Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/bulletindelasoci5257vieu

Prix de ce fascicule : 3 francs.

BULLETIN

de la Société

Archéologique, Historique & Artistique.

LE VIEUX PAPIER

Paraissant tous les deux mois.

Dixième Année

1er JANVIER 1909

A PARIS

Fascicule N° 52. Tome VII. — 1re Livraison. 1er Janvier 1909.

Sommaire

Cinquantième réunion, 27 octobre 1908. — Trouvailles de vacances.
Cinquante-unième réunion, 24 novembre 1908. — Conseils aux débutants, par M. J.-C. Wiggishoff.

Mémoires et Communications :

Florent GOSSELIN : Étiquettes et Cartes-adresse illustrées.
Alexandre NICOLAÏ : La carte à jouer en Guienne (suite).
Jules PELLISSON : Documents sur l'assistance publique.
Dr Alfred COMTESSE : A propos d'un ex-dono.
Léon DAYMARD : De la publicité par l'enveloppe.
Jules PELLISSON : Cartes de visite belges illustrées et cartes de souhaits.
Henry VIVAREZ : Vues d'optique.
A. DEVAUX : Papiers et parchemins timbrés de France (suite).
A. DELPY : Essai d'une Bibliographie spéciale des Livres perdus, ignorés ou connus à l'état d'exemplaire unique (suite).

Avis divers.
Réponses.
Variétés.
Erratum.

Les communications concernant la Société doivent être adressées :

pour la partie administrative : à M. H. VIVAREZ, Président, 12, rue de Berne, Paris (VIIIe).
pour le Bulletin : à M. P. FLOBERT, Secrétaire général, 12, boulevard des Batignolles, Paris (XVIIe).
pour les cotisations : à M. Alexis TUMBEUF, Trésorier, 10, avenue des Bruyères, Bécon-les-Bruyères (Seine).

— TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS —

Cotisation annuelle et abonnement au Bulletin . . . . **15 francs.**

Moyennant un supplément de **10 francs** par an, soit une cotisation annuelle de 25 francs, les adhérents ont droit à un exemplaire supplémentaire du *Bulletin* sur papier vergé.

La réunion de ces exemplaires, qui seront livrés à la fin de l'année, permettra de faire relier le *Bulletin* en un beau volume de luxe, et d'utiliser les exemplaires ordinaires pour le travail courant.

Le service des exemplaires de luxe sera continué d'office, chaque année, à ceux des adhérents à qui il aura été fait, à moins d'avis contraire avant le 1er décembre.

Les membres de la Société qui désirent profiter de cette combinaison sont donc instamment invités à en prévenir le plus tôt possible le Secrétaire général.

A partir du 1er janvier 1909, la cotisation est fixée à QUINZE FRANCS par an et le supplément pour l'édition de luxe est porté à DIX FRANCS (Ass. gén. ext. du 23 juin 1908).

Pour l'acquisition des numéros antérieurs des années 1900 à 1908, s'adresser au Secrétaire général.

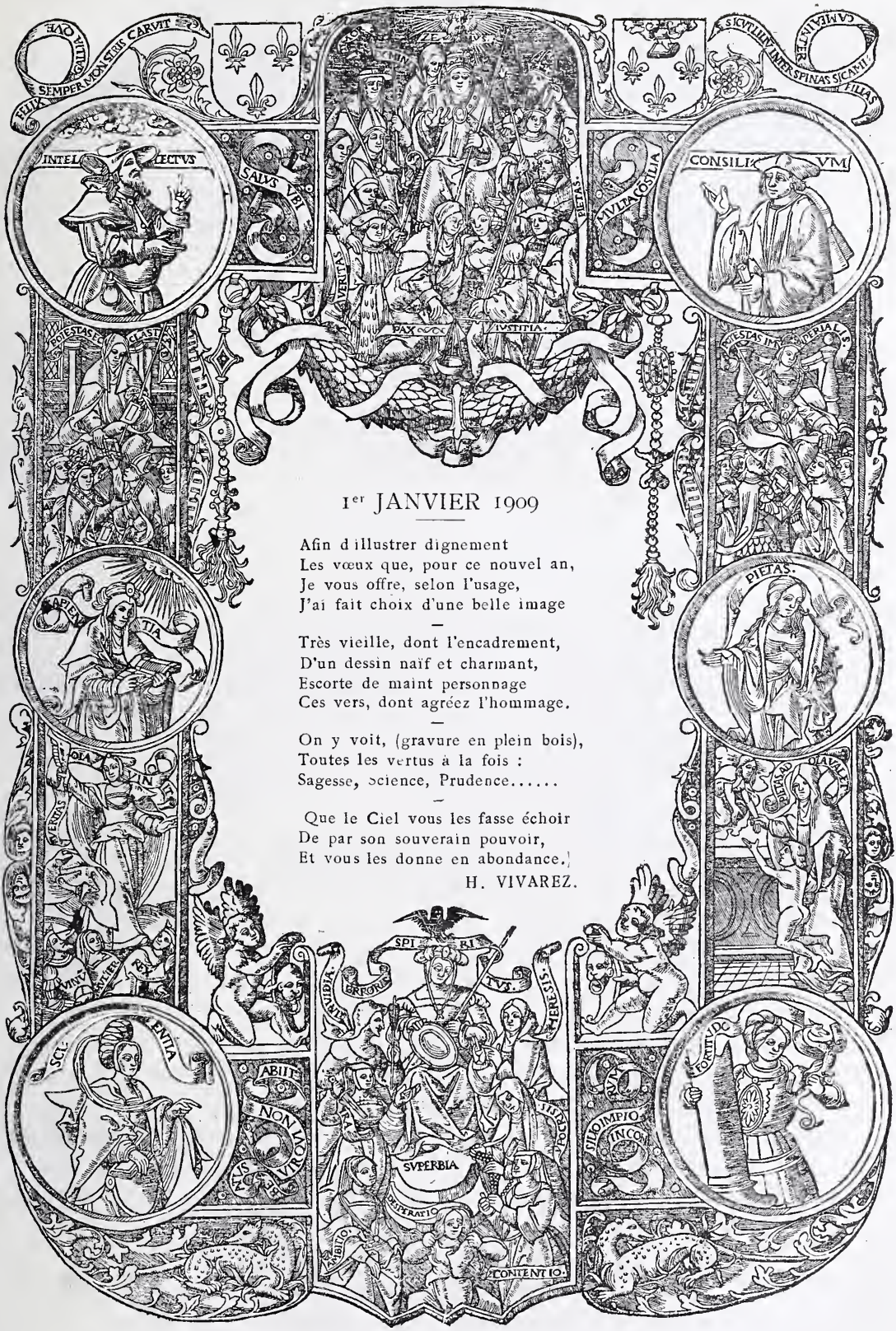

1er JANVIER 1909

Afin d'illustrer dignement
Les vœux que, pour ce nouvel an,
Je vous offre, selon l'usage,
J'ai fait choix d'une belle image

—

Très vieille, dont l'encadrement,
D'un dessin naïf et charmant,
Escorte de maint personnage
Ces vers, dont agréez l'hommage.

—

On y voit, (gravure en plein bois),
Toutes les vertus à la fois :
Sagesse, science, Prudence.....

—

Que le Ciel vous les fasse échoir
De par son souverain pouvoir,
Et vous les donne en abondance.

H. VIVAREZ.

Frontispice d'un livre édité à Paris en 1524 par Galiot du Pré.

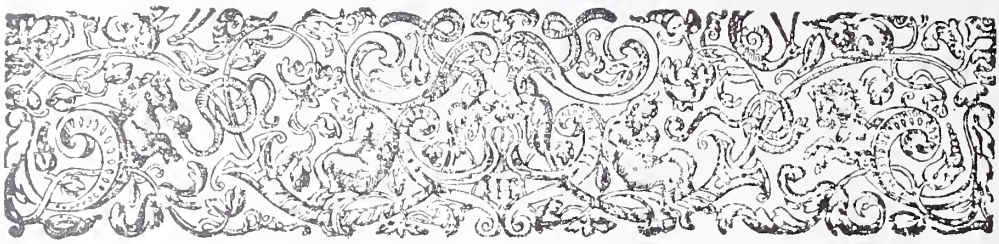

RÉUNIONS MENSUELLES

Cinquantième Réunion. — 27 octobre 1908.

Assistaient à la réunion : MM. Barabino, Bargallo, Brunschwicg, Chanut, Comtesse, Creste, Daymard, Debacq, Delpy, Devoitine, Mme et M. Flobert, MM. Hartmann, Henry-André, Hornung, Laforge, Langlassé, Lecerf, Le Senne, Martin, Moutaillier, Niessel, Perrot, Prevost, Renaud, Rey, Tumbeuf, Vivarez, Lazare Weiller et Wiggishoff.

Le menu du dîner était illustré d'un encadrement du plus pur style Louis XIV, d'un ouvrage de la Bibliothèque de Lille, obligeamment prêté par notre imprimeur, M. Léon Lefebvre.

M. Vivarez ouvre la séance en prononçant une courte allocution ; puis, pour répondre à l'objet de la réunion

Trouvailles de vacances

il lit une étude, accompagnée de nombreux documents, sur le *Chapeau haut de forme*.

Il nous montre ensuite divers documents envoyés par *Mme Taconnet de Lalauzière*.

Puis *Mme Flobert* nous montre un copieux album d'*images religieuses ; M. Chanut* une très belle série de *gravures* de la série d'Arnout vers 1840 et de *plans de Paris* à diverses époques ; il fait circuler d'intéressantes photographies de *panneaux de la Révolution* appartenant à *M. de Cisternes ; M. Langlassé* nous montre un copieux dossier de pièces diverses et *M. Paul Flobert* des *images populaires* de Caen et du Mans, des *menus* curieux et un dossier de *pièces politiques* sur les élections parisiennes.

On trouvera plus loin le résumé de ces communications.

Enfin, MM. Renaud, Chanut et Helot nous offrent quantité de documents et papiers divers, et M. Elleaume sa belle carte-adresse.

Allocution du Président

La réunion d'aujourd'hui se recommandait à notre attention par une double particularité. Elle est, non seulement, la première, après ces longues vacances qui nous ont séparés, mais elle est, en outre, la *cinquantième* depuis que nous avons pris l'agréable habitude de nous trouver réunis chaque mois.

Elle marque donc un *cinquantenaire*, celui de l'amitié fraternelle, permettez-moi de le dire, qui nous unit et, à ce titre, elle méritait d'être célébrée d'une façon un peu spéciale.

Aussi espérai-je vous voir aujourd'hui plus nombreux que jamais. Je vous remercie de ne pas avoir trompé mon attente.

Pourquoi faut-il qu'un regret se mêle à cette satisfaction? Plus qu'un regret, un véritable chagrin, celui de ne pas voir parmi nous notre excellent collègue M. Couriot, qu'une mort inattendue a subitement enlevé à l'affection des siens et à la nôtre.

Notre Société perd en lui un collaborateur précieux et lui conservera un pieux souvenir.

Nous avons aussi à déplorer la mort de notre collègue M. Fontaney, de Saint-Étienne, et nous envoyons aux siens l'expression de nos vives condoléances.

Je suis heureux de voir aujourd'hui, parmi nous, MM. Comtesse, Delpy et Lazare Weiller, qui ne sont pas nos hôtes habituels, et nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.

Fidèles à notre ordre du jour, nous allons maintenant parler de nos *trouvailles de vacances* et je vous demande la permission de vous entretenir rapidement d'un sujet dont je me suis occupé ces temps derniers et sur lequel j'ai recueilli quelques documents.

C'est une petite étude de modes que j'ai intitulée : *Grandeur et décadence du chapeau haut de forme*, que l'on a pu lire *in extenso* dans le *Bulletin* de novembre 1908, pages 449 et suivantes.

Communication de Mme Taconnet de Lalauzière

Un petit dossier qui contient quelques pièces documentaires intéressantes. Ce sont :

1° *Un état de la dépense faite à l'occasion des funérailles du feu Roy Louis 15 pour les deux services que la ville* [1] *a fait scavoir celuy fait à la chapelle de l'hotel de ville et celuy fait à S. Sauveur.*

Cet état, qui s'élève à 4229 l. 10.6, comprend douze articles relatifs aux frais payés à différents corps de métier pour la décoration des deux églises, la construction d'un catafalque, le costume du personnel, les cierges, etc.

2° Un congé, manuscrit, délivré en 1671 par le capitaine du Régiment de l'Admiral à Pierre Ranquillot dit Lordonnance, soldat dans sa compagnie.

3° *Un État des Corps d'arts et métiers de la ville d'Aix qui sont en jurande et de ce qu'il en coûte pour la réception à la maîtrise.*

---

1. D'Aix en Provence.

Cet état, relatif à 25 corporations, ne porte pas de date. Il se réfère à divers édits ou lettres patentes dont les plus rapprochés de nous sont de 1760 et est, par conséquent, postérieur à cette date.

4° Diverses pièces de procédure devant la sénéchaussée ou siège général de la ville d'Aix avec cachets timbres à l'écu de France couronné avec AIX en dessous et, en légende : Ludovicus XIIII Franc. et Nav. rex comes provinciæ 1673 et 1682.

Communication de Mme L.-Paul Flobert

La chasse aux papiers chez les brocanteurs, chiffonniers et antiquaires ne m'a fait découvrir cet été qu'un seul objet ; mais, à lui seul, il a une certaine importance : c'est un recueil d'images religieuses constitué, il y a peu de temps, par un collectionneur certainement.

Le classement laisse beaucoup à désirer : cependant, à le feuilleter, on se rend compte que l'auteur, après avoir réuni un assez grand nombre d'images (le recueil en contient plus de 800), a groupé certaines pièces soit comme sujet : plusieurs pages sont remplies d'images représentant le Christ en croix ; soit comme fabrication. Enfin, le côté le plus intéressant que le recueil nous a paru présenter, c'est qu'il constitue une sorte d'histoire documentaire de l'estampe religieuse du XVIe siècle à nos jours.

Trois genres principaux s'y rencontrent assez copieusement :

L'image populaire coloriée ;

La petite image de livre de messe ;

L'estampe gravée à sujet religieux.

L'imagerie populaire est assez bien représentée par de bons specimens des ateliers parisiens de la rue Saint-Jacques : Bosset, Genty, Chereau, Neveu, etc. ; mais on y rencontre surtout des images caennaises de la dynastie des Picard, sur bois et en taille-douce, coloriées et en noir, à un seul sujet ou à découper par 4, 10, 16, 18 à la feuille. Notre érudit collègue, M. Helot, nous a vanté, dans le *Bulletin*, la naïveté du dessin et la beauté des couleurs. Vous pouvez vous rendre compte que cette opinion n'était pas surfaite car l'image de Caen est remarquable par la vivacité de coloration des jaunes, des oranges, des verts et des rouges. Dans les feuilles à découper il faut remarquer celles où le graveur s'est amusé à faire des variations sur un même motif : des cœurs ou des pensées.

Parmi les images à intercaler dans les livres de piété, nous trouvons quelques anciens bois, et des images de confréries modernes, dont le libellé est bien curieux.

L'imagerie caennaise est encore représentée par les premières images dites " dentelle " ajourées à la machine, qui imitent les découpures au canivet.

Hélas ! dans le recueil il y avait beaucoup de " canivets ", mais le marchand avait eu soin de les retirer et j'en ai eu la preuve en trouvant, entre deux feuillets, une sorte de catalogue manuscrit fait par le collectionneur. Par contre, on m'a laissé quelques images brodées à la main, vrais chefs-d'œuvre de patience, deux images en piqûres d'épingle, d'autres en paraphes d'écritures, imprimées au pochoir, ou gouachées sur des gravures tirées sur parchemin.

Il y a aussi beaucoup de saints et saintes dont certaines sont amusantes car on rencontre le même personnage habillé à la mode de l'époque de la gravure, témoin six images de 1830 représentant des saintes en robes décolletées, avec des fleurs dans les cheveux.

Enfin, l'estampe religieuse est bien représentée par de fort belles gravures de toutes les époques et des reproductions de tableaux de maîtres interprétées par les bons graveurs tels que : Bazin, Landry, Tardieu, Duflos, Daullé, Van Schuppen, Callot, J.-P. Lebas, Cochin, Ransonnette, Beauvais, etc.

Communication de M. Paul Flobert

Un déménagement ne procure généralement pas l'occasion d'augmenter ses collections de paperasses quelconques : c'est plutôt le moment de détruire celles qui sont inutiles et de retrouver maintes choses oubliées, depuis des années, dans les coins.

Pareil accident m'étant arrivé, j'aurais évidemment beaucoup de choses à vous montrer si je faisais appel à tout ce que j'ai redéniché dans des paquets inviolés depuis longtemps : cela pourrait passer pour des trouvailles de vacances, mais comme elles n'ont pas encore rejoint leurs cartons respectifs, je les laisse continuer leur sommeil en paix jusqu'à ce que des jours moins absorbés me permettent de les en faire sortir définitivement.

Cependant, j'ai pu trouver cet été quelques documents que je me fais un plaisir de vous montrer.

En premier lieu, quelques images de Caen. Notre collègue, le Dr Helot, dans son ouvrage si consciencieux et si utile sur l'imagerie normande, en a beaucoup parlé. Pendant longtemps, ce centre de fabrication était à peu près ignoré. Je me souviens que la collection de M. Beurdeley père en était très pauvre et, seul, M. Pelay avait pu réunir une importante série. Depuis, par un de ces mystères qui font notre joie, on en a trouvé un plein grenier et, actuellement, tous les marchands d'antiquités de Caen en étalent à leurs devantures et les vendent à des prix défiant toute concurrence, tant ils sont élevés. Le mieux est de les laisser moisir un peu jusqu'à ce que cela devienne abordable, ce qui ne tardera guère, car il y a plus d'images que d'amateurs. Pourtant, je me suis laissé séduire par quelques feuilles, des cadrans d'horloge principalement, qui présentent quelques variantes des sujets cités par M. Helot, pur hasard, car M. Pelay et lui ont réuni à peu près tous les modèles possibles.

Caen m'a fourni de plus une image plus ancienne, du milieu du XVIIIe siècle, de la fabrique de Portier, au Mans. Ce n'est qu'un fragment, extrait d'une série sur l'histoire sainte, dont les morceaux pouvaient se coller les uns aux autres et former des panneaux de quatre , six ou neuf sujets.

Dans un genre différent, voici un document qui ne manque pas tout à fait d'intérêt : c'est un menu de la table de Napoléon III, du 18 novembre 1867, imprimé sur carte encadrée d'un large filet d'or et surmonté des armes impériales.

Enfin, on m'a envoyé un paquet de papiers provenant, en grande partie, d'un négociant parisien et renfermant un bon dossier des élections municipales entre 1837 et 1843 dans les 2e, 3e et 5e arrondissements (anciennes divisions): professions de foi, circulaires, bulletins de vote, etc.; puis quelques factures, prospectus et billets d'enterrement, et, enfin, des invitations à dîner du gouverneur d'Alger datant des premières années de la conquête [1].

Paul FLOBERT.

1. Nous remettons au prochain *Bulletin* une proposition faite par M. L. Chanut, qui mérite un développement assez important.

Cinquante-unième Réunion. — 24 novembre 1908.

Assistaient à la réunion : MM. Barabino, Bargallo, Chamboissier, Comtesse, Daymard, Mme et M. Paul Flobert, MM. Henry-André, Hornung, Langlassé, Lecerf, Le Senne, Mareuse, Martin, Meunié, Miguet, Perrot, Prevost, Quenaidit, Vivarez et Wiggishoff.

Le menu du dîner était illustré de la vignette, reproduite plus loin, représentant un marché de livres et gravures en plein vent, à Amsterdam, vers 1860, d'après un bois de la collection Wiggishoff.

Après avoir célébré la présence, parmi nous, de M. Quenaidit, et présenté les excuses de MM. Lazare Weiller, Lacroix et Brunschwicg, M. Vivarez donne la parole à M. J.-C. Wiggishoff.

On trouvera ci-après le résumé très substantiel d'une causerie qui ne fut qu'une succession d'idées ingénieuses développées avec la verve amusante et pleine d'esprit que l'on connaît à notre éminent confrère.

A l'appui de ses conseils, M. Wiggishoff avait apporté quelques cartons pour nous montrer la façon dont il arrangeait ses pièces et nous y avons trouvé des qualités d'ordre, de méthode et de soins qui en font un modèle d'agencement de collections de petits documents.

Conseils aux débutants.

Ici les causeries se suivent et ne se ressemblent pas.

La mienne malheureusement vient après celle dans laquelle notre sympathique Président a versé tant de sel sur le chapeau haut de forme et qui laisse bien loin le fameux chapitre des chapeaux d'Aristote.

Mais je compte sur votre indulgence pour m'appliquer le vieil adage *qui faict ce qu'il peut faict ce qu'il doit.*

La manie de la collection est aussi vieille que la civilisation.

Déjà au temps des Grecs et des Romains nombre d'individus se sont plu à rassembler pendant leur vie une quantité plus ou moins grande d'objets curieux ou rares, tout cela pour permettre à leurs héritiers de vendre les dits objets à d'autres individus qui recommencent ce que les premiers avaient fait, et cela est venu jusqu'à nous et se continuera après.

Les anciens collectionnaient des objets d'art ou des merveilles naturelles : les invasions des barbares mirent fin à ces habitudes et ce n'est guère qu'à la fin du moyen âge que le goût des collections réapparaît.

Il se porta d'abord sur les livres, manuscrits, passa aux tableaux, à la numismatique, aux livres imprimés, aux estampes, aux objets d'art de toute espèce.

Le XVIIIe siècle vit la création d'assez nombreux cabinets d'histoire naturelle, enfin les découvertes de Pompéi remirent les antiquités à la mode, puis ce fut après l'époque romantique le tour des objets du moyen âge, et enfin un éclectisme universel qui donna naissance à la recherche de toute espèce de choses.

Il y a une cinquantaine d'années que commencèrent les collections de timbres-poste ; plus tard un curieux érudit, M. John Grand-Carteret, attira la curiosité de ses contemporains sur les vieux papiers de toute espèce négligés jusqu'alors : menus, billets de bal, pièces volantes les plus diverses, etc., etc.

De là est sortie notre Société. Il faut peut-être une certaine audace pour vous avoir proposé ce sujet de causerie qui, parmi vous, fait jouer à son auteur le rôle de Grosjean voulant en remontrer à son curé ; mon excuse est celle-ci :

Ne pouvant me documenter suffisamment pour en traiter un autre et voulant cependant payer moi aussi ma quote-part, je n'en ai pas trouvé d'autre.

J'ajoute aussi que seuls les commençants pourront peut-être en tirer quelque fruit : car je n'ai pas la prétention d'apprendre à beaucoup de nos confrères ce qu'ils connaissent mieux que moi.

Il y a aussi un autre écueil dans cet éternel refrain de la chanson des conseilleurs : *Faites comme je vous dis et non pas comme je fais*, qui n'est véritablement

Étalages de bouquinistes en Hollande vers 1860 *(Coll. Wiggishoff)*.

pas fait pour inspirer beaucoup de confiance aux auditeurs et qui pourtant sera aussi le mien, parce qu'il est le résultat de l'expérience acquise.

Comme *le moi est haïssable*, je vais vous raconter l'histoire d'un de mes meilleurs amis.

C'était un brave garçon d'une vingtaine d'années, fortement épris de tout ce qui touchait à l'ornementation des livres.

Disposant de peu de temps et d'argent, il bouquinait le dimanche sur les quais, ramassant des titres de livres, des marques d'imprimeurs, etc.

Malheureusement il était trop curieux, il voulut connaître tous ces imprimeurs, dessinateurs, graveurs, dont il lisait les noms sur toutes ces petites pièces ; ce fut alors la recherche d'ouvrages spéciaux et surtout d'une infinité de catalogues de

ventes de livres, qui furent pour lui une mine d'innombrables renseignements, il se confectionna pour son usage quelque vingt-cinq ou trente mille fiches, sur ces artistes et artisans, puis sur les libraires, les bibliophiles, etc., etc. Cela dura une quarantaine d'années, à cause de son peu de loisirs. Pendant ce temps-là, le temps marchait et il ne s'en aperçut que lorsque la faux du terrible vieillard frappa autour de lui en l'égratignant lui-même.

Il se réveilla alors comme d'un long sommeil, avec ses collections *en vrac* et toutes ses notes que l'âge et les infirmités lui donnent aujourd'hui la plus grande peine à mettre quelque peu en ordre.

Cette petite histoire, trop longue encore pour votre patience bienveillante, n'a d'autre but que de donner plus de force au premier conseil que je donnerai à ceux qui entrent dans la carrière : celui de chercher de bonne heure à s'orienter, de ne pas se laisser dévoyer en s'éparpillant dans différentes voies.

Toute collection est toujours destinée dans l'esprit de son auteur, surtout s'il est jeune, à devenir complète.

Comme cela est impossible, il n'y a qu'en se spécialisant qu'on peut espérer d'arriver le plus près possible de la perfection.

Ajoutons que tous les collectionneurs doivent être doués d'une très grande patience ; ceux qui en manquent d'ailleurs ne sont pas longtemps à s'arrêter : ce ne sont pas des collectionneurs.

Maintenant que nous pensons que notre néophyte est bien préparé pour entrer en campagne, nous allons passer aux conseils pratiques.

Acquisitions.

Cette première opération est celle qui reste la plus soumise au tempérament de chacun : cependant, il sera bon d'observer, tant au point de vue de l'amour-propre que de l'économie, qu'il faut se défier de l'enthousiasme et des emballements.

Sauf pour des occasions uniques, il faut savoir être patient ; car bien souvent l'objet n'est pas aussi rare qu'on le supposait et se retrouvera dans de meilleures conditions.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il ne faut ménager ni son temps, ni ses pas : lire les catalogues, fouiller les marchands de bric-à-brac, explorer les quais de la Seine *quand on est Parisien*. Certes nous ne sommes plus au temps où Bonnardot et son ami Gilbert trouvaient pour quelques sous des estampes rarissimes, mais on a encore bien des chances de ne pas revenir bredouille.

Échanges.

On peut quelquefois acquérir des pièces et se débarrasser de doubles par voie d'échange.

C'est une opération assez délicate, car il arrive assez souvent que chacun des deux échangistes se croit lésé.

Il est vrai qu'on rencontre quelquefois des gens qui nous offrent des prospectus contre des pièces anciennes ou rares. Le tout est de savoir à qui on s'adresse, et à cet effet je conseillerai à tous ceux qui ont des doubles, c'est-à-dire à tous les collectionneurs, de faire de ces doubles deux paquets. Dans l'un, les pièces intéressantes, dans l'autre les broutilles : nous appellerons cela, si vous le voulez bien, le *grand jeu* et *le petit jeu* ; naturellement on ne sortira le *grand jeu* qu'aux yeux de ceux qu'on sait susceptibles de vous offrir des pièces équivalentes.

Nettoyage.

On trouve souvent des pièces intéressantes qui se présentent dans un piteux état et qui ont vraiment besoin d'un peu de toilette, pour prendre place dans une collection.

Il faut être très sobre de lavages, mais il est désagréable de conserver des pièces tachées d'eau, d'encre ou de graisse.

Les taches d'eau disparaissent dans un bain d'eau chaude, rien n'est plus facile.

Quand les pièces sont par trop roussies par le temps, on peut les tremper dans une dissolution d'une partie d'eau de Javel concentrée et de dix parties d'eau : cela est sans danger pour les imprimés et gravures sur bois ; pour les gravures sur cuivre, il vaut mieux mettre une partie d'eau de Javel pour vingt parties d'eau ; pour les taches d'encre, elles ne résisteront pas trop à une ou deux

Un coin des quais de Paris, d'après une gravure de D. Vierge.

applications d'acide chlorhydrique passé sur les taches avec un petit pinceau fait en papier ; restent les taches graisseuses pour lesquelles il faut employer une solution de potasse caustique.

Les taches les plus désagréables sont celles de la boue et l'empreinte des doigts ; on réussit quelquefois à les faire disparaître soit en frottant avec de la gomme élastique, soit en y passant légèrement un petit tampon d'ouate humecté d'eau et de savon, mais cela avec beaucoup de précaution.

Il est bien entendu que toutes ces opérations doivent être suivies d'un bain dans l'eau claire après lequel on fait sécher entre des feuilles de papier buvard. Quand les pièces ainsi traitées sont presque sèches, on renouvelle le papier buvard et on met le tout entre deux feuilles de carton que l'on charge d'un poids quelconque. Ajoutons que l'expérience seule doit guider l'amateur dans ces diverses opérations dans lesquelles il fera bien de ne commencer que par des pièces de peu de valeur et surtout de consulter l'ouvrage de Bonnardot : *Essai sur l'art de restaurer les estampes et les livres*. Paris 1858, in-12.

Quand aux pièces de prix auxquelles il manque des morceaux, il faudra nécessairement s'adresser à un bon réparateur.

Collage, montage.

Quoi qu'en pensent certains amateurs, je crois qu'une collection est faite pour être vue, et cela sous le meilleur aspect possible.

Dans ce but et dans celui de la conservation des pièces, il y a lieu de coller les pièces sur des feuilles de bristol ou de papier bulle fort dans le format le plus commode pour chaque genre de pièces. L'expérience me fait préférer à l'emploi de la colle de pâte une dissolution de gommeline ou *dextrine* dans de l'eau tiède ayant à peu près la consistance d'un sirop; avec un très petit pinceau on encolle l'extrémité de deux ou quatre angles de la pièce — cela sèche vite et ne fait pas goder le papier — de plus, en passant sous la pièce un couteau à papier, on peut, avec précaution, décoller la pièce, ce qui ne serait pas possible avec de la colle de pâte.

Quand on a affaire à une pièce sur papier non collé, on ne se servira pas de gommeline qui pourrait traverser le papier et le tacher.

Montage.

Il est bien entendu que les estampes de grand format qui sont sur papier fort se conserveront telles quelles dans des cartons et que les documents imprimés ou manuscrits composés de plusieurs feuillets doivent être mis dans des chemises de papier fort : mais nous nous occupons surtout ici de petits papiers et de pièces volantes qui demandent à être réunies avec leurs congénères sur une même feuille.

Pour les disposer régulièrement et le plus harmonieusement possible, on peut se servir d'une feuille de papier sur laquelle on a tracé des lignes parallèles distantes de un ou deux centimètres, dans les deux sens : on pose cette feuille sur celle du carton bristol, puis, sur cette espèce de damier, les pièces à coller dont le rangement et l'écart sont ainsi facilités. On fait des piqûres d'aiguille à deux des angles de chaque pièce, qui sont alors collées sur le bristol où se retrouveront les piqûres.

Pour de petites pièces de grandeur uniforme *comme les lettres ornées*, on fera peut-être mieux de tracer à l'encre sur le bristol lui-même autant de carrés qu'il en est besoin et d'y loger ces petites pièces. Je ne parle pas des timbres-poste et des cartes postales pour lesquels l'industrie confectionne des albums très commodes.

Il y a des pièces dont le verso est aussi intéressant que le recto ; pour celles-là il faudra les coller au moyen d'une petite charnière en papier, préférablement à gauche de la pièce, de façon à pouvoir la soulever. On peut encore monter ces pièces *à châssis*, c'est-à-dire d'enlever du bristol une partie de quelques lignes plus petite que la pièce et de coller les bords de celle-ci sur les bords intérieurs de ce cadre en carton : mais cela est plus long et ne s'impose que pour les gravures transparentes, c'est-à-dire celles qui doivent être élevées à la hauteur de l'œil devant le jour ou la lumière, mais le cas est rare.

Certaines pièces dont le verso est intéressant sont quelquefois sur carton plus ou moins fort, telles par exemple, les cartes à jouer; pour celles-là on les fixera sur le bristol au moyen d'un fil de soie passant sur les quatre angles de chaque pièce, le même fil pouvant servir pour toute la feuille. Si au lieu de bristol on se

sert de bulle fort, on pourra se contenter de faire au canif quatre incisions dans lesquelles on passera les angles de chaque pièce.

Classement.

Il semble puéril de dire que le classement a pour but de trouver le plus facilement et le plus vite une pièce quelconque, mais c'est quelquefois ce que les amateurs perdent de vue.

Bien des méthodes se présentent au choix des collectionneurs, qui devront choisir celle qui s'adapte le mieux à leur genre de collections.

Pour les pièces personnelles, comme les portraits, les ex-libris, les autographes, les gravures signées, l'ordre alphabétique des noms paraît le plus commode, pour les timbres fiscaux et les taxes postales, l'ordre alphabétique des noms de villes et de provinces.

Pour les pièces décoratives, elles peuvent être réunies par genre dans un ordre chronologique qui fera mieux apprécier la marche et les évolutions de l'art. Il en sera de même pour l'imagerie, sans confondre cependant les images de sainteté avec les images militaires, etc., etc. Il ne peut y avoir à cet égard de règle absolue, nous connaissons des amateurs qui trouvent beaucoup de plaisir à changer le classement de leurs pièces et à voir sous un nouveau jour une collection qui est restée la même.

J'arrête ici, mes chers confrères, les conseils qu'une longue expérience m'a enhardi à vous donner, et il ne me reste plus qu'à vous remercier de votre bienveillante attention, dont j'ai peut-être un peu abusé.

J.-C. WIGGISHOFF.

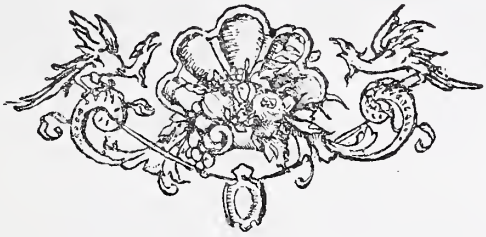

Mémoires et Communications

Étiquettes et Cartes-adresse illustrées.

Chaque fois qu'il nous en a été communiqué, nous avons reproduit les étiquettes, en-têtes et cartes de commerce anciennes dont l'illustration est une des pages les plus brillantes de l'histoire de la gravure, et qui sont une des plus belles collections que l'on puisse faire dans les vieux papiers. Non seulement ces publications font connaître des documents parfois extrêmement rares, mais elles montrent aussi quelle importance nos ancêtres attachaient à cette petite publicité commerciale. Malgré toutes les prohibitions qui arrêtèrent si longtemps l'essor de la publicité, et nous citons comme exemple la défense de distribuer des prospectus, l'industrie et le commerce de luxe cherchèrent, au XVIIIe siècle surtout, à tourner les règlements corporatifs et à faire connaître leurs produits et leurs marchandises autrement que par la visite de leurs magasins.

L'affiche commerciale était interdite, la publicité dans les journaux nulle ; mais on avait le droit d'apposer partout sa marque de fabrique. Certaines industries comme celle des fabricants de papier le faisaient de toute ancienneté par le filigrane, les couteliers sur les lames, les cartiers sur le valet de trèfle, etc. Les papetiers profitèrent du développement des registres pour coller sur la garde une étiquette comportant une reproduction de leur enseigne et y ajoutèrent la nomenclature de leurs articles de vente. Il fut impossible de les empêcher et, petit à petit, nombre de commerçants les imitèrent ; ils firent graver des cartes-adresse qu'ils glissaient dans les paquets, et ornèrent leurs factures d'en-têtes illustrées où l'enseigne et la marque de fabrique accompagnaient l'adresse.

A Paris surtout on y mit un goût tout particulier, les maîtres de la gravure y apportèrent leur concours, et cela nous a valu de délicieux petits chefs-d'œuvre de composition et d'exécution.

*
* *

Nous avons donc accueilli avec empressement l'offre que nous fit

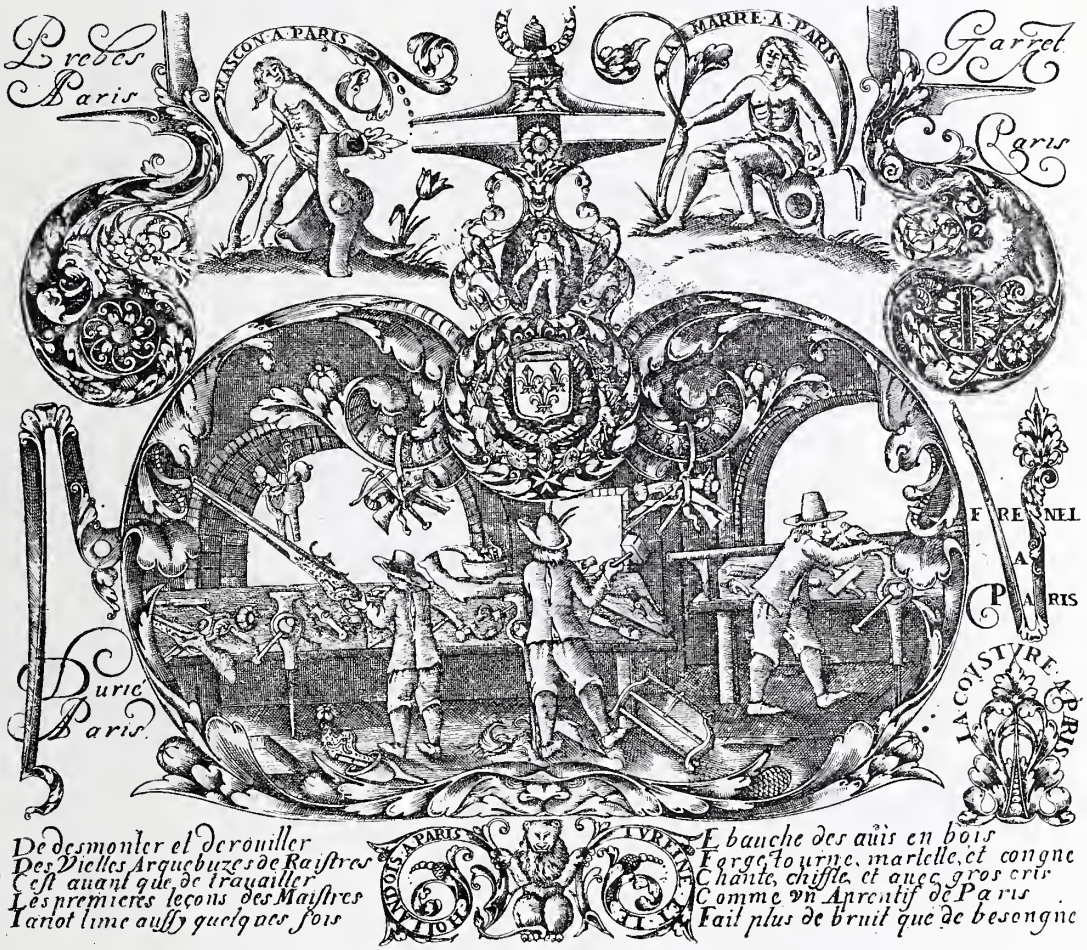

Fig. 1. — Marque d'armuriers parisiens.
Dim. originale.

dernièrement notre collègue, M. Gosselin, graveur de grand talent lui-même, de reproduire dans le *Bulletin* quelques jolies pièces extraites de ses cartons, et nous l'en remercions très vivement.

La reproduction est le principal intérêt de la publication de ces documents, et c'est une joie de regarder ces charmantes compositions et d'étudier l'heureux parti que des artistes ont su tirer de sujets bien abstraits parfois.

M. Gosselin les a pourtant accompagnées de courtes notices qui ne manquent pas d'utilité. Il était inutile de parler des artistes, fort connus pour la plupart; mais, en dehors de la question d'art, ces vignettes fournissent toujours quelques renseignements utiles sur les professions, les enseignes, les adresses, les articles à vendre, tous points curieux qu'il ne faut pas négliger.

Fig. 2. — Étiquette de bonnetier.
Dim. de l'original : 19 × 23.

Figure 1.

Cette vignette est remarquable à tous égards. Il faut l'attribuer certainement à l'un de ces graveurs sur métaux qui ornaient avec tant d'art les pièces métalliques des armes au XVIe siècle. Est-ce un frontispice d'ouvrage

sur l'armurerie ou la vignette d'un document corporatif? Nous n'avons pu l'identifier.

Le sujet principal représente un intérieur d'atelier offrant de curieux détails, surmonté des armes royales et d'un amour accosté de perroquets. Tout autour sont figurées des pièces d'armurerie ornées de gravures d'une

Fig. 3. — Étiquette de graveur.
Dim. de l'original : 16 × 12.

extrême délicatesse : plaques de couche, gardes, sous-gardes chiens, et des noms d'arquebusiers parisiens, probablement ceux de maîtres de la corporation :

Prebes. — Mascon. — Casin. — Lamarre. — Garret. — Frenel. — La Cousture. — Durié. — Tureine et le Hollandais.

Au bas sont de curieux vers frappés au bon coin de la satire au temps de la Renaissance :

De desmonter et derouiller
Des Vielles Arquebuzes de Raistres,
C'est avant que de travailler
Les premières leçons des Maistres.
Ianot lime aussy quelques fois,
Ebauche des auis en bois,

Fig. 4. — Carte-adresse d'artiste peintre.
Dim. de l'original : 16 × 10.

Forge, tourne, martelle et congne,
Chante, chiffle et, avec gros cris,
Comme un Apprentif de Paris,
Fait plus de bruit que de besongne

Figure 2.

L'étiquette de Pierre de la Croix, marchand bonnetier, est un bois gravé daté de 1670. Elle était sans doute destinée à être collée sur les paquets de marchandises. La composition un peu lourde est pourtant assez bonne ; mais la gravure manque de finesse : la gravure sur bois était

Fig. 5. — Carte-adresse de graveur.
Dim. originale.

d'ailleurs à cette époque en pleine décadence. Les symboles professionnels sont marqués par les deux amours qui tiennent des bas de soie à côtes, par les deux enfants en train d'en mettre et par le bélier qui fournit la laine ou estame. La couronne royale surmonte l'enseigne.

Figure 3.

L'étiquette de Bureau, destinée probablement à être collée au fond des coffres d'argenterie, est encore une très belle composition de l'époque Louis XIV. L'écusson est majestueux et l'enseigne, un cachet aux armes de France et de Navarre, attaché à la couronne royale, est très heureusement placé sur un fond d'azur semé de fleur de lis d'or. Bureau tenait boutique dans ces dépendances du Palais de justice qui abritaient encore de nombreux libraires, et était tout près du quai des Orfèvres.

Figure 4.

Avec le peintre Sevin, nous arrivons à un genre un peu différent, la carte-adresse. Celle-ci ne manque pas d'originalités. En premier lieu, tous

Fig. 6. — Carte-adresse d'orfèvre.
Dim. originale.

les détails de cette carte sont marqués de la plus insigne flatterie pour Louis XIV : portrait du roi soutenu par deux renommées et surmonté du soleil et de la devise fameuse; sur le socle, il n'y a pas moins de cinq couronnes et trois écus royaux, et au milieu le grand dauphin dont le buste est surmonté d'une devise plutôt adulatrice : *Solis Opus*. L'inscription de la tablette est une vulgaire réclame bien indigne d'un artiste et qui sent trop le commerçant. L'exécution de cette carte est très remarquable et c'est une véritable estampe. Elle est du graveur Ertingne.

Figures 5 et 6.

Nous passons maintenant à deux charmantes œuvres de Choffard, dont le souple talent a engendré tant de petites merveilles. Ces deux cartes-adresse : Aubert, graveur, au Papillon, et Vallayer, orfèvre, rue du Roule, à la Croix de Saint-Louis, sont fort connues, mais les exemplaires sont rares.

Figure 7.

La carte de Accoulon le Cadet n'est pas signée, mais on peut l'attribuer,

Fig. 7. — Carte-adresse d'imprimeur.
Dim. originale.

avec certitude, à Choffard également, car nul n'a pu atteindre à une pareille perfection dans l'enroulement des rubans et les guirlandes de roses.

Figure 8.

L'étiquette de Remoissenet, aux armes d'Orléans et Condé, est la plus belle que nous connaissions pour les cartes de géographie. C'est une jolie imitation du Louis XVI, rappelant plutôt les étiquettes d'encadreurs. Nous croyons inutile de signaler qu'elle est de la Restauration. L'auteur en est inconnu.

Fig. 8. — Étiquette de marchand d'estampes.
Dim. originale.

Figure 9.

Enfin, nous avons reproduit, bien que ce ne soit pas une étiquette, le titre d'une brochure de publicité de l'ingénieur Chevallier, qui est une composition très simple, mais charmante, de Moreau le jeune, conçue malheureusement sous l'influence de David.

F. GOSSELIN.

Fig. 9. — Titre d'un prospectus de publicité.
Dim. originale.

La Carte à jouer en Guienne.

(*Suite*).

VII.

Les Cartiers et les Cartes de 1746 à 1773.

Un édit du roi donné à Versailles le 14 février 1745 met fin au régime de la fabrication libre ; on remet en vigueur l'édit de 1701, de nouveaux droits sont frappés sur les cartes à jouer, de nouveaux moules seront établis et imposés aux cartiers par la Régie générale des cartes, le travail comme la fabrication et la vente seront sévèrement contrôlés ; ce sera désormais et jusqu'à la fin de l'ancien régime l'exercice dans toute sa rigueur.

Un nouveau type de cartes apparaît donc avec l'édit de 1745 qui restera en vigueur jusqu'en 1773.

Il inaugure d'une façon officielle et définitive la carte de petit format et c'en est bien fini de tous ces types dont le classement a été si difficile pour la période 1719-1746.

Le caractère archaïque et naïf qui avait maintenu un certain cachet aux cartes jusque là disparaît d'une façon définitive ; quant au moule, le cuivre remplacera le bois souvent. Les personnages, dans le cadre restreint qui leur est assigné, seront trapus et sans caractère. On marche à grands pas vers le style officiel du commencement du XIXe siècle. Plus nous approcherons de la Révolution, plus l'impression sera mauvaise et la fabrication lâchée d'une manière générale.

Cela tiendra beaucoup généralement à la décadence dans laquelle tomba le métier car les droits excédèrent les cartiers, les incitèrent d'autre part à la fraude et leur situation était devenue déjà tout à fait précaire et misérable aux environs de 1789.

Cependant on a pu voir dans notre étude sur les maîtres-cartiers qu'ils avaient nourri dès 1735 l'ambition de se constituer en jurande. Des statuts avaient été dressés à cet effet ; la Jurade les avait homologués ; la Chambre

de commerce de Bordeaux les avait combattus; les intendants se montrèrent décidément hostiles et la constance des pauvres cartiers n'obtint pas le sort qu'elle méritait car, après trente années presque de luttes à coups de grimoires, de requêtes, de suppliques, de placets et de démarches, il leur fallut renoncer à tout jamais à l'espoir d'être quelque chose, de faire partie d'un Corps et de pouvoir s'appeler *maîtres* pour tout de bon.

Comme dimensions la carte aura désormais : 0,08 en hauteur et 0,043 en largeur. Toutefois en rencontrera fréquemment encore ces écarts d'un demi et d'un millimètre que nous avons eu occasion de signaler précédemment et que le moule en cuivre a seul pu arriver à atténuer.

Les Archives départementales de la Gironde conservent les deux tirages des feuilles d'impression des cartes, l'un de *teste* et l'autre de *valets*, faits sur le moule de 1745, déposés à l'intendance pour servir d'étalons, le 2 mars 1746, à la requête de *Jean Souillard adjudicataire général* du droit sur les cartes [1].

Toutefois, quelque temps se passa avant que la nouvelle Régie ait été en état de livrer ses moules aux cartiers. On se présenta chez eux néanmoins pour inventorier les stocks de cartes existants, tant neuves que vieilles et aussi pour mettre la main sur leurs moules. Tout en leur laissant la faculté de continuer leur fabrication jusqu'à la mise en service des moules du type nouveau, on obvia à la fraude ultérieure et par ces inventaires et par la saisie des moules dont, en attendant qu'elle devint définitive, on prit des impressions signées *ne varietur* par les agents de l'administration.

C'est un procès-verbal de perquisition de ce genre que nous avons la bonne fortune de pouvoir publier, grâce à l'aimable communication qui nous en a été faite par M. Camille de Mensignac, conservateur des Musées lapidaire et archéologique de la ville de Bordeaux, aux archives particulières de qui il appartient. Quoique en partie détruit par le feu, ce document tire un intérêt spécial de ce qu'il nous livre un certain nombre de renseignements nouveaux. D'abord il nous fait savoir que l'un des cartiers que l'on visita ainsi, Guillaume GROSSARD, avait à ce moment son officine dans la *Sauvetat* de Saint-André où, assurément, aux termes mêmes de la requête, il n'était pas seul de son métier. En outre il occupait huit ouvriers, ce qui démontre l'importance exceptionnelle de son atelier.

Le rôle de la capitation des corporations pour 1777, qui est le seul à fournir la statistique des ouvriers, garçons et servantes des maîtres, ne nous montre qu'un seul atelier avec huit ouvriers ; c'est celui de Jean CROUGNEAU ; Jean BADIN et Jean GROSSARD n'en occupaient que quatre; Pierre VALLET n'en avait que deux; Raymond PASQUIER,

1. Avec les feuilles de 1773, dont nous aurons occasion de parler un peu plus tard, ce sont les seuls documents de ce genre qui aient échappé à la destruction. Nous avons transcrit les pièces de ces deux dépôts ci-dessus dans la préface, p. LXIII, n. 1.

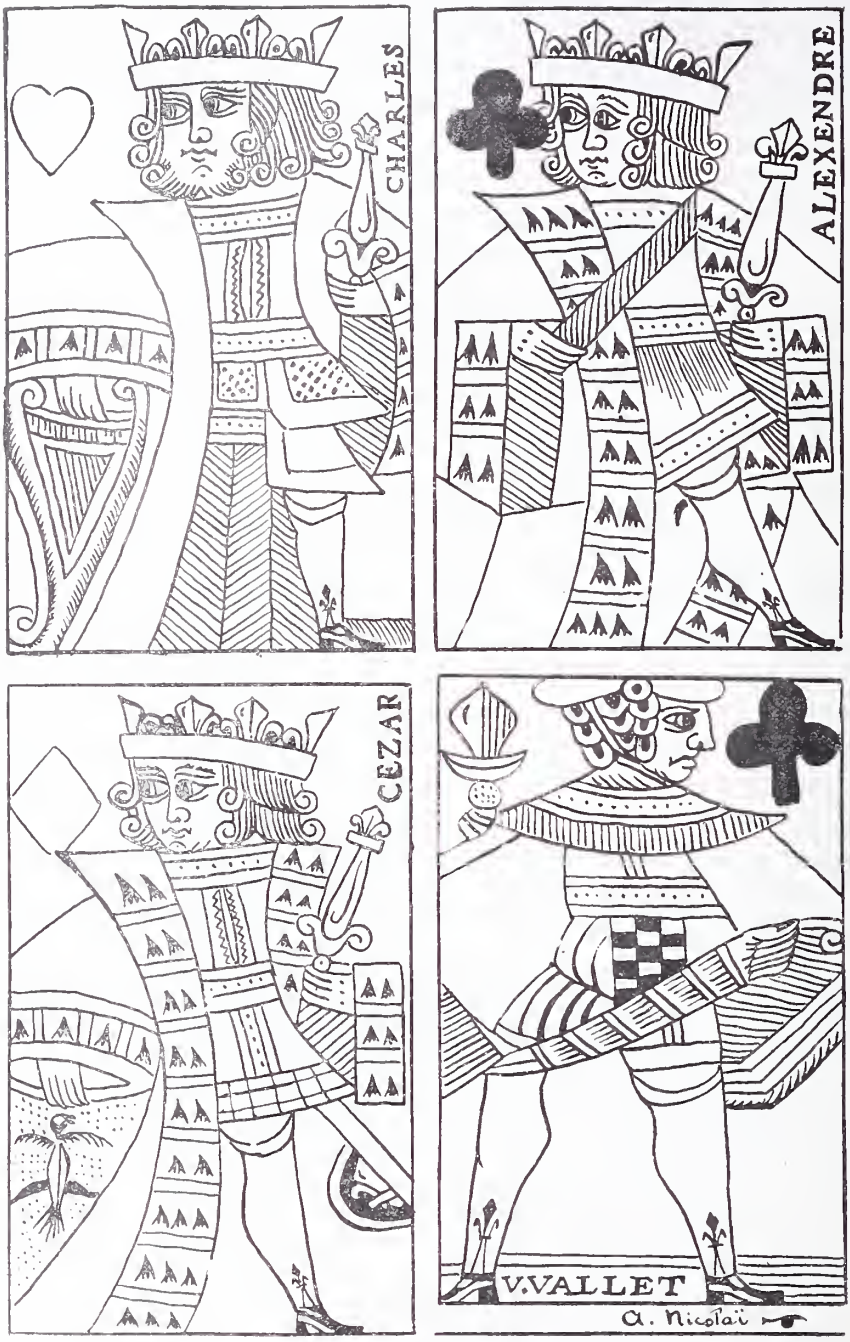

PLANCHE XXXI

Autre moule du jeu à la demi-fleur de lis (1740-1745)

(*Collection de l'auteur*).

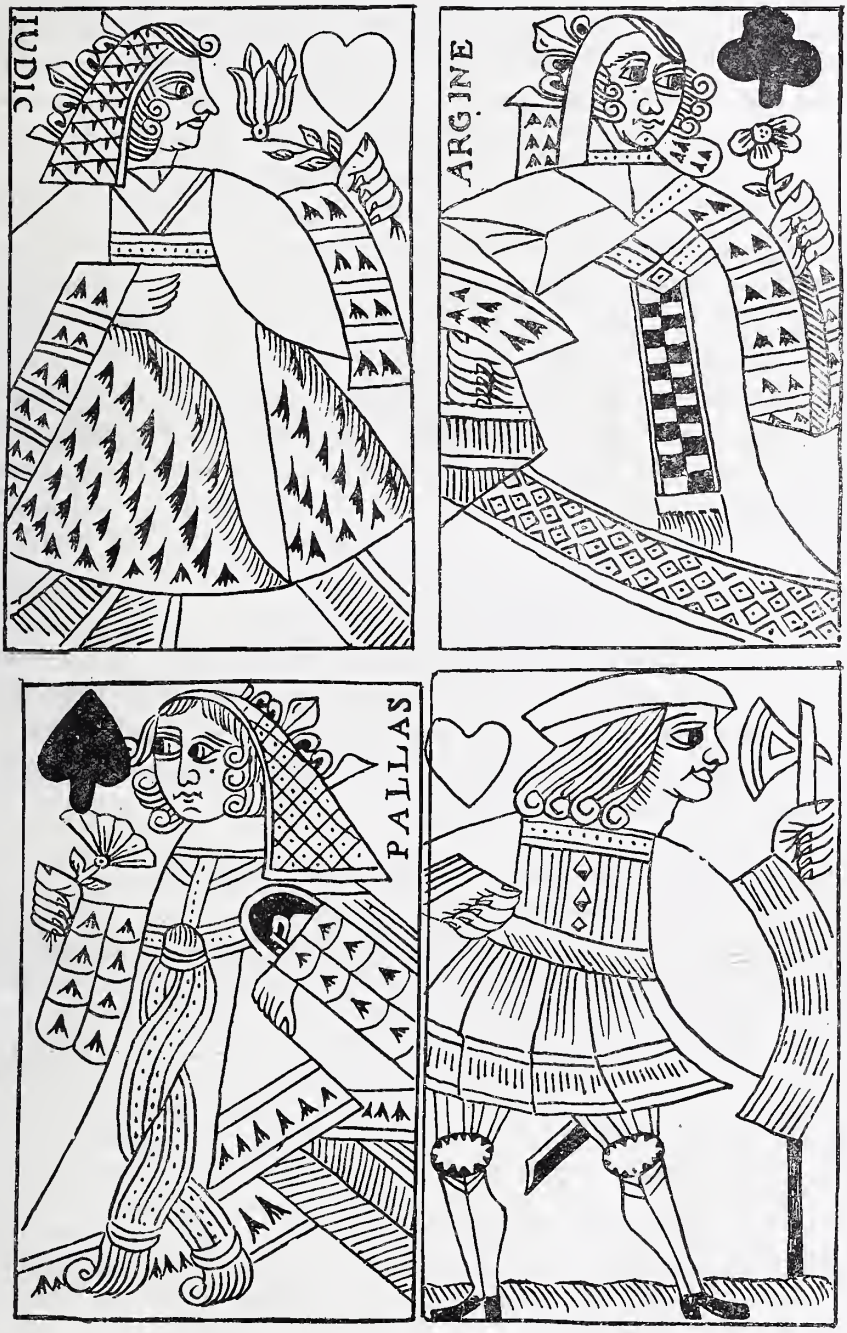

PLANCHE XXXII

Dames et valets du moule à la demi-fleur de lis de la planche XXXI (1740-1745)

(*Collection de l'auteur*).

Pierre BADIN et Jean PERSON n'en avaient qu'un et Jean DUFAU n'en avait pas du tout [1].

Aussi Guillaume GROSSARD occupait-il une maison assez importante. De plus les tirages des feuilles de moules annexés au procès-verbal et qui accompagnent le document que nous reproduisons offrent cet intérêt de dater aussi sûrement que définitivement ces cartes d'un type tout spécial dont nous avons déjà eu occasion de parler et dont l'ornementation ne s'est rencontrée dans aucun autre atelier en Guienne, pas même chez BAUDARD.

Les cartes des feuilles tirées sont identiques pour partie à certaines de celles que nous possédons, d'autres diffèrent, ce qui nous amène à penser que même dans ce genre GROSSARD a eu plusieurs moules. De même qu'il a certainement fabriqué des cartes du type commun à tous les cartiers puisque nous en possédons également quelques-unes. Il est bien évident que l'on n'a sauvé que partie des feuilles tirées chez GROSSARD. Cet exceptionnel essai de fantaisie que nous avons déjà signalé ne se rencontrera plus désormais; par une singularité dont la cause véritable nous échappe, il courait dans Bordeaux il y a quelques années encore, et même hors Bordeaux, un assez grand nombre de feuilles entières ou par fragments tirées en noir sur les moules de Guillaume GROSSARD [2].

Les moules n'avaient-ils pas été brisés du moment qu'ils ne répondaient plus au type mis en service, ou bien le stock des feuilles déjà tirées en 1746 au moment des inventaires s'est-il conservé dans quelque grenier ? Les deux hypothèses sont plausibles. En tout cas les cartes achevées, complètes de Guillaume GROSSARD, sont très rares.

A Monsieur le Juge de la Sauvetat St André de Bordx ou
Monsieur le Lieutenant.

Supplie humblement Joseph Debousquet Directeur de la ferme des Droits sur les Cartes et Cuivres Dizant que le Roy ayant ordonné par sa Déclaration du mois de février dernier le rétablissement des Droits sur les cartes, imposés par son Edit de mil sept cens un, et le Bail desdits droits . . . . . .
folio 1 verso. . . . pour remplir l'esprit dudit Edit quy ordonne qu'il sera fait procès verbaux, et invantaires des cartes et tarrots, ensemble des planches quy auront servy à l'uzage des cartiers pour l'impression de leurs cartes, est ce par le lieutenant général de police, ou autres officiers de police, et comme il y a dans votre jurisdiction des cartiers et que vous êtes sul compétant pour faire ledit procès verbal, le suppliant a l'honneur de vous presenter sa requête aux fins que Ce Considéré il vous plaize de vos Graces, ordonner que vous vous transporteriez ce jourd'huy a telle hure qu'il vous plaira indiquer accompagné de votre greffier ches les cartiers qui s'y trouveront . . . . . .
folio 2 recto. . . . servis jusqu'à présent, comme aussy de la quantité des

1. Cf. supra. Préface, p. xxiv.

2. M. l'abbé Dubarra, curé de la cathédrale de Pau, nous a communiqué des fragments de feuilles de valets qu'il a trouvés en Béarn.

cartes de triailles, ou vieilles cartes et de celles des fuilles a teste ou a figure des jeux de cartes non assorties quy pourront se trouvier chez lesdits cartiers, et finallement faire à la requisition du suppliant ez noms qu'il procede, tels autres procès verbaux et invantaires dont vous serez requis, relativement audit Edit de mil sept cent un et vous ferez bien.

De Bousquet
directeur.

Veu la présente requête ensemble la Déclaration du Roy du mois de février dernier, faisant droit de ladite requête ordonnons que nous nous transporterons demain à neuf heures du matin avec notre greffier chez les cartiers de la présente jurisdiction quy nous seront indiqués par le suppliant, pour faire les procès verbeaux et invantaires requis. Fait à Bordeaux au Parquet de la Sauvetat St André de la dite ville par . . . . . .

folio 2 verso. . . . en la Cour Sénéchalle, et siège prézidial de Guienne, expédiant la justice en l'absence de Messieurs les Juge et lieutenant, écrivant sous nous Pierre Dodin greffier par nous pris d'office, duquel ayant receu le serment au cas requis, a comparu sieur Joseph Dubousquet, Directeur de la ferme du droit sur les cartes et cuivres, lequel a dit qu'aux fins contenues dans la requête à nous présentée le jour d'hier, nous aurions, par ordonnance mise au bas d'icelle, indiqué notre transport à ce jour d'huy hure de neuf hures du matin pour faire la vizite, état et invantaire des cartes et moules quy se trouveront ches les cartiers habitans de la presente jurisdiction, et atandu que ladite hure de neuf hures de ce matin est venue, ledit s^r^ debousquet, requiert qu'il nous plaise procéder à l'exécution de ladite ordonnance, et faire le transport requis a quoy conclud

de Bousquet.

Sur quoy nous expediant susdit, faisant droit du requis dudit sieur de Bousquet, atandu que l'hure de neuf hures de ce matin indiquée par notre ordonnance du jour d'hier, est echue pour les avoir ouies sonner à l'orloge de l'eglize cathédralle Saint André de la présente ville sommes partis dudit present parquet en compagnie dud^t^ s^r^ de Bousquet, de notre dit greffier et avons esté conduit par ledit s^r^ de Bousquet dans la maison de sieur Guillaume Grossard marchand et fabriceur en cartes situé à la place St André de la presente ville, presente jurisdiction, ou etant et parlant chez luy avons demandé son nom, conom et age, nous a repondu s'appeller Guilhaume Grossard, aagé de quarante neuf ans, auquel nous avons expliqué le suiet de notre transport et sommé de nous représenter les moules ou planches dont il se sert pour la fabrication de ses cartes, ensemble les cartes et tarrots qu'il a de fabriqués, ensemble la quantité des fuilles à teste ou a figure et de point, et cartes vieilles et de triailles qu'il doit avoir dans son magazin et chambres . . . . . .

folio 3 recto. . . . Greffe pour etre atachées au présent verbal de nous contresignées pour ne varier et non dudit Grossard pour ne sçavoir de ce interpellé qu'il a dans sa maison en caisse cent trante six grosses de vieilles cartes ou triailles ou a fourny, lesquelles cartes du consentement dud^t^ s^r^ de Bousquet avons laissé au pouvoir dudit Grossard, et desquelles nous le chargeons, comme dépozitaire pour les representer quand il sera requis, quand et a quy il appartiendra, Et ayant interpellé ledit Grossard de la quantité des appartemens et chambres qu'il occupe dans la maison ou nous sommes, il nous a declaré moienant sondit serment que les appartements qu'il occupe dans ladite maison consistent en la salle basse, avec un

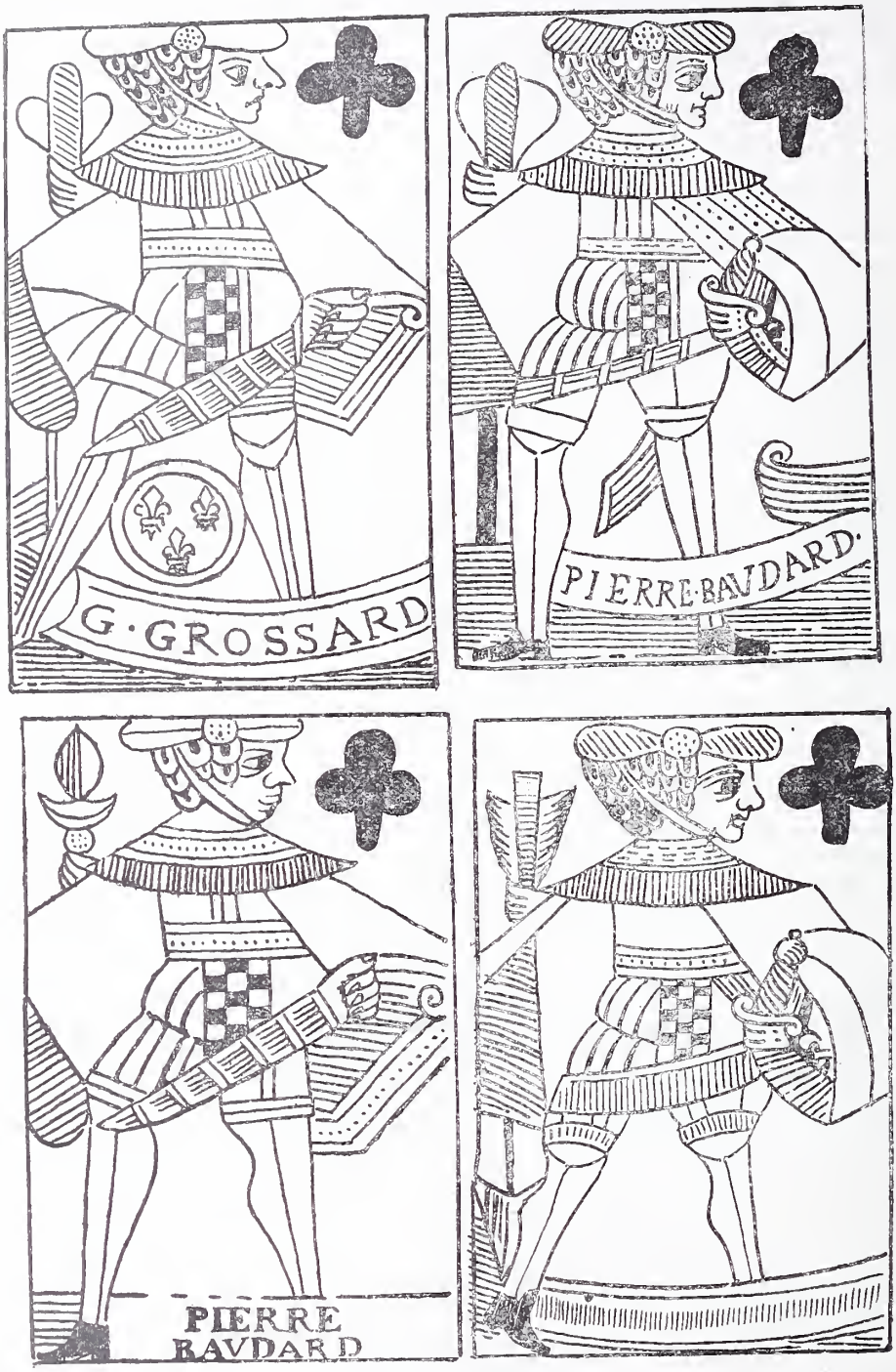

PLANCHE XXXIII

Valets des jeux en usage entre 1740 et 1745.

(*Collection de l'auteur*).

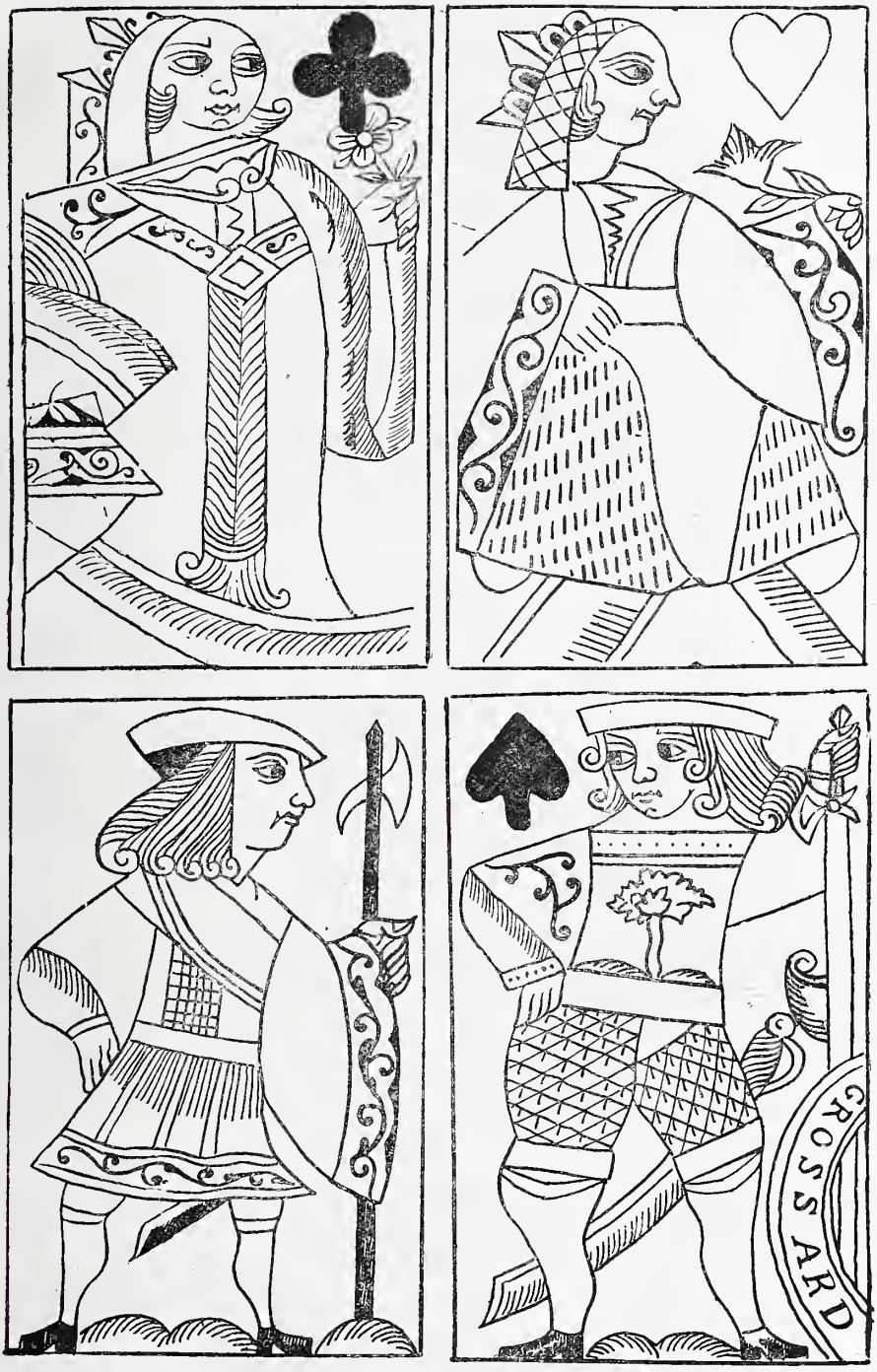

PLANCHE XXXIV

Cartes des jeux fabriqués par GROSSARD entre 1740 et 1746.

(*Collection de l'auteur*).

GRAZZINI.

416. **Grazzini** (Antonfrancesco). - Le Rime burlesche edite ed inedite di Antonfrancesco Grazzini detto il *Lasca*, per cura di Carlo Verzone. - *Firenze*, *G. C. Sansoni*, (*tip. di G. Carnesecchi*), 1882. - In-8.

A pagg. ccxx: Tavola autografa della « qualità e quantità delle composizioni, e i nomi loro particolari fatte » dal Grazzini.

GUARINI.

417. **Fontanini** (Giusto). - Scrittori intorno al poema del Guarini. (È la Sezione 5ª della Classe IV nel Libro III della « Eloquenza Italiana »).

418. **Rossi** (Vittorio). - G. B. Guarini ed il Pastor Fido. Studio biografico critico con documenti inediti. - *Torino*, *Loescher*, *edit.* (*stab. tip. Vincenzo Bona*), 1886. - In-8.

In fine al volume è un Saggio di una Bibliografia del « Pastor Fido ».

GUARINO.

419. **Sabbadini** (Remigio). - Guarino Veronese e il suo Epistolario edito e inedito. Indice alfabetico delle Lettere e biografia tratta da esse. - *Salerno*, (Leipzig, Harrassowitz) 1885. - In-8 gr. p. 82.

420. **Sabbadini** (Remigio). - Codici latini posseduti, scoperti ed illustrati da Guarino Veronese. (Museo Italiano di Antichità classica: II, 2).

GUERRAZZI.

421. **Bosio** (Ferdinando). - Biografia e Rivista di tutte le opere di Francesco Domenico Guerrazzi. - *Milano*, *lib. edit. Dante Alighieri*, 1869. - In-8.

GUIDICCIONI.

422. **Minutoli** (Carlo). - Sulla vita e le opere di monsignor Giovanni Guidiccioni da Lucca, commentario di Carlo Minutoli letto nell'Accademia lucchese nelle tornate dei 28 gennnio e 21 febbraio 1859. - *Lucca*, *Giusti*, 1859. - In-8.

Nella parte seconda del volume è un Ragguaglio bibliografico e critico-letterario delle opere del Guidiccioni.

HORATIUS.

423. **Antonibon** (Giulio). - Studii sull'Arte Poetica di Q. Orazio Flacco. - *Bassano*, *Pozzato*, 1888. - In-8.

Cap. XI: Codici oraziani contenenti l'Arte Poetica;

Cap. XII: Bibliografia dell'Arte Poetica.

424. **Fontanini** (Giusto). - Spositori della Poetica latina d'Orazio. Formano la Sezione 3ª della Classe III nel Libro III della « Eloquenza Italiana ».

IMBRIANI.

425. **Amalfi** (G.). - L'Imbriani demipsicologo (Nel giornale Giambattista Basile [*Napoli*] anno IV (1886), n.° 2).

L'articolo ha in fine una accurata bibliografia degli scritti demopsicologici di Vittorio Imbriani, alcuni dei quali sono vere rarità.

INGHIRAMI.

426. **Polidori** (Filippo). - Catalogo delle opere del cav. Francesco Inghirami. (Arch. Stor. Ital., Serie prima, Appendice, tom. III, pagg. 762-764; in fine alla Necrologia di lui).

IVANI.

427. **Neri** (Achille). - Notizie della Vita e delle Opere di Antonio Ivani sarzanese. - *Spezia*, *Monticoni*; *Sarzana*, *lib. Paganotto*, 1868. - In-32, pag. 38.

JACOPONE DA TODI.

428. **Boehmer** (Eduardo). - Notizie bibliografiche delle prose e delle rime, nelle edizioni e nei codici, del beato Jacopone; e degli scrittori che parlano di lui (Romanische Studien; I, pagg. 137-152).

429. **Frati** (Ludovico). - Due Manoscritti Jacoponici della Biblioteca Universitaria di Bologna (Miscellanea Francescana; IV, 1° e 3°).

430. **Mazzatinti** (Giuseppe). - Alcuni codici delle rime del beato Jacopone da Todi. - *Foligno*, *Campitelli*, 1886.

Estr. dalla Miscellanea Francescana: vol. I, fasc. 1°.

Si descrivono 20 codici compreso il cod. 8521 della Biblioteca dell'Arsenale di Parigi, e si dà la tavola di 182 Laudi in essi contenute.

431. **Moschetti** (Andrea). - I Codici Marciani contenenti Laude di Jacopone da Todi, descritti ed illustrati: aggiunta un' Appendice sui codici Jacoponiani di altre Biblioteche venete. - *Venezia*, *tip. dell'Ancora*, 1888. - In-16.

Hanno importanza bibliografica, oltre la regione veneta, questi capitoli: 1° Le antiche edi-

zioni delle Laudi Jacoponiane: 2° Le antiche edizioni miscellanee di Laudi: 3° Le Laudi di Jacopone negli ultimi tempi.

432. **Pèrcopo** (Erasmo). - Le Laudi di fra Jacopone da Todi nei manoscritti della Biblioteca Nazionale di Napoli. Contributo alla edizione critica (Propugnatore, anno XIX, parte prima).

Si descrivono 13 Codici.

JACQUIER.

433. **Ceruti** (Giacinto). - Elogio funebre del P. Jacquier detto in Arcadia dall'abate Giacinto Ceruti il dì IV decembre MDCCLXXXVIII.- *In Roma* MDCCLXXXVIII *per Filippo Neri e Luigi Vescovi.* - In-8, pagg. 37.

In fine: Nota delle opere del Ch. P. Jacquier.

KUNZ.

434. **Puschi** (A.). - Elenco delle opere di Carlo Kunz. In fine ad una Commemorazione di lui (Rivista Italiana di Numismatica: I (1888), fasc. 1°).

LABUS.

435. **Famiglie** Notabili Milanesi. Cenni storici e genealogici raccolti dai sigg. Fausto Bagatti-Valsecchi, Felice Calvi, Luigi Agostino Casati, Damiano Muoni, Leopoldo Pullè. - *Milano, Vallardi*, 1875-1885. Voll. 4 - In fol.

Il vol. I ha una Bibliografia delle opere di Giovanni Labus; nelle memorie della sua famiglia raccolte da Damiano Muoni.

LANCETTI.

436. **Notizie** di opere manoscritte di Vincenzo Lancetti. (Arch. Stor. Lombardo, Serie seconda: vol. VI, pagg. 513-515.

Esistono nella Biblioteca governativa di Cremona che recentemente ne ha acquistati 18 volumi.

LATINI.

437. **Thor Sundby.** - Della Vita e delle opere di Brunetto Latini. Monografia di Thor Sundby tradotta dall'originale Danese per cura di Rodolfo Renier. Con Appendice di Isidoro Del Lungo e Adolfo Mussafia, e due Testi Medievali italiani. *Firenze, Successori Le-Monnier*, 1884. - In-8 gr.

A pag. X-XIV della Prefazione del Renier si registrano i Cod. che hanno scritti di Brunetto: e a pag. 282-286, nell'Appendice II del Mussafia, i codici del *Tesoro.*

438. **Wiese** (Bertoldo). - Der Tesoretto und Favolello B. Latinos. (Zeitschrift für romanische Philologie [*Halle*], vol. VII (1883) fasc. 2°-3°).

Precede la notizia di quattordici Codici.

LAZARI.

439. **Barozzi** (Niccolò). - Commemorazione di Vincenzo Lazari. - *Venezia, tip. del Commercio*, 1864. - In-8.

In Appendice ha la Bibliografia del Lazari.

440. **Catalogo** degli scritti originali, tradotti, o pubblicati per cura del Lazari [Vincenzo], compendiato dal più ampio che viene in appendice alla Commemorazione di Niccolò Barozzi; *Venezia, tip. del Commercio* 1864. (Arch. Stor. Ital., Serie terza, tom. I, parte 1ª, pagg. 224-227, in fine ad una Necrologia di lui scritta da A. Sagredo).

LEONARDO PISANO.

441. **Boncompagni** (Baldassar). - Del la Vita e delle Opere di Leonardo Pisano Matematico del secolo decimoterzo. Notizie. - *Roma, tip. delle Belle Arti*, 1852. - In-4.

Estr. dagli Atti dei Nuovi Lincei; anno V (1851-52).

LEONIJ.

442. **Elenco** degli Scritti inediti ed editi del conte Lorenzo Leonij. (Arch. storico per le Marche e per l'Umbria: vol. III, pagg. 797-798).

LEOPARDI.

443. **Antona Traversi** (Camillo). - Studî su Giacomo Leopardi. - *Napoli, Detken*, 1887. - In-16.

A pagg. 305-315: Saggio cronologico di una Bibliografia del Leopardi e del Manzoni compilato da Clemente Benedettucci.

444. **Manoscritti** di Giacomo Leopardi acquistati dal Granduca di Toscana Leopoldo II e depositati nella Palatina. Notizia. (Arch. Stor. Ital., Nuova Serie, tom. VIII, parte 1ª, pag. 198).

445. **Piergili** (Giuseppe). - Nuovi Documenti intorno alla vita e agli scritti di Giacomo Leopardi raccolti e pubblicati da Giuseppe Piergili. - *Firenze, Le Monnier*, 1882. - In-16.

Contengono il Catalogo dei Mss. Leopardiani già presso il De Sinner, ora nella Bibliotoca Nazionale di Firenze, compilato dal De Sinner, compiuto e pubblicato dal Piergili.

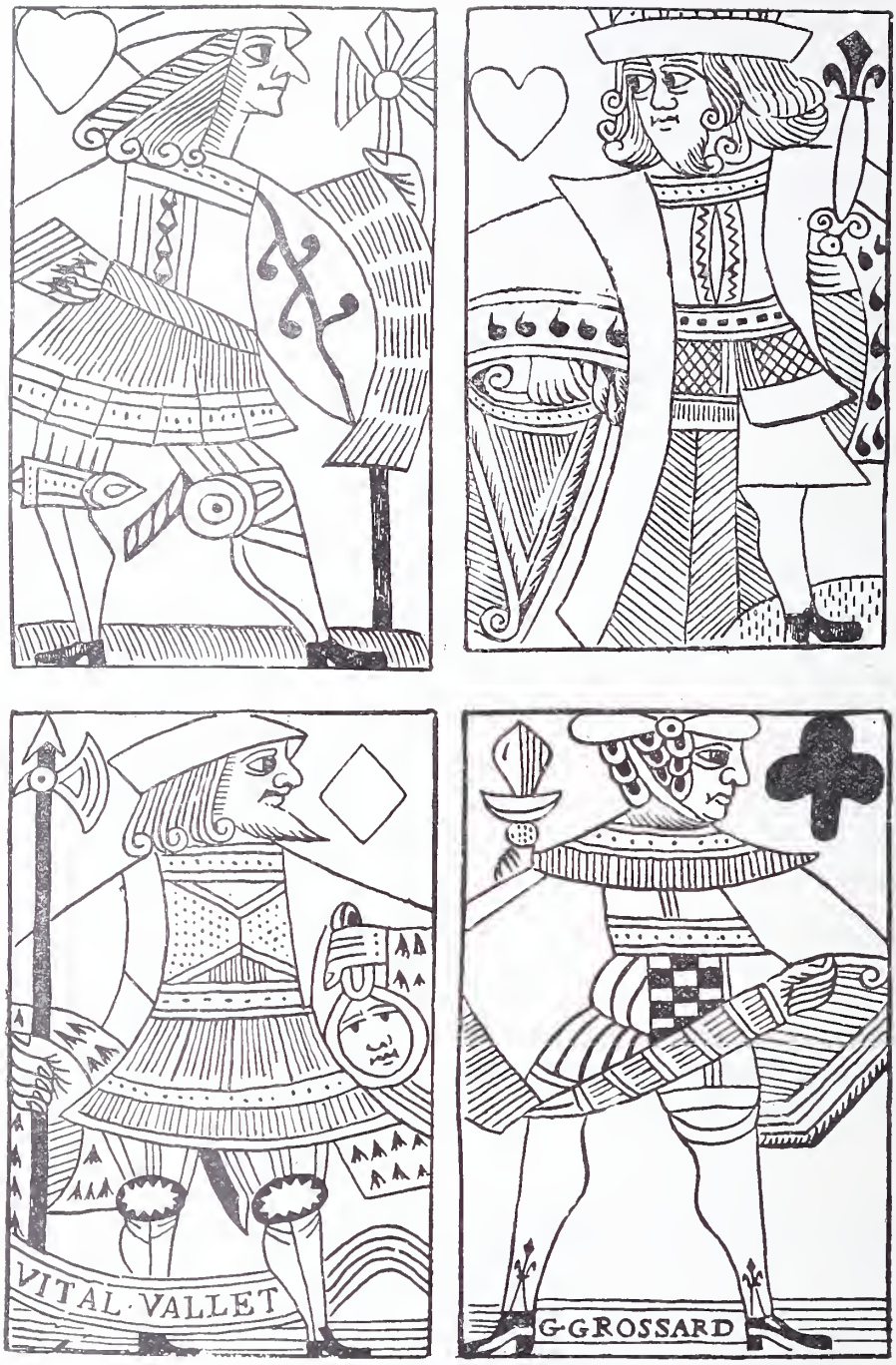

PLANCHE XXXV

Cartes de V. VALLET et de G. GROSSARD. Jeux de 1740-1745

(*Collection de l'auteur*).

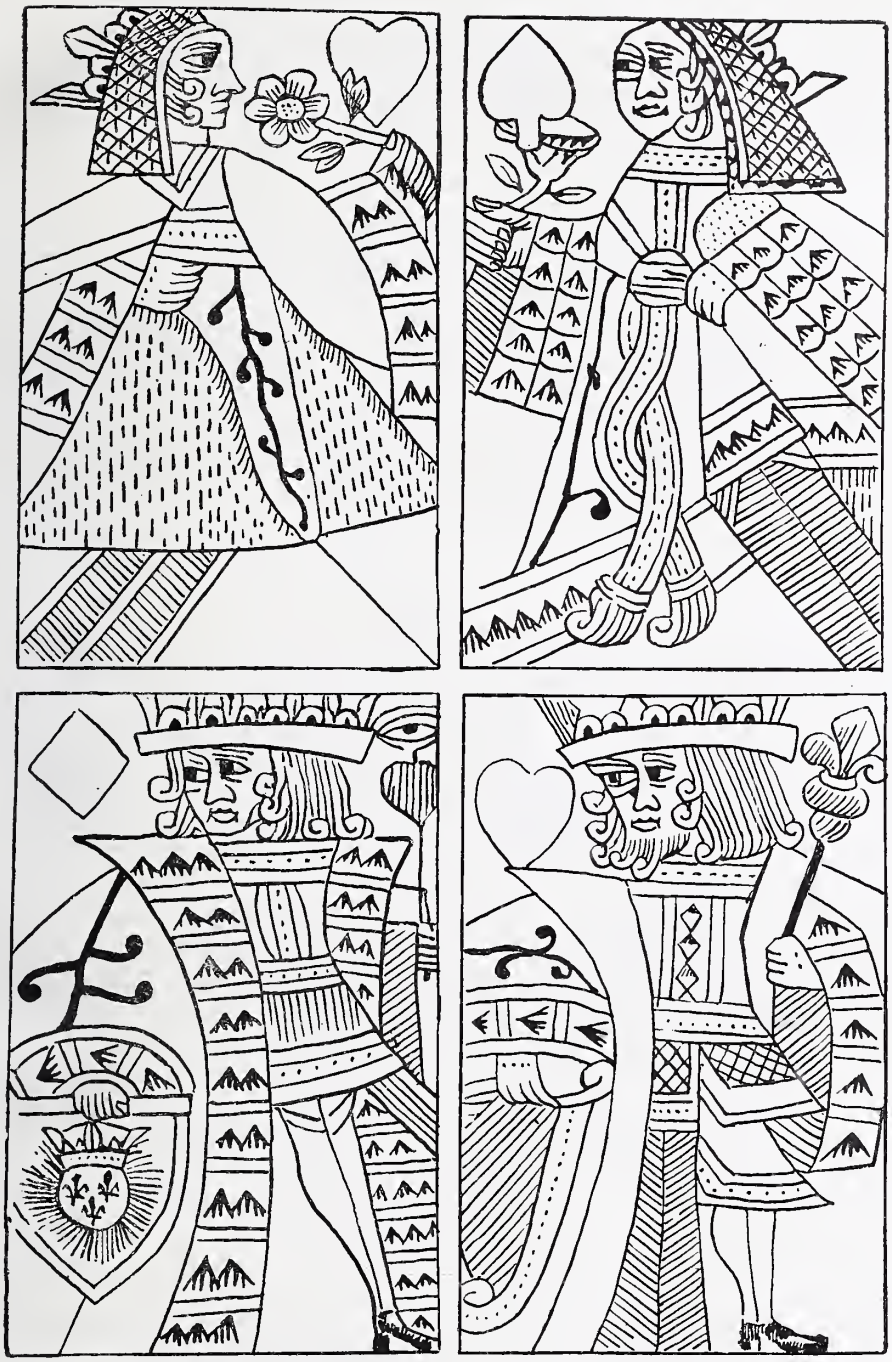

PLANCHE XXXVI

Cartes de G. GROSSARD de 1740-1745.

(*Collection de l'auteur*).

Nous avons eu la bonne fortune de découvrir, dans les minutes de Me Peyrelongue, notaire à Bordeaux, le contrat de mariage de HUGUES RONTIN. On y trouve l'inventaire de l'officine de VITAL VALLET qui les constitue en dot à sa fille. L'atelier de VALLET disparaît donc et c'est son gendre RONTIN qui lui succède [1].

13 janvier 1753.

Pardevant les conseillers du Roy notaires à Bordx soussignés, furent présents Sr Hugues Rontin, garçon cartier, demurant en cette ville chez le sr Vital Valet père, marchand cartier rue Ste Catherine psse St Projet, fils naturel et légitime de Jean Rontin, habt de la psse de Dunes en Condomois et de fue Jeanne Gastebosq, procédant le dit Hugues Rontin comme majeur et de l'authorité et consentement du dit Jean Rontin son père, ainsy qu'il a dit et declaré aux dits notaires, et duquel consentement il promet raporter pour être annexé à ces presentes, acte en bonne et due forme avant l'impartition de la benediction nuptiale de mariage dont sera cy après parlé, d'une part ;

Et delle Marie Vallet, fille ainée du dit sieur Vital Vallet et de feue delle Catherine Verdier, les dits sieurs et delle Vallet père et fille, demeurant sus-dite rue et paroisse, procédant la dite delle Marie Vallet aussy comme majeure et de l'authorité et consentement du dit sieur Vallet son père icy présent, d'autre part ;

Entre lesquelles parties, ont été faits les traité, accords et conventions de mariage qui suivent ;

Promettent les dits sieur Hugues Rontin et delle Marie Vallet se prendre par nom et loy de mariage et de le sollemniser aux ceremonies accoutumées en face de l'Eglise Cath. Apos. et Rom. à la 1e requisition l'un de l'autre à peine de tous dépens &a.

Déclare le dit Hugues Rontin qu'il ne veut rien se constituer et que la totalité de ses biens presents ne s'eleve qu'à la somme de deux cens livres ou environ.

En faveur et considération duquel mariage et pour ayder à en suporter les charges, le dit sieur Vital Vallet père a constitué en dot de son chef particulier à la dite Marie Vallet, future épouse, sa fille, tous les effets, ustancilles et autres effets dont il se sert dans son dit metier de cartier comme chaudiere, lisses, marbres, cizeaux, pinses, *brouesses*, tables, planches, armoires et autres, c'est à dire tous les effets, outils et ustancilles qu'il a actuellement dans la maison qu'il habite ou ailleurs, sans aucune sorte d'exception et generalement tout ce qui concerne et depend du dit metier de cartier, en ce non compris les cartes et papiers de sa boutique qu'il destine pour faire fonds à ce qui peut être dû au bureau des droits des cartes desquels dits effets, outils et ustancilles il fait par ces presentes abandon et delivrance au dit Rontin futur époux qui au moyen de ce pourra en uzer ainsy et de meme que le dit sieur Vallet en avoit le droit, et en conséquence les affecte &a, déclarant le dit sieur Vallet que les dits effets, outils et ustancilles qui ont été vus et agréés par le dit Rontin peuvent être de la valleur de deux cens livres ou environ comme aussy luy constitue en dot la somme de deux cens livres qui est l'agencement par luy gaigné par le prédécés de la dite feue Verdier son epouse et qu'il a droit de prendre et de faire payer sur son heredité.

En même faveur et considération duquel mariage, le dit sieur Vallet père en

---

1. Nos remercîments à Me Peyrelongue pour l'obligeance avec laquelle il a mis ses minutes à notre disposition.

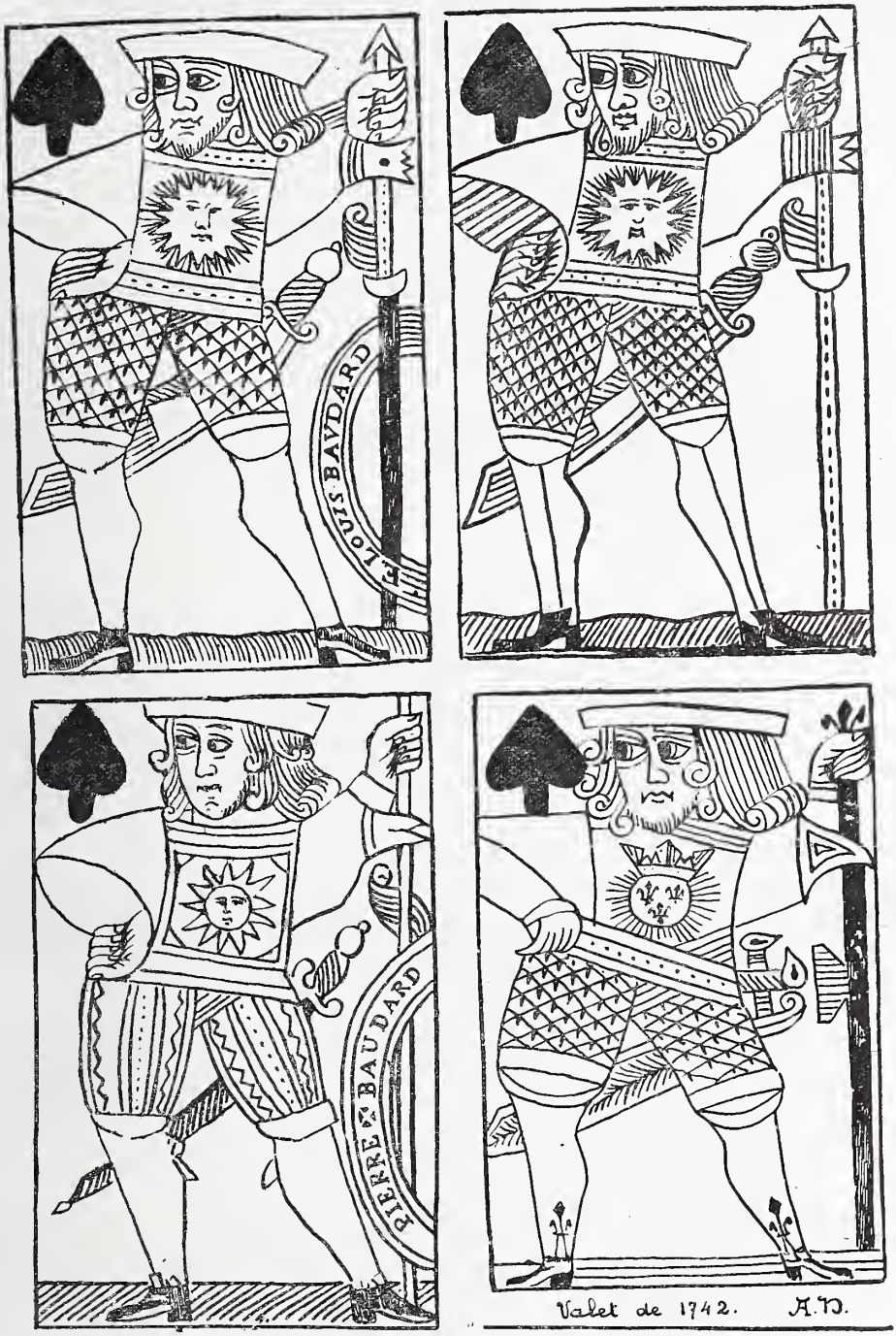

PLANCHE XXXVII

Valets de jeux de BAUDARD de 1740-1745

(*Collection de l'auteur*).

uzant du pouvoir special à luy donné par la dite feue Catherine Verdier son épouse, suivant leur testament mutuel du 1e May 1724 retenu par Barberet père cy devant notaire à Bordx &a, a par ces dittes présentes nommé et institué pour herittière generale et universelle de la ditte feue Catherine Verdier, la dite delle Marie Vallet, future épouse, leur fille pour par elle prendre et recueillir la tierce de la totalité de l'heredité de la dite feue Verdier, et ensuite prendre une portion égale dans les deux tierces restantes de ladite heredité, le tout relativement à la coutume de Bordx ; au moyen de quoy et en même vertu du dit testament sus-datté, le dit sieur Vallet suivant le dit même pouvoir à luy donné par icelluy, a reduit les Srs Pierre, Antoine, autre Pierre, autre Marie, Catherine et Marie Roze, ses autres enfants, et de la dite Verdier son epouse ou quoique soit leurs représentants à leur légitime telle que de droit, du chef de la dite feue Verdier leur mère, instituant et nommant dans la dite legitime les dits Pierre, Antoine, autre Pierre, autre Marie, Catherine et Marie Roze Vallet ou leur représentans pour heritiers particuliers de la dite feue Verdier leur mère.

Seront les futurs époux associés aux acquets, &a, &a.

Fait et passé à Bordx en la demeure du dit sr Vallet qui est celle de toutes les parties le 13 janvier 1753 après midy.

(Signé :) Rontin ; Marie Vallet ainée ; Vallet ; Pallotte et Barberet (*Arch. dép.* Minutes de Barberet, notaire).

M. Henri d'Allemagne a, de son côté, mis la main, aux Archives nationales, sur le brevet de maîtrise délivré par les jurats de Bordeaux à RONTIN. La présence de ce brevet à Paris s'explique par ce fait qu'il y a été retenu comme ne pouvant constituer un titre sérieux de maîtrise au profit de RONTIN du moment que le pouvoir central avait obstinément refusé de sanctionner l'homologation que les jurats avaient donnée aux statuts dressés en 1735 par les cartiers. Toutefois le brevet de RONTIN prouve que, à sa date encore, les jurats, dans le but de faire des perceptions lucratives ne s'encombraient guère de distribuer des brevets de fantaisie, dépourvus de toute valeur administrative et juridique.

Marcellin VIANEY (1754-1761).

23 septembre 1754. — Mariage entre Marcellin VIANEY, *garçon cartier* natif et habitant de cette ville rue Ste Catherine fils légitime de deffunts Benoit VIANEY *aussy cartier* et de Marie Moreau, etc. et de Catherine Lascours veuve de sieur Bernard Maurin marchand graisseux habitante de cette paroisse hors les murs fille légitime de sieur Guillaume Lascours fabriquant de bas au métier et de feue Marguerite Vinebenette (*Ste Eulalie. R. 376. A. 330*).

2 juin 1755 — Procès verbal pour fraude. (*Arch. dép. C. 5259*).

24 mai 1758. — Procès verbal pour fraude. (*Arch. dép. C. 3259*).

2 février 1761. — Procès verbal pour fraude (*Arch. dép. C. 3259*).

16 février 1761. — Procès verbal et condamnation emportant outre 6000 livres d'amende, *déchéance de la maîtrise*.

Marcellin VIANEY n'a donc dû fabriquer comme maître que durant six ans au plus, étant devenu maître entre 1754 et 1755 date à laquelle on le trouve établi à son compte.

JACQUES BOUTIN.

4 mai 1754. — BOUTIN, *maître cartier* est constitué gardien volontaire du mobilier saisi chez LAMIRAIL (Cf. *Arch. dép. C. 3259.*)

ANTOINE CHEYRON.

23 novembre 1765. — CHEYRON, *garçon cartier*, assiste comme témoin au mariage de CROUGNIAU (*St Projet. R. 625. A. 337.*)

JEAN CROUGNIAU.

23 novembre 1765. — Mariage de JEAN CROUGNIAU, *garçon cartier*, avec Marie Vallet veuve Rontin, fille de VITAL (*St Projet. R. 625. R. 337.*) VALLET. Crougniau est donc le successeur de RONTIN. Il a fabriqué jusque vers 1790.

JEAN GROSSARD.

15 décembre 1765. — Naissance d'un enfant ondoyé fils de JEAN GROSSARD, *maître cartier,* et de Marie Pigerie (*St Pierre. R. 557. A. 965.*)

JEAN BLANCHET.

7 avril 1766. — Baptême de Marguerite. (*St André. R. 105. A. 1571.*)

25 juin 1767. — Baptême de Candide. (*Ibid. R. 106. A. 611.*)

20 juillet 1768. — Baptême de Marie. (*Ibid. R. 107. A. 59.*)

18 janvier 1768. — Décès de André-René (*Ste Eulalie. R. 389. A. 796.*)

28 février 1774. — Saisie au préjudice de BLANCHET, condamnation à 6000 livres d'amende et déchéance de sa maîtrise. (*Arch. dép. C. 1204.*)

22 septembre 1779. — Le Régisseur demande à l'Intendant l'autorisation de faire vendre aux enchères 894 jeux de cartes saisies chez BLANCHET en 1772 après son évasion. (*Ibid.*)

JEAN LARROQUE.

11 février 1767. — Mariage avec Anne Badin fille de JEAN BADIN. (*St Christoly. R. 133. A. 244*).

22 avril 1766. — Prestation de serment comme maître. (*Reg. de la Jurade.* 1766. folio 59 v°.)

3 décembre 1767. — Baptême de Thomas (*St André. R. 106. A. 1195* de la paroisse Ste Eulalie.)

24 août 1774. — Décès de Catherine. (*St Christoly. R. 134. A. 223.*)

7 mars 1779. — Baptême de Marie; paroisse Ste Eulalie. (*St André. R. 117. A. 391.*)

1er octobre 1790. — Décès de Hugues. (*St Christoly. R. 138. A. 178.*).

En 1785, alors que LARROQUE tenait boutique rue Sainte-Catherine, paroisse de Saint-Maixent, on lui dresse procès-verbal pour détention de jeux réassortis et de basses cartes tirées sur papier à faux filigranes. (*Arch. dép. C. 1204.*)

(A suivre). ALEXANDRE NICOLAÏ.

Documents sur l'assistance publique.

Ces pièces font partie de ma collection à l'exception des trois premières qui m'ont été communiquées par M. Couraud.

I

Année 1785. Extrait du rôle arrêté par les Syndic, Adjoints et répartiteurs de la Nation Portugaise.

DOIT *M. Samuel de David Alexandre*

Pour l'annuel des Pauvres	L	*90* Livres
Pour pain de Pâques		*18* »
Pour acquit		*108* Livres

Dl Tettesdacosta
Sindic

M.

Je me flatte que dans le délai de trois mois, accordé aux Contribuables par les Réglemens de la Nation, autorisés par Sa Majesté, vous voudrez bien satisfaire à l'article ci-dessus, qui vous concerne, afin d'éviter les frais de contrainte que je serois forcé d'exercer.

J'ai l'honneur d'être Votre très humble Serviteur.

A Bordeaux, le *8 septembre* 1785.

II

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE

J'ai reçu de M. *Samuel de d'Alexandre* la somme de *cent douze Livres 10 sols* pour six mois de sa souscription à la Société de Bienfaisance, qui écherront le ..... *Mars* prochain.

Bordeaux, le *5 septembre 1790*.

L. 112.10 Raba

III

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE

J'ai reçu de M. *Samuel Alexandre* la somme de *cent soixante douze livres 10 sols* pour *six mois* de sa souscription à la société de Bienfaisance.

A Bordeaux, le..... *Juin* 1792, l'an 1er de la liberté.

Rodrigues *trésorier*
payé le 20 Octobre 92.

IV

L. 200

TAXE RÉVOLUTIONNAIRE POUR EXTENCTION DE LA MANDACITÉ

Je soussigné Receveur du District d'Excideuil [1], reconnois avoir reçu du Citoyen Henry Lestrade, de cette ville la somme de Deux cent Livres, à laquelle le Comité révolutionnaire l'avoit taxé.

A Excideuil le 28 frimaire de l'an second de la République Française.

VIGNÉRAS.

V

Imprimé in-4° avec cette suscription : « Monsieur Ravez ».

BUREAU DE CHARITÉ

DU PREMIER ARRONDISSEMENT,

Institué en exécution de l'Ordonnance du Roi du 2 juillet 1816.

Paris, le 10 janvier 1817.

M

Vous êtes prié d'assister à la Messe solennelle qui sera célébrée Mercredi 15 janvier, à 10 heures très-précises, dans l'Église de la Madeleine, rue St.-Honoré, à la suite de l'installation du bureau, pour attirer sur ses travaux les bénédictions du ciel.

Après l'évangile, il y aura sermon, et il sera fait des quêtes au profit des Pauvres par plusieurs Dames de Charité du bureau.

Les personnes qui ne pourraient pas assister à cette cérémonie sont invitées à envoyer leurs aumônes, savoir : *aux quêteuses.*

Au bureau d'Administration de Charité, rue de l'Arcade, n° 22.

Et dans les bureaux de la Mairie, rue du Faub. St-Honoré.

De la part de Madame la trésorière Pasquier l'une des quêteuses.

VI

Imprimé in-4°. Suscription : « Monsieur Ravez membre de la Chambre des Députés à Paris ».

ÉTABLISSEMENT DE CHARITÉ DE ST.-VINCENT-DE-PAUL

SOUS LA PROTECTION DE SON ALTESSE ROYALE

MADAME, DUCHESSE D'ANGOULÊME

Paris, ce 14 Mars 1817.

M

M. le Curé de St.-Vincent-de-Paul et les Dames de l'Établissement de Charité,

1. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Périgueux.

fondé pour l'instruction des jeunes Filles pauvres, pour le soulagement des Malades et des Indigents des faubourgs Poissonnière, Montmartre et St.-Denis, ont l'honneur de vous inviter à assister au Sermon qui sera prêché pour cet Établissement, dans l'Église de la paroisse de St.-Vincent-de-Paul, rue Montholon, faubourg Poissonnière, par M. l'abbé Feutrier, Secrétaire-Général de la grande Aumônerie de France, Chanoine honoraire du Chapitre Royal de St.-Denis, le Mercredi 19 Mars, à deux heures précises.

Son Altesse Royale, Madame, Protectrice de cet Établissement, voulant bien assister à cette pieuse cérémonie, on vous engage à vous rendre avant l'heure indiquée. La Quête sera faite par Mme. la Vicomtesse de Vaudreuil, Dame de Son Altesse Royale Madame, et par Mme. la Marquise d'Ormesson, Dame de l'établissement de Charité.

Les personnes qui désirent contribuer à cette bonne œuvre, sont priées, si elles ne peuvent assister au Sermon, de déposer leurs dons

Chez
- Madame la Vicomtesse de Vaudreuil, hôtel de Caraman, rue St.-Dominique, N° 100, faubourg St.-Germain.
- Madame la Marquise D'ormesson, rue Hauteville, N°. 16.
- Madame Haller, Trésorière, rue Hauteville, N°. 26.
- Madame Walckenaer, Secrétaire, rue du Faubourg Poissonnière, N°. 87.

Le lendemain, Jeudi 20 Mars, on dira une Messe basse à 11 heures, pour les Bienfaiteurs de cet Établissement.

VII

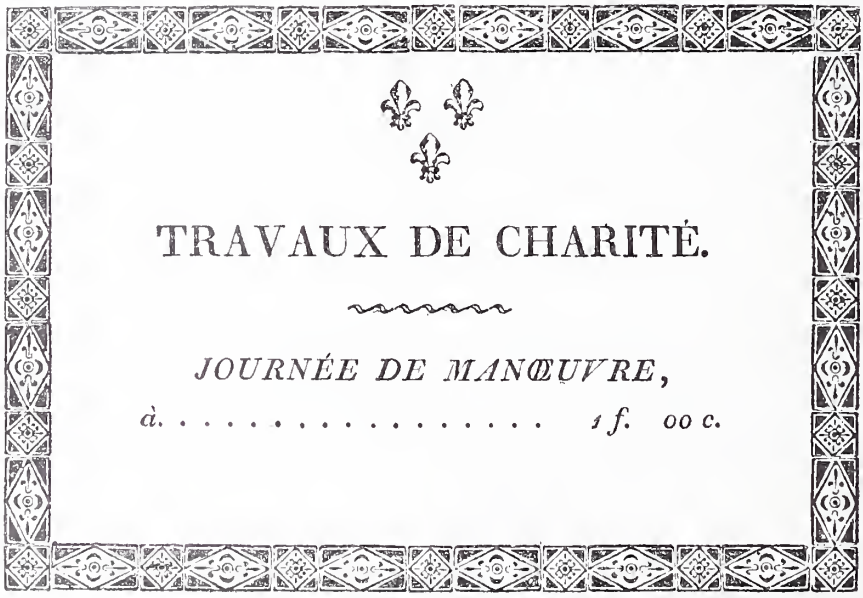

Carte de charité (*Coll. Pellisson*).

J'ai trouvé ce passe-partout à Périgueux. J'ignore s'il était destiné au paiement des ouvriers de cette ville.

JULES PELLISSON.

A propos d'un ex-dono.

L'AUTRE jour, en bouquinant, ma curiosité fut éveillée par un joli volume, orné d'une superbe reliure du XVIIIe siècle, et dont je me rendis acquéreur pour quelques sous. C'était une édition originale de :

ŒDIPE,
TRAGÉDIE
DE SOPHOCLE
ET
LES OISEAUX
COMÉDIE
D'ARISTOPHANE
Traduites par feu M. BOIVIN, *de l'Académie Françoise.*

A PARIS
chez DIDOT, Libraire, Ruë du Hurpoix,
près le Pont S. Michel, à la Bible d'Or.

M. DCC. XXIX.
Avec Approbation & Privilège du Roy.

En examinant plus attentivement cet ouvrage, j'eus l'agréable surprise de découvrir, tracée d'une jolie écriture sur le feuillet de garde, l'intéressante inscription suivante :

Ex-dono Dominæ ANNÆ.
DE LA CROIX. Viduæ D.
Johan. BOIVIN. mihi
dum viveret amicissimi.
L. D. F. T.

puis, sur la page suivante, répété en toutes lettres, le nom du possesseur :

L. Detargny Ph. Paris.

Intéressé par cet ex-dono, j'ai recherché quelques détails biographiques sur l'époux défunt de la généreuse donatrice, car le souvenir de cet « Immortel » n'est pas demeuré aussi vivant que celui de son prédécesseur Conrart, de silencieuse mémoire.

Le volume dont j'eus la chance de me rendre acquéreur me donne tout d'abord la

LISTE DES OUVRAGES IMPRIMEZ DE M. BOIVIN.

Traduction en vers François du Santolius pœnitens 1696.
Traduction Latine d'onze Livres de l'Histoire Byzantine de Nicéphore Grégoras. 1702.
Remarques sur le Traité de Longin, du Sublime.
Apologie d'Homère et Bouclier d'Achille. 1715.
Les Vies de M. le Pelletier et de M. Pithou, en Latin. 1716.
La Batrochomyomachie d'Homère, en vers François. 1717.
Plusieurs Dissertations dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres.
Poësies Grecques.
Oedipe, Tragédie de Sophocle, et les Oiseaux, Comédie d'Aristophane, en François. 1729.

Cette liste est suivie de l' « Approbation » ci-dessous :

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, Oedipe, Tragédie de Sophople *(sic)* et les Oiseaux, Comédie d'Aristophane, traduites par feu M. Boivin. A Paris le 5. Septembre 1729.

GROS DE BOZE [1].

Après avoir fureté dans divers ouvrages, j'ai réussi à réunir sur « feu M. Boivin » les détails suivants :

Jean Boivin de Villeneuve naquit en 1663. Protégé par Louvois, il fut nommé garde de la bibliothèque du roi; il y découvrit un manuscrit palimpseste de la Bible, en écriture onciale qu'il réussit à déchiffrer. En 1705 il devint membre de l'Académie des Belles-Lettres et professeur de grec au collège de France. Élu en 1721 membre de l'Académie française, où il succéda à Mgr Huet, évêque d'Avranches, il mourut à Paris en 1726.

Ainsi documenté sur la personnalité de l'auteur, j'ai recherché en suite de quelles circonstances sa veuve avait fait don au sieur Detargny en 1729 des œuvres posthumes de son mari, éditées la même année chez Didot [2]. Une

---

1. Claude Gros de Boze, avocat, né à Lyon en 1680, mort à Paris en 1753; il s'adonna à l'étude de l'antiquité, devint en 1706 secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et remplaça en 1715 Fénelon à l'Académie française. En 1719 il fut nommé garde du cabinet des médailles et des antiques.

2. François Didot (1689-1759), reçu libraire en 1713, fut le fondateur de la dynastie des Didot. Établi rue du Hurpoix, à l'enseigne de la Bible d'Or, ce fut lui qui édita les œuvres de l'abbé Prévost.

note, placée à la fin du volume, me renseigne sur ce point et m'apprend comment dame Anne De la Croix, veuve Boivin, obtint du roi Louis XV l'autorisation de faire imprimer les œuvres de son mari, et comment elle céda son privilège au sieur Didot, libraire. Voici le texte intégral de ce document dans toute sa saveur d'antan :

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre : A nos amez et feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requestes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils et autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut. Notre bien-amée la Dame Anne de la Croix, veuve du Sieur Boivin de l'Académie Françoise, l'un des Gardes de notre Bibliothèque ; Nous ayant fait remontrer qu'elle souhaiteroit faire imprimer et donner au public *Oedipe, Tragédie de Sophocle; les Oiseaux, Comédie d'Aristophane; l'Illiade & l'Odissée d'Homère, traduites par ledit feu sieur Boivin,* s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége sur ce nécessaires ; offrant pour cet effet de les faire imprimer en bon papier et beaux caractéres, suivant la feüille imprimée et attachée pour modéle sous le contre-scel des Présentes. A ces causes, voulant traiter favorablement ladite Exposante, Nous lui avons permis et permettons par ces Présentes de faire imprimer lesdits Ouvrages ci-dessus spécifiez, en un ou plusieurs volumes, conjointement ou séparément, et autant de fois que bon lui semblera, sur papier et caractères conformes à ladite feüille imprimée et attachée pour modéle sous notre dit contrescel, et de les faire vendre et débiter par tout notre Royaume pendant le temps de huit années consécutives, à compter du jour de la date des dites Présentes. Faisons défenses à toutes sottes *(sic)* de personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangére dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs et autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Ouvrages ci-dessus spécifiez, en tout, ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmention, correction, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse et par écrit de ladite Exposante, ou de ceux qui auront droit d'elle ; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers à ladite Exposante, et de tous dépens, dommages et intérêts, à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires et Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles ; que l'impression desdits Ouvrages sera faite dans notre Royaume et non ailleurs ; et que l'Impetrante se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, et notamment à celui du dixiéme Avril 1725, et qu'avant de les exposer en vente, les manuscrits ou imprimez qui auront servi de copie à l'impression desdits Livres, seront remis dans le même état où les Approbations y auront été données, ès mains de notre très-cher et féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur Chauvelin [1] ; et qu'il en sera ensuite remis

1. Germain-Louis de Chauvelin, né en 1685, avocat général au Parlement, garde des sceaux en 1727, puis secrétaire d'État aux affaires étrangères, fut le meiller conseiller du cardinal Fleury et contribua, en 1736, à la conclusion du traité de Vienne. Fleury prit ombrage de son influence et l'exila à Bourges (1737). Il mourut en 1762, à Paris, où il avait obtenu la permission de rentrer peu de temps auparavant.

deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, et un dans celle de notredit très-cher et féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur Chauvelin, le tout à peine de nullité des Présentes ; du contenu desquelles vous mandons et enjoignons de faire joüir l'Exposante, ou ses ayans cause, pleinement et paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Ouvrages, soit tenuë pour dûement signifiée ; et qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez et feaux Conseillers et Sécrétaires, foy soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis et nécessaires, sans demander autre permission, et nonobstant clameur de Haro, charte Normande, et Lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le dix-septiéme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil sept cent vingt-huit, et de notre règne le quatorziéme. Par le Roi en son Conseil.

SAINSON.

Ces lettres de privilège sont suivies de l'acte de cession ci-dessous et de son acte d'enregistrement à la Chambre des imprimeurs et libraires de Paris.

J'ai cédé le présent Privilége au Sieur DIDOT, pour la *Tragédie de Sophocle*, et pour la *Comédie des Oiseaux*, suivant les conventions faites entre nous. A Paris, ce 27. Décembre 1728.

ANNE DE LA CROIX-BOIVIN.

Registré, ensemble la Cession ci-à-côté, sur le Registre VII. de la Chambre Royale des Imprimeurs et Libraires de Paris, n. 294. fol. 248. conformément aux anciens Reglemens, confirmez par celui du 28. Février 1723. A Paris le 20. Janvier 1729.

COIGNARD, *Syndic*.

Il reste à établir l'identité de l'ancien possesseur de l'ouvrage, le sieur Detargny, grand ami du « feu sieur Boivin », ainsi que le proclame son ex-dono. Malgré mes recherches, il m'a été impossible d'obtenir aucun renseignement à ce sujet ; peut-être qu'un de mes aimables confrères du *Vieux Papier*, plus heureux que moi, réussira à élucider ce dernier point.

Dr ALFRED COMTESSE.

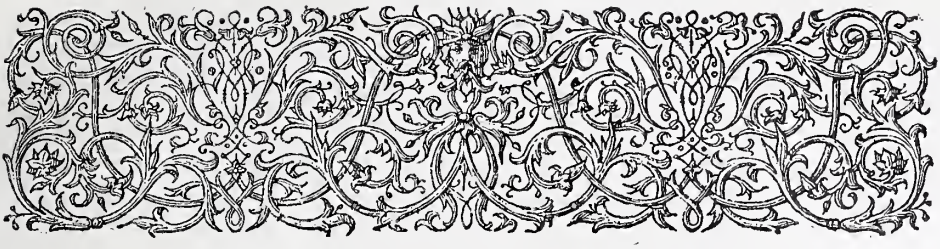

De la publicité par l'enveloppe.

Que nous sommes loin du temps où la publicité, encore dans les langes, n'avait à son service que la voix des crieurs publics qui, s'aidant de clochettes, de trompettes ou de tambourins, annonçaient les faits et gestes que la royauté voulait faire connaître au peuple. Dans la plupart des villes de province, c'est encore aujourd'hui le crieur public, qui après un consciencieux roulement de tambour, fait connaître à la population les arrêtés de Monsieur le Maire, les ventes par autorité de justice et les objets perdus.

« Dès le XIIe siècle, les crieurs formaient à Paris une corporation régie » comme les autres par des statuts particuliers ; son office paraît au surplus » s'être limité pendant deux siècles, du XIIIe au XVe, à clamer les vins [1]. »

C'est aussi par la voix que les baladins s'efforçaient d'attirer la foule autour de leurs tréteaux.

La publicité parlée a évidemment précédé la publicité écrite, qui, modeste à ses débuts, n'a pu se développer qu'après l'invention de l'imprimerie.

A Rome, les candidats aux fonctions électives ne se faisaient pas faute de garnir les murs d'affiches sur lesquelles s'étalaient abondamment les promesses les plus alléchantes; ce genre de réclame est de tous les temps et je ne crois pas que nous soyons menacés de le voir disparaître.

Lorsque l'affiche apparut en France au XVe siècle, elle était sévèrement réglementée, ce qui en réduisait le nombre; cependant, peu à peu elle s'émancipa et pour capter l'attention du public, elle fit un usage immodéré de l'hyperbole, si on n'a pas encore inventé « la maison n'est pas au coin du quai. » « On rend l'argent. » « Le chocolat X. est le seul qui blanchisse en vieillissant. » Les affiches des sergents racoleurs nous édifient sur la forme que savait prendre la réclame dès la fin du XVIIe siècle.

A côté de cette publicité, que je qualifierai de brutale et d'outrancière,

---

1. Léon Sagnet, *La grande Encyclopédie*.

nous voyons apparaître la publicité de bon goût au moyen de la carte-adresse; le XVIIIe siècle nous offre dans ce genre des pièces remarquables signées Moreau, Eisen, Choffar, Saint-Aubin, etc., etc.

Au fur et à mesure que les transactions commerciales deviennent plus actives, que la concurrence se développe, on voit parallèlement la publicité acquérir une importance d'autant plus grande que la Révolution l'a débarrassée des entraves qui jusque là avaient arrêté son développement. L'insuffisance notoire des procédés matériels mettait aussi obstacle à son expansion; comme toutes les industries actuelles, son développement correspond aux premières applications sérieuses de la vapeur et de l'électricité.

L'enveloppe dont la date d'origine est provisoirement fixée par notre érudit collègue, M. Condamin de Clumanc, à 1692, ne semble pas avoir été utilisée pour la publicité pendant le XVIIIe siècle. L'usage en était excessivement restreint, si on en juge d'après les rares spécimens qui ont été signalés (les collectionneurs de marques postales pourraient nous renseigner à ce sujet). Je puis dire que dans nos campagnes, l'enveloppe était presque inconnue au commencement du XIXe siècle; dans mon enfance j'en usais peu, je savais très bien plier mon papier à lettre en utilisant la quatrième page pour mettre l'adresse : celui qui a aujourd'hui cinquante ans ne l'a peut-être jamais fait sinon vu faire.

L'expédition d'une enveloppe simplement ornée, ou affectant une forme particulière, ou servant à la publicité, a pour principal objectif de fixer

l'attention de celui qui la reçoit, but d'autant plus difficile à atteindre que le nombre d'enveloppes et de bandes timbrées de 0,01 à 0,05 centimes devient de plus en plus considérable, et combien vont au panier sans avoir pu livrer leur contenu ! Tandis que, lorsque sans déchirer la bande, sans avoir besoin de retirer la feuille renfermée dans l'enveloppe, vous pouvez voir de quoi il s'agit, vous pouvez faire votre triage sans perdre du temps et vous lisez ce qui peut vous intéresser. Mais cette nécessité de forcer l'attention n'est venue que de l'encombrement du courrier journalier par le prospectus et la réclame, provenant lui-même de l'abaissement du prix du papier, des frais d'impression et du transport. Ici comme en toutes choses, la fonction a créé l'organe ; ne soyons donc pas étonnés si la publicité par l'enveloppe est de date récente.

Cette publicité s'adresse surtout aux gens affairés, ménagers de leur temps. Dans la plupart de nos provinces, dans les petits centres comme dans

les villages, le prospectus et le catalogue sont les bienvenus ; tout le monde ne les reçoit pas, il faut jouir d'une certaine notoriété, il faut être inscrit sur le Bottin ou sur un annuaire, aussi ne risquent-ils pas de passer inaperçus, ils sont lus attentivement, ils vont de main en main, de maison en maison ; c'est par les catalogues des grands magasins de nouveautés que ces *dames* se tiennent au courant de *ce qui se porte* à Paris.

Si le grand commerce n'avait que cette clientèle, il n'aurait pas eu besoin de corser sa publicité ; mais il n'en va pas de même dans les grands centres où la clientèle qui précisément fait beaucoup d'affaires, reçoit un volumineux courrier.

Nous venons de dire que c'est lorsque les progrès industriels ont permis la grande diffusion de l'enveloppe à peu de frais, qu'elle a pu être utilement employée comme moyen de publicité, aussi avons-nous vu ce genre de réclame progresser depuis une trentaine d'années au point que la majorité

des commerçants en fait aujourd'hui usage. Aux commerçants proprement dits sont venus s'ajouter les artistes de tous genres, peintres, sculpteurs, photographes, les directeurs de théâtre, les gérants d'hôtels, les journaux, les sociétés financières, artistiques, littéraires, etc., etc., en somme tous ceux qui ont intérêt à retenir l'attention du public en général ou seulement celle de leurs clients.

De cette variété dans l'émission, il résulte une égale variété dans la production : alors que beaucoup se contentent de faire graver sur l'enveloppe

ou sur la bande un nom et une adresse accompagnés quelquefois d'une marque de fabrique, d'autres les ont ornées de vignettes qui, au même titre que le papier à lettre orné, doivent nous intéresser.

Ce sujet n'a pas encore été abordé dans notre *Bulletin*, c'est ce qui m'a engagé à vous présenter ces courtes réflexions. J'ai choisi dans les pièces que j'ai recueillies depuis quelques années celles qui me paraissent présenter un caractère original ou artistique. La plupart de ces pièces vous sont certainement connues; combien êtes-vous qui les ayez conservées ?

DAYMARD.

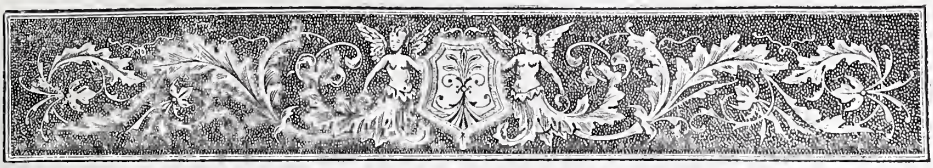

Cartes de visite belges illustrées et Cartes de souhaits.

Les curiosités des cartes de visite sont innombrables. Il faut être collectionneur pour savoir à quel point peuvent se diversifier ces petits carrés de bristol qui, à chaque renouvellement de l'année, alimentent la chronique des grands et des petits journaux. En France, ils sont d'origine relativement récente, car il n'en est pas question une seule fois dans la correspondance de Mme de Sévigné qui nous renseigne si bien sur les usages mondains de son temps.

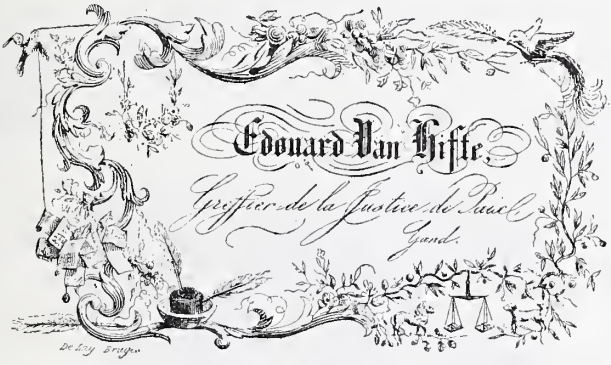

La carte de visite qui, à ses débuts, fut presque un privilège de l'aristocratie, se démocratise de plus en plus et nous en saurions long là-dessus si nous interrogions un peu les lithographes. A Périgueux, c'est une servante qui demande combien on lui fera payer un cent de cartes dorées sur tranches ; c'est un garçon camionneur qui, ne sachant même pas l'orthographe de son nom, s'en remet pour cela au lithographe. Ayant acheté, dans la même ville, un lot de cartes, dont les plus anciennes peuvent remonter aux premières années de la troisième République, j'y ai vu celle du caporal cordonnier du 50e et celle du garçon de recettes de la Banque de France. Elles servent au besoin de réclame ; c'est encore à Périgueux que j'ai trouvé celle-ci :

JEAN COULEAU
ÉBÉNISTE
Fabricant de sommiers à 35 fr. (garantis)
et pour les refaire 6 francs

L'oie aux marrons est la dinde truffée du pauvre et la carte de visite

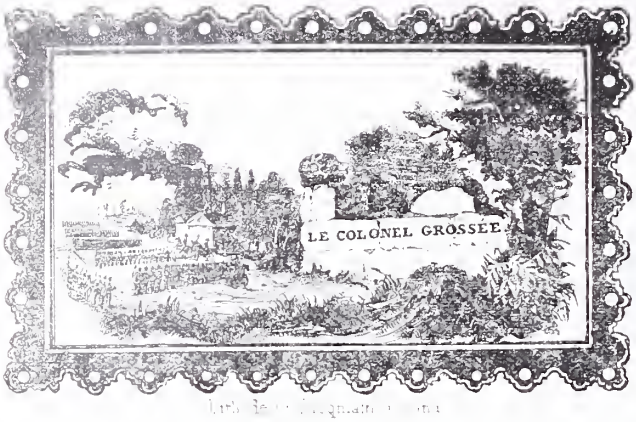

est quelquefois l'ex-libris du bibliophile économe. Dans ce domaine elle a pour concurrente la bande de journal.

Les cartes exotiques ont, comme les nôtres, leurs curiosités et leurs excentricités. Elles sont bonnes à étudier sous divers aspects. Celles qui

nous viennent de l'étranger sont ordinairement rédigées en français, car il n'est pas donné à tout le monde de déchiffrer à première vue des caractères orientaux ou de traduire couramment les titres et dignités d'un Polonais ou

d'un Suédois. A plus forte raison les étrangers, qui vivent au milieu de nous, se servent-ils de notre langue. En voici un exemple curieux :

ERNESTINA PEREZ
Docteur en médecine
Envoyée par le Gouvernement Chilien
pour étudier en Europe les Accouchements
et la Gynécologie

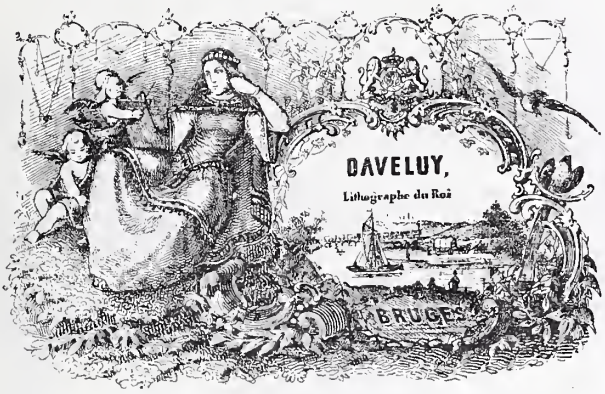

Cette autre carte nous rappelle l'émigration polonaise de 1831 :

L. FORSIEWIEZ
Aumônier Polonais

Les Français qui résident à l'étranger se contentent quelquefois de donner à leurs cartes une couleur locale ; une des plus curieuses que l'on

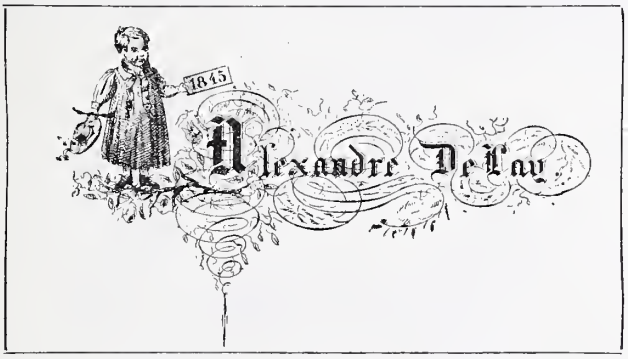

puisse citer en ce genre est celle de Mme de Rute, petite-fille de Lucien Bonaparte, qui était très répandue dans la haute société de Madrid. L'espagnol n'y est représenté que par une voyelle :

Madame DE RUTE Y BONAPARTE

Ayant trouvé un lot intéressant de cartes belges illustrées, parmi lesquelles j'ai choisi celles dont je donne une reproduction en y joignant les

cartes-adresses de deux lithographes de Bruges, Daveluy et de Lay de Muyttère, j'aurais voulu pouvoir tracer à grands traits l'histoire de la carte de visite chez nos voisins; mais je suis obligé d'avouer que, malgré mes recherches, je ne suis pas documenté et, en fait de vieux papiers, il n'est pas possible d'écrire d'imagination. Le seul point que je puisse mettre en relief c'est que, vers 1845, la carte illustrée était très florissante en Belgique,

alors que chez nous elle était, depuis longtemps déjà, tombée dans un discrédit absolu, après avoir produit tant de petites merveilles au XVIIIe siècle.

C'est à une réaction exagérée contre l'invasion du mauvais goût que nous sommes redevables de la carte si vulgaire en usage aujourd'hui. Écoutons là-dessus M. Grand-Carteret, dans la *Revue encyclopédique*:

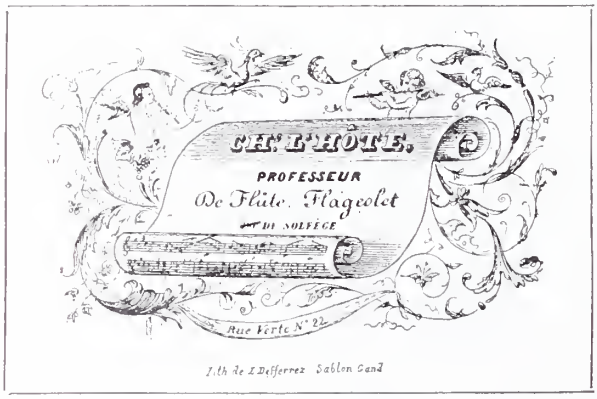

« 1814 inaugura la carte politique : sur les cartons du jour apparurent » violettes, abeilles, fleurs de lis. Malheureusement, la lithographie vint et, » peu à peu, tua la carte gravée, aux encadrements artistiques. Il y a plus : » dans ce domaine, elle voulut innover, et, aux approches de 1830, on put » voir des cartons teintés, véritables étiquettes pour bouteilles, avec les

» noms écrits en lettres cursives, blanches, bleues, rouges, sur fonds noirs, » bistres ou verts. Le comble du mauvais goût ! »

Il y a, en Belgique, des collectionneurs de cartes de visite, car j'ai appris que la plupart de celles que je publie se trouvent mêlées à beaucoup de cartes commerciales, d'une exécution très artistique, dans les cartons d'un collectionneur de Tournai. Je crois devoir mentionner que la porte figurée sur la carte de J. Pulinx est la porte Maréchal à Bruges. Je possède une autre carte du même, datée de 1845. Elle est de plus petit format et fort belle, mais ornée de dorures qui ne permettent pas de la reproduire dans notre *Bulletin*.

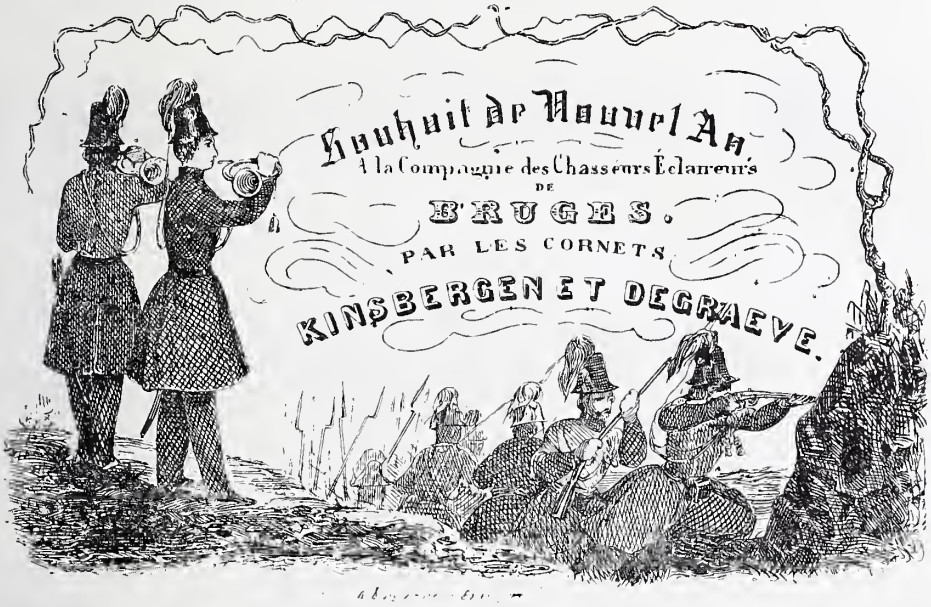

Carte de nouvel an belge.

La Belgique a produit dès 1845, et peut-être bien avant, des cartes de souhaits. Je n'en veux pour preuve que la carte d'Alexandre de Lay, où la nouvelle année est représentée sous les traits d'un enfant tenant à la main le millésime. On peut citer dans cette série les souhaits de l'an des garçons de café, facteurs des postes, allumeurs de réverbères, tambours de la garde civique.

En France, on a beaucoup écrit sur les cartes de visite, mais peu sur les cartes de souhaits. M. Flobert nous a donné deux articles qui prouvent qu'elles sont de plus en plus à la mode. Celle des Chasseurs éclaireurs de Bruges, dont je donne la reproduction, est imprimée en bleu sur carte porcelaine : le dessin n'est pas des plus académiques et le cornettiste, vu de profil, a tout à fait l'air d'une femme habillée en soldat, et coiffée d'un chapeau qui pourrait être copié sur une gravure de mode de cet hiver.

JULES PELLISSON.

Les Vues d'Optique.

Tous les amateurs d'estampes connaissent ces images de facture très inégale, généralement assez grossières, desquelles la perspective est souvent absente et que rehaussent des couleurs violentes, qui représentent tour à tour des scènes historiques, des vues de villes françaises et étrangères, des résidences royales, des combats de terre et de mer et que caractérise une inscription écrite à rebours.

Ce sont *les vues d'optique*, ainsi appelées parce qu'elles servaient, avec l'aide d'un verre grossissant, à réaliser un amusement sans prétention, analogue à celui, qu'avant elles, avait déjà popularisé la lanterne magique et qui suffisait à la curiosité innocente de nos pères.

Pendant plusieurs années, le montreur d'optique a promené son spectacle rudimentaire sur les places publiques, dans les foires et chez les particuliers où il était appelé.

Malgré la fragilité des feuilles volantes qui constituaient le principal de son attirail, il en a survécu un grand nombre et il n'est pas de magasin de gravure où l'on n'en trouve une certaine quantité, abandonnées en quelque coin.

On doit en conclure que la production de ces sortes d'images a été très abondante et ce fait accroît la surprise qu'on éprouve en constatant combien est pauvre la documentation en ce qui les concerne. Elles ne paraissent avoir éveillé la curiosité de personne et c'est à peine si, en cherchant bien, j'ai trouvé, en tout et pour tout, à la Bibliothèque nationale, une brochure d'une vingtaine de pages qui lui est consacrée.

Cette brochure [1], dont la moitié contient l'énumération de 31 vues datant du XVIIIe et du XIXe siècle, ne nous apprend pas grand'chose. Elle fait remonter au XVIe siècle l'origine des vues d'optique, mais sans en citer une seule datant d'une époque aussi ancienne.

Il en existe du XVIIe, dont la plupart ont pour auteur les Perelle, bien

1. *Les anciennes vues d'optique*, par F. Pouy, 1883. Jeunet, imprimeur à Amiens.

qu'elles soient rarement signées de ce nom bien connu, mais on n'en trouve plus guère.

Celles du XVIIIe et du XIXe siècle (ces dernières atteignant et dépassant même le commencement du règne de Louis-Philippe) sont, au contraire, très nombreuses, mais personne n'a encore songé ni à étudier, ni même à cataloguer cette branche curieuse des images populaires.

Dans cette dernière période, elles sont surtout sorties des magasins de deux éditeurs parisiens : Basset et Chereau.

Un petit nombre portent le nom du graveur qui les a exécutées. Pourtant, au dire de l'auteur que je viens de citer, un certain nombre d'artistes de talent n'auraient pas dédaigné de prêter leur concours à l'exécution de ces planches.

Il cite Aveline, Basset, Beauvarlet, Callot, Cars, Chereau, Daumont, Dron, Esnault, Huquier, Lepautre, Lachaussée, Sébastien Leclerc, Mariette, Moreau, Perelle, de Poilly, Vernet.

Voilà, à peu près, tout ce que l'on sait aujourd'hui des vues d'optique, qu'on paraît avoir traitées jusqu'ici avec un mépris qu'elles ne méritent pas. Le Cabinet des estampes, à la Bibliothèque nationale, n'en possède qu'une très petite quantité : quelques-unes, relatives à Paris, classées dans un album de topographie ; 22 petites vues, plus petites qu'elles ne le sont d'ordinaire, et 22 grandes vues de villes diverses. Ces planches n'ont pas encore obtenu la faveur d'un classement.

Il y a pourtant beaucoup de ces vues d'optique qui, malgré leur imperfection indiscutable, présentent un caractère documentaire qui devrait les sauver de l'oubli. En somme, comme le fait remarquer M. Pouy, elles représentent trois siècles de notre histoire, soit en retraçant des scènes historiques, soit en représentant des vues de vues de villes et de monuments.

A quelques réserves près (car on en trouve qui montrent ingénument des vues imaginaires comme les palais de Babylone et de Palmyre), il semble qu'on puisse accorder quelque confiance à leur sincérité. En tout cas, il en est où elle se manifeste par des détails naïfs mais précieux.

Il ne serait donc pas sans intérêt que leur étude fût reprise et complétée avec les renseignements qui dorment dans les collections publiques et dans les portefeuilles des amateurs.

Un catalogue, judicieusement établi, classé par époques et par sujets, servirait utilement la cause de l'archéologie, de l'histoire et de l'art.

HENRY VIVAREZ.

Papiers et Parchemins timbrés de France

(*Suite*).

GÉNÉRALITÉ DE POITIERS

La généralité de Poitiers s'étendait sur le haut et bas Poitou.

La première marque, placée à l'angle gauche, se compose d'une couronne royale, au-dessous deux fleurs de lis et en pointe une tour crénelée ajourée et ouverte, pièce figurant dans les armoiries du Poitou.

La formule placée au-dessous, en italique; le mot POVR en capitale penchée avec variantes pour la lettre U, la valeur et quartier de juillet 1673. Au milieu de la feuille, en italique plus forte, Gñalité de Poictiers.

1673
Quartier de juillet

POVR les Procedures des Procureurs 12. ₰. pour feüille.

Quartier de Iuillet 1673.

Gñalité de Poictiers

PAPIERS

POUR — les Procèdures — des Procureurs — 6 d
POVR — Exploit — 8 d pour — demie-feuille.
POUR — les Procedures — des Procureurs 8 d pour — demie-feuile
POUR — Contracts & Actes — des Notaires & — Tabeillons »
POVR — Exploit — 12 d pour feuille
POUR — Expeditions — des Greffiers »
POUR — les Procedures — des Procureurs »
POUR — Contracts & — Actes des Notaires »
POUR — Copies — de pièces »

1673
Octobre

POUR Cõtracts & Actes des Notaires 8 ₰. pour demiefeuille

Gñalité de Poictiers

Même type. La formule et la valeur placées au-dessous de la marque, sans indication de quartier.

PAPIERS

POUR — les pro — cèdures — des Pro — cureurs 6 d
POUR — Cõtracts & — Actes des — Notaires — 8 d. pour — demie-feuille.
POVR — Exploit — 8 d. pour — demie-feüille
POVR — les Procedu — res des Pro — cureurs — 8 d. pour — demie feüille.

PARCHEMINS

POVR — Côtrats & — Actes des — Notaires — *10 s. pour deux — Rôlles*

Même type. Le mot Pour en italique comme le reste de la rédaction.

PAPIERS

Pour Con — tracts & — Actes des — Notaires — 12 d. — pour — feüille
Pour les — Procedu — res des — Procu — reurs »
Pour les — Procèdu — res des Pro — cureurs »
Feuillet — de Re — gistre. 8 d.

PARCHEMINS

Pour Con — tracts & — Actes des — Notaires — 6 s.
Pour Cô — tracts & — Actes des — Notaires. 10 s. pour deux — Rôlles.
Pour Ex — peditions — des Gref — fiers. 10 s. pour deux — rolles.

Même type. La formule et la valeur en caractères de civilité.

PAPIERS

Pour les — Procedu — res des — procu — reurs 6 d.
POUR — Exploit — 8 d. — pour demie — feuille.
Pour Con — trats & — Actes des — Notaires — 12 d. — pour feuille
Pour contrats — & Actes des — Notaires — 12. d. — pour feuille

---

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

Frappée au milieu de la feuille, la seconde marque est composée d'une épée posée en pal supportant la couronne royale, accompagnée de deux guidons placés en sautoir et liés par un ruban, l'un aux armes de France, l'autre au chef de gueules, le champ chargé de besants rappelant les armes de Poitiers. De chaque côté de la marque : Généralité = de Poitiers, et la valeur indiquée en italique sur une ou deux lignes.

PAPIERS

petit papier = six deniers
» *= six deniers*
six deniers = pour quard
petit papier = huit deniers — pour demie = feuille
» *=* » *— pour demi = feuille*
Petit papier huit = den. pr demie feuille
Petit Papier huit = deniers pour demie feuille.
petit papier un = sol la feuille
petit papier un = sol pour feuille

petil papier = un sol — pour = feuille
moyen papier = six deniers. (quart)
moyen papier = neuf deniers — pour demie = feuille
moyen papier = Neuf den. pr dem. feuille
moyen papier = dix-huit deniers = pour = feuille
moyen papier = dix huii — deniers pour = feuille
Grand papier = un Sol pour — feuillel
grand papier = un sol pour — feuillet
grand papier = deux sols pour feuille.

PARCHEMINS

quillance de = partie prenante — cinq = sols
pour partie = prenante — cinq sols
pour contracts = & actes des — notaires = six sols
pour contracts et = actes des nottai — res six = sols
pour contracts = & actes des — nottaires dix = sols pour deux — roolles
pour contracts = et actes des no — ttaires dix = sols pour deux — roolles
pour contracts & = actes des notai — res dix sols pour = deux roolles.
pour contracts & = actes des nottaires — dix sols pour = deux rolles
pour expedi = lions des greffi — ers dix sols = pour deux rolles
pour expeditions = des Greffiers — dix sols = pour deux roolles
pour expedili = ons des Greffes — dix sols pour = deux roolles

Il existe dans le petit papier à un sol une variété où le mot Généralité fut composé Géneratité.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1680
1er octobre

DIXHVICT DENIER

PAPIERS

SIX. DENIER
HVICT. DENIER
VN. SOL
DIX HVICT DENIER
DEUX SOLS
. . . . . .

PARCHEMINS

CINQ. SOLS
SIX SOLS
DIX SOLS
. . . . . .

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1682
Janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
SIX DENI	P LE PARCHEMIN
HVIT DENI	
VN SOL	
DIX HVIT DEN	
DEVX SOLS	
. . . . .	

Il ne fut émis qu'un seul timbre pour le parchemin, avec les inscriptions manuscrites : cinq sols, six sols et dix sols pour deux roolles.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

87
tobre

PAPIERS	PARCHEMINS
SIX DEN	CINQ SOLS
HVIT DEN	SIX SOLS
VN SOL	DIX SOL 2 ROOLE
DIX HVIT DEN	EXTRAORDIN
DEVX SOLS	
EXTRAORDIN	

590
juin

Même type avec augmentation frappée à côté du timbre.

PAPIERS		PARCHEMINS	
SIX DEN	AUG^ON 2 D.	CINQ SOLS	AUG^ON 20 D.
HVIT DEN	2 D.	SIX SOLS	2 S
VN SOL	4 D.	DIX SOL 2 ROOLE	3 S. 4 D.
DIX HVIT DEN	6 D		
DEVX SOLS	8 D.		

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

591
ctobre

PAPIERS		PARCHEMINS	
SIX DEN	— 2 D.	CINQ SOLS	— 20 D.
HVIT DEN	— 2 D.	SIX SOLS	— 2 S.
VN SOL	— 4 D.	DIX SOLS	— 3 S. 4 D.
DIX 8 DEN	— 6 D.	EXTRAORDIN.	
DEVX SOLS	— 8 D.		
EXTRAORDIN.			

1694
Janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN.	SIX S. 8 D.
DIX DEN.	HVIT SOLS
VN SOL 4 DEN	TRAYZE S. 4 D
DEVX SOLS	EXTRAORDIN
DEVX S. 8 D.	
EXTRAORDIN	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1697
1er octobre

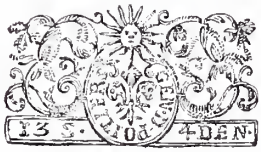

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN.	SIX S. 8 D.
DIX DEN.	HVIT SOLS
VN SOL 4 DEN.	13 S. 4 DEN.
DEVX SOLS	EXTRAORDIN
DEUX. S. 8 D.	
EXTRAORDIN	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1703
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENIER	SIX S. 8 D
DIX DENIER	HVIT SOLS
SEIZE DENI	13. S 4. DEN.
DEVX SOLS	EXTRAORDIN
DEVX S. 8 D.	
EXTRAORDIN	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1 12
tobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN	SIX S 8 D
DIX DEN	HVIT SOLS
VN S 4 DE	13 S. 4 DE.
DEVX SOLS	EXTRAO
DEVX S 8 D	
P. LINTENDANCE SEUL	
EXTRAO	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1 16
tobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENIER	SIX S. 8 DEN
DIX DENIER	HVIT SOLS
VN S. 4 DEN	13. S 4. DEN
DEVX SOLS	EXTRAORDIN
DEVX S. 8 DEN	
EXTRAORDIN	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

17
ctobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN	SIX S 8 D
DIX DEN	HVIT SOLS
VN S. 4 DEN	13 S. 4 DEN
DEVX SOLS	EXTRAORDIN
DEVX S 8 DEN	
EXTRAORDIN	

Les parchemins sont accompagnés, à droite, d'un paraphe manuscrit ou imprimé.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1723
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN P. QUART	SIX SOLS 8 DEN
DIX DENIERS LE FEUILL	HUIT SOLS
UN S. 4 DEN LA FEUILLE	13 SOLS 4 DEN LA F.
P DEUX SOLS LA FEUILLE	EXTRAORDINAIRE
DEUX SOLS HUIT D. LA F.	
EXTRAORDINAIRE	

Les parchemins avec paraphe imprimé.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1727
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN	SIX S. 8 DEN
DIX DEN	HUIT SOLS
SEIZE DENIE	13 SOL 4 DEN
DEUX SOLS	EXTRAORDIN.
DEVX S. 8 DEN.	
EXTRAORDIN	

Les parchemins avec paraphe imprimé.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1738
1er octobre

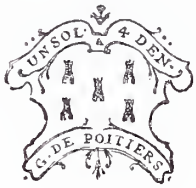

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN	SIX S. 8 DEN
DIX DEN	HUIT SOLS
UN SOL 4 DEN	13 SOL. 4 DEN.
DEUX SOLS	EXTRAORDIN.
2 SOL 8 DEN.	
EXTRAORDIN	

Paraphe imprimé à droite des parchemins.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN.	SIX S. 8 DEN
DIX DEN.	HUIT SOLS
1 SOLS 4 DEN.	13 SOL 4 DEN
DEUX SOLS	EXTRAORDIN
2. SOLS 8. DEN.	
EXTRAORDIN	

Les parchemins avec le même paraphe que les précédents.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
DIX DEN.	8 SOLS 4. D
12 DEN $\frac{1}{2}$	DIX SOLS
1 SOL 8 D.	16. SOLS 8. D.
2 SOLS 6 D	EXTRAORD
3 SOLS 4 D	
EXTRAOR	

EXTRAORD. REG DES FER DU ROY SEUL
Registre des fermes du roi seulement

Les parchemins portent toujours le même paraphe.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
UN SOL	DIX SOLS
1 SOL 3 DEN	DOUZE SOLS
DEUX SOLS	VINGT SOLS
TROIS SOLS	EXTRAORDI
QUATRE SOLS	
EXTRAORDI	

Sur les parchemins figure encore le paraphe qui n'a pas été changé depuis 1727.

FERMES DU ROI

EXPED. DES FERMES DU ROY.
REGIST DES FERMES DU ROY.
Q. DES TAILL UN SOL.

1774
Mars

35 SOLS

Les papiers et parchemins de 1756 contre-marqués du timbre suivant.

1780
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
Q. DE F 1 SOL 2 D	Q 11 SOLS 8 D.
D F 1 SOL 5 D $\frac{1}{2}$	ROLLES 14 SOLS
P. P. 2 SOLS 4 D.	F. D. P. 23 SOLS 4 D
M. P 3 SOLS 6 D.	35 SOLS
G. P. 4 SOLS 8 D.	EXTRAORDI
EXTRAORDI.	
Q. D. TAILLE 1 S 2 D	

EXPEDI. DES FERM. DU ROY. T. D. D.
REGIST. DES FERM. DU ROY. T. D. D.

RÉGIE GÉNÉRALE

EXPEDITIONS

TIMB EXTRAORD

GÉNÉRALITÉ DE LA ROCHELLE

La généralité de La Rochelle, créée par édit du mois d'avril 1694, fut composée des élections de La Rochelle dépendant de la généralité de Poitiers, de celle de Saint-Jean d'Angely de la généralité de Limoges, et de celles de Cognac et Saintes, compris l'élection particulière de Marenne, dépendantes de la généralité de Bordeaux, lesquelles employaient les papiers et parchemins timbrés de ces différentes généralités; ce n'est que par le bail du 1er octobre 1697 qu'il a été créé un timbre spécial pour la généralité de La Rochelle.

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN	SIX S. 8 D
DIX. DEN	HVIT SOLS
VN S. 4 D.	13 S. 4 D.
DEVX SOLS	EXTRAORD
DEVX S 8 D	
EXTRAORD	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENIER	SIX S 8 DEN
DIX DENI	HVIT SOLS
SEIZE DENIER	13. S. 4. DEN
VN. S 4. DEN.	EXTRAORD
DEVX SOLS	
DEVX S. 8 DEN.	
EXTRAORD	

5

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENI	SIX S. 8 DEN
DIX DEN	HVIT SOLS
VN. S 4. DE	13. S. 4 DE
DEVX SOLS	EXTRAORD
DEVX S 8 DE	
EXTRAORD	

1716

1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENIER	SIX S 8 DEN
DIX. DENIERS	HVIT SOLS
VN. S. 4 DEN.	13. S. 4. DEN
DEUX SOLS	EXTRAORD
DEUX S 8 D.	
EXTRAORD	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1717

1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN	SIX S. 8 DEN
DIX DEN	HVIT SOLS
VN S. 4 DEN.	13 S. 4 DEN.
DEVX SOLS	EXTRAORD
DEVX S. 8. DEN	
EXTRAORD	

Les parchemins avec paraphe à droite.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1723

1er octobre

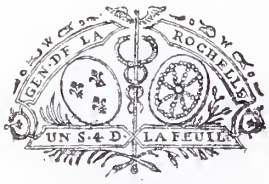

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN P QUART	SIX SOLS 8 DEN
DIX DEN LA FEUIL	HUIT SOLS
UN S. 4 D LA FEUIL	13 S. 4 D LA FEUIL
2 SOLS LA FEUIL	EXTRAORDINAIRE
2 SOLS 8 D. LA F.	
EXTRAORDINAIRE	

Les parchemins avec le même paraphe que le timbre précédent.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN.	SIX S 8 DEN
DIX DEN.	HUIT SOLS
UN SOL 4 DEN.	13 SOL. 4 DEN.
DEUX SOLS	EXTRAORDIN
DEUX S 8 DEN	
EXTRAORDIN	

Les parchemins avec nouveau paraphe à droite.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN	SIX S 8 DEN
DIX DEN	HVIT SOLS
UN SOL 4 DEN.	13 SOL 4 DEN.
DEUX SOLS	EXTRAORDIN
DEUX S 8 DEN	
EXTRAORDIN	

Nouveau paraphe sur les parchemins, frappé à droite.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

(*A suivre*). A. DEVAUX.

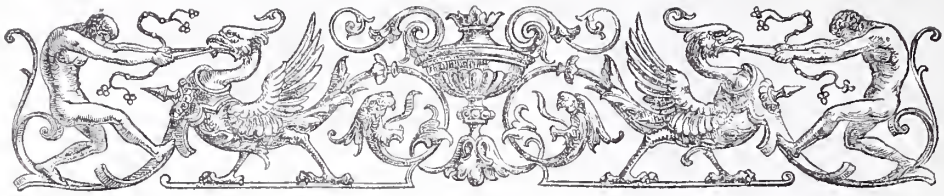

Essai d'une Bibliographie spéciale

des Livres perdus, ignorés ou connus à l'état d'exemplaire unique.

(*Suite*).

1.634. **Moralité,** mystère et figure de la Passion de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, nommée *Secundum legem debet mori*, et est à unze personnaiges. Lyon, Benoist Rigaud, sans date, 1 vol. in-4°.

Philomneste Junior (*Livres perdus*), indique que le seul exemplaire connu se trouvait dans la bibliothèque La Vallière. Je ne le retrouve pas cependant dans le catalogue du célèbre bibliophile, où je ne vois figurer qu'une copie sur vélin du XVIe siècle de cette moralité. Elle est décrite sous le n° 3.365 et a été adjugée au prix de 24 livres.

Méon avait une copie figurée de l'édition de Benoist Rigaud.

Cette série de moralités imprimées au XVe ou au XVIe siècle, aujourd'hui perdues ou introuvables, est loin d'être complète, car à peu près toutes celles dont les titres ont été conservés par La Croix du Maine, Du Verdier, les catalogues Gaignat et La Vallière, auraient incontestablement le droit d'y figurer; mais quel que soit l'intérêt qui s'y attache, au point de vue des origines du théâtre français, il faut savoir se borner.

Je crois cependant répondre au désir qu'ont bien voulu me manifester quelques-uns de mes excellents collègues de la Société *Le Vieux Papier*, en signalant ici certaines moralités inédites, restées à l'état manuscrit, provenant presque toutes des cabinets La Vallière ou De Soleinne et enfouies aujourd'hui soit dans des dépôts publics, soit dans des bibliothèques privées, où on ne songe guère à aller les consulter.

1.635. **Moralité** du petit et du grand à cinq personnages.

1.636. **Moralité** à six personnages, c'est à scavoir : aulcun, cognoissance, malice, puissance, authorité et malheureté.

Ces deux moralités manuscrites (écriture du XVe siècle), réunies en un seul cahier, ont été adjugées au prix de 9 livres à la vente La Vallière.

1.637. **Moralité** à deux personnages, c'est à scavoir : l'Eglise et le commun.

.68. **Moralité** à trois personnages, c'est à scavoir : envie, état et simplesse.

.69. **Moralité** nouvelle à quatre personnages, c'est à scavoir : le ministre de l'Église, noblesse, le laboureur et commun.

.70. **Moralité** à quatre personnages, c'est à scavoir : l'âge d'or, l'âge d'argent, l'âge d'airain et l'âge de fer.

.71. **Moralité** nouvelle à trois personnages, c'est à scavoir : l'Église, noblesse et pauvreté.

.72. **Moralité** de pasteur de patience à cinq personnages, c'est à scavoir : le maître, la femme, le badin, le premier hermite et le second hermite.

.73. **Moralité** à six personnages, le Lazare, Marthe sœur de Lazare, Marie-Magdeleine et ses deux sœurs.

.74. **Moralité** à quatre personnages, chacun, plusieurs, le temps qui court, le monde.

.75. **Moralité** à six personnages, nature, loi de rigueur, divin pouvoir, amour, loi de grâce, la Vierge.

.76. **Moralité** à six personnages, hérésie, frère Simonie, force, scandale, procès et l'Église.

Ces dix moralités faisaient partie d'un précieux recueil manuscrit, contenant en tout soixante-treize pièces, qui, c'est à ne pas y croire, ne fut adjugé que six livres douze sols à la vente La Vallière.

.47. **Moralité** de Mars et de Justice, adjugée 4 fr. à la vente La Vallière.

.48. **Moralité** du miracle de Théophile, à huit personnages, en vers.

.49. **Moralité** faicte au collège de Navarre, le jour de saint Antoine, en 1426, en vers.

.50. **Moralité** du cœur et des cinq sens, en vers.

Ces trois moralités, réunies en un seul recueil, furent adjugées au prix de 200 livres.

.51. **Moralité** de la Croix-Faubin.

.52. **Moralité** de l'enfant mis aux lettres.

Deux pièces manuscrites, conservées à la Bibliothèque nationale, signalées par M. Paulin Paris.

.53. **Morand.** Histoire de la Sainte-Chapelle royale de Paris. Paris, 1790, 1 vol. in-4°.

Ouvrage devenu introuvable, l'édition ayant été en partie détruite.

.54. **Morillon** (Julien-Gatien de). Joseph ou l'esclave fidèle. Turin, 1679, 1 vol. in-12.

Deux éditions ont été publiées sous cette date, mais la première a été supprimée parce qu'elle contenait des passages jugés trop libres.

Le catalogue Dinaux signale une édition de 1678 dont on ne connaît pas d'exemplaire.

Morin (Jean-Simon). Tous les ouvrages de ce célèbre oratorien ont été supprimés et condamnés au feu. L'auteur lui-même fut brûlé vif, en place de Grève, le 14 mars 1663. Voici, d'après Peignot, la liste de ses ouvrages dont la collection complète se trouvait dans la bibliothèque du duc de La Vallière :

1.655. Pensées de Simon Morin, avec ses cantiques et quatrains spirituels. 1647, 1 vol. in-8°.

1.656. Des défauts du gouvernement de l'Oratoire. 1653, in-8°.

1.657. Déclaration de Morin depuis peu délivré de la Bastille sur la révocation de ses pensées. 1649, in-4°.

1.658. Déclaration de Morin, de sa femme, de Mademoiselle Malherbe, touchant ce qu'on les accuse de vouloir faire une nouvelle secte. 1669, 1 vol. in-4°.

1.659. Déclaration que le père Jean Morin, prêtre de la congrégation de Jésus-Christ Notre-Seigneur, fait aux révérends pères de la même congrégation tenant leur assemblée générale à Orléans. Paris, Pierre Variquet, sans date, 1 vol. in-8°.

D'après M. Adry, on ne connaitrait qu'un seul exemplaire de ce dernier ouvrage, qui ne se trouvait même pas dans la bibliothèque de l'Oratoire. Brunet prétend cependant que M. de Pixérécourt en possédait un second exemplaire.

1.660. **Morin.** La chasse au cerf, divertissement chanté devant Sa Majesté à Fontainebleau le 25ème jour d'août 1708, mis en musique par M. Morin. Paris, Christophe Ballard, 1709, in-4°.

Le seul exemplaire connu se trouvait chez le baron Pichon.

1.661. **Morlaye** (Guillaume). Plusieurs livres de tabulature de guiterne. Paris, Michel Fezaudat, 1550, 1 vol. in-8°.

Livre perdu qui n'est connu que par son inscription aux catalogues des foires de Francfort.

1.662. **Morlaye** (Guillaume). Premier, second et troisième livres de tabulature de Leut, contenant plusieurs chansons, fantasias, motetz, pavanes et gaillardes composées par Maistre Guillaume Morlaye et autres bons autheurs. Paris, Michel Fezaudat, 1552-1558, 1 vol. in-4°.

Le seul exemplaire connu se trouvait dans la bibliothèque de M. Fétis.

1.663. **Morlin** (Jérôme). Morlini hyeronimi novellæ, fabulæ et comediæ. Naples, Joannes Parquetus de Sallo, 1520, 1 vol. in-4°.

Cet ouvrage, qui peut être classé parmi les ouvrages obscènes, fut cependant publié, d'après le titre, avec privilège du Souverain Pontife : *Morlini novellæ cum gratia et privilegia Cesareæ majestatis et summi*

pontificis decennis duratura. Cette mention ne l'empêcha pas d'être saisi et détruit dès son apparition. D'après Peignot, les exemplaires qui auraient pu échapper à la saisie seraient incomplets. Morin, avocat à Naples, était un ami et un disciple de l'Arétin.

1664. **Mornay,** sieur du Plessis (Philippe de). Excellent discours de la vie ou de la mort. Lausanne, 1576, 1 vol. in-8°.

Édition citée par Du Verdier, dont on ne connaît pas d'exemplaire.

1665. **Mornay,** sieur du Plessis (Philippe de). De la vérité de la religion chrestienne contre les athées, épicuriens, payens, juifs, mahométistes et autres infidèles. Anvers, Plantin, 1570, 1 vol. in-f°.

Édition citée par les catalogues des foires de Francfort, dont on n'a jamais vu un seul exemplaire; aussi on s'est demandé, peut-être avec raison, si elle a jamais existé. Elle ne figure pas, en effet, dans la *Bibliographie plantinienne,* et il paraît bien extraordinaire que Philippe de Mornay, qui en 1570 n'avait que 21 ans, ait pu, aussi jeune, écrire un livre de cette importance.

.666. **Mornay** de la Villetertre. Vies de plusieurs anciens seigneurs de la maison de Mornay, avec leurs généalogies. Paris, J.-B. Caignard, 1689, 1 vol. in-4°.

Livre introuvable, dont la première partie a seule été publiée.

.667. **Motis** (Jean de). Invectiva Cœtus fæminei contra mares, edita per magistrum Johanem motis sancte sedis apostolice secretarium, cum tractatulo de remedio contra concubines et conjuges. Sans lieu ni date, 1 vol. pet. in-8° goth.

Le seul exemplaire connu de cette édition figurait à la vente Luzarche.

.668. **Mourcin** (Joseph de). Joseph de Mourcin, érudit périgourdin du commencement du XIXe siècle, avait composé deux ouvrages remarquables : un *Traité des noms propres* et une *Grammaire romane* qui, je crois, n'ont jamais été publiés. On m'assure que les manuscrits de ces deux ouvrages sont conservés dans une bibliothèque privée de Périgueux.

Voir *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, I, pages 39 et 76.

1.669. **Moutardier** (Le) spirituelle (*sic*) qui fait éternuer les âmes dévotes constipées dans la dévotion, avec la seringue du même auteur. Cologne, Pierre Marteau, sans date, 1 vol. in-8°.

Cet opuscule au titre bizarre faisait partie d'un recueil adjugé à la vente Lambert.

1.670. **Moyen** (Le) de parvenir à la cognoissance de Dieu et conséquemment à salut, avec allégations de plusieurs autheurs. Lyon, Robert Granjon, 1557, 1 vol. in-8°.

Le seul exemplaire passé en vente a été adjugé au prix de 69 fr. en 1860.

Voir *Bulletin du Bouquiniste,* tome XVII, page 151.

1.671. **Moyens** (Les) très utiles et nécessaires pour rendre le monde paisible et faire en brief revenir le bon temps. Paris, Anthoine Du Breuil le jeune, 1615, 1 vol. in-8°.

Ce petit poème a été réimprimé dans le *Recueil des poésies françaises,* de Montaiglon, sur le seul exemplaire connu.

1.672. **Mun** (Jehan de). La forest de tristesse, poème par Jehan de Mun. Paris, sans date, 1 vol. pet. in-8° goth.

Le seul exemplaire connu, qui en 1784 faisait partie de la bibliothèque du baron d'Heiss, doit se trouver aujourd'hui à Chantilly, car il fut acquis par M. Cigongne.

L'auteur de ce petit poème n'est nommé par aucun de nos anciens bibliographes. Il ne faut pas, en effet, le confondre avec Jehan de Meun, le continuateur du *Roman de la Rose*, puisque l'on trouve dans la *Forest de tristesse*, des allusions à des faits postérieurs à sa mort.

1.673. **Muret** (Marc-Antoine). Chansons spirituelles, mises en musique par Claude Gaudinel. Paris, Nicolas Du Chemin, 1555, 1 vol. in-8°.

1.674. **Muret** (Marc-Antoine). Commentaires sur le premier livre des amours de Pierre de Ronsard. Paris, Gabriel Buon, sans date, 1 vol. in-4°.

1.675. Autre édition, aussi sans date, 1 vol. in-16.

Trois volumes disparus, qui ne sont plus connus que par leur inscription aux catalogues des foires de Francfort.

1.676. **Muse** folastre (Le premier, le second et le troisième livre de la) recherchée des plus beaux esprits de ce temps.

Ce recueil, toujours très recherché, a eu de nombreuses éditions de 1600 à 1617.

Les éditions de Rouen, Claude Morel, 1600, 1 vol. in-12; de Paris, Antoine Du Brueil, 1600, 1 vol. in-12; et de Tours, 1600, 1 vol. in-12, sont absolument introuvables. Le seul exemplaire connu de l'édition de Tours figurait au catalogue Stanley.

1.677. **Muse** (La) guerrière, desdiée à M. le comte d'Aubejoux. Lyon, Pierre Fardelet, 1589, 1 vol. in-8°.

Absolument introuvable.

1.678. **Musique** (La) de la taverne et les prophéties du cabaret, ensemble le mépris des muses. Sans lieu ni date, 1 vol. in-8°.

Cette pièce faisait partie d'un recueil de 120 facéties réunies par le duc de La Vallière en six portefeuilles, qui furent adjugés au prix de 320 livres.

1.679. **Mystère** (Le) de Griselidis, marquise de Saluces, par personnaiges, nouvellement imprimé. Jehan Bonfous, 1 vol. in-4° goth.

Pas d'autre exemplaire connu que celui de la Bibliothèque nationale.

C'est de cet exemplaire unique que Pinard, en 1832, a publié une réimpression en fac-simile, tirée à 42 exemplaires.

1680. **Mystère** (Le) de la conception et nativité de la glorieuse Vierge Marie, avecque le mariage d'icelle, la nativité, passion, résurrection et ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ, joué à Paris l'an de grâce mil cinq cens sept, imprimée audict lieu par Jehan Petit, Geoffroy de Marneff et Michel Le Noir, libraires. Paris, 1 vol. in-f°.

En dehors de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, je ne connais que celui qui, adjugé 60 fr. à la vente La Vallière, a été revendu 2.850 fr. à la vente Yemenitz.

Il existe deux autres éditions de ce Mystère :

1681. Paris, Jehan Trepperel, sans date, 1 vol. pet. in-4° goth.

1682. Paris, Alain Lotrian, in-4° goth., sans date, qui sont tout aussi introuvables que la première.

1683. **Mystère** (Le) de la passion Jésus-Christ, jouée à Angiens. Sans lieu ni date, 1 vol. in-f° goth.

L'exemplaire de la vente La Vallière fut adjugé 702 livres ! Que vaudrait-il aujourd'hui ?

Il existe, de ce même Mystère de la passion, plusieurs éditions données par Vérard et Trepperel, avant 1500, qui sont aussi introuvables.

1684. **Mystère** (Le) de la vengeance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par personnages divisé, en quatre journées. Paris, Anthoine Vérard, 1495, 1 vol. in-f° goth.

L'exemplaire du duc de La Vallière, imprimé sur vélin avec 28 miniatures, fut adjugé au prix de 1.500 livres. J'ignore où il se trouve aujourd'hui.

C'est dans ce Mystère qu'on voit, pendant le siège de Jérusalem par Titus, une femme, ne pouvant résister à la faim qui la dévore, mettre son enfant à la broche, comme un cochon de lait.

1685. **Mystère** (Le) de l'assomption de la glorieuse Vierge Marie, mis en rime françoise et par personnaiges. Paris, sans date, 1 vol. in-4° goth.

Mystère disparu, signalé par De Bure.

1686. **Mystère** (S'ensuyt le) de Monseigneur sainct Pierre et sainct Paul, par personnages. Paris, sans date, Jehan Trepperel et Jehan Johannet, 1 vol. in-4° goth.

On ne connaît que deux exemplaires incomplets : l'un figurait à la vente La Vallière ; l'autre à la vente Yemenitz.

1687. **Mystère** (Le) de la vie et hytoire de Monseigneur sainct Martin, lequel fut archevêque de Tours, contenant comment il fut converty à la foi chrestienne, puis convertit ceux de Millau et plusieurs aultres. Aussi y sont plusieurs autres beaux myracles faictz par son intercession, qui seroyent longs à

92. **Raccolta** di stornelli e rispetti amorosi cantati dal popolo italiano. - *Firenze, A. Salani, edit.*, 1890, in-16.

93. **Canzoni** (Cento) amorose italiane. - *Firenze, tip. Adriano Salani edit.*, 1890, in-24.

94. **Scelta** delle migliori canzonette amorose cantate dal popolo italiano. - *Milano e Buenos Aires, casa editrice A. Betti*, 1890, in-16.

c) **Studî.**

95. **Cantù** (Cesare). Della canzone e della poesia popolare. Ne' *Discorsi ed esempî* in appoggio alla Storia Universale, n.° XXXVII. - *Torino, G. Pomba*, 1833, in-8.

96. **Carrer** (Luigi). Sulla poesia popolare. Nelle *Opere complete*. - *Venezia, Tasso*, 1838, in-8.

97. **Witte** (Karl) Ueber das Minnegesang und das Volkslied in Italien. Zwei Abhandlungen. - Nell' « *Italia* », Strenna, An. I, 1839.

98. **Ferrari** (G.). Saggio sulla poesia popolare in Italia.

Estratto dalla « *Revue des deux Mondes* » giugno 1839 e gennaio 1840.

99. **Romani** (Felice). Della poesia popolare in Italia. - Nella *Gazzetta Ufficiale Piemontese*. Ripubblicato nel secondo volume di *Critica letteraria* dalla pag. 237 alla pag. 244, (1847).

100. **Fauriel** (Claude). Poésie populaire italienne au XIII siècle. - Nell' opera: *Dante et les origines de la langue et de la littérature italienne*. - *Paris, Durand*, 1854, vol. II, lezione ultima.

101. **D'Ancona** (Alessandro). La poesia popolare italiana. - *Firenze, tip. Mariani*, 1859, in-8.

102. **D'Ancona** (Alessandro). Della poesia popolare italiana. - Nella « *Nazione* » 11 Settembre 1860.

103. **Dorer-Eglos** (Edward). Zur Literatur des Volksliedes. - *Aarau, Druck und Verlag von H. R. Vaccerländer*, 1860 in-8.

104. **Rathery** (E. I. B.). Les chants populaires de l'Italie. - *Paris, Revue des deux Mondes*. T. XXXVIII, (mars 1862).

105. **Di Giovanni** (Vincenzo). Del volgare italiano e dei canti popolari e proverbi in Sicilia e in Toscana. - *Firenze*, nel *Borghini*, An. I, 1863.

106. **Cocchiara** (Salvatore). Sui canti popolari e la raccolta di Salvatore Salomone-Marino. Discorso. - *Palermo, tip. Amenta*, 1867, in-16.

107. **Bindoni** (Stefano). Sulla poesia popolare italiana. Memoria letta la sera del 12 maggio 1868 nella sala della Società Ugo Foscolo. - *Treviso, dalla tip. di Luigi Priuli*, 1868, in-8.

Cfr. la recensione sulla *Nuova Antologia*, I Serie, vol. I, pag. 627.

108. **Pitrè** (Giuseppe). Alcune questioni di poesia popolare. - *Firenze, tip. dell' Associazione*, 1870, in-8.

109. **Bibliografia** dei canti popolari d'Italia. - In: *Biblioteca delle Tradizioni Popolari Siciliane per cura di Giuseppe Pitrè*, vol. I, pag. 175-181; vol. II, pag. IX-X. - *Palermo, Luigi Pedone-Lauriel editore*, 1870-1871, in-16.

110. **Fanfani** (Pietro). Il poeta popolare. - Nella *Nuova Antologia*, Serie prima, vol. XVII pag. 120 (maggio 1871).

111. **Pitrè** (Giuseppe). Questioni di poesia popolare. Lettera al prof. Manuel Milà y Fontanals. - *Verona, tip. Apollonio*, 1871, in-16.

112. **Pitrè** (Giuseppe). Studî di poesia popolare. - Palermo, *Luigi Pedone-Lauriel edit.*, 1872, in-16. - Nella « Biblioteca delle Tradizioni popolari Siciliane », vol. III.

1° Ricordi e reminiscenze nei canti popolari italiani. 2° Alcune questioni di poesia popolare. 3° Nuove questioni di poesia popolare. 4° I poeti del popolo siciliano. 5° Pietro Fullone e le sfide popolari siciliane. 6° Di alcuni canti popolari attribuiti ad Antonio Veneziano in un ms. del secolo XVII. 7° Di alcuni canti popolari in un ms. del secolo XVIII. 8° Le leggende popolari. 9° Delle poesie siciliane a stampa antiche e moderne. 10° De' canti popolari non siciliani in Sicilia. 11° De' canti popolari lombardi di Sicilia. 12° De' canti popolari greci dell' Italia Meridionale. 13° De' canti popolari monferrini. 14° Delle canzoni popolari sarde. 15° La parodia ne' canti popolari siciliani. 16° Aggiunte (che si riferiscono alle canzoni popolari sarde).

113. **Chiappetti** (A.). Della letteratura popolare in Italia. - *Imola, Galeati*, 1874, in-8.

114. **Schuchardt** (Hugo). Ritornell und Terzine. - *Halle*, *Niemeyer*, 1875, in-4.

Vedi la recensione di Gaston Paris, *Romania*, 4e année (1875) p. 489; e la recensione fatta nella *Nuova Antologia*, 1a Serie, vol. 28°, p. 1052.

115. **Nigra** (Costantino). La poesia popolare italiana. Articolo destinato a servire d'introduzione ad una raccolta di canti popolari del Piemonte.

Estr. dal periodico *Romania* n. 20 (Tom. V), 1876.

116. **Pitrè** (Giuseppe). Sui canti popolari italiani di carcere: nota. - *Firenze, tip. dell' Associazione*, 1876, in-8.

Estr. dalla *Rivista Europea*, An. VIII, vol. II, fasc. 2°.

117. **Fanfani** (Pietro). La letteratura e la critica del popolino. - Nella *Nuova Antologia*, Serie 2a, vol. 2°, pag. 449. 1877.

118. **Fornaciari** (Raffaello). Il poemetto italiano del secolo XIV e Antonio Pucci. - Nella *Nuova Antologia*, Serie 2a, vol. I, pag. 5; 1877.

119. **Rubieri** (Ermolao). Storia della poesia popolare italiana. - *Firenze*, *G. Barbèra*, 1877, in-16.

Si divide in tre parti. Parte I. La poesia popolare italiana estrinsecamente considerata per tipi, forme, origini, fasi. Parte II. La poesia popolare italiana considerata ne' suoi caratteri psicologici. Parte III. Morali caratteri dell' italiana popolare poesia.

Cfr. la recensione a quest' opera di F. Sabatini nella *Rivista di Letteratura popolare*, An. I, (1878), pag. 155 e segg., e la recensione che ne fu fatta sulla *Nuova Antologia*, Serie 2a, vol. 7°, a pag. 614.

120. **Comparetti** (Domenico). La poesia popolare italiana. Nella *Rassegna Settimanale*, 21 luglio 1878.

121. **Imbriani** (Vittorio). Dell' organismo poetico e della poesia popolare italiana. - *Napoli*, 1878.

122. **Bartoli** (Adolfo). Storia della letteratura italiana. - *Firenze*, *Sansoni*, 1878 e seg. in-16.

Il vol. II dalla pag. 239 contiene alcune importanti notizie di poesia popolare.

123. **Bon** (Giovanni). Delle origini della poesia popolesca italiana. - *Padova*, *tip. della Minerva*, 1878, in-16.

124. **D'Ancona** (Alessandro). La poesia popolare italiana. Studj. - *Livorno*, *coi tipi di Francesco Vigo edit.*, 1878, in-16.

Opera di capitale importanza. Cfr. la recensione della *Nuova Antologia*, Serie 2a, vol. 7°, pag. 615.

In fine del volume sono 125 rispetti del secolo XV.

125. **Vigo** (Pietro). Le danze macabre in Italia. Studj. - *Livorno*, *F. Vigo*, 1878.

Vedi la recensione nella *Nuova Antologia*, Serie 2a, vol. 10 a pag. 187.

126. **Corazzini** (Francesco). Osservazioni sulla metrica popolare. Lettere al comm. Francesco Zambrini. - Nel *Propugnatore*, Tom. XIII, parte 1a, 1880.

127. **Documenti** per servire all' istoria della poesia semipopolare cittadina in Italia, pubblicati da *Severino Ferrari*. - Nel *Propugnatore*, Tom. XIII, parte prima, 1880.

129. **Graf** (Arturo). La letteratura popolare a un soldo. - Nel *Fanfulla della Domenica*, An. III. n° 45, 1882. - Ripubblicato dal Morandi nella *Antologia della nostra critica letteraria*.

Vi si parla dei libretti popolari in poesia.

130. **Libero.** Folk-Lore. - Nella *Rassegna*, Roma, An. I, n° 226, 1882.

È una rivista degli scritti pubblicati ne' primi tre fascicoli dell' Archivio per lo studio delle tradizioni popolari.

131. **Mango** (F.). Il Folk-Lore in Italia. - Nel *Progresso*, Vittoria (Sicilia) 9 Giugno 1882, (An. I, n.° 8).

132. **Mango** (F.). Importanza della metrica popolare. - Nel *Progresso*, Vittoria, 9 Luglio 1882, (An. I, n.° 9).

133. **D'Ancona** (Alessandro). I dodici mesi dell' anno nella tradizione popolare. - Nell' *Archivio per lo studio delle tradizioni popolari*, Vol. 2°, pag. 239, 1883.

Sono riportati un canto di Sora, uno di Benevento, uno di Venezia, uno d' Istria, e uno del sec. XV dal cod. laur. XC, 96.

134. **De Gubernatis** (Angelo). Origine, natura e svolgimento della lirica popolare. - Nella *Storia universale della letteratura*, vol. III, pag. 11-23, 38-41, 43-44. - *Milano, Hoepli*, 1883, in-16.

Ripubblicato dal Morandi nell' « Antologia della nostra critica letteraria moderna ».

135. **Salvadori** (Giulio). Canzoni e storie. - Nel *Fanfulla della Domenica*, 14 Ottobre 1883.

Son riportate due canzonette popolari.

Nos confrères trouveront avec le présent *Bulletin* les tables de matières, titre et couverture du VIe volume (année 1908). En outre il contient la liste des membres au 1er janvier, avec la nomenclature des collections et recherches de chacun. Nous rappelons que cette liste est tout à fait confidentielle et n'est remise qu'aux seuls membres de la Société.

Nous préparons également l'envoi des menus de l'année dernière et celui des exemplaires du tirage sur hollande contenant le complément de la double suite des menus. Mais ce travail étant très considérable, nous prions nos confrères de nous accorder tout le mois de janvier.

Enfin chacun de nos confrères a dû recevoir la carte de membre pour 1909. Elle est encadrée d'une jolie vignette extraite d'un cartouche de carte de géographie de Jaillot, provenant des cartons de M. J.-C. Wiggishoff.

PROCHAINES RÉUNIONS

La 53e réunion aura lieu le **mardi 26 janvier** et sera consacrée à

Autographes du XIXe siècle.

Le sujet sera présenté par M. André Brunschwicg.

En raison de la coïncidence du mardi-gras, le 54e dîner est avancé et aura lieu le **3e mardi**, c'est-à-dire le **16 février.** La réunion aura pour sujet

L'histoire des Passeports

et sera présentée par M. Henry Vivarez.

RÉPONSES

La Question du Bulgare (voir *Bulletin* 51, page 492). — A la suite de la demande de M. Vivarez, il lui a été communiqué plusieurs exemplaires de cette devinette, conservés dans les cartons de plusieurs de nos collègues; mais surtout elle a fait l'objet d'une reproduction et d'un article destiné à provoquer des recherches, dans le grand quotidien *L'Éclair* du 15 novembre 1908, sous la signature Bruicour, qui ne peut être que celle de notre érudit confrère M. G. Montorgueil.

La question reste posée parce que non résolue, car on ne s'explique pas ce que le chat vient faire dans cette affaire. *L'Éclair* fixe seulement comme date 1877.

Comment classer des cartes à jouer ? — Pour répondre à notre confrère Enschedé, si j'étais collectionneur de cartes à jouer, je les rangerais sur des feuilles de carton fort sur lesquelles je les assujettirais au moyen d'un fil unique passant sur les quatre angles de chacune des cartes. Si on veut éviter l'emploi de ce fil, on peut prendre du carton moins fort, du bristol, par exemple, et y faire au canif quatre petites incisions dans lesquelles on passe les angles de chacune des cartes. Dans un système comme dans l'autre, les cartes de même dimension sont facilement interchangeables.

J.-C. WIGGISHOFF.

Cette question présentant un intérêt général, M. P. Flobert a rédigé, pour y répondre, une note assez copieuse qui sera publiée dans un prochain Bulletin.

Variétés

Une Histoire de Brigands.

Je soumets à la sagacité de nos confrères lyonnais le tragique récit ci-après copié sur une feuille imprimée sans indication de date sous le titre de :

DÉTAIL

Circonstancié d'un grand événement qui est arrivé près de Lyon par des voleurs, qui avoient projeté de tuer et voler M. de Beaujeu.

Les événements tragiques semblent se multiplier ; M. de Beaujeu seigneur d'une terre à quelques lieues de Lyon, vouloit aller passer quelques jours chez un de ses amis. Deux heures après son départ, des paysans apportent au château une grande caisse adressée à la femme de chambre de Madame qui étoit absente et la laissent dans le vestibule. M. de Beaujeu se rappelle, chemin faisant, d'avoir oublié quelque chose dont il a besoin; il revient sur ses pas, voit la caisse en entrant et demande ce que c'est. On lui dit de quelle manière elle a été apportée, il la fait retirer du vestibule et placer dans la cour. Pendant qu'il monte dans son cabinet, les chiens arrivent, entrent dans la cour, l'aspect de la caisse les étonn*ent* (*sic*) ils s'avancent en flairant et se mettent à japper. M. de Beaujeu descend et le cri des chiens le surprend, il s'approche de la caisse, l'examine et reconnoissant qu'elle ne peut s'ouvrir que par dedans il sent une émotion extraordinaire. Sa première pensée est de prendre son fusil, il le charge de trois balles et tire sur la caisse. Les chiens aboyent toujours plus, mais rien ne paroit; il tire un second coup, rien ne donne encore aucun*e* indice, enfin au troisième coup, on voit sortir du sang. Il fait alors enfoncer la caisse et on y trouve un homme mort qui a un sifflet à la main et deux pistolets à la ceinture; il ne fut pas mal aisé de comprendre le dénouement d'une pareille aventure. M. de Beaujeu fait assembler tous les paysans du voisinage, les arme, leur assigne les postes qu'ils doivent occuper et attend la nuit avec impatience. Elle tombe, personne ne paroît; il fait alors usage du sifflet et bientôt après on voit venir 14 ou 15 hommes. On les laisse approcher sans bruit et lorsqu'ils sont à portée, il ordonne aux paysans de tirer. Les coups partent, 7 à 8 de ces malheureux sont étendus roides morts, 4 sont blessés et le reste prend la fuite. On arrête aisément les blessés et c'est maintenant de leur confession qu'on attend d'être instruit du complot dont il s'agissait.

H. V.

Vieux papiers bons à réimprimer.

LETTRES
DE L'EMPEREUR
DE LA CHINE,
AU PAPE
RE'GNANT.

AVEC L'EXPLICATION DES PRE'SENTS qu'il envoye à SA SAINTETE'.

PREMIERE LETTRE DE L'EMPEREUR DE LA CHINE,
AU GRAND PONTIF.

Par Ordres du Ciel, l'Empereur d'aujourd'huy envoye cette Lettre à Kiao-Vam, Roi d'Italie, et Grand Pontif.

J'ai connu la sincerité de vôtre cœur ô Roi par la Lettre que vous m'avez écrit, et les presents que vous m'avez envoyé en meme tems.

Je vous assure que tous les Mandarins et tout le peuple non seulement de mon Empire ; mais encore tous les Etrangers, ont montré par leurs larmes une grande consternation dans la mort du défunt Empereur mon pere ; il avoit toûjours eu grand soin de conserver avec toutes les nations les plus éloignez la paix et l'amitié, ce qui fait qu'à mon avenement au Thrône, j'ai apporté tout mes soins à continuer ce que mon Pere avoit si bien commencé, ainsi je me réjoüis que le Grand Pontif se souvienne encore des biens faits de mon Pere, en me souhaitant par sa très honneste Lettre toutes les prosperitez et felicitez de mon Empire.

Ceux que tu as eu la bonté de m'envoyer, je les ai reçû et traité avec avec toutes les honnestetez par raport aux autres Européens qui demeurent en mon Empire.

Moi Empereur qui regarde les choses de l'Univers avec une substance, je leur ai ordonné de se contenir en paix et tranquilité et s'ils observent mes loix toute leur vie, ils seront dignes de ma misericorde, certainement je les aimerai et protegerai.

Hors par vos Envoyez qui à present retournent dans votre Royaume, je vous envoye cent pieces de Soirie brodez, acceptez-les ô Roi, et connoissez par là ma bienveillance que j'ai pour vous.

Signé, KAMV v Empereur de la Chine.

A Pekin le 25. de la 35. Lune et le 21. Novembre 1725. de lerre chrétienne.

SECONDE LETTRE DE L'EMPEREUR DE LA CHINE, AU GRAND PONTIF.

Par Ordres du Ciel, l'Empereur d'aujourd'huy envoye cette Lettre à Kiao Vam, Roy d'Italie, et Grand Pontif.

Vous m'avez prié par votre deuxiéme Lettre de donner la liberté aux deux Européens Prisonniers à Canton, nommés *A*. Pitien Siang et *B*. Ky-Jen-Sang, je l'ai donné à un troisiéme, nommé Te-li-Ké *C*.

Mon Pere le defunt Empereur sçachant que Te li Ké étoit étranger, eût de la clemence pour lui, ordonnant seulement de le mettre en prison, il avoit raporté à l'Empereur des choses qui n'étoient pas vrayes ; mais après que j'ai reçû la dignité imperiale, pour montrer à tout le peuple ma clemence, et pour que les coupables reconnoissent leurs faute, j'ai fait publier une Ordonnance generale de pardon Te-Li-Ké étant un des coupables, il a eu sa grace, et si les Mandarins de Canton m'avoient avertis de ces deux prisonniers, ils auroient sortis comme les autres. Mais a present que j'ai reçu votre Lettre ô Roy, j'ordonne aux Mandarins de Canton de leur donner la liberté, pour montrer au Peuple et Etrangers, le desir de regner avec clemence et bonté.

A present que vos Envoyez Ta Ta Tu, *D*. et Je-Sung *E*. retournent dans votre Royaume, je les charge de la racine de Jen Sin et de quinze differentes choses de mon Empire, acceptez les ô Roi, et connoissez par là ma bienveillance que j'ai pour vous.

Signé Kamvv. Empereur de Chine.

A Pekin le 7. jour de la 43. Lune et le 4. Mars de lerre chrétienne.

CATALOGUE

Des présents que l'Empereur de la Chine envoye au Souverain Pontif.

100. Peaux de Marte Zebeline.
10. Livres de Jensin.
100. Pieces de Soyrie ordinaire.
100. Pieces de Soyrie brodez.

A. Veut dire Appianny.
B. Guiguel.
C. Pedriny.
D. Godard.
E. Alphonse.

150. Livres de Thé.
100. Évantails Chinois.
50. Tabatieres. Chinoïses.
200. Feuilles de Papier de core.
100. Feuilles de Papier de Pelou.
4. Tables.
2. Grands Bureaux.
6. Boëttes à Toilette.
2. Petits Bureaux.
20. Boëttes remplies d'encre de la Chine, tout est verni du Japon.
50. Plats de cuir en verny du Japon.
150. Assiettes de Cuir même verny.
100. Petites Boëtes et Flacon même verny.
2. Services entiers de Porcelaine du Japon aux Armes de l'Empereur de la Chine.
100. Estampes ou Mignatures Chinoises.

Ces Lettres ont été écrites par l'Empereur de la Chine, regnant, au Pape d'aujourd'hui, et ont été apportez aussi bien que les Presents par les R. P. Godard et Alphonse Carmes que Sa Sainteté avoit envoyé à la Chine, chargés de Lettres et de Presents pour l'Empereur, et ils ont repassez en France sur un Vaisseau de la Compagnie des Indes nommé le Jason.

(In-4° de quatre pages communiqué par M. Al. Devaux).

ERRATUM

Dans la reproduction du billet d'enterrement de Marie-Marguerite Hue du Taillis, tome VI, page 412, la dernière ligne a été omise. Il faut ajouter :

De l'imp. de N. Besnard, au Soleil d'Or.

Le Gérant : Paul FLOBERT.

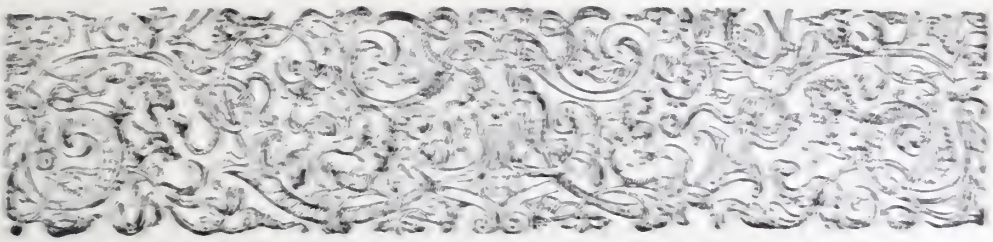

RÉUNIONS MENSUELLES

Cinquante-deuxième Réunion. — 22 décembre 1908.

Cette réunion a revêtu un caractère exceptionnel en raison de l'intérêt de la conférence que nous a faite M. Lazare Weller, et dont nous lui sommes profondément reconnaissants. Nous pouvons dire que ce fut, pour notre Société, une belle soirée.

Bien que ce ne soit pas, en fait, du "vieux papier", on ne peut nier l'importance qu'il y avait pour nous d'entendre le promoteur des premiers de l'aviateur Wilbur Wright nous raconter en une causerie séduisante au possible, l'origine et les péripéties de cette extraordinaire découverte dont, sans vouloir froisser sa modestie, on peut dire que la France est redevable à M. Weller.

Grâce à notre aimable confrère M. Havette, qui s'est offert à sténographier les paroles de M. Weller, nous pouvons en donner la reproduction complète. Elles resteront comme un des monuments les plus précieux de l'histoire contemporaine, où l'aviation tiendra sans doute la première place.

La générosité de notre confrère nous a valu une charmante invitation ornée de la reproduction un peu réduite d'un ticket d'entrée à une ascension du Dr Pottain, et un menu illustré qui comptera dans notre collection. Sur la première page, la reproduction de la montgolfière de la Muette; au dos, celle du ballon à ailes de Blanchard, et, à l'intérieur, une photographie de l'appareil de Wright en plein vol. Quelques exemplaires avaient été

coloriés à la main par Mme Flobert, et nous donnerons à ceux qui voudraient colorier leurs exemplaires les indications nécessaires.

M. Weiller nous avait fait l'honneur d'amener à notre table Mme Lazare Weiller, Mlle Mathilde Javal et M. Tharel, directeur de la Compagnie de Navigation aérienne. Assistaient en outre à la réunion, MM. Amelin, Bargallo, Brunschvicg, Carion, Chamboissier, Cottreau, Couderc, Creste, Daymard, Debacq, Decret, Féron, Mme et M. Flobert, MM. Havette, Hurm, Lacroix, Laforge, Lecerf, Le Senne, Lurie, Martin, Meunié, Miguet, Moutaillier, Niessel, Perrot, Prévost et son fils, Renaud, Tumbeuf, Vivarez et Wiggishoff.

Après quelques mots de bienvenue de notre Président à nos charmantes convives, M. Flobert a retracé à grands traits l'histoire de l'aérostation et des estampes qui ont été gravées à l'occasion des ascensions les plus mémorables ; puis il a montré les pièces réunies pour M. Weiller, et qui forment un remarquable embryon de collection, une série importante de coupures reproduisant des estampes anciennes et un album de cartes postales des différents modèles d'aéroplanes et dirigeables, ces derniers éléments formant la synthèse d'une collection à faire sur ce sujet.

Avant de donner la parole à M. Weiller, notre Président nous a fait la surprise de lire une pièce de vers de circonstance où, sous forme très humoristique, il dépeint les embarras de Paris et du monde terrestre dont l'aviation nous délivrera. On peut se douter du chaleureux accueil qui lui fut fait.

Enfin, ce fut le tour de M. Lazare Weiller. Les applaudissements qui interrompirent à chaque instant sa causerie, ont dû lui prouver combien nous lui étions reconnaissants de l'insigne faveur qu'il nous faisait, et comme le récit de cette mémorable odyssée avait intéressé les assistants.

On lira plus loin ces diverses communications.

M. Vivarez a ouvert la séance par ces paroles :

Mes chers Collègues,

Nous avons ce soir une double bonne fortune. Celle de pouvoir admirer une collection superbe, et telle qu'il est difficile d'en réunir aujourd'hui, sur le sujet le plus passionnant de notre temps : la navigation aérienne par ballons dirigeables ou par machines volantes, et celle, non moins précieuse, de pouvoir entendre, sur cette question, la parole autorisée de notre collègue M. Lazare Weiller, qui a patronné, comme vous le savez, les expériences de M. Wilbur Wright en France et les a appuyées de sa haute influence.

Je manquerais à tous mes devoirs si je n'ajoutais que le plaisir que nous éprouvons est encore accru par le charme que nous apporte la présence de Mme Lazare Weiller et de Mlle Javal, à qui j'exprime ma très vive gratitude et celle de la Société pour l'intérêt qu'elles veulent bien témoigner à nos travaux.

Notre Secrétaire général va d'abord vous présenter la collection d'estampes de M. Lazare Weiller qui prendra la parole, ensuite, pour vous parler des aéroplanes.

Iconographie de l'aérostation

Lorsqu'il sera temps d'écrire l'histoire des premières années du XXe siècle, il est certain que l'on placera en tête des événements les plus considérables les deux grandes inventions scientifiques que nous aurons vu se produire sous nos yeux : la direction des ballons et les appareils d'aviation, filles d'ailleurs d'une troisième à peine plus vieille, l'automobile, nées toutes trois de l'utilisation des moteurs légers à grande puissance.

Nous avons fait là un pas gigantesque dont on ne peut prévoir encore les conséquences, mais qui est certainement appelé à révolutionner les conditions de la vie, l'homme se trouvant désormais le maître du dernier élément mis par la nature à sa disposition, alors qu'il ne pouvait utiliser jusqu'ici que les deux autres, la terre et l'eau.

Nous ne pouvons en effet, après les récents résultats, considérer la période antérieure qui marque la conquête de l'air, que comme des essais, intéressants certes, mais presque inutiles, puisque l'homme était toujours le jouet de l'air.

Arrêtons là toutes considérations : notre but, ce soir, est très modeste, il consiste simplement à vous entretenir du côté qui peut attirer des collectionneurs, l'histoire par l'image, sans nous occuper, pour ma part tout au moins, de l'étude technique des appareils qui ont amené la conquête de l'air.

L'idée de consacrer cette réunion à l'aérostation a une origine que je demande la permission de vous conter en quelques mots. Il y a deux mois, ici même, vint s'asseoir un collègue, trop rare à nos réunions, mais très épris de notre Société, et toujours prêt à répandre sur elle quelque largesse. Je me trouvais à table à côté de lui, et nous en vînmes à parler du sujet palpitant de l'aviation, dont notre convive est un des plus éminents protagonistes. Il me fit part alors d'un projet très artiste que je souhaiterais voir se répandre, qui consiste à décorer avec des estampes « sur les ballons » une pièce d'un château qu'il possède, et il m'offrit de les réunir. La proposition était trop agréable pour que j'aie songé seulement à y faire la moindre objection, et, le lendemain, je partais en chasse avec l'ardeur d'un néophyte. Il me fallut bien vite déchanter : depuis quelques années, l'estampe sur les ballons est devenue un objet rare et coûteux, les amateurs sont légion, et malgré un copieux viatique, il est difficile de réunir des pièces intéressantes. J'espère pourtant que notre aimable confrère ne sera pas trop mécontent de la mission qu'il m'a confiée.

Mais il est arrivé tout de suite un malheur. Lancé sur un sujet pareil, il m'a fallu l'étudier, je m'y suis pris d'une belle passion, ce qui m'a amené, hélas, à collectionner pour mon propre compte. Mais que M. Weiller se rassure, je ne lui ai pas fait concurrence. Je me suis contenté de découper, dans quelques livres, des vignettes reproduisant d'anciennes estampes, et cela m'a été très utile, en me faisant connaître les principales pièces. Pour le surplus j'ai été feuilleter, au Cabinet des Estampes, les quatre grands in-folio qui constituent la plus belle collection qui existe au monde.

A ce moment, M. Vivarez eut l'idée très généreuse qui anime toujours notre Président : il pensa à nous tous, et sollicita de M. Weiller la faveur de montrer ces estampes aux assidus de nos réunions, toujours prêts à admirer de belles œuvres d'art et à compléter leur bagage scientifique. La réponse ne s'est pas fait attendre : M. Weiller y mit plus que de la bonne grâce, il entendit y participer et

vous allez l'applaudir tout à l'heure. Pour moi, simple étudiant, je me contenterai de vous entretenir en quelques mots d'histoire ancienne et, au fur et à mesure, de vous en montrer l'illustration, en vous demandant d'apprécier comme il convient les quelques rares et belles pièces de la collection de M. Weiller.

*
* *

L'homme a toujours rêvé de cheminer à travers les airs. Devant l'impossibilité matérielle où il s'est trouvé de le réaliser, il a attribué ce pouvoir aux êtres surnaturels : Mercure vole avec des ailes aux talons, aux épaules et au pétase, l'Amour, le Zéphyr, Pégase, et tous les dieux se transportent aisément de la terre à l'Olympe, tandis que dans l'histoire biblique les anges et les démons portent des ailes aux épaules. La légende crée aussi des personnages ailés tels que les fées, l'hippogriffe, etc.

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, on n'avait pour ainsi dire jamais cherché les moyens de s'élever de terre. La mécanique était restée une science primitive, et il ne faut citer que pour mémoire les idées et les utopies de Bacon, de Malmesburg, de Milton, de Cyrano de Bergerac, de Wilkins, etc., et les essais d'Archytas de Tarente, de Simon le Magicien, de Guzman, de Besnier, de Lana, d'Allard, de l'abbé Desforges et du marquis de Bacqueville.

Pourtant, dès le milieu du XVIIIe siècle, les études scientifiques se développaient, tous les grands seigneurs avaient des cabinets de physique, l'électricité se faisait dompter par les savants, et l'on étudiait les propriétés des gaz. De cet élan devaient sortir forcément quelques découvertes, et on peut dire — pardonnez-moi ce jeu de mot de circonstances — qu'il y avait quelque chose dans l'air.

Nous allons donc passer en revue très sommairement l'histoire d'un siècle d'aérostation.

Arrêtons-nous d'abord un instant sur la très curieuse machine de Blanchard, le vaisseau volant construit en 1782 dans un hôtel de la rue Tarrane, mais qui ne put jamais marcher. Il faut lui donner cependant une place d'honneur, car son appareil était un véritable aéroplane auquel il ne manquait que la force.

Le lendemain naît l'aérostation dont tout le monde connaît les origines que nous rappelons dans leurs grandes lignes.

Après quelques tâtonnements, les frères Montgolfier enlèvent, à Annonay, le 5 juin 1783, en présence de l'Assemblée des États du Vivarais, un globe rempli d'air chaud. Cette découverte, réellement stupéfiante, se répand en quelques jours et crée immédiatement des imitateurs dont les expériences se succèdent avec une rapidité inouïe.

Le 27 août, au Champ de Mars à Paris, Charles et les frères Robert font partir un globe gonflé au gaz hydrogène que des paysans mettent en pièces à Gonesse. Le 12 septembre, Montgolfier, aux frais de l'Académie des Sciences, essaie une montgolfière captive dans les jardins de Réveillon. Elle est abîmée et remplacée par une autre qui s'élève à Versailles, le 19, devant Louis XVI, emportant une cage d'animaux. L'ambition est venue à l'homme : un mois après, le 19 octobre, Pilâtre de Rozier monte dans la galerie d'une montgolfière captive, qui part enfin, libre, le surlendemain, l'emportant avec le marquis d'Arlandes ; ils partirent de la Muette pour atterrir, vingt minutes après, sur la Butte aux Cailles. C'est la première ascension montée. Enfin, le physicien Charles invente, d'un coup, le filet, la nacelle, la soupape et le lest, et, le 1er décembre, du Champ de Mars, il part avec un des frères Robert dans un ballon à gaz hydrogène.

Et puis, c'est tout. L'invention est parachevée et nous n'enregistrons plus que des applications des deux systèmes, la montgolfière restant un spectacle forain, tandis que le ballon à gaz, d'une durée plus longue, est employé à des expériences un peu plus utiles.

L'engouement fut immense, cela devint une véritable affaire d'État, et il n'est pas d'époque dans notre histoire où l'esprit public fut plus surexcité. Les ascensions se multiplient: en 1784 on ne compte pas moins de cinquante-deux voyageurs aériens, et les années suivantes il y eut autant d'enthousiasme. Cela fit éclore un nombre considérable d'estampes, aujourd'hui très recherchées, car elles sont doublées, pour beaucoup d'entre elles, de qualités artistiques qui les rendent encore plus précieuses, comme vous pourrez en juger par celles de M. Weiller, que je vais faire passer sous vos yeux.

En plus de quelques beaux portraits des Montgolfier, Pilâtre de Rozier, Charles, Blanchard, Lunardi et Potain, la collection de M. Lazare Weiller comprend de belles planches de cette époque : la destruction du ballon de Gonesse; l'ascension de Versailles, vue d'optique très rare ; celles des Tuileries, par Sergent; du « Flesselles » à Lyon, du « Suffren » à Nantes; la quatorzième ascension de

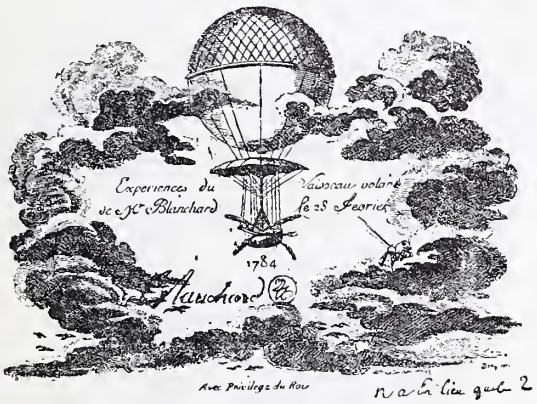

Carte d'entrée à l'ascension du 2 mars 1784.

Blanchard à Lille en 1785, et celle de l'ascension où Pilâtre de Rozier et Romain trouvèrent la mort en voulant traverser la Manche. Cette période est complétée par deux curieuses gravures anglaises satiriques sur Montgolfier et Lunardi, et par une délicieuse estampe de Watteau fils représentant une *Jeune Dame en Bergère séduisante, en Chapeau galant posé sur un Bonnet à la Paisanne et couronné par un Ruban au Globe, dans le moment où par le moïen de sa Lorgnette, elle en suit un en l'Air, lancé par son amant dont le portrait est à son Bras.* Enfin une très curieuse suite originale de projets de ballons, en 1784.

Puis, dans le XIXe siècle, vous remarquerez la magnifique estampe en couleurs représentant le départ du ballon du Couronnement (1804) et celles de la rentrée de Louis XVIII avec le ballon de Mme Garnerin, et de deux ascensions de Sadler, célèbre aéronaute anglais ; enfin une amusante caricature de Cruikshanks (une station de ballons à Londres) et la fameuse Minerve de Robertson ; la mort en parachute de Cocking; les essais de direction de Deghen; une invitation à une ascension de Potain, toutes pièces que je crois vraiment intéressantes et dont beaucoup manquent à la collection du Cabinet des Estampes.

Nous ne continuerons pas l'histoire de l'aérostation qui n'offre plus, pendant le XIXe siècle, que des incidents, mais sans progrès réellement marquants.

Il y a cependant quelques points qui méritent d'être relatés parce qu'ils ont laissé des traces dans l'histoire. L'aérostation militaire, avec Coutelle et Conté, rendit de réels services pendant les premières guerres de la Révolution. De nombreuses expériences scientifiques pour l'étude de l'atmosphère appellent les noms de Robertson en 1803, Gay-Lussac en 1804, Barral et Bixio en 1850, Welsh en 1852, Glaisher en 1862, Flammarion et Tissandier nos contemporains. Des essais de direction, très rudimentaires, avec Blanchard, Guyton de Morveau, Lunardi et Deghen, deviennent intéressants avec Henri Giffard, Dupuy de Lôme, les frères Tissandier et le ballon militaire de Renard et Krebs, qui emploient des moteurs mécaniques. Enfin la mémorable campagne aérostatique du siège de Paris en 1870-71 est encore dans toutes les mémoires.

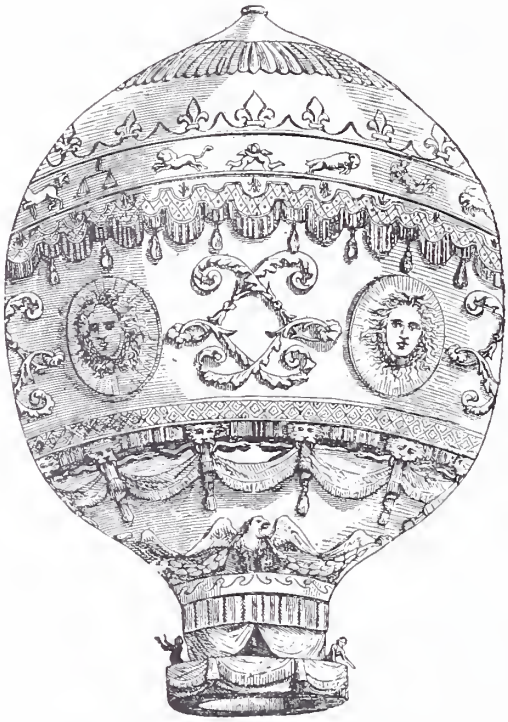

La Montgolfière de la Muette *(Coll. Weiller)*.

Somme toute, l'histoire de l'aérostation par ballons peut se résumer en quatre lignes :

1° On s'enlève en l'air sans savoir ce que l'on deviendra.

2° La soupape et le lest permettent de monter et de descendre.

3° On essaie de se diriger en luttant contre le vent avec des rames, des voiles et des gouvernails, sans aucun résultat d'ailleurs.

4° Le moteur mécanique apporte enfin un moyen de lutter victorieusement, et assure une direction complète de l'aérostat : cela est d'hier, et nous sommes encore sous le coup de l'impression provoquée par les dirigeables de Santos Dumont, le

« Lebaudy », le « Patrie », le « Ville de Paris », , le « Clément Bayard » que nous avons vu évoluer au-dessus de nous avec une émotion poignante.

De ces dernières années je vous montre seulement une centaine de cartes postales qui resteront comme de bons souvenirs d'une époque mémorable.

Avant de terminer, j'ouvre une courte parenthèse pour vous expliquer en quelques mots ce que contiennent les recueils du Cabinet des Estampes, collection constituée vers 1850, s'arrêtant à cette époque, et que je vous conseille d'aller feuilleter pour compléter l'objet de cette causerie. Je me propose d'ailleurs, si le temps me le permet, d'en publier un catalogue complet.

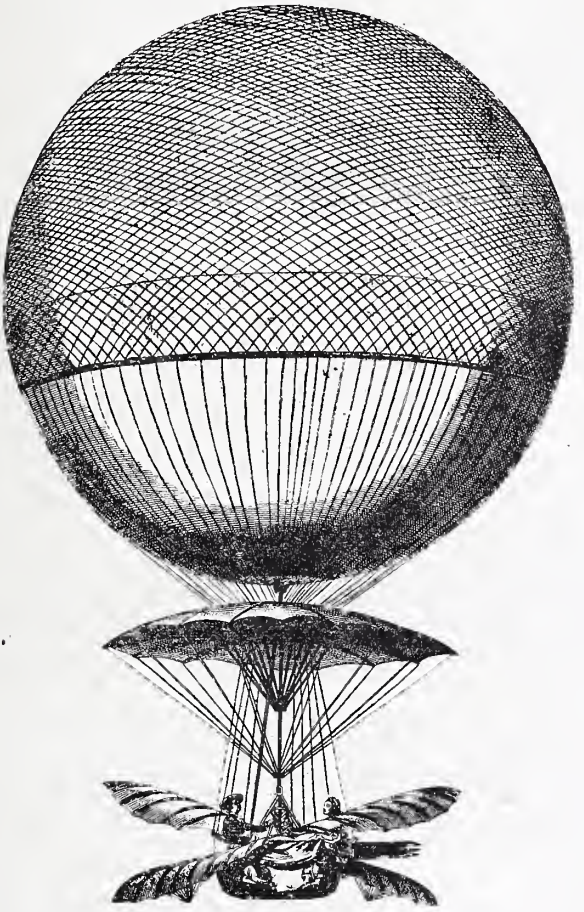

Le Vaisseau volant de Blanchard *(Coll. Weiller)*.

Le premier volume est entièrement consacré à l'année 1783 ; quelques belles allégories sur l'invention des Montgolfier, deux billets d'entrée, dont un manuscrit et l'autre illustré d'une charmante vignette, de l'ascension du 27 août 1783, et la tombée du globe à Gonesse ; une douzaine de vues ; l'avertissement imprimé à la suite de la destruction du ballon. Des séries sur les ascensions suivantes : Versailles, La Muette et le Champ de Mars. Cet album est très remarquable pour la quantité

et la variété des estampes, et on y rencontre particulièrement de nombreux fragments d'éventails au ballon.

Le deuxième volume se réfère à l'année 1784. On y trouve une vingtaine de planches sur l'ascension du « Flesselles » à Lyon, la reproduction du ballon de Franconville (16 janvier), près de cinquante pièces sur l'ascension de Blanchard au Champ de Mars le 28 février-2 mars, dans une nacelle munie d'ailes qui furent brisées au départ ; des estampes sur les principales ascensions en province : le « Marseillais », le « Bordelais », le ballon de Bagnols, l'ascension de Guyton de Morveau à Dijon, le « Suffren » à Nantes, « Le comte d'Artois » à Javel, Pilâtre de Rozier à Versailles, l'ascension de Saint-Cloud ; trente-huit caricatures sur le ballon de Miolan et Jeanninet ; la troisième ascension de Blanchard à Rouen (18 juillet) ; vingt et une pièces sur la troisième expérience de Robert le 19 septembre, avec un ballon allongé, comprenant deux billets d'entrée illustrés ; enfin trois pièces sur l'ascension de Lunardi.

Ces deux volumes sont du plus haut intérêt, car on y trouve une suite considérable des estampes publiées à cette époque, et on sait comme elles furent curieuses, en particulier à cause de la décoration des ballons.

Les troisième et quatrième volumes présentent moins d'intérêt artistique. La grande période est passée. Quelques belles estampes seulement sur la traversée de la Manche par Blanchard et Jeffries, sur la mort de Pilâtre de Rozier et Romain ; Lunardi ; l'ascension de Blanchard à Lille ; le ballon du Couronnement, deux états en noir ; enfin de nombreuses affiches et prospectus d'ascensions foraines.

* * *

Que sera demain, nul ne le sait ; mais nous pouvons avoir l'orgueil d'appartenir au pays qui donna naissance à cette merveilleuse découverte, dont les enfants furent les premiers à oser se confier à un simple globe aussi fragile, comme aujourd'hui ils sont à la tête d'une science nouvelle qui va révolutionner le monde. La fièvre des recherches actuelles sur les appareils aviateurs rappelle celle des débuts de l'aérostation ; mais elle est conduite sur des bases scientifiques si hardies qu'elles épouvantent, mais d'où sortiront des instruments autrement appréciables qu'il y a cent ans. Comme toujours, Paris donne l'élan à la France, et la France le donne au monde entier. Comme en 1783, l'engouement du public est tel que la question des dirigeables et de l'aviation domine les plus graves problèmes. Le gouvernement s'en préoccupe, encourage les essais, réserve à la nation ces merveilleux appareils, tandis que les personnages les plus éminents apportent leur concours moral et financier à ces belles inventions de l'esprit humain.

Puisse notre pays déverser sur l'univers le fruit de ces géniales découvertes. Grâce à ce nouveau moyen de locomotion, grâce à la conquête de cet empire dont l'avenir nous laisse rêveurs, apportons à l'humanité, avec un supplément possible de bien-être, le plus grand bienfait auquel elle puisse aspirer, la paix, dont on sera redevable à la science.

PAUL FLOBERT.

M. le Président lit ensuite les vers suivants :

Avant de donner la parole,
Pour parler du progrès qui vole,
(Ceci soit dit sans hyperbole)
A Monsieur Lazare Weiller,
Mes chers confrères, je vous prie,
Si cela ne vous contrarie,
Permettez à ma fantaisie,
Aussi quelques propos « en l'air ».

Paris, cela n'est pas niable,
Paris devient insupportable
Et, tout à fait inhabitable ;
On n'y peut vivre sûrement.
Et, dans la journée, à toute heure,
Se risquer hors de sa demeure,
Etant en danger que l'on meure,
Sans avoir fait son testament.

Sur chaque place,
En tout espace,
Partout s'entasse
Pavé, plâtras,
Des palissades,
Des barricades,
En embuscades,
Gênent les pas.

Toute chaussée
Est crevassée
Et défoncée,
Pour le métro,
Œuvre perverse
Qui bouleverse
Et tout renverse,
Ah! c'en est trop !

Mainte voiture
Qui s'aventure
A toute allure,
Surgit soudain
Dans la cohue,
Qui de la rue,
Sans cesse obstrue
L'étroit chemin,

L'automobile,
Vrai projectile,
Qui file, file,
Sans nul souci,
A toute occase,
Pan! vous écrase,
La mort, sans phrase,
Oui, la voici !

Et si, par chance,
Avec aisance,
A sa démence,
Vous échappez,
La bicyclette
Tout près vous guette,
Sur vous se jette,
Et vous tombez.

Tramway, fiacre,
Font un massacre
Qui les consacre
Engins de mort.
Horde inhumaine,
Qui se déchaine,
Comment sans peine
Trouver le port?

Moins meurtrière
Serait la guerre,
Par le tonnerre
De ses obus !
Que la rafale
Folle, infernale,
Et sépulcrale
Des autobus !

Par quel miracle manifeste,
Par quelle intervention céleste
Sortir de ce péril funeste,
Retrouver la sécurité ?
Par quels prodiges efficaces,
Désencombrer tous les espaces,
Les boulevards, rues et places
Et rendre à Paris sa beauté ?

Il paraît que c'est très facile,
Et que dégager notre ville,
De tout embarras inutile
Est simple comme un "oremus";
Il suffit, quittant les chaussées,
Que la foule aux ondes pressées,
Vole, doucement balancée,
Sur d'aériens omnibus.

Comment? Invention magique,
Et merveille de mécanique,
En un discours académique,
On va vous le dire à présent;
Par la voix savante d'un maître,
Vous allez promptement connaître
Comment, bientôt, par la fenêtre,
On pourra sortir aisément

Et accomplir mainte prouesse,
Si l'on sait, à grande vitesse,
Faire voler avec adresse,
L'aéroplane Wilbur Wright.....
Mais j'arrête ici ma préface,
Craignant qu'elle ne vous agace.
Cher ami, parlez à ma place,
Chacun de nous vous crie : All right!

HENRY VIVAREZ.

L'aviation et l'aéroplane Wright

Messieurs,

Ma surprise a été grande en recevant l'autre jour un de ces admirables cartons qui sont la gloire artistique de votre Société, et par lequel j'étais avisé que j'allais vous faire ce soir une conférence sur les choses d'aviation.

Je m'étais dit : « Ça, c'est un traquenard de mon vieil ami Vivarez et de son brillant collaborateur Flobert ». Votre Président qui me connaît, j'ose le dire, autant que je me connais moi-même, puisque depuis trente ans nos cœurs ont battu à l'unisson dans une fidèle collaboration, votre Président s'est dit : « Si nous consultons Weiller sur sa conférence il est capable de nous échapper dans une de ces glissades où il excelle ». Et c'est ainsi, je suppose, qu'il donna l'ordre à notre excellent secrétaire général de m'imprimer d'office sur la liste des « condamnés ».

Mais comment, après les déclarations si élogieuses et si touchantes de votre Président, après sa présentation si poétique et si spirituelle, comment aussi après l'exposé si érudit de ce prodigieux explorateur de vieux papiers qu'est M. Flobert, pourrai-je me soustraire à vous révéler le peu que je sais sur les choses de l'aviation ! Je ne le tenterai pas, et je vais, sans plus tarder, mettre ma pâle science à nu devant vous.

Tout de même il faut que je vous fasse un aveu. Il me répugnait de paraître devant vous avec la cervelle vide; or, depuis le fatal carton qui annonçait ma conférence, j'avais prié l'un des hommes les plus qualifiés de l'aviation, M. Tharel, celui même qui relève en ce moment au bout de la table sa silhouette élégante, de me préparer quelques notes sur l'origine du mouvement aérien. M. Tharel vole moins vite que M. Wright. Il est venu m'apporter ces notes au moment où je m'habillais pour me rendre à votre dîner. Je les ai là ; elles ont quelque chose d'informe et de rude comme des notes de dictionnaire. Mon ami Tharel, qui est un vil flatteur, s'était imaginé qu'entre le potage et le dessert, j'aurais l'occasion d'entourer ses renseignements de quelque jolie parure, et que cela suffirait à des hommes éminents comme vous pour apprécier le charme de ma conférence.

Je ne saurais mieux vous faire comprendre l'appui que m'a donné M. Tharel qu'en vous lisant les quelques feuilles qu'il m'a remises. Voilà sa littérature :

« Au début transports aériens, ballons, Montgolfier, Pilâtre de Rozier, » etc. (*Rires*).

» Début aviation, Lilienthal 1891, vol plané en se lançant d'une colline contre » le vent, d'après vol cigognes.

» Ancêtres. Retenez bien, Messieurs, que M. Tharel nous apprend que l'aviation » a eu des ancêtres. Les voici : Gabriel de la Landelle (cerf-volant sans ficelle), » Charles de Louvrier, Langley, Maxime Drzewiecki.

» Lilienthal : de 1891-1896 plus de deux mille vols, distance 200 à 300 mètres. » Mort le 9 août 1896.

» Deux disciples : Percy Saint Clair Plicher, Anglais, mort le 30 septembre 1896.

» Octave Chanute, Américain. — Deux élèves : Herring et Avery, glissades » vol plané interdites par Chanute en cas de vent irrégulier.

» 1902. — Ferber connaît Chanute et construit (1903).

» *Les Wright*. — Wilbur : admirateur Marey. — Orville malade, Wright lit à

» son chevet la mort de Lilienthal (1896) va chercher dans la bibliothèque le livre » de Marey, passe la nuit. *Vocation née.*

» Planeur de 1900 lesté de sable, lancé, non monté. En 1901, monté parcours » de 50 mètres. En 1902, 8 octobre, 71 mètres en 13 secondes.

» En 1903 balancement sur place. — Orbes premier planeur : plan de Chanute » copié sur Lilienthal. — Wright remplace la queue par gouvernail de profondeur à » l'avant. Dès 1901, gauchissement par cordelettes. 1902, gouvernail vertical pour » faciliter les virages quart de cercle.

» En 1902, Wright écrivent à Chanute de Kitty Hawk : Dans un an ou deux » nous saurons notre métier d'oiseau ».

Messieurs, j'ai le souci de votre digestion. Si chacun de vous veut faire à M. Tharel le sort qu'il mérite, je vous le livre ; c'est lui qui se dresse là-bas effaré au bout de la salle, déplorant d'avoir mis un si bel habit à l'occasion de cette fête, tandis que l'attendent les châtiments qu'il mérite pour m'avoir remis si tardivement les notes que je lui avais demandées.

Je vais donc tâcher de laisser de côté les ancêtres sur le compte desquels mon jeune et distingué ami, Flobert, s'est déjà suffisamment exprimé et je vais vous parler, non pas en archéologue, mais en homme libre qui porte une espèce de toast à ses hôtes, sur un sujet qui a été traité dans la journée même.

Peut-être n'êtes-vous pas sans vous demander comment et pourquoi, moi, un homme pacifique et terre à terre, je suis devenu aviateur. Eh bien, voici comment cela m'est arrivé.

De même que les voyages sont censés former la jeunesse, de même ils arrivent parfois à résoudre d'une façon spontanée et inattendue les problèmes les plus ardus et les plus compliqués. J'étais allé à Londres pour me rendre compte comment s'organisaient les systèmes de transport que j'y ai créés et qui sont un peu différents de ceux que nous essayons aujourd'hui de lancer dans l'espace. J'avais établi dans la grande cité anglaise, comme à Paris, comme à New-York, un service de communication rapide de fiacres automobiles. La vie est courte. Les espaces sont infinis. Jouissons de la vie et raccourcissons les espaces par l'adaptation des automobiles à la portée de tous. Voilà ce que je m'étais dit en mettant en exploitation ces rapides véhicules que nous retrouverons bientôt au Musée de Cluny...

Ma femme, redoutant sans doute de me voir passer mes soirées de Londres dans des conditions fâcheuses pour ma vertu, avait suggéré à mon ami Henry Deutsch de la Meurthe, l'idée de m'inviter à un dîner de la Société des Aéronautes anglais. Là je devais être à l'abri de toute tentation équivoque. Je reçus donc d'Henry Deutsch un télégramme où il me disait dans ce ton un peu impérieux qu'autorise une vieille amitié : « Je tiens absolument à ce que vous assistiez avec moi à un dîner que les aéronautes anglais donnent en mon honneur. Ce dîner doit avoir lieu à l'hôtel même où vous êtes descendu. » Vraiment ce soir là je n'avais rien de mieux à faire et j'acceptai avec empressement l'invitation de Deutsch de la Meurthe.

J'en fus ravi. Sur le coup de huit heures je me trouvai au milieu d'une réunion charmante. Il y avait là des hommes en habit, dans des habits comme on ne sait les couper qu'à Londres, et des dames décolletées, si décolletées !... Mon Dieu ! Le décolletage chez les Anglaises n'a pas une très grande importance (*Rires*). Pourtant la jeune femme qu'on avait placée à côté de moi était vraiment charmante, c'était Lady Harbour, très connue pour ses qualités sportives et

aériennes. Elle est propriétaire de deux ballons (*Rires*). Je ne fais pas de plaisanterie, elle ne les portait pas sur elle (*Nouveaux rires*). C'est par elle et mon ami Deutsch de la Meurthe que je fus pour la première fois initié aux mystères de la nacelle.... Ceci d'ailleurs est une façon de parler, car je n'ai jamais mis les pieds dans un ballon, pas plus du reste que dans un aéroplane.

Comme l'usage de cet instrument donnait encore quelque appréhension, j'avais invité ma femme et ma belle-mère à y faire une promenade, les assurant qu'elles recueilleraient des jouissances incomparables. Ma belle-mère, sympathique mais défiante, n'a pas accepté. Ma femme n'a pas hésité ; elle a voulu être la première aviatrice de France. Et quand la société archéologique du XXIe siècle recueillera les vieux papiers d'aujourd'hui, de même que nous avons vu Lady Sage être la première aéronaute des temps passés, de même on verra Mme Weiller dans un costume qui, il est vrai, ne rivalisera pas avec l'admirable vêtement dans lequel les estampes du temps présent représentent Lady Sage, être la première aviatrice des temps actuels (*Rires*).

Donc, j'étais revenu en France, ce que je fais toujours quand j'ai été en Angleterre, afin de savourer à nouveau les charmes de mon pays lorsque je l'ai quitté pendant plus de quarante-huit heures ; je trouvai en rentrant une lettre d'un ami d'Amérique...

Vous savez que, il y a quelques années, j'avais été chargé aux États-Unis d'une mission diplomatique. Il s'agissait de traiter des questions très différentes de celles de l'aviation. La plupart de ces questions ont été consignées dans un livre qui s'appelle « Les grandes idées d'un grand peuple », dont j'ose respectueusement vous recommander la lecture. J'ai naturellement conservé là-bas des amis. L'un d'eux m'écrivait : « Nous avons vainement tenté de saisir le gouvernement français des choses admirables que réalisent deux frères, les frères Wright. Ce sont deux hommes qui vivent dans une île déserte non loin de Dayton, dans la Caroline du Sud. Ils ont construit un appareil plus lourd que l'air tout à fait extraordinaire. Un homme comme vous, qui s'est mis à la tête du mouvement des transports modernes, devrait bien se mettre à la tête du mouvement des transports aériens. Si vous voulez avoir quelques indications sur cet événement, adressez-vous donc au Ministère de la guerre de votre pays. »

J'allai au Ministère de la guerre. Là, on me dit que les frères Wright étaient des bluffeurs comme tous les Américains, des gens de rien qui cherchaient à placer en France un objet qui n'avait aucune valeur. On me fit savoir qu'une commission nommée il y a un an, et envoyée par mon excellent ami, M. Etienne, alors Ministre de la guerre, avait offert une somme importante à la condition que les frères Wright fissent un certain nombre d'expériences ; que ces messieurs n'avaient pas été en état de s'entendre avec le gouvernement français, que d'ailleurs je pourrais avoir des renseignements par le chef de la mission, le commandant Bonnel.

Je me mis aussitôt en rapport avec le commandant, et je ne fus pas peu surpris de constater qu'il existait entre les idées qu'il exposait devant moi, et celles qui m'avaient été exposées par les bureaux du Ministère, une contradiction absolue. Le commandant Bonnel me dit : « Les frères Wright ne sont pas des bluffeurs, ce sont des hommes remarquables, et si vous voulez faire une grande chose qui jouera un grand rôle dans l'humanité, faites les venir en France ; n'attendez pas que les pouvoirs publics les convoquent, prenez l'initiative de cette chose, vous qui avez montré quelque audace dans tous les événements nouveaux. »

Ainsi je décidai de faire venir Wilbur Wright. J'appris, au moment où j'allais le faire venir, qu'il était en pourparlers avec l'Allemagne. J'ai demandé au très éminent collaborateur des frères Wright, M. Hart O'Berg que j'avais, lui aussi, connu en Amérique, à quelles conditions ses amis viendraient en France, et M. Hart O'Berg qui est un Américain consciencieux et un homme d'affaires habile, me répondit : « Je crois que si vous leur offriez un prix de 500.000 francs, ils viendraient ». Je lui ai répondu : « J'offre ce prix. Je leur demande simplement de réaliser le problème posé par le Ministère de la guerre, et dont le Ministère avait dit qu'ils ne seraient pas en état de le réaliser ». J'ai télégraphié à Wright et Wright a répondu avec ce laconisme dont il nous a si souvent donné l'exemple : « J'accepte » *(Applaudissements)*.

Il est venu, et vous l'avez vu planer sur les pins parfumés du camp d'Auvours, exécutant avec une maëstria sans pareille des prouesses extraordinaires. Vous l'avez vu réaliser ce qu'on n'avait pas réalisé avant qu'on ne fût oiseau, c'est-à-dire dans les temps où il n'y avait pas encore les hommes. Les vols de Wright ont produit une impression inouïe dans l'humanité tout entière. Sur tous les points du globe, qu'il s'agisse du Japon, de la Chine, de l'Amérique ou de l'Europe, on parle aujourd'hui de cet événement glorieux dont j'ose me féliciter d'avoir été le modeste instigateur (*Applaudissements*).

Depuis que Wright est en France, il a fait un certain nombre d'expériences. Il a fait son premier vol le 8 août 1908 à 10 mètres de hauteur. Depuis, il a volé 112 fois. Il n'a eu qu'un seul raté, et ce raté s'est produit dans des conditions vraiment extraordinaires. Un homme politique dont vous n'êtes pas sans en avoir entendu parler, M. Joseph Reinach, était venu avec M. Paul Doumer et la Commission de l'armée pour assister aux expériences du camp d'Auvours. Comment cela s'est-il passé ? Il a été impossible d'enlever M. Joseph Reinach, si bien que quelques-uns de ses collègues de la Chambre, qui ne partagent pas ses idées, s'en égayaient et disaient : « Il n'en veut pas, le bon Dieu là-haut. Il n'en veut pas !... » *(Rires)*.

J'ai eu l'occasion de voir Wright bien souvent. Je me demande véritablement, essayant de m'imprégner de son visage, s'il ne relève pas plus du domaine de l'archéologie que du domaine de l'aviation. Sa figure mince, en lame de couteau, son nez long et droit, ses oreilles qui ressemblent singulièrement à deux ailes d'aéroplane, son crâne chauve, ses yeux profonds, pénétrants, charmeurs malgré tout, constituent un ensemble qui fait que l'on dit de lui : « C'est tout de même un homme » !...

Cet homme, il ne parle jamais. Chacune des prouesses auxquelles il s'est livré a correspondu à une solution supérieure à la précédente. C'était de plus en plus fort, de plus en plus glorieux. Cet homme qui agit beaucoup a eu parfois des mots délicieux, mais on a été obligé en quelque sorte de les lui arracher.

Un soir, à un dîner charmant comme celui qui nous réunit aujourd'hui, on lui avait demandé de parler ; plusieurs personnes, dont le baron d'Estournelles de Constant, le remarquable sénateur, forgeron de la paix, lui disaient : « Voyons ! Monsieur Wright, dites nous quelque chose à votre tour ». Et Wright dit : « Vous tous qui m'entourez, vous avez des qualités nombreuses, mais parmi toutes vos qualités il y en a certainement une qui domine toutes les autres. Eh bien, chez moi aussi, il y a une qualité qui domine les rares qualités que je possède, c'est celle de savoir me taire ». Il ajouta : « Je ne connais d'ailleurs qu'un seul oiseau qui parle, c'est le perroquet ; mais ce n'est pas un oiseau de haut vol, je le dédaigne. »

De temps en temps, on le voyait soucieux, le pauvre Wright ; il parlait moins que jamais ; il était plongé dans la lecture des lettres de sa famille. Il avait appris avec amertume l'accident survenu à son frère. Ce fut un accident véritablement fortuit et qui ne serait pas arrivé à un enfant. Orville Wright était monté en aéroplane pour faire recevoir son appareil par le gouvernement américain ; il était accompagné par le capitaine d'état-major Selfridge. Comme il voulait augmenter un peu la vitesse de son appareil, il avait allongé ses hélices. Il n'avait pas fait ce qu'un enfant aurait fait : il n'avait pas fait faire à la main un seul tour à ses hélices avant de se mettre en route. S'il l'avait fait, il se serait aperçu que l'hélice, en tournant, touchait un des fils d'acier par lesquels se dirigeait l'appareil. Il s'est envolé comme cela. A un moment donné, quand il a voulu donner à son aile le fameux gauchissement, le fil s'est rapproché, l'hélice agrandie a touché le fil, le fil s'est cassé et s'est pris autour de l'hélice. Orville Wright n'était pas assez haut pour reprendre son équilibre, comme l'a fait après lui son frère, auquel pareil accident aurait pu arriver, s'il n'avait pas pris les précautions élémentaires qu'il a prises.

A part l'événement, d'ailleurs sans importance, qui s'est produit avec M. Joseph Reinach, il n'est pas arrivé un seul accident à Wilbur Wright. Il a fait deux fois de suite dans la même semaine cinquante kilomètres dans moins d'une heure, avec un vent de six mètres à la seconde, ce qui correspond à environ 35 kilomètres à l'heure. Il a même refait une troisième fois cette expérience en présence d'une commission que j'avais fait nommer, et qui était composée de tout ce que la science française renferme d'hommes éminents au courant des questions aériennes. Ce jour-là, il était entendu avec Wright que j'inaugurerais le grand vol avec lui. Mais devant la vive instance de mon excellent ami M. Painlevé, je permis à cet éminent membre de l'Institut de prendre ma place.

Ce jour-là Wright fit un de ses premiers vols extraordinaires; il vola pendant une heure 9 minutes et fit 80 kilomètres. Quand M. Painlevé descendit, nous lui demandâmes l'impression qu'il avait ressenti. M. Painlevé nous dit : « C'est une volupté incomparable, une véritable ivresse. De ma vie je n'ai ressenti d'impression pareille ». Tous ceux qui,comme Madame Lazare Weiller, ont monté en aéroplane font la même déclaration. On a la sensation qu'on est en automobile dans un matelas d'air pur, sur les ailes de l'oiseau bleu qu'invoquaient les Norvégiens de notre enfance.

Cette expérience avait lieu un samedi. Quand elle fut achevée, je dis à M. Wright : « Mon cher monsieur Wright, je vous félicite ; vous avez accompli toutes les clauses de votre contrat ; vous êtes même allé au delà de vos engagements ; le chèque de cinq cent mille francs est à votre disposition, vous pouvez venir le toucher lundi prochain ». Wright me répondit par ce simple mot : « thanks », ce qui veut dire : « merci », et il continua à siffloter son petit air américain en vaquant comme de coutume à ses occupations.

Huit jours s'étaient écoulés et je n'entendis plus parler de Wright. Je lui écrivis pour lui demander s'il avait compris ce que je lui avais dit. Il me répondit : « Oui, j'ai bien compris. Je vous serais obligé d'envoyer 10.000 dollars à mon frère... ». J'ai envoyé les 50.000 francs. Depuis, des semaines se sont passées et M. Wright ne vint toujours pas réclamer son argent. C'est seulement l'autre jour qu'étant venu à Paris, je lui dis : « Monsieur Wright, voyons ! je ne peux pas garder éternellement votre argent ; il faut que vous le preniez. » Alors, il me dit : « Est-ce que je ne pourrais pas le mettre dans la Compagnie Générale de

Navigation que vous venez de constituer pour développer mon invention en France ? » Je lui répondis : « Prenez-en au moins une partie. » J'ai eu toutes les peines du monde à lui faire prendre son argent. Cela prouve que cet homme n'est pas seulement un savant illustre, un admirable génie, mais aussi un très beau et très noble caractère.

A présent, Messieurs, que je vous ai raconté tout cela, je vous ai dit tout ce que je sais de l'aviation. On m'a convoqué aujourd'hui à la Chambre des Députés. C'est un milieu qui ne ressemble pas à Wright ; on y parle beaucoup et on agit peu. On m'a demandé de faire une conférence ; je l'ai faite. J'ai été délicieusement interrompu par des députés qui ont beaucoup mieux parlé que moi. Ce sont de bons orateurs. Quand ils ne parlent pas, ils ne pensent plus, mais ils parlent longtemps et si bien.... (*Rires*).

Tout de même, avant eux, il y avait un autre aviateur dont vous avez peut-être entendu parler comme poète. Il était assez connu sous le nom de Victor Hugo. Mais qui de vous, Messieurs, savait que ce grand poète a deviné avant nous les choses considérables qui viennent d'éclore. C'était dans une lettre à Nadar, à propos de je ne sais quelle manifestation aéronautique. Victor Hugo était encore à Guernesey. Après avoir applaudi à l'idée de Nadar, l'immortel poète lui écrivait : « Que le risque était superbe, et le risque, c'est l'exemple ».

Il ajouta ceci : « A l'instant même s'efface sur la carte le bariolage des peuples dépecés et déchiquetés en haillons qu'on nomme empires et royaumes. La mappemonde devient bleue comme la mer, comme le ciel. Vous avez l'unité. Unité, c'est harmonie ; unité, c'est liberté. » Et montrant tout de suite le danger du ballon, il ajouta : « Même dans le voyage réussi, l'aérostat ne navigue pas, il flotte. Qui n'a pas avec soi et en soi son moteur est mû, mais ne se meut pas ».

» Se mouvoir : là est la difficulté. S'appartenir dans l'air.

» Être arraché du sol comme une feuille morte, être emporté dans un tourbillon ce n'est pas s'envoler.

» Il s'agit de s'envoler.

» Comment ?

» Avec des ailes.

» Pour que la navigation aérienne qui est un songe, devienne un fait, nous » n'avons qu'à accomplir une opération bien simple et bien petite : construire le » premier navire ».

Vous vous rendez compte, Messieurs, que l'idée du « plus lourd que l'air » hantait déjà le grand cerveau de Victor Hugo. Il se rendait bien compte que le ballon seul ne serait jamais une victoire pour la navigation aérienne. Laissez-moi vous lire encore cette page admirable de lui : « Que serait-ce donc que cette chose, la navigation aérienne ?

» Je vais vous le dire d'un mot.

» Ce serait le dénouement.

» Depuis six mille ans, en effet, l'homme est noué. La vieille coupure violente » du nœud gordien, c'est-à-dire la civilisation par la guerre, a été jusqu'ici » l'expédient. Expédient bête et misérable. Mettez l'homme en possession de » l'atmosphère, le lien des ténèbres se défera de lui-même.

» Arminius a délivré la Germanie, Pélage l'Espagne, Wasa la Suède, » Washington l'Amérique du Nord, Bolivar l'Amérique du Sud, Botzaris la Grèce, » Garibaldi l'Italie. La Pologne en ce moment délivre la Pologne. Cela est grand » et beau. Faisons plus, délivrons l'homme.

» De qui ?

» De son tyran.

» Quel tyran ?

» La pesanteur.

» Sondez ce mot, la pesanteur, et vous y verrez la cause des préjugés aussi » bien que des ornières.

» La philosophie en était arrivée à une telle réduction de la matière qu'elle disait par la bouche de Zénon : Douleur, tu n'es pas ! Voici la science qui va dire : Pesanteur, tu n'es pas ! Rien de plus grand ».

Mais plus loin il raconta : « Un soir de je ne sais plus quelle fête, je me » promenais dans l'allée de l'Observatoire avec Arago, ce grand et illustre savant » libre. C'était l'été ; un ballon qui venait de s'enlever au Champ-de-Mars passa » tout à coup dans la nuée, au-dessus de nos têtes. Sa rondeur, dorée par le soleil » couchant, était majestueuse. Je dis à Arago : « Voici l'œuf qui plane en » attendant l'oiseau ; mais l'oiseau est dedans et il en sortira ». Arago me prit les » deux mains, me regarda fixement avec ses prunelles lumineuses, et s'écria : « Et, » ce jour-là Geo s'appellera Démos. Partout, sur tous les points de la terre, il » pleuvra de la civilisation ».

Après la lecture de cette page admirable de Victor Hugo, Messieurs, je ne retiendrai pas plus longtemps votre attention. Je vous dirai seulement que l'instant est venu, pour ceux qui s'intéressent au nouveau système de la locomotion aérienne, de regarder vers les étoiles, vers ces étoiles que les Pouvoirs Publics n'ont pas encore éteintes. Regardez-les dans l'éclatante poésie qu'elles mettent dans nos âmes avides d'espérance et de lumière, et quand la vérité des choses se sera imprégnée de l'ivresse des pures constellations qui gravitent au-dessus de nous, dites-vous avec le grand poète : « Il pleut de la civilisation ! » (*Applaudissements prolongés*).

LAZARE WEILLER.

Cinquante-troisième Réunion. — 26 janvier 1909.

Assistaient à la réunion : MM. Bargallo, Brunschvicg, Chamboissier, Chanut, Mme et M. Clément Janin, MM. Comtesse, Cottreau, Daymard, Mme et M. Flobert, Mme et M. de Gruchy, MM. Henry-André, Hornung, Langlassé, Lecerf, Le Senne, Mareuse, Martin, Masson, Miguet, Prévost, Renaud, Rey, Tumbeuf et Vivarez.

Le menu du dîner était orné d'un cartouche de carte géographique de la collection Wiggishoff.

Le Président, après avoir souhaité la bienvenue à M. et Mme Clément Janin, a donné la parole à M. Brunschvicg pour développer l'objet de sa conférence que l'on trouvera ci-après; puis M. Miguet a fait circuler ensuite des lettres fort intéressantes de Liane de Pougy, J.-B. Clément, Gyp, Barbey d'Aurevilly, Gambetta, Huysmans, etc.; et M. Langlassé un gros dossier d'autographes de personnalités accompagnés de portraits, notices biographiques, etc.

Quelques autographes du XIXe siècle.

Le 21 décembre 1904, avait lieu la seizième réunion mensuelle de notre Société : notre regretté collègue, M. Henri Baillière, y présenta sa collection d'autographes.

C'est d'autographes qu'à mon tour je voudrais vous entretenir ce soir : je me propose de faire passer sous vos yeux quelques-unes des pièces de ma collection — collection que je n'ai pas la prétention de comparer aux richesses réunies par M. Baillière, non plus qu'à la remarquable collection de notre collègue de Riom, M. Delpy.

En même temps qu'il rend compte de ce qui a fait l'objet de la réunion du 21 décembre 1904, le *Bulletin du Vieux Papier*, de mars 1905, reproduit la très intéressante communication dans laquelle M. Baillière raconte comment il était arrivé à réunir une collection de près de 6.000 dossiers, représentant environ 30.000 pièces.

Dans son étude, M. Baillière nous apprend par quels procédés, souvent ingénieux, des amateurs de tous pays ont réussi à se constituer d'importantes collections.

Que ne feraient pas certaines gens pour obtenir un spécimen de l'écriture de la célébrité du jour et qui dira de quelles persécutions, à ce point de vue, sont l'objet nos grands hommes et, notamment, nos écrivains !

Ils n'ont pas trop de tout leur esprit pour se soustraire à l'assaut des quémandeurs.

Comme une admiratrice du poète Méry sollicitait de lui, avec une boucle de sa chevelure, quelques lignes, Méry adressa, en réponse à la collectionneuse, cette note sans signature :

« La personne qui écrivait mes autographes vient de mourir et l'ami sur lequel » je prenais mes cheveux est devenu complètement chauve. »

Je vous renvoie à l'attrayant travail de M. Baillière, comme je vous renvoie aux études si attachantes de Paul Eudel sur l'Hôtel Drouot, si vous êtes curieux de savoir quels prix infiniment variés atteignent, dans les ventes, les autographes, anciens et modernes.

Étienne Charavay signalait à Paul Eudel, parmi les autographes qu'il avait vendus le plus cher dans sa carrière, une lettre d'Améric Vespuce, adjugée 2.600 fr. à la vente Benjamin Fillon, une lettre de Pierre Corneille vendue 5.000 fr., lors de la vente Chambry.

J'ai noté une lettre de Molière, répondant auprès de Charles Rollet d'une dette de 300 livres qu'avait contractée le comédien Baron : elle fut adjugée à Alexandre Dumas, moyennant 2.500 fr., à la vente Bovet.

Je viens de nommer Paul Eudel. Dans son curieux livre, *le Truquage* — qui porte ce sous-titre significatif : *les contrefaçons dévoilées* — Paul Eudel consacre un chapitre des plus piquants aux faux autographes, depuis les *Fausses Décrétales* jusqu'aux faux qui ont rendu célèbre le nom de Vrain-Lucas, en passant par le billet qu'écrivait Marat dans sa baignoire, avant d'expirer.

Quel procédé convient-il d'adopter pour classer les autographes? Le problème est difficile.

Dans sa communication, M. Baillière nous apprend que M. Gerbe — dont il avait acquis la collection — avait, en vue de la classification de ses autographes, partagé l'humanité en deux grandes catégories : ceux qui ont fait partie de l'Institut de France et.... les autres. Puis, dans chacune des catégories, M. Gerbe avait adopté l'ordre alphabétique.

Ce système, à défaut d'autre mérite, se recommande par son caractère essentiellement pratique. Cherchez-vous une pièce, l'ordre alphabétique vous permet de la retrouver, pour ainsi dire, instantanément.

Toute autre classification — comme celle par professions — plus rationnelle peut-être, tombe vite dans l'arbitraire.

Je prends, au hasard, un autographe de Waldeck-Rousseau : sous quelle rubrique convient-il de le placer ?

Appartiendra-t-il à la section des avocats, à celle des hommes politiques ou enfin à celle des orateurs? Il est permis d'hésiter.

Avec le classement par ordre alphabétique, aucune incertitude de ce genre. C'est la méthode, sinon la plus scientifique, du moins la plus simple et la plus commode.

C'est celle que j'ai suivie pour le classement de mes autographes. Ce n'est pas cependant dans l'ordre alphabétique que je les ferai passer sous vos yeux.

J'ai pensé qu'il serait plus intéressant de vous les présenter, rangés sous les rubriques suivantes :

1° *La politique.*

2° *Les arts.*

a) Compositeurs de musique.
b) Peintres.
c) Artistes dramatiques.

3° *Les lettres.*

a) Romanciers.
b) Historiens.

c) Poètes.
d) Auteurs dramatiques.
e) Écrivains divers.

4° *Divers.*

1° *La politique.*

Sous cette rubrique, M. Brunschvicg présente deux signatures de Louis XV et de Louis XVI : la première, au bas d'une ordonnance du 9 février 1753, conférant à un régiment d'infanterie le nom du comte de la Marche ; la seconde, au bas de lettres de rémission accordées en mars 1778, à Pierre Riot, *laboureur de la paroisse de Plessé, diocèse de Nantes.*

Un ordre du conventionnel Letourneur, daté du Comité central, 1er juillet 1793, adressé au général Canclaux, commandant l'armée des Côtes de Brest.

Une lettre de La Réveillère-Lépeaux, du 1er frimaire an V.

Diverses lettres de Jules Ferry (il écrit à un ami à la suite du vote des crédits du Tonkin), de MM. de Freycinet, Henri Brisson, de trois anciens présidents de la République : Jules Grévy, Casimir-Périer, Émile Loubet.

Enfin, la lettre suivante, datée du 29 décembre 1879, adressée par Waldeck-Rousseau, alors avocat à Rennes, à son confrère du barreau de Nantes, M. Léon Brunschvicg, collaborateur du *Phare de la Loire :*

« Mon cher Confrère,

« Notre ami commun Robidou a donné, samedi dernier, à notre théâtre, un » grand drame qui a obtenu le plus vif succès. Je suis certain qu'il verrait avec » plaisir *le Phare* en rendre compte, et il est trop modeste pour vous le demander.

» Ce drame qui a pour titre *Françoise de Dinan* met en scène les trois fils de » Jean IV, duc de Bretagne, l'aîné héritier de la couronne ducale, Montauban » et Gilles de Bretagne. Le Guildo, le Hardouinais et la plage du Mont-Saint-» Michel forment le cadre où se déroulent les rivalités de Gilles et de Montauban, » ce dernier épris de Jeanne de Dinan, dont le cœur appartient à Gilles. Cette » rivalité, le rôle odieux joué par le duc de Bretagne et malheureusement histo-» rique ont fourni à l'auteur des situations très fortes où il a su mettre toute la » richesse de son imagination et l'élévation d'un style qui arrive toujours à l'effet.

» ..... Vous voyez que je me permets de vous envoyer un canevas pour lequel » j'implore toute votre indulgence..... »

2° *Les arts.*

Sous cette rubrique, M. Brunschvicg présente les pièces suivantes :

a) *Compositeurs de musique.*

Une lettre de M. Bourgault-Ducoudray à un de ses amis, relative aux fêtes druidiques de Cardiff et aux démonstrations musicales qui se produisirent à l'occasion de ces fêtes.

Des lettres de Bruneau, Gustave Charpentier, Vincent d'Indy.

Une lettre de Félicien David, adressée à M. Charles Lemonnier, — ils appartenaient, l'un et l'autre, au saint-simonisme — et dans laquelle Félicien David recommande à M. Lemonnier un de ses amis, pour qu'il lui trouve une place dans quelque administration.

Une lettre de Meyerbeer, au sujet de la répétition d'une de ses œuvres :

« ..... Voudriez-vous faire équiper notre Fa, Ut, et en outre le gros Sol, ainsi » que le petit La, je voudrais essayer l'effet pour la dernière scène..... »

b) *Peintres.*

Des lettres de Bonnat, Detaille, Henner, Jules Lefebvre, Lhermitte, Puvis de Chavannes, Luc-Olivier Merson, du célèbre peintre anglais Whistler.

c) *Artistes dramatiques.*

Des lettres de Sarah Bernhardt (sur papier avec son chiffre et sa devise), de Coquelin cadet, de Mme Pierre de Bourgoing (qui fut, au théâtre, Suzanne Reichemberg).

Une lettre de Régnier, adressée à un ami, au sujet de la lecture d'une de ses pièces au Théâtre-Français.

3° *Les lettres.*

Sous cette rubrique, M. Brunschvicg présente :

a) *Romanciers.*

Des lettres de G. Sand, de Paul Adam, Ferdinand Fabre, Anatole France, Daudet, Edmond de Goncourt, etc.

Une lettre de Zola, datée : Paris 15 mars 1864. Zola, attaché à la librairie Hachette, à cette époque, et chargé des relations avec les journaux, demande à un journaliste si les réclames envoyées par la librairie ont été insérées. La lettre est signée :

Pour MM. L. Hachette et Cie :

ÉMILE ZOLA.

b) *Historiens.*

Des lettres de Michelet, d'Edgar Quinet, annonçant l'apparition de *La Création*, « l'ouvrage auquel j'ai mis dix ans de ma vie », de Victor Duruy, d'Henry Houssaye, du duc de Broglie, d'Aulard.

Une lettre de Lanfrey, datée 9 mars 1870, relative à des notes qui lui avaient été envoyées sur le profil et sur l'écriture de Bonaparte.

« ..... J'ai pour règle absolue de m'interdire sévèrement tout ce qui pourrait » être mis sur le compte de la fantaisie et toutes les allégations sans preuves. » Vous ne serez donc pas surpris que je ne puisse utiliser vos spirituelles notes » sur le profil et sur l'écriture de Bonaparte. En ce qui concerne son profil, il est » certain qu'il a été embelli par les médailles et monnaies, mais cela s'est fait » dans tous les temps et le moule d'Antomarchi est d'ailleurs là pour attester que » le masque de Napoléon se rapprochait réellement beaucoup du type consacré. » Il est aussi là pour prouver la vérité des observations de Peisse. En ce qui » concerne vos remarques très ingénieuses sur son écriture, je ne puis être qu'à » moitié de votre avis. Ce n'est pas pour « envelopper sa pensée d'un voile » que » Bonaparte avait adopté ces caractères indéchiffrables, car, si l'écriture est illi- » sible, la pensée est presque toujours parfaitement claire et précise. Mais de sa » vie il n'a connu l'orthographe de notre langue et il lui répugnait de laisser voir » son ignorance devant des subordonnés : aussi n'écrivait-il jamais que la moitié » des mots..... »

c) *Poètes.*

Plusieurs lettres de Victor Hugo, adressées, de Guernesey, à M. Charles Lemonnier.

La lettre suivante, datée Paris : 1er septembre 1874, adressée à « Messieurs les membres du Congrès de la Paix, à Genève. »

« Paris 1er septembre 1874.

» Chers Concitoyens de la République d'Europe,

» Vous avez bien voulu désirer ma présence à votre Congrès de Genève. » C'est un regret pour moi de ne pouvoir me rendre à votre invitation qui m'ho- » nore. S'il m'était donné de prononcer à cette heure quelques paroles parmi » vous, j'ajouterais, et, je le pense, sans protestation de votre part, au sujet de » cette grande question de la paix universelle, de nouvelles réserves à celles que » j'indiquais, il y a cinq ans, au Congrès de Lausanne. Aujourd'hui, ce qui était » alors le mal est devenu le pire, une aggravation redoutable a eu lieu, le pro- » blème de la paix se complique d'une immense énigme de guerre.

» Le *quidquid delirant reges* a produit son effet. On a devant soi une série de » catastrophes qui s'engendrent les unes des autres et qu'il est impossible de ne » pas épuiser. On ira jusqu'au bout de cette chaîne. Entre l'avenir et nous, il y a » une interposition fatale : la paix, c'est toujours l'avenir mais ce n'est plus le » présent. Il ne s'agit plus de paix, mais de pacification, ce qui implique l'idée » de lutte. On n'entrevoit plus la paix qu'à travers un choc et au delà d'un sinistre » combat. Toute la situation actuelle est une sombre et sourde haine.

» Haine de vaincus à vainqueurs, haine réciproque et sans autre issue qu'un » duel. Haine du soufflet reçu. La France a été frappée à la face.

» De là, une double plaie : plaie au territoire, plaie à l'honneur. Sedan ne » se garde pas. On ne se rendort pas là-dessus.

» Pas plus qu'on ne se rendort sur l'arrachement de Metz et de Strasbourg.

» La guerre de 1870 a débuté par un guet-apens et s'est terminée par une voie » de fait. Qui voit trop la force est aveugle au droit. Ceux qui ont porté le coup » n'ont pas vu le contre-coup. Le contre-coup est inévitable. De là, un profond » malaise. Comme je l'ai dit à Bordeaux, à partir du traité de Paris, l'insomnie » du monde a commencé. Le monde sent bien que c'est de lui-même qu'il s'agit. » Le monde ne peut accepter la diminution de la France. La France est une sorte » de propriété humaine ; elle appartient à tous, comme autrefois Rome, comme » autrefois Athènes. Une solidarité invincible en résulte. Cette solidarité est » visible : tout la manifeste. Le jour où la France a dû payer cinq milliards, le » monde lui en offrit quarante-cinq. Ce fait est plus qu'un fait de crédit, c'est un » fait de civilisation. Après les cinq milliards payés, Berlin n'est pas plus riche » et Paris n'est pas plus pauvre. Pourquoi ? parce que Paris est nécessaire et que » Berlin ne l'est pas. Parce que celui-là seul est riche qui est utile.

» Voyons virilement la situation telle qu'elle est. On a dit : *Delenda Car- » thago* ; il faut dire : *Servanda Gallia*. Quand une plaie est faite à la France, » c'est la civilisation qui saigne. La France diminuée, c'est la lumière amoindrie. » Un crime contre la France a été commis. Les rois ont fait subir à la France » toute la quantité d'assassinat possible contre un peuple. Cette mauvaise action » des rois, il faut que les rois l'expient, et c'est de là que sortira la guerre, et il » faut que les peuples la réparent, et c'est de là que sortira la fraternité. Tel est le » double aspect de l'avenir. La fin sera au peuple, c'est-à-dire à la liberté, et à » Dieu, c'est-à-dire à la paix.

» Espérons.

» Chers Concitoyens de la patrie universelle, recevez mon salut cordial. »

» Victor HUGO ».

Des lettres d'Émile Deschamps, Lamartine, Coppée, Sully-Prudhomme, Verlaine.

La lettre suivante de Leconte de Lisle, adressée à un débutant :

Paris 7 juin 1885.

« Monsieur,

» Je vous remercie de la confiance que vous voulez bien me témoigner et je » serais heureux de vous être utile, mais veuillez comprendre que j'agirais avec » une légèreté coupable si je vous conseillais de négliger pour la poésie les études » sérieuses qui vous occupent. Ou vous avez une vocation irrésistible pour la » poésie, et alors vous subirez votre destinée ; ou vous cédez à un goût momen- » tané qui vous laissera d'amers regrets si vous lui sacrifiez votre avenir. Les vers » que vous m'avez envoyés se ressentent naturellement de votre extrême jeunesse. » Il faut attendre et réfléchir. Même avec beaucoup de talent, la vie d'un poète » est souvent bien dure, bien cruelle, pleine de désanchantements et de misères » morales.

» Je serais toujours heureux, Monsieur, de vous rendre, dans tous les cas, » les services littéraires qui dépendront de moi. Pardonnez à un homme qui a » beaucoup souffert la sincérité que vous lui avez demandée, et croyez, je vous » prie, à mes meilleurs sentiments.

» LECONTE DE LISLE. »

d) *Auteurs dramatiques.*

Des lettres d'Émile Augier, Sardou, Alexandre Bisson.

Une lettre d'Eugène Labiche :

« Paris 9 décembre 1883.

» Excusez-moi, Monsieur, je ne suis de retour à Paris que depuis quelques » jours et je viens de trouver *le Phare de la Loire* enfoui sous un monceau de » lettres et de journaux, arrivés pendant mon absence. Je suis tout à fait de l'avis » de votre rédacteur. Personne n'a le droit de transformer nos pièces, bonnes ou » mauvaises. J'ai pu en autoriser la représentation, non la mutilation. Nous » sommes habitués à ces procédés. Ainsi, on me joue, dans les séminaires, *Le* » *Voyage de Perrichon*, sans femmes.

» On a tout simplement remplacé l'ingénue que les deux prétendants pour- » suivent jusque dans les glaciers de la Suisse par un fonds de carrosserie qu'il » s'agit d'obtenir de Perrichon.

» Que faire à cela ? C'est bête. Voilà tout. Heureusement, nos *déformateurs* » ne mettent pas nos noms au bas de l'affiche et je sais gré à mon collaborateur » inconnu de *la Grammaire* d'avoir remplacé le mien par un X.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

» EUGÈNE LABICHE. »

e). *Écrivains divers.*

Une lettre de Buffon ; il prend rendez-vous avec M. Thouïn, jardinier du *Jardin du Roi.*

Des lettres d'Edmond About, de Champfleury (dont l'écriture microscopique, mais lisible, est caractéristique), de Gérard de Nerval, de Mérimée, de Sarcey.

Une lettre, d'Emile Souvestre, adressée à M. Charles Lemonnier, alors directeur du journal *la Gironde*, et ainsi conçue :

« Monsieur,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et le numéro » de *la Gironde* dans lequel vous rendez compte de l'*Échelle de femme.* Je vous

» remercie des choses aimables que renferme votre article. J'accepte la critique » avec autant de plaisir que les louanges, comme marque d'intérêt sincère et j'en » profiterai.

» Je suis tout disposé, Monsieur, dans le cas où ma coopération pourrait être » de quelqu'utilité à *la Gironde*, à vous donner des fragments dont vous pourrez » disposer. Je crains seulement de ne pouvoir rien vous envoyer d'ici quelque » temps. Je relève d'une maladie assez grave et j'ai à achever mon ouvrage sur la » Bretagne (les derniers Bretons) que j'ai promis à M. Charpentier pour le mois » de juin.

» Votre entreprise est belle et grande. Il est indispensable que de larges » réservoirs de lumière se forment sur les points importants de la France. Les » gazettes politiques de province ne sont qu'un monnayage des journaux de Paris, » elles ne reflètent ni le caractère, ni la poésie, ni l'industrie des départements. » Nous n'avons pas encore eu notre *Revue d'Edimbourg* : tâchez de nous la donner.

» Une seule chose tue toutes ces généreuses entreprises : le manque de capi- » taux. Ces journaux n'ont point d'or dans les veines et c'est là ce qui rend une » publication viable. C'est là le sang des gazettes. Je désire que *la Gironde* soit » à cet égard dans une situation qui vous promette pour elle une longue santé.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de la considération distinguée de votre tout » dévoué serviteur.

» E. SOUVESTRE. »

» Brest, 15 mars 1835. »

4° *Divers.*

Sous cette rubrique, M. Brunschvicg présente :

Des lettres, adressées à M. Charles Lemonnier, d'Enfantin, « le Père » de la religion saint-simonienne, de Michel Chevalier, de Proudhon.

Une lettre de Blanqui au rédacteur du *Phare de la Loire*, datée 28 août 1865. Il proteste contre le retard apporté par la Cour de cassation à statuer sur le pourvoi qu'il avait formé contre l'arrêt du 14 juin 1861, le condamnant à quatre années d'emprisonnement.

Des lettres du célèbre Libri, de Ferdinand de Lesseps, du général Cambronne, enfin, quelques lettres de chansonniers (Jacques Ferny, Fursy, Xavier-Privas, Salis et Xanrof).

M. Brunschvicg termine sa communication en faisant passer sous nos yeux le catalogue des autographes de la collection Champfleury, comprenant de nombreux fac-similés.

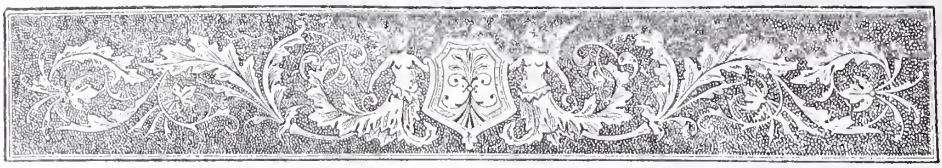

Quelques lettres de Masséna.

Le hasard des recherches m'a fait acquérir quelques lettres entièrement autographes et inédites de Masséna, intéressantes pour le petit côté de sa biographie. Elles sont adressées à sa bonne amie, Silvie Apoliny; c'est un roman d'amour, apogée et déclin; nous laissons à d'autres le soin de rechercher qui fut cette citoyenne.

Les lettres ne portent aucune empreinte postale; j'en ai scrupuleusement respecté l'orthographe.

André VOISIN.

I

Antibes, le 23 Germinal. — (28 Germinal an 6).

Masséna, à sa bonne amie.

Je suis arrivé à six heures du matin, ma bonne amie, et n'ai quitté de depuis le lit que ce matin pour t'écrire, j'ai un mal de tête affreux qu'il ne me laisse aucun repos, joint à mon rhume je t'assure que je souffre beaucoup.

J'espère que tu seras arrivée en bon port et en bonne santé, donne moy bien souvent de tes chères nouvelles, et ne doute jamais ma bien bonne amie de toute ma tendresse pour toy elle ne s'étteindra qu'à la mort, tu auras toujours la première place dans mon cœur.

Je n'ai encore rien reçu de Paris j'espère en recevoir sous peu de jours.

Reste, ma bonne Silvie chez à l'hotel Beauvau jusques à nouvel ordre, vois le moins de monde que tu pourras, sors le moins possible, conserve ta santé, et crois moy pour la vie ton bon et fidelle ami.

Massena.

II

ARMÉE D'ITALIE

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Au Quartier-Général de Antibes le 30 thermidor
de la année 6 de la République Française, une et indivisible.

ANDRÉ MASSENA, Général de Division. Comandant

Je n'ai point reçu de tes chères nouvelles, ma tendre amie, je ne sais pourquoi tu ne m'écris pas, tu as sans doute bien le tems de m'écrire deux mots, pourquoi

ne pas le faire, ha, Silvie, Silvie, si tu avez autant de plaisir de me donner de tes nouvelles comme moy d'en recevoir assurément tu m'écrirais plus souvent.

Encore rien de nouveau de Paris, je me persuade de plus en plus que tous ceux qui se disoit mes amis ne le sont plus depuis que je suis malheureux, patience, le tems est un grand maître, il faut donc attendre avec calme.

Adieu ma chère Silvie donne moy au moins bien souvent de tes chères nouvelles, et ne doute jamais de ma vive tendresse pour toy, je tambrasse un million de fois. Tout à toy pour la vie.

MASSENA.

III

LIBERTÉ ÉGALITÉ
ARMÉE FRANÇAISE
EN HELVÉTIE

Au Quartier-Général à Coire le 1er Germinal
de l'an 7 de la République française une et indivisible.

MASSÉNA GÉNÉRAL EN CHEF

A sa bonne amie Silvie,

Je ne reçois pas souvent de tes chères nouvelles, ma bien bonne amie, je pense bien que la distance qui nous sépare y est pour beaucoup. Écris moi tous les courriers, et quelques unes me parviendront toujours.

Je ne puis pas encore te dire précissement le jour où je te préviendrai de venir me rejoindre ne sachant point encore ce que l'armée deviendra mais bien assuré, ma bonne amie que tu ne tardera pas de te mettre en route, il me tarde pour moins autant qu'à toy davoir la douce satisfaction de te serrer dans mes bras. Adieu, ma bien bonne amie conserve ta santé aime moy toujours et ne doute jamais de toute ma tendresse pour toy mille caresses de ton meilleur ami.

MASSENA.

Bien des choses à P. Aussel.

IV

(Même en-tête qu'à la lettre III).

Au Quartier Général, à St Gall, le 11 Germinal de l'an 7.

A sa bonne amie Sylvie,

Me voici arrivé depuis six jours de course et harasé de fatigue ayant parcouru le lac de Constance et tout le Rhin, je t'assure, ma chère amie que je n'en puis plus, la retraite du Gal Jourdan dont tu auras sans doute entendu parler me met bien mal à mon aise, et je ne sais comment je m'en tirerai, j'ai été obligé de quitter le Pays des Grisons pour me porter sur les derrières enfin je suis accablé d'ouvrage, et il y a plusieurs que je ne dors pas et mange bien peu.

Adieu, ma chère Silvie, sois bien convaincue de tout mon amour pour toy, et que rien au monde ne pourra me faire changer.

Avant de partir de Coire, j'ai trouvé à la Poste Bourgeose 6 de tes lettres continue à m'écrire souvent aime moy toujours et reçois mille caresses de ton bon ami.

MASSÉNA.

Dis à mon cousin que j'ai reçu sa lettre. Bien des choses à mon cousin, au Cen et Cenne Goliny, et au f. Aussel.

V

(Même en-tête qu'à la lettre III).

Au Quartier Général de Strasbourg, le 20 Germinal de l'an 7.

A son amie Silvie.

Je compte dans deux à trois jours me rendre à Bâle, ma bonne amie, et peut être m'y établir, attends donc avec patience ma tendre Silvie cette époque où elle nous réunira pour deux à trois jours, adieu Silvie, aime moy toujours et ne doute jamais de mon amour pour toy je t'embrasse.

MASSENA.

VI

(Même en-tête qu'à la lettre III).

Au Quartier Général de Strasbourg le 21 Germinal de l'an 7.

A sa bonne Amie.

Je partirai de Strasbourg le 24, ma chère Silvie, et arriverai le même jour à moins qu'il n'arrive quelque chose de nouveau dont tu seras prévenue.

Sois tranquille, amie chère, ton André ne pense et n'aime que toy adieu reçois mille caresses. MASSENA.

Suscription : à la citoyenne Silvie Apoliny,
à Bâles.

VII

(Sans en-tête).

Zurich, le 24 frim. (24 Frimaire an 7).

Massena, à sa bonne amie.

Tu continuera ta route, ma bonne amie, jusques à Zurich, mon qr gal je t'attends avec bien de l'impatience, conserve toy, aime moy toujours et ne doute jamais de mon amour pour toy, adieu, adieu, je tambrasse.

MASSENA.

VIII

Strasbourg, le 28 frim. an 7.

Masséna, à sa bonne amie Silvie.

Je parts demain pour me rendre au quartier gal de mon armée, je te laisse le Citoyen Lautier offr de mon état major qui doit faire route avec toy.

Tu partiras de suite, ma bonne amie, pour *Basle* et tu enveras l'officier chez le Commandant de la place qui te remettra une de mes lettres.

Je laisse ici chez la Citoyenne Veuve Iunds à l'auberge des Vignerons, douze cent livres 50 louis argent blanc qu'il te remettra, en lui donnant le reçu que tu trouveras cy inclus.

J'ai acheté un cabriolet avec bache et male derrière et harnois que tu trouveras dans l'auberge, tu donneras au Mtre Selier 33 louis et six francs pour payement. Tu mettras tes effets dans la bache et male et tu seras menée avec trois chevaux. Je crois inutile, ma chère Silvie, de te recommander sagesse et prudence, ménage ta santé. Aime moy toujours, adieu, adieu.

MASSENA.

IX

(Même en-tête qu'à la lettre III).

Au Quartier Général de Zurich le 12 Ventose de l'an 7.

Prions et requerons les autorités civilles et militaires de laisser librement passer et repasser la citoyenne Silvie Apoliny partout où elle le jugera à propos, sans qu'il lui soit apporté aucun retard ny empêchement, requerons en outre qu'il lui soit accordé secours et assistance en cas de besoin.

MASSENA.

X

LIBERTÉ ÉGALITÉ

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

ARMÉE D'ITALIE

Au Quartier-Général à Nice, le 2 Pluviose
an 8 de la République Française, une et indivisible.

MASSÉNA, GÉNÉRAL EN CHEF
à sa bonne amie Silvie.

Je prends un prétexte pour envoyer un courrier à Marseille, la vérité est que cet pour avoir de tes chères nouvelles. — Serait-il possible, ma chère Silvie, que tu ai changé à mon égard, combien il m'en coute de m'arrêter un instant à ce soupçon, non, je ne puis me le persuade ; mais aussi que dois-je penser de ton silence, dix jours se sont déjà écoulés et pas une seule lettre de ta part, pas signe de vie de ma bonne amie, mille sinistres idées m'affligent et jettent du noir dans mon âme.

Ecris moi, ma chère Silvie, et tire ton ami d'inquiétude. J'attends avec la dernière impatiance le retour de mon courrier, me persuadant qu'il m'apportera l'assurance que tu n'as point oublié ton André. Si contre toute attente ton cœur avait changé, renonce pour toujours au meilleur de tes amis.

MA.

Suscription : A la citoyenne Silvie, chez le Cen Pecond.

Pour copie conforme :

ANDRÉ VOISIN.

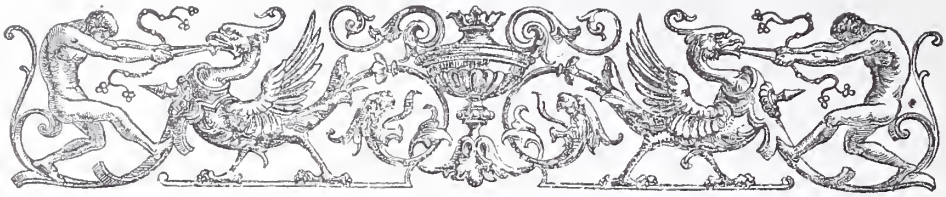

Barrême arithméticien et poète.

Les inventions reçoivent souvent, de la consécration populaire, le nom même de leurs auteurs. Il serait facile d'en multiplier les exemples. Le contrôleur des finances *Silhouette*, l'intendant *Poivre*, l'architecte *Mansart*, le général anglais *Raglan*, le chapelier *Gibus*, le philanthrope *Richard Wallace*, le préfet de la Seine *Poubelle* et beaucoup d'autres, ont été, à des époques diverses, les parrains si complets de leurs créations, que le public a fini par oublier les personnes pour ne se souvenir que des choses.

Parmi tant d'objets, ainsi baptisés du nom de leurs inventeurs, il n'en est pas dont la qualification ait été plus complètement adoptée que celle des tables de calculs tout faits, providence des gens à qui l'arithmétique n'est pas familière. Quand on dit un *Barrême*, tout le monde sait ce dont il s'agit. Il est vrai que bien peu savent, parmi ceux qui prononcent ce mot, que Barrême était un homme avisé, qui fut l'auteur d'une série d'ouvrages dont d'innombrables éditions se sont succédées, depuis plus de deux cents ans, et sont encore utilisées par certaines personnes.

Cet homme était, en son genre, une manière d'homme de génie qui sut découvrir, s'approprier et exploiter une mine dont lui et ses successeurs tirèrent de grands profits. Et, cependant, il est aujourd'hui très difficile de trouver sur sa vie des renseignements autres que ceux qui résultent de son œuvre même.

Né à Lyon vers 1640, il mourut à Paris en 1703. Son portrait, gravé par Desrochers, nous le représente avec les caractères généraux communs à tous les personnages de son temps, sous une énorme perruque qui absorbe et voile en quelque sorte les traits principaux de sa physionomie.

Ses biographies sont courtes. Le *Dictionnaire* de Michaud lui consacre une notice d'une vingtaine de lignes dont le principal intérêt est dans les dates et la nomenclature des premières éditions de ses divers ouvrages.

Le *Magasin Pittoresque* [1] a résumé dans un article les rares épisodes de sa vie qu'on peut glaner en parcourant les premières éditions de ses ouvrages. Il nous apprend qu'avant de se fixer à Paris, François Barrême voyagea et que, se rendant de Toulon à Rome, par mer, il faillit perdre la vie dans l'attaque d'un corsaire qui pilla le navire qu'il montait. Il reçut dans la bagarre un coup de sabre et sauva miraculeusement sa vie et sa liberté.

En 1668, il était à Paris, installé comme conférencier et professeur de comptabilité, ayant trouvé sa voie et cherchant par tous les moyens possibles à faire sa percée.

Par un phénomène assez ordinaire qui éveille dans la cervelle des mathématiciens le goût de la poésie, sans doute par le sens du rythme et de la mesure, Barrême se piquait de faire des vers. Son œuvre poétique est assez importante, mais, il faut l'avouer, d'une sécheresse et d'une médiocrité remarquables. Ses vers sont construits suivant les règles et c'est ce qu'on peut en dire de mieux.

C'est sous leurs auspices qu'il plaça son premier ouvrage, en 1668.

« Le vendredy 27 janvier, nous dit-il, six jours avant que le Roy partit » pour la Franche-Comté, Sa Majesté estant à Paris dans le Louvre, je me » mis à genoux devant luy, luy présentant sur un grand vélin mes *Stances* » *chrétiennes et royales*, le suppliant très humblement de m'en accorder le » privilège et pour les livres des *Comptes faits* pour le public.

» Il prit le vélin et, après en avoir lu quatre lignes, le donna à Monsei- » gneur le duc de Saint-Aignan en disant ces mots : « Je l'accorde pourveu » que ce soit bon ». Le lendemain, je me donnay l'honneur d'aller saluer » Monseigneur le duc de Saint-Aignan dans son appartement au vieux » Louvre et luy ayant demandé s'il avait pris patience de lire les stances que » j'avais présentées à Sa Majesté le jour précédent, il me répondit qu'il estoit » aisé de prendre patience à lire de belles et bonnes choses ».

Son œuvre principale était donc lancée. Elle consiste en une sorte de petite bibliothèque de volumes contenant des tables de calculs, des renseignements utiles aux comptables, aux commerçants, aux banquiers.

Presque tous sont précédés de dédicaces à de grands personnages du temps, le plus souvent en vers. Son *Livre facile pour apprendre l'arithmétique* suit une ode de trente-trois strophes de dix vers chacune ; son ode à La Reynie, en tête du *Livre nécessaire à toute sorte de condition*, a quarante-six strophes de dix vers. Son traité de *Géométrie servant à l'arpentage* contient aussi une ode de vingt-trois strophes.

Barrême avait une prédilection pour les sonnets et certains jeux d'adresse littéraire comme les anagrammes. On en trouve des échantillons variés dans un opuscule sans date qui porte le titre de *Cayer Curieux de*

---

1. Année 1852, page 179.

Barrême aritmeticien contenant plusieurs pièce du Temps serieuses et agreables[1].

En voici quelques spécimens :

SONNET DEDICATOIRE

A l'un des confidents du plus grand Roy du monde
A cet heureux guerrier qui, dans le champ d'honneur,
A servy son monarque avec tant de valeur,
Qu'il s'est fait admirer sur la terre et sur l'onde,

A celui qui meprise et la fraude et la fronde,
A cet argus royal qui fait tout son bonheur,
De veiller sur son maître et pour son bienfaiteur
Mais d'une vigilance à nulle autre seconde,

A cet homme de cour qu'on dit être sans fard
Qui prepare en triomphe un miracle de l'art
Et qui donne à son Roy le portrait de parade,

A luy je dois offrir ce cahier curieux
Parce que le seul nom du duc de la Feuillade
Le peut mettre à couvert contre mes envieux.

Le second sonnet laisse deviner la qualité de son auteur, c'est *le Sonnet de l'aritmeticien* :

Estre le successeur du Juste Louis 13
Rendre heureux ses sujets par ses nobles soucis
Moissonner des lauriers même en estant ass — 6
Heriter la valeur du grand Roy de la Fraize,

Parmy les Souverains valoir autant que 16
Battre ses ennemis jusqu'à je me dedits
D'un Versailles terrestre en faire un para 10
Et de la Foudre en main en soutenir la thèse,

Se faire craindre au Turc qui regne au Pont Euss 5
Voir un duc de Bourgogne à M. le Daufin,
Couper le nœud gordien d'une alliance à 4,

De ce grand coup d'Estat l'Europe en a veu 3
Et de ces verites qu'on ne saurait combatre
J'en ai fait le portrait du plus puissant des Rois.

Puis ce sont des jeux d'esprit, comme *le Pour et le Contre*, qui expriment deux sens contradictoires suivant la façon dont on les lit :

1	2
C'est être homme de bien	D'haïr l'or et l'argent
D'aimer l'argent et l'or	On n'est pas raisonnable
Qui ne l'estima rien	Se peut dire admirable
Il se fait un grand tor	Qui va le menageant.

Il y a douze strophes du même genre.

Les anagrammes paraissent avoir pour Barrême un charme tout particulier. Du nom et des qualifications de ses divers protecteurs, il cherche à

1. Bibliothèque nationale, Ye 14883.

extraire, par une combinaison différente des lettres, une phrase flatteuse et pittoresque.

Si l'identité n'est pas complète il ne s'en embarrasse pas et prévient que l'approximation est à quelques lettres près. Sur le thème nouveau qu'il établit, il brode un sonnet.

Ainsi dans le titre *Louis quatorzième (dit Auguste) Roy de France et de Navarre,* il trouve la phrase : *Doit aquerir et sujuguer (avec force) Amsterdam et Zelande*, et il développe cette pensée dans le sonnet suivant :

SONNET DU ROY

Quand Roy qui moissonnès par vos heureux exploits
Des lauriers immortels qui passent la creance.
Le Ciel vous a choisi pour punir l'arrogance
Des superbes Estats qui faisaient teste aux Roys.

Vous allez ranger sous vos loix
Amsterdam, la Zelande et toute leur puissance
Mais avec telle diligence,
Que jamais conquérent ne fit tant à la fois.

Abattez cette hydre à sept testes,
Poussez le fruit de vos conquestes,
Sujugues les maistres des mers.

Ainsi leur puissance flechie,
Se verra sous la monarchie,
Du plus grand Roy de l'Univers.

Le sonnet de la Reyne et celui du Dauphin dérivent aussi de la même combinaison.

Dans *Marie Thereze d'Austriche,* il trouve, à deux lettres près :

Jesus t'aimera cherement

et dans *Louis de Bourbon daufin de France*, il trouve, en changeant un F en M,

Le bon mais bon frère du duc d'Anjou.

Et voilà deux sujets de sonnets.

Le nom de La Reynie latinisé ou *Lareineius* et passablement torturé, devient *Sine labe vir* c'est à dire : *homme sans défaut* et cet anagramme, fait, dit Barrême, *par un sage et sçavant docteur qui n'a pas voulu mettre son nom par modestie*, lui fournit l'épigramme suivante :

Vostre anagramme est admirable,
Et *le* rencontre est si parfait,
Qu'on ne voit rien de si bien fait,
Ny de plus accomply ni de plus convenable.
O ravissant esprit, vous parlez comme il faut,
En disant qu'il est sans défaut.

Enfin, la plupart des traités de Barrême sont précédés d'une sorte d'écusson dans lequel il groupe les lettres du nom de la personne à qui

l'ouvrage est dédié, le dispositif étant suivi d'une épigramme explicative

Ce petit jeu dut lui paraître très ingénieux, car il l'a renouvelé maintes fois.

Ainsi son livre des tarifs est dédié à Colbert dont il écrit le nom ainsi :

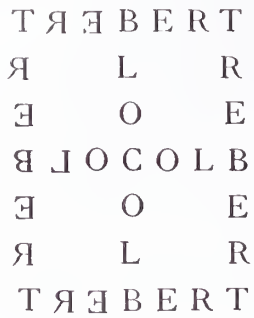

en expliquant cette disposition de la manière suivante :

Il faut pour toute intelligence
Lire par le C du milieu
Vous verrès dans ce petit lieu
Ce grand nom si fameux en France
Par des quarrés bien adjustés
Vous le lirès de huict costes
Dans cet ecusson admirable
Il est admirable en effect
Puisqu'il contient le nom parfait
D'un homme si considerable.

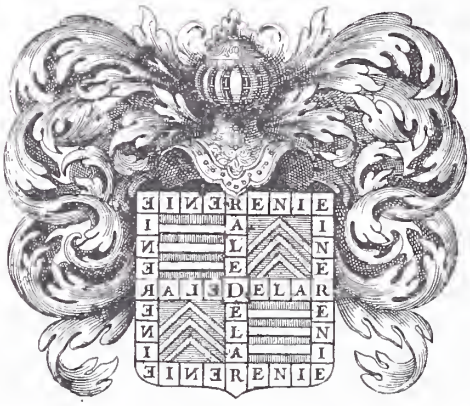

EPIGRAMME

Qui aura bien l'Intelligence
De cet agreable Escusson
Verra les Armes, et le Nom
D'un des plus grands homes de france.

Fig. 1. — Dédicace à Mgr de la Reynie. *Livre nécessaire à toute sorte de condition.*
Dimensions de l'original : 10 c. × 8 c.

Et il applique le procédé au Roy, à La Reynie *(fig. 1)*, à Desmaretz, etc. *(fig. 2)*.

Toutes ces amusettes innocentes et d'un goût médiocre nous révèlent Barrême comme un homme candide et sans malice, mais très imbu de son mérite et très soucieux de la réclame.

Mais si l'on peut sourire de ses prétentions littéraires et lui contester un mérite poétique dont il ne paraît pas avoir douté, on ne peut lui refuser celui d'avoir su bien présenter ses œuvres. Si elles sont essentiellement arides par

Fig. 2. — Dédicace à Mgr Desmaretz. *Livres des Comptes faits.*
Dimensions de l'original : 14 c. × 9 c.

leur caractère même, il s'est efforcé de leur donner une apparence aimable et séduisante en les illustrant de vignettes variées dont la collection est intéressante à réunir. Les premières éditions, qui avaient évidemment à triompher de l'indifférence du public et à établir la réputation de l'œuvre sur une base solide, sont particulièrement riches en gravures. *Le grand Banquier ou Livre des Monnoyes* présente, outre un coquet frontispice *(fig. 3)*, dans lequel il est permis de voir les portraits de l'auteur et de son fils, en tête de chaque

chapitre, une nef symbolique *(fig. 4)* au-dessous de laquelle on lit ces vers :

Le grand Navire de la France
Chargé de bonheur et de lys
A pour chef notre grand Louys
Et pour pilote la prudence

Mais Paris son vice admiral
Par un choix tout à fait royal
A pour pilote et pour genie
Notre illustre de la Reynie.

Fig. 3. — Frontispice du *Livre des Monnoyes Etrangères.*
Dimensions de l'original : 9 c. 5 × 17 c.

(A suivre). HENRY VIVAREZ.

Le Vieux Papier et l'Art décoratif.

« Le Vieux Papier est partout,
» Il suffit de le découvrir. »

La plupart de nos collègues, pour ne pas dire la majorité, font la chasse aux documents, ou plutôt aux renseignements dans les bibliothèques parisiennes, qui à la Nationale, qui à Lepelletier, etc.

Mais combien peu ont rendu visite à celle des Arts Décoratifs, persuadés, d'après son titre, qu'on y trouvait surtout de l'architecture et de l'industrie, des collections sur les arts du bois, des métaux ou de la pierre. Il est vrai qu'elle est surtout fréquentée par des artistes, des architectes, des dessinateurs, des élèves d'écoles d'art, etc., plutôt que par des collectionneurs, mais on y trouve cependant de la pièce de collection.

En cherchant moi-même, sur les styles, des renseignements de fabrication, j'y ai découvert une série de portefeuilles sur les choses qui nous intéressent plus particulièrement:

Telles sont les classes : *Imprimerie*, *Écriture*, *Cérémonies*, *Papiers peints*, *Vues de pays*, *Transports*, *Métiers*.

Subdivisées en catégories : *Billets de banque et de théâtre*, *Almanachs*, *Cartes de visite*, *d'adresses*, *d'invitations*, *de faire part*, *Menus*, *Diplômes*, *Uniformes*, *Costumes*, *etc*.

Aux Arts Décoratifs, comme on s'occupe surtout du document, on le prend comme on le trouve, leurs albums contiennent beaucoup de reproductions ; cependant, je dois avouer que de temps à autre on rencontre un original, ce qui fait toujours plaisir à contempler; le collectionneur tire tout de même profit d'une reproduction, car, outre que cela lui sert de point de repère pour identifier certaines pièces, cela peut aussi lui faire connaître un tirage ou une édition qu'il ne soupçonnait pas. Bref, je n'ai pas besoin d'insister, n'étant pas au milieu d'un cercle de profanes.

J'ai donc pensé qu'il pouvait y avoir intérêt pour *le Vieux Papier* à se rapprocher des Arts Décoratifs ; je conseille du reste à mes collègues une petite visite au Pavillon de Marsan ; elle est d'autant plus agréable qu'elle

est facile et rapide, on n'a pas à attendre une demi-heure ou une heure, même en cas d'encombrement, pour obtenir un volume. Ils sont à la portée de la main et à l'entière disposition du public. Dès l'entrée, on cherche sur le tableau de classement le n° de l'album que l'on désire consulter ; on sait, après la première visite, que la série 1 à 100 est à gauche, de 100 à 200 au fond, de 200 à 275 à droite, 275 à 330 dans la première travée, etc. On s'installe auprès de la série choisie et l'on a immédiatement sous la main une vingtaine d'albums à feuilleter.

Je vous recommande les n°s 256, 258, 263, 265, 266, 268, 269, 272, 274.

Je surprendrai sans doute quelques-uns de nous en leur disant que *le Vieux Papier* existe déjà aux Arts Décoratifs, mais caché sous l'incognito. Aux placards mortuaires, album 269, on peut voir : tiré de la collection Esquieu, Charavay, Dablin, au n° 275, têtes de lettres, c'est collection Cottreau ou Charavay ; aux vignettes militaires, Courriot ou Cottreau : au n° 266, ex-libris, ce sont des œuvres de nos amis A. Bouvenne ou Henry André.

Comme vous voyez, les jalons sont déjà posés, il suffira donc d'amplifier pour affirmer notre existence, ce qui m'amène à vous soumettre cette idée : Que chacun de nous remette un exemplaire de son ex-libris avec le nom du propriétaire et du graveur et la date de création, pour permettre le classement, cela formera une série que nous offrirons aux Arts Décoratifs. On m'y a promis non seulement bonne mise en place, mais aussi assuré l'emplacement, comme en-tête, de notre vignette *Vieux Papier*. Nous y pourrions faire figurer une petite notice destinée à nous attirer quelques adhérents nouveaux parmi les collectionneurs, présents ou futurs, qui viennent ou viendront à la bibliothèque. Cette vignette nous ferait bonne réclame.

Ayant constaté la pauvreté de la série 266, ex-libris modernes, j'ai commencé par là ; on pourra par la suite augmenter notre extension en faisant d'autres séries, soit avec nos pièces personnelles, telles les cartes de visite, d'invitation ou de jour de l'an, soit avec nos doubles comme couvertures illustrées, titres de chansons, vignettes, etc.

Que ceux qui partagent mon avis m'adressent au plus tôt leur exemplaire, avec les indications signalées, afin que je puisse faire le groupement et remettre de suite, et puisse cette combinaison grossir nos rangs pour la nouvelle année.

L. CHANUT.

Journaux de la Révolution.

Bandes d'adresse et quittances d'abonnement.

L'HISTOIRE des journaux de la Révolution, sur lesquels M. Creste nous a donné une étude très documentée, a été écrite dans ses grandes lignes ; mais ici, comme partout, il y a les miettes de l'histoire et parmi les miettes qui valent la peine d'être ramassées, on peut citer les bandes d'adresse et les quittances d'abonnement.

I

Que peut-il y avoir de curieux dans une bande de journal et dans une quittance d'abonnement ? diront ceux qu'on trouve toujours prêts à traiter de maniaques les collectionneurs de vieux papiers.

Tel n'était pas l'avis du baron de la Morinerie qui s'exprimait ainsi dans le *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome II, page 352, 1880 :

« Rien n'est absolument inutile ou indifférent. Des choses en apparence » dénuées d'intérêt, l'érudit peut encore tirer quelque profit ; quant au » curieux, il en fait particulièrement son affaire ; avec lui tout est motif à » collection. Cette remarque m'est suggérée par la vue de plusieurs bandes » d'abonnement aux journaux que je rencontre dans de vieux papiers. Ces » bandes imprimées du siècle dernier ressemblent à celles de nos jours, » bien que la formule du renouvellement en diffère un peu. J'engage mes » confrères des *Archives* à les recueillir ; ils y trouveront certainement des » indications qui ne sont pas à dédaigner : le nom de l'abonné, la mention » du journal révèlent parfois un détail utile, trait de caractère, d'opinion, » de goût ou de situation ; que sais-je ? »

Un amateur aussi avisé que M. Grand-Carteret ne pouvait manquer de partager cette opinion. « Le journal, dit-il (*Vieux papiers*, *Vieilles images*,

» page 492), s'est de tout temps expédié sous bandes, comme de tout temps » ses quittances d'abonnement ont présenté une forme identique. La » quittance du *Journal des Débats*, ici reproduite, montrera victorieusement » qu'aux yeux des collectionneurs aucun papier n'est à dédaigner, le plus » petit chiffon pouvant, un jour donné, devenir un document d'inappréciable » valeur. »

M. de la Morinerie nous a donné le texte de deux bandes d'adresse ; en voici une, page 384, du volume ci-dessus cité, qui date de l'époque révolutionnaire.

N° 238. — *Abonnement de novembre 1791.*

JOURNAL DE SAINTES

Franc de port. Sixième année.

M. La Combe, bourgeois aux Salles, paroisse d'Yvrac, par La Rochefoucault.

Il y a des bandes de journaux qui traverseront les siècles parce qu'elles ont servi d'ex-libris. Il y en a d'autres que l'on rencontre parfois à l'état de signet, entre les feuillets poudreux des vieux bouquins relégués au fond des greniers. Mais ces aubaines sont rares, rien n'étant plus éphémère que ces petites curiosités du papier. J'en ai formé une collection peu nombreuse ; une seule est de l'époque révolutionnaire ; elle est imprimée sur papier fort.

Aux Citoyens
composant la Société Populaire
de Cognac.
Département de la Charente.
à Cognac.

Entre la troisième et la quatrième ligne on lit ces mots imprimés au moyen d'une griffe : « *Com^on^ d'agric^re^ et arts.* »

Ma pénurie est si grande que j'ai dû faire appel à l'obligeance de notre érudit collègue M. Couraud, qui est encore venu à mon aide avec deux pièces de sa collection. La première, manuscrite sur papier très étroit, ne nous en donne pas moins dans leur intégrité les estampilles postales.

BULLETIN DU HAVRE
au C^n^ rédacteur de
L'Observateur politique
et Commercial
à Paris.

P. 74 P.
LE HAVRE

3
II

*
* *

N° 917. — *Votre abonn. finit le*

L'OBSERVATEUR POLITIQUE
LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL

Au cit. Baligant, chez le cit. P. Augustin de
Tollenarre, négociant, rue de la Fosse,
à Nantes.
Département de la Loire-Inférieure.

II

Les quittances d'abonnement sont aussi rares que les bandes d'adresse. J'ai donné, tome III de notre *Bulletin*, page 340, trois quittances de la *Gazette de l'Isle de France*, aujourd'hui Ile de la Réunion, fournissant une nouvelle preuve de l'énorme dépréciation du papier-monnaie pendant la Révolution. En l'an V, l'abonnement pour un trimestre ne coûtait pas moins de cinq cents livres.

J'ai publié dans le même article, à titre de comparaison pour le prix d'abonnement à un journal de Paris pendant les premières années de la Révolution, cette quittance de la collection Couraud :

LA FEUILLE VILLAGEOISE
Seconde année.

N° *7846*.

J'ai reçu de M. *De Galard*,
la somme de neuf livres, pour sa souscription d'un an,
à dater du 29 septembre 1791, et selon les conditions
énoncées dans le prospectus de l'ouvrage ci-dessus.
A Paris, le *10 janvier* 1792.

DESENNE.

C'est le 30 septembre 1790 que parut le premier numéro de *la Feuille Villageoise* « adressée chaque semaine à tous les villages de la France pour les instruire des lois et des événements qui intéressent tout citoyen ».

On trouvera beaucoup de détails intéressants sur ce célèbre périodique dans un article de M. Maurice Pellisson : *Un jésuite passé à la Révolution : Joachim Cérutti* (*Revue politique et parlementaire*, 10 novembre 1906).

Sous l'habile direction de Cérutti, son rédacteur en chef, *la Feuille villageoise*, au bout d'un an de publication, comptait 16.500 abonnés.

Nous voici en province avec cette quittance de ma collection :

N° 531
6 l 10 s

ABONNEMENT DES AFFICHES DU MANS

A commencer le premier *mars* mil sept cent quatre vingt *dix* et finir le dernier *février suivant*.

J'ai reçu de M. *Lozan, régisseur de la terre de la Suze* la somme de *six Livres dix sols* pour l'abonnement de l'année ci-dessus, dont quittance.

Au Mans, ce *seize Juillet* mil sept cent quatre-vingt-*dix*.

MONNOYER.

Avec la quittance du *Journal des Débats*, 1er prairial an XIII, reproduite par M. Grand-Carteret, nous sommes encore sous le calendrier républicain, mais la période révolutionnaire touche à son terme, et l'abonné est qualifié « Monsieur » et non « Citoyen ». Cette pièce curieuse n'a cependant rien qui, au premier aspect, puisse attirer l'attention. Ce n'est que vers la fin du XVIIIe siècle que s'introduisit l'usage, d'ailleurs peu répandu,

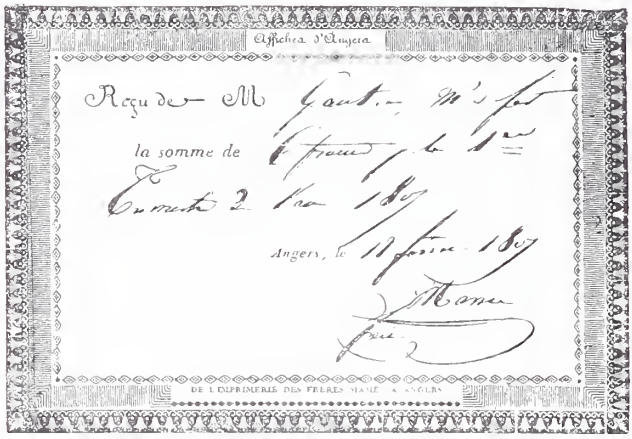
Affiches d'Angers

Reçu de M

la somme de

Angers, le

DE L'IMPRIMERIE DES FRÈRES MAME A ANGERS

Reçu d'abonnement 1807 (épreuve réduite).

d'enjoliver les quittances d'abonnement aux journaux et de souscription aux livres. M. Grand-Carteret donne une reproduction de l'engagement pour *Paris et ses Monuments*, de Baltard, pièce de la collection Saffroy. Un des documents les plus anciens que l'on puisse citer en ce genre est peut-être la quittance des *Affiches d'Angers*, 17 février 1807, pièce de mes cartons dont je donne une reproduction. Son encadrement est d'une exécution très supérieure à ceux d'un périodique bordelais, *L'Indicateur, journal de commerce, de nouvelles, de littérature et d'annonces*, 11 avril 1810 et 28 février 1833.

A Périgueux le 24 août 1809, une quittance de souscription aux *Antiquités de Vésone*, signée de l'imprimeur Dupont, est ornée d'un encadrement de meilleur goût que ceux de *L'Indicateur*.

JULES PELLISSON.

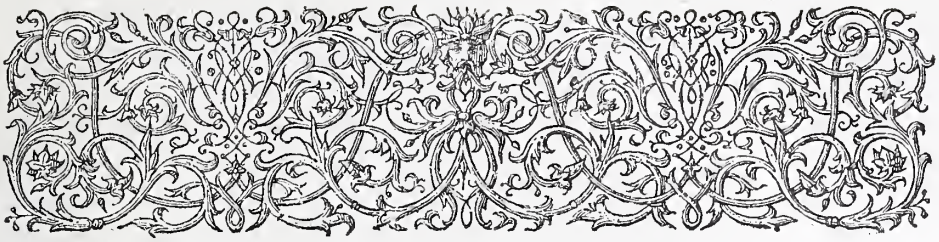

Nos Cartes de souhaits.

DÉCIDÉMENT, nous approchons, et la campagne que nous avons entreprise pour remplacer la banale carte de visite par une carte de souhaits de nouvel an illustrée, nous semble définitivement dirigée vers la victoire.

Trois observations générales, seulement, s'imposent à l'heure actuelle : ce ne sont que des détails, mais ils ont leur importance.

Nous sommes tous ici entre amis, par conséquent on peut dire ce que l'on pense, et j'espère que ma « vieillesse » dans la Société me fera pardonner ma franchise.

Il n'en manque plus que 240 pour que la collection soit complète. C'est beaucoup, me direz-vous ? Non, c'est en réalité une seule carte qui manque, une seule de chacun de ceux qui n'ont pas osé encore. Comme ils ont tort ! Je suis persuadé qu'en leur for intérieur, lorsqu'ils ont reçu, dans les derniers jours de l'an passé, une enveloppe contenant cinq ou six cartes illustrées, originales, intéressantes, ou seulement amusantes, puis d'autres, puis d'autres encore, ils ont eu un moment de regret, et de honte un peu. Comment répondre à cela, car il n'y a pas à dire, nul n'a pu les recevoir sans un certain plaisir. De la critique, certes, vous avez dû en faire ; mais considérez seulement que ces cartes ne sont pas des choses sérieuses : si quelques-unes sont de vraies œuvres d'art, la plupart n'ont que le mérite d'être amusantes et ne visent pas à autre chose. L'art viendra tout seul, ne nous en inquiétons pas. Faisons d'abord quelque chose.

Eh bien, qu'ont fait alors ceux qui n'ont pas pu répondre du tac au tac? — Oh ! comme j'aurais voulu, à ce moment-là, être dans un petit coin de leur cerveau pour écouter toutes les réflexions qui s'y sont heurtées. « Ils ont de la chance ces Parisiens — car il paraît que les Parisiens sont les gens les plus chançards du monde, — de pouvoir se permettre cela. Ah ! si je n'étais pas à X..., comme j'en ferais faire tout de suite à leur exemple. »

Et l'esprit vagabonde, et l'on combine des projets que l'on aurait fait exécuter, et l'on pense à la couleur... Celle de Un tel n'est pas mal, mais j'aurais fait mieux que cela...

Et pourquoi, mon cher confrère et ami, pourquoi ne l'avez-vous pas fait? Comme tant d'autres, vous avez craint le ridicule, vous avez eu peur que l'on ne se moque de vous. Quel tort vous avez eu, et voulez-vous que je vous en donne tout de suite la preuve? C'est que vous n'avez rien eu de plus pressé que de les montrer aux vôtres, et aux amis que vous receviez. Pour cela, pour les cartes des autres, toute votre honte s'est envolée, vous avez exhibé avec orgueil les illustrations modestes, mais envoyées en toute cordialité, soyez-en sûr, que d'aucuns se sont complu à élaborer pour vous faire plaisir, mais qui, certes, ne valent pas celle que vous auriez faite si...

Eh bien, pourquoi ne la faites-vous pas? Croyez-vous que l'on se moquerait tant que cela de vous? Les critiques sont indispensables à toute œuvre, vous n'y échapperez pas plus que d'autres; par conséquent vous pouvez passer outre.

Secouez donc cette servitude mondaine absurde qui ne tient en somme qu'à la mode, et imitez-nous. Si vous avez crainte qu'on ne s'en gausse autour de vous, commencez par le faire un peu secrètement, n'en envoyez qu'au loin et aux amis sûrs en vous disant seulement que votre carte sera accueillie comme vous accueillez celle des autres, avec plaisir, avec joie.

C'est dit, n'est-ce pas? — A l'an prochain.

Seconde observation que j'adresse à ceux qui se font annuellement des cartes illustrées. Vous en faites faire 300 que vous distribuez aux 300 membres du *Vieux Papier*. Faites-en imprimer 400 maintenant, et envoyez-en à vos amis qui n'en sont pas. Nul, sans doute, ne vous répondra de la même manière. Mais l'année suivante, recommencez, augmentez même, mettez-y de la persévérance, vous finirez par avoir des émules, et vous aurez fortement contribué, et de la meilleure manière, au mouvement dont nous poursuivons la réalisation, et dont personne ne pourrait nous avoir mauvaise grâce. C'est notre rôle d'aider à l'évolution vers la renaissance de la petite estampe, et notre propagande par le fait en est la meilleure arme de combat. De plus en plus on envoie des cartes de visite, de plus en plus se développe l'industrie et la vente du christmas; remplaçons donc cela par des vignettes originales, en noir ou en couleurs, n'importe, mais par quelque chose où il y aura un peu de l'âme de nous-mêmes, et nous aurons vite des imitateurs.

Et cela m'amène à la seule critique que je me permette de faire à la revue des cartes reçues. Il y en a encore trop qui sortent du commerce, gravures passe-partout très médiocres qui ne sauraient jamais atteindre à une valeur artistique. C'est si facile pourtant de faire exécuter, par le premier imprimeur venu, quelque chose que l'on aura conçu soi-même. On a chaque année 364 jours pour réfléchir et faire imprimer. Que de jolis

motifs anciens sont faciles à adapter si l'on n'a pas la possibilité d'un dessin original. Le cliché ne coûte presque rien, le tirage non plus, tout cela reviendra moins cher que des cartes de visite gravées, et on sera bien récompensé du temps que l'on y aura passé par la satisfaction d'avoir fait une œuvre bien personnelle. N'est-ce pas considérable tout cela ?

Puissent enfin mes faibles lumières être utiles à ceux qui, indécis, sans idées bien arrêtées, me feraient l'honneur de me consulter. J'aurais toujours plaisir à les aider, et au besoin à leur faciliter les moyens de mettre à exécution leurs projets, si des obstacles matériels les empêchaient d'y parvenir à l'endroit où ils se trouvent.

Mais j'ai trop abusé de la place et vais passer rapidement en revue les cartes qui me sont parvenues au nombre de 55.

Voici d'abord les cartes de visite.

Éloigné de tout grand centre, M. Bénard utilise ce qu'il a sous la main, le bois du Canada dont il nous envoie une mince feuille qui en fait une aimable carte.

M. Bridoux a fait illustrer la sienne d'une charmante eau-forte.

M. Comtesse, utilisant un fragment de titre du XVIe siècle qu'il a agrandi, s'est composé une excellente carte où figurent un chimiste et un médecin.

M. Daymard a demandé à un aquarelliste une composition fort heureuse symbolisant ses collections : c'est le premier menu, celui que le serpent offre à Ève. M. Duris nous montre un Mercure dont le caducée est terminé en lampe.... à gaz.

M. Esquieu encadre son nom de bois anciens tirés en bistre, et M. Eudes a utilisé une de ces invitations de l'époque Louis XVI qui sont des chefs-d'œuvre, et que l'on peut toujours réimprimer.

M. Fougeu a une gracieuse gravure Louis XVI ; M. Langlassé, une gravure de style moderne.

M. Mautouchet emploie des estampages chers à la Restauration. M. Wiener des caractères, de la couleur et un carton fort intéressants ; enfin, M. Émile Saffroy, sur sa carte, s'assassine lui-même en se tirant un coup de revolver : mystère et photographie ! !

Enfin, deux de nos confrères ont franchement adopté la carte de visite illustrée artistique et bien personnelle.

Celle de M. Monmarché est extrêmement intéressante comme composition et comme exécution. Sur un vieux coffre sont des étoffes, des livres, une mappemonde; au fond, une bibliothèque. Par les vitraux des fenêtres en ogive, s'estompe une vue de Lyon.

Quant à celle de M. le docteur Henri Voisin, c'est le résultat d'un concours organisé par l'*Art décoratif*. Ouvert à l'instigation de notre confrère et doté par lui d'un prix important, ce concours a été jugé en novembre dernier

et le premier prix décerné à M. Maurice Berdon pour cette gravure sur bois. On peut d'ailleurs se reporter au numéro de janvier 1909 de cette Revue qui rend compte et reproduit les œuvres primées : c'est une page intéressante pour l'histoire de la carte de visite.

* * *

Passons maintenant aux cartes de souhaits proprement dites : elles sont de plus en plus nombreuses et nous remercions en bloc leurs auteurs de ces trésors d'imagination qu'ils n'ont qu'à continuer.

Dans un encadrement art nouveau, M. Louis Chanut envoie : « Bonne Santé pour 1909 Afin de profiter des Nombreuses et Curieuses Trouvailles que je vous souhaite. »

M. Clément Janin accompagne ses vœux d'une fine eau-forte.

M. Cochon a reproduit un petit bois cinquantenaire représentant un faune plongé dans la lecture d'un livre, à un tel point qu'il ne voit pas le gros serpent s'approchant de lui ; cela lui inspire les vers suivants :

LA TENTATION DU VIEUX PAPIER

Adam gourmand perdit, ce fainéant barbare,
Les joies du Paradis que ta pomme étouffa.
Serpent ! tu m'as jugé plus sobre et moins ignare,
Car pour mon bulletin tu m'offres de l'alfa.

Encore des vers, toujours des vers avec M. J. Couderc, en regard de la reproduction de l'aquarelle de M. Popot. Oyez plutôt :

Pour le premier jour de l'an neuf,
Permettez, mon très cher collègue,
Qu'avant de mourir, je vous lègue
Mon vieil hôtel plus beau qu'un neuf.

Les salons sont pleins comme un œuf ;
Tout est en place et rien ne bègue ;
Et même la critique allègue
Que de pastiches je suis veuf.

Je vous donne la rue aussi,
La porte, la cour et mon coffre,
Et je ne veux aucun merci !

Envoi.

Prince régnant au *Vieux Papier*,
Qui vous croyez mon héritier,
C'est la photo que je vous offre.

On n'est pas plus aimable ni plus spirituel.

M. L.-P. Couraud continue sa belle série d'eaux-fortes de La Chatarde : c'est cette fois une jolie vue du château de Maintenon sous la neige.

Je n'avais pas encore eu le plaisir de voir M. Dervois ; maintenant c'est fait, ou tout au moins son portrait-charge, entouré des instruments

de l'imprimeur, me le rendra facilement reconnaissable. Qu'il en reçoive tous nos compliments.

De M. Dor, de Marseille, nous avons reçu une très jolie carte christmas.

Devambez a gravé pour M. Victor Dujardin un bel encadrement du XVIIIe siècle dont il a bien voulu nous prêter le cliché. La description en est inutile et nous n'avons qu'à le féliciter de cette composition aussi correcte que gracieuse.

Sur une carte ancienne gaufrée, M. F. Duris a dessiné et colorié une Folie déployant une banderole qui porte « Bonne année ».

M. et Mme Flobert utilisent les moyens de locomotion les plus actuels, l'aviation, pour envoyer leurs vœux. Je ne me permettrai pas la moindre critique, car l'auteur serait capable de m'en vouloir.

Edgar Fournier se souvient sans doute qu'il a reçu la férule, et qu'il l'a maniée, puisqu'il en orne sa carte bien conçue et bien exécutée, sur laquelle ce *jeune* « vieil maistre d'escolle en cestuy nouvel an vous souhaicte bon jour, santé parfaicte et exemption entière de fièvre, paour, ire, poureté, mécréance et aultres choses maulvaises, l'an de grâce 1909 ».

M. Léon Galle continue ses reproductions, si finement exécutées, de vues du vieux Lyon. La carte de 1909 nous montre le Palais Royal en 1652.

De M. Ch. Gautier, une excellente carte, signée Gruzelle, donnant la célèbre vue de la côte Sainte-Catherine à Rouen, prise du Cours la Reine.

M. Georges Goury accompagne le « ballot de joies et souhaits » d'une bonne petite lithographie signée G. B. : un coin de rue, la nuit, sous la pluie : un couple passe sur le trottoir à la lueur des becs de gaz ; au loin la silhouette d'un sergent de ville et d'un fiacre.

Madame de Gruchy reproduit sa marque ex-libris : des attributs d'arts encadrés de dauphins et surmontés des armoiries familiales.

M. Georges Hartmann avec ses vœux nous envoie une charmante reproduction d'un pavillon Louis XVI au bord de l'eau.

Pourquoi notre excellent poète Tristan Cloëlo (alias Léon Dufour) est-il si morose ? Il nous envoie sa carte largement bordée de noir, avec des armoiries agrémentées de la triste devise : *Never More* ; espérons que sa « retraite » n'est que provisoire, que la joie renaîtra dans cette âme, et qu'il oubliera bien vite, dans *le Vieux Papier*, les tristesses où il a tort de se plonger.

De M. de Malleraye nous avons encore de charmants coloris au pochoir à sujet militaire ; et, excellente idée, M. Paul Martin nous donne sa photographie, prise en manœuvres, le drapeau à la main.

M. Masson P.-E. a eu recours à Paul Masson pour nous montrer plaisamment comment il fouine dans les cartons de gravures. Il « trouve encore du vieux papier et souhaite que sa carte vous trouve de même. » Portrait très ressemblant et carte réussie.

M. J.-B. Mercier nous souhaite de « mirifiques trouvailles » sur une carte ornée de la reproduction d'armoiries, gravées par de Launay le jeune, d'après Mariller, en 1779.

M. Émile Miguet a très artistement utilisé comme encadrement un cartouche Louis XVI surmonté d'amours et servant à la publication des portraits en silhouette ?

Passons au genre humoristique avec M. Miot qui, en robe de juge, au dos une hotte de chiffonnier pleine de papiers qui s'épandent sur le sol et d'où pendent les balances de la justice plutôt agitées. D'une main il brandit un filet à papillons et de l'autre une canne au bout de laquelle est un vieux papier.

Encore un très amusant boniment en patois lyonnais, de M. F. Morel, illustré de deux vignettes : Guignol offrant des estampes à de riches amateurs et Guignol avec son hanneton au bout d'un fil.

Z'AMIS PAPELARDIERS LES GONES

L'année que vient de dévisser, mon méquier avait de z'iragnes, je les y ai fait débarouler pour n'y cogner des vieux papiers et n'y faire vitrer mes chenuses images aux vieux t'amis paperassiers.

Pis z'aussi par tous les temps, mon z'hanneton je ballade du Gorguillon aux Pierres Plantées tout en sarchant vieux papiers vieilles merdailles et vieux merdaillons. Aux z'amis je pense en voyant commencer cette année que suit celle qu'est tarminée et je leur z'y prédis bonne santé, bonne chance dans la chasse aux vieux papiers.

FRANÇOIS-DENIS MOREL

Taffettaquier en retraite dans sa bardannière de la Montée de St-Laurent mimero 37, à Lyon, proche St-Irénée, sur la Saône, dans le Rhône.

Les Bons souhaits de Trouvailles de M. G. Moutaillier sont inscrits dans un charmant encadrement du XVIIIe siècle.

De M. Porcherot une très originale reproduction des 21 cartes d'atout qui sont la base des réunions de l'A. S. S. T. et, en exergue :

Pour tout
Faut de l'atout
C'est ce que je vous souhaite.

M. Prévost a fait composer par M. Horace Hurm une carte fort originale : dans une vue panoramique de Paris, un aéroplane va atterrir au domicile de notre confrère : l'appareil est formé de cartes à jouer et conduit par un des rois du jeu.

M. A. Quenaidit reproduit en tête de ses deux cartes des bois symboliques. L'un d'eux est une frise du moyen âge figurant très heureusement, par des personnages, les Souhaits et les Présents ; l'autre est un ange embouchant une trompe pour souhaiter : « Bonne ! Heureuse ! Joyeuse ! Année nouvelle ! à ses collègues et amis du *Vieux Papier.* »

Une charmante tête féminine, encadrée de rinceaux, agrémente la carte de M. J.-B. Renaud.

L'excellent graveur Léopold Robin vient de publier une série de belles eaux-fortes de coins de Paris. Il nous en envoie un exemplaire avec ses vœux imprimés au verso.

Très artistique est la carte de M. L. Saeng ornée d'un motif de T. G. d'une décoration élégante et curieuse.

MM. Saffroy frères reproduisent une vignette du XVIIIe siècle représentant deux amateurs admirant les merveilles d'une bibliothèque.

M. Tumbeuf a demandé à notre ami Popot un dessin qui est très heureux : le soleil de 1909 brille à l'horizon ; au ciel, semé d'étoiles, un aéroplane surmonté d'un parapluie laisse tomber une nuée de paperasses. Sur une branche de chêne, des oiseaux piaillent, tandis qu'une théorie de fillettes se tenant par la main monte à l'assaut d'une branche de gui pour mieux voir l'aéroplane.

M. Vivarez a composé le charmant sonnet illustré reproduit au *Bulletin* de janvier dernier. En outre, sa carte de vœux est encadrée d'une belle vignette du XVIIIe siècle.

De M. Wiggishoff, un magnifique frontispice de Geoffroy Tory au milieu duquel il annonce : « Au gui l'an neuf ! Bonheur, santé, prospérité pendant l'an neuf mil neuf cent neuf ».

Enfin, pour terminer cette longue énumération, la carte de M. W. von Zur Westen, à laquelle, encore une fois, on peut décerner une palme. C'est une composition de Mlle Mathilde Ade qui représente un facteur, sous les traits de l'Amour, secouant un arbre d'où tombe une pluie de papiers. Tous les détails en sont charmants, et il se dégage de cette œuvre d'art une originalité toute particulière dont l'esprit est à suivre et à imiter.

*
* *

Vient ensuite la troisième catégorie, celle des vœux manuscrits, très copieuse comme toujours, très affectueuse aussi. Nous n'en détachons que les pièces illustrées : la carte de M. Decroix au dos de la reproduction d'une proclamation à en-tête aux armes de l'Empire, faite par le bataillon de l'île d'Elbe au débarquement de Napoléon au golfe Juan, le 1er mars 1815 ; celle de M. Devaux, de Caen, composée d'une magnifique vignette Louis XIV ; de M. Le Mazurier sur feuille de bois contrecollée sur un papier de garde, et celle de M. Condamin de Clumanc sur du papier à lettre militaire à encadrement estampé.

Enfin, nous avons reçu du docteur Helot une pièce d'une originalité toute particulière et que nous ne pouvons que reproduire. Elle est imprimée sur papier vergé format d'affiche, encadrée et illustrée de bois anciens et tirée en deux couleurs. Nous lui adressons nos sincères compliments, et cette curieuse carte-adresse restera comme une des pièces les plus originales certainement qu'aura produit notre époque.

Le sieur HELOT Docteur en Médecine et Chirurgien tire toutes choses estranges qui sont tombées dans le *gosier* ou *Trachée-artère*, aussi-bien que celles tombées dans l'*Oreille*. Il guérit le bruit qui s'engendre dans les *Oreilles* et la *Surdité*. Il arrête même les flux de sang par le nez et l'esternuëment. Il guérit aussi les ozènes. Il possède les secrets pour les polypes, l'inflammation de la *Luette* et des *Amygdales* et il a les instruments, tant pour extirper les *Amygdales* que les *Polypes* des narines et les cautériser. Enfin il guérit toutes les maladies des *Oreilles*, du *Nez* et de la *Gorge*.

Il demeure au coin de la rüe de la Pucelle d'Orléans, vis-à-vis la grosse tour du Donjon du Château de Philippe Auguste, proche la tour de la Pucelle de nouvelle découverte.

Et maintenant, à la tâche pour l'an prochain et pour toutes les occasions qui se présenteront dans notre vie. Notre œuvre s'étend, s'élargit matériellement et moralement. Que chacun s'efforce d'y apporter tout ce qu'il pourra pour la rendre encore plus appréciée, et nous dirons même, plus utile.

PAUL FLOBERT.

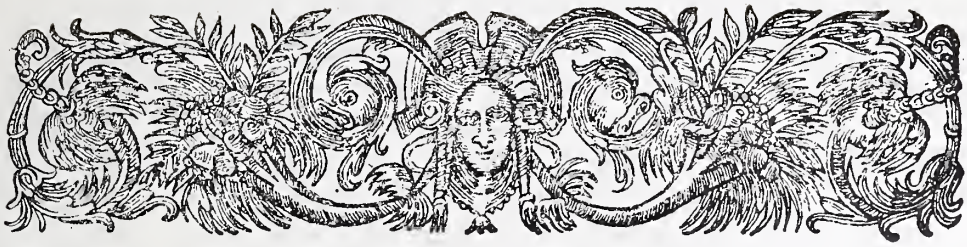

Certificat de bien-vivre.

Le *Certificat de bien-vivre* est une pièce que le maire ou son représentant remet au chef d'une troupe qui a séjourné dans sa commune; s'il y a eu des dégâts ou des désordres commis, ils sont signalés dans cette pièce; si la troupe s'est bien conduite, on lui en donne acte.

Ce n'est qu'à la fin de ma carrière militaire, lorsque le contact avec les membres du *Vieux Papier* eut élargi mon horizon et étendu le champ de mes recherches, que je pensais à me procurer quelques-uns de ces certificats. Il y a peu de temps, je lisais dans une revue du Midi une étude de M. le capitaine Rozat de Mandres sur le logement des troupes en marche sous l'ancien régime. J'ai tout de suite pensé à mes certificats de bien-vivre et je me mis à fouiller les règlements militaires pour tâcher de remonter à l'origine de cette pièce ; je n'ai rien trouvé, et je me l'explique par ce fait que ce certificat est détenu par l'autorité civile, il ne fait pas partie de la collection des imprimés militaires ; nous sommes donc réduits à des hypothèses.

Dès que Louvois prit possession du ministère de la guerre, il s'attacha à organiser l'armée. Tout était à faire ; en premier lieu, il assura la solde, le ravitaillement régulier en nourriture et en munitions, et il établit la discipline. C'est après la guerre de Dévolution, dont le premier épisode se passa dans les Flandres et le second dans la Franche-Comté et qui se termina par la paix d'Aix-la-Chapelle en 1668, que Louvois construisit les casernes pour loger les troupes.

En même temps, Vauban concevait et exécutait l'admirable système de fortifications dont furent pourvues tant de villes frontières transformées en autant de places fortes ; il les dotait aussi de ces casernes lourdes et massives qui sont encore utilisées aujourd'hui, et que le génie militaire désigne sous la rubrique « Casernes type Vauban ».

Jusqu'à cette époque, les troupes étaient logées chez l'habitant, tant en marche qu'en station, quand elles n'étaient pas réunies dans un camp ; il en résultait pour la population des villes une charge très lourde au point de vue pécuniaire, et des inconvénients tout aussi sérieux résultant de l'indiscipline générale. J'ai lu, dans les archives de Saint-Omer, que le logement chez l'habitant favorisait le dévergondage, que les femmes et les filles étaient trop souvent mises à mal et qu'il était urgent de les protéger.

Sans doute, lorsqu'une troupe en marche devait séjourner dans une localité, il était prescrit qu'elle devait se former *en ordre et paix* pour prendre le nombre des officiers et soldats et leur attribuer le logement : ils ne devaient rien exiger de plus que ne le prescrivait les ordres de Sa Majesté et les logements devaient être fermés à la retraite. Mais il arrivait souvent que les soldats opéraient comme en ville conquise, s'installaient au mieux, s'imposant par la force. Les municipalités s'en tiraient quelquefois en payant *l'ustensile*, c'est-à-dire en donnant une somme correspondante à la valeur des vivres à fournir ; en l'an 1646, dans une ville du Midi, cette somme était de douze sols par cavalier et par jour. Lorsque le séjour de la troupe se prolongeait, cet impôt devenait très onéreux.

Le billet de logement est né de cette coutume, il donnait droit non seulement au logement mais « au feu et à la chandelle » ; par contre le commandant de la troupe était responsable des dégâts et dommages causés par elle dans les cantonnements ; c'est cette responsabilité qui a donné naissance au *certificat de bien-vivre*. Sous une forme ou sous une autre, cette pièce doit être aussi ancienne que le billet de logement, elle en est pour ainsi dire la contre-partie ; d'un côté le droit, de l'autre le devoir.

Ces deux pièces, *billet de logement* et *certificat de bien-vivre*, sont établies par la municipalité et remises à l'autorité militaire, la première à l'arrivée, la seconde au départ ; la première fait retour à l'habitant qui la garde, ce qui fait qu'on en trouve ; la seconde reste dans les archives du capitaine-trésorier un laps de temps assez court et est détruite, ce qui fait qu'on n'en trouve pas.

Dans un manuel tout récent à l'usage des officiers de troupe, voici ce qu'on peut lire au sujet du certificat qui nous occupe :

« Les troupes sont responsables des dégâts et dommages occasionnés » par elles dans leurs logements et cantonnements. Les habitants qui ont à » se plaindre à cet égard adressent leurs réclamations par l'intermédiaire de » la municipalité au commandant de la troupe afin qu'il y soit fait droit si » elles sont fondées. Les dites réclamations doivent être adressées, et les » dégâts constatés sous peine de déchéance, en temps de paix, trois heures » après le départ de la troupe au plus tard. Ce délai est compté à partir » de six heures du matin. Un officier est laissé à cet effet par le commandant » de la troupe ; il retire de la municipalité le *certificat de bien-vivre*.

» Cet officier reçoit les plaintes des habitants et constate contradic-
» toirement avec le représentant de la municipalité les dégâts et dommages
» causés par la troupe.

» Si l'accord ne peut s'établir, ou si le montant des indemnités à payer
» dépasse la somme dont dispose l'officier, ce dernier établit avec le repré-
» sentant de la municipalité un procès-verbal de constat. »

Avant 1870, on ne pratiquait pas ce genre d'exercice qui constitue aujourd'hui les *grandes manœuvres* et qui met en mouvement la presque totalité de l'effectif militaire. Les changements de garnison étaient à peu près les seuls exercices pratiqués par les troupes en temps de paix en dehors du terrain de manœuvres.

Les itinéraires d'une garnison à l'autre étaient jalonnés par des *gîtes d'étapes* toujours les mêmes et les municipalités de ces villes étaient très au courant de ce qu'elles avaient à faire lorsqu'elles devaient recevoir un corps de troupes ; il n'en est pas de même aujourd'hui où les déplacements se font en masse, où plusieurs corps d'armée sont quelquefois concentrés dans la même région, et les plus petites bourgades sont appelées à fournir tout au moins le cantonnement. Aussi le *Certificat de bien-vivre*, qui a dû autrefois être rédigé dans une forme pour ainsi dire réglementaire, prend aujourd'hui les formes les plus variées. Plusieurs communes, soit qu'elles aient été antérieurement classées comme *gîte d'étape*, ou parce qu'elles sont situées sur l'itinéraire suivi périodiquement par les troupes qui se rendent ou aux manœuvres ou à un camp d'instruction, possèdent des modèles imprimés dans lesquels il ne reste qu'à remplir les blancs. C'est dans ceux-là que nous avons cherché la formule qui pouvait perpétuer la tradition. Celui délivré par la mairie de Corbeil nous paraît devoir servir de type.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

MAIRIE DE CORBEIL

Le Maire de Corbeil certifie et atteste qu'un *détachement du 46ème régiment d'infanterie*, à l'effectif de *31* officiers, *787* hommes et *21* chevaux, venant de *Fontainebleau* et allant à *Paris*, commandé par Monsieur *le Colonel Colomb*, a reçu le logement à Corbeil, le *sept août 1902* et s'est comporté en bonne police et discipline militaire à son passage en cette ville.

En foi de quoi, le présent certificat a été délivré à la Mairie de Corbeil, le *huit Août 1902*.

Le Maire,

Illisible.

Quoique établi aussi avec un modèle imprimé, celui délivré par la mairie de Bonneuil-sur-Marne est moins complet.

DÉPARTEMENT
de *la Seine*

ARRONDISSEMENT
de *Sceaux*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de *Bonneuil-s/-Marne*

CERTIFICAT DE BIEN-VIVRE

EFFECTIF :

Officiers *26*
Troupe *765*
Chevaux *29*

Nous, Maire de *Bonneuil-s/-Marne*, certifions qu'aucune plainte ne nous est parvenue, de la part des habitants, contre *les militaires composant les deux Bataillons du 46e Régiment d'infanterie*, commandé par *Mr le Colonel Colomb*, logé en cette ville le *17 septembre 1902*, venant de *Soignolles* (*Seine-et-Marne*), allant à *Paris*, sa destination.

A *Bonneuil-s/-Marne*, le *18 septembre* 1902.

Pour le Maire :

L'Adjoint,

Boisville.

Le maire de Soignolles, canton de Brie-Comte-Robert, *atteste que le régiment s'est comporté conformément aux principes du droit et de l'honneur.*

Le maire de Provins, sur une feuille aux armes de la ville, écrit que *le Régiment s'est comporté en bonne police et discipline militaire.*

Le maire de Villeneuve-Saint-Georges *certifie que la conduite et la discipline des hommes du régiment sont dignes de tout éloge.*

Pour finir, le certificat délivré par la municipalité de La Chapelle-Gauthier fera passer sous vos yeux les différentes péripéties auxquelles a donné lieu la disparition d'une brouette qui a fini par être retrouvée.

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE MELUN

MAIRIE
DE
LA CHAPELLE-GAUTHIER

La Chapelle-Gauthier, le

CERTIFICAT DE BIEN-VIVRE

Nous, Maire de la commune de La Chapelle-Gauthier (Seine-et-Marne), certifions que l'état-major, les 2e, 3e et 4e bataillons du 46e de ligne se sont comportés en bonne police et discipline militaires à leur passage en cette commune et n'ont donné lieu qu'à la réclamation ci-après.

La Chapelle-Gauthier, le 8 septembre 1902.

Pour le Maire :

L'Adjoint.

Nous, Maire soussigné, certifions que le Sr Chevry Théophile, manouvrier, demeurant en cette commune, nous a déclaré avoir prêté une brouette à un soldat du 46e de ligne, de passage à La Chapelle-Gauthier pour transporter du bois acheté par le régiment au sr Nicolas md audit lieu, et que cette brouette ne lui a pas été remise. Le préjudice a lui causé peut être estimé à une quinzaine de francs.

La Chapelle-Gauthier, le 8 septembre 1902.

Pour le Maire absent :

L'Adjoint,

Illisible.

P. S. — Nous estimons que cette brouette n'est qu'égarée et qu'elle sera retrouvée à bref délai.

Illisible.

La brouette dont il est question ci-dessus vient d'être retrouvée et la réclamation du sieur Chevry se trouve sans objet.

La Chapelle-Gauthier, le 8 septembre 1902.

Pour le Maire absent :

L'Adjoint,

Illisible.

Dr DAYMARD.

Papiers et Parchemins timbrés de France

(*Suite*).

1744
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN.	SIX S 8 DEN
DIX DEN.	HUIT SOLS
UN S 4 DEN	13 SOLS 4 DEN.
DEUX SOLS	EXTRAORDIN
DEUX S 8 DEN	
EXTRAORDIN	

Les parchemins portent le paraphe de 1738.

Les mêmes contremarqués du timbre de 1750.

Timbre de cheville pour la ferme des aides seulement.

1750
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
DIX DEN	8 SOLS 4. D
12 DEN 1/2	DIX SOLS
1 SOL 8 D.	16 SOLS 8. D.
2 SOLS 6 D	EXTRAOR
3 SOLS 4 D	
EXTRAOR.	

Les parchemins portent le même paraphe que les deux timbres précédents.

REG. ET EXP. DE LA FER DES AYDES. CHEVILLE

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
UN SOL	DIX SOLS
1 SOL 3 DEN	DOUZE SOLS
DEUX SOLS	VINGT SOLS
TROIS SOLS	EXTRAORDI.
QUATRE SOLS	
EXTRAORDI.	

EXPED. DES FERMES DU ROY.
REGIST DES FERMES DU ROY.
Q. DES TAILL UN SOL

---

35 SOLS

Papiers et parchemins de 1756 contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS

Q. DE F 1 SOL 2 D
DF 1 SOL 5 D 1/2
P.P. 2 SOLS 4 D.
M. P. 3 SOLS 6 D.
G. P. 4 SOLS 8 D.
EXTRAORDI
Q. D. TAILLE 1 S 2 D.

PARCHEMINS

Q 11 SOLS 8 D.
ROLLES 14 SOLS
F.D.P. 23 SOLS 4 D
35 SOLS
EXTRAORDI

EXPEDI. DES FERM. DU ROY. T. D. D.
REGIST. DES FERM. DU ROY. T. D. D.

RÉGIE GÉNÉRALE

EXPEDITIONS

TIMB EXTRAORD

GÉNÉRALITÉ DE BOURGES

Gnal de Bourges, generalite de Bourg, generalite de Berry, Berry, Bourges.

Cette généralité comprenait tout le Berry et deux petits districts, l'un en Bourbonnais, l'autre en Nivernais.

Le manque de documents sur le quartier de juillet 1673 m'oblige à le mentionner seulement comme mémoire.

-1674 *Marque à gauche de la feuille: fleur de lis, de laquelle s'échappent quatre flammes, surmontée d'une couronne royale; au-dessous, dans une banderole: GNAL DE BOVRGES; la formule en gothique et la valeur en italique.*

PAPIERS

POUR — Procedures de — procureurs — *Quart de feuille — Six deniers*
POUR — les Greffiers — *Quart de feuille — six deniers*
POUR — Exploit — *Demie feuille huit — deniers*
POUR — les Minutes et Ex — péditions des Greffiers — » »
FEUILLET de Registre — *Huit deniers.*
POUR — servir aux Con — traintes — feuille douze de — niers
POUR — les Notaires et — Tabellions — *Feuille douze — deniers*
POUR — les Greffiers — *Feuille douze — deniers*
POUR — Exploit — *Feuille douze — deniers*

PARCHEMINS

POUR — Les Greffiers — *six sols*
POUR — Expéditions des — Greffiers — *six sols*
POUR — Les Notaires et Tabellions — *Deux Rooles dix — sols*

73 *Même type, avec la formule et la valeur en italique.*

Pour les Notai — res & Tabellions — demie feuille huit — deniers

Les mêmes contremarqués du timbre de 1676.

74 ctobre *Fleur de lis frappée au milieu de la feuille; au-dessous* BERRY *en capitales, formule et valeur en italique.*

PAPIER

BERRY. Pe. Pa. *(Petit papier) 1 sol la feuille.*

Le même contremarqué du timbre suivant.

pour notaire
deuxroo les dixſols

1675 *Marque frappée au milieu de la feuille. Dans un cercle, les armes du Berry : d'azur semé de fleurs de lis d'or, à la bordure denchée de gueules ; surmontées d'une fleur de lis, accompagnée de soleils rayonnants au-dessous, dans un ruban :* GÉNÉRALITÉ DE BERRY. *La formule et la valeur en romain, placées à droite et à gauche de la marque.*

PAPIERS

six = deniers
quart de = feuille — six deniers
six = deniers — pour quart = de feuille
huit = deniers
denie = feuille = huit deniers
pour feuille — un = sol.
pour feuille = douze = deniers
dix huit = deniers
pour = feuille — dix huit = deniers
deux = sols
pour = feuille — deux = sols

PARCHEMINS

pour = greffier — cinq = sols
dix = sols
pour = greffier — deux roo = les dix sols
pour = notaire — deux roo = les dix sols

Les mêmes contremarquées du timbre suivant.

1676
1er octobre

Cartouche rectangulaire avec ornements. Surmonté d'une fleur de lis ; derrière, le sceptre et la main de justice posés en sautoir ; au milieu, en capitale : BERRY, *avec la formule et la valeur.*

PAPIERS

BERRY. PO. PA. SIX DEN. LE QVART
» HVIT DEN. LA DEMYE FEVILLE
» P. PAPIER VN SOL LA FEVILLE
» MO. PA 18 DEN. LA FEVILLE
» G. PAPIER DEVX S. LA FEVILLE

PARCHEMINS

BERRY. GRAND PLACARD SIX S.
» DIX SOLS LES DEVX ROLLE

Placé au milieu de la feuille, pendant les années 1677 et 1678, ce timbre se trouve aussi frappé à l'angle gauche.

1680
1er octobre

Support d'anges soutenant d'une main la couronne royale et tenant de l'autre une massue ; au-dessous de la couronne une fleur de lis posée sur un cartouche avec légende : GÉNÉRALITÉ DE BERRY ; *au-dessous, la*

valeur indiquée dans un cœur; ce timbre est frappé au milieu de la feuille, sauf pour les quarts qui sont placés en angle.

PAPIERS	PARCHEMINS
SIX DEN	.....
HVIT DEN	SIX SOLS
VN SOL	DIX SOLS
DIX HVIT D	.....
DEUX SOLS	
.....	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant, composé de deux écus accolés, soutenus par un berger et une bergère, rappelant le caractère pastoral du Berry, et supportant une couronne royale ; l'écu de droite portant des armoiries (indéterminées), celui de gauche le chiffre B M *enlacé surmonté d'une couronne à trois pointes. Bourges et Moulins étant compris dans la même sous-ferme expliquent la présence de ce chiffre dans l'écu, le tout placé sur un embasement portant la valeur; sur les côtés du motif :* BER = RY.

PAPIERS	PARCHEMINS
SIX DEN	CINQ SOLS
HVIT DENIER	SIX SOVS
VN SOL	DIX SOVS
DIX HVIT DEN	EXTRAORD
DEVX SOLS	
EXTRAORD	

PAPIERS	PARCHEMINS
SIX DEN.	CINQ SOLS
HVIT DEN.	SIX SOLS
VN SOL	DIX SOLS
DIX HVIT DEN	EXTRAORDINAIRE
DEVX SOLS	
EXTRAORDINAIRE	

1690
1er juin

Les mêmes avec augmentation.

PAPIERS			PARCHEMINS		
SIX DEN	AUGON	2 D	CINQ SOLS	AUGON	20 D
HVIT DEN	»	2 D	SIX SOLS	»	2 S.
VN SOL	»	4 D	DIX SOLS	»	3 S 4 D
DIX HVIT DEN	»	6 D	EXTRAORDINAIRE	—	
DEUX SOLS	»	8 D			
EXTRAORDINAIRE	—				

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1697
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN	SIX S. 8 D.
DIX DEN	HVIT SOLS
VN SOL 4 DEN	13 S. 4 DEN
DEVX SOLS	EXTRAORDIN
DEVX S 8 D.	
EXTRAORDIN	

Il existe des parchemins à 13 S 4 DEN. *timbrés à l'angle gauche.*
Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1703
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN	SIX S. 8 D.
DIX DENIER	HVIT SOLS
VN SOL 4 DEN	13 SOLS 4 DEN
DEVX SOLS	EXTRAORD
DEVX S. 8 D.	
EXTRAORD	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1708
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN	SIX S 8 DE
DIX DEN	HVIT SOLS
VN S. 4 DE	13. S. 4 DE.
DEUX SOLS	ETRAORD.
DEUX S 8 DE.	
EXTRAORD.	

112
tobre

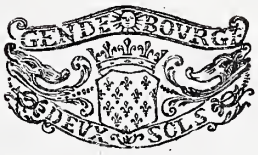

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN	SIX S. 8 D.
DIX DEN	HVIT SOLS
VN S 4 DE	13 S. 4 DE
DEVX SOLS	ETRAORD
DEVX S 8 D.	
EXTRAORD	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

115
tobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENI	SIX S. 8 DEN.
DIX DENI	HUIT SOLS
UN SOL 4 DEN.	13 SOLS 4 DEN.
DEUX SOLS	EXTRAORDIN
DEUX S 8 DEN	
EXTRAORDIN	

Les demi-feuilles de papier à dix deniers sont frappées horizontalement au milieu de la feuille, ou verticalement sur le côté.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1718
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN	VI S. VIII D.
DIX DEN	VIII. SOLS
I SOL IV D.	XIII. S. IV. D.
DEVX SOLS	EXTRAO
II S. VIII D.	
EXTRAO	

Les papiers à dix deniers sont frappés verticalement.

1723
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN. P. QUART	SIX SOLS 8 DEN
DIX DENIERS LE FEUILL.	HUIT SOLS
UN S. 4 D. LA FEUIL.	13 SOLS 4 DEN LA F.
DEUX SOLS LA FEUILLE	EXTRAORDINAIRE
DEUX SOLS HUIT D. LA F.	
EXTRAORDINAIRE	

1727
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN	SIX S. 8 DEN
DIX DEN	HUIT SOLS
UN SOL 4 DEN.	13 SOL 4 DEN
DEUX SOLS	EXTRAORDIN
DEUX S. 8 DEN	
EXTRAORDIN	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant, portant au milieu un mouton passant et trois fleurs de lis, pièces figurant dans les armes de Bourges.

138
tobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN	SIX S. 8 DEN.
DIX DEN	HUIT SOLS
UN SOL 4 DEN	13 SOL. 4 DEN.
DEUX SOLS	EXTRAORDIN
DEUX S. 8 DEN	
EXTRAORDIN	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

144
tobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN	SIX S. 8 DEN.
DIX DEN	HUIT SOLS
UN S. 4 DEN	13 S. 4 DEN.
DEUX SOLS	EXTRAORDIN
DEUX S. 8 DEN	
EXTRAORDIN	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

150
tobre

PAPIERS	PARCHEMINS
DIX DEN	8 SOLS 4. D.
12 DEN $\frac{1}{2}$	DIX SOLS
1. SOL 8. D.	16 SOLS 8. D.
2 SOLS 6. D.	EXTRAOR
3 SOLS 4 D	
EXTRAOR	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1756
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
UN SOL	DIX SOLS
1. SOL 3. DEN.	DOUZE SOLS
DEUX SOLS	VINGT SOLS
TROIS SOLS	EXTRAORDI.
QUATRE SOLS	
EXTRAORDI.	

Les parchemins sont accompagnés d'un paraphe simple, ou bien encore d'un paraphe portant au centre : BOURGES *et la lettre* M *au-dessous.*

1774
Mars

35 SOLS

Papiers et parchemins de 1756, contremarqués du timbre suivant.

1780
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
Q. DE F. 1 SOL 2 D.	Q. 11 SOLS 8 D.
D. F. 1 SOL 5 D $\frac{1}{2}$	ROLLES 14 SOLS
P. P 2 SOLS 4 D.	F. D P 23 SOLS 4 D
M P 3 SOLS 6 D.	35 SOLS
G. P. 4 SOLS 8 D.	EXTRAORDI
EXTRAORDI	
Q. D TAILL 1 S 2 D	

EXP DES FERM. DU ROY T.D.D.
REGIST DES FERM DU ROY T.D.D.

RÉGIE GÉNÉRALE

EXPEDITIONS

TIMB EXTRAORD.

(*A suivre*).

A. DEVAUX.

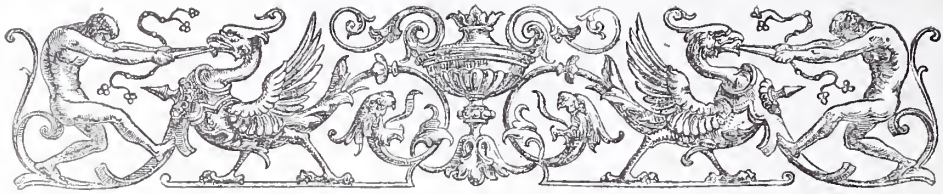

Essai d'une Bibliographie spéciale

des Livres perdus, ignorés ou connus à l'état d'exemplaire unique.

(*Suite*).

1.692. **Nabuchodonosor,** tragi-comédie avec le cantique des trois enfants chanté en la fournaise, par A.D.L.C. Paris, 1561, 1 vol. in-8°.

Antoine de la Croix est l'auteur de cette tragédie introuvable, citée par Brunet, sous un titre peut-être inexact, car de Beauchamps, dans ses *Recherches sur les théâtres*, signale aussi, à la date de 1561, la même pièce sous un titre tout différent :

Antoine de la Croix :

Les Enfans dans la fournaise, tragi-comédie, dont l'argument est pris du troisième chapitre de Daniel, avec un prologue, sans distinction d'actes ni de scènes, in-8°. Paris, 1561, sans nom d'imprimeur.

Il n'est pas admissible que cette pièce ait été publiée dans la même année, dans le même format, sans nom d'imprimeur, sous deux titres différents ; aussi je serais disposé à penser que ce livre, qui n'est jamais passé en vente et dont Brunet d'ailleurs signale l'insigne rareté, a été par lui cité de mémoire, ou sur une note inexacte.

Ce qui est bien certain, c'est que soit sous le titre de *Nabuchodonosor*, soit sous celui *les Enfans dans la fournaise*, il est absolument introuvable.

1.693. **Nadal** (Augustin). L'édition originale de l'une de ses nombreuses tragédies, Saül, publiée en 1705, l'année même de la représentation, avec préface et dédicace au duc d'Orléans, est plus que rarissime.

Augustin Nadal, né à Poitiers en 1659, diplomate, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a beaucoup écrit pour le théâtre.

En 1727, il donna lecture aux comédiens français de sa tragédie *Ozaphis* ou *Moyse*, qui fut reçue et dont les rôles furent distribués. Cette pièce fut approuvée par l'abbé Couture et M. de la Boze, censeurs royaux ; et cependant pour des causes restées inconnues, la représentation en fut arrêtée.

J'ai vainement recherché si cette tragédie d'*Ozaphis* ou *Moyse* avait été imprimée.

94. **Nagerel** (Jean). Description du pays et duché de Normandie appelée anciennement Neustrie, de son origine et des limites d'iceluy. Extrait de la cronique de Normandie faicte par feu maistre Jean Nagerel, *non encore imprimée.* Rouen, Martin Le Mégissier, 1578, in-8°.

Bien que très rare, l'ouvrage de Jean Nagerel, chanoine et archidiacre de Rouen, ne mériterait peut-être pas d'être rangé dans la catégorie des livres absolument introuvables, puisqu'il a été publié à la suite de l'édition des Chroniques de Normandie de 1758, dont on retrouve encore quelques exemplaires ; mais je l'ai cité surtout pour avoir l'occasion de m'expliquer sur les éditions antérieures de ces chroniques omises dans le premier fascicule de cet essai.

Il ne faut pas en effet s'en rapporter au titre que je viens de transcrire, indiquant que *la description du pays et duché de Normandie* n'est qu'un extrait de la Chronique du même pays *non encore imprimée*, puisqu'à ma connaissance il exista au moins cinq éditions antérieures.

Deux d'entre elles, les premières en date, présentent cette particularité vraiment curieuse, d'avoir été toutes les deux publiées à Rouen, au mois de mai 1487, avec des différences qui ne permettent pas de les confondre. Celle qui est considérée comme la plus ancienne comprend 140 feuillets non chiffrés du format pet. in-f° et a été imprimée à Rouen chez Noël de Harsy le 14me jour de may 1487. Je crois bien que le seul exemplaire connu de cette précieuse édition est celui de la Bibliothèque nationale, acquis en 1837, à la troisième vente De Bure, au prix de 829 fr.

D'après l'abbé Mercier de Saint-Léger, ce même exemplaire aurait été adjugé 24 livres sur une mise à prix de 3 livres à la vente de M. de Tourolles, vers 1780.

La seconde édition de 1487, toujours de format pet. in-f°, comprend seulement 112 feuillets. Elle a été publiée au mois de mai 1487, par Guillaume Le Talleur.

Un exemplaire en mauvais état de cette édition a été vendu 500 fr. à Rouen en 1836.

Un second exemplaire de cette édition, conservé à la Bibliothèque de Vienne, peut être considéré comme unique, puisqu'il se termine par un appendice en huit chapitres, qui ne figure pas ailleurs.

95. **Nairon** (Faustin). Naironus Banensis (Faustus). Discursus de saluberrima potione cahué seu café. Rome, Hercules, 1671, pet. in-12.

Ouvrage rarissime sur le café, qui, à ma connaissance, n'est jamais passé en vente.

L'auteur Faustin Nairon, né au Mont-Liban et mort à Rome en 1711, à l'âge de 80 ans, était un religieux maronite, professeur de langue syriaque au collège de la Sapience à Rome.

1.696. **Naissance** (La) d'un monstre ayant la face humaine, la tête et le reste du corps couvert d'une armure en façon d'écailles, né à Lisbonne, capitale du Portugal, le lundi 10 avril 1628 et mort le 14 du même mois, avec les noms des père et mère, traduit d'espagnol en français. Paris, Melchior Moudière, 1628, 1 vol. in-8°.

Le seul exemplaire connu est à la Bibliothèque nationale.

1.697. **Naissance** (La) d'un monstre épouvantable, engendré d'une belle et jeune femme à Mark près de Calais, sans lieu 1649, 1 vol. in-4°.

Pièce introuvable.

1.698. **Naissez** (Jean de). Jean de Naissez, chanoine et archidiacre de Châlons, mort dans cette ville le 29 décembre 1570, a laissé un manuscrit sous le titre : Historia regum francorum epitome. Seu chronicon.

Cet ouvrage, malgré son titre latin, était, paraît-il, écrit en français, s'il faut en croire Pierre de Saint-Julien, qui le signale dans les *Antiquités de Châlons*.

Il était conservé dans la bibliothèque de M. Virey, maître des comptes à Châlons. J'ignore où il se trouve aujourd'hui.

(Voir l'abbé Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*.)

1.699. **Nakielski** (Simon). Miechova sive promptuarium antiquitatum monasterii Miechovensis. Cracoviæ, Cesarius, 1634, in-f°.

La seule édition connue de cette histoire est absolument introuvable.

1.700. **Naldi.** Naldii Florentini Carmen nuptiale ad illustrissimes principes Joannem atque Hannibalem Bontivales, 1 vol. in-4° sans lieu ni date.

D'après une note de l'abbé Mercier de Saint-Léger jointe à l'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale, cet opuscule rarissime aurait été imprimé à Florence vers 1488.

1.701. **Nancel** (Pierre de). Théâtre sacré, contenant :

1° Dina ou le ravissement.

2° Josué ou le sac de Jéricho.

3° Debora ou la délivrance, 1 vol. in-8. Paris, Claude Morel, 1607.

Très rare. Aucun exemplaire n'a été signalé depuis la vente Pichon.

1.702. **Nannis** (Annius). Viterbiensis. Glossa super Apocalypsin seu liber de futuris christianorum triumphis contra turcos. Lovanii, Joannes de Westfalia, 1481.

Trois éditions de ce précieux incunable sont aussi rares les unes que les autres.

M. Campbell, dans ses *Annales de la typographie néerlandaise*, en signale deux restées inconnues :

1.703. Gauda, Gev. 1481, 1 vol. in-4°.

1.704. Louvain, Joannes de Westfalia, 1485, in-4°.

1705. **Nanni** ou Nannius (Pierre). Cinq dialogismes ou délibérations de cinq nobles dames, traduict de latin par Jean Millet. Paris, Arnoul Langelier, 1550, 1 vol. in-8°.

Pierre Nanni, né à Alcmaer vers 1500, était chanoine d'Arras, où il mourut en 1557.

Il est aussi l'auteur de l'ouvrage suivant, tout aussi introuvable que les cinq dialogismes.

1706. Sept dialogues des héroïnes, 1 vol. in-4°, 1541.

1707. **Nanteuil** (Pierre), comédien de la Reine et auteur dramatique, mort en 1681 plus qu'octogénaire, est l'auteur de plusieurs comédies, qui, malgré leur succès, ne furent point, à ma connaissance, éditées en France.

Elles sont toutes introuvables :

Je citerai :

L'amour sentinelle ou le cadenas forcé. La Haye, 1672, 1 vol. in-12.

L'amour invisible, 1672, in-8°.

Le comte de Roquefeuille ou le docteur extravagant. La Haye, 1672, 1 vol. in-12.

Naogeorge (Thomas), théologien protestant, né à Straubing (Bavière) en 1511 et mort en 1578, s'appelait en réalité Kirchmayer ; il est l'auteur de nombreux poèmes satiriques contre l'Église catholique, qui, malgré leur diffusion au XVIe siècle, peuvent presque tous être classés dans la catégorie des livres perdus ou introuvables.

Nous ne pourrons tous les citer :

1708. Thomæ Naogergi incendia, sive Pyrgopolinices tragedia ; nefanda quorumdam papistarum facinera exhibens. Sans lieu, 1538, in-8°.

De Bure, qui n'avait jamais pu se procurer un exemplaire de cette édition, en induit que cette satire, supprimée avec le plus grand soin à son apparition, est l'œuvre la plus rare de Naogeorge.

(Voir *Bibliographie instructive*, n° 2934).

Brunet signale de la même satire deux autres éditions, qu'il semble considérer comme aussi rares que celle de 1538.

1709. Vitebergæ, apud Georgium Rhan, 1541, in-8°.

1710. Édition portant la même date et le même nom de ville, mais sans nom d'imprimeur.

1711. Le Marchant converti, tragédie nouvelle, en laquelle la vraie et fausse religion ou parangon l'une de l'autre, sont au vif représentées. Genève, Jean Crespin, 1558, in-8°.

Cette pièce est la plus connue de Naogeorge ; et malgré ses nombreuses éditions, il est à peu près impossible de se la procurer.

L'unique exemplaire connu, en mauvais état, de l'édition 1558, figurait à la vente La Vallière.

Une autre édition, donnée aussi par Crespin de Genève en 1561, pet. in-8°, se trouvait dans la bibliothèque de M. de Soleinne et l'exemplaire était considéré comme unique.

Malgré leurs droits incontestables à figurer dans cette bibliographie, nous ne citerons que pour mémoire les éditions de Claude d'Augny, 1585, 1 vol. in-16, de François Forest, 1591, in-16, de Jacques Chovet, 1594, in-16, etc., etc.

1.712. **Napolitaines** (Les), comédie française fort facétieuse sur le subject d'une histoire d'un parisien, un espagnol et un italien, par François d'Amboise, sous le nom de Thierry Timosible gentilhomme Picard, dédiée à Charles de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny. Paris, Abel Langelier, 1584, 1 vol. in-12.

Absolument introuvable.

François d'Amboise, né à Paris en 1550, fut d'abord professeur au collège de Navarre, puis avocat au Parlement de Paris. Il accompagna Henri III en Pologne et on lui doit une description de ce royaume. Il a beaucoup écrit pour le théâtre, puisque La Croix du Maine lui attribue trois tragédies et quatre comédies; mais s'il voulait courir les risques de la représentation de ses œuvres, il refusait de consentir à leur impression. Si *Les Napolitaines* ont été publiées par Langelier, c'est à son insu. Le manuscrit de cette pièce lui fut en effet dérobé par quelques amis, qui le firent imprimer malgré lui.

1.713. **Narratio** persecutionis adversus Christianos, in variis Japoniæ regnis annis 1628-1630. Anvers, 1635, pet. in-8°.

Le seul exemplaire connu figurait à la vente Sobolewski.

1.714. **Narration** briefve de tout ce qui s'est passé en la ville d'Agen en Agenois, depuis la déclaration d'icelle au parti de la Sainte-Union contenant les sorties prinzes de forts, deffaicte des ennemis, ruzes et entreprinses de guerre durant le siège de ladicte ville. Lyon, 1590, in-8°.

Pièce historique curieuse absolument introuvable.

1.715. **Narration** vraye de ce qui est traicté avec ceux de Malines, tant par escript que verbalement de la part de l'archiduc Mathias, gouverneur général du Pays-Bas. A Anvers de l'imprimerie de Christofle Plantin, 1580, pet. in-8°.

Je crois bien que le seul exemplaire connu est celui qui figurait au catalogue Tross de 1868.

1.716. **Narré** et Diaire d'un témoin oculaire de l'expédition navale au Nord par les Dunkerquois sous le commandement de M. Gaverelles, heureusement

exécutée tant sur la pêcherie, que sur les bateaux de guerre des états des provinces rebelles. De plus, extrait de quelques lettres d'ailleurs touchant l'état des armées catholiques et impériales. Lille, P. De Rache, sans date, in-4°.

Le seul exemplaire connu se trouve à la Bibliothèque nationale.

Nassau (Guillaume Ier de), prince d'Orange.

Brunet énumère plus de vingt ouvrages, tous rarissimes, écrits en français et se rapportant à Guillaume de Nassau. Nous n'en citerons que deux, qui rentrent absolument dans le cadre de cette bibliographie.

717. La justification du prince d'Orange contre les faux blasmes que ses calomniateurs taschent à lui imposer à tort. Imprimé au moys d'apvril 1568, sans lieu d'impression, pet. in-8°.

718. Rescript et déclaration du très-illustre prince d'Orange, contenant l'occasion de la défense inévitable de son excellence contre l'horrible tyrannie du ducq d'Alba et ses adhérens. Donné le 20 juillet 1568, sans lieu d'impression, pet. in-4°.

719. **Natez de la Fontaine** (Nicolas). Discours de l'origine du différend et dissention d'entre les français et les anglais, auquel est prouvée la nullité du droit prétendu en France par l'anglais. A la fin est insérée la prise du Havre de grâce en 1563. Paris, Guillaume Nyverd, sans date, pet. in-8°.

Opuscule absolument introuvable, qui n'est jamais passé en vente.

Naturel (Pierre), chanoine de l'église de Châlons, mort à l'âge de 80 ans en 1582, a laissé deux ouvrages importants, qui semblent être restés manuscrits.

720. Historia ecclesiæ cathedralis sancti Vincentii Cabilonensis.

Le père Jacob assure avoir vu ce manuscrit, dont il devait exister plusieurs copies, chez M. Bernard Durand, avocat de Châlons, et chez M. Virey, maître des comptes de Dijon.

D'après le père Perry (*Preuves de l'histoire de Châlons*), l'histoire de l'église de Châlons de Pierre Naturel aurait été traduite en français.

721. Le cartulaire du monastère de Saint-Marcel-lez-Châlons a été fait par son bon seigneur et comme frère messire Pierre Naturel.

Ce manuscrit se trouverait aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

(Voir l'abbé Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*).

722. **Nau** (Françoys). La triumphante et magnifique entrée faicte par le révérendissime prélat et très vertueux seigneur, monseigneur le légat et grand chancelier en France, en la noble ville, cité et université de Paris le mardi XXe jour de décembre l'an mil cinq cens trente. Sans lieu ni date, in-8°.

Le seul exemplaire connu se trouve à la Bibliothèque nationale.

(A suivre). A. DELPY.

Avis divers

Notre excellent confrère, M. Havette, nous prie de rappeler à tous qu'il collectionne tout ce qui concerne la sténographie. Presque seul au monde à réunir sur cette science ouvrages et documents, dont il possède un ensemble unique, il lui est difficile maintenant d'en découvrir et il serait très reconnaissant qu'on voulût bien lui signaler tout ce l'on pourrait rencontrer sur ces matières, livres, documents manuscrits ou imprimés, portraits, etc.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Dr Henri Voisin qui, s'étant fait récemment graver (sur bois) une carte de visite illustrée fort intéressante (voir l'article " Nos cartes de souhaits "), a bien voulu nous en remettre un gros paquet qui a été distribué suivant ses désirs.

Nous faisons appel à nos confrères pour nous communiquer des documents illustrés susceptibles d'encadrer les menus de nos dîners. Naturellement, il est nécessaire que ces documents soient en assez bon état pour éviter des retouches, gravés au trait (cuivres ou bois de préférence) et de dimensions égales ou supérieures à celles que nous employons, une réduction ne pouvant qu'augmenter la netteté de la reproduction. Prière de les adresser au Secrétaire général.

PROCHAINES RÉUNIONS

55e dîner, mardi 23 mars.

Assemblée générale.

ORDRE DU JOUR :

Allocution du Président ;
Rapport du Secrétaire général ;
Rapport du Trésorier ;
Approbation des Rapports et des Comptes ;
Élection du Bureau ;
Questions diverses.

Conférence de M. Georges Hartmann :

Les anciens Merciers et les Magasins de Nouveautés.

56e dîner, mardi 27 avril, conférence de M. Victor Perrot :

Les Plans de Paris (renseignements pratiques).

Le 7 février dernier, notre éminent confrère M. D'Allemagne a fait au Conservatoire des Arts et Métiers une conférence sur les Cartes à jouer du XIVe siècle à nos jours. Devant un brillant auditoire, au milieu duquel se trouvaient naturellement nombre de membres du *Vieux Papier*, l'historien des cartes à jouer a résumé très brièvement, avec toute l'érudition qu'on lui connaît, l'origine des cartes, les évolutions qu'elles ont subies, les différents jeux en usage, et il a terminé par des renseignements techniques sur la fabrication en faisant exécuter sous les yeux des auditeurs le coloriage au patron de quelques feuilles. Un nombre considérable de projections de cartes de toutes époques, de planches en noir et en couleurs, d'enveloppes de jeux et d'estampes que M. D'Allemagne accompagnait d'explications dont on devine tout l'intérêt, constituait la base de la conférence. De chaleureux applaudissements lui ont marqué combien sa conférence, si remarquable à tous égards, avait été appréciée.

P. F.

ADHÉSIONS NOUVELLES

MM. LE MARANT DE KERDANIEL (Édouard), juge au Tribunal civil, rue du Commerce, à Civray (Vienne).

GALANTE (Émile), 67, rue du Ranelagh, à Paris (XVIe).

VIALET (Docteur Gonzague), ✠, médecin de la Marine, 14, rue Jean-Macé, à Brest (Finistère).

REVELLAT (Gustave), 25, quai des Grands-Augustins, à Paris (VIe).

HYDE (James-H.), 18, rue Adolphe-Yvon, à Paris (XVIe).

TRINQUAND (Lucien), 17, rue Saint-Vincent-de-Paul, à Paris (IXe).

N. B. — Nous avons joint à ce *Bulletin* un papillon comportant les errata et modifications à apporter à la liste des membres publiée au 31 décembre 1908, afin que chacun puisse y apporter les rectifications nécessaires.

Variétés

Un arrêt de condamnation à mort.

Au moment où la peine de mort a été l'objet de passionnantes discussions, il n'est pas sans intérêt de réimprimer un arrêt rendu en 1729 contre quatre-vingt-dix-neuf accusés, dont cinq furent condamnés à être roués sur la place de Grève. Cette pièce, découverte par M. Al. Devaux, est imprimée, comme d'habitude à cette époque, sur quatre pages in-4°. Elle présente nombre de points curieux qui en méritent la lecture ; mais ce qui ajoute à l'intérêt de ce document, c'est qu'il a servi en même temps d'invitation à la cérémonie. On lit, en effet, sur la partie supérieure des feuillets, la mention manuscrite suivante :

Rue St Jean de Beauvais, pour Mr Flavigni (?)

Monsieur

Vous estes priez d'assister au convoi et fraction des os de L'illustrissime Nivet, nous nous sommes crus obligés Mr de vous envoier ce billet de mort, la personne vous estant assez proche parent.

Signé Pinteret.

Le V majuscule est même une grande initiale qui s'étale à la hauteur des trois premières lignes, à l'imitation des billets imprimés.

On voit que, comme billet d'enterrement, celui-ci n'est pas banal, et nous ne croyons pas qu'il en ait été cité de plus curieux.

N. D. L. R.

ARREST

DE LA COUR DU PARLEMENT,

Contre quatre-vingt-dix-neuf accusez. Portant condamnation d'être rompus vifs préalablement appliquez à la question ordinaire & extraordinaire, contre Philippes Nivet, dit Fanfaron : Pierre Baremont dit Nazareth : Jean Mancion, dit l'Assemblée : Blaise Beauvoir, dit Troncy ou Dupuis : Guillaume Taupin, dit Ambroise ou Laurent la Croix.

Lesdits Nivet, Baremont & Mancion, convaincus du vol & assassinat commis sur

le grand chemin à un quart de lieuë de Roüen, ès personnes de David & sa femme, Marchand à Amiens : & en outre ledit Nivet des assassinats d'un Boulanger dans la Forêt de Moulineau : du nommé Chesnet, entre Roüen & le Port S. Oüen : de la femme Mottelet & de ses deux enfans au Village de la Croix S. Oüen, entre Senlis & Compiegne : du nommé Menard Orfevre, rue S. André des Arcs : & du nommé Bollot de Talmetuë r.Coquilliere : ensemble des vols faits avec effraction dans les Eglises des Invalides, S. Nicolas du Chardonnet, S. Christophe de cette Ville de Paris, la Paroisse saint Louis de Versailles, & S. Godard de Roüen, & autres vols faits tant de nuit que de jour avec effraction ou autrement, tant ès Villes de Paris, Roüen, Caën qu'autres lieux.

Ledit Troncy ou Dupuis, des Assassinats desdits Boulangers & Chesnet, & du nommé Herpin Marchand Mercier près d'Orleans, & autres vols avec effraction.

Ledit Taupin ou Laurent la Croix, de l'assassinat dudit Bollot, & Complice dudit Nivet dans plusieurs vols faits avec effraction.

Et à l'égard des autres Accusez est sursis jusqu'après l'execution des Condamnez.

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Veu par la Cour le procez criminel fait par les Conseillers & Commissaires de ladite Cour à ce commis en conséquence des Lettres Patentes du 28. Septembre 1728. registrées en la Cour les 5. Octobre & 15. Decembre audit an, & de celles du 9. Avril dernier, aussi registrées le 25. du même mois, à la requête du Procureur General du Roy, demandeur et accusateur contre Philippes Nivet dit Fanfaron, ou le Roux, ou Marchand, ou Gramont, ou Cousis, ou Dumoulin ; Pierre Baremont, dit Nazareth ; Jean Mancion, dit l'Assemblée ; Charles Guenet, dit la Fontaine ; Catherine la Motte, dite la Hallot, ou la Leroux ; Jerosme Rousseau Orfevre ; Françoise Fournet femme de Jerosme Rousseau ; Blaise Beauvoir, dit Roncy, ou Troncy, ou la Pierre, ou Dupuis ; Guillaume Taupin, dit Ambroise, ou Laurent la Croix ; Jacques-Antoine, dit Plançon ; Margueritte Aubin femme de Thomas Fontaine, sœur des Grands-Cheveux, dit Pescheur ; François Mahault, dit Bourguignon, ou Grand-Nez ; Marie-Anne Berry ; Remy Dumont, dit Boucher, ou garçon Boucher ; Etiennette Bernard, femme de Denis Thienard ; Anne Balisson femme Dupuis, dit Troncy ; Anne Berou, Concubine de Mildieu, ou Milbonhomme ; Lievain Joseph du Pont, dit le Chevalier du Pont, Martin Colly, Pierre Chevard, Gervais Paysan, dit du Pont, Nicolas de Rouen, Marie le Bée femme dudit Rouen, Geneviéve Dez, Jean de Beau ou Bertrand le Beau, Jean Melon dit Desloriez, Anne Dadillon femme de Jean Dussop,François Fleury, Marie-Catherine Beauvin, dite la grande Flamande, ou la Flamande, François Vignaud, dit le petit François, Marie Gautier dite la Graillet, André Grisel, dit la Fontaine, Anne Personne sa femme, Louis Gramont, dit Duval, ou la Sonde, ou Bellefin, Jeanne-Catherine de la Haye, femme de Lievain du Pont, dite Marie-Honoré, Jean Joly, dit Saint Martin, Jeanne Bonvoisin veuve Juvigny, Gabriel Lucas, dit Dubois, Charles la Breteque, Bonnaventure le Preulx, ou le Prun, dit Mesnage, François Lamy Antoine la Boulaye, Jeanne la Gohanne, femme dudit la Boulaye, Pierre Libert ou Limbert, Nicolas la Lumiere, dit Lussan, Charlotte-Françoise le Roy, Charles Bertherel, dit la Rose, Isabeau Mallard sa femme, Marguerite Petit, femme de

Pierre de la Haye, Tailleur de Moëlons aux Carrieres, dite Marie Masson, Magdelaine Masson ou la nommée Masson, Jean-François Carré, dit Merle-le-Blanc, Jean Nicole, dit Carmagnolle ou le Petit Parisien, Louis Poulain, dit Parisien ou Cadet; Guillaume Aubin ou les Grands-Cheveux, dit Pescheur, Jean Regnauld, dit l'Eveillé ou Bourbonnois, ou le Marchand de Mirlitons, Michele Septier concubine de Jean Regnaud, Jacob dit Perroquet, Jeannot le Gué & Michel de Launay prisonniers ès prisons de la Conciergerie du Palais, fors lesdits le Gué & de Launay decedez, & Therese de la Porte femme Beaumont, aux pieds de la Cour,tous Défendeurs & Accusez; & encore contre une fille nommée la Bretonne, Baptiste, dit la Jambe de Choux, Barbe Biron, François dit François Briard ou Grard, autre que le petit François, le petit Bohême ou Berry, le nommé Charles, la femme de Charles, la femme ou concubine de du Pont, ou la femme de Gervais Paysan, Delaunay, ci-devant Cabaretier au grand Soleil à Caën, Jean Dussop mari de la Dadillon, du Pont, autre que le Chevalier du Pont, ou que Gervais Paysan, dit du Pont, Grenier ou Garnier, Michel Gautier, Mercier, Goullot, dit Ballevoir, le Cadet, qui est une fille habillée en homme, la nommée la Boirée, le nommé le Normand; le Noir, autre le Noir, la nommée la Feuillée, la Pierre, Murat, le grand Martin, la femme du grand Martin, ou celle qui passe pour sa femme, appellée la Martin, François Mildieu, ou Milbonhomme, les nommez Matthieu, Namur & Nicolas, la belle-sœur des grands-Cheveux, dit Pescheur, un Quidam Masson, un Particulier Ouvrier sur le Port frere dudit Quidam, un autre Quidam, un Quidam Orfèvre, un Quidam, un autre Quidam nommé Denis, Antoine Robert, Rousseau frere Orfèvre ruë de Gravilliers, le nommé Valet, Antoine, autre que celui qui vend des Images, place du Martroy à Orleans, le neveu dudit Antoine, le nommé Paysan, autre que Gervais Paysan, & Louis Terrasconnet, tous absens fugitifs & contumaces & autres décretez au procez. Les Lettres Patentes du 28. Septembre 1728. registrées en la Cour les 5. Octobre & 15. Decembre 1728. & autres Lettres Patentes du 9. Avril dernier, aussi registrées le 25. du même mois. Interrogatoires faits aux Accusez pardevant Me Jean-Baptiste Correntin Lambelin, Conseiller Rapporteur; Recollemens & confrontations des Témoins aux Accusez, & des Accusez les uns aux autres, pardevant Me Pierre Barthelemy Rolland, Conseiller à ce commis, suivant les Arrêts de la Cour: Procedures de contumace instruire contre les absens & fugitifs, & decrets décernez contre aucuns autres accusez &c. Conclusions du Procureur General du Roy, oüis & interrogés en la Cour lesdits Nivet, dit Fanfaron, Baremont, Mancion, Guenet, la Hallot, Rousseau, Fourner femme Rousseau, Troncy, Laurent la Croix; Plançon; Aubin, femme Fontaine, sœur des grands Cheveux; Mahault; Marie-Anne Berry; Remy Dumont; Bernard femme Thiennard; Balisson femme Troncy; Anne Berout; Lievain Dupont; Martin Colly; Pierre Chevard; Gervais Paysan; de Roüen; le Bée femme de Roüen; Geneviéve Dez; le Beau; Deslauriez; Fleury; Beauvin; Vignaud; Gautier dite Graillel; Grisel: Anne Personne sa femme: Gramont de la Haye femme Dupont: Jolly; Bonvoisin veuve Juvigny; Lucas; la Breteque; le Preulx; Lamy; la Boulaye; Gohanne femme la Boulaye; Limbert, la Lumiere; le Roy, Marguerite Petit femme de la Haye, la nommée Masson, Merle-le-Blanc; Carmagnolle; Poullain; Aubin; Regnaud; Septier; Jacob, dit Perroquet & Therese la Porte femme Beaumont. Sur les cas à eux imposez: Tout consideré.

Ladite Cour, ordonne que lesdits procez seront & demeureront joints pour être jugez par un seul & même Arrêt : ce faisant déclare la contumace bien & düement instruite contre François Mildieu, dit Milbonhomme : une fille nommée la Bretonne : Baptiste, dit la Jambe de Choux : Barbe Biron : François, dit François Briard ou Grard, autre que le petit François : le petit Bohême ou Berry : le nommé Charles : la femme ou concubine de Dupont, ou la femme de Gervais Paysan : de Launay, ci-devant Cabaretier au grand Soleil à Caën : Jean Dussop mari de la Dadillon : Dupont, autre que le Chevalier Dupont, ou que Gervais Paysan, dit Dupont : Grenier ou Garnier : Michel Gautier, Mercier : Goulot, dit Ballevoir : le Cadet qui est une fille habillée en homme : la nommée la Boirée : le nommé le Normand : le Noir : la nommée la Feuillée : la Pierre : Murat : le grand Martin : la femme du grand Martin, ou celle qui passe pour sa femme, appellée la Martin : les nommés Mathieu, Namur, Nicolas : la belle-sœur des grands Cheveux, dit Pescheur : un Quidam Maçon : un particulier Ouvrier sur le Port frere dudit Quidam : un autre Quidam : un Quidam Orfévre : un Quidam : un autre Quidam nommé Denis : Antoine Robert : Rousseau frere Orfévre, ruë des Gravilliers : le nommé Valet : Antoine, autre que celui qui vend des Images, place du Martroy à Orleans : le neveu dudit Antoine : le nommé Paysan, autre que ledit Gervais Paysan, & Louis Terrasconnet, & avant d'adjuger le profit d'icelle, pour réparation des cas mentionnez au Procez, condamne lesdits Philippes Nivet, dit Fanfaron ou le Roux, ou Marchand ; ou Grammont, ou Cousis, ou Dumoulin : Pierre Baremont, dit Nazareth : Jean Mancion, dit l'Assemblée : Blaise Beauvoir, dit Roncy ou Troncy, ou la Pierre, ou Dupuis : & Guillaume Taupin, dit Ambroise ou Laurent Lacroix, avoir les bras, cuisses, jambes & reins rompus vifs sur un échaffaut, qui pour cet effet sera dressé en place de Greve de cette ville de Paris : ce fait, leurs corps mis chacun sur une rouë, la face tournée vers le Ciel, pour y finir leurs jours. Lesdits Nivet, Baremont, Mancion, Troncy & Laurent Lacroix, préalablement appliquez à la question ordinaire & extraordinaire, pour avoir révelation de leurs complices : declare tous & chacuns leurs biens situez en païs de confiscation, acquis & confisquez au Roi, ou à qui il appartiendra, sur iceux & autres non sujets à confiscation préalablement pris la somme de cent livres d'amende vers ledit Seigneur Roi : a sursis à faire droit à l'égard desdits Charles Guenet, dit la Fontaine, Catherine la Motte, dite la Hallot ou la le Roux, Jerôme Rousseau, Françoise Fournet sa femme, Jacques Antoine, dit Plançon : Marguerite Aubin femme Fontaine, François Mahault, dit Bourguignon ou grand Nez : Marie-Anne Berry, Remy Dumont, dit Boucher ou garçon Boucher : Etiennette Bernard femme de Denis Thienard, Anne Balisson femme Troncy, Anne Berou, Lievain Joseph Dupont, dit le Chevalier Dupont, Martin Colly, Pierre Chevard, Gervais Paysan, dit Dupont, Nicolas de Roüen, Marie le Bée femme de Roüen, Geneviéve Dez, Jean de Beau ou Bertrand le Beau, Jean Melon, dit Desloriez, François Fleury, Marie-Catherine Beauvin, dite la grande Flamande ou la Flamande, François Vignaud, dit le petit François, Marie Gautier, dite la Graillet : André Grisel, dit la Fontaine, Anne Personne sa femme, Louis Grammont, dit Duval, ou la Sonde, ou Bellefin, Jeanne-Catherine de la Haye, femme de Lievain Dupont, dite Marie Honoré : Jean Joly, dit Saint Martin, Jeane Bonvoisin, veuve Juvigny, Gabriel Lucas, dit Dubois, Charles Labreteque : Bonna-

venture le Preulx ou le Prun, dit Mesnage, François Lamy, Antoine la Boulaye, Jeanne la Gohanne femme dudit la Boulaye : Pierre Liber ou Limbert : Nicolas la Lumiere, dit Lussan : Charlotte-Françoise le Roy : Marguerite Petit femme la Haye, dite Marie Masson : Magdelaine Masson, ou la nommée Masson : Jean-François Carré, dit Merle le Blanc : Jean Nicole, dit Carmagnolle, ou le petit Parisien : Louis Poulain, dit Parisien, ou Cadet, Guillaume Aubin ou les Grands Cheveux, dit Pescheur : Jean Regnauld, dit l'Eveillé, ou Bourbonnois : Michele Septier : Jacob, dit Perroquet : & Therese de la Porte femme Beaumont : Et a pareillement sursis à l'égard desdits Mildieu, dit Milbonhomme, & autres susdits Accusez contumaces jusques après l'entiere exécution du present Arrest : Ordonne que les Procedures encommencées contre lesdits Dadillon femme Dussop : Charles Bertherel dit la Rose : Isabeau Mallard sa femme, & autres, seront continuées. Fait en Parlement le 30. May 1729. Collationné. Drouet. Signé PINTEREL.

De l'Imprimerie de PIERRE SIMON, ruë de la Harpe. 1729.

Menus.

M. Jean Fabre, ministre résident à l'Assomption, vient d'offrir au musée des affaires étrangères une curieuse collection de menus réunis par les soins de son père et de sa mère.

Des menus, des menus de tous pays, des menus qui rappellent avec précision les banquets où mangèrent des empereurs, des rois, des personnages illustres, — de la gastronomie historique !

A noter parmi les menus dont la date est particulièrement suggestive, celui-ci :

Siège de Paris
112e *journée d'investissement*

Menu du déjeuner donné pour l'anniversaire d'Henri-Louis-Ernest Charvet, antiquaire :

8 janvier 1871 : 1 heure.

Soupe aux choux
Beurre, radis, etc.
Lard de Bourgogne...
Poulets d'appartements !
Sauce d'assiégés : Crête de coq...
Toast de délivrance au vin de paille du Jura.

(*Le Gaulois*, jeudi 3 septembre 1908).

Marques postales.

Bien peu de personnes savent qu'à l'heure actuelle, on peut affranchir tous les plis postaux — sauf les lettres — autrement que par l'apposition d'un timbre.

D'après un règlement encore en vigueur, l'affranchissement peut être effectué facultativement en numéraire. Dans ce cas, la perception de la taxe est constatée par l'apposition d'un timbre humide, portant l'indication P. P. (port payé) — apposition qui vaut affranchissement et qui est faite par le service de départ.

Vous avez le droit d'obliger l'employé à se livrer à ce petit jeu. Essayez un peu, dans un petit bureau de préférence, pour voir la tête de l'employé !

Ce droit, dont on n'use presque plus aujourd'hui, s'explique historiquement. Il y a soixante ans, quand le timbre-poste était inconnu, la correspondance s'envoyait, comme les colis postaux, en port dû ou en port payé. Le premier mode d'envoi fut supprimé, mais le second resta facultatif quand le timbre-poste fut mis en circulation, car on ne savait pas si cet « essai » réussirait.

L' « essai » a eu le succès qu'on connaît, mais l'administration, routinière par définition, n'a jamais songé à abroger son vieux règlement.

(Le Gaulois).

Le centenaire de l'enveloppe.

Puisque la mode est en ce moment aux centenaires, nous allons avoir bientôt à en commémorer un assez curieux, dont on n'a pas encore parlé : c'est le centenaire de l'enveloppe — après celui du chapeau haut de forme.

Il y aura en effet cent ans qu'un fabricant de papier de Brighton, nommé Brewes, inventa les enveloppes de lettres dans leur forme actuelle. Comme le « gibus », elles sont donc aussi d'origine anglaise.

L'usage de l'enveloppe, d'ailleurs, fut assez long à pénétrer dans les mœurs : il ne se généralisa guère en France que vers 1850.

Auparavant — les vieillards s'en souviennent encore — on pliait lentement et savamment la lettre — écrite seulement sur un côté du papier — en deux, puis en trois ; on cachetait à la cire, et on mettait l'adresse sur le dos de la feuille laissé en blanc.

Comme cet usage de nos grands-pères semble aujourd'hui loin de nous !

(Le Gaulois, août 1907).

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons reçu de M. Henri Schioppo, de Turin [1], un exemplaire du *Supplément au Guide International des Collectionneurs d'Ex-Libris* de MM. Camille Monnet et Comte E. de Budan, ouvrage qui constitue pour les échangistes un document précieux que nous sommes heureux de leur signaler.

Ce qui ajoute à l'intérêt de cette publication, c'est l'élégance de sa forme, la beauté du papier et de la typographie, le luxe des reproductions et aussi le charme d'une préface due à la plume élégante du marquis F. Curlo, qui raconte comment il découvrit l'ex-libris d'Alexander Hohenbuch et fait vibrer les sentiments d'ardeur fébrile et de joie ingénue qui remplissent l'âme de tout collectionneur, en présence d'une trouvaille.

Nous souhaitons à cet ouvrage tout le succès qu'il mérite.

H. VIVAREZ.

Signalons, comme un acte de bonne confraternité, auquel nous sommes extrêmement sensibles, l'article relatif à notre Société qui a paru dans le numéro de Noël du journal de Milan *Il Bene* sous la signature Pietro de Alberici et qu'un correspondant bienveillant nous a communiqué.

Nous réitérons nos remerciements à ces obligeants amis.

H. V.

Grâce à l'heureuse initiative de M. Et.-Ed. Borel, la série d'images artistiques *Genève-Suisse* [2] s'est encore augmentée de quatre nouvelles feuilles dues comme les précédentes au talent du peintre Ed.-Louis Baud et imprimées avec beaucoup de soins par la Société suisse d'affiches artistiques. La collection complète de ces douze planches, précédées d'une courte introduction de M. Borel, vient de paraître sous la forme d'un élégant cahier — véritable cours d'histoire — « dédié aux jeunes Genevois. »

Ceux de nos confrères qui s'intéressent à l'imagerie populaire pourront se procurer cet album chez M. E.-E. Borel, 4, chemin des Artichauts, à Genève.

A. COMTESSE.

1. 15, Via della Zecca.
2. *Bulletin*. Tome VI, pages 158 et 429.

Le Gérant : PAUL FLOBERT.

CINQUANTE-QUATRIÈME RÉUNION

16 Février 1909

CONFÉRENCE SUR LES PASSEPORTS

Par M. Henry VIVAREZ

RÉUNIONS MENSUELLES

Cinquante-quatrième Réunion. — 16 février 1909.

Assistaient à la réunion : Mme et M. Barabino, MM. Bargallo, Chamboissier, de Clermont-Tonnerre, Comtesse, Cottreau, Daymard, Decret, Mme et M. Flobert, MM. Hornung, Langlassé, Le Senne, Mareuse, Meunié, Miguet, Niessel, Perrot, Prevost, Renaud, Revellat et son collaborateur M. Ferry, Saurel, Trinquand, Vivarez et Wiggishoff.

Le menu du dîner était illustré d'un très bel encadrement de passeport de compagnonnage, de Karlsruhe, vers 1810, aimablement offert par M. Cottreau, reproduit ci-devant.

M. Vivarez ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à nos réunions à MM. de Clermont-Tonnerre, Revellat et Trinquand, puis il prend la parole pour exposer le sujet de la réunion dont on trouvera ci-dessous le compte rendu, en l'accompagnant d'un nombre considérable de documents, tirés de ses cartons et de ceux de MM. Cottreau et Devaux, qui font l'admiration des assistants.

M. Wiggishoff nous montre un passeport orné d'un superbe en-tête et M. Langlassé fait circuler, à son habitude, un copieux dossier de pièces diverses contenant des documents remarquables.

N'oublions pas de remercier M. Revellat, qui a distribué aux membres présents quantité de petites pièces gravées, sortant de sa maison : cartes visite et adresse, menus, ex-libris, etc.

Les Passeports

Comme le sabre de Joseph Prudhomme, qui servait à défendre les institutions et, au besoin, à les combattre, le passeport est un « instrument » aux fins contradictoires.

Il protège le voyageur en le recommandant à la sollicitude des autorités, mais, par les obligations du visa et du contrôle, il le tient en laisse, en quelque sorte, et le soumet à une surveillance soupçonneuse.

Son usage est sans doute fort ancien, aussi vieux que les voyages eux-mêmes.

Les recherches que j'ai faites, pour remonter dans le passé aux origines de son emploi, ont été, peut-être, insuffisantes. Je n'ai trouvé dans le *Recueil des anciennes lois françaises* [1] rien qui pût m'éclairer sur l'usage du passeport sous les rois des premières races. Ce recueil mentionne bien, en l'an 779, un capitulaire sur la santé des voyageurs ; en 802 et 803 des capitulaires sur l'hopitalité due aux voyageurs, mais le renseignement se borne à cette vague indication.

Il n'est pas douteux, cependant, que, depuis une époque très ancienne, il était d'usage de remettre aux voyageurs des lettres de recommandation les accréditant auprès des personnes qu'elles devaient visiter.

On en a la preuve par le très curieux exemple d'un document publié dans le *Magasin Pittoresque* de 1842, malheureusement sans aucun commentaire relatif à son origine, et sans indication de date.

C'est un type de feuille de route, avec ceci d'original qu'elle paraît être un modèle de circulaire destinée à accompagner un voyageur dans une tournée de pénitence, ce qui n'est pas banal. En voici le texte :

« A vous Saints Seigneurs, évêques établis en vos sièges apostoliques, abbés, » abbesses, à vous tous Pères en Jésus-Christ ; et vous, ducs, comtes, vicaires, » centeniers, dizainiers, à vous tous qui croyez en Dieu et le craignez, moi » pécheur indigne, le dernier des serviteurs de Dieu, évêque ou abbé de..... » où repose l'humanité mortelle du bienheureux martyr (ou confesseur)..... » Salut éternel en Dieu.

» Je vous fait assavoir que le voyageur nommé....., né à....., de....., » est venu à moi et m'a demandé conseil sur un péché qu'il a commis à l'insti- » gation de l'ennemi commun.

» Selon nos usages canoniques, j'ai jugé que cet homme devait se mettre » dans la condition de ceux qui errent pour la rédemption de leurs âmes. Sachez » donc que, lorsqu'il se présentera à vous, vous n'avez point à en mal penser et à » vous emparer de sa personne. Bien au contraire, accordez-lui le gîte, le feu, le » pain et l'eau, puis, sans le retenir davantage, laissez-le se hâter vers les Lieux » Saints.

» Agissez ainsi pour l'amour de Dieu et le respect de Saint Pierre. — Vous en » obtiendrez récompense dans la vie éternelle, car, dans cet étranger, c'est Jésus- » Christ que vous aurez recueilli et nourri. Songez que le Seigneur a dit : J'étais » étranger et vous m'avez recueilli, et puis encore : Ce que vous ferez pour le » moindre de ces petits, vous l'aurez fait pour moi. Mais à quoi bon de plus longs » discours ? Un seul mot suffit aux sages. Je me recommande à vos prières. Soyez » vaillants en Jésus-Christ et devenez dignes de la demeure des sages. »

*
* *

Il faut arriver à la fin du XVIIe siècle pour trouver dans nos lois la mention du passeport et elle apparaît tout à coup dans des conditions qui font ressortir l'indigence de la documentation par rapport à la réalité.

Je ne relève, en effet, dans le répertoire déjà signalé, pour la période antérieure à la Révolution, que six ordonnances royales, savoir :

---

1. *Recueil général des anciennes lois françaises* depuis l'an 420 jusqu'en 1789, par MM. Jourdan, Décrusy et Isambert. (Bibl. nationale, casier D 24. 1 à 29).

Les passeports pour les vaisseaux allant aux Isles seront donnés par le Roy, 12 juin 1669.

Défense de courir la Poste sans passeport de Paris aux Pays étrangers, 15 avril 1672.

Aucun étranger ne peut entrer dans le Royaume sans Passeport, 2 novembre 1677.

Ordonnance pour la distribution des *Passeports tant pour les sujets de Sa Majesté qui sortent du Royaume que pour ceux des ennemis qui entrent sur les terres de France*, 6 février 1711.

Édit sur les *passeports que les négociants sont dans l'obligation de prendre pour envoyer leurs vaisseaux sur mer*, février 1716.

Dispositions sur les *passeports accordés aux étrangers voyageant en France*, 29 juin 1745.

Encore ces titres ne sont-ils accompagnés d'aucun détail sur l'ordonnance elle-même.

Il est de toute évidence, d'abord, qu'il faudrait remonter bien plus loin dans le passé pour trouver l'origine de cette législation, ensuite que, certainement, il a existé plus de six ordonnances ou édits pour en réglementer la matière.

J'en ai eu la preuve en recueillant un petit dossier dans lequel se trouvaient les documents suivants :

Ordonnance du Roy du 6 février 1711, pour la distribution des *Passeports tant pour les sujets de Sa Majesté qui sortent du Royaume que pour ceux des ennemis qui entrent sur les terres de France*, déjà citée.

Ordre de la Direction (des Fermes du Roy) concernant les Passeports. A Paris, le 12 février 1727, relatif aux *droits de passage pour les Bois, Fers, Chanvre, Toilles et autres marchandises pour faciliter le dépôt des passeports pour la marine.*

Ordre de la Direction concernant les Passeports pour les vivres de terre. A Lille, le 29 mars 1727, relatif au *transport des munitions, grains, fournitures et conduites de chevaux nécessaires pour les vivres de terre.*

Ordonnance pour les Passeports de guerre du 12 may et du 1er avril 1734, réglementant la distribution des passeports dans les pays où se déroulent les opérations de la guerre déclarée entre le Roi et l'Empereur.

Ordonnance du Roy concernant les passeports de guerre. Fontainebleau, 25 novembre 1734, complétant les deux précédentes.

Ordre concernant les passeports relatifs aux marchandises, 16 décembre 1743.

Ordonnance pour les Passeports de guerre. Lille, 21 may 1744, relative aux habitants du pays où se déroulent les opérations de guerre entre le Roi de France, la Reine de Hongrie, le Royaume d'Angleterre et l'Électorat de Hanovre.

Ordre concernant les Passeports, 21 juin 1745, relatif à la circulation des marchandises.

Ordonnance du Roy faite au camp sous Tournay, le 29 juin 1745, complétant celle du 21 may 1744.

Ordre concernant les Passeports du grand Prevot de l'armée. Fait à Dunkerque, le 1er septembre 1746.

Ordonnance du Roy du 19 novembre 1765 [1], qui défend à *tous les artistes, ouvriers et artisans établis dans le Royaume d'en sortir sous quelque prétexte que ce soit sans être munis de passeports en bonne forme, à peine d'être poursuivis extraordinairement.*

---

1. Communiqué par M. A. Devaux.

Règlement concernant les Passeports qui s'expédient en franchise des droits des Fermes du Roy, arrêté par Sa Majesté à Versailles, le 21 janvier 1770.

Ordonnance de M. de Calonne, Intendant de Flandres et d'Artois, concernant les Passeports, du 22 juillet 1779.

Ordonnance, du même, qui *fait défense à tous ouvriers attachés aux Manufactures et Fabriques de sortir des provinces de la généralité de Flandres et d'Artois pour passer à l'étranger sans être munis d'un passeport*, du 8 août 1783.

Il est probable que cette liste supplémentaire est encore très incomplète et qu'en cherchant bien, il sera possible d'y intercaler d'autres numéros.

Mais, en résumé, si cette législation est pauvre, cela n'a rien de surprenant, et on peut l'expliquer par le fait qu'autrefois on voyageait peu, et que, le plus souvent, on n'allait pas bien loin.

Les passeports délivrés par les administrations locales, suffisaient pour les rapports de voisinage.

Passeports délivrés par les Villes avant la Révolution.

On trouve, dès le commencement du XVIIIe siècle, des passeports délivrés par les municipalités, requérant pour le voyageur aide et protection et éloignant de lui toute suspicion, par l'affirmation que la cité d'où il vient est exempte de peste et de maladies contagieuses. Ces pièces sont donc aussi bien des patentes sanitaires que des passeports.

Le plus ancien document de la petite collection des passeports de ville que j'ai formée, est un passeport de la ville de Marseille dont l'écusson figure en tête, en une vignette gravée sur bois où les armes de la cité sont supportées par deux anges.

Il est daté du 2 octobre 1710 et ainsi libellé : [1]

Nous, Henry Grimaud, Antoine Dumon, Victor de St Amand et François Lambert, Maire, Eschevins, Lieutenant du Roy au gouvernement de cette ville de Marseille, conseillers du Roy, Lieutenans généraux de Police, Protecteurs et Deffenseurs des Privilèges, Franchises et Libertez de la dite Ville, Certifions que Catherine Saby de cette ville part d'Icelle pour aller à Thunis et ses parages. *Et parce que (graces à Dieu), la santé est très bonne au dit Marseille, sans aucun doute de Peste ni autre maladie contagieuse, vous prions et requerons de la laisser seuremeut passer, aller et revenir, séjourner et négocier, sans donner ni permettre qu'il lui soit donné aucun trouble ni empeschement. En témoignage de quoi, nous avons signé ces présentes de nos propres mains fait signer le secrétaire de la ditte ville mettre et apposer le cachet et armes d'icelle accoutumés.*

Donné à Marseille le second *jour* du mois d'octobre mil sept cens dix.

A quelques variantes près, pendant tout le XVIIIe siècle jusqu'à la Révolution, le texte des passeports de ville ne varie guère.

On peut le constater sur ceux que j'ai réunis et qui sont les suivants :

Saint-Jean-de-Fos, 1720. — Gignac, 1720. — Dijon, 1758. — Vitry-le-Français, 1760. — Compiègne, 1767. — Huningue, 1774. — Lille, 1776. — Charleville, 1779. — Riom, 1781. — Marseille, 1786. — Nantes, 1786. — Nantes, 1789. — Pontarlier, 1791.

---

1. Les parties en italique sont imprimées, les autres sont ajoutées à la plume.

sur ceux qui m'ont été communiqués obligeamment par notre confrère M. A. Devaux :

Digne, 1722. — Douai, 1747. — Nancy, 1767. — Avignon, 1782. — Reims, 1783. — Amiens, 1786. — Toulouse, 1787. — Castres, 1788. — La Rochelle, 1789.

et sur la collection de notre collègue M. Cottreau :

Castelnaudary, 1760. — Angers, 1764. — Le Mans, 1776.

Ces documents sont intéressants parce qu'ils sont ornés, pour la plupart, d'une vignette représentant les armes de la ville dont ils émanent et, aussi, parce qu'ils révèlent certaines particularités d'organisations locales.

*
* *

Pendant la première période, les indications relatives à l'identité du titulaire du passeport sont tout à fait rudimentaires.

Le meilleur exemple que j'en puisse donner est celui d'un passeport, le plus vieux de ma collection, délivré par le *prince de Barbanson, général de bataille des armées de Sa Majesté, gouverneur et capitaine général de la Province et Comté de Namur.*

C'est un simple imprimé, sans vignettes ni armes, dont le libellé est celui-ci :

Laissez seurement et librement passer ce soldat françois qui retourne à sa garnison *sans* luy *faire aucun tort ni* luy *donner aucun empeschement ains toute ayde et asistence requise.*

Fait à Namur le 15 de Febvrier 1676.

Les mots manuscrits « ce soldat françois », sans même mention d'un nom, en font un véritable titre au porteur dont n'importe qui pouvait faire usage.

Puis le signalement s'esquisse.

J'en trouve la trace la plus ancienne dans un passeport de Dijon, daté de 1758, de ma collection, dont il sera question plus loin.

Ce n'est que plus tard qu'il prendra la forme obligatoire et figurera sur le passeport en caractères imprimés suivis de blancs qu'on sera tenu de remplir.

Le plus ancien de ce type est un passeport d'Amiens de 1786 (collection Devaux).

Sur aucune des pièces antérieures à la Révolution je n'ai vu figurer la signature du titulaire du passeport apposée pour permettre son identification.

Je n'ai vu davantage aucune indication permettant de savoir si les passeports étaient délivrés gratuitement et, dans la négative, ce que coûtait leur délivrance.

Passeports délivrés par le Roi sous l'ancien régime.

J'ai mentionné plus haut diverses ordonnances royales relatives aux passeports. La plus importante d'entre elles paraît être celle du 6 février 1711, qui mérite qu'on s'y arrête un instant. Je puis la compléter par la production d'un passeport qui ne lui est postérieur que de quelques mois (14 juillet 1712), qui s'y réfère, et dont voici la description :

De part et d'autre d'une vignette représentant les armes royales, il porte deux mentions :

A gauche, celle-ci :

Passeport pour venir dans les villes et terres des deux couronnes et qui ne peut servir pour passer la Somme ni l'Oyse.

A droite, celle-là :

Le porteur du présent passeport sera obligé de le faire viser par le distributeur de la première place où il sejournera à peine de nullité. Et il ne sera rien pris pour le VISA.

Au-dessous des armes :

De par le Roy
Laissez librement et seurement passer et repasser

Et en manuscrit :

le sieur Jean de la Roche, Bourgeois de Mons allant a pieds à cheval et toute autre voiture publicque tant par eau que par terre allant sur les terres et dans les villes de France et d'Espagne et celles des Estats Généraux et de leurs alliez avec ses hardes et armé contre les volleurs.

Puis en texte imprimé :

*Sans luy donner aucun empêchement, ains toute sauvegarde et assistance si vous en êtes requis à la charge de ne rien faire de préjudiciable à notre service et à nos sujets ; et à condition de ne porter ni se charger d'aucunes marchandises de contrebande pour les faire entrer dans les villes et terres de notre domination ou les faire sortir vers celles des Ennemis et de presenter par ceux ausquels il sera permis d'entrer dans les clauses de notre obeissance, ce Passeport, aux Gouverneurs ou à ceux qui y commanderont pour estre par eux visé et signé, à peine de nullité. Le present Passeport qui ne pourra servir pour aller au dela des rivières de Somme et d'Oyse valable pour le terme d'*un mois *à commencer du jour qu'il sera collationné. Donné à Marly le sixieme jour du mois de fevrier mil sept cent onze. Signé Louis et plus bas Voysin*

Et plus bas :

Collationné par nous Conseiller du Roy et Commis par Sa Majesté à la Distribution generale des passeports des Pays et Provinces de Picardie, Artois, Flandre Maritime et Françoise, Hayuault, Comté de Namur, Pays de Luxembourg, et les trois Evechez de Metz Toul et Verdun Haute et Basse Alsace. Fait à Paris ce quatorzième *jour de* juillet *mille sept cent douze.*

Signature : A. DE CASTILLE.

Et à gauche :

Enregistré par le soussigné receveur F° 15 *et reçu les Droits du present passeport la somme* de six florins de change *et deux Escalins pour l'Enregistrement et autres deux Escalins pour le Droit de Paris.*

A Mons. LE COCQ.

Si j'ai reproduit *in extenso* ce document, c'est qu'il éveille plusieurs observations. La première est relative aux zones de distributions des passeports. Celui-ci n'était valable que pour la région du Nord et de l'Est et ne permettait pas de dépasser la Somme ni l'Oise, bien qu'il fût délivré à un bourgeois de Mons qui se rendait dans les villes de France et d'Espagne, ce dernier mot s'appliquant évidemment aux pays de domination espagnole, les Pays-Bas, qui ne cessèrent de lui appartenir qu'au traité d'Utrecht (1713).

Il porte la mention entièrement imprimée : *Donné à Marly le sixième jour du mois de février 1711.*

Cette mention se réfère à l'ordonnance de même date, mentionnée plus haut, et que je possède sous la forme d'un placard : *Imprimé selon la copie à Ipre, chez Pierre Bœckilioen, demeurant dans la rue de Messine, à Gand, chez les héritiers de Maximilien Graet, à l'Ange, 1711.*

Cette ordonnance déclare que Sa Majesté a résolu de commettre la distribution générale des passeports à une seule personne et choisit, à cet effet, le Sr Antoine Castille pour *doresnavant collationner tous les passeports qui seront distribués à commencer du 1er avril prochain dans toute l'étendue des provinces de Picardie, Artois, Flandre maritime et françoise, Haynault, Comté de Namur, Pays de Luxembourg et des trois Eveschez de Metz, Toul et Verdun, et les faire délivrer dans telles villes où il jugera d'établir des bureaux pour la distribution d'iceux.*

Le Sr Castille avait le droit de percevoir 15 sols par passeport. Il lui était interdit de distribuer aucuns passeports *pour les officiers de guerre, généraux et particuliers, soldats, cavaliers ou dragons, ingénieurs et officiers d'artillerie, ni pour le transport des marchandises de contrebande, pains, grains, farines, avoines et fourrages appartenant aux munitionnaires et entrepreneurs de fourrages, chevaux d'artillerie et des vivres, équipages et chevaux pour la monture des trouppes, canons, boulets, poudre, plomb, fusils, épées, bayonnettes, pistolets, outils à remuer la terre, habits uniformes des régiments, argent conduit par escorte ou officiers militaires et, généralement de tout ce qui a rapport à l'armement, habillement et substance des officiers et soldats des trouppes des ennemis.*

On voit que cette ordonnance ne vise qu'une partie : le nord et l'est de la France, celle qui était et qui fut le théâtre de guerres continuelles pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV et qu'elle revêt un caractère militaire qui explique sa limitation.

C'était peu après Malplaquet (11 septembre 1709) et peu avant Denain (24 juillet 1712).

Remarquons aussi sur ce passeport le prix de la taxe acquittée en florins de change et en escalins.

* * *

A côté de ce passeport, je dois en mentionner deux de dates antérieures (1692 et 1697), délivrés par des gouverneurs des Pays-Bas et relatifs aux mêmes régions que le précédent, c'est-à-dire le nord-est de la France, les Flandres et les Pays-Bas.

En voici le libellé :

1° Passeport délivré au nom de *Maximilien-Emmanuel* par la grâce de Dieu, Duc de la Haute et Basse Bavière et du Haut Palatinat, Comte Palatin du Rhin, grand Eschanson du Saint-Empire et Electeur, Landtgrave de Leichtenbergh, Gouverneur des Pays-Bas.

Ce passeport est délivré à Michel de Gast, bourgeois de Tournay, à pied, chariot, charette ou batteau, dans toutes les villes et plat pays de l'obéissance de Sa Majesté et de la France, armé contre les voleurs. Armes gravées. Bruxelles, le 31 mars 1692.

2° Passeport délivré à Bruxelles, le 5 août 1697, par *Philippe-François, prince de Berghes*, Comte du pays de Grimberghe, Comte d'Arquienne, Pair de Cambrésis, Seigneur de la Franchise dans la ville de Malines, de Feluy, de Cantaing, de Montigny, de Berlemont, de Saint-Amand, etc.

Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, Chef capitaine d'Hommes d'armes du

Conseil de guerre de Sa Majesté, Général de Bataille de ses armes, Gouverneur des villes et dépendances de Bruxelles. Armes gravées.

Ce dernier passeport porte la mention : *Laissez seurement et librement passer* le porteur de cette (*sic*) prisonnier qui s'en retourne à Mons.

Si l'on examine le texte de ces passeports et celui des ordonnances diverses qui en ont réglementé l'obtention, du règne de Louis XIV à celui de Louis XVI, on voit que la plupart ont pour objet de permettre aux habitants des pays où se déroulaient les hostilités de voyager librement pour leurs affaires, tandis que leurs souverains respectifs se faisaient la guerre.

Cela paraît être la catégorie la plus importante des passeports dont le roi se réservait la délivrance.

Chose étrange, on n'y voit pas paraître une préoccupation, qui serait la principale aujourd'hui, celle de laisser circuler sans surveillance des gens capables de révéler à l'ennemi le secret des opérations militaires. Les passeports ne sont pas soupçonneux comme ils le deviennent bientôt, au moment de la Révolution.

Passeports délivrés pendant la Révolution.

Avec la Révolution, la législation des passeports devient abondante et compliquée. L'émigration la rend rigoureuse et sévère. Le citoyen français ne peut plus faire un pas que sous l'œil vigilant et soupçonneux de l'autorité.

Il doit fournir des certificats de résidence qui justifient de son origine et de son lieu d'habitation. C'est le temps des cartes de sûreté, des certificats de présence et de civisme, de non inscription sur les listes d'émigrés.

De 1791 à 1800, d'après une liste que m'a communiqué M. Devaux, on ne compte pas moins de 27 lois, décrets ou arrêtés réglementant la question alors que, de 1800 à 1874, il n'y en a que 16 relatifs au même sujet.

* * *

Les passeports et pièces analogues de l'époque de la Révolution, présentent une grande variété de rédaction qui tient, tout d'abord, aux changements successifs introduits dans la législation, ensuite à l'indépendance qui était laissée aux municipalités pour l'établissement de ces pièces.

L'unification ne viendra que plus tard sous la main autoritaire de l'Empire.

Quant à l'illustration des passeports de la Révolution, elle est médiocre. Je parle, du moins, des pièces de ma collection, qui, quoique assez nombreuses, ne contiennent que deux pièces qui méritent d'être signalées, à ce point de vue.

La première est datée de *Commune affranchie* (*Lyon*) le 23 germinal an II.

Une vignette gravée sur bois (Ducry sculpsit) en forme l'en-tête.

Elle montre, dans un médaillon formé par deux serpents, un homme qui brise ses fers. A côté une femme allégorique tient d'une main un rameau, de l'autre un faisceau de licteur.

Sur une banderole sont écrits les mots :

Municipalité de Ville affranchie ou Lyon régénéré,

au-dessus deux anges jouent de la trompette.

La deuxième est une belle *grande* pièce gravée avec un en-tête guerrier un peu compliqué, entouré d'une couronne de lauriers et de chênes.

Elle est, malheureusement, coupée en deux et ne porte rien qui puisse en préciser la date.

C'est un laissez-passer pour Jean-Baptiste-Gabriel-Amédée Chaumette Desfossés *jeune de langue* allant remplir les fonctions de chancelier à Bucharest.

Il est délivré au nom de la *République Française à tous officiers civils et militaires chargés de faire respecter le nom français chez l'étranger et de maintenir l'ordre public dans les différents départements de la France.*

Il date vraisemblablement du Directoire.

Dans le même ordre d'idées, je vous présente une belle pièce appartenant à M. Cottreau, ornée d'une superbe gravure (voir p. 171).

C'est un passeport délivré par le ministre des relations extérieures le 5 vendémiaire an II à un fonctionnaire se rendant à Sinope.

Voici les autres pièces de ma collection relatives à la même période:

1. 2. *Deux laissez-passer* manuscrits délivrés par la municipalité de Beny et de Basly, canton de Beny, district de Caen, département du Calvados, an II. Timbres minutes de 2 s. 6 d. (25 cent.).

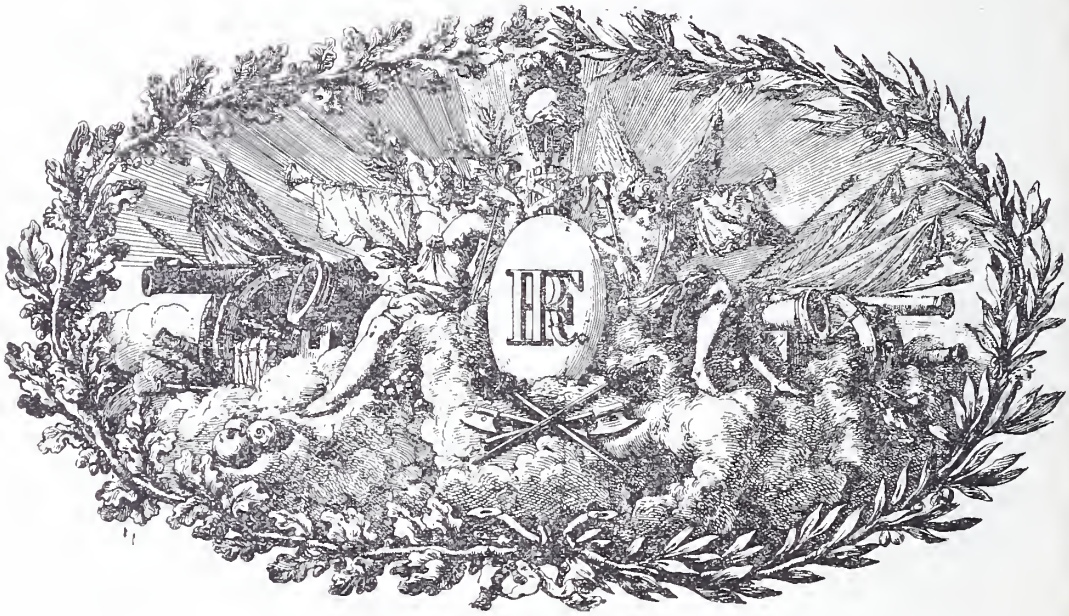

En-tête de passeport sous le Directoire (*Coll. H. Vivarez*).

3. *Laissez-passer* valable pour 3 mois délivré par le district et municipalité de Commercy, département de la Meuse, an II. Timbre minute de 2 s. 6 d.

Ce passeport est le premier que j'ai vu avec la signature du porteur.

4. *Passeport.* La Nation, Liberté, Egalité. Commune de Paris.

Laissez-passer, etc., an II.

5. *Laissez-passer* délivré par la municipalité de Batz, dictrict de Guérande, département de la Loire-Inférieure, an III.

6. *Passeport* délivré par l'Administration municipale de la commune de Soissons, département de l'Aisne.

Laissez-passer, etc., an V (timbre de 25 cent.).

7. *Passeport* pour voyager dans l'intérieur de la République, délivré conformément aux Lois des 10 vendémiaire et 17 ventôse an quatrième, délivré par le canton et commune de Paris, 7me arrondissement.

Liberté, Egalité.

N° 2412.

Fraternité, Amen

Gratis

Au nom de la République Française

A tous Officiers Civils et Militaires.

Chargés de maintenir l'Ordre public dans les différents Départements de la France, de faire respecter le Nom Français chez l'Etranger.

Laissez passer librement Lettaque Pascal Thomas Fourcade, commissaire général des relations commerciales à Syrie. Natif de

Département de Domicilié à Département de

âgé de ans taille d'un Mètre Centimètres cheveux

Sourcils front yeux nez Bouche menton Visage

se rendant à sa destination, avec son Epouse, un enfant et une Nourrice

Sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement

Le présent Passeport entaché pour [illegible]

Donné à Paris le 5 Vend.e — l'An 11. de la République une et indivisible

Le Ministre des Relations Extérieures

[illegible]

Par le Ministre

Thermany

N.B. Le présent Passeport n'a été délivré qu'après qu'il a été constaté que le Porteur ne se trouve inscrit sur aucune liste d'Emigrés et qu'il en a été définitivement rayé

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES. RÉPUB. FRANÇ.

(Coll. Cottreau).

Laissez-passer, etc., an VI (timbre de 25 cent.).

8. *Passeport* pour un an en vertu de la loi du 10 vendémiaire an IV.

Délivré par l'administration municipale de Brest, département du Finistère.

Laissez-passer, etc., an VI.

9. *Passeport* délivré en conformité de la loi du 28 vendémiaire an VI.

Délivré par les Président et Membres de l'Administration municipale de Versailles, département de Seine-et-Oise.

Laissez-passer, etc., an VI (timbre de 25 cent.).

10. *Passeport* délivré par la commune de Toulouse, canton de Toulouse, département de la Haute-Garonne.

Titre trois de la loi du 10 vendémiaire an IV sur la police intérieure des communes de la République et loi du 28 vendémiaire an VI.

Laissez-passer, etc., an VI (timbre de 25 cent.).

11. *Passeport* délivré par l'administration municipale du canton de Montastruc, département de la Haute-Garonne.

Laissez-passer, etc., an VI (Timbre de 25 cent.).

12. *Passeport* à l'étranger délivré sur l'attestation du vice-consul des États-Unis à Nantes, département de la Loire-Inférieure, an VII (2 timbres de 50 cent.).

13. *Passeport* délivré par l'arrondissement communal de Beaupréau, département de Maine-et-Loire, an X (Timbre de 75 cent.).

14. *Passeport* délivré par la ville de Rennes, département d'Ille-et-Vilaine, an XII.

15. *Laissez-passer* délivré par le Commissaire général de Police de Bordeaux, an XII.

16. *Passeport* (valable pour un an) délivré par l'arrondissement communal de Nogent-le-Rotrou, département d'Eure-et-Loir.

Laissez-passer, etc., an XIII.

Au même ordre d'idées se rattachent, sans être à proprement parler des passeports, les pièces ci-après :

Certificat de non inscription sur les listes d'émigrés délivré par le département de Paris, an II.

Certificat de membre de la Société des Amis de la République de Varzy, district de Clamecy, département de la Nièvre, an II.

Certificat de civisme délivré par le maire d'Avignon, an III.

Certificat de civisme délivré par la commune de Paris, an III.

Carte civique. Extrait du Registre civique de l'arrondissement de Dié, département de la Drôme, 1806.

Certificat d'amnistie délivré par le grand juge et ministre de la justice, an XI.

Certificat de présence délivré par la Municipalité de Paris, 1792.

Certificat d'inscription civique. Canton de Paris, an V.

Certificat de changement de domicile. Canton de Paris, an V.

Retenons de cette nomenclature le prix auquel étaient délivrés les passeports.

C'est d'abord 25 cent. (passeports sur papier timbré de l'an II, ou passeports timbrés à l'extraordinaire), puis 75 cent. de l'an VIII à la fin de l'Empire.

Les passeports à l'échange sont taxés 1 fr.

* * *

Au nombre des passeports de l'époque de la Révolution, je signale les deux ci-après, communiqués par M. Cottreau, délivrés par Louis-Henri-Joseph de

Bourbon, prince de Condé, qui commandait le corps d'armée des émigrés qui combattaient contre la France.

Le premier, daté du quartier-général le 28 octobre 1792 et revêtu de la signature du prince, est libellé au nom de *Louis-Henri-Joseph de Bourbon, Duc de Bourbon, Prince du sang de France, Chevalier des Ordres du Roi, Pair de France, Grand Maître de France en survivance, Gouverneur pour le Roi de la province de Champagne, Commandant l'armée française, rassemblée dans le pays de Liége* et est délivré à M. le marquis de Vence, pour se rendre à Ostende.

Le second, daté de Steinbach le 18 août 1794, et revêtu également de la signature du prince, est libellé, mi-partie en allemand et mi-partie en français, au nom de NOUS, LOUIS-JOSEPH DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ, PRINCE DU SANG, PAIR ET GRAND MAITRE DE FRANCE, COLONEL GÉNÉRAL DE L'INFANTERIE FRANÇOISE ET ÉTRANGÈRE, DUC DE GUISE, *Commandant en chef une division de la noblesse et de l'armée françoise.*

Il est délivré à M. de Thomassin du Chamois, officier servant dans le second escadron de la 1re division de la cavalerie noble, allant à Neuwied.

PRÉFECTURE DE POLICE.

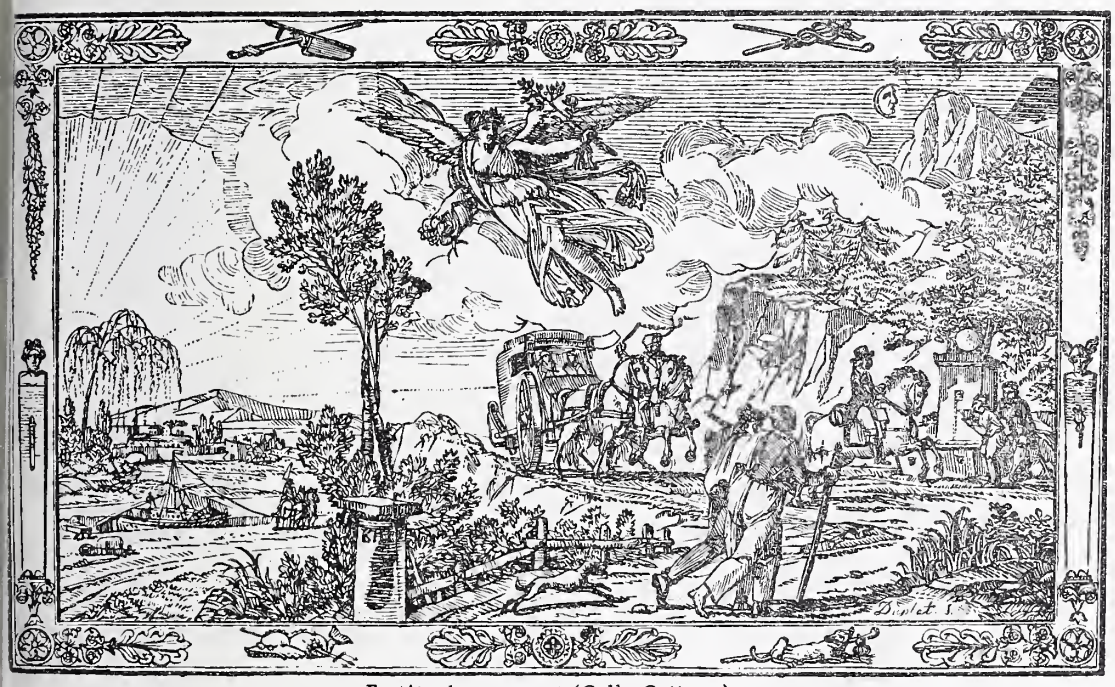

En-tête de passeport (*Coll. Cottreau*).

Passeports français postérieurs à la Révolution.

Les passeports de cette période pourraient certainement former une collection très abondante, mais je ne les ai pas particulièrement recherchés. Je n'en possède qu'un petit nombre, qui ne se signalent par rien de particulièrement remarquable.

Voici un laissez-passer délivré en janvier 1871 par le maire du Havre, laissez-passer d'une simplicité évocatrice de cruels souvenirs et, pour terminer, avec les

passeports nationaux, le type actuel, document superflu que la facilité des communications rend tout à fait inutile en France, et qui n'est plus guère utilisé que dans quelques pays étrangers où la circulation des voyageurs est encore soumise à une réglementation rigoureuse. Prix : soixante centimes, décimes compris.

On peut dire que l'histoire du passeport est presque terminée et qu'il est appelé à disparaître bientôt. Les pays de pouvoir absolu laissent filtrer petit à petit les idées modernes. La Russie, la Turquie, la Perse se transforment petit à petit. Le passeport y est encore obligatoire, mais on peut supposer qu'il a fait son temps et qu'il n'y sera plus bientôt qu'une exception, comme chez nous.

Par contre, j'ai eu communication d'une série de ces passeports appartenant à notre érudit collègue M. Raulet, qui a bien voulu me les montrer et appeler mon attention sur leurs particularités. Je ne les ai pas apportés pour ne pas m'encombrer, et je me bornerai à vous signaler ce qu'ils présentent d'intéressant.

Tout d'abord, arrêtons-nous un instant aux prix auxquels ils étaient délivrés. Nous les avons vus, sous la Révolution, passer de 0 fr. 25 à 0 fr. 75. A la fin de l'Empire, nous les trouvons à 2 francs. La mention en est faite en toutes lettres au bas de la pièce, qui porte néanmoins le timbre « police générale, » avec accompagnement d'un timbre sec.

Le prix du passeport pour l'étranger est de 10 francs.

Les passeports de l'Empire, de la Restauration et du règne de Louis-Philippe présentent des filigranes aux effigies des souverains successifs.

Ceux que m'a communiqués M. Raulet portent, pour le règne de Napoléon Ier, une effigie en filigrane avec les légendes successives : « Napoléon Empereur des Français » ; « Napoléon Empereur et Roi. »

A mentionner, dans la même collection, un passeport délivré à Vaux (Seine-et-Oise), le 8 août 1830. La vignette aux armes royales est barrée et remplacée par la mention : *Au nom de S. A. le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume.* On sait que Louis-Philippe ne fut élu roi que le 7 août. La nouvelle n'en était pas sans doute encore parvenue à Vaux. D'ailleurs, le serment ne fut prêté que le 9 août.

Remarquons que, vers 1834, les passeports pour l'intérieur sont marqués, dans l'angle droit d'en haut P. I. ; les passeports pour l'étranger P. E. et les passeports pour indigents, avec secours de route, P. S.

On trouve plus tard la mention gratis, concurremment avec la marque P. S.

Passeports délivrés par les Agents français à l'étranger, par les Agents de l'étranger en France. — Passeports étrangers.

Il ne me reste maintenant, pour avoir épuisé tout ce que j'ai à dire sur mon sujet, qu'à faire passer sous vos yeux quelques pièces rentrant dans les trois catégories mentionnées ci-dessus.

I. — Dans la première se classe le passeport délivré le 19 juin 1759 *par François-Claude, marquis de Chauvelin, grand-croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, noble Gênois, Lieutenant général des armées de Sa Majesté très chrétienne et son ambassadeur près le roi de Sardaigne*, au nommé François Siraudin, *hermite*, François de nation, lequel vient de Rome et retourne en sa patrie.

Cet *hermite* était un grand voyageur, car le passeport délivré par la ville de Dijon le 16 avril 1758, que j'ai cité plus haut, lui était aussi délivré sous la mention de *frère François Siraudin, hermitte, natif de Reuilly, âgé de soixante ans, taille*

de cinq pieds deux pouces, cheveux mêlés, désirant aller chercher un hermitage dans le Royaume.

Ce passeport lui fut octroyé pour aller à Besançon et autres villes du royaume.

Le dit *hermite* alla-t-il à Besançon ? Trouva-t-il son *hermitage* ? Je ne le sais, mais un an après, il revenait de Rome et rentrait en France comme en témoigne *le dit passeport*.

II. — Dans la seconde catégorie, je ne vois à signaler de ma collection que trois pièces :

1° Un passeport délivré par Barthélemy Cornet, consul pour la sérénissime République de Venise, en cette ville de Marseille et dépendances, le 3 décembre 1795. (Vignette sur bois aux armes de Venise).

2° Un passeport délivré par le Consulat général de Sardaigne, à Lyon, le 7 janvier 1819

3° Un passeport délivré par le Consulat du roi de Prusse, à Cette, le 10 août 1857.

III. — Quant aux passeports délivrés à l'étranger que je puis mettre sous vos yeux, en voici la nomenclature :

Allemagne.

Les cinq pièces que je vous présente, dont quatre font partie de la collection de M. Cottreau, ne sont pas, à proprement parler, des passeports Ce sont plutôt des certificats de compagnonnage, destinés à l'identification de ceux qui les détiennent. Ces documents se rapportent à la période de 1800 à 1806 et à la région allemande qui avoisine le Rhin. Ils présentent un caractère d'illustration barbare et naïve qui les rend intéressants.

Deux d'entre eux montrent la perspective de la ville de Carlsruhe (1801-1806), un celle d'Augsbourg (1806), un quatrième Kirchoffen in Brisgau (1800), le cinquième Pann Markt Dachau (1803).

Il y a sur ce sujet spécial matière à d'intéressantes études.

Espagne.

Passeport délivré par D. Felipe-Augusto Caballero le Clément de Saint-Marc. La Corogne, 2 août 1816. (Armes gravées).

Passeport délivré par Don Manuel Lassala, gouverneur de Barcelone, le 8 mars 1853.

Italie.

Passeport pour se rendre de Ferrare à Bologne. Armes de Marie-Thérèse et de Cervelli, surintendant du commerce. Texte italien et allemand. Ferrare, le 18 mai 1743.

Passeport pour entrer dans Rome. Armoiries et vignettes sur bois représentant saint Pierre et saint Paul. 14 mai 1756.

Passeport délivré par Pompée, baron de Scarlattis, ministre de l'Électeur de Bavière, ablegat près du Saint-Siège. Rome, 20 juin 1764. Armes et lettres gravées sur bois.

Carta di Sicurezza. Époque de la Révolution. Pièce analogue aux documents français de même espèce.

Passeport délivré au nom du roi de Sardaigne. Turin, 10 septembre 1814. Armes gravées.

Passeport délivré au nom du roi de Sardaigne. Chambéry, 30 septembre 1817. Armes gravées.

Passeport délivré par Th. di Somma, marquis de Circello. Naples, 19 mars 1822. Armes gravées.

Passeport délivré au nom du roi de Sardaigne. Varello, 24 mars 1834. Armes gravées.

Parmi les passeports italiens, j'en signale deux, identiques, appartenant à M. Cottreau, délivrés au nom de Sa Majesté l'Infante Marie-Louise, duchesse de Lucques, dans cette ville de Lucques, le 23 et le 24 mars 1821, l'année même de la mort de Napoléon (5 mai 1821).

Pays-Bas.

Passeport (collection Cottreau) délivré par les Ministres plénipotentiaires de la République batave, le 31 mai 1796, l'an II de la liberté batave. Curieuse vignette gravée.

Passeport (collection Cottreau) délivré par Louis-Napoléon, par la grâce de Dieu et la Constitution du Royaume, roi de Hollande, connétable de France, à La Haye, le 4 décembre 1807.

Passeport délivré au nom de S. M. le Roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg. Liége, le 6 août 1822. Armes gravées.

Portugal.

Passeport délivré par la ville de Porto, le 14 avril 1794. Vignette sur bois.

Suisse.

Passeport délivré par les Syndics et Conseil de la République de Genève, le 1er octobre 1796 Devise : Egalité, Liberté, Indépendance Vignette sur bois aux armes de Genève.

Passeport délivré par le district d'Yverdon, canton du Léman. République helvétique une et indivisible. Devise : Liberté, Egalité. Vignette sur bois représentant Guillaume Tell et son fils.

Passeport délivré par le canton de Genève. Confédération suisse, 20 juillet 1829. Armes de Genève.

Dans les passeports communiqués par M. Raulet, j'en signale un délivré à Londres pour la France, le 25 octobre 1832, et portant la signature Casimir Périer, secrétaire d'ambassade.

Dans la même collection, l'attention est appelée sur toute une série de passeports délivrés à l'Etranger par des diplomates étrangers accréditant certaines personnes auprès d'autres gouvernements que le gouvernement français, et, cependant, rédigés en langue française.

C'est un témoignage de l'autorité, aujourd'hui disparue hélas ! dont jouissait autrefois notre langue comme moyen de communication international.

J'ai eu sous les yeux des passeports ci-après :

1792. — Angleterre auprès du gouvernement espagnol.
1798. — Suède auprès de la République batave.
1799. — Suède auprès des Cours et Etats d'Italie.
1808. — Autriche auprès de la Cour d'Espagne.
1813. — Angleterre. Le ministre des affaires étrangères Calstelreagh. Passeport pour un attaché à la légation d'Espagne auprès du gouvernement russe.

A ces passeports en français, s'ajoutent les passeports en langues diverses appartenant à M. Raulet dont la nomenclature suit :

1815. — Passeport suédois.
1817. — Roi de Sardaigne.

1829. — Grand-duché de Toscane.
1832. — Canton de Schaffhouse.
1832. — Autrichien (passeport en italien pour Venise).
1843. — Confédération suisse.
1848. — Pour aller à Paris, délivré à Cracovie.
1852. — Belge.
1882. — Etats-Unis de Venezuela.
1868. — Certificat de nationalité délivré par le Consul français à Buenos-Ayres.

* * *

J'ai fini. — Vous voyez que l'ensemble des pièces que j'ai réunies constitue plutôt un rudiment de collection qu'une collection proprement dite. Il eût été insuffisant à me documenter si nos aimables collègues MM. Devaux, Cottreau et Raulet n'étaient venus à mon secours. Ma communication n'en est pas moins fort incomplète.

Je ne doute pas qu'il ne soit très aisé de faire mieux en ce qui touche les documents modernes qu'on peut trouver encore en abondance relative. Pour la raison qu'ils étaient plus rares sous l'ancien régime et aussi parce que les passeports sont des pièces, qui, pendant leur période d'emploi, sont fréquemment manipulées, pliées et dépliées et soumises par conséquent à de multiples chances de destruction, il devient de plus en plus difficile de recueillir ceux des premières périodes.

Au point de vue de la documentation administrative et de la réglementation, on l'a vu, presque tout est encore à trouver; de même au point de vue des passeports délivrés par les associations privées, sociétés de compagnons, etc.

Le sujet est donc entier, presque neuf; on peut le proposer aux investigations des esprits sagaces. Il offre matière à des aperçus originaux et je me permets de le recommander à ceux d'entre vous qui sont en quête d'un champ d'études donnant la certitude de quelques découvertes intéressantes, dans un chapitre qui a été à peine effleuré, de notre histoire administrative.

Henry VIVAREZ.

Cinquante-cinquième Réunion. — 23 mars 1909.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Assistaient à la réunion : MM. Bargallo, Berger, Borel, Brunschvicg, Chamboissier, Comtesse, Creste, Daymard, Haas, Halphen, Hartmann, Henry-André, Hornung, Jarry, Langlassé, Mareuse, Martin, Meunié, Miguet, Perrot, Rey, Saunier, Le Senne, Tumbeuf, Vivarez, Wiggishoff.

Le menu du dîner était illustré d'une pièce de la collection de M. Hartmann représentant la façade d'un magasin de nouveautés.

L'ordre du jour appelle d'abord l'assemblée générale annuelle.

En l'ouvrant, le Président exprime le regret que cause l'absence de notre Secrétaire général retenu par une indisposition, heureusement légère, et celle de Mme Flobert.

Il prononce ensuite l'allocution suivante :

Nous avons, ce soir, mes chers collègues, avant toute autre chose, à tenir notre Assemblée générale ordinaire qui se complique, en outre, de l'élection triennale de votre Bureau.

Nous avons, de plus, à commémorer d'une façon spéciale l'entrée de notre Société dans la dixième année de son existence. Cela me donne l'occasion, en attendant que mes collaborateurs vous entretiennent plus particulièrement de sa marche pendant l'exercice qui vient de s'écouler, de jeter un coup d'œil en arrière et de mesurer le chemin que nous avons parcouru depuis la fondation de notre Société.

La première constatation que nous sommes très heureux de pouvoir faire a trait au nombre de nos adhérents qui, en dépit de quelques démissions et surtout, hélas ! des vides que la mort a faits dans nos rangs, n'a cessé de s'accroître d'une façon régulière.

Après avoir débuté au mois de mars 1900 avec trente-cinq adhérents, nous avons vu ce nombre s'élever à soixante-deux à la fin de cette même année. Puis c'est soixante-dix-huit à la fin de 1901, cent six à la fin de 1902, cent trente à la fin de 1903, cent soixante-sept à la fin de 1904, cent quatre-vingt-quatorze à la fin de 1905, deux cent trente-sept à la fin de 1906, deux cent soixante-sept à la fin de 1907, trois cents aujourd'hui.

La progression annuelle a donc été : seize, vingt-huit, vingt-quatre, trente-sept, vingt-sept, quarante-trois, trente, trente-trois. Elle s'est par conséquent maintenue à peu près constante avec une tendance à l'amélioration.

C'est d'un excellent augure pour l'avenir.

La progression de nos recettes a naturellement accompagné l'augmentation de nos adhérents, puisque chacun représente un apport annuel de 12 fr. Mais il y a, en outre, les dons, les achats de collections du *Bulletin*, les souscriptions à l'édition de luxe, les annonces, etc., qui produisent un complément de recettes.

Or les recettes complémentaires ont aussi éprouvé une augmentation sensible ainsi que cela résulte du tableau ci-dessous :

EXERCICES	RECETTES TOTALES	RECETTES rapportées au nombre d'adhérents
1900	794,40	12,80
1901	1.098	14
1902	1 468	13,85
1903	1.957,25	15
1904	2.248,80	13,40
1905	2.714,50	14
1906	3.712,55	15,60
1907	4.911,80	18,30

L'élévation de la cotisation de 12 à 15 fr. va encore améliorer le rendement.

Nous pouvons donc nous montrer contents de la marche de la Société et, pour la première fois, vous ne m'entendrez pas gémir sur sa misère.

Par contre, l'emploi de nos ressources correspond à des résultats qui doivent nous satisfaire. Le *Bulletin* paraît maintenant au taux normal de quatre-vingts pages avec une illustration de plus en plus abondante et soignée, qu'augmentent des dons de clichés de plus en plus nombreux.

Nous sommes loin des trente-deux pages de notre premier numéro !

Puissions-nous faire mieux encore et réaliser de nouveaux progrès!

Pour le moment je voudrais surtout un nombre plus grand de rédacteurs prendre part à l'élaboration de notre *Bulletin* et lui donner aussi plus de variété et par suite plus d'intérêt.

*
* *

Votre Bureau espère donc, sans fausse modestie, que vous témoignerez de votre satisfaction des résultats obtenus en lui renouvelant votre confiance. Il se représente devant vous, toujours animé des mêmes sentiments de dévouement à l'œuvre commune.

Je cède maintenant la parole à notre Secrétaire général qui va vous entretenir plus particulièrement des résultats de l'exercice qui vient de s'écouler.

Rapport du Secrétaire général

Mes chers Confrères,

Je ne retiendrai pas longtemps votre attention qui va être captivée avec beaucoup plus de fruit par notre savant confrère M. G. Hartmann ; mais le

devoir m'oblige à vous rendre compte des principaux événements qui se sont produits l'an dernier dans la vie de notre Société.

J'ai tout d'abord à vous annoncer une nouvelle qui réjouira d'aise, j'en suis sûr, le cœur de chacun de nous, car je sais combien tous nous sommes attachés à cette communauté née de goûts et d'aspirations similaires. Depuis hier, notre Société compte trois cents membres. Je ne saurais vous dire combien cette événement, en apparence bien futile puisque ce n'est qu'un chiffre, nous a rempli d'allégresse, combien, une fois de plus, nous avons senti que notre œuvre était bien née viable, et capable d'attirer, d'intéresser, de séduire et de retenir des hommes, — y compris les dames, — de toutes les conditions sociales, qui, dans ce qui n'était au début qu'un passe-temps, un dérivatif à d'absorbantes occupations, trouvaient, dans ces mille papiers que nos pères nous ont laissés, des objets d'études et de recherches qui font l'étonnement du monde savant.

Je me souviens, il y a neuf ans, lorsque nous nous lancions dans cette aventure un peu risquée de fonder et de faire vivre une Société, alors que nous étions une trentaine à peine, je me souviens, dis-je, que nous bâtissions des châteaux de rêve « en vieux papiers » sans doute, en nous disant : Quelles belles choses nous ferons lorsque nous serons cent ! La centaine est venue, puis le deuxième cent, tout doucement, avec un accroissement régulier et sûr, et cela allait toujours, et cela a produit le brillant résultat que nous enregistrons.

Encore une fois, laissez-moi vous répéter que notre prospérité vous est due à tous, par votre bonne propagande qui porte ses fruits, par l'intérêt incessant que vous marquez à la vitalité de notre chère Société.

Combien il m'eût été agréable de prononcer ces paroles devant certains de nos collègues dont je vois ici la place vide pour jamais. Hélas! la mort a, cette année, brutalement fauché dans nos rangs ; elle a enlevé sept d'entre nous et je crois répondre au sentiment commun en adressant un dernier souvenir à MM. Couriot, Deluc, Fontaney, Grasset, Hédé Hauy, Percheval et Strœhlin avec lesquels nous eûmes toujours les rapports les plus charmants.

Nous avons aussi à enregistrer des démissions, trop nombreuses toujours, car il ne devrait jamais y en avoir, de MM. Delaine, Ferry, Hermant, Koczynski, Lalande, Letestu, Mennevée, Strittmater, Thiébaut, Toraude et Violand.

Cela fait une perte totale de dix-huit membres, chiffre que nous n'avions pas encore atteint. Il est très heureusement compensé par quarante-et-un membres nouveaux auxquels nous souhaitons la bienvenue et une longue suite d'années parmi nous.

En résumé, nous nous trouvions deux cent quatre-vingt-dix au 31 décembre 1908 et de récentes adhésions dont celle, très flatteuse, de la Bibliothèque du Sous-Secrétariat des Postes et Télégraphes, nous ont fait dépasser le chiffre de trois cent. Puisse ce nombre augmenter sans cesse pour le plus grand bien de tous.

Quelques mots seulement au sujet du *Bulletin*. Nous lui avons conservé la même importance, chaque fascicule étant composé d'environ quatre-vingts pages, ce qui donne un total de quatre cent quatre-vingt-seize pages avec trois cent cinquante-cinq clichés et dix-sept planches hors texte. Réservons une mention spéciale à MM. Helot et Pelay dont la généreuse et savante collaboration nous a

procuré l'honneur de publier une véritable histoire de l'Imagerie populaire en Normandie, sous le titre trop modeste de : *Notes*.

Nous avons visité la très remarquable Exposition annuelle de la Bibliothèque Saint-Fargeau consacrée cette fois à « Paris au temps des Romantiques ».

Nos réunions mensuelles se sont poursuivies avec le même succès grâce aux aimables conférenciers dont le dévouement mérite tant d'éloges; nous en donnons ci-dessous la nomenclature :

Janvier. — *Les principaux recueils des vues de Paris*, par M. V. Perrot.
Février. — *La sténographie*, par M. R. Havette.
Mars. — *Voyages et voitures de jadis*, par M. H. Vivarez.
Avril. — *Les titres de musique illustrés*, par M. P. Flobert.
Mai. — *L'Académie royale de peinture*, par M. G. Moutaillier.
Juin. — *Curiosités des journaux de la Révolution*, par M. G. Creste.
Octobre. — *Trouvailles de vacances.*
Novembre. — *Conseils aux débutants*, par M. J.-C. Wiggishoff.
Décembre. — *L'Aérostation. L'Aviation*, par MM. L. Weiller et Flobert.

Nous vous faisons un pressant appel à ce sujet : nous voudrions voir plus de conférenciers. Il est indéniable que cela nécessite un certain travail ; mais il y a là une œuvre tellement intéressante et utile que chacun devrait considérer comme un devoir d'offrir par ce moyen sa collaboration effective. Les sujets sont infinis, et il est facile, avec l'aide toujours prête de quelques autres collections, de présenter des ensembles de documents dont l'objet sera toujours très apprécié.

Nous réclamons également plus d'écrivains au *Bulletin* et nous voudrions voir tous les membres, sans exception, apporter, d'une manière quelconque, leur collaboration à cette œuvre, ne serait-ce que par des notules. Nous allons bientôt avoir terminé la publication de grands travaux, et nous voudrions voir cette place prise par des articles aussi nombreux que variés, à l'exemple de notre vénéré collègue M. Pellisson qui nous envoie, sans la moindre défaillance, des articles surprenants d'intérêt et de curiosité.

Enfin, l'année 1908 aura été marquée par une transformation importante dans la vie de notre Société : nous voulons parler de l'augmentation de la cotisation. Comme nous vous l'avons dit, nous sentions depuis longtemps la nécessité de cet appel à votre esprit de solidarité. Vous y avez répondu, ainsi que nous le souhaitions, avec un ensemble d'approbations dont nous pouvons être tous heureux. De plus, et c'est le mot de la fin, nous avons constaté que parmi les douze membres qui s'étaient déclarés opposés à cette mesure, pas un seul n'a donné sa démission, et nous les remercions ici d'avoir compris que cette augmentation, bien minime pour chacun, acquérait pour tous une importance considérable par le simple effet de l'union.

Cette source de recettes sera, croyez-le, bien employée, en ce qu'elle assurera notre existence quotidienne. Et si, au bout de cette année où nous allons prudemment maintenir le *Bulletin* et les autres dépenses à leur allure antérieure, nous constatons un reliquat appréciable, alors nous étudierons quelque amélioration nouvelle, et nous pourrons nous permettre de regarder un peu moins à certaines dépenses, de manière à élever l'attrait et la valeur de la Société.

Je termine en vous demandant d'exprimer, par de chaleureux applaudissements, notre reconnaissance commune à tous les généreux collègues qui, en toutes circonstances, nous ont largement ouvert leur bourse, en particulier à MM. Halphen, Couderc et Lazare Weiller qui méritent que nous leur donnions le nom, si doux à prononcer, de bienfaiteurs du *Vieux Papier*.

Compte rendu financier du Trésorier

Au 31 décembre 1908, le « Vieux Papier » comptait 290 membres.

RECETTES

En caisse au 1er janvier 1908			37 55
Cotisations :			
290 cotisations	246 à 12 francs	2.952 »	3.904 »
	3 de 13 à 18 francs	46 »	
	33 à 20 francs	660 »	
	5 au-dessus de 20 francs	234 »	
	3 non recouvrées	Mémoire	
	1 payée d'avance	12 »	
Vente de *Bulletins*			449 60
Dons			220 »
Annonces			6 »
Divers			33 55
		Total des recettes.	4.650 70

DÉPENSES

Bulletin :	Composition et tirage	2.633 85	3.400 80
	Photogravure	546 95	
	Tirage de vieux bois	220 »	
Menus			391 50
Imprimés			42 75
Convocations, invitations			79 20
Papier pour tirages			12 »
Timbres de quittance			3 20
Recouvrement de cotisations			15 60
Envoi des menus et de l'édition de luxe			75 85
Frais divers du Secrétaire général			238 35
Colis, envois divers, propagande, correspondance			187 60
Divers			14 20
En caisse au 31 décembre 1908			189 65
		Total égal.	4.650 70

Comme pour les années précédentes, cette fois encore nous avons été généreusement aidés dans notre tâche. Aux 50 francs de cotisation que M. Halphen nous envoie chaque année, il a joint un don de 100 francs. M. Couderc, lui aussi, nous a remis 100 francs en plus de sa quote-part. Enfin, M. Lazare Weiller a battu un nouveau record : sa cotisation s'est élevée à 100 francs et il a plus que doublé cette somme en prenant à sa charge la jolie invitation et le magnifique

menu qui nous ont servi pour le 52e dîner. Quelques autres collègues nous ont fait parvenir diverses contributions supplémentaires. Au nom du « Vieux Papier » nous leur adressons nos vifs remerciements.

Nous aurions voulu compter à nos recettes une somme de 100 francs qui nous est due, mais que nous n'avons pu encaisser. Un libraire-éditeur pour lequel nous avons fait de la publicité en 1906 et 1907 avait promis de nous solder en 1908; mais, malgré de nombreuses démarches, nous n'avons pu obtenir jusqu'ici le règlement de ce compte.

Si l'on compare le chiffre total des recettes de 1908 avec celui de 1907, on constate une diminution de 300 francs. Cette réduction n'a rien qui puisse nous alarmer : l'année dernière, à la suite de notre appel pour liquider l'arriéré qui entravait la bonne marche de la Société, nous avons reçu, en quelques semaines, des dons s'élevant à 600 francs ; cette année, où l'effort n'était plus aussi nécessaire, les dons ont été plus faibles ; ils ont cependant dépassé 200 francs.

Mais, ce qu'il importe de remarquer, c'est que les recettes normales progressent d'une façon régulière et des plus satisfaisantes. Le compte cotisation est en effet passé de 3.586 à 3.904 francs, soit 318 francs d'augmentation.

N'ayant plus à compter avec un arriéré qui nous gênait, le total de nos dépenses n'a été que de 4.460 fr. 05, au lieu de 4.954 francs pour l'année précédente, soit une réduction de près de 500 francs, et nous avons fait face à toutes nos dépenses.

Nous n'avons pas encore réalisé les améliorations que nous escomptons, mais nous arrivons en fin d'année avec une situation nette.

En dehors du compte cotisations, nous voyons figurer pour une somme importante (449 fr. 50), la vente de *Bulletins* antérieurs à l'année courante. Et cependant, nous ne pouvons fournir les volumes complets qu'à partir du tome 4e (année 1906). Les années 1900 à 1905, bien que comportant plusieurs numéros épuisés, sont très demandées [1].

Les dépenses pour le *Bulletin* se sont élevées à 3.400 francs. Les menus nous reviennent à 391 francs. L'envoi de ces menus et de l'édition de luxe a coûté 75 fr. 85. A diverses reprises, on nous avait avisé que les menus arrivaient détériorés par le transport. Nous avons utilisé cette année de grandes enveloppes en carton-paille, ce qui nous a permis l'envoi à plat. Ce système, assez onéreux, il est vrai, nous paraît avoir donné de bons résultats.

Chaque mois, nous envoyons de 125 à 150 invitations à nos réunions mensuelles. Nous ne pouvons en envoyer régulièrement à tous les membres, en raison du travail considérable et de la dépense importante résultant de ce fait. Mais nous faisons en sorte que, lorsqu'il s'agit d'une invitation présentant un

---

1. Nous serions reconnaissants aux collègues qui pourraient nous procurer, pour les archives, les numéros suivants :

En première ligne, les numéros 3, 22, 28, 29, 30, complètement épuisés.

En deuxième ligne, les numéros 7, 10, 24, 26, 27, 32, 34, et les tables du 1er volume, dont il ne nous reste que deux ou trois exemplaires.

En troisième ligne, les numéros 1, 8, 9, 23, 31, dont le nombre d'exemplaires disponibles est réduit.

caractère artistique, telle celle pour le 52e dîner, tous les membres de la Société, même ceux résidant à l'étranger, la reçoivent.

L'envoi de ces invitations a coûté, en 1908, 79 fr. 20.

Enfin, nous terminons l'année avec un avoir en caisse de 189 fr. 65.

A ce jour, nous avons déjà reçu 251 cotisations pour 1909 ; il nous en manque encore 46. Nous insistons pour que les retardataires retirent leur reçu le plus tôt possible.

Cette lecture achevée, le Président met aux voix l'approbation de ces comptes qui sont approuvés à l'unanimité.

Il est procédé ensuite à l'élection du Bureau et à l'unanimité le Président, le Vice-Président, le Secrétaire général et le Trésorier sont maintenus dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois ans.

Le Président remercie l'assemblée de ce nouveau témoignage de confiance, et ajoute que le Bureau espère pouvoir le justifier.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'Assemblée générale close.

La parole est alors donnée à M. Hartmann.

SOIERIES
NOUVAUTÉS
23 Mars 1909
CONFÉRENCE
de M. G. HARTMANN
LES ANCIENS MERCIERS
et les Magasins de Nouveautés.

Les anciens Merciers et les Magasins de Nouveautés.

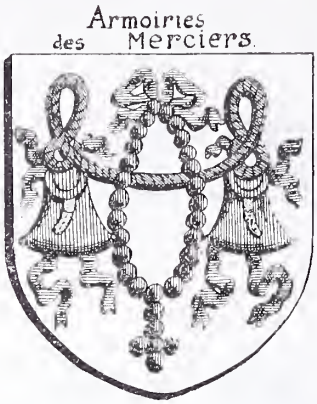

Il y a peu de temps, j'ai eu l'occasion de vous présenter un ensemble de pièces concernant les métiers de l'alimentation. Il s'agissait du commerce des produits alimentaires, de l'épicerie, de l'alimentation en général, et non de l'industrie de la fabrication de ces produits. Après la première nécessité de l'homme, se nourrir, le besoin le plus pressant est de se vêtir.

Cette fois je vous présente également dans son ensemble le commerce des tissus et des vêtements, laissant de côté la production, la fabrication des tissus, la confection des vêtements et de leurs accessoires.

Cependant il y a plus d'éléments en documents, surtout en images, pour la partie industrielle.

Nous y reviendrons plus tard en traitant chaque spécialité : les modes, la couture, la cordonnerie, la chapellerie, etc., qui nous donneront le sujet d'autres communications.

Vous avez dû conserver le souvenir de la spirituelle conférence, fort humoristique, de notre président, sur le chapeau haut de forme ; toutefois le chapitre des chapeaux en général n'est pas épuisé et fournira encore matière à M. Vivarez pour nous intéresser. Nous aurons donc encore un certain nombre de vieux papiers à produire, concernant les métiers.

***

On peut facilement connaître l'histoire des merciers, elle a été donnée par les écrivains qui ont étudié les métiers, plus particulièrement par M. Alfred Franklin [1]. Il y aurait utilité aussi à consulter *Le Registre des marchands Merciers* de 1596 à 1696, présenté par M. Saint-Joanny.

La Chambre syndicale de la Mercerie, sous la présidence de M. Léon

1. *Les Magasins de Nouveautés*, par Alfred Franklin, trois volumes, librairie Plon, 1894 à 1896.

Dru, prépare en outre une histoire très développée de ce commerce depuis l'origine. Bornons-nous à ces indications sommaires :

Les merciers furent régulièrement constitués à Paris en communauté dès 1137. Ils avaient une halle fixe dans le quartier des Lombards. Leurs statuts furent homologués, un siècle plus tard, en 1268, par le prévôt des marchands, Étienne Boileau.

Contrairement aux règles générales qui restreignaient le nombre des exploitants de métiers, et limitaient le champ de production, les merciers étaient libres sous certains rapports, vendaient de tout, mais il leur était interdit de fabriquer.

Marchand d'habits. — Gravure sur bois de 1560.

XIIIe siècle. — Naturellement, avant l'invention de l'imprimerie, nous ne rencontrons aucun vieux papier.

Les documents de ce temps sont de très rares miniatures et des vitraux reproduisant des métiers, des artisans plutôt que des marchands. Voici les reproductions en couleurs des vitraux du XIIIe siècle qui sont dans la cathédrale de Chartres, représentant des marchands de draps et d'aumusses. Ces

sujets des marchands d'étoffes de ce temps sont les seuls connus et ont été reproduits dans les histoires du costume à travers les âges. Je vous montre un frontispice de *Cris de Paris*, au moyen âge ; le mercier ambulant est au premier rang de ces petits marchands des rues.

A la fin du XIIIe siècle, les merciers *grossiers* (marchands en gros) de Paris, occupaient des magasins relativement grands, sortes de bazars où ils vendaient de tout, comme les magasins de nouveautés de nos jours. Aussi, malgré la possibilité à tout le monde de se faire marchand mercier, le nombre de ces merciers en gros était restreint ; il s'élevait, suivant la taille de 1292, à 70. En 1313, on comptait 130 merciers grossiers dont 36 installés dans la rue Quincampoix. C'est d'ailleurs dans cette rue qu'était le siège de leur communauté. Une plaque commémorative a été apposée dernièrement sur la maison qui occupe l'emplacement de l'ancien Bureau des merciers.

Ces marchands merciers avaient, en outre, des installations à proximité des habitations royales. On les voyait faire leur commerce dans le *Palais* même, où ils occupaient une galerie qu'ils rendirent célèbre. Lorsque la Cour allait résider à Vincennes, ces marchands venaient s'installer sur la route au lieu dit depuis de *La Grange aux Merciers*. Je vous montre un plan indiquant l'emplacement à Bercy.

XIVe siècle. — A cette époque, parut *Le dit des Merciers*, poème qui donne, en 169 vers, l'énumération des marchandises variées vendues par les merciers. « J'ai tout l'apareillement — dont femme fait forniement », etc.

En province, les merciers étaient soumis à l'autorité de personnages qui exerçaient une influence par région, et qu'on surnommait *les rois des merciers*. Ils étaient chargés de mettre le bon ordre dans la corporation, d'assigner à chacun les places dans les foires, de réglementer la vente, etc. C'est que les merciers se déplaçaient constamment pour acheter et pour vendre, allant de ville en ville, de foire en foire.

XVe siècle. — A Paris, les merciers avaient leur confrérie à l'église Saint-Sépulcre, dans la rue Saint-Denis, non loin du siège de la communauté. Voici une gravure représentant cette église.

Parmi les méreaux trouvés dans la Seine, et que M. Forgeais a reproduits dans sa publication concernant ces médailles, il y en a un, dans la planche que je vous mets sous les yeux, représentant saint Louis, aux Merciers, daté de 1409. Ce sujet fut constamment reproduit ensuite dans les armoiries de la corporation.

XVIe siècle. — Nous commençons à voir quelques pièces imprimées, d'abord deux gravures sur bois, extraites d'un volume de 1560, l'une représentant un drapier, devant sa boutique, mesurant une pièce de drap avec son aune ; l'autre donnant la boutique d'un marchand d'habits. Ce marchand,

devant sa porte, reçoit un drapier qui lui apporte un ballot d'étoffes, ou un ouvrier tailleur ayant un paquet de vêtements qu'il a confectionnés.

Une autre gravure de Jos. Amman, en 1568, représente un marchand d'étoffes.

Le bureau des drapiers, installé rue des Lavandières-Sainte-Opportune, était orné d'une belle façade Renaissance reproduite dans une gravure.

Habit de Frypier.

La maison fut démolie lors du percement de la rue de Rivoli. Le musée Carnavalet a recueilli le fronton de cette façade.

Voici une eau-forte : Un drapier au XVIe siècle, d'après un tableau du

temps, et plusieurs reproductions de marchands d'étoffes de cette époque, dont une d'Isabey.

XVIIe siècle. — Nouvelle organisation de la communauté des merciers, en 1601, subdivision en six classes de marchandises. Pièces montrées : Un arrêt du Parlement de Rouen de 1608. Boutiques de merciers à la porte Saint-Denis. *La galerie mercière du Palais* par Abraham Bosse, estampe recherchée dont notre collègue M. Couderc a la planche de cuivre. Une autre gravure, illustration de la pièce de Corneille, ayant pour titre : *La galerie du Palais*. Les marchands de mercerie, malgré que les rois eussent quitté le Palais de la Cité depuis longtemps, continuaient à y exercer leur commerce ; ils s'étendaient même à l'extérieur du Palais (comme on le voit dans ces gravures du temps), au quai de l'Horloge, jusqu'au Pont-Neuf. Cette curieuse estampe de Nicolas Guérard sur *L'embarras de Paris,* au Pont-Neuf, nous montre les boutiques sur le pont où les merciers offrent leurs marchandises ; la chaussée est couverte de petits marchands ambulants.

Un portrait de 1657 est celui de André Le Vieux, syndic de la corporation des merciers-drapiers.

Nous voyons par cette autre gravure, frontispice du livre de Savary sur le commerce, les juges consuls siégeant dans le cloître Saint-Merry. Sur cinq, il y en a trois des corporations de l'habillement : mercier, drapier, pelletier.

Comme autres pièces du temps : Une marchande d'étoffes. L'*Almanach satirique de 1681* relatif à la vente des toiles : « Belle mode de toile demeurez à Paris. Et n'allez pas trotter dans les autres pays. » Cinq estampes de Larmessin reproduisant les types de marchands de vêtements sous Louis XIV. La reproduction en gravure du tableau de Rembrandt, *Les syndics des drapiers.* A cette époque les marchands n'avaient pas de factures imprimées, ils faisaient le décompte de leurs fournitures au dos de leurs cartes-adresses. Ces cartes ne portaient aucun ornement. Cependant, vers la fin du XVIIe siècle, nous voyons cette vignette avec figures, d'un marchand d'étoffes, Antoine Guerrier, à Lyon, ayant pour enseigne : Aux trois colombes couronnées, à la date de 1674.

Mais la pièce qui nous semble la plus intéressante est cette estampe représentant deux merciers ambulants, au temps de Louis XIV, avec leurs boîtes de fils, d'épingles, de rubans, de lacets, etc., parcourant les rues. Cette gravure a pour légende *Gare les mouches.* C'est que de tout temps, les colporteurs, merciers, marchands de mouchoirs ou d'étoffes, pénétrant facilement dans toutes les maisons, étaient employés par la police. On les surnommait *les mouches*. Etait-ce à cause de leur facilité d'accès et de bourdonnement partout, ou bien en raison de l'objet qu'ils offraient principalement : le mouchoir, dit vulgairement par le populaire, *le mouche.*

Quoi qu'il en soit, c'est là l'origine du qualificatif de « mouchard », donné de nos jours aux agents de la police secrète.

Les merciers occupaient le premier rang parmi les six-corps des marchands. Savary écrit, à cette époque : « Le corps de la mercerie est considéré

Ie crie tout haut dedans Paris,
Lassets, Rubans de Fil a Vendre,
Ma Marchandize de Vil Prix,
Ne peut de la Faim me deffendre,
Si je Veux Viure & Subsister,
Ie suis contraint de Rapporter,
Choses de Peu de Consequence,
Mais je gagne plus qu'on ne pense.

comme le plus noble, parce que les merciers ne travaillent pas et ne font aucun ouvrage de main. » Ce qui avait fait naître ce proverbe : *Merciers, marchands de tout, faiseurs de rien.*

Le registre des délibérations des marchands merciers, de 1596 à 1696, publié par M. Saint-Joanny nous donne de curieux renseignements sur cette riche corporation qui agrandit son « Bureau » par l'achat d'un second immeuble, rue Quincampoix, en 1660, et donne à elle seule autant que les cinq autres corps, pour le rachat des offices en 1696. Sa confrérie, toujours dans l'église du Saint-Sépulcre, rue Saint-Denis, y avait établi une nouvelle chapelle en 1672.

XVIIIe siècle. — Comme pièces de cette époque : Une allégorie du commerce des tissus. Dispute de deux merciers ambulants. Une boutique de marchande d'étoffes sous Louis XV. Deux autres boutiques, estampes de l'*Encyclopédie*. L'*Empire de la mode*, almanach pour 1736. Quatre gravures de la *Galerie du Palais*, dont deux de Gravelot et une grande de Janinet. Vignettes de Binet. Le marchand de rubans de Poisson en 1774. Diverses vues de Paris avec boutiques de merciers, aux portes Saint-Martin et Saint-Denis, à l'Hôtel Sully, dans les loges en pierre construites, en 1775, sur le

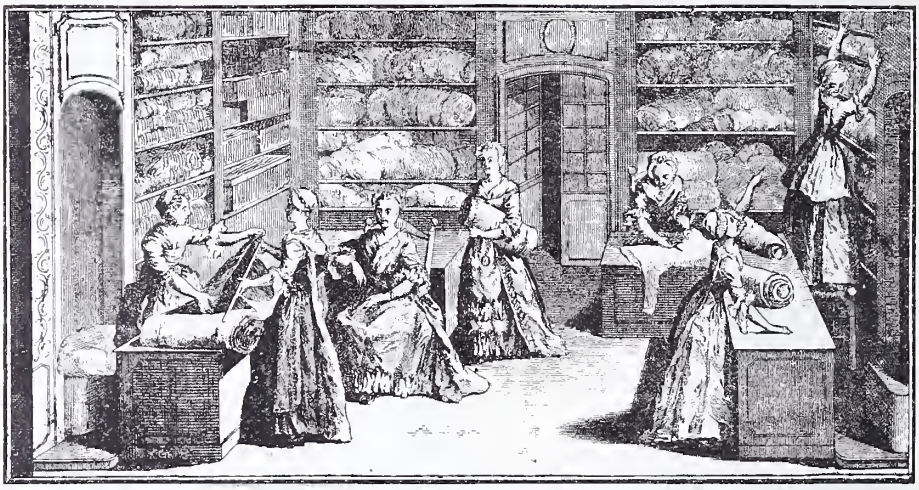

Boutique de marchand d'étoffes. Gravure du XVIIIe siècle.

Pont-Neuf. A l'enseigne du *Petit Dunkerque*, quai Conti. Enfin, deux vues du monument à la Pointe du Pont au Change où Paffe le marchand mercier est installé.

Indépendamment de ces estampes, voici des vieux papiers : reçus de capitation, contrats de vente, cartes-adresses, factures, prix-courants, concernant les merciers, drapiers et autres marchands de tissus. Parmi ces documents, une série de factures avec des échantillons d'étoffes épinglés. Une autre série d'imprimés, adresses de marchands de province parcourant les foires et établissant leurs factures au dos de ces imprimés (de 1759 à 1800). Ces imprimés n'ont aucun ornement, ils sont intéressants par leur nomen-

clature des marchandises, avec des noms d'étoffes que nous ne connaissons plus, et par les prix pratiqués.

A Paris, où les marchands s'adressent à une clientèle de nobles et de riches bourgeois, les cartes-adresses et les factures ornées de motifs gracieux deviennent en usage dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Voici les plus curieuses : *Au château d'or* (1750), rue Saint-Honoré. *Au duc de Chartres*, sur le Pont-Notre-Dame, 1763. *Au cheval noir*, rue du Roule. *A la couronne d'or*, rue de la Lingerie. *Au roi de Perse*, rue Saint-Denis. *Au gant anglais*, rue Saint-Honoré. *Au cerceau d'or*, rue de la Coutellerie. *Au soleil d'or*, rue Vieille-du-Temple. *Au grand Turc*, rue Saint-Honoré *Aux dauphins couronnés*, rue Croix-des-Petits-Champs. *Au duc de Berry*, rue Saint-Honoré. Suit une soixantaine d'autres avec enseignes diverses.

Notre collègue, M. G. Bridoux, que son éloignement de Paris empêche d'assister a nos réunions, a eu l'amabilité de m'envoyer quelques factures de cette époque, je les mets sous vos yeux. Elles viennent compléter la série d'adresses et d'enseignes de ces merciers.

Pendant ce siècle, le corps des marchands merciers tient toujours le premier rang, il compte deux mille membres. Ces commerçants occupent encore le Palais, indépendamment de l'ancienne galerie marchande sous l'horloge, ils ont envahi la salle des Pas-Perdus. On les voit également à l'extérieur du Palais, au quai de l'Horloge, sur le Pont-Neuf, aux abords de ce pont. Un peu avant la Révolution, la mode avait adopté *Le Petit Dunkerque*, magasin au quai Conti, face le Pont-Neuf, tenu par un nommé Granchez. Voltaire en parle dans sa correspondance, car il se plaisait beaucoup dans ce riche magasin. La mercerie en gros continuait à s'exercer dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin, les abords du marché des Innocents et la rue Saint-Honoré.

XIXe siècle. — *L'Empire de 1800 à 1815*. — Après la période révolutionnaire, le luxe des toilettes reparaît, les marchands d'étoffes s'ingénient à présenter des tissus nouveaux avec des dessins originaux ; c'est alors que les maisons de mercerie deviennent des *Magasins de Nouveautés*. Ces magasins se multiplient et commencent à faire de la réclame dans les journaux. Leur quartier principal est toujours rue Saint-Denis, à proximité des boulevards. La petite rue de Tracy est remplie de ces magasins, il y en a aux deux coins de la rue Saint-Denis, l'un a pour enseigne *Au portail de Saint-Chaumont*, il est installé dans l'église désaffectée. Ce bâtiment, où naquit Michelet, a été démoli, il y a deux ans. L'autre a pour enseigne *La Frileuse*. Un troisième magasin, rue de Tracy, à côté des deux autres, à l'enseigne *Les Gagne-Deniers*, met dans son annonce que sa maison « n'est pas au coin de la rue Saint-Denis ». Ainsi soixante ans plus tard, le magasin du Pont-Neuf, à côté de la Belle Jardinière, qui déclarait, lui aussi, que sa maison « n'est pas au coin du quai » ne faisait qu'imiter un plus ancien.

Le luxe, à l'époque du Consulat et de l'Empire, se marquait aussi dans l'ornementation des boutiques. Voici quelques gravures du temps représentant les maisons les mieux décorées : Gay frères, nouveautés, rue Helvétius, 55 (rue Vivienne), (c'est celle qui a été reproduite pour le menu) ; autres boutiques rue Saint-Denis, rue de Buci, boulevard Montmartre. Des lithographies de Carle Vernet, mercières et marchandes d'étoffes ambulantes. Des gravures en couleurs du Bon Genre, etc. Nous voyons ensuite une série de caricatures curieuses sur les magasins de nouveautés : d'abord *L'enterrement de Calicot*, suivi par les porte-fanions du *Masque de Fer*, du *Diable boîteux*, des *Deux Magots*, de *La Fille mal gardée*, etc. ; d'autres représentent « *des Calicots* » *jurant de faire baisser la toile. M. Calicot partant pour le combat des Montagnes. Réception d'un chevalier de la demi-aune. Calicot renonçant aux vanités de ce monde*. Notre collègue, M. E. de Crauzat, possède d'autres pièces de ce genre, dont : *Un Calicot mesurant des auteurs à son aune. Combat des demi-aunes. Les Calicots mis en pièces. Calicot expirant dans les bras de Perkaline. Levée et expédition des Calicots*, etc. Il y a là toute une série intéressante de gravures en couleurs parues chez Martinet.

De nombreuses factures et cartes-adresses nous indiquent les divers lieux de Paris et de la province où étaient les principaux magasins de nouveautés. Quelques-unes ont de curieuses vignettes : *A la Barque à Caron*, Caron jeune, rue Saint-Antoine. *A l'Aigle. A l'Occasion. Au Cheval Noir. A la Tête Noire. A la Croix d'Or. A la Navette d'Or. A la Petite Nanette*, etc., etc. Mais ce qui caractérise le plus le commerce de cette époque, ce sont les enseignes des principales maisons, groupées dans ce grand jeu d'oie que je vous montre ; sur quatre-vingt-dix enseignes choisies, il y en a cinquante-quatre de magasins de nouveautés, merceries, draperies, etc. Cette pièce, publiée chez Chéreau au commencement de la Restauration, nous donne bien l'ensemble des enseignes de ces magasins de nouveautés, créés la plupart sous le premier Empire.

Parmi les factures, j'appelle plus particulièrement l'attention sur celle de Richard-Lenoir, et, sur une autre d'Oberkampf. J'y joins les portraits et les vues d'habitation de ces deux célèbres industriels, marchands de toiles et calicots.

La Restauration (*de 1815 à 1830*) Nous fournit quelques gravures de Gatine d'après Lanté, représentant les vendeuses de mercerie, de lingerie et quelques types de maisons de nouveautés. Il y a encore des merciers dans le Palais de Justice et sur le Pont-Neuf. Parmi les factures ornées, regardons : *La Vielleuse. A saint Vincent de Paul. Au Grand Turc. A la Bonne Foi. A la Couronne d'Or. A la Perle. Aux Armes des Maréchaux de France. Au Bouton d'Or. Au Petit Saint-Thomas. Au Père de Famille. Aux Deux Colonnes*, etc.

De 1830 à 1850 (*Sous Louis-Philippe*). les documents abondent : d'abord les gravures et lithographies généralement en couleurs, donnant les types du métier, par Daumier, Philippon ; puis de nombreuses caricatures par les mêmes, et par Bouchot, Travies, Gavarni, Cham. Il y a aussi bon nombre de vues de l'extérieur et de l'intérieur des magasins de nouveautés, dont les plus nouveaux sont dans le quartier Vivienne et la Chaussée-d'Antin.

Les factures portant des vignettes sont celles des magasins : *Au Pauvre Jacques. Au Grand Frédéric. A la Croix d'Or. A l'Héritière. A la Corbeille de Fleurs. Au Cotonnier des Indes. Au Grand Saint Louis. A la Lampe Merveilleuse. Aux Innocents. A la Belle Fermière. A la Reine Artemise. Aux Fabriques de France. Au Grand Colbert. A la Belle Jardinière. Au Gagne-Petit. A la Pointe Sainte-Eustache. Au Pauvre Diable. Aux Statues de Saint-Jacques. Au Croissant d'Argent. Au Roi d'Espagne. Aux Petits Pères. A la Croix de Fer. A la Muette de Portici. A la Ville de Paris. A Saint Joseph,* etc.

Il y avait en plusieurs endroits la même enseigne ; c'est que la plupart de ces magasins servaient une clientèle de quartier. Le *Gagne-Petit* de la rue du Temple ne faisait pas concurrence au *Gagne-Petit* de la rue des Moineaux.

De 1850 à 1870 (*Napoléon III*). — Avec les transformations de Paris, sous la direction du baron Haussmann, nous assistons à la création de véritables grands magasins dans de nouveaux immeubles, dont les rez-de-chaussée et les entresols sont disposés pour le commerce de nouveautés. C'est, en 1855, le magasin du *Louvre* qui n'occupe tout d'abord qu'une petite partie du grand îlot construit entre la rue du Coq (Marengo) et la place du Palais-Royal. Les premières factures de ce magasin indiquent, pour marquer son importance, qu'il occupe toute la rue du Coq. L'ouverture des magasins *A Pygmalion*, *A la Tour Saint-Jacques*, au moment du percement de la rue de Rivoli et du boulevard de Sébastopol. La *Belle Jardinière* occupe, jusqu'en 1860, de vieux bâtiments dans la cité. Je vous fais passer des photographies et des gravures donnant la vue de ces bâtiments. J'y ajoute une trentaine d'autres pièces représentant les nouveaux magasins de cette époque. J'en cite quelques-uns qui ont disparu : *Aux Villes de France*, rue Vivienne ; *Au Siège de Corinthe*, rue de la Chaussée-d'Antin ; *Au Grand Condé*, rue de Buci, incendié en 1858 ; *A la Ville de Paris*, rue Montmartre ; *A la Capitale*, place de la Trinité ; *Au Tapis Rouge,* faubourg Saint-Martin ; *Au Pauvre Diable*, rue Montesquieu ; *Au Coin de Rue*, rue Montesquieu ; *Au Châtelet*, rue de Rivoli ; *A la Redingote Grise*, rue de Rivoli ; *Aux Quatre Nations*, rue Montesquieu. Passons en revue une centaine de factures d'autres magasins moins connus ou qui existent encore.

Ces magasins n'ont pas échappé, sous le second Empire, à la plaisanterie des caricaturistes du temps. Voici des caricatures de Randon, Bertall, Daumier, Rion, Cham, etc. Puis plus tard, en 1869, sur la grève des « Calicots », celles de Grévin et d'autres.

Je vous remets aussi une série de gravures sur les piliers des Halles, la Halle aux draps, incendiée en 1855, et l'installation des marchands drapiers autour de cette Halle.

A partir de 1870, les documents sont de plus en plus nombreux. Je vous montre seulement ceux qui ont rapport à la transformation ou à la création de magasins avant l'Exposition de 1878. Quelques magasins incendiés pendant la Commune ; les agrandissements du *Bon Marché* sur l'emplacement de l'hospice des Petits-Ménages, ceux du *Louvre*, du *Printemps* et d'autres.

Terminant cette revue, forcément rapide, en une soirée, des documents se rapportant au sujet que nous avions choisi, nous constatons, une fois de plus, le parti qu'on peut tirer du groupement méthodique des gravures et des vieux papiers, se complétant les uns les autres dans un ordre chronologique. Il nous fait comparer, cette fois, en peu de temps, les changements survenus dans l'exploitation d'une profession, d'une époque à une autre.

Un examen plus attentif des pièces ainsi réunies permettrait, au besoin, d'apporter une contribution utile à l'étude historique des métiers de l'habillement et des mœurs parisiennes, au point de vue du costume et des modes [1].

GEORGES HARTMANN.

---

1. Les illustrations reproduites sont extraites de la collection de l'auteur.

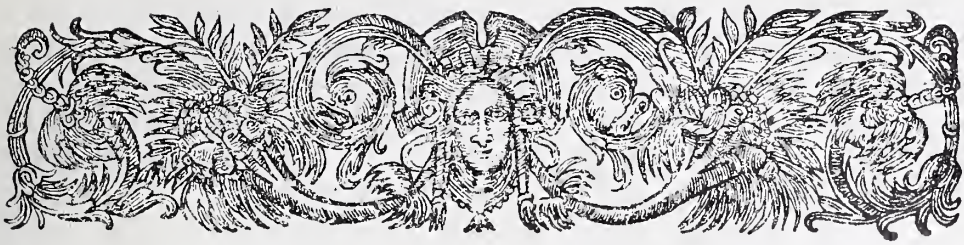

Comment on enrichit sa collection d'autographes

Notre savant confrère, feu M. Baillière, a jadis montré, par l'exemple de Gerbe, *comment on devient collectionneur d'autographes* (*Vieux Papier*, III, 1905, p. 66 et suivantes). On me permettra de citer ici les quelques lettres suivantes pour montrer comment, avec un peu d'aplomb, d'aimables flatteries et beaucoup d'insistance, on peut enrichir une collection. Ces lettres sont conservées à la Bibliothèque municipale de Montpellier, dans les portefeuilles du peintre Fabre ; je les ai signalées dans l'*Inventaire du fonds Fabre-Albany* (*Centralblatt für Bibliotekswesen* de Leipzig, 1900), mais elles sont inédites. Le solliciteur d'autographes est Auguste de Labouïsse-Rochefort, littérateur languedocien, et même méridional, aujourd'hui bien oublié, mais qui eut « son heure de notoriété ». Le sollicité est le peintre F.-X. Fabre, l'ami d'Alfieri et de la comtesse d'Albany, connu surtout par la fondation du musée de Montpellier. Pendant son long séjour à Florence, il constitua une riche collection de tableaux italiens ; puis il y ajouta quelques belles œuvres de l'école de David, dont il resta toute sa vie le disciple reconnaissant et respectueux. Après la mort de la comtesse, en 1825, et la liquidation rapide de sa succession, Fabre eut le courage de quitter Florence pour revenir dans sa ville natale. Il y installa son musée, une école de peinture, au milieu d'un enthousiasme un peu factice, et il ne tarda pas à y subir mille petites tracasseries, comme le lui avait prédit son ami Bertin, le grand Bertin des *Débats*. Peut-être Fabre, qui n'était pas le moins du monde vieux-papiériste, compta-t-il au nombre de ces tracasseries les demandes d'autographes. Il accueillit avec une politesse froide, et en somme assez mal, on le voit, la première lettre, quelque peu pompeuse, de l'auteur des *Amours à Éléonore* ; celui-ci, bon collectionneur autant que

bon époux et bon père, revint à la charge [1]. Nos confrères apprendront avec plaisir, par sympathie posthume pour ce précurseur ignoré, — et il faut le dire bien haut à titre d'encouragement, — que cette insistance finit par attendrir le vieux peintre goutteux et grognon. Il fit comme Jéricho : « à la septième fois ses murailles tombèrent, » et il envoya à son correspondant « *quelques lignes* » d'Alfieri. Les envois de remerciements, de livres, puis de nouvelles demandes, permirent ensuite à Labouïsse de continuer cette correspondance, qui devint amicale, et qui dura jusqu'à la mort de Fabre.

L.-G. PÉLISSIER.

De Labouïsse-Rochefort à Fabre.

Monsieur,

Vous aimez les lettres, les arts et la gloire, et les lettres, les arts et la gloire vous récompensent de l'amour que vous leur portez ! Quel bel hommage vous venez de faire à votre ville natale [2], et quelle reconnoissance ne doit-elle pas en avoir ressentie ! Les citoyens qui vous ressemblent sont rares et la gratitude doit perpétuer le souvenir de leur nom.

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai vu dans les *Annales de la littérature*, à la rédaction desquelles je travaille, les détails de votre générosité, de votre voyage et de votre arrivée le 26 juin à Montpellier. Je prends la liberté de vous en féliciter et de féliciter aussi votre ville que vous honorez, que vous illustrez encore.

Vous revenez de l'Italie, riche de tableaux, de livres et de manuscrits ! Avec quel ravissement moi qui aime les manuscrits, les livres et les tableaux, j'irais contempler les trésors que vous avez recueillis ; et surtout présenter mes hommages à celui qui en fit le présent et qui méritoit si fort d'en être le conservateur. Avec les nobles goûts que vous avez, vous devez avoir eu de nombreuses et d'illustres relations, et sans doute que vous avez *conservé* toutes ces correspondances glorieuses ! C'est d'elles que je vais prendre la liberté de vous entretenir.

Je fais une collection d'*autographes*, à laquelle ma femme et ma fille aînée attachent le plus vif intérêt ; m'aider à l'agrandir, c'est donc me rendre un triple service. Il s'agit d'avoir des lettres ou de simples billets, ou de l'écriture, faute de mieux, des rois, princes, ministres, prélats, guerriers, savans, littérateurs, artistes, *etc.*, anciens et modernes, voire même [3] des conventionnels, *etc.*; enfin de l'écriture de toutes les célébrités, de toutes les illustrations de tous les pays. J'en ai déjà recueilli un grand nombre ; j'ai beaucoup de doubles. Peut-être, comme amateur, faites-vous une pareille collection. Dans ce dernier cas, je pourrais vous offrir des échanges. Mais dans tout état de cause, j'ose demander à votre générosité

1. La collection d'autographes de Labouïsse-Rochefort est aujourd'hui à la Bibliothèque municipale de Carcassonne.

2. Fabre, né à Montpellier le 1er avril 1766, y mourut le 16 mars 1837.

3. *Voire même* est exquis, mais n'oublions pas que nous sommes en 1826 !

de me fournir tout ce que vous pourrez dans ce genre en m'expédiant à Castelnaudary le paquet par le roulage. J'aurai l'honneur de vous envoyer à mon tour pour votre bibliothèque : 1° *Les amours à Éléonore* [1], recueil d'élégies en trois livres, impression de P. Didot ; 2° *Voyages à Trianon et à Montrouge, etc.*, ainsi que plusieurs autres ouvrages.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentimens les plus distingués, Monsieur, votre très humble et très dévoué serviteur.

Aug. De labouïsse-Rochefort.

Castelnaudary, 14 juillet 1826.

Je voudrais avoir surtout de l'écriture d'Alfieri, de la comtesse d'Albani (*sic*), *etc.*

(Timbre postal rond : 18 juill. 1826). *Suscription :*

A Monsieur
Monsieur Fabre, conservateur du Museum public,
à Montpellier.

Minute de la réponse de Fabre à cette lettre.

Je vous demande bien pardon de ne pas avoir répondu plutôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : la goutte, le fléau de ma vie, en est la seule cause. Je vous remercie de tout mon cœur des expressions flatteuses dont votre lettre est remplie à mon égard. De pareils [2] suffrages sont la plus douce récompense que je pourrais attendre de l'hommage que j'ai fait à ma ville natale ; En général, on a beaucoup exagéré [3] le nombre et la valeur des objets que j'ai donnés. J'en ai été fortement contrarié, mais ce n'est point ma faute.

Je voudrois pouvoir contribuer à augmenter votre précieuse collection d'autographes ; mais après la donation que j'ai faite de *tout* ce que je possédois en livres et objets d'arts quelconques, je me suis ôté la faculté de pouvoir en soustraire la moindre chose. J'espère pourtant pouvoir vous envoyer quelques fragments [4] de l'écriture d'Alfieri quand j'aurai [5] déballé toutes mes caisses, et que j'aurai retrouvé [6] un portefeuille où j'en ai renfermés [7] quelques-uns. Vous devés savoir que j'ai donné à la bibliothèque de Saint-Laurent [8] de Florence tous les manuscrits autographes d'Alfieri et tous les livres qu'il avoit apostillés de sa main. Leur nombre se montait à plus [9] de soixante volumes. Je recevrai avec reconnais-

---

1. Prénom de sa femme.

2. Fabre a successivement écrit, avant de s'arrêter à cette expression : *Elles sont, de pareils, une.*

3. Fabre avait écrit et a rayé : *dans les journaux.*

4. Première rédaction : *échantillons.*

5. Première rédaction : *déballé et ouvert les.*

6. Fabre a longtemps cherché avant d'arriver à cette formule : *mais ils sont, — je ne sais plus, — car dans ces caisses, — j'ignore où se trouve précisément, — où j'ai placé.*

7. Première rédaction : *placés.*

8. La Biblioteca Mediceo Laurenziana. Ce don ne fut pas complètement spontané ; ce fut un peu la condition imposée par le grand-duc à la sortie hors de Toscane de la collection et de la bibliothèque de Fabre.

9. Première rédaction : *était au delà.*

sance pour la ville de Montpellier [1] les livres que vous paroissez disposé à m'envoyer [2] pour la bibliothèque. Ils nous seront doublement chers, si nous les recevons de la main de l'auteur. J'ai l'honneur, *etc.*

De Labouïsse-Rochefort à F.-X. Fabre.

Monsieur,

Je reçois à la campagne votre lettre du 21 juillet qui m'a fait grand plaisir, et je me hâte d'y répondre. Les travaux agricoles me retiennent aux champs avec toute ma famille, mais, dans une quinzaine de jours, j'irai faire un tour à la ville, et l'offre que j'ai eu l'honneur de vous faire sera remplie : mais c'est à vous, Monsieur, que j'ai offert spécialement mes élégies (*Les Amours à Éléonore*, en trois livres, et mes *Voyages à Trianon et à Montrouge*). Vous en ferez ensuite l'usage que vous voudrez. Je serais charmé que ces ouvrages vous intéressassent assez pour donner quelque prix aux justes éloges que votre généreuse conduite vous a attirez de ma part, comme vous les méritez de la part de tous ceux qui savent sentir ce qui est bon et beau. Vous vous plaignez que les journaux ont un peu exagéré la valeur de votre sacrifice : il n'y a pas un grand mal à cela ; leur usage n'est pas de trop louer, et le bien qu'ils ont dit de vous n'est qu'une très faible compensation du mal qu'ils font et qu'ils disent souvent. Je vous remercie bien de la bonté que vous avés de me promettre quelques fragments de l'écriture d'Alfieri. Je voudrais bien avoir aussi (*sic*) de la princesse (*sic*) d'Albani. Je sais que vous avez donné à votre ville *tous les objets d'arts* que vous possédiez ; mais dans ces objets d'arts, vraisemblablement vous n'avez pas compris toutes vos correspondances particulières, à moins que vous n'ayez fait aussi une collection d'autographes. Dans ce dernier cas, je vous demandais des doubles en vous offrant des échanges pour accroître votre collection. C'est par des échanges que la moisson s'augmente et s'enrichit Si vous ne faites pas de collection, votre générosité connue me fait espérer que vous vous plairiez à seconder les goûts d'un homme, ami comme vous des lettres et des arts, qui attache d'autant plus de prix à la collection qu'il forme que cette collection fait grand plaisir à Éléonore et à ma fille aînée Hortense. D'ailleurs vous êtes sur un théâtre qui, par vos connoissances et vos amis, doivent (*sic*) vous offrir beaucoup de ressources. Votre École de Médecine est si célèbre, elle a eu tant de professeurs illustres, dont je voudrois pouvoir rassembler de l'écriture (*sic*) ! J'ai compté sur votre extrême complaisance pour m'aider en cela. Je vous en serai infiniment obligé.

Je vous ai dit que tout entrait dans ma collection, rois, princes, ministres, prélats, magistrats, guerriers, savans, littérateurs, artistes, anciens et modernes, étrangers et régnicoles, les membres de toutes les assemblées législatives, *etc.*, et les moindres billets comme les lettres les plus intéressantes, jusqu'à la simple signature, faute de mieux. Je voudrais qu'il pût y en avoir assés pour faire un assés gros paquet pour qu'on pût le confier au roulage. La diligence est un peu chère,

---

1. Pour la ville, *etc.*, addition.
2. Première rédaction : *m'annoncez*.

et la poste encore plus ; et comme je suis père de cinq filles et que j'ai essuyé d'assés grands malheurs, j'ai besoin d'user d'économie sur ce point.

J'apprends avec peine que vous êtes indisposé de la goutte. C'est un mal cruel, et s'il est ordinairement, dit-on, un signe de longue vie, c'est un tigre qui traîne après lui une funeste suite. Le docteur Barthez s'en était beaucoup occupé ; son élève, M. Lordat, n'a-t-il pas reçu de lui quelque instruction à ce sujet, qui pût vous être utile ? Je le désirerois bien.

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens les plus distingués, Monsieur, votre très dévoué serviteur.

De Labouïsse-Rochefort.

Au château de Villefloure le 2 août 1826.

(Cachet postal) : 10 ALZONNE

Suscription :

A Monsieur,

Monsieur Fabre, conservateur du Museum de la ville, etc.

à Montpellier.

De Labouïsse-Rochefort à Fabre.

Monsieur, Voici un paquet qui vous prouvera par sa date que je n'avais pas besoin que vous vous occupassiez de moi pour avoir l'attention de me rappeller à votre souvenir. Il avait été adressé à M. Gabalda, ex-aide de camp de M. le g^al d'Armagnac, mais il resta ici chez la personne qu'on m'avait indiquée et qui étoit chargée de le transmettre Le temps s'écoula, le paquet fut enfin envoyé, non pas à Montpellier, mais à Villefranche, à M. Gabalda qui se trouva absent et qui à son retour m'a renvoyé ce qui n'était pas pour lui. Je trouve une bonne occasion pour y suppléer, mais cette explication m'a paru nécessaire. J'avais donné à MM. Bergasse et Mazel l'adresse de M. Gabalda comme centre des réponses qu'on voudrait bien me faire ; aurez-vous la bonté de leur indiquer que vous voudrez bien vous charger de me les transmettre ? M. Rigaud, jeune avocat natif de Castelnaudary, pourra fournir quelquefois des occasions pour la continuation de relations que je suis si charmé et si flatté de pouvoir entretenir.

Je vous dois à présent des remerciemens pour le paquet que vous m'avez envoyé par M. Gabalda. Les fragmens d'écriture d'Alfieri nous ont fait grand plaisir, à Éléonore, à Hortense et à moi, mais nous voudrions bien avoir quelque lettre ou quelque billet avec la signature de ce grand poète. Quel plaisir cela nous feroit ! Vous m'avez promis aussi quelque chose de Mme la comtesse d'Albany, et comme vous devez avoir eu de nombreuses correspondances il est probable que vous retrouverez dans vos papiers diverses lettres (ou billets) de personnages marquants dans la société de diférentes manières comme princes, ministres, magistrats, guerriers, littérateurs, savans, artistes, etc., etc., etc

Je n'avais point les œuvres d'Alfieri, je les connaissais pourtant, un de mes amis ayant le *Parnaso Italiano*, publié à Avignon par F. Seguin aîné ; les tragédies du

Corneille italien figurent dans cette collection, mais je ne savais pas qu'il eût fait des comédies. Les deux volumes d'œuvres posthumes (5 et 6) que vous m'avez fait l'amitié de m'envoyer me donnent le désir de completter cette édition. Où pourrai-je me procurer les quatre premiers afin que je puisse faire relier le tout à la fois ? Cette édition est-elle complette ? Y trouve-t-on les mémoires d'Alfieri que je ne connois pas ? A-t-on publié autre chose de lui ? Y a-t-on ajouté une notice historique ? *etc.* Les autres morceaux séparés et entre autres son *Éloge de Trajan* m'ont fait grand plaisir. Je vous remercie bien aussi du petit volume d'élégies latines de M. l'abbé Valperga de Caluso. Vous enrichissez ma bibliothèque de très agréables morceaux. Cette bibliothèque renferme des choses assés curieuses ; malheureusement diverses circonstances d'affaires et une nombreuse famille m'ont empêché de l'augmenter et de l'enrichir comme je l'aurois désiré. Telle qu'elle est, je voudrois être à portée de pouvoir vous la montrer ; mais si par hasard vous allez quelque jour à Toulouse, permettez-moi de réclamer d'avance le droit de passage. Votre visite m'enchanterait ; mon asile en seroit glorifié, car honneur aux hommes bienfaisans ! Honneur aux hommes utiles qui sont la gloire de leur pays !

Un de mes ouvrages vient de paraître. Veuillez permettre que je vous offre un des exemplaires dont je puis disposer. Je joint ici un *bon* pour cela, n'en ayant pas encore reçu aucun pour moi. Sans cela j'aurais ajouté ces *Voyages* à mon paquet.

Je vous recommande de nouveau le chapitre des autographes, et je vous prie de me croire, avec les sentiments les plus distingués, Monsieur,

20 avril 1827. Votre très dévoué

De Labouïsse-Rochefort.

P. S. — J'ai un album, et ma fille Hortense aussi en a un, lesquels contiennent différens tributs de divers genres ; des poètes y ont mis des vers, des peintres des dessins, des musiciens de la musique, *etc.* Je n'aurai pas l'indiscrétion de vous demander quelque chose pour chacun ; mais si vous aviez quelque croquis pour celui de ma fille, je vous en serais très obligé ; son format est in-4 [1].

Minute de la réponse de Fabre à la lettre précédente [3].

J'ai reçu dans son temps le paquet dont M. Sicard avait bien voulu se charger [4] et j'ai envoyé à leur adresse les objets qui n'étaient pas pour moi. Mille nouveaux remerciemens pour l'exemplaire [5] que vous avez eu la bonté de m'envoyer sur papier vélin. J'ai prié quelqu'un à Paris de faire acquitter votre bon *littéraire* [6]. Je recevrai ce nouvel ouvrage avec un [7] grand plaisir et [8] une parfaite reconnais-

1. Sans suscription.

2. En haut de cette lettre Fabre a écrit : Répondu en masse le 16 juillet 1827.

3. En tête de la minute, de la main de Fabre : *le bon littéraire, les œuvres d'Alfieri, sa signature ; écriture de L. ; album sous silence.*

4. Première redaction : *pour moi*, effacé.

5. Fabre a essayé plusieurs variantes qu'il a successivement éliminées : *l'exemplaire de vos œuvres, — sur papier vélin, — des ouvrages.*

6. Première rédaction : *que*, effacé.

7. *Un* a été rajouté.

8. *Et une parfaite reconnaissance*, ajouté.

sance [1]. Je pense qu'il seroit difficile et très dispendieux de se procurer l'édition des œuvres d'Alfieri dont je vous ai envoyé quelques volumes. L'édition complète doit avoir au moins 25 volumes.

Hier j'ai eu l'honneur de voir M. Gabalda : il est venu fort à propos pour se charger d'une très forte lettre qui m'a été envoyée pour vous ; j'ignore par qui. Il y a plus de quinze jours qu'elle était sur ma table, et dans le doute [2] que vous fussiez pressé de la recevoir je m'étois décidé à vous l'envoyer par la poste. J'y ai joint un petit fragment d'écriture de Mme la comtesse d'Albany et la signature d'Alfieri que j'ai détachée d'un de ses livres. Je n'ai pas eu d'autre moyen de vous le procurer. Il me reste à vous prier, Monsieur, de vouloir bien employer un autre intermédiaire pour votre correspondance. Personne n'est moins propre que moi à vous en servir. Je ne sors jamais, et le peu de [3] d'amis que je vois n'ont aucun moyen de me fournir les occasions pour vous faire parvenir quelque chose. Je serois obligé d'avoir recours à la poste, et je ne pense point que cela vous convienne.

16 juillet 1827 [4].

---

1. Première rédaction : *Je ne tarderai pas à les ouvrir*, effacé.

2. Première rédaction : *doute que son contenu pût vous intéresser*, effacé.

3. Première rédaction : *personnes*, effacé.

4. On voit que Fabre s'abstient de répondre à l'invitation que lui adressait Labouïsse-Rochefort d'enrichir d'un croquis l'album de sa fille.

La Carte à jouer en Guyenne.

(*Suite*).

JEAN LARROQUE avait prêté le serment de maître le 22 avril 1766 (Voir *Registres de la Jurade*, année 1766, f° 59 ; *Arch. mun.*). D'abord établi dans Sainte-Eulalie, il s'est ensuite transporté dans Saint-Christoly, puis rue Sainte-Catherine, dans la paroisse Saint-Maixent.

A son mariage avaient assisté comme témoins : Thomas Larroque, JEAN BADIN et HUGUES BADIN, tous deux cartiers, etc.; JEAN-FRANÇOIS BADIN, aussi cartier, était, le 7 mars 1777, parrain de Marie Larroque.

MARTIN GROSSARD.

1er mars 1771. - Bapt. de PIERRE, fils de Sr MARTIN GROSSARD, *marchand-cartier*, et de dlle Marie Poujet, paroisse St Maixent. (*St André. R.* 109. *A.* 357.)

5 avril 1779. — Décès, rue de la Merci, de JEAN, âgé de deux ans et demi, fils de MARTIN GROSSARD, *cartier* et *bourgeois de cette ville*, et de Marie Poujet. (*St Projet. R.* 360. *A.* 123.)

MARTIN GROSSARD est le seul cartier de Bordeaux qui ait eu le titre de *bourgeois*, titre très envié à cause des prérogatives qu'il conférait ; il était, du reste, l'indice d'une bonne situation sociale.

HUGUES BADIN.

25 mai 1778. — Mariage de HUGUES BADIN *cartier*, habitant la paroisse fils de JEAN BADIN *marchand cartier* habitant aussi cette paroisse et de feue Marie Vallet, avec Marie Gadolle etc. Ont signé à l'acte : HUGUES BADIN fils aîné, JEAN LARROQUE, JEAN BADIN, Marie Gadolle épouse, Gadolle père, Graullau, Cheverry, Taillefer, Catherine BADIN, Marie CHOISEAU, Marie CHOISEAU, Marguerite CHOISEAU. (*St Christoly. R.* 135. *A.* 43.)

23 février 1779. — Bapt. de JEAN-BAPTISTE. (*St André.* R. 117. A. 169.).

10 février 1780. — Décès d'un enfant *(sic)* du Sr BADIN quartier *(sic)* et de dlle Gadolle et a été, après l'office fait à l'église, transporté et enseveli dans le cimetière de l'hôpital général. (*St Christoly. R.* 135. *A.* 318.)

27 mai 1781. — Bapt. de FRANÇOIS. (*St André. R.* 119. *A.* 453.)

Pierre BADIN.

1er octobre 1778. — Baptême de Jean-Baptiste, fils de Pierre BADIN *marchand cartier* et de Catherine Armingaud, paroisse St Eloy ; parrain : Jean-Baptiste Badin, capitaine de marine, etc. (*St André. R.* 116. *A.* 807.)

14 octobre 1778. — Décès de J. Baptiste. (*St Eloy. R.* 301. *A.* 717.)

18 janvier 1780. — Bapt. de François. (*St André. R.* 118. *A.* 43.)

26 février 1782. — Bapt. de Antoine. (*Ibid. R.* 120. *A.* 189.)

1er mai 1783. — Bapt. de Etienne. (*Ibid. R.* 121. *A.* 405.)

4 mai 1784. — Bapt. de Marie. (*Ibid. R.* 122. *A.* 434.)

8 mai 1784. — Décès de Etienne. (*St Eloy. R.* 303. *A.* 56.)

17 août 1786. — Décès de Pierre BADIN, *fabriquant de cartes*, habitant de la paroisse, âgé de quarante-six ans. (*St Eloy. R.* 303. *A.* 280.)

Pierre BADIN payait 13 livres et 4 sols de capitation. Il occupait un ouvrier, un apprenti, une servante ; petit atelier, en somme. (Cf. Rôle de la capitation pour 1777. *Archives dép. de la Gironde*, C. 2792).

Joseph BADIN.

15 juin 1779. — Mariage entre François, Jean, Joseph BADIN, cartier, habitant la paroisse St Christoly, fils de Jean-Baptiste BADIN et de feue Marie Vallet, avec Marie Brian. Témoins : Pierre VALLET et Jean BADIN, maîtres cartiers. (*Ste Eulalie. R.* 403. *A.* 35.)

4 avril 1781. — Bapt. de Jean-Baptiste. (*St André. R.* 119. *A.* 310.)

28 septembre 1782. — Bapt. de Anne. (*St André. R.* 120. *A.* 825.)

Domicilié rue *Baubedat* (actuellement Baubadat), J. BADIN figure encore sur les almanachs du Commerce, d'Arts et Métiers pour Bordeaux, de 1784 et de 1785. En 1792 il n'y figure plus.

Jean-Pierre CARDAILLAC.

9 mai 1780. — Mariage de Jean-Pierre CARDAILLAC, *garçon-cartier* natif de St Etienne de Toulouse, habitant de cette paroisse, quartier de Lamothe, avec Marie Calain, veuve de Jean Piby, native de Bazas ; en présence de Jean Bourg, employé des Fermes du Roi, de Simon ETCHEVERRY, *cartier*, habitant la paroisse St André, etc... (*St Christoly. R.* 135. *A.* 342.)

6 août 1783. — Fiançailles de Jean-Marie CARDAILLAC, *garçon-cartier*, habitant sur les Fossés de Ville, paroisse St Eloy, fils de défunt J.-Baptiste Cardaillac et de Jeanne Landelle, avec Françoise Bouffard, demeurant en cette paroisse, rue des Bahutiers, en présence de Pierre NORMAND, cartier, etc. (*St Pierre. R.* 559. *A.* 299.)

14 juillet 1784. — Bapt. de Pierre, fils de Jean CARDAILLAC, *marchand cartier*, et de Françoise Bouffard, paroisse Ste Colombe ; parrain : Pierre Cardaillac, oncle ; marraine : Vve Bouffard, aïeule. (*St André. R.* 122. *A.* 590bis.)

12 janvier 1786. — Bapt. de Martial, fils de Jean CARDAILLAC, *cartier*, etc. (*St André. R.* 124. *A.* 45.)

28 janvier 1788. — Bapt. de Jean-Pierre. (*St André. R.* 126. *A.* 103.)

CARDAILLAC, garçon cartier de 1780 à 1783, nous apparaît maître dès 1784, au lendemain de son second mariage, et passe de la paroisse Saint-Éloy dans la paroisse Sainte-Colombe.

PIERRE NORMAND.

Il ne nous est connu que par son assistance, comme témoin, dans l'acte de mariage ci-dessus de son confrère CARDAILLAC.

SIMON ETCHEVERRY.

Il est mentionné comme *cartier* dans l'acte de mariage ci-dessus, mais sans que nous ayons pu relever encore sa trace par ailleurs ; il habitait cependant dans la paroisse Saint-André.

ALEXIS CHEVALIER.

Le 1er septembre 1786, saisie, par les commis du droit sur les cartes, chez Mme Vve de Paynaud, de 120 jeux de cartes dont les enveloppes portaient : « CARTES TREFINES DE LA FABRIQUE D'ALEXIS CHEVALIER, » MARCHAND CARTIER, RUE DES REMPARTS, A BORDEAUX. » Ces paquets de cartes étaient scellés d'une bande empreinte d'une vignette semblable à celles qui protégeaient les cartes ordinaires. Là-dessus on perquisitionne chez CHEVALIER et l'on trouve à son domicile de faux moules, de fausses cartes, tous les ustensiles d'une fabrication clandestine. Procès-verbal est dressé en conséquence, et notre cartier est condamné à 3.000 livres d'amende. Là-dessus il s'absente, on le croit en fuite et l'on perquisitionne à nouveau chez lui. Il restait débiteur de 300 livres sur son amende, sans compter les droits à percevoir sur les cartes fabriquées et la valeur du papier filigrané qui lui avait été délivré.

Après information, il fut reconnu que CHEVALIER n'avait fait qu'une courte absence.

JEAN-BAPTISTE DUFAU.

Du 4 Xbre 1789. — Baptême de JEAN-BAPTISTE, fils légitime de Sr JEAN-BAPTISTE DUFAU, *cartier*, et d'Angélique Joly, paroisse Ste Eulalie ; parrain JEAN-BAPTISTE DUFAU, ayeul, marraine dlle Marie Cherdrevault. (*St André. R.* 127. *A.* 1206.)

En 1811 encore, DUFAU exerçait et figurait sur les almanachs bordelais.

BERNARD LARROQUE.

14 Xbre 1788. — Décès de BERNARD LARROQUE, *garçon cartier*, âgé de 43 ans. (*St Christoly. R.* 137. *N.* 435.)

RAYMOND PASQUIER.

Relevé seulement sur les états de capitation, payait 7 livres 4 sols en 1777, n'occupait qu'un ouvrier ; il se trouvait sur le même pied que JEAN

PERSON. Le plus petit atelier de tous était celui de JEAN DUFAU, qui travaillait seul.

JEAN PERSON.

PERSON venait de Bergerac, où nous avons eu la bonne fortune de découvrir l'atelier de ses parents, établis de père en fils dans cette petite ville, au front du Périgord. On conserve, à la Bibliothèque de cette ville, des cartes des PERSON, que nous reproduirons dans la notice consacrée à Bergerac et aux PERSON.

Notre cartier apparaît à Bordeaux dès 1777, où il figure pour 7 livres 4 sols et n'employant qu'un ouvrier.

En 1782, il était syndic des cartiers, et on le voit se plaindre à l'Intendant, avec son co-syndic BADIN, de ce que les fabriques de cartes clandestines qui « se sont levées » sont très préjudiciables aux fabricants honnêtes qui, eux, acquittent des droits élevés. Ces fabriques leur enlevaient « la moitié de la consommation » des cartes. L'Intendant fit, du reste, droit à cette requête en faisant placarder, dans Bordeaux et les faubourgs, une ordonnance menaçant les fabricants clandestins ou recoupeurs des peines les plus sévères. (*Arch. dép.*, C. 1204).

BADIN aîné et PERSON avaient également soutenu, en la même qualité, les plaintes des cartiers lorsque, le 25 octobre 1780, ils avaient protesté auprès de l'Intendant contre la mauvaise qualité du papier que la Régie leur fournissait et obtenu une expertise. (*Ibid.*, C. 1204).

PERSON fabriquait encore en 1811, rue de la Petite-Rampe, n° 8.

LATACHE.

Du 29 pluviôse an 8.

Entre le Receveur de l'Enregistrement et le citoyen LATACHE fabricant de cartes demeurant à Bordeaux, grand cours de Tourny.

D'après le procès-verbal du 11 pluviôse an VII on avait trouvé chez LATACHE une boîte complètement pleine de cartes fabriquées avant l'existence du nouveau papier filigrané, destinées à être vendues à la livre et non à former des jeux, attendu qu'il manquait plusieurs cartes d'une couleur entière ; LATACHE n'était plus en droit d'avoir ces cartes chez lui depuis le 30 nivôse ; il aurait dû les déposer à la Régie pour les soumettre à l'enregistrement. Au cours de la perquisition, on avait aussi trouvé une assez grande quantité de cartes entièrement fabriquées, mais sur papier autre que celui de la Régie. Ces cartes paraissaient étrangères, comme cela résultait de la forme des figures, de leur dimension et de la rudesse de leur couleur, sans cependant qu'elles fussent des tarots. Il y en avait environ 200 jeux.

Le procès-verbal fut cassé et annulé pour vice de forme et LATACHE relaxé sans dépens. (*Arch. dép.* S. L.)

JEAN LATOUR.

Du 18 thermidor an VII.

Entre les Régisseurs de l'Enregistrement et du domaine national et le citoyen

Jean LATOUR fils, *fabricant* de cartes à jouer, et sa femme, demeurant sur le glacis du Fort de la Révolution vis-à-vis et près la maison Gobineau.

Un procès-verbal avait été dressé le 1er pluviôse contre Latour et sa femme pour avoir tiré des cartes sur papier non filigrané, contrairement à la loi. De plus ils avaient fait rébellion et empêché la vérification. Le 18 thermidor an VII, intervient un jugement par défaut condamnant Latour et sa femme solidairement à une amende de cent francs.

L'art. 56 de la loi du 9 vendémiaire an VI porte que les cartes à jouer seront assujetties au timbre fixe ou de dimension ; l'art. 60 prononce une amende de cent francs contre les contrevenants à l'art. 56.

L'arrêté du Directoire exécutif du 3 pluviôse an VI déterminait le mode de perception et fixait le montant du droit de timbre sur les cartes. L'art. 14 fixait à cet égard les obligations des fabricants et impartissait les délais.

Un autre arrêté du 19 floréal suivant a ajouté aux dispositions de loi antérieures et décrété que le papier de devant de toutes les cartes à jouer serait fourni par la Régie et timbré à son filigrane.

Un arrêté du Directoire du 21 vendémiaire an VII proroge jusqu'au 30 brumaire de la même année la faculté d'employer à la fabrication des cartes à jouer les anciens papiers dont on faisait usage, à la charge de faire timbrer sur bandes les jeux ainsi fabriqués.

(*Jugements de la Régie de l'Enregistrement et Domaines nationaux. Archives judiciaires de la Révolution. — V. Arch. dép. de la Gironde.* S. L.)

Sur un second procès-verbal en date du 11 pluviôse an VII, et pour semblable contravention, une autre poursuite est dirigée contre LATOUR et cette fois il est non seulement condamné aux amendes, mais encore déchu du droit de fabriquer et contraint de remettre sa commission à la Régie.

On reprochait en outre à Latour d'avoir exposé en vente dans sa boutique des jeux de cartes d'ancienne fabrication qui n'avaient jamais été présentés au timbre, et dont la vente était prohibée. On avait trouvé chez lui : 1° 4 feuilles de 20 cartes chacune, empreintes de figures en premier apprêt de fabrication, gravées sur du papier non timbré du filigrane de la Régie ; 2° 452 bandes de 5 cartes chacune, formant ensemble 2260 cartes complètement peintes en figures toutes passées au lissoir et menées au grand ciseau, le devant des dites cartes ne portant aucune empreinte du filigrane de la Régie ; 3° enfin 382 jeux de cartes d'ancienne fabrication enveloppés sous bande, qui n'avaient jamais été présentés au timbre. (*Arch. dép.* S. L.)

(*A suivre*). Alexandre NICOLAÏ.

Des ex-libris imités, falsifiés, supposés...

DANS toutes les branches de la curiosité, le chercheur fait des écoles et, à cet égard, je renvoie le lecteur aux amusants récits de M. Paul Eudel sur le « Truquage ». Le désir de posséder l'objet unique ou *presque unique*, pour me servir de l'originale expression d'un catalogue, habilement excité et exploité par de peu scrupuleux trafiquants, entraîne parfois le collectionneur à acquérir, sans les avoir examinées, au préalable, d'une façon assez approfondie, et sans s'être entouré de tous les renseignements nécessaires, certaines pièces qui lui sont offertes comme étant d'un grand intérêt, qui présentent les apparences de l'authenticité, et qui ne sont cependant que des imitations, des reproductions maquillées ou des pièces supposées ou falsifiées. C'est ainsi qu'il existait à Bologne, il y a quelque vingt ans, une officine de falsification de reliures dont les gredins qui l'exploitaient ont dû tirer une riche moûture. Ils se procuraient chez les bouquinistes des volumes anciens en maroquin sur les plats desquels ils poussaient « con amore » des fers aux armes, chiffres ou emblèmes et devises des plus célèbres personnages et des plus illustres bibliophiles du XVIe et du XVIIe siècle. Une fois la dorure faite, on vous la salissait, on l'usait, on la patinait par des procédés variés, et le livre ainsi tripatouillé prenait l'aspect d'une relique bibliophilique de haut goût. J'ai eu en mains, de cette provenance, un Canevarius « Οσδως και Μηλωσιως » un Grolier, un Henri II avec les croissants, un missel portant les initiales de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, etc. C'est le Grolier qui fit découvrir la supercherie ; le volume, sur les plats duquel s'était exercé l'art consommé du faussaire et qui portait le « Grolerii et amicorum », ayant été imprimé en 1568, soit trois années après la mort de son prétendu possesseur. Les truqueurs avaient bien gratté le 6 de la date de façon à en faire un 5 (1558 au lieu de 1568), mais la mèche fut éventée et l'escroquerie démontrée. L'atelier en question avait un correspondant à Genève, et je fus pris au piège comme plusieurs autres confrères. Si c'est en forgeant que l'on devient

forgeron, il faut, pour devenir un connaisseur éprouvé, avoir été souvent « forgé », et de la plus belle manière !

Depuis que je m'occupe d'ex-libris, j'ai pu me convaincre que dans ce domaine, comme dans les autres, l'amateur peut être victime de manœuvres assez déloyales. Par exemple, il existe dans la Suisse allemande, — je sais en quel endroit, mais je ne le dirai pas pour le moment, — un ingénieux marchand qui fait reproduire, au moyen des procédés perfectionnés actuels, telle ou telle pièce rarissime (ce sont les gravures sur bois qui se prêtent le mieux à ce genre de reproduction) qu'il fait tirer ensuite sur un papier ancien, provenant de vieux volumes ou registres, dont il utilise pour cet usage les feuillets blancs. La pièce une fois imprimée, on lui fait subir un « sauçage » dans une préparation *ad hoc*, d'où elle sort avec un « culottage » qui rappelle vaguement le ton des pipes d'écume ; cela fait, l'ex-libris est collé soigneusement sur un papier de garde blanc ou à ramages, suivant l'époque à laquelle l'original appartient. Au bout d'un certain temps, la précieuse vignette est décollée et offerte, par catalogue ou par lettre privée, à la convoitise du collectionneur. Je possède un certain nombre de ces pièces truquées dans mes cartons, mais j'y ai joint l'indication de leur provenance, avec la mention : « faux... par X.». Ayant vu figurer dernièrement dans le catalogue d'un notable libraire de l'étranger, et à un prix fort élevé, une introuvable pièce suisse, je ne fus pas peu surpris de voir que cet ex-libris, qui m'avait été complaisamment, sur ma demande, envoyé à l'examen, était tout simplement une reproduction truquée comme je viens de le dire. L'honorable libraire avait été « mis dedans » et ne s'en était pas aperçu, car il est incapable d'offrir sciemment comme véritable une pièce fausse. Il existe différents signes auxquels ces falsifications peuvent se reconnaître. En premier lieu, j'ai observé que l'image obtenue par la reproduction est toujours plus lourde, plus grasse, plus écrasée dans ses lignes, que l'épreuve obtenue par le bois original. Un cliché ne peut pas rendre certaines finesses des tailles du bois. On remarquera ensuite que très rarement l'empreinte d'un cliché se reproduit par enfoncement, en relief à l'avers de la feuille, comme c'est le cas pour les anciennes gravures sur bois bien imprimées. Il va sans dire aussi que l'encre d'une pièce ancienne a une apparence toute différente de celle des pièces reproduites ; la nuance en est tout autre. Enfin, on ne songe pas à tout, il arrive que le contrefacteur se laisse aller à coller sa reproduction sur un papier de garde moderne, et, au décollage, l'ex-libris se colore d'un rose vif d'aniline qui ne rappelle en rien les siècles passés.

En ce qui concerne les gravures sur cuivre, elles sont d'une imitation plus difficile. On peut les copier, mais un œil exercé ne s'y trompe pas, et j'avoue que j'ai été plus qu'étonné de trouver, dans une collection cotée, la série des pièces publiées par Jardère dans ses *Ana*, que le possesseur s'était

laissé vendre pour des originaux. Il arrive cependant que les cuivres originaux servent à de nouveaux tirages sur papier ancien, et les exemplaires ainsi obtenus, saucés, collés, décollés, comme nous l'avons dit plus haut, se vendent à des prix malhonnêtes aux débutants qui les mettent en bonne place dans leurs portefeuilles. Je ne dirai rien de la série qui fut publiée de prétendus ex-libris d'hommes célèbres : Cazotte, Musset, Baudelaire, etc. et dont certaines pièces ont atteint, en vente publique (les acheteurs en ignorant l'origine), des prix fantastiques.

J'arrive à un sujet assez délicat. On vous présente une pièce anonyme parfaitement authentique, en ce sens qu'elle n'a subi aucun truquage, et qu'elle est ancienne, sans aucune contestation possible. Est-ce un ex-libris ? Elle ne porte pas de traces de collage, mais ce n'est pas une raison, car on a trouvé en stock des ex-libris non collés et inconnus, dans certaines bibliothèques oubliées ès greniers ou châteaux. Ou bien, la pièce a été collée, mais ce n'est pas une raison non plus, car elle a pu l'être pour les besoins de la cause. Que faire ? S'abstenir ou courir la chance d'acquérir une pièce inédite ? Il est certain que cette chance n'est pas grande, car, depuis un certain temps, la vogue des ex-libris a poussé un certain nombre de gens peu scrupuleux à donner comme tels des vignettes de tout genre, bandeaux de frontispices, armes de dédicace, culs-de-lampe, en-têtes de certificats, sceaux de confréries, timbres de couvents, marques blasonnées pouvant servir à divers usages, etc. Ce ne sera que petit à petit que le triage nécessaire se fera et que les pièces mauvaises pourront être définitivement écartées des collections. En attendant, je pense que l'amateur ne doit pas repousser systématiquement toute pièce de destination et d'origine douteuses, et j'ajoute qu'il m'est arrivé plusieurs fois de pouvoir prouver qu'une pièce contestée était bien réellement un ex-libris, et d'en retrouver le possesseur primitif.

Voici, pour finir, un cas fort curieux d'ex-libris supposé qui vient de se produire à Paris.

En février dernier eut lieu, à la salle Silvestre, la vente de la collection C. C. (mystérieuses initiales dont le secret reste impénétrable). Parmi les pièces françaises du XVIIe siècle figurait, sous le n° 10 du catalogue, un ex-libris ainsi désigné :

« 10. Delarenie (?). Pièce de la plus grande rareté. Voir la reproduction à la dernière page du texte. » — La dite pièce atteignit aux enchères le prix de 45 francs.

L'heureux acquéreur se félicitait de posséder ce « *rara avis* » si finement gravé et si curieux par le côté énigmatique de ses inscriptions, et il remerciait, à part soi, ses concurrents de lui avoir abandonné l'enchère à un prix aussi modeste pour le temps présent ! Mais lorsqu'il reçut, le 1er mars dernier, le fascicule 53 du *Bulletin* de la Société du *Vieux Papier*, dont il a

l'honneur d'être membre, qu'il y lut un article intitulé : « *Barrême, arithméticien et poète* » et qu'il y trouva la reproduction de son trésor, son œil s'embruma de tristesse, et il maudit Vivarez pour cette déconvenue. Le fameux ex-libris n'était que la vignette dédicatoire d'un livre de calculs du célèbre Barrême, dédié à Mgr de la Reynie, et intitulé : « *Le Livre nécessaire à toute sorte de condition.* » Et cependant la pièce avait toutes les allures d'un véritable ex-libris et elle portait des traces de collage à ramages qui paraissaient très sincères !

Faut-il ajouter que MM. Paul et fils et Guillemin, dont l'honorabilité ne saurait être mise en doute et n'a pas besoin d'être défendue, ont immédiatement repris ce faux ex-libris dont ils ignoraient la véritable source, et qu'ils n'avaient vendu qu'en qualité de mandataires du vendeur. Collectionneurs, mes frères, soyons prudents, sagaces et perspicaces ! Notre devise devrait être : « *Méfie-toi !* », mais l'appât du fruit inconnu, la soif de posséder « ce que n'ont pas les autres », la gloire d'être « celui qui a trouvé la fameuse pièce... », tout cela nous laisse assez désarmés contre les *loups* qui rôdent autour de la bergerie.

Genève, avril 1909. FRÉDÉRIC RAISIN.

P. S. — *J'apprends, au dernier moment, que M. Wiggishoff traitera prochainement cette dernière question dans les* Archives des Collectionneurs d'ex-libris, *et je renvoie le lecteur à ce qu'il en dira de plus détaillé et de plus complet.*

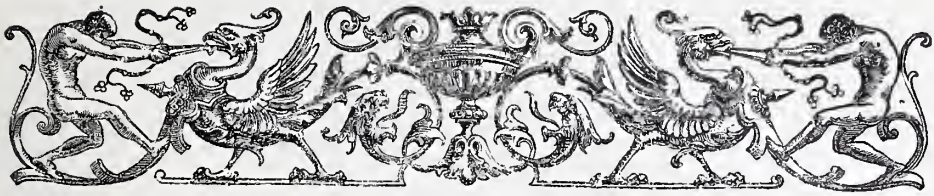

Barrême arithméticien et poète.

(*Fin*).

Il n'est pour ainsi dire pas une édition nouvelle de ces divers petits volumes qui ne montre une ou deux élégantes vignettes, un frontispice gravé reposant l'œil des interminables tableaux de chiffres qu'ils contiennent.

Ce qui caractérise également ces ouvrages, c'est la réclame que leur ont faite leurs auteurs successifs : Barrême père, puis son fils. Chaque édition

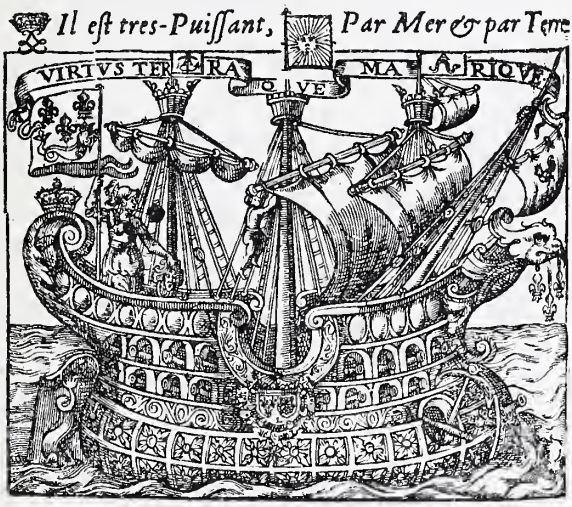

Fig. 4. — Le grand navire de la France. Vignette extraite du *Livre des Monnaies Etrangères*
Dimensions de l'original : 8 c. × 9 c. 5.

nouvelle est mise sous la protection d'un grand personnage. Colbert, La Reynie, de Nicolay, Desmaretz, marquis de Maillobois, sont tour à tour l'objet de dédicaces dithyrambiques selon le goût du jour. Puis, c'est une note collée sur le plat des volumes qui appelle l'attention du public sur les tentatives des contrefacteurs et déclare qu'est seul garanti le volume qui

porte la signature de l'auteur. Enfin, c'est l'éditeur qui déclare Barrême trop occupé pour qu'il puisse continuer à contresigner ses ouvrages et qui les contresigne lui-même.

Réclame bien innocente d'ailleurs et qu'on aurait mauvaise grâce à reprocher à ces auteurs ingénus.

Barrême eut, de bonne heure, la collaboration de son fils puis de son gendre. Dans l'une de ses préfaces il insiste sur la garantie que cette association donne au public. « Nous travaillons, mon fils et moi, dit-il, avec » exactitude, fidélité et diligence, le pouvant faire plus utilement que bien » d'autres à cause qu'ils sont seuls ; mais nous sommes trois par l'acquisition » et l'association que je viens de faire avec mon gendre prétendu qui est » assurément un très sçavant teneur de livres parce qu'il les a tenus réelle- » ment chez de bons marchands et qui entend fort bien les affaires réelles » du Négoce pour l'avoir pratiqué avec honneur, de sorte qu'étant trois pro- » fesseurs, le père, le fils et le gendre, nous allons rendre *notre chambre* » *d'instruction, qui est à la rue aux Ours, au coin de la rue Quinquempoix*, » une espèce d'académie pour tout ce qui touche le commerce des marchan- » dises et de Banque. »

Barrême complète cet avis en indiquant que « le Matin jusqu'à Midy hors le Jeudy, ils enseignent dans leur chambre d'instruction qui est au milieu de la Rue aux Ours et que, de Midy jusqu'au soir, ils enseignent chez eux au bout du Pont-Neuf, rue Dauphine ».

Les ouvrages publiés initialement par Barrême le père sont les suivants :

1° *Le Livre des Tarifs* [1] où, sans plume et sans peine, on trouve les comptes faits
divisés en trois parties sçavoir :
Les tarifs communs ;
Les tarifs particuliers ;
Les tarifs du grand commerce ;
dédiés à Mgr Colbert Ministre d'État
Comandeur des ordres du Roy
par
Barrême arithméticien
lequel enseigne brièvement l'arithmétique.
Se vend chez luy à Paris
Au bout du Pont Neuf entrant en la Rüe d'Auphine
où il y a des affiches sur sa porte
et chez Hughes Senus M. Liuère rue Richelieu
1669
avec privilège du Roy.

En face du titre est l'*Écusson admirable* de Colbert avec les vers cités plus haut.

---

1. Bibliothèque nationale, V. 19494.

*
* *

2° *Les Tarifs et Compte faits du grand Commerce* [1]
ou l'on y fait
les changes d'Angleterre, d'Hollande, de Flandres
d'Allemagne, de Suisse
par Barrême arithméticien
à Paris 1670
Se vend chez l'autheur au bout du Pont Neuf rue Dauphine
trois pièces de trente sous.

Ce titre est inscrit dans un tableau porté par six amours. Il est suivi

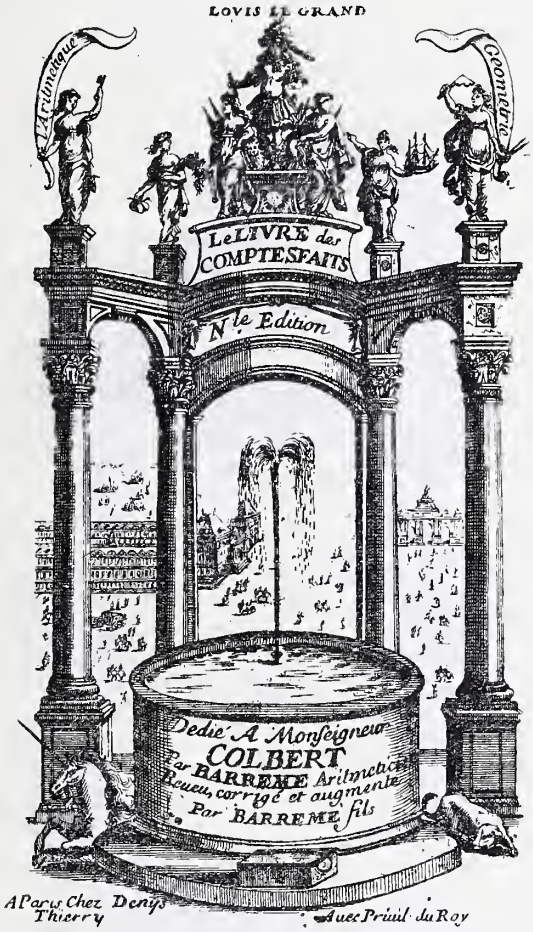

Fig. 5. — Frontispice de : *Le Livre des Comptes faits.*
Dimensions de l'original : 7 c. × 13 c. 5.

d'une épître en prose dédiée à noble Jean-Baptiste de Tavernier, seigneur et Baron d'Aubonne, qui fut un célèbre voyageur.

---

1. Bibliothèque nationale, V. 19495.

Je trouve de cet ouvrage *(fig. 5)*, sous le titre de : *Le Livre des Comptes faits nouvelle édition* [1], une réimpression datée de 1689.

Ce livre est celui qui a été le plus réimprimé. Le *Catalogue général de la Bibliothèque nationale* en mentionne quinze éditions de 1694 à 1779 et quatre-vingt-cinq de 1811 à 1894 sur le livre des Comptes faits en francs et centimes édité par Mame en 1810.

*
* *

3° *Le livre facile pour apprendre l'Aritmétique*
de soy même et sans maître [2]
dédié à M. Berthelot
par Barreme aritmeticien ordinaire du Roy
Ce livre se vend un escu.

Fig. 6. — Frontispice de : *Le Livre facile pour Aprendre l'Aritmétique.*
Dimensions de l'original : 8 c. × 14 c.

1. Bibliothèque nationale, V. 19496.
2. *Id.*, V. 19437.

Ce titre est compris dans un encadrement, au haut duquel on voit le roi à cheval avec de chaque côté deux figures représentant l'une : la *France victorieuse et florissante*, l'autre : la *France laborieuse et abondante (fig. 6)*.

Au bas, dans un médaillon ovale, est représentée une bataille, et au-dessous, un canon avec cette devise : *la dernière raison des rois*.

Suit une ode de trente-trois strophes de dix vers chacune à Messire François Berthelot, conseiller du Roy et une épître en prose à Mme de Berthelot.

Puis un anagramme de dix vers à Anne Berthelot.

Espouse du grand Berthelot
Très Sage, Honnete, Pure, Prudente, Louable,
et des stances en eco (écho)
Sur ces qualificatifs.

A la fin, privilège du Roy de 1670 et anagramme sur Séguier, transformé en Saverie avec un sonnet sur cet anagramme.

En tête : armes avec un écusson au nom de

Berthelot

et l'épigramme suivante :

Lizès par le B du milieu
Vous aurez de ce petit lieu
Et la clef et l'intelligence
Par un ordre rompu ou désordre ajusté
Une égale inégalité
Vous fera voir le nom d'un homme d'importance.

D'autres éditions de ce volume ont été publiées. Celle de 1705 est orné d'un frontispice représentant trois personnages, dont l'un, assis à son bureau, paraît donner des explications aux deux autres.

*
* *

4° *Le livre nécessaire à toute sorte de condition* [1].
dédié à Mgr de la Reynie

avec l'anagramme cité plus haut et une ode de quarante-six strophes, dont voici la première :

Fameux ministre de mon Roy
Capable de regler la France
Je vous supplie accordez moy
Une favorable audiance.
Je vous demande icy pardon
De ce que j'employ votre nom
Pour authoriser mon ouvrage
Vostre nom est si glorieux
Qu'il peut me rendre cet hommage
De petit qu'il est pretieux.

1. Bibliothèque nationale, V. 19621.

C'est un des ouvrages dans lesquels Barrême a laissé le plus de champ à sa verve poétique.

La première édition a été publiée sur un privilège de 1670.

***

5° *La géométrie servant à l'arpentage* [1].

Le titre est inscrit sur un velum flottant, porté par une renommée qui embouche une trompette, sur le volant de laquelle est écrit : Dédié à M. Legendre.

En bas, deux amours portent un velum plus petit, sur lequel est écrit :

par Barreme, aritmeticien ordinaire du Roy.
Le privilège du roy est de 1673.

Suit une ode dédicatoire à M. Legendre, en vingt-trois strophes de dix vers chacune.

***

6° *Le grand Banquier ou le livre des Monnoyes étrangères réduites en monnoyes de France.*
Première édition en 1681.

J'ai parlé plus haut de ce volume, illustré d'un beau frontispice et orné de plusieurs gravures sur bois.

Il est dédié à Monseigneur Colbert et contient une poésie, qui est bien le type le plus accompli de cette plate littérature :

Les monnoyes de tout temps, surtout les etrangères,
Ont si peu de raport en leurs differens Prix
Qu'en France on n'a point veu qu'aucun ut entrepris.
De les reduire au Pair par Tables necessaires.
J'ay travaillé dix ans au Pair de treize lieux
Et n'en faut guère moins au Scavant Curieux
Qui voudra travailler à seize autres de suite
A la fin j'ay reduit tous ces prix differens
Mais c'est par le secours des Grands Negocians
A qui je rends l'honneur qu'on doit à leur merite.

***

7° *Le Livre des Aydes Domaines et Finances* [2].
dedié à Monsieur Berrier
par Barreme, aritmeticien
à Paris
chez Denys Thierry.

Ce titre est inscrit sur une sphère que porte un Hercule à genoux.

---

1. Bibliothèque nationale, V. 19678.
2. *Id.*, V. 31487.

*
* *

Plus tard Barrême fils a publié :

Le grand Commerce ou le Nouveau livre des changes Estrangers de tous les pays d'Europe [1], avec un beau frontispice et un portrait de l'abbé Bignon, Conseiller d'État ordinaire, Président des académies, auquel il est dédié..... 1709.

Le Second tome du grand Commerce ou sont traités les Changes d'Espagne [2], 1717.

Le traité des Parties doubles [3], 1721.

Comme je l'ai dit, ces divers ouvrages ont eu un grand nombre de réimpressions.

Édités successivement chez l'auteur, chez Denys Thierry, chez la veuve Macé, chez Jean Geoffroy-Nyon, chez la veuve Bessin, chez la veuve Villery, puis, vers le milieu du XVIIIe siècle, chez plusieurs libraires, parmi lesquels sont les Didot, ils paraissent vers ce moment, mais à une date indéterminée, sans doute par suite de la mort de Barrême fils, être devenus la propriété d'une association de libraires.

La demande du privilège pour l'édition de 1771 est faite par le sieur Paul-Denis Brocas, libraire, et contient une déclaration de ce dernier attestant que ledit privilège, obtenu en son nom, appartient à la Compagnie des libraires associés aux Barrême.

A cette époque, l'œuvre ne se rattache plus à une personnalité déterminée et elle se continue, d'éditions en éditions, anonyme, ne rappelant plus son premier auteur que par son nom même, devenu le terme générique par lequel on désigne communément tout ce qui est table de calculs faits d'avance.

HENRY VIVAREZ.

---

1. Bibliothèque nationale, V. 19671.
2. *Id.*, V. 19672.
3. *Id.*, V. 19675.

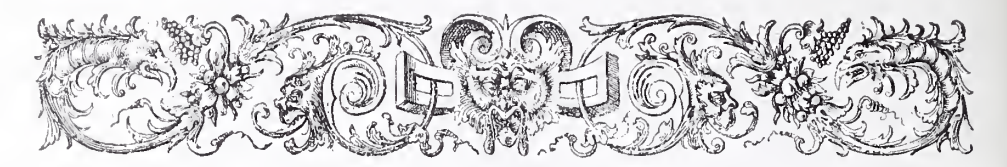

Papiers et Parchemins timbrés de France

(*Suite*).

GÉNÉRALITÉ DE MOULINS

Cette généralité comprenait le Bourbonnais, la plus grande partie du Nivernais, la haute Marche et le petit pays de Combraille en Auvergne.

Il n'a pas été retrouvé de papiers et parchemins portant l'indication du quartier de juillet 1673.

1673-1674

Frappée en tête, au milieu de la feuille, la première marque est composée d'une fleur de lis placée au centre d'un soleil rayonnant et surmontée d'une couronne royale, à droite et à gauche en petite capitale penchée : GENERALITÉ = DE MOULINS ; au-dessous, la formule en gothique ornée et la valeur en italique.

PAPIERS

POUR = Procureurs — *Quart de feuille = six deniers*
POUR = Advocats. — *Feuille = douze deniers.*
POUR = Notaires — » = »

PARCHEMINS

POUR = Greffiers — *Six sols*

1674

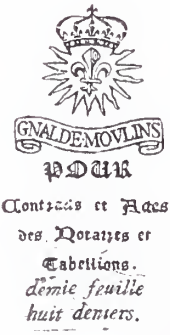

Même type ; à l'angle gauche de la feuille, au-dessous de la marque, dans une banderole : GNAL DE MOULINS, *la formule en gothique, le format et la valeur en italique.*

PAPIERS

POUR — Bulletins — *Quart de feuille — Six deniers.*
POUR — Expéditions des — Greffiers — *Quart de feuille —* »
POUR — Expéditions des — Greffiers — *Demie feuille — huit deniers*
POUR — Contracts et Actes — des Notaires et Tabellions — *Demie feuille — huit deniers.*

Les deux variétés sont contremarquées du timbre suivant.

Fleur de lis, portant autour GENERALITÉ DE MOULINS, *frappée au milieu de la feuille ; la formule et la valeur, en caractères de civilité, placées de chaque côté de la marque.*

PAPIER

Quart de feuille = Six deniers

Même type frappé à l'angle gauche de la feuille, la formule et la valeur, en caractères de civilité, placées au dessous en deux lignes.

PAPIERS	PARCHEMINS
Quart de f. — six deniers	Pour Six Sols — Le Placard
Demie feuille — huit deniers	Pour Greffiers — Six Sols
Demie feuille — huit Deniers	Pour Greffirs — Six Sols
Petit Papier — douze deniers	Pour Greffers — Six Sols
Petit papier — douze deniers	Pour Dix Sols — La feuille
Petit Papier — Douze Deniers	Pour Greffiers — Dix Sols
Petit PaPier — Douze Deniers	Pour Greffiers — Dix Sols la — feuille

---

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

Placée à l'angle gauche, la marque est composée d'un cartouche à ornements renfermant deux L enlacés et surmontés d'une couronne royale; au-dessus, une fleur de lis avec GEN DE MOULINS *en demi-cercle. A la droite, la valeur en italique inscrite en deux lignes et suivie d'un paraphe de même importance que le cartouche.*

PAPIERS	PARCHEMINS
Six Deniers — le quart	Six — sols
huit Deniers La — Demie feuille	Dix — sols
Un Sol — La feuille	
Dix huit Deniers — la feuille	
Deux Sols — la feuille.	

Les papiers et parchemins à l'extraordinaire furent frappés de la marque et du paraphe, sans aucune autre indication.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1687
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
SIX DEN	CINQ SOLS
HVIT DEN.	SIX SOLS
VN SOL	DIX SOLS
DIX HVIT DEN	. . . . .
DEVX SOLS	
. . . . .	

1690
1er juin

Même type avec augmentation frappée à côté du timbre.

PAPIERS		PARCHEMINS	
SIX DEN	AUGON 2 D	CINQ SOLS	AUGON 20 D
HVIT DEN	» 2 D.	SIX SOLS	» 2 S
VN SOL	» 4 D	DIX SOLS	» 3 S 4 D.
DIX HVIT DEN	» 6 D		
DEUX SOLS	» 8 D.		

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1697
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN	SIX S. 8 D
DIX DEN	HVIT SOLS
VN S. 4 D.	13 S. 4 DEN
DEVX SOLS	. . . . .
DEVX. S 8 D	
. . . . .	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN.	6 S. 8 D
DIX DEN	HVIT. SOL
VN. S. 4. D	13. S. 4. 4.
DEVX SOLS	. . . . .
DEVX S 8 D	
. . . . .	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENIERS	SIX S. 8 DEN.
DIX DENIERS	HVIT SOLS
VN SOL 4. DEN.	TREIZE S. 4 D
DEVX SOLS	EXTRAORD.
DEVX S 8 DEN.	
EXTRAORD.	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN	SIX S. 8 DEN
DIX DEN.	HVIT SOLS
VN S. 4 DEN	13. S. 4 DEN
DEVX SOLS	EXTRAORD.
DEVX S. 8 D	
EXTRAORD.	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1715
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENI	SIX S 8 DEN.
DIX DENI	HUIT SOLS
VN SOL 4 DE	13 S. 4 DEN.
DEVX SOLS	EXTRAORDIN.
DEVX S. 8 DEN	
EXTRAORDIN	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

Des feuilles portant les timbres de 1708, 1712, 1715 en sont également contremarquées, ayant ainsi quatre épreuves successives.

1718
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN	VI S VIII D.
DIX DEN	VIII SOLS
I SOL IV D.	XIII S. IV D
II SOLS	EXTRAORD.
II S. VIII D	
EXTRAORD.	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1723
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN. P. QUART	SIX SOL 8 DEN.
DIX DENIERS LE FEUILL.	HUIT SOLS
UN S. 4 DEN. LA FEUILLE	I3 SOLS 4 DEN LA F.
DEUX SOLS LA FEUILLE	EXTRAORDINAIRE
DEUX SOLS HUIT D. LA F.	
EXTRAORDINAIRE.	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN	SIX S. 8 DEN.
DIX DEN	HUIT SOLS
UN SOL 4 DEN.	13 SOL. 4 DEN.
DEUX SOLS	EXTRAORD.
DEUX S 8 DEN.	
EXTRAORD	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

Ce timbre, de même que les suivants, de 1744 et 1756, portent au centre les armes du Bourbonnais : Semé de France à la bande de gueules.

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN.	6 S. 8 D.
DIX DEN	HUIT SOLS
UN S. 4 D.	13 S. 4 D.
DEUX SOLS	EXTRAORDIN
2 S 8 D.	
EXTRAORDIN.	

Les quittances des tailles, expédiées sur des quarts de papier à huit deniers, furent marquées d'un timbre placé à côté de celui de la ferme, avec cette légende : Quittance des tailles.

Il fut encore employé avec le timbre de 1744 ; ce n'est qu'après l'augmentation des droits, en 1748, et cela pendant les baux de 1750, qu'il fut créé un timbre spécial à dix deniers, de un sol en 1756 et porté avec celui de 1780 à un sol deux deniers.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN	SIX S. 8. DEN.
DIX DEN	HUIT SOLS
UN SOL 4. DEN.	13 SOLS 4. DEN.
DEUX SOLS	EXTRAORDIN.
DEUX S 8 DEN.	
EXTRAORDIN.	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

Des feuilles avec les timbres de 1738 et 1744 en sont aussi contremarquées.

1750

1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
DIX DEN	8 SOLS 4. D.
12 DEN $\frac{1}{2}$	DIX SOLS
1. SOL 8. D.	16 SOLS 8 D.
2 SOLS 6. D.	EXTRAORD
3 SOLS 4 D.	
EXTRAORD	

REG. DES FER. DU ROY SEUL.
QUITT. DES TAILLES DIX DEN.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1756

1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
UN SOL	DIX SOLS
1. SOL 3. DEN	DOUZE SOLS
DEUX SOLS	VINGT SOLS
TROIS SOLS	EXTRAORDI.
QUATRE SOLS	
EXTRAORDI	

Les parchemins sont accompagnés d'un paraphe simple, mais le plus souvent d'un paraphe portant au centre BOURGES *et la lettre* M *au-dessous.*

EXPED DES FERMES DU ROY.
REGIST DES FERMES DU ROY.
Q. DES TAILLES UN SOL

---

35 SOLS

Papiers et parchemins de 1756 contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
Q. D. F. 1 SOL 2 D.	Q. 11 SOLS 8 D.
D. F. I SOL 5 D. $\frac{1}{2}$	ROLLES 14 S.
P. P. 2 SOLS 4 D.	F. D. P 23 SOLS 4 D
M. P. 3 SOLS 6 D.	35 SOLS
G. P. 4 SOLS 8 D.	EXTRAORDI.
EXTRAORDI	
Q. D TAILL 1 S 2 D.	

Les parchemins sont contremarqués du paraphe BOURGES M.

EXPEDI DES FERM. DU ROY. T. D. D.
REGIST DES FERM DU ROY. T. D. D.

RÉGIE GÉNÉRALE

EXPÉDITIONS

TIMB EXTRAORD.

(*A suivre*).

A. DEVAUX.

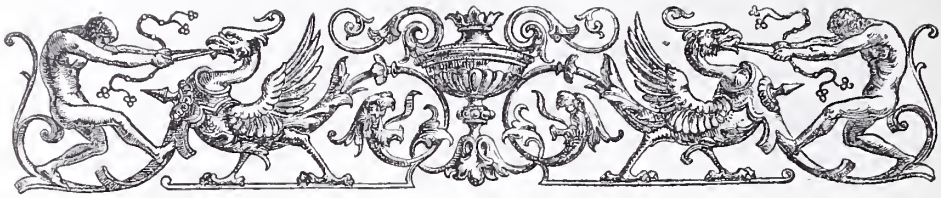

Essai d'une Bibliographie spéciale

des Livres perdus, ignorés ou connus à l'état d'exemplaire unique.

(*Suite*).

Naudé (Gabriel), médecin du roi et bibliothécaire du cardinal Mazarin.

1.723. Le Marfore, ou discours contre les libelles. Paris, L. Boulanger, 1620, in-8°.

L'existence de ce livre a été souvent mise en doute, parce qu'aucun exemplaire n'en était connu. Sa publication en 1620 ne saurait être contestée aujourd'hui, puisqu'il a été réimprimé à 70 exemplaires à Bruxelles en 1868, sur l'unique exemplaire qui ait pu être découvert.

1.724. Considérations politiques sur les coups d'état, par G. N. P. (Gabriel Naudé Parisien). Rome (Paris), 1639, 1 vol. in-4°.

L'histoire bibliographique de ce livre est des plus curieuses et mérite d'être contée.

La préface de l'édition portant la mention Rome, mais en réalité publiée à Paris, indique que l'édition n'a été tirée qu'à 12 exemplaires. Tous les bibliographes sont d'accord pour reconnaître l'inexactitude de cette indication ; et l'opinion générale est que l'ouvrage a été tiré à 100 exemplaires ; mais où on cesse de s'entendre, c'est sur l'existence d'une édition antérieure à 12 exemplaires seulement.

Charles Nodier, dans ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque* (pages 195 et suivantes) affirme, en s'appuyant sur le témoignage de Guy-Patin que la véritable édition originale des *Considérations politiques sur les coups d'État* a été imprimée à Rome au mois de janvier 1639, qu'elle est sortie des presses du cardinal Bogni et ne comprenait que 28 feuillets ; elle aurait été tirée à 12 exemplaires seulement, parce que son impression n'avait été faite que pour en faciliter la lecture au cardinal Bogni, patron de Naudé, pour qui il avait écrit cet ouvrage.

Un exemplaire de cette édition véritablement originale aurait été porté à Paris la même année et réimprimé sous la fausse indication de *Rome,*

avec des augmentations très considérables puisque le volume contenait 114 feuillets au lieu de 28.

Telle est la thèse de Nodier, très énergiquement combattue par Brunet. Le savant bibliographe ne méconnaît pas que, d'après Guy-Patin, les *Considérations politiques* furent imprimées à Rome au mois de janvier 1639 en 28 feuillets; mais il n'en conclut pas moins que cette prétendue édition est purement imaginaire, parce que Guy-Patin a confondu feuilles et feuillets.

Les 28 feuilles signalées par Guy-Patin représentant 112 feuillets in-4°, il suffit d'ajouter 2 feuillets pour le titre et la table et on arrive ainsi aux 114 feuillets de l'édition de Paris.

L'argument de Brunet ne parvint point à convaincre Nodier, qui, dans le *Catalogue raisonné d'une jolie collection de livres* (Paris, Téchener, 1846) s'exprime ainsi :

« Je persiste à penser que l'édition de Paris n'est que la réimpression » d'une édition originale de Rome, sortie des presses très réelles et très » connues du cardinal Bogni, comme l'annonce Naudé lui-même, et que le » temps nous a fait perdre ; mais cette opinion que j'ai développée avec » assez d'étendue dans le premier volume des *Mélanges tirés d'une petite* » *bibliothèque*, et dans laquelle je persiste, a besoin d'être éclairée par un » fait, c'est-à-dire par la découverte d'un exemplaire de première édition. » Jusque-là, elle ne sortira pas de l'ordre des conjectures. »

Ce qui est bien certain, c'est que jusqu'à présent aucun exemplaire de l'édition de Rome n'a été découvert. Je partage cependant l'opinion de Nodier, m'appuyant sur la mention de la préface, qui a dû être réimprimée sans modifications avec le corps du livre et atteste le tirage à 12 exemplaires.

25. **Naudot** (Jacques). Catéchisme en vers latins.

L'abbé Papillon, dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, se demande si ce curieux catéchisme a été imprimé, car il n'a pu en retrouver aucun exemplaire.

Jacques Naudot, chanoine de l'église cathédrale d'Autun, professeur au collège de Navarre, né vers le milieu du XVIe siècle et mort en 1606, avait laissé sept ou huit manuscrits inédits, aujourd'hui disparus, dont les titres sont indiqués dans l'*Histoire du collège de Navarre*, du docteur de Lannoy.

26. **Naufrage** (Le) et débris de la flotte anglaise. Ensemble le nom des capitaines et soldats qui ont été arrestez à Quimpercorantin et autres costes de Bretaigne. A Bẽziers, par Jean Poch, imprimeur ordinaire du roy et de la ville, 1629, in-12.

Livre perdu, dont le titre a été conservé par une note du docteur Desbarreaux-Bernard.

1.727. **Nault** (Denys). Histoire de l'ancienne Bibracte, a présent appelée Autun. Autun, La Mothe, 1688, in-12.

Introuvable.

Nault (Nicolas-Denys), né à Autun en 1648, appartenait à la magistrature. Il fut juge à Toulon, puis à Lucy en Nivernais, où il mourut en 1707.

1.728. **Navarrette** (François-Ferdinand de). Traité historique, politique et moral de la Monarchie de la Chine. Madrid, 1676.

Le premier volume de cet ouvrage, qui devait en avoir trois, est fort rare, mais n'est peut-être pas introuvable comme le second, qui fut condamné et supprimé par l'Inquisition, à cause des attaques dirigées contre les Jésuites. Le troisième volume n'a pas paru.

François-Ferdinand de Navarrette, religieux dominicain, puis archevêque de Saint-Domingue, où il mourut en 1689, avait été longtemps missionnaire en Chine, où il eut de violents démêlés avec les Jésuites.

1.729. **Navières** (Charles de). Le Dieu-Gard de Navières. A Sedan, Gosvin-Goeberi, 1565.

Le seul exemplaire connu de cette première production de l'imprimerie à Sedan se trouve à la Bibliothèque nationale.

C'est un petit poème en dizains, imprimé en placard, qui présente cette particularité curieuse d'être imprimé en dix corps de caractères d'imprimerie différents. L'imprimeur, qui venait de s'établir à Sedan, avait évidemment voulu donner un spécimen des ressources typographiques dont il pouvait disposer.

1.730. Les douze heures du jour artificiel de Charles de Navières, avec annotations à la fin. Sedan, Abel Rivery, 1595, in-4°.

Livre de musique probablement perdu, car il n'est pas cité dans la *Bibliographie musicale* de M. Fétis.

C'est dans ce recueil de quatrains et d'hymnes que se rencontre pour la première fois la notation à quatre voix, dont De Navières serait l'inventeur.

1.731. L'heureuse entrée au ciel du feu roi Henry le Grand, noble harangue de ses louanges et sacrées prières des francois pour le sacre du roy nouveau. Paris, Pierre Métayer, 1610, in-4°, par Ch. de Navières.

Le seul exemplaire connu figurait au catalogue Morgand et Fatout.

1.732. Avant-chants alaigres de Navières, gentilhomme sédanois, sur les alliances royales et rejouyssances publiques précédentes les solemnitez du mariage des enfants des plus célèbres et augustes roys de l'Europe. Paris, F. Bourriquant, 1612, in-8°.

Le seul exemplaire connu de ce poème figurait à la vente Luzarche.

Il n'est point cité par l'abbé Bouillot, qui donne cependant une liste très détaillée des œuvres de De Navières, dans sa *Biographie ardennaise*.

733. La renommée de Charles de Navières, Sedanois, sur les réceptions à Sedan, mariage à Mésiere, couronnement à Saindenis et entrée à Paris du roy, poème historial divisé en cinq chants. Paris, Mathurin Prévost, 1571, petit in-8°.

Le seul exemplaire connu se trouvait dans la Bibliothèque du baron Pichon.

734. Pour le tombeau de très-illustre et pieuse dame Charlotte de la Marck, Duchesse de Bouillon, souveraine de Sedan, Jomets, Baucourt, etc., par Charles de Navières, capitaine de la Jeunesse de Sedan. Sedan, Rivery, 1594, 1 vol. in-4°.

Pièce introuvable, qui n'est jamais passée en vente.

Le premier ouvrage cité sous le n° 1729 doit être évidemment attribué à Charles de Navières, qui, comme son fils, était à la fois capitaine de la Jeunesse de Sedan, poète et musicien. Né en 1544, il fut en 1572 une des victimes de la Saint-Barthélemy.

Charles de Navières père était aussi auteur dramatique, et de Beauchamps, dans ses *Recherches sur les théâtres*, lui attribue une tragédie en vers alexandrins, *Philandre,* qui n'aurait pas été imprimée.

Pour compléter cette notice peut-être un peu longue sur un poète plus que médiocre, j'ajouterai que Charles de Navières fils a laissé en manuscrit une *Henriade*, poème épique, qui ne comprend pas moins de 30.000 vers !!!

Ce poème est-il perdu, ou enfoui dans quelque dépôt ? Malgré mes recherches, je n'ai pu être renseigné.

735. **Navigation** (La première) sur le canal du Languedoc fait par ordre du roy, pour la jonction des deux mers, depuis Toulouse jusqu'au port de Cete (*sic*). A Toulouse, par Jean Borde, 1681, in-4°.

Pièce introuvable, qui n'est jamais passée en vente.

736. **Néander** (Jean). Tabacologie, c'est-à-dire description du tabac ou nicotiane. Leyde, chez Isaac Elzevier, 1622.

M. Pieters, dans ses *études elzéviriennes*, conteste l'existence de cette première traduction française de l'ouvrage de Jean Néander, médecin de Brème, publié en latin à Leyde, la même année 1622, sous le titre : « Tabacologiæ, id est tabaci seu nicotianæ descriptio ». N'ayant jamais rencontré un seul exemplaire de cette traduction, il suppose que le père Adry, qui la signale, a dû la confondre avec une édition de Lyon de 1626. Pieters se trompe et c'est le père Adry qui a raison, car cette traduction figure aux catalogues des foires de Francfort de 1625. Ce qui est vrai, c'est que l'ouvrage est perdu.

737. **Nebrissensis** (Alius-Antonius). Grammaticus introductiones latine explicate. Salamanque, 1481, pet. in-f°.

Incunable disparu.

1.738. **Nebulones**. De tribus nebunolibus. Sans lieu, 1655.

Ce pamphlet, dirigé contre les trois fourbes : 1° Thomas Aniebo, gouverneur de Naples ; 2° Olivier Cromwell et 3° Jules Mazarin, a été publié en Belgique et supprimé avec tant de soin, dès son apparition, qu'aucun bibliographe n'en peut indiquer le format.

1.739. **Nécromance** papale, par Pierre Viret. Genève, 1553, 1 vol. in-8°.

Ce pamphlet, de Pierre Viret, ministre calviniste, né à Orbe, en Suisse, en 1511, est signalé par Philomneste Junior dans ses *Livres perdus*.

Peignot, dans son *Dictionnaire historique et bibliographique*, signale, du même ouvrage, une autre édition de Genève de 1555, dont je n'ai pu retrouver trace.

1.740. **Néel**. L'illusion grotesque ou le feint négromancien.

Cette comédie, d'un auteur dramatique peu connu, a été, d'après de Beauchamps représentée en 1678. Si elle a été imprimée, tous les exemplaires ont disparu.

1.741. **Nef** (La) de santé, avec le gouvernail du corps humain et la condamnation des banquets à la louange de diepte et sobriété et le traictié des passions de l'âme, par Nicolas de La Chesnaye. Paris, Antoine Vérard, 1507, in-4° goth.

La Nef de santé et *Le gouvernail du corps humain* sont en prose ; mais *La condamnation des banquets* est une moralité en vers à 38 personnages.

Deux exemplaires seulement sont connus, celui qui, figurant à la vente La Vallière, ne fut adjugé que 13 livres ; et un autre beaucoup plus précieux imprimé sur vélin, qui se trouve à la Bibliothèque nationale.

Nicolas ou Nicole de la Chesnaye est mort sous le règne de Louis XII.

1.742. Une autre édition de la *Nef de santé*, donnée par Michel Le Noir en 1511, est tout aussi rare que la précédente. M. de la Vallière en possédait aussi un exemplaire qui fut vendu 10 livres, parce qu'il était incomplet du frontispice.

1.743. Du Verdier cite encore, de *la Nef de santé*, une autre édition de Philippe Le Noir, dont on ne connaît pas d'exemplaire.

1.744. **Nemorarius** (Jordanus). Jordani Nemorarii, in hoc opere contenta : Arithmetica decem libris demonstrata. Musica libris demonstrata quatuor, per Joannem Fabrum Stapulensis.

Epitome in libros arithmeticos divi Severini Boetii.

Rhiminachia ludus qui pugna numeros appellant.

Paris, 1496, in-f°.

Le seul exemplaire connu de cet ouvrage se trouvait dans la Bibliothèque Yemenitz.

Peignot, dans son *Dictionnaire historique et bibliographique*, indique à tort que le traité d'arithmétique de Nemorarius, qui était un célèbre mathé-

maticien du XIIIe siècle, a été commenté par Jacques Lefebvre d'Etaples. Le titre, que nous venons de transcrire, démontre qu'il a confondu le traité d'arithmétique avec le traité de musique.

45. **Nervèze** (A. de). Les œuvres de ce fécond romancier ont été réunies sous le titre d'*Amours divers divisées en dix histoires*. Paris, De Bray, 1611, 3 vol. in-12.

Cet ouvrage, quoique rare, n'est pas introuvable ; mais il n'en est pas de même des éditions originales des dix histoires ou romans, qui se trouvent réunis dans l'édition collective. Quelques-uns de ces romans ont eu cependant plusieurs éditions successives.

L'indication sommaire des titres de ces productions, aujourd'hui bien oubliées, pouvant permettre aux curieux de reconnaître et d'identifier ceux des exemplaires qui ont pu survivre, je vais les énumérer :

46. Hierusalem assiégée, où est descripte la délivrance de Sophonie et d'Olympe, ensemble les amours d'Hermine, de Clorinde, de Tancrède, à l'imitation de Torquato Tasso. Paris, Du Breuil, 1599, petit in-12.

47. Les amours d'Olympe et de Bérène faits à l'imitation de l'Arioste. Lyon, 1605, pet. in-12.

48. Les amours de Philandre et de Marizée. Marseille, Pierre Symonet, 1598, in-12.

49. Les hasards amoureux de Palmélie et de Lirisis. Paris, Du Breuil, 1600, in-12.

50. Les religieuses amours de Florigène et Méléagre. Dernière édition. Paris, Du Breuil, 1602, in-12.

Les éditions antérieures ne sont citées par aucun bibliographe.

51. Les chastes et infortunées amours du Baron de Lespine et de Lucrèce de la Prade. Langres, Pierre Pinay, 1598, pet. in-12.

52. La victoire de l'amour divin, sous les amours de Polidore et de Virginie. Paris, Du Breuil, sans date, in-12.

53. Les aventures de Lidior, où sont représentés ses faits d'armes et ses amours. Lyon, Ancelin, 1610, 1 vol. in-12.

54. Les aventures guerrières et amoureuses de Léandre. Paris, Du Breuil, 1608, in-12.

55. **Nesson** (Pierre de). L'oraison à Nostre-Dame, par Pierre de Nesson, imprimée par Jehan Crès et Robin Foucquet à Brehaut-Lodéac le XXVIIe jour de janvier 1484, in-4°.

Édition citée par Brunet sans la moindre référence.

(*A suivre*). A. DELPY.

Avis divers

Le souvenir de l'Exposition du Livre, à laquelle notre Société a participé d'une façon si brillante, n'est pas encore éteint et nous venons d'en entendre un agréable écho.

A l'occasion du Congrès des Sociétés savantes à Rennes et de la distribution de distinctions dont il a été l'objet, notre Secrétaire général, M. Paul Flobert, a reçu la rosette d'Officier de l'Instruction publique, au titre de notre Société.

En le félicitant cordialement au nom de tous ses amis, c'est-à-dire au nom de notre Société tout entière, nous éprouvons une double joie, car nous sentons que cette récompense en renferme deux, une qui est personnelle, et l'autre qui rejaillit sur notre Société elle-même, dont les succès ne peuvent que nous enorgueillir et nous vont au cœur.

Nous sommes heureux d'adresser également des félicitations à notre bon confrère et ami, Georges Bridoux, qui a été nommé Officier d'Académie le 16 février dernier.

Henry VIVAREZ.

Nous avons reçu, par les soins du Ministère du Commerce et du Commissaire général de la section française à l'Exposition de Milan, le Diplôme de Mérite qui a été accordé à notre Société.

Nous sommes heureux d'en faire part à tous nos amis, dont plusieurs ont concouru, par leur participation personnelle, à l'obtention de cette distinction. Nous n'oublions pas, d'ailleurs, que nous en devons la plus large part à M. Bertarelli, dont le dévouement à notre Société n'a cessé de se manifester de la façon la plus généreuse.

Nous ajoutons donc aux remercîments que nous devons à la Direction supérieure de l'Exposition, en cette circonstance, une nouvelle expression de gratitude à notre sympathique confrère.

H. V.

L'Exposition de Nancy, qui va avoir lieu de mai à septembre prochain, sera entourée de manifestations locales dont certaines auront pour nous le plus grand intérêt.

C'est ainsi que la Société d'archéologie lorraine organise au célèbre Musée historique lorrain une *Exposition d'imagerie populaire* composée de documents provenant des fabriques de la région : Épinal, Metz, Wissembourg, etc.

Nos confrères qui voudraient prendre part à cette très intéressante Exposition sont priés de se mettre immédiatement en rapports avec notre érudit confrère, M. Georges Goury, 5, rue des Tiercelins, à Nancy.

ADHÉSIONS NOUVELLES

BIBLIOTHÈQUE du SOUS-SECRÉTARIAT d'ÉTAT des POSTES et des TÉLÉGRAPHES, 107, rue de Grenelle, à Paris (VIIe). M. Ch. SAUNIER, bibliothécaire.

MM. BOREL (Gabriel), licencié en droit, 36, rue Nicolo, à Paris (XVIe).

AUBLANT (Charles), I. ✿, secrétaire adjoint de la Société hist^que et arch^que du Périgord, 26, rue de Strasbourg, à Périgueux (Dordogne).

MOURAVIT (Gustave), trésorier de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Aix, 34, place des Prêcheurs, à Aix (B.-du-R.).

ABADIE (Pierre), ✿, directeur d'école, à Lagasse (Aude).

PUZIN (Georges), 62, avenue de Wagram, à Paris (XVIIe).

LANGLOIS (Ludovic), notaire honoraire, membre de diverses sociétés savantes, 134, rue de Grenelle, à Paris (VIIe)

FÉVELAT (Edmond), I. ✿, membre de sociétés savantes, critique d'art, 3, rue Crevaux, à Paris (XVIe).

FOUJU (Gustave), ✿, président des " Amis de la Bauce ", membre de sociétés savantes, 33, rue de Rivoli, à Paris (IVe).

ARMENGAUD (Jules), ✿, membre du Conseil de la Société d'encouragement à l'Industrie nationale, 44, rue Laugier, à Paris (XVIIe).

LETESTU (Maurice), membre de " La Sabretache ", 19, rue Vernier, à Paris (XVIIe).

ANDORFER (Carl), VII/2, Siebensterngasse, n° 44, à Vienne (Autriche).

CHANGEMENTS D'ADRESSES

MM. CONDAMIN DE CLUMANC (L'abbé), à Villevieille, par Rousset (Bouches-du-Rhône).

LÉON-DUFOUR (Élie), à Enjouanisson, par Montfort-du-Gers (Gers).

FRAUS (Arrigo), absent pour quelque temps de Vienne, prie que l'on lui écrive : Ambassade d'Autriche-Hongrie, à Constantinople.

COMTESSE (Dr Alfred), ingénieur chimiste à Monthey, canton de Valais (Suisse).

PROCHAINES RÉUNIONS

La 57e réunion aura lieu le **mardi 25 mai** et sera consacrée aux

Documents de la vie militaire intime

(Programmes de musique, de théâtres et de fêtes. — Menus de repas militaires, etc.)

La 58e réunion aura lieu le **mardi 22 juin.**

La gravure sur cuivre en France au XVIIe siècle

Le sujet sera présenté par M. Henry Vivarez.

Variétés

Cartes de souhaits.

Nous avons reçu, après la publication de l'article de M. Flobert, une carte de souhaits dont l'originalité mérite un addenda.

Elle émane de notre collègue M. L. Redon, d'Arvant, et se présente sous la forme d'une traite libellée comme suit, avec, à gauche, à la place de la vignette traditionnelle, un écu armorié représentant une caravelle voguant sous un ciel où l'on voit des nuages, le soleil rayonnant et les signes du zodiaque.

La Grave, par Arvant (Haute-Loire), 1er janvier 1909. Bon pour multiples trouvailles

A vue et de mon ordre contre le présent Mandat, il plaira à votre bonne étoile vous favoriser, en la nouvelle année 1909, de nombreuses trouvailles en Vieux Papiers de toutes sortes, Antiquités et Vieilleries, ainsi qu'en Nouveautés intéressantes.

S'il dépend de moi, vous aurez par surcroit 365 jours de santé et de bonheur, car ainsi je souhaite. Valeur que passerez en bonne confraternité et sincère amitié.

à M _____

_____

N° _____

Avis : Les paperasseries en double emploi seront acceptées avec plaisir à LA GRAVE où de nombreux cartons et portefeuilles sont ouverts pour tous les genres anciens et modernes.

La signature des primitifs.

M. de Mély communique à l'Académie un jugement du 27 juin 1457 qui, conformément à l'ordonnance du 1er avril 1426, condamne à l'amende plnsieurs enlumineurs, pour n'avoir pas signé les œuvres qu'ils avaient mises en vente. Il en résulte que non seulement les miniaturistes primitifs ont signé leurs œuvres, mais qu'ils étaient punis quand ils ne le faisaient pas. Une ordonnance du 21 mars 1500 vint de nouveau rendre la chose obligatoire ; elle est suivie des signatures des miniaturistes reçus maîtres dans l'année, qui accompagnent leurs noms des marques qu'ils adoptent.

Grâce à elles, M. de Mély a pu découvrir que tous les manuscrits enluminés portent à la première page, à la place où les éditeurs mettent maintenant leur nom, une marque ou des initiales. M. de Mély, dès aujourd'hui, peut déjà en apporter vingt-six.

Les typographes n'ont donc fait que suivre la tradition des miniaturistes.

Académie des Inscriptions et Belles-lettres, séance du 6 mars 1909.

Un document historique inédit.

L'inauguration à Nice d'un monument à la mémoire de Gambetta remet le grand tribun dans l'actualité.

Profitons-en pour sortir de nos archives de famille un document historique inédit émanant de lui.

Il s'agit d'une lettre adressée à Lille à Achille Testelin, son ancien collaborateur de la Défense nationale comme Commissaire général du Nord pendant la guerre. Au dos de cette lettre Testelin a noté ce qui suit :

Lettre par laquelle Gambetta me prie de convoquer la réunion dans laquelle il prononça le discours qu'il termina en disant à M. le Président de Mac-Mahon : Il faudra vous soumettre ou vous démettre.

Voici le texte de cette lettre :

Mon cher Ami,

J'ai envie et je crois opportun de faire un exposé de la situation électorale du pays pour le 15 août.

Pour toutes sortes de raisons que je passe ici sous silence vous m'approuverez.

Dites-moi si nous pouvons réunir 60 à 80 personnes et sous prétexte de venir visiter mes anciens électeurs prononcer le speech en question.

Vous enverrez une dépêche à l'adresse de Richard ou à défaut : Envoyez-moi la collection des discours du Sénat sur l'administration de l'armée. Cela voudra dire que je peux venir.

Bien cordialement à vous.

LÉON GAMBETTA.

Paris ce 11 août 77.

La réunion fut organisée et le *speech* prononcé. On sait avec quel retentissement extraordinaire il fut accueilli dans le monde politique. Le maréchal se soumit et appela M. Dufaure pour constituer un ministère nouveau style.

VICTOR DUJARDIN.

L'Empereur d'Autriche François-Joseph et sa Collection de Menus.

Sait-on que celle de ses collections qui l'amuse le plus, comprend quatre mille menus qu'il a réunis ? La moitié provient de sa table, mais les autres lui ont été envoyés en majeure partie par ses représentants, chargés d'en récolter de remarquables à l'intérieur.

Le plus beau spécimen est une plaque de marbre noir, avec incrustations de fleurs entrelacées, et menu écrit en lettres d'ivoire, pour le dîner de gala offert par le tzar Nicolas II au président Félix Faure.

Il y en a un du dîner de Kœnigsberg, où assistaient la reine Louise de Prusse, la reine d'Angleterre et Napoléon Ier ; l'autre de l'Empereur

Maximilien à Mexico ; ceux donnés, soit par Bismarck, soit en son honneur, remplissent une vitrine.

Tous les États sont représentés dans cette riche collection de François-Joseph, qui s'intéresse encore à maints détails, en dépit de son grand âge.

HÜBNER.

(*Gaulois* du 2 mars 1909).

Le dépôt légal des imprimés.

Comme chaque vendredi, les Parisiens pourront demain voir circuler, de la place Beauvau à la rue de Richelieu, un vaste fourgon soigneusement clos, qui semble une voiture cellulaire. Ce n'est pas cependant un « panier à salade », mais le véhicule qui transporte toutes les semaines, à la Bibliothèque nationale, le monceau de livres envoyé par les éditeurs au « dépôt légal ».

Ce dépôt, quoique facultatif, — ce qui est du reste une lacune aussi étonnante que parfois regrettable — reçoit un nombre formidable de bouquins, échantillons souvent abracadabrants de la pensée de nos contemporains. La Bibliothèque nationale en hèberge la plus grande partie, mais depuis vingt ans on est obligé de diriger sur le château de Fontainebleau les manuels de classe et les journaux de province. Bon an mal an cette annexe reçoit 26,000 livres et 500,000 journaux. Quels fureteurs de l'avenir iront découvrir de modestes gazettes de chefs-lieux de cantons enfouies en de profondes archives dès leur apparition ? Peut-être y trouveront-ils des détails précieux sur les coutumes et mœurs locales. Nous serions bien heureux de lire aujourd'hui la mort de Cléopâtre dans les *Tablettes du Nil* ou le suicide de Didon dans le *Petit Echo de Carthage !*

(*Le Gaulois*, 3 septembre 1908).

BIBLIOGRAPHIE

La Poste à travers les âges. — Conférence faite le 22 janvier 1909, par M. *Léon Chamboissier*, à la Fédération Philatélique de France.

L'histoire rétrospective de la Poste compte, parmi nous, des adeptes fervents. Nulle étude n'offre, en effet, aux fidèles du vieuxpapiérisme, un champ plus vaste de recherches plus variées. Il suffit de citer la collection des timbres-poste, des marques postales, des cartes postales même, celle des annuaires et guides postaux dont notre collègue M. Quinet nous

a donné, dans ce *Bulletin* même, une nomenclature si complète, pour éveiller l'idée d'un ensemble où l'activité des fureteurs peut largement se donner carrière.

Mais combien cet horizon s'élargit, lorsque, ne se contentant pas des documents écrits, gravés ou imprimés, on aborde le sujet du matériel et les costumes de la Poste !

C'est ce que fait, depuis des années, avec un zèle et une heureuse chance qui ne se démentent pas, notre ami M. Chamboissier. Non satisfait d'avoir déjà réuni de magnifiques ensembles de documents sur la Poste, de marques postales et de timbres-poste, il s'est attaqué aux plaques de la Poste aux lettres et de la Poste aux chevaux, c'est-à-dire aux écussons métalliques, qui, en dehors du costume, constituaient l'insigne légal des fonctionnaires actifs de ces administrations. De ces plaques de postillons et de facteurs, des boutons de leurs uniformes, des jetons et médailles se rattachant au même sujet, M. Chamboissier a formé une collection des plus curieuses, harmonieusement groupée sur une série de panneaux, qu'il a présentée à ses collègues de la Fédération Philatélique dans une conférence, imprimée ensuite en une brochure dont il nous est impossible de donner ici l'analyse détaillée, mais dont nous recommandons la lecture à ceux que ce sujet intéresse. Ils apprendront, par dessus le marché, comment, avec de la persévérance et un tempérament invétéré de collectionneur, on peut découvrir (c'est la conclusion de M. Chamboissier lui même) un genre de collection auquel personne n'a songé et (c'est ma conclusion) réaliser cette collection de la façon la plus heureuse.

H. VIVAREZ.

Essai sur les Bibliophiles du Bas-Languedoc (*Département du Gard*) **et leurs ex-libris**, 1 vol. in-8°, de VIII-134 pages, orné de 96 reproductions d'ex-libris. — Paris, Em. Paul et Fils et Guillemin, éditeurs, rue des Bons-Enfants, 28. Prix : **7** *fr.* **50**.

Sous ce titre, notre collaborateur, M. Prosper Falgairolle, vient de faire paraître un volume richement illustré, et contenant les notices des bibliophiles et des collectionneurs qui sont nés ou ont habité le département du Gard.

Dans cette galerie on voit défiler les grands seigneurs, les magistrats, les officiers, les docteurs en médecine, ou bien le simple amateur, que l'amour des livres avait captivés, et qui ornaient leurs trésors littéraires ou leurs éditions rares de leur fer à dorer, ou bien de leur ex-libris.

Nous félicitons notre collaborateur de ce beau et bon travail.

A. B.

Le Gérant : PAUL FLOBERT.

EM. PAUL ET FILS ET GUILLEMIN

LIBRAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

28, Rue des Bons-Enfants, 28

EN DISTRIBUTION :

Catalogue de la Bibliothèque

de feu M. QUARRÉ-REYBOURBON

Ancien libraire-éditeur à Lille

Correspondant du Comité des Beaux-Arts des départements
Membre de la Société des Antiquaires de France
et des diverses Sociétés savantes
de Lille, du département du Nord, de la Belgique, etc.

TROISIÈME PARTIE :

Lettres de faire-part. — Images de piété.
Vignettes et En-têtes. — Timbres fiscaux. — Menus.
Programmes. — Adresses commerciales.

Premières impressions de Lille, Douai, etc.
Livres anciens et modernes, manuscrits et imprimés.
Cartes, plans, vues, dessins, portraits, gravures.
Documents divers, manuscrits et imprimés.
Recueils de pièces, affiches, almanachs, bibliographie.
Autographes relatifs à la ville de Lille, au département du Nord, à l'Artois, à la Belgique, etc.

Vente du 3 au 8 mai 1909.

RÉUNIONS MENSUELLES

Cinquante-sixième Réunion. — 27 avril 1909.

Assistaient à la réunion : M. Armengaud, Mme et M. Barabino, MM. Bargallo, Borel, Chamboissier, Daymard, Debacq, Mme et M. Decret, Mme et M. Flobert, MM. Halphen, Hornung, Jarry, Langlassé, Lecerf, Mareuse, Meunié, Perrot, Prevost, Renaud, Revellat, Rey, Robin, Saunier, Trinquand, Tumbeuf, Vivarez et Wiggishoff, membres de la Société ; et MM. Lazard, archiviste aux Archives de la Seine, et Blondel, grand collectionneur d'estampes sur Paris.

Le menu du dîner était orné de l'encadrement du plan de Paris reproduit en hors texte au milieu de la conférence de M. Victor Perrot.

M. Vivarez, président, souhaite la bienvenue parmi nous à M. J. Armengaud, l'éminent propagateur de l'aviation, et à MM. Lazard et Blondel, et donne la parole à M. Perrot dont nous ne saurions trop louer les qualités et l'esprit, dût sa modestie s'en offenser. Sur un sujet de prime abord un peu aride, mais très artistique car il a été fait sur Paris des plans admirables, il nous a montré excellemment comme, grâce aux plans, il était agréable d'étudier l'histoire des transformations d'une ville et de quelle utilité pouvait être leur connaissance, car c'est là l'enseignement principal que nous devons en retirer. Nous sommes tout à fait d'accord avec lui : pour bien connaître l'histoire d'une ville et en étudier les vestiges, il n'est pas de meilleur guide que les plans successifs qui en ont été faits.

La relation de la conférence de M. Perrot, que nous donnons dans ce fascicule et le suivant, se subdivise en trois parties : un préambule dont nous ne nous permettrons pas de déflorer la saveur ; ensuite un véritable historique des plans de Paris, qui est la préface de la collection Tarride, dû à un des plus éminents historiens de Paris, M. Ed. Beaurepaire, conservateur adjoint de la Bibliothèque historique de la Ville, auquel nous sommes bien reconnaissants de cette marque d'estime ; enfin la conférence proprement

dite qui peut servir de base à toutes les études sur la topographie des villes.

M. Perrot avait eu la très délicate attention de demander à M. Tarride, l'éditeur de ces merveilleuses reproductions à bon marché qui viennent de paraître, quelques exemplaires des différents plans parus : ils ont été tirés au sort. Nous adressons à M. Tarride l'expression de nos sentiments les plus reconnaissants.

Enfin, après l'audition de cette conférence, si pleine d'attraits, M. Armengaud nous a donné lecture d'une pièce de vers humoristiques composée sur ce qu'il appelle les sept plaies de Paris, où il fulmine contre les prospectus distribués dans la rue qui déshonorent les trottoirs de nos boulevards et des grandes voies publiques.

Paris en Plans

Mesdames, Messieurs,

Avant de vous parler des plans de Paris, ou, pour mieux dire, de Paris en plans, ainsi que le comporte si bien l'annonce faite sur le menu par notre secrétaire, laissez-moi vous présenter M. Paul Blondel qui nous a fait le plaisir d'accepter l'invitation du Vieux Papier pour ce soir.

Mon ami Paul Blondel est un phénomène parisien unique en son genre.

Voyez plutôt :

Depuis plus de trente ans, seul, désintéressé, sans bruit, comme Bonnardot dont il s'honore d'être le fidèle disciple, avec un but déterminé et des ressources aussi modestes que sa personne, il a réuni plus de 80.000 pièces sur Paris, toutes rangées et cataloguées ! !

N'est-ce pas admirable et quelle somme de travail représente cette collection unique? Car Blondel qui, en dehors de ses occupations journalières, tient de sa faveur le titre de conservateur de son musée, a pris, chose curieuse, son rôle au sérieux. Et encore il cumule ! Il est en même temps son concierge, son garçon de bureau, son secrétaire, son bibliothécaire! Et ce n'est pas tout : il est son fournisseur, son relieur, son entoileur, son restaurateur, son colleur, son fabricant de cartons ! Joignez à cela qu'il possède toutes les qualités d'un érudit et d'un artiste, qu'il sait apprécier à sa juste valeur le côté documentaire et artistique d'une pièce, et vous comprendrez alors pourquoi il n'a pas encore trouvé le temps d'aller se faire couronner par l'Académie française.

S'il traverse le Pont des Arts, c'est pour faire des promenades iconographiques dans les cartons des bouquinistes des quais, ou pour identifier sur place un document quelconque.

Un jour qu'il revenait d'une chasse fructueuse, le carnet rempli de belles pièces, je le rencontrai et l'aidai à remonter son butin chez lui.

Heureux, radieux de ses trouvailles, j'en profitai pour lui arracher quelques confidences et lui demander comment cet amour funeste s'était emparé de lui. Il

m'avoua que dès son plus jeune âge une vocation irrésistible l'entraînait vers le Vieux Papier. Heureux possesseur d'un sou, vite il courait acheter un sucre d'orge ; mais c'était pour avoir le papier qui l'entourait !

Avec de telles dispositions il se trouve être, pour nous, un ancêtre, un précurseur, un ami enfin, qui a droit à notre vive admiration et à notre grande estime. (*Applaudissements*).

. . . . . .

. . . . . .

C'était pendant l'ardeur des jours caniculaires de 1908, vers les cinq heures de l'après-midi ; comme j'allais ouvrir mes volets après une sieste parisienne bien comprise, je reçus la curieuse lettre suivante dont je me permets de vous donner communication sous mon entière responsabilité :

Pendant que mon dévoué Secrétaire, aux flots verts
De l'Océan se baigne, apprenez par ces vers,
De nos dîners prochains qui ont lieu neuf fois l'an,
Quel est mon plan ?

C'est d'abord celui de nous initier à Ceux
De Paris dont vous êtes un fidèle amoureux ;
Surtout n'allez pas me répondre impoliment :
N'y a pas plan !

Alors, c'est entendu. Vivarai-je assez pour... ?
C'est le vœu que je fais. Choisissez donc le jour.
Je vais, à son de caisse, annoncer du nanan !
Ran, pa ta plan, pa ta plan, plan plan !

Malgré tout le plaisir que m'a causé, comme à vous du reste, la lecture de cette spirituelle épître, joint à celui de posséder un autographe poétique de notre Président, j'eusse préféré que le destinataire élu fût quelque autre de nos collègues plus plantureux que moi, Monsieur Mareuse, pour ne pas le nommer.

Comme j'avais payé récemment ma dette envers la Société, je n'avais nullement l'intention de recommencer de si tôt ; je sortais d'en prendre, pour parler franchement.

Il me fallait donc décliner poliment l'honneur qui m'était fait, et chercher une forme de refus quelque peu originale qui soit à la hauteur de la requête ; chose très pénible pendant les grandes chaleurs où la paresse est à l'intérieur.

En vers ? la lutte était trop inégale, notre Président est imbattable ; ses vers lamartiniens, s'ils étaient publiés, feraient rêver les Elvires du Vieux Papier, et ses couplets humoristiques, s'ils étaient chantés, feraient faire salle comble tous les soirs aux cabarets de Montmartre.

En Esperanto ? Molière n'y avait pas pensé, c'est vrai ; mais malheureusement pour en faire, il faut le savoir.

Force me fut donc de me servir du Vieux Pot de M. Jourdain et d'essayer d'y faire le mieux possible un ragoût prosaïque.

Je pris donc ma plume et après avoir passé, suivant mon habitude, ma main gauche dans mes cheveux pour y chercher l'inspiration, je commençai :

Planissimo, mon cher Président, planissimo ; je ne voudrais pourtant pas que vous m'accusiez de ne pas vouloir tirer aux plans... de Paris, mais... mais... mais...

J'en étais là depuis un quart d'heure, faisant du Rostand sans le savoir, quand

le joyeux carillon du *Barbier de Séville*, suivi de six coups graves, se fit entendre au beffroi du *Figaro* (j'habite en face).

A ce moment, la plume me tomba des doigts et ce soir-là je n'écrivis pas plus loin : je pris ma canne de bois et mon chapeau de paille, et je descendis prestement mes trois étages en laissant en plan, ra ta plan, plan plan, la réponse si bien commencée à notre Président.

C'est en effet l'instant solennel de la journée où, en été, je fais ma tournée d'inspection dans mes domaines parisiens. Pendant un mois je suis un riche propriétaire et ce, par le droit du seul occupant.

Vous savez en effet que l'honneur des Parisiens et surtout des Parisiennes, veut qu'en août on aille n'importe où, s'entasser dans des chambres d'hôtel à peine assez grandes pour contenir une malle et un chapeau féminin.

Paris est abandonné, comme l'a fait remarquer notre Secrétaire qui ne croyait pas si bien dire : Paris est en plan.

Et pourtant...

Tenez, en attendant que l'inspiration vienne me permettre de terminer la lettre à M. Vivarez et de préparer pour l'année prochaine la causerie qu'il me réclame pour aujourd'hui, je vous propose de m'accompagner dans cette promenade aussi hygiénique que symbolique ; et, vous vous rendrez compte quelle physionomie amusante prend notre grande ville à cette époque, pour un curieux parisien.

Au carrefour Drouot, la chaussée des grands boulevards, fraîchement arrosée, est complètement déblayée, le silence y règne, comme si le Tzar allait passer ; seuls les gardiens de la paix encombrent le trottoir.

Et quelle propreté ! Regardez par terre, pas d'expectorations humaines, pas de déjections canines, pas de bouts de mégots, et, chose inouïe, pas un seul prospectus ! !

On dirait, ma parole, que le Vieux Papier vient de passer. Tout est raflé.

Les camelots — de la République —, d'une voix qui tombe et d'une ardeur éteinte, vous proposent le journal du soir obséquieusement comme s'ils vous tendaient de l'eau bénite ; les quelques conducteurs d'autos stationnés par routine le long du trottoir s'étirent sur leur siège et, fatigués d'une longue sieste, sont sur le point d'aller à leur garage respectif prendre un repos bien gagné.

A la terrasse des cafés, quelques touristes anglais vous regardent passer et leur guide vous désigne comme un objet de haute curiosité : un Parisien à cette époque ! ! Pièce très rare ! Rarissime ! A l'état unique... et j'entends autour de moi les déclics de leurs kodacks.

Pour me soustraire à cette ovation étrangère et photographique, je gagne rapidement la place de l'Opéra.

Là, ce laid cratère de l'un des vésuves métropolitains, ne vomit plus ses torrents de larves parisiennes : il est momentanément éteint.

Et devant ce grand trou du souffleur de l'Académie nationale de musique, le monument de Garnier semble enveloppé d'une housse transparente de poussière dorée.

Les danseuses de Carpeaux sont enfin lasses et, pour se reposer, ont l'air de jouer au petit jeu de société : le furet du bois, — du pavé de bois —, Mesdames ; tandis que là-haut, sur son belvédère, Apollon, fatigué de tenir sa lyre, comme un ostensoir, à la vénération des Parisiens et son anatomie, comme un modèle, à

l'admiration des Parisiennes, laisse tomber ses bras et, mélancoliquement tourné vers le couchant, semble regretter

... le temps où le ciel sur la terre,
Marchait et respirait dans un peuple de dieux

et où il conduisait le char du Soleil au lieu de la direction de l'Opéra.

Le café de la Paix est bien celui de la Tranquillité, et la Madeleine a fermé ses portes massives de Janus sur le temple vide ; le bon Dieu est aux bains de mer avec ses paroissiens : sur le fronton on semble lire : Réouverture en septembre.

Est-ce une illusion d'optique ? Mais là-bas, la façade de la baraque qui se trouve au bout du pont de la Révolution paraît, de loin, bien lézardée.

Personne, du reste, sur les tréteaux et pour cause ! La première pièce de la saison « Le Coup du Père François » a indigné les spectateurs et la dernière représentation nationale, mais non gratuite, de la Retraite des Quinze-Mille renouvelée des Grecs, s'est faite au milieu de la Confédération Générale de l'indifférence.

Sur le pont, les piédestaux, qui supportaient jadis les statues des grands serviteurs du régime déchu, sont parfaitement nivelés, probablement dans l'attente des statuts inutilisés des fonctionnaires du régime échu.

La concorde règne complètement sur la place du même nom et ce calme parfait convient bien à la majesté des deux Parthénons de Gabriel, cet autre archange de l'Architecture.

Et autour de ce merveilleux surtout de table que forment les deux fontaines monumentales et cette bombe pyramidale de glace au café qu'est l'Obélisque, les convives sont rares.

Par contre, les chevaux de Marly, plus fougueux, plus écumants et plus altérés que jamais, demandent à grandes ruades qu'on les reconduise à l'abreuvoir.

N'empêche que cet ensemble unique au monde constitue un magnifique parvis à cette somptueuse basilique des Champs-Élysées, dans laquelle je pénètre ébloui.

Il y pleut de l'or, ce qui, n'en déplaise à notre collègue M. Hugo Weiler, est au moins aussi agréable que de la civilisation.

Là haut, en effet, au bout de l'immense nef, le soleil, hostie éclatante, dans une abside vermeille, se pose sur l'arc triomphal comme pour se coucher dans un majestueux tabernacle de pierre.

Les arbres ont déjà revêtu leur parure automnale et comme de grands candélabres scintillent de mille lumières.

Aveuglés par ces clartés qui resplendissent de toutes parts, quelques fidèles gravissent la pente harmonieusement douce en se courbant dans un mouvement d'adoration, pendant que des colonnades des Deux Palais, ces grandes orgues de l'Avenue Alexandre III, s'élève l'Hosanna d'amour à la Beauté sacrée de Paris.

Une mosaïque mordorée que figurent les feuilles qui tombent tapisse le sol et en marchant

L'on fait de ses pieds durs craquer ces copeaux d'or.

En passant devant le vieil hôtel solitaire du duc de Massa, je m'incline devant ses arbres, respectables comme des aïeuls et imposants comme des cathédrales, et, ceux-ci me reconnaissant agitent, en les penchant paternellement sur mon chemin, leurs hauts sommets touffus dans un signe de bénédiction.

Mais quand on arrive sur la place de l'Étoile, de l'étoile éteinte bien entendu, le voile du bonheur si cher au grand Pan de la place Beauvau s'envole.

Les *arboriclastes* et les *aérophages*, ces bons génies de la laideur et de la tuberculose, continuent leur œuvre lucrative sous l'œil nonchalant d'une administration édilitaire qu'aveuglent l'hiver une neige qui tombe et qui ne s'enlève pas, et l'été une poussière qui s'élève et qui ne retombe pas.

Traversons rapidement sans lever les yeux cette gare de chemin de fer, et tout en laissant de côté ce banc d'œuvre monumental et symbolique où Alphand indique ironiquement du doigt à des terrassiers, ses successeurs, paraît-il, un endroit de Paris qu'ils n'ont pas encore bouleversé et que ceux-ci cherchent en vain, courons vite changer d'air, oublier ce cauchemar, sur la plage de Paris; ma plage, c'est l'avenue du Bois.

Rien n'y manque : la fraîcheur, le calme, la solitude et même une grève fine, aristocratique, incapable de saboter les fragiles souliers de nos *Invisibles*. La marée est basse; le bois forme devant vous une baie profonde et paisible qu'encadrent les côteaux de Suresnes et de Saint-Cloud et au-dessus de laquelle émerge comme une île, l'ancienne abbaye du mont Saint-Valérien, ce Saint-Michel parisien, au péril de la guerre.

Mais quel spectacle charmant et unique! Sous une large tente-abri orné de fleurs qui la recouvre, une néréide parisienne qui, en cachette, vient de prendre son bain, s'attarde sur cette plage déserte, persuadée qu'à cette époque de l'année aucun triton parisien ne viendra la surprendre ; à mon aspect elle se sauve tout en laissant dessiner sous l'étui qui l'enferme, une lame gracieusement ondulée qui n'a pas sa pareille à Trouville ou à Dieppe.

Bornons là notre curiosité admirative et ne nageons pas à sa poursuite quelque peu dangereuse, car nos forces nous trahiraient. Il se fait tard et cette longue promenade aux bords de la mer m'a, en effet, ouvert l'appétit.

Ce faisant, je me dirigeais vers la gare de la porte Dauphine, ce port d'attache des Souverains. Là, quelques camelots des rois, inoccupés, dans l'attente de leur retour, sommeillent sur les falaises des fortifs.

Il était sept heures quand une faim de loup, de loup de mer, me fit entrer dans le bois ; et, à ce moment, il me sembla que sept coups tonnaient aux canons des Invalides, annonçant au monde ma sortie de Paris.

Je mis le cap pour dîner vers cette île heureuse de mon enfance, le Jardin d'acclimatation.

J'aime, en effet, ce Trianon de ma jeunesse, où je jouais jadis les Fersen au cerceau près de mignonnes Marie-Antoinette à la corde.

Que de souvenirs il me rappelle :

> Chansons, rêves d'amour, rires, propos d'enfant,
> Et toi, charme inconnu dont rien ne se défend,

souvenir, résurrection si mélancoliquement douce, si délicatement triste des êtres et des choses que l'on a aimés.

Au moment où, ayant oublié ma préoccupation de la journée, sans souci du lendemain, j'arrivais au but de ma promenade : boire, manger, rêver peut-être ! tant il est vrai que tout bonheur que la main n'atteint pas n'est qu'un rêve, se dressa devant moi la statue du vieux Commandeur du Vieux Papier : M. Vivarez! Anankè ! ! Mon premier mouvement fut de faire le myope, mais il m'avait vu ! ! Il s'avança vers moi avec l'amabilité souriante, mais perfide, d'un diplomate de carrière ou d'un prince de l'Église:

« Eh bien ! mon cher collègue, vous avez reçu mon petit mot, vous voyez que j'ai cherché à vous être agréable, que j'ai été au devant de vos désirs ! »

Je me sentis perdu, je balbutiai quelques paroles confuses pour cette aimable attention et comme excuse je ne pus trouver que cette objection : « mais, vous ne trouvez pas, cher et vénéré Président, que par ses dimensions, le plan de Paris n'entre pas dans les limites du Vieux Papier ; ce n'est pas ce qu'on peut appeler de la collection de portefeuille qui est la raison d'être de notre société. »

A ce moment le visage de M. Vivarez prit une expression sévère mais pontificale :

« Pas du Vieux Papier! s'écria-t-il, pas du Vieux Papier! Du grand Vieux Papier, voilà tout! » Et il esquissa de sa main droite un signe de consécration pareil à celui de ce cardinal baptisant carpe un superbe faisan, un vendredi de carême.

Et c'est ainsi, puisque notre grand Papiste l'a décidé infailliblement, que je suis amené par un chemin un peu long, le chemin des escholiers du vieux Paris, à vous parler, ce soir, de ses plans, en commençant par ceux de sa jeunesse que, pour être au goût du jour, nous appellerons cavalièrement des aréoplans.

Ran, pa ta plan, pa ta plan, plan plan.

(*A suivre*). VICTOR PERROT.

Vieux Paris
Vieux Plans

En entreprenant la publication de la **Collection des anciens Plans de Paris**, l'éditeur Taride s'est proposé de reproduire les pièces les plus rares, les plus documentaires de la cartographie parisienne, les plus curieuses, les plus « parlantes », si on peut ainsi dire, aussi les plus indispensables à la connaissance ou à l'étude des transformations de Paris ; de grouper enfin pour les amoureux de l'histoire de Paris des éléments épars dans des dépôts publics, dans des collections particulières, et par cela même de consultation difficile, impossible en tout cas à faire chez soi, à son heure, à son gré.

Tous les soins ont été apportés à la reproduction de chacun des plans qui composent aujourd'hui cette collection, mise à la portée de tous par la modicité des prix.

Et, de même que l'éditeur ne s'est préoccupé que de reproduire les plus beaux exemplaires connus, appartenant soit à des collectionneurs connus: M. Edgar Mareuse, M. Victor Perrot, ou à des dépôts publics comme la Bibliothèque historique de la ville de Paris, il a voulu que chacune des planches de cette œuvre de vulgarisation fût accompagnée d'un texte commentateur, emprunté aux *Études archéologiques sur les anciens plans*

de Paris, de M. Alfred Bonnardot, ouvrage qui fait autorité, ou rédigé par des écrivains spécialistes et d'une érudition proclamée, comme M. Alfred Franklin, comme M. Victor Perrot.

Cette « Collection des anciens plans de Paris », cette œuvre de vulgarisation à laquelle ont applaudi tous ceux qui désirent que l'on connaisse mieux la vieille et noble cité, pour qu'on la puisse aimer davantage, ne comprend que la reproduction de plans *originaux*, c'est-à-dire contemporains de l'époque qu'ils représentent. La série, à peu près complète, permet de remonter le cours des temps, revivre avec les ancêtres et voir Paris s'agrandir, s'embellir toujours, malgré les traverses et les catastrophes, depuis le XVIe siècle, d'où date le premier plan gravé qui nous soit parvenu.

En effet, ceux qui se sont tout d'abord avisés d'écrire sur les origines d'une ville semblent n'avoir eu en vue que leur propre satisfaction. Ils acceptèrent et répétèrent tout, sans nul esprit d'examen ni de critique : légendes et récits, éloges et descriptions.

Les curiosités, encore mal éveillées, se contentèrent de ces fantaisies; mais s'affinant avec le temps, elles réclamèrent bientôt des données moins vagues, des informations plus précises ; et alors il fallut entrer dans les détails et regarder les choses de plus près avant que d'en parler.

Puis, et sans tarder beaucoup, au désir d'apprendre les faits vint se joindre celui de voir figurées les cités qui en furent le théâtre, et aussitôt apparurent les « imaiges », dessins ou plans, soumises elles-mêmes à la loi commune de perfectionnement, et qui accompagnent les textes.

L'histoire de la ville de Paris a passé par ces diverses phases, et bien avant qu'on pensât à discuter les questions relatives à son origine et à sa configuration, plusieurs érudits du moyen âge avaient à leur manière loué ou décrit la vieille cité. Parmi ces primitifs, je citerai le poète Guillot, qui rima *le Dit des rues de Paris,* tout au commencement du XIVe siècle, et Jean de Jandun (l'anonyme de Senlis), qui rédigea son *Traité des louanges de Paris*, vers 1323, en réponse à un anonyme qui avait fait l'*Éloge de la cité de Paris*, en latin [1].

Quant à l'idée d'éclairer le sujet par une représentation figurée, il semble qu'elle ne se reproduisit que deux siècles plus tard, puisque le premier plan gravé de Paris que l'on connaisse n'apparaît qu'en 1550, dans une nouvelle édition de la *Cosmographie universelle* de Sébastien Munster, cordelier allemand, traité de géographie publié pour la première fois à Bâle, en 1541, et plusieurs fois réimprimé.

Deux ans après, en 1552, Balthazar Arnoullet, libraire lyonnais, publia un ouvrage de Guillaume Guéroult, dont M. Julien Baudrier, l'érudit bibliophile, possède le seul exemplaire connu, et qui a pour titre : *Premier*

1. M. Mareuse a donné une excellente édition du curieux poème de Guillot (Paris, 1875).

Livre des figures et pourtraitz des villes plus illustres et renommées d'Europe...; dans cet ouvrage figure un *autre* plan de Paris, portant cette mention au bas d'un encadrement assez lourd : « *A Lyon, chez Balthazar Arnoullet, M. D. L. I.* (1551),

Ce plan, qui se retrouve, mais sans encadrement, dans *Chroniques et gestes admirables des empereurs...*, Lyon, B. Arnoullet, 1552, puis dans l'*Épitome de la corographie d'Europe...*, Lyon, B. Arnoullet, 1553, et dans *Plans, Pourtraictz et Descriptions de plusieurs villes et forteresses...*, Lyon, Jan d'Ogerolles, 1564, est encore utilisé... dans les exemplaires des éditions de S. Munster publiées en Allemagne, en 1598 et postérieurement. Il est alors replacé dans un cadre, copie servile de celui où il est dans le *Premier Livre des figures et pourtraitz des villes...* publié, comme je l'ai dit plus haut, par le libraire lyonnais B. Arnoullet, en 1552 [1].

On désigne généralement ce plan sous le nom de *Plan aux Trois-Anges,* en raison des trois figures ailées qui soutiennent, à droite, l'écusson royal surmonté de la couronne fermée ; à gauche, les armoiries de la ville de Paris. Sur le plan de S. Munster, l'écusson royal est remplacé par une bannière où sont inscrites trois fleurs de lis, et les armoiries de la ville de Paris par un cadre assez inélégant où figurent au nombre de sept des noms d'édifices ou de lieux.

Pour le surplus, sauf quelques détails d'importance topographique très relative et sauf les dimensions des planches, les deux plans se ressemblent... comme deux frères.

Au reste, l'antériorité du plan de S. Munster ne serait qu'apparente, s'il faut en croire M. l'abbé Valentin Dufour qui prétend que le plan aux *Trois-Anges* ou d'Arnoullet est le prototype du plan inséré dans l'ouvrage du cordelier allemand, copié assez maladroitement par Hans-Rudolphe-Manuel Deutsch, dont il porte le monogramme [2].

Il convient d'ajouter que M. Gabriel Marcel a combattu cette opinion, pour conclure que « tous deux sont la copie d'un même original aujourd'hui perdu. »

La question n'apparaît donc pas comme définitivement solutionnée, et l'éditeur n'ayant pas à prendre parti, a cru pouvoir fixer son choix sur le **Plan aux Trois-Anges** *(le premier de la Collection)*, beaucoup moins connu que le « plan de S. Munster ». Au reste, l'intérêt principal de l'un et l'autre de ces *pourtraits* de Paris est dans leur rareté, car ils figurent tous les deux et assez grossièrement la même « imaige » de Paris, vers 1530 [3].

---

1. Ils sont réimprimés dans l'*Histoire générale de Paris : Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles*. Paris, 1857, gr. in-4°.

2. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, IX, 45 et XIII, 169.

3. Le *Plan aux Trois-Anges* ou *d'Arnoullet*, mesure 0,254 × 0,162 ; et, plié en deux, il se trouve dans un in-4° ou un in-8° moderne ; — le *Plan de S. Munster* mesure 0,360 × 0,255, et

Et puis, quoi qu'il en soit, il ne faut considérer l'un et l'autre de ces plans, que comme des *imaiges* de Paris, dont la rareté fait le principal intérêt. Dessinées sans nul souci de la proportion ou de la direction des rues, sans nulle préoccupation de la direction respective ou de la proportion des édifices, il semble qu'elles ne peuvent avoir d'autre prétention que de montrer comment, autrefois, notre capitale se divisait en trois parties : 1°, la *Cité*, avec ses trois parties nettement caractérisées : le *Palais*, séjour royal, siège du Parlement ; l'*Ilot de la Pelleterie* (entre le boulevard du Palais et la rue de la Cité), où se presse, dans des rues étroites et tortueuses, toute une population marchande que les péripéties des invasions successives y ont concentrées ; *Notre-Dame*, abritant sous ses tours le cloître où vivent ses chanoines, le palais où réside l'évêque de Paris, car Paris ne deviendra archevêché qu'en 1622, sous Louis XIII, et les petites écoles où grouillent les écoliers ; — 2°, Au nord de la Cité, de l'autre côté de la Seine, s'étend la *Ville*, ou le quartier d'*Outre-Grand-Pont*, le *Grand-Pont* d'alors que remplacera notre *Pont-au-Change*, et que dominait le *Grand-Châtelet*, siège de la Prévôté de Paris ; — 3° De l'autre côté de la Seine, l'*Université*, grimpant aux flancs de la *Montagne Sainte-Geneviève*, reliée à la Cité par le *Pont Saint-Michel* (achevé en 1387) et par le *Petit-Pont*, reconstruit en pierre en 1185, tous deux bordés de maisons, ainsi que des rues ; car, autrefois, ce que l'on voyait le moins à Paris c'était la Seine, disparaissant derrière les maisons élevées sur ses berges, édifiées sur ses ponts.

Il suffit, pour ressentir cette impression, de jeter un coup d'œil sur le **Plan** *dit* **aux Trois-Personnages** *(le deuxième de la Collection)*, très habilement gravé à l'eau-forte et qui offre, malgré son petit cadre, une exactitude surprenante, pour une époque où la géométrie ne pouvant être d'un grand secours au milieu d'un dédale de rues étroites, tortueuses et toujours encombrées, ce n'était guère que de mémoire et après un examen fort incomplet qu'on pouvait crayonner, tant bien que mal, la forme des rues et des principaux édifices. Aussi, ce plan, inséré dans un in-folio : *Civitates orbis terrarum* (les Cités de l'Univers), édité à Cologne par Georges Braun, en 1572, et connu sous le nom de *Plan aux Trois-Personnages*, en raison des trois figures (un seigneur saluant deux dames en costume du temps de Charles IX) qui se voient en bas, à gauche, ce plan est-il encore, à proprement dire, un « pourtrait » de Paris, mais combien intéressant ! C'est le Paris du moyen âge, tout hérissé de tourelles, de pignons et de clochers qui nous apparaît.

A l'est, l'*Hôtel royal des Tournelles* occupe l'emplacement de la place

---

accompagne un texte in-f° ; on peut admettre que ce fut pour le faire cadrer avec ce format que l'on *distendit* le champ du plan.

des Vosges, non loin de la Bastille, dominant le quartier Saint-Paul et le faubourg Saint-Antoine ; au nord, le *Prieuré du Temple* et l'*Abbaye Saint-Martin-des-Champs*, apparaissent avec leurs courtines crénelées ; l'ancien rempart de Philippe-Auguste, quoique englobé depuis deux siècles dans l'enceinte de Charles V, développe à travers les quartiers de la rive droite sa ligne de murailles jalonnées de tours massives ; le *Donjon de Jean-sans-Peur*, qui existe encore (rue Étienne-Marcel, 22), est nettement figuré, et la grosse tour du *Louvre*, dont François Ier ordonna la démolition en 1529, est séparée du *Cloître Saint-Germain-l'Auxerrois* par l'hôtel stigmatisé du connétable de Bourbon (sol du parterre du Louvre, vers le monument de Vélasquez) tandis que des fabriques de « tuiles » indiquent l'endroit où s'élèvera le *Palais des Tuileries ;* la *Butte Saint-Roch* est couronnée de moulins à vent et, sur le tracé de l'avenue de l'Opéra, se dresse l'échelle de justice de l'Évêque de Paris, qui fit donner à la rue la plus proche le nom qu'elle porte encore.

Au loin, l'*Abbaye de Montmartre*, la léproserie de *Saint-Lazare*, puis, sur les pentes méridionales, aux Buttes-Chaumont, vers l'angle que forment les rues de la Butte-Chaumont et Grange-aux-Belles, les piliers du *Gibet de Monfaucon* apparaissent au milieu des vignes, des saulaies et des cultures maraîchères.

Sur la rive gauche de la Seine, le rempart de Philippe-Auguste, resté mur d'enceinte, se soude d'un côté à la *Tour de Nesle* (pavillon oriental de l'Institut) et de l'autre à la *Tournelle Saint-Bernard* (entre le pont Sully et le pont de la Tournelle).

En dehors de ces fortifications, l'*Abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, emmurée comme un château-fort, est isolée au milieu des prairies qui s'étendent jusqu'à Grenelle, et dont la partie basse (d'une façon générale, de la rue de l'Université à la Seine, jusqu'à la rue de Bourgogne), forme le fameux *Pré-aux-Clercs*, aussi cher aux « escholiers » que le fut aux étudiants du deuxième Empire, cette *Pépinière du Luxembourg*, ancien domaine des Chartreux, aujourd'hui couverte par le lycée Montaigne, l'École de Pharmacie, etc. — Au sud-ouest, sur partie de l'emplacement de la Halle aux vins, l'*Abbaye de Saint-Victor*, tout auprès d'un monticule que représente le labyrinthe du Jardin-des-Plantes, étale ses vergers arrosés par la *Bièvre*, détournée à son profit, et dont les eaux, après avoir battu les aubes d'un moulin : le *Moulin de Recouvrance*, viennent se jeter dans la Seine presque en face du pont Sully.

Intra muros, on voit surgir de toutes parts des clochers de couvents et de chapelles qu'on chercherait en vain aujourd'hui : le couvent des *Grands-Augustins* (entre le quai, la rue Dauphine, la rue Christine et la rue des Grands-Augustins) ; le couvent des *Jacobins* (entre les rues Saint-Jacques Soufflot, Victor-Cousin et la place de la Sorbonne) ; les *Mathurins* (un

vestige à l'angle de la rue de Cluny et de la rue du Sommerard); *Saint-Jean-de-Latran*, dont le donjon, dit tour Bichat, a été emporté par la rue des Écoles (entre les rues Jean-de-Beauvais et Thénard); les *Bernardins*, dont le réfectoire est affecté à une caserne de pompiers, rue des Bernardins; et les dominant tous, le clocher de l'église Sainte-Geneviève : la *Tour Clovis*, comme on l'appelle, dont le carillon égrène, ô anachronisme! les premières notes de : *Au clair de la lune*, sur les bâtiments subsistants de l'ancienne abbaye des Génovéfains.

Tout ceci c'est le Paris de la première partie du XVIe siècle, et, en effet, le plan aux Trois-Personnages, quoiqu'il n'ait été publié à Cologne qu'en 1572, ainsi qu'il a été dit, représente Paris vers 1530, comme le plan de S. Munster ; bien plus, Simon Van der Nœvel, qui semble l'avoir gravé, a dû se servir du même document que l'anonyme du plan aux Trois-Anges, et que H.-R.-M. Deutsch, le graveur du plan intercalé dans la *Cosmographie universelle* du cordelier allemand. On peut admettre que tous les trois ne sont que des reproductions étrangères, des interprétations retouchées ou rajeunies d'un même plan français, officiel, levé conformément à une ordonnance rendue par François Ier à son avènement au trône, et dont le plus ancien témoin serait une « imaige » de Paris incrustée en marqueterie dans la table postérieure d'une viole fabriquée vers 1520 et qui figure dans une collection particulière : n'est-il pas évident que le luthier n'a pu lever lui-même le plan sur le terrain et qu'il faut qu'il en ait existé un sur lequel il se sera guidé? Quel serait ce plan sinon celui, aujourd'hui disparu, qu'aurait fait dresser le roi François Ier ?

Les plans officiels de l'époque des Valois eurent, d'ailleurs, des destinées funestes. — A son avènement, Henri II, comme avait fait son père, ordonna de lever les plans des villes de son royaume. L'ordonnance existe encore, dit-on, et le « plan de la ville de Lyon », paraît-il, mais le plan *original* de Paris a aussi disparu ; d'après Jules Cousin, on admet généralement que le **Plan** *dit* **de Bâle** *ou* **de Truschet et Hoyau,** et le **Plan** *dit* **de Saint-Victor** ou **de Ducerceau** (les 3e et 4e de la collection), en sont des copies collatérales exécutées *pour* et *par* le commerce.

Il n'existe du plan dit de Saint-Victor que trois exemplaires connus. — Le premier, conservé dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor, dont la situation a été indiquée plus haut, était réputé unique, quand Bonamy, historiographe de la Ville de Paris sous Louis XV, engagea le Corps municipal à le faire reproduire, et le graveur Dheulland fut chargé de cette reproduction qu'il termina en 1756. — Dheulland s'acquitta de sa tâche avec un sans-gêne indigne d'un artiste, et sans aucun respect pour son précieux modèle qui sortit de ses mains dans un état de dégradation et d'encrassement lamentable. Plus tard, l'exemplaire passa avec la majeure partie de la bibliothèque de l'abbaye à la bibliothèque de l'Arsenal, formée des fonds

réunis de la bibliothèque du duc de La Vallière et du marquis de Paulmy : c'est celui-là même que la Bibliothèque nationale possède aujourd'hui, par voie de réquisition. — Un deuxième exemplaire fut découvert, en 1845, par M. Gilbert, maître sonneur de Notre-Dame sous le titre assez bizarre de *conservateur des tours*. M. Gilbert l'avait payé 50 centimes, disait-il; mais le vendeur, qui ne voulait pas passer pour avoir fait un marché de dupe, prétendait qu'il l'avait bel et bien payé 2 francs ! Ne cherchons pas à concilier ces vanités puériles et contentons-nous de dire qu'après le décès du « conservateur » des *tours de Notre-Dame,* ce même exemplaire, toujours considéré comme le second sans-rival, fut adjugé à la Ville de Paris au prix alors inouï de 2,000 francs. Il a d'ailleurs été brûlé, en 1871, dans l'incendie de l'Hôtel-de-Ville. Mais, avant l'année terrible, en 1865, le libraire Tross avait *déniché* en Allemagne un troisième exemplaire du plan dit de Saint-Victor, on raconte qu'il l'avait acquis pour un bock de bière et c'est ce même exemplaire qui, à la vente Destailleurs, a atteint, je crois, la jolie somme de 4,000 francs, sans les frais.

L'exemplaire de M. Gilbert ayant été brûlé, comme on l'a vu tout à l'heure, il ne restait donc que deux exemplaires du fameux plan, quand, en 1876, la mort de M. Tross en fit sortir une quatrième épreuve qu'il tenait en réserve ; c'est celle que possède la Bibliothèque de la Ville de Paris (rue de Sévigné, 29) et qui fut achetée 3,000 francs, plus les frais.

Ce plan *dit de Saint-Victor*, dans le sens de *Plan de Paris* « conservé » *à la bibliothèque de Saint-Victor*, a été attribué à Jacques-Androuet Ducerceau, sans aucune raison. Il n'est ni signé ni signalé dans l'œuvre du maître. L'exécution est irrégulière, sans homogénéité, indigne du célèbre artiste ; elle révèle partout un travail fait de plusieurs mains et des mains de simples ouvriers, une œuvre destinée au commerce et non point entreprise par l'architecte du roi sur l'ordre de son maître.

On peut croire que ce document graphique, très curieux d'ailleurs à consulter, a été intercalé dans une des nombreuses « cosmographies » publiées alors en Allemagne.

L'absence de lignes d'encadrement et l'état des *trois exemplaires connus* qui est identique, exemplaires évidemment détachés d'un volume relié dans lequel ils étaient pliés, appuie cette opinion qui expliquerait aussi l'absence d'adresse d'éditeur, le titre du livre devant y suppléer.

Quel est ce livre ? Point ne le sais. Peut-être le libraire Tross l'avait-il découvert et, peut-être aussi exhibera-t-on, un jour ou l'autre, d'autres exemplaires du plan de Saint-Victor.

Quant au **Plan de Bâle** dit aussi **Plan de Truschet et Hoyau** *(le 3e de la Collection)*, il est encore plus rare que le plan dit de Saint-Victor, puisqu'on n'en connaît *qu'un seul* exemplaire, celui de la bibliothèque de Bâle,

où il fut découvert en 1874, tant il est vrai que les plans ont leurs destinées... tout comme les livres. Voici l'origine de cette découverte : un Bâlois, Basile Amerbach, l'un des membres de cette famille d'imprimeurs et de savants dont Érasme a fait l'éloge, étant venu à Paris vers 1557, sous Henri II, y acheta, comme souvenir peut-être, un plan de Paris et aussi un exemplaire d'un petit livre, sorte de « guide de l'étranger dans Paris » : *Les antiquitez et singularités excellentes de la ville, cité et université de Paris...* de Gilles Corrozet, qui fut plus tard libraire et mourut à Paris, où il fut inhumé aux *Grands Carmes de la place Maubert* (emplacement du marché des Carmes, en face de la statue d'Étienne Dolet).

A la mort de B. Amerbach, ses papiers devinrent la propriété de la ville de Bâle et, pendant trois cents ans, on les oublia dans les bahuts de la bibliothèque.

Un jour de l'année 1874, M. Siber, alors bibliothécaire, découvrit la liasse poussiéreuse et y trouva un plan qui lui parut être celui de Paris; il en écrivit à Jules Cousin, qui partit aussitôt pour Bâle, fit photographier le plan puisqu'il ne pouvait l'acquérir, et la *Société de l'Histoire de Paris*, sur son initiative, le fit graver en *fac-simile*. L'éditeur de la *Collection des reproductions d'anciens Plans de Paris* a eu la bonne fortune d'obtenir de la Société de l'Histoire de Paris l'autorisation de reproduire ce plan rarissime.

Avant que d'être libraire et d'avoir boutique au « Palais » Gilles Corrozet, dont on parlait tout à l'heure, avait été d'abord, de son métier, conducteur « cicerone » des étrangers dans Paris ; c'est ce qui l'avait engagé, suivant toute probabilité, à publier son petit livre, dont l'édition *princeps* parut en 1532.

On recherche aujourd'hui les exemplaires, très rares, des différentes éditions de cet ouvrage d'une exactitude contestable, et on les paie bien au-dessus de leur valeur réelle, tout en convenant qu'il est plus curieux qu'utile.

C'est, en réalité, une chronique fabuleuse pour toute la période antique, plus que succincte pour la période contemporaine, dont chaque chapitre se trouve ensuite résumé en quelques vers que l'on peut qualifier, suivant la devise de l'auteur, de *plus que médiocres*.

Tout ceci paraît nous éloigner du plan qui nous occupe; il n'en est rien.

En effet, au bas du plan de Truschet et Hoyau, trois grands cartouches alignés encadrent des inscriptions; les deux premiers, qui se font suite, sont consacrés à un long poème de 108 vers à la louange de Paris, et ce poème interminable est précisément celui-ci qui termine et résume le petit livre de Gilles Corrozet. Bien plus, on trouve le nom du futur libraire en isolant les lettres initiales des quatorze premiers vers:

Gentilz lecteurs amateurs d'escripture,
Ioyeulx espritz regardez la stature
Le Bastiment et la fondation
L'accroissement et l'augmentation
Et la façon comment Paris la Ville
S'est augmentée en matière civille.
Considérez la sienne antiquité
Où mainctz cas sont en singularité;
Regardez bien tous ces beaulx édifices ;
Recognoissez ses louenges propices
Où on comprend sa valeur et noblesse
Son hault estat, sa douce gentillesse,
Et tous les biens qu'on peult en vérité
Totalement dire d'une cité,

Et on peut conclure que c'est sous le patronage de Gilles Corrozet, et peut-être par lui-même, que fut édité le plan retrouvé à Bâle ; Truschet et Hoyau n'en étant que les graveurs et les imprimeurs. Quoi qu'il en soit, c'est le premier plan de Paris *isolé*, le premier qui ne soit pas intercalé dans un ouvrage quelconque. — C'est aussi le premier qui porte une adresse, et cette adresse est parisienne : Truschet et Hoyau commerçaient *Au chef Saint-Denis*, en la rue Montorgueil, en ce temps-là (vers 1551), habitée par toute une colonie d'« imaigiers ».

C'est ainsi que le plan de Bâle (puisque ainsi on le nomme), est le *premier Plan de Paris*, gravé vraisemblablement sous les auspices d'un Parisien, *Gilles Corrozet*, édité ou imprimé chez des Parisiens, *Olivier Truschet* et *Germain Hoyau*, et vendu à Paris, en la rue Montorgueil dans une maison dont je ne désespère pas de préciser l'emplacement et qui portait pour enseigne : *Au Chef Saint-Denis*.

Mais ce Paris qu'il nous représente, c'est encore le Paris des Valois ; par exemple, à la pointe occidentale de la Cité, figurent l'île de Buci et l'île du Patriarche, dont la réunion a formé l'emplacement de la *place Dauphine* qui apparaît toute neuve, avec ses maisons brique et pierre sur ce joli **Plan de Mathieu Mérian** (*le 5e de la collection*), qui porte la date de l'année du mariage de Louis XIII avec l'infante Anne d'Autriche.

Entre le plan de Bâle (vers 1551), le plan dit de Saint-Victor (vers 1551), et le plan, la vue cavalière de Mathieu Mérian, soixante ans se sont écoulés. Mais les guerres et les troubles politiques ont détourné l'attention des travaux pacifiques et, si l'on excepte les images jointes aux relations du siège de Paris par le Navarrais (Henri IV), nul plan de Paris n'est à signaler, avant celui de François Quesnel, qui parut vers 1609. — Il est rarissime, puisqu'on n'en connaît qu'un seul exemplaire qui est à la Bibliothèque nationale ; la gravure en est attribuée à Pierre Vallet, artiste estimé de son temps. L'œuvre est en elle-même assurément intéressante ; toutefois, en l'examinant avec attention on voit que François Quesnel devait être quelque peu maniaque. C'est ainsi que, comme *échelle*, il dessine bravement

au bas de son plan un compas ouvert donnant dans l'écartement de ses branches... l'*échelle des pas de l'auteur*. — Une autre de ses manies, c'est d'élever dans les places et carrefours, qu'il trouve trop nus sans doute, une petite potence munie d'un pendu, ou, comme variante, une potence avec son échelle patibulaire, attendant le patient. Ce plan de Quesnel a aussi un défaut, mais un défaut commun à tous les autres, même à ceux qui nous sont contemporains, celui d'indiquer comme fait accompli de simples projets. Ainsi, la *rue des Rosiers* aboutit sur son plan à la *rue Pavée* (au Marais), et cette prolongation n'a été effectuée qu'en juin 1850 (deux cent quarante ans plus tard !) Quoi qu'il en soit, il présente des particularités intéressantes ; on peut y suivre notamment l'histoire de la construction des Tuileries et du Louvre, et il faut espérer que l'éditeur de la Reproduction des plans de Paris l'ajoutera à sa collection. Il servirait si bien de préface, si on peut ainsi dire, à ce joli plan de Mathieu Mérian d'aspect si gai, si vivant, et d'une bien autre valeur artistique, d'ailleurs. — « C'est, a écrit Bonnardot, le plus intéressant par ses détails et l'un des moins inexacts parmi ceux publiés entre 1600 et 1652 ». — A chaque feuille s'ajoute latéralement une bande représentant, en quatre compartiments, des personnages en costumes de l'époque, et dont le dessin est attribué à Jacques Callot. Le compartiment supérieur représente Louis XIII encore enfant ; — au-dessous, des « gens de cour », *changeant*, dit l'inscription, *d'habits de jour en jour ;* viennent ensuite les gens « d'épée » et les « riches marchands », enfin les « paysans et les porte-cotrés ». — L'autre bande, qui se rattache à la seconde feuille, offre dans un ordre analogue des costumes de femmes de diverses conditions, depuis la reine jusqu'à la porteuse d'eau.

Mérian s'est certainement aidé du travail de Fr. Quesnel, mais il en a rectifié et modifié beaucoup de points, comme il en a rectifié et modifié beaucoup d'autres qui manquent sur le plan de 1609. Son plan est, sans doute, plutôt une vue à vol d'oiseau ; mais cette image est si pittoresque qu'on oublie volontiers ses défauts et ses fictions, bien plus, on s'y habitue et on les adopte, parce qu'on peut, en quelque sorte, se promener partout dans le Paris de Henri IV et de la minorité de Louis XIII.

Instruit par l'exemple de Henri III, et craignant d'être un jour bloqué dans le Louvre, Henri IV a terminé les *grandes Galeries du Louvre*, édifié le *Pavillon de Flore* et le bâtiment en retour d'équerre qui effectua la réunion au *Louvre* du château des *Tuileries* de Catherine de Médicis. Le *Pont-Neuf*, parachevé, est devenu la promenade favorite des Parisiens, qui, pour la première fois, peuvent contempler du haut d'un pont sans maisons, l'admirable panorama de la Seine, jusqu'aux hauteurs de Meudon, de Saint-Cloud et du Mont-Valérien. Des fenêtres de la *place Dauphine*, on peut voir les théâtres en plein vent : Mondor, Tabarin, puis, tout le long des hauts trottoirs du pont, l'interminable file des boutiques volantes, protégées

par de gigantesques parapluies ; tandis que sur l'emplacement de l'hôtel des Tournelles, s'étalent les splendeurs de la *place Royale* (place des Vosges), où naît la future Mme de Sévigné (n° 1), où habitent Marion de l'Orme (n° 6), et le cardinal de Richelieu (n° 21), dans le voisinage de Ninon de Lenclos, dont la demeure subsiste *rue des Tournelles, 28*, en plein ce quartier des Marais, alors aux mœurs galantes, où loge Scarron *(rue Ville-Hardouin)*, où fréquente, à l'hôtel d'Albret (*rue des Francs-Bourgeois, 31*), Françoise d'Aubigné, plus tard Mme de Maintenon : *Mme Louis XIV.*

Et quand ceci advint, Paris n'était plus le Paris du plan de Mathieu Mérian, ni celui du **Plan de Jacques Gomboust** (1652, *le 7e de la Collection*), ni même le **Plan de Jouvin de Rochefort** (vers 1675), présenté aux amoureux du Vieux Paris par M. Victor Perrot, d'une façon si pleine d'érudition gracieuse et d'une si élégante documentation, c'était déjà le Paris du **Plan de Bullet et Blondel,** reproduit dans la collection d'après le bel exemplaire de M. Edgar Mareuse, le savant bibliophile.

Le dôme, qui a fait son apparition en 1656, quand Philibert Delorme a coiffé d'un comble hémisphérique le pavillon pour Catherine de Médicis au delà du Louvre, a conquis tout à coup une vogue telle, qu'il est devenu la couverture obligée de tous les édifices importants; et, sous Louis XIV, tous les sommets s'arrondissent: l'*Église Saint-Paul-Saint-Louis* (ancienne chapelle de la maison professe des Jésuites), la *Salpêtrière*, le *Val-de-Grâce*, la *Chapelle du collège des Quatre-Nations* (palais de l'Institut), l'*Église de l'Assomption*, la *Chapelle des Invalides*. De pointu qu'il était sous François Ier et Henri II (plans dits de *Saint-Victor* et de *Bâle* et *Aux Trois-Personnages*), Paris est devenu convexe, et telle est bien l'impression que laisse ce beau plan dressé par Bretez, en 1739, sous la prévôté de Turgot, et, pour cette raison, dit **Plan de Turgot** (*le 9e de la Collection*), et qui donne si magistralement, avec une ampleur, une grandeur sans secondes la physionomie du Vieux Paris, ainsi qu'il était encore à la veille de la Révolution, bien plus : ainsi qu'il était encore, sauf des transformations partielles et des disparitions d'édifices lorsqu'on entreprit d'*haussmanniser* Paris.

Ce n'est pas que des transformations successives n'eussent déjà été effectuées méthodiquement : elles datent déjà de plus de deux siècles. — Si le *Cours-la-Reine*, créé par ordre de Marie de Médicis, remonte à l'année 1616, par contre la création de l'*avenue des Champs-Élysées* ne date que de 1670 et encore la création de la *place de la Concorde*, appelée primitivement place Louis XV, n'a-t-elle été achevée qu'en 1772. La création de la ligne des « *Grands Boulevards* » appartient au règne de Louis XIV. L'ouverture du *boulevard du Temple* a été autorisée par arrêt du Conseil du Roi le 7 juin 1656. Les boulevards *Beaumarchais* (autrefois de la Porte Saint-Antoine), *Saint-Martin* et *Saint-Denis* sont de 1670, les boulevards

Poissonnière, *Montmartre*, de la *Madeleine*, datent de 1676. La *rue Royale*, qui termine le demi-cercle, vers la Seine, n'a été ouverte qu'en 1757, comme complément de la décoration de la place de la Concorde par l'édification des monuments de l'architecte Gabriel : le Ministère de la Marine et les hôtels qui lui font pendant.

Sur la rive gauche, l'œuvre d'édilité de l'ancien régime s'est concentrée plus spécialement autour des Invalides et de l'École Militaire, dont la création est due, on le sait, à Louis XIV et à Louis XV. L'*Esplanade des Invalides* a été aménagée en deux fois. La portion principale, jusqu'à la rue de l'Université, a été achevée en 1704 ; le prolongement de l'Esplanade jusqu'à la Seine a été terminé en 1720. Mais l'aménagement du Champ de Mars n'a été fini qu'en 1770 et la grande *Avenue de Breteuil* qui sert à la perspective du dôme des Invalides n'a été ouverte que sous le règne de Louis XVI; à l'époque où ont été achevés les *boulevards du Montparnasse* et *des Invalides*, ainsi que toutes les avenues entourant l'École Militaire et les Invalides.

Tels étaient (d'une façon générale, bien entendu), les grands travaux de voirie effectués par l'ancien régime, et, en réalité, la topographie générale n'avait pas été beaucoup modifiée. Les grandes voies créées sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI étaient, comme on peut le voir en comparant, par exemple, le **Plan de Delagrive** (1737, *le 10e de la Collection*), au **Plan de Maire** (1808), étaient, dis-je, situées surtout à la périphérie de l'agglomération urbaine. Les quartiers populeux n'avaient pas changé. Aucune voie nouvelle n'était venue désencombrer les rues si étroites du vieux Paris. Pour mettre en communication la rive gauche, il n'y avait, en dehors des vieux ponts de la Cité et de l'île Saint-Louis, que le *pont Royal* et le *pont de la Concorde*, tout récemment terminé avec les pierres de la Bastille. Pour la traversée de Paris de l'est à l'ouest, il n'existait que la rue Saint-Honoré, se ramifiant par la rue de la Verrerie à la rue Saint-Antoine.

La Municipalité révolutionnaire de Paris se préoccupa de cet état de choses. On institua une grande *Commission* dite *des Artistes* qui, profitant de la confiscation des propriétés des nombreuses congrégations établies à Paris, « tailla en plein drap ». Il semble qu'elle ait décidé l'ouverture d'artères nouvelles, exécutées plus tard par d'autres gouvernements. Ç'auraient été, sur la rive droite, la rue de Rivoli actuelle, le long du Louvre et des Tuileries, puis une grande rue partant de l'axe de la colonnade du Louvre pour aboutir à la Bastille (un ancien projet de Colbert) ; encore la rue de la Paix, la rue du Marché-Saint-Honoré, etc... Sur la rive gauche, la Commission avait décidé la percée de l'avenue de l'Observatoire, la rue d'Assas, la rue d'Ulm, la rue Clovis, la rue Bellechasse, etc., et la construction d'un pont en face du Champ-de-Mars.

On a beaucoup discuté sur les projets de la Commission des Artistes, et ce n'est point ici endroit à prendre parti. Il fallait en faire mention, cependant, je l'ai fait et je vais indiquer maintenant quelques-unes des rues que l'on doit à la période révolutionnaire : les *rues Buffon*, d'*Assas*, de *Fleurus*, et les petites rues de ce quartier, les rues *Duroc* et *Éblé*. Sur la rive droite, les rues *Mandar* et du *Caire*, le *passage du Caire* et la rue d'*Enghien*, le haut et le bas de la rue *Hauteville*, le bas de la rue *du Helder*, la rue *Pasquier* (alors rue de la Madeleine), la rue *Montaigne*, la rue *Marbœuf*, etc...

Sous le Consulat et l'Empire, on achève tous les quais ; on construit les ponts d'*Austerlitz*, des *Arts* et d'*Iéna* ; on commence la rue de *Rivoli*, entre la place de la *Concorde* et la rue de *Rohan*. On dégage les environs de la nouvelle *Madeleine* ; le quartier de la *place Vendôme* est complété par les rues *Castiglione* et de la *Paix*, par les rues *Duphot* et *Richepanse*, par la rue du *Mont-Thabor*, où l'on construit, sur l'emplacement du couvent des Capucins, l'ancien Ministère des Finances, incendié en 1871 et remplacé depuis par un somptueux caravansérail. On édifie, rue de la Pépinière et rue de la Bienfaisance l'*abattoir du Roule*, plus tard déplacé lors du percement de l'avenue Messine. Dans le centre même de Paris, la construction de la *Bourse* amène le prolongement de la rue Vivienne jusqu'au boulevard et la démolition du *Temple* permet le développement de tout un quartier. Sur la rive gauche on dégage le Panthéon, on perce l'*avenue de l'Observatoire*, on prolonge la rue *Bonaparte*, la rue de *Seine*, la rue de *Bellechasse*, etc., tandis que l'on projette d'édifier un palais pour le roi de Rome sur les hauteurs de Chaillot mal nivelées, sur l'emplacement actuel du palais et des jardins du *Trocadéro*, nom d'une victoire remportée en Espagne par le duc d'Angoulême, en 1823, Louis XVIII régnant.

Au reste, la Restauration et la Monarchie de Juillet continuèrent ces aménagements. On termina à cette époque les rues commencées sous l'Empire. On creusa le *canal Saint-Martin*, ce qui supprima les anciens fossés de l'Arsenal, si pittoresques sur le *Plan dit de Turgot*, et l'on mit en valeur tous les quartiers hauts de Paris. Le *quartier Saint-Vincent-de-Paul*, avec les rues du *Nord* (absorbée par la rue Magenta), *Lafayette* (du faubourg Poissonnière au faubourg Saint-Martin), *Chabrol*, *Rocroy*, *Belzunce*, *Dunkerque*, a été construit de 1822 à 1830. Tout le *quartier de la Madeleine*, avec les rues *Tronchet*, *Godot-de-Mauroi*, de *Sèze*, date de la Restauration. On amorce la construction du *quartier des Champs-Élysées* par la construction des rues *Beaujon*, *Fortuné* (actuellement *Balzac*), *Châteaubriand* et *lord Byron*. On commence à bâtir le *quartier de l'Europe*, et les rues de *Londres*, de *Constantinople*, de *Hambourg*, de *Saint-Pétersbourg* et d'*Amsterdam*, et la construction de la *gare de l'Ouest*, dégagée par la rue du *Havre*, donne à toutes les constructions de

cette région une valeur immédiate, dès les premières années du règne de Louis-Philippe. — A cette époque se rapportent plus spécialement la rue de *Rambuteau* qui date de 1838, *les ponts de Constantine*, *Louis-Philippe* et *du Carrousel* (le *pont des Invalides* était achevé en 1829) et toute la construction du quartier délimité par les rues des *Martyrs* et de *Clichy*. La rue *Notre-Dame-de-Lorette* est de 1835 ; la rue de *Douai* date de 1844-47, la rue de *Bruxelles* de 1844, ainsi que les rues de *Calais*, de *Boulogne*, *La Bruyère*, etc. Enfin, c'est à cette époque que l'on supprime l'*île de Louviers* (entre le boulevard Morland et la Seine) et que l'on achève le *quai Saint-Bernard*.

Ainsi, comme on peut le voir sur le **Plan de Vicq** (1842, *le 12e de la Collection*), des arrondissements entiers se forment, et le moment arrive où il faudra donner à Paris qui étouffe dans l'*enceinte des Fermiers-Généraux* (la ligne de nos « boulevards extérieurs »), des voies plus larges, des carrefours plus spacieux. La physionomie de ce Paris que va transformer le baron Haussmann, l'éditeur nous la donnera prochainement dans un plan d'un grand intérêt ; mais, si nous nous arrêtons ici, à ce *Plan de Vicq* qui nous représente le Paris d'avant 1848, que nous mettions à côté le plan *aux Trois-Personnages*, par exemple, le plan d'une ville de 484 hectares et celui d'une ville qui en mesure 3.402, si nous suivons les transformations de Paris dans cette série de plans qui permet de remonter le cours du temps, de revivre avec les ancêtres et de voir Paris s'agrandir, s'embellir toujours, malgré les traverses, les catastrophes, nous l'aimerons mieux, notre grand Paris, parce que nous le connaîtrons davantage.

EDMOND BEAUREPAIRE,
de la Bibliothèque de la Ville de Paris.

Programme du 9e de ligne, par Cham (*Coll. Cottreau*).

Assistaient à la réunion : MM. Chamboissier, Cottreau, Creste, Feron, Févelat, Mme et M. P. Flobert, MM. Galante, Henry-André, Jarry, Laforge, Langlassé, Lecerf, Meunié, Prévost, Puzin, Saunié, Tumbeuf et Vivarez.

Le menu du dîner était illustré de l'amusante vignette composée par Cham pour la musique du 9e de ligne, d'après l'exemplaire de M. Cottreau.

M. Vivarez ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, parmi nous, à MM. Févelat, Galante et Puzin et donne la parole à M. Flobert.

Après l'exposé de sa causerie reproduite ci-après, M. Flobert a montré environ deux cents pièces extraites de ses cartons, puis il a fait circuler un très beau dossier de M. Cottreau contenant de remarquables programmes du second Empire, des pièces tirées des collections Daymard et Miguet et le volume de M. Cottin.

Puis M. Langlassé nous a montré sa collection, très remarquable, comprenant notamment un recueil des programmes de Crimée en originaux et en fac-similé de l'époque.

La petite Estampe militaire.

Les documents que nous allons passer en revue aujourd'hui, sans être de premier ordre, se font remarquer par un caractère particulièrement fantaisiste et curieux.

Le colonel Ramollot déclarait que cela n'irait jamais tant qu'on prendrait le militaire dans le civil. Nous, nous allons prendre le militaire dans ce qu'il a de civil, le soldat dans ce qu'il n'a rien de militaire, la vie du soldat en dehors du service. Lorsqu'il n'est pas pris par l'exercice, l'astiquage, les corvées ou les manœuvres, le soldat se transforme moralement en simple pékin et ses vingt ans le reportent forcément vers deux objectifs : il pense à sa famille, ou il cherche à s'amuser.

Aux siens il écrit, sur ces beaux papiers gaufrés et dentelés, ornés des illustrations les plus martiales ; il raconte sa vie de caserne et ses aventures de guerre, sans oublier ces légères digressions où fleurit l'art de la carotte, traditionnelle dans toute âme de troupier. Ce sont là sujets d'un grand attrait, le premier purement iconographique que nous connaissons déjà par une conférence de notre regretté collègue M. Beurdeley et par les belles collections de l'Exposition du Livre, il y a deux ans ; l'autre, vraiment historique, car les lettres de soldats sont des documents très importants pour l'histoire de la vie militaire et même pour l'histoire des guerres. Aussi nous ne nous lasserons pas de publier celles que des trouvailles vous feront découvrir.

Laissons cela de côté aujourd'hui, avec l'intention d'y revenir plus tard, et occupons-nous de ce qu'on peut appeler le côté mondain de la vie militaire.

*
* *

En France, comme en Autriche, le militaire n'est pas riche, et le gouvernement ne lui fournit pas de quoi se prodiguer en dépenses somptuaires. Mais le soldat français aime bien à s'amuser, et quand il s'amuse, à bien faire les choses.

Dans les villes de garnison où les distractions extérieures, cafés, théâtres, concerts, abondent plus ou moins, on n'a guère à s'occuper du soldat qui s'amuse comme il lui convient. Mais le régiment a besoin de montrer aux habitants qu'il n'est pas là seulement pour les défendre, et qu'il s'y trouve aussi des hommes bien élevés et de bonne compagnie capables de se mêler à eux et d'en être bien reçus. Comme il ne peut répondre de la même façon aux bals et aux réceptions que la société civile lui offre, il y supplée par ses propres ressources, plus modestes, sans doute, mais relevées de l'éclat des uniformes, de l'amabilité et de la bonne gaîté qui seront toujours l'apanage du soldat français.

Les concerts de la musique du régiment viennent au premier rang. Dès que les premières feuilles pointent aux arbres et jusqu'au départ de la classe, la musique joue sous le kiosque d'un jardin public, et c'est, pour beaucoup de villes, la distraction la plus appréciée des populations.

Bien qu'elles aient sans doute existé de tout temps, les musiques militaires ne furent organisées, en France, que par Colbert, et le premier concert public fut donné à Paris, sous Louis XVI, par la musique des gardes-françaises dont les débris, quelques années plus tard, formèrent le noyau du Conservatoire. Leur vogue date surtout du second Empire et elles n'ont cessé de se distinguer, malgré que leur existence ait été maintes fois menacée.

L'usage de distribuer le programme des morceaux aux officiers et aux nota-

bilités civiles est contemporain de quelques autres documents dont nous nous occupons, les menus par exemple, c'est-à-dire du début du second Empire, vers 1850. Il se propagea très vite et à la fin du règne toutes les musiques faisaient imprimer des programmes. Ils sont vraiment remarquables, et il faut admirer surtout ceux des régiments de la garde, qui demandaient à des artistes de composer des encadrements lithographiques d'une très belle venue. Célestin Nanteuil et Ch. Corbin gravèrent ceux des cuirassiers de la garde; Girin celui des dragons de l'impératrice; Cham celui du 9e régiment d'infanterie, etc. Notre collègue, M. Cottreau, m'a fait remarquer que souvent ces compositions servaient aussi aux menus de mess.

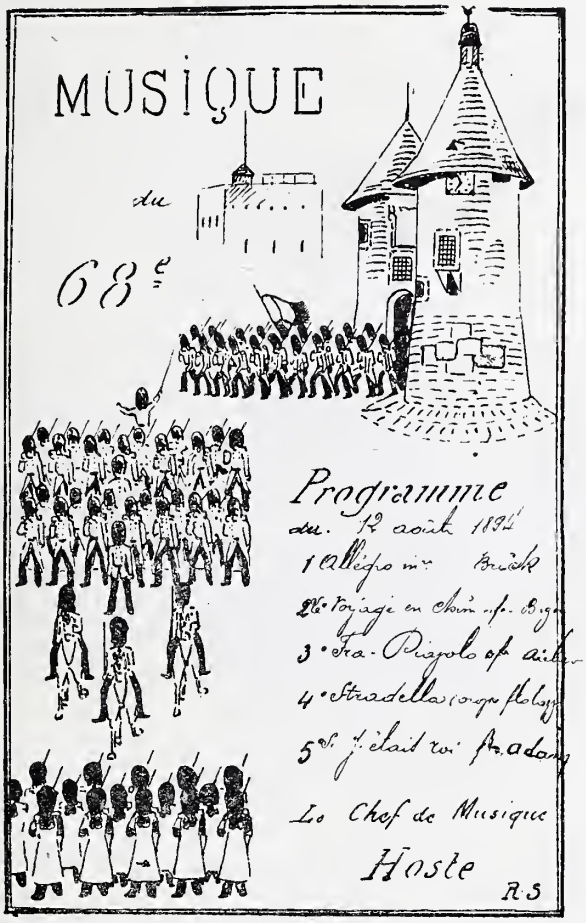

Coll. P. Flobert.

Après la guerre, l'usage s'en continue et se répand. Les programmes sont d'un format plus petit et leur illustration offre moins d'intérêt. Les chefs de musique n'ont pas un budget suffisant pour pouvoir s'offrir des œuvres d'art et ils utilisent les ressources que leur offrent les soldats du régiment. Le service obligatoire amène au corps de jeunes artistes tout prêts à offrir leur crayon et les programmes se couvrent de vignettes amusantes. Pourtant nous y relèverons quelques noms d'artistes de premier ordre tels que A. de Neuville, Detaille, Berne Bellecour, Sinibaldi, etc.

Les programmes actuels offrent deux genres d'illustrations. Le motif est tiré du lieu où se trouve le régiment et représente un monument ou une vue, et dans ce genre nous trouvons des documents curieux dans les régiments d'infanterie coloniale ; ou bien elle est purement militaire, et s'inspire soit de modèles anciens, uniformes, drapeaux, armes et emblèmes tirés de l'histoire du régiment, soit de scènes de la vie militaire. Ils sont souvent l'œuvre d'un officier.

Après les concerts de la musique viennent les fêtes où la population civile est conviée : fêtes annuelles du régiment ou du drapeau, créées il y a une quinzaine

Vignette du programme de la fête du 46e régiment d'infanterie, 27 juin 1892, par Caran d'Ache. (*Coll. Cottreau*).

d'années en commémoration d'un fait d'armes auquel le régiment s'est couvert de gloire ; assaut d'armes, rallye-paper, cross-country, donnés par les régiments de cavalerie, tout cela donne lieu à des invitations et à des programmes de la plus grande originalité. Enfin les célèbres « Triomphes » de Saint-Cyr, les carrousels de Fontainebleau et de Saumur qui sont illustrés par des élèves de ces écoles.

*
* *

Nous passons ensuite aux fêtes et réceptions purement militaires qui restent dans l'intimité du régiment.

Les banquets de la Sainte-Barbe, fort en honneur dans l'artillerie, dont les menus illustrés, très drôles, existaient sous le second Empire. La fête du 14 juillet est accompagnée, dans chaque corps, de réjouissances diverses ; jeux, banquets et souvent représentations théâtrales. Les fêtes de camp, en usage dans l'artillerie pour clôturer les écoles à feu. Les banquets de la classe, moins fréquents et peu appréciés de l'autorité militaire ; mais comme ce sont prétextes à ripailles, l'ornementation offre souvent des sujets plutôt scabreux et dignes de figurer dans l'enfer des collectionneurs.

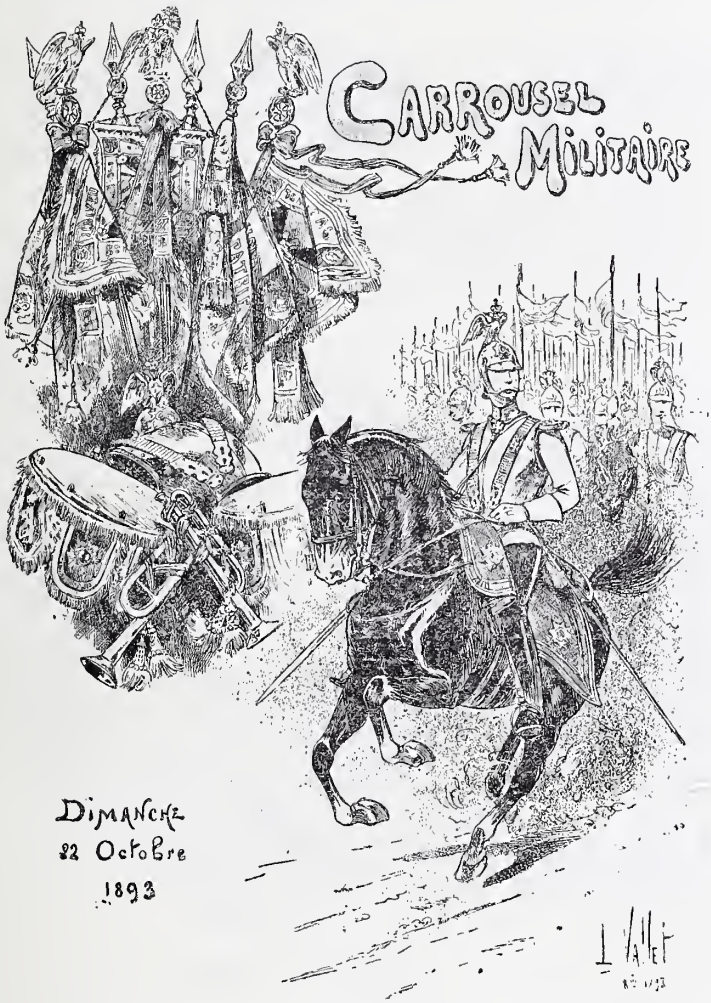

Programme de carrousel militaire. (*Coll. P. Flobert.*)

Comme nous l'avons dit plus haut, les mess d'officiers avaient des menus illustrés. L'usage s'en est perdu, avec les mess qui sont à peu près disparus. Il s'est pourtant trouvé des officiers qui prenaient plaisir à dessiner des croquis humoristiques que la presse du régiment reproduisait à bon compte.

Les repas de corps en l'honneur d'un hôte de marque, très fréquents sous le second Empire, ont disparu aussi et ont été remplacés par des réceptions au Cercle militaire offertes à ceux qui arrivent comme à ceux qui partent. Dans la métro-

pole, ou cela est fréquent, elles ne donnent plus lieu qu'à l'édition du programme de la musique qui coopère à ces réunions ; et l'on ne rencontre guère qu'en Algérie ou dans les centres militaires des colonies des réceptions entourées d'un apparat suffisant pour se traduire par des programmes ou des menus, parfois très originaux.

Notre collègue, M. Daymard, a publié dans le *Bulletin* un article sur les menus de manœuvres dont l'intérêt réside dans l'improvisation, car on n'a ni le temps ni la possibilité de faire quelque chose d'un peu étudié. Ce sont donc surtout des souvenirs, et une page de plus ajoutée à la petite estampe militaire.

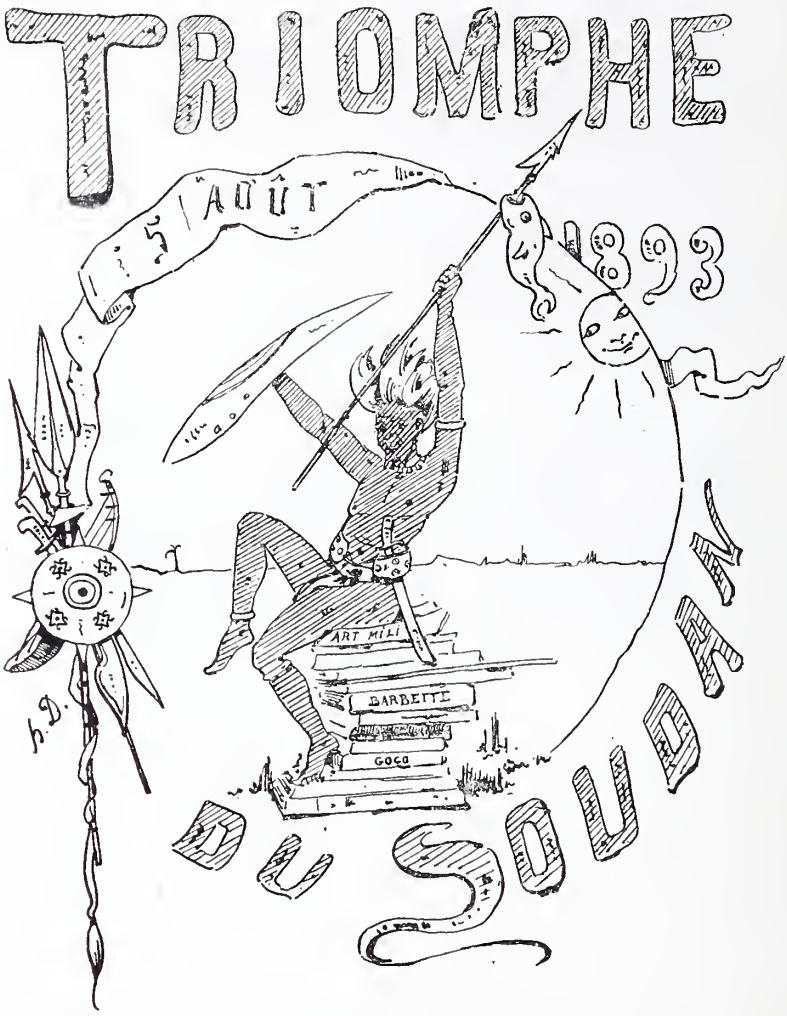

Programme de l'École Saint-Cyr. (*Coll. P. Flobert*).

*
* *

Enfin nous arrivons à la partie la plus curieuse et la plus originale de notre sujet, le théâtre militaire, peu connu en général bien qu'il ait donné lieu à plusieurs études.

Lorsque jadis, au cours d'une campagne, les troupes prenaient leurs quartiers

d'hiver, ou pendant la formation des camps d'instruction, il était tout naturel de voir les troupes organiser des distractions. Cela commençait par des chansons sous la tente, et, avec quelques éléments et un peu d'émulation, on avait vite fait d'organiser des soirées et de monter des pièces de théâtre.

Sans parler de la troupe d'acteurs que le maréchal de Saxe traînait avec lui et dont Mme Favart était la brillante étoile, on sait que, au cours des campagnes de Napoléon, les grognards eurent recours au théâtre pour occuper leurs longs séjours au camp de Boulogne, en Allemagne et en Italie. C'est aussi le théâtre qui

Menu et programme de l'artillerie de la Garde. (*Coll. P. Flobert*).

sauva du désespoir les prisonniers pendant leur effroyable détention sur les pontons anglais et à Cabrera, comme plus tard ceux de Spandau et d'Ingolstadt.

La création des camps sous la Restauration, les séjours de troupes réunies pour des manœuvres ou des tirs furent presque toujours signalés par des fêtes et des théâtres. Le plus ancien document que j'en aie rencontré est une fort simple carte, invitant au spectacle donné chez S. A. R. Mgr le duc de Nemours, le 17 septembre 1841, au camp de Compiègne.

Mais sa splendeur date de la guerre de Crimée. Les longueurs du siège de Sébastopol donnèrent l'idée au 2e zouaves de construire un théâtre, à Varna

d'abord, puis, crânement, sous le feu des batteries des assiégés, où il prit le nom de « Théâtre d'Inkermann ». Il eut des émules, et l'on connaît les : « Théâtre de la Tchernaïa », « Théâtre de Traktir », « Théâtre de l'Armée » dont un certain nombre de programmes-affiches se sont conservés jusqu'à nous, rapportés par des officiers en souvenir de cette mémorable campagne.

Nous reproduisons ci-dessous la liste des programmes dont nous connaissons des originaux ou des reproductions :

DATE	THÉATRE	SOURCE	OBS.
20 mai 1855	2e Zouaves.	Coll. Cottreau, fig. nº	Rep. par *Armée et Marine*, 1904, nº 290 et suiv.
24 mai.	—	—	
3 juin.	—	—	*Armée et Marine* l'a reproduit mais renversé.
11 —	—	*Monde illustré*.	5 janvier 1907.
8 juillet.	(?) Zouaves.	Coll. Daymard.	
15 —	(?) —	C. Daymard et Cottreau.	
9 août.	d'Inkermann.	Coll. Langlassé.	
12-13 août.	—	Coll. Daymard.	
19 août.	—	Coll. Flobert.	
23-24 août.	—	Coll. Langlassé.	
2-3 sept.	—	La Sabretache.	*Carnet de la Sabretache*, nº 132.
21 novemb.	de Traktir.	—	—
26 —	—	Coll. Langlassé.	
2 décemb.	? ?	—	
20 —	de la Tchernaïa.	La Sabretache.	—
23 —	—	Coll. Langlassé.	
6 janv. 1856	—	La Sabretache.	—
13 —	—	Coll. Langlassé.	
10 février.	de l'Armée.	—	
17 —	—	Coll. Flobert.	Rep. par *Armée et Marine*.
24 —	—	Coll. Langlassé.	
23 mars.	—	La Sabretache.	—
	BALS		
1er mars 1856.	Théâtre de Tchernaïa.	Coll. Langlassé.	
13 —	—	—	
1er avril.	1re Div. Corps de réserve, route Woronzoff.	Coll. Cottreau et La Sabretache.	—
22 avril.		La Sabretache.	—
9 mai.		Coll. Flobert.	

L'illustration n'en est pas très artistique mais elle offre une saveur toute particulière et représente à cet égard une page bien curieuse de notre histoire militaire. Les dessins jetés çà et là sur la feuille entremêlent les scènes de théâtre aux spectacles de la guerre. Sur le programme du lundi 11 juin 1855, par exemple, au bénéfice des blessés du 7 au 8 juin, on lit cet avis : *Deux amateurs ayant été tués et plusieurs blessés on a été obligé de changer le spectacle qu'on se proposait de donner*. L'illustration de celui du 19 août, au Théâtre d'Inkermann, signé Hoffet, est consacré aux dons nationaux, « Arrivée des joyeux Oiseaux de France ». Sous forme d'insectes volants arrivent des bouteilles de champagne, de cognac, de Saint-Julien, des cigares et du chocolat Menier. Un Anglais brandit un caleçon et s'écrie « Nauseous! Shocking », tandis qu'un Français en sabots et en bonnet de coton tient dans chaque main une chaussure : « Le vernis ne va pas à ses pieds », et enfin, au bas du programme qui se compose de : « Le Sire de Framboisie », charge ; « Pascal et Chambord », comédie-vaudeville en 2 actes ; « le Dîner de Madelon », comédie-vaudeville en 2 actes ; des romances

et des chansons, on lit cet avis : « On est prié de venir en armes, en cas d'attaque... » Symbole bien expressif du soldat français riant toujours sous les balles qui pleuvent, car parfois les couplets étaient couverts par le bruit de la canonnade.

Naturellement tout était improvisé : scènes, décors et costumes, véritables chefs-d'œuvre de l'ingéniosité du soldat qui, avec rien, crée tout. Les spectateurs ne manquaient pas et il paraît que les Anglais y accouraient en masse.

(*Coll. P. Flobert*).

Il y avait même des bals, comme en témoigne ce programme du 9 mai 1856 avisant qu'au cercle de la 1re division du corps de réserve, route Woronzoff, il y aura bal avec orchestre de cent musiciens qui exécutera le quadrille « Les Adieux », éclairage à giorno, deux buffets et rafraîchissements. C'est la fin de la campagne : une ancre et un canon sont enguirlandés de chêne et de laurier; des soldats de toutes les nations combattantes, amis et ennemis, trinquent et dansent ensemble ; le soldat va bientôt embrasser sa payse et l'on va exhiber ses galons à la terrasse de Tortoni.

Ces théâtres eurent un tel succès qu'ils firent désormais partie intégrante de la vie militaire. La campagne du Mexique eut les siens ; voici le programme du « Théâtre de l'Orne », du 27 juillet 1865, à Saïgon, probablement édifié à bord de ce transport.

Pendant l'occupation de Rome, dont vous verrez un programme de musique illustré du 29e de ligne, la 1re division avait créé le « Théâtre d'Apollon » dont M. Cottreau possède le programme d'une représentation donnée le 3 avril 1861 (?), par des acteurs pris dans les 7e, 25e, 40e et 62e régiments. Il offre une curieuse parti-

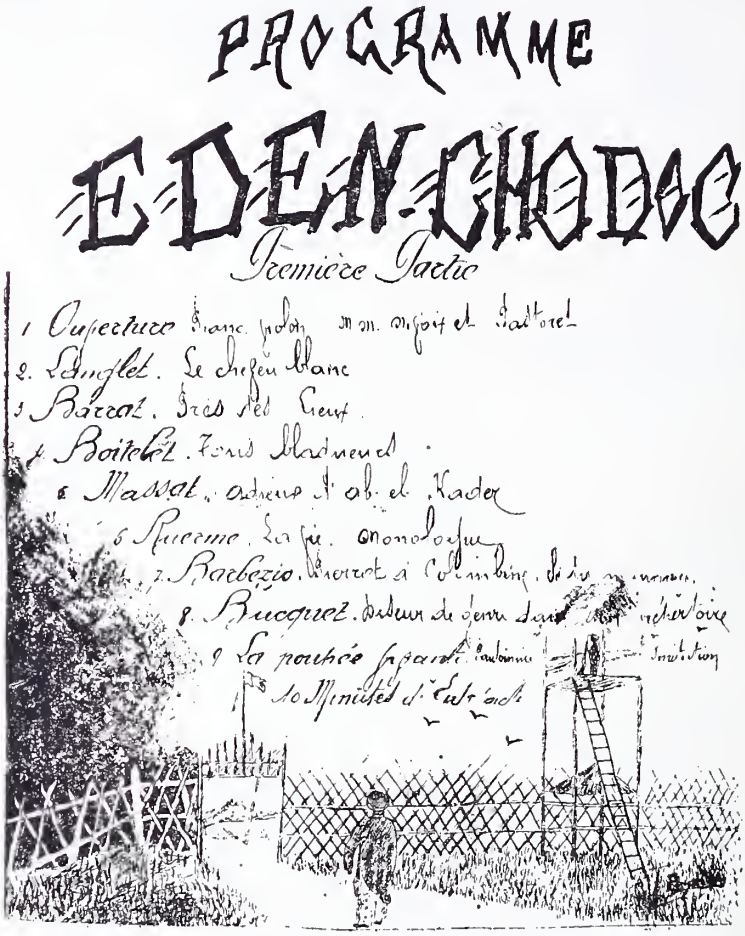

Représentation organisée au 11e colonial, en Cochinchine, 1893. (*Coll. P. Flobert*).

cularité. Le possesseur, le lieutenant Barny (?), du 40e de ligne, en écrivit au dos le compte rendu que nous reproduisons dans son intégralité :

Impressions notées en rentrant de la soirée chez moi.

La soirée a été fort belle, autant par l'affluence considérable du public que par le choix de sa composition. J'ai remarqué surtout une princesse de la famille Bonaparte d'une beauté splendide et la majesté d'une impératrice jointe à la beauté de la Junon antique.

Le Général avait fait un ordre dans le but de prévenir toute manifestation politique. Cependant le public, altéré de faire connaître ses sentiments, applaudissait les

moindres allusions, et le nom de Napoléon, dans les 2 Aveugles, à propos de monnaie, a été vigoureusement salué par des salves bruyantes et réitérées. Quelques cris, au milieu du bruit, ont été entendus. L'ordre du Général a été entendu et tout s'est borné à cela.

Toute la noblesse s'était donné rendez-vous : il est vrai que l'on assure que le Général avait fait offrir tous les 2es rangs à la noblesse. Mais le 3e et 4e étaient aussi garnis de princes et princesses.

Antonelli (?) avait prévenu le Général qu'il devait y avoir une manifestation. C'est

Menu imité de Grandville par le cap. Blanchard vers 1875. (*Coll. P. Flobert*).

pour cela qu'il a fait son ordre. Le spectacle était mal composé [1], *les acteurs.... de la médiocrité. Le chevallier a bien joué son morceau..... un jeune homme pressé a bien joué son rôle. La musique du..... d'ordre était affiché dans la..... à son 1er morceau ne l'étant plus à la fin, on l'a fait même prier, dit-on, de la part du Colonel de nous faire grâce du dernier. Les 2 Aveugles ont été parfaitement rendus et surtout par Patachon. J'étais à côté de Boissier Auguste.*

---

1. Il se composait de vaudevilles : « Voyage autour de ma marmite »; « La Chambre à 2 lits »; « Un jeune homme pressé » ; « Les deux Aveugles », avec intermèdes de musique militaire. — (Les..... qui suivent indiquent des mots qui manquent par suite d'un grattage.)

Enfin on trouve encore des théâtres pendant nos dernières campagnes coloniales, au Tonkin en 1884, à Madagascar, en Chine (1900) [2].

Après les théâtres nés des repos forcés au milieu de campagnes, voyons ceux créés pendant la paix, dans les camps d'instruction et dans les villes de garnison.

Lorsque la garde impériale vint manœuvrer au camp de Châlons pour l'inaugurer, en 1857, les sous-officiers du 1er régiment de grenadiers, encouragés par leur colonel, eurent l'idée d'y organiser un théâtre. Ils le construisirent dans leur caserne, à Courbevoie, préparèrent tout, pièces et costumes, et le firent transporter en même temps qu'eux. En trois jours il fut remonté au centre des troupes, et reçut le nom de « Théâtre du prince impérial » en l'honneur du Petit Prince qui fut inscrit au régiment le jour de sa naissance. On donna douze représentations; trois fois l'empereur y assista, avec l'impératrice et le duc de Cambridge. Le théâtre était formé d'une grande baraque, genre Guignol, où se trouvait la scène, avec deux tentes pour les décors et les costumes. Un amphithéâtre pour 2.000 spectateurs faisant face, était garni de bancs pour les soldats et de chaises pour les officiers de haut grade. Seul l'empereur avait un fauteuil. Toute la troupe est encore composée de militaires qui rivalisent d'entrain et de verve. On représente comme toujours des pastiches de pièces à la mode, des vaudevilles surtout, entremêlés de chansonnettes et de pantomimes. Je ne sache pas qu'on ait imprimé des programmes; mais vous verrez que par la suite, en 1863, on en imprima, mais sans illustration (collection Cottreau).

Un heureux hasard a fait récemment passer entre les mains d'un de nos confrères, M. Cottin, un album de 150 programmes du théâtre du camp de Sathonay, imprimés par un lithographe lyonnais, et qui vont de 1860 à 1865. Ils sont illustrés avec une verve très comique. Les auteurs sont sans doute des troupiers qui s'amusaient à représenter les pièces annoncées en y mêlant des scènes militaires de la vie du camp. Chaque division qui vient manœuvrer a son ou ses dessinateurs et nous relevons les noms de : Hugon, pour la 2e division de Wimpffen (23 juillet-10 septembre 1861); Domerc, 2e division d'Hugues (28 septembre-14 novembre 1861); A. Tolmer, 1re division Janin (22 juin-12 septembre 1864).

On nous y renseigne sur le prix des abonnements qui, pour une série de 8 à 9 représentations, est fixé à un jour de solde pour les officiers et à 1 fr. 50 pour les sous-officiers. Le prix des places varie de 0 fr. 15 pour les soldats, à 3 francs pour les colonels, chacun en prenant « pour son grade ». Il est vrai que la troupe n'était pas militaire et qu'elle comportait des dames auxquelles on offrait des

---

2. Pierre Loti a écrit, sur ce sujet, quelques lignes charmantes que nous ne saurions omettre ici :

« ..... Au fond d'une immense cour, un bâtiment neuf sur la porte duquel se lit, à la lueur des torches, cette inscription stupéfiante : *Parisiana d'Y-Tchéou*.... Des « Parisiana » dans cette ville ultra-chinoise qui, jusqu'à l'automne dernier, n'avait jamais vu d'Européens approcher de ses murs. C'est le théâtre improvisé cet hiver par nos soixante hommes d'infanterie de marine pour occuper leurs veillées glaciales..... Et de tant de réceptions charmantes, que l'on a bien voulu me faire çà et là par le monde, aucune ne m'a ému plus que celle de ces soldats exilés en un coin perdu de la Chine.... Ils me remettent un programme illustré, sur lequel le nom de chaque acteur figure, suivi d'un titre pompeux : M. le soldat un tel, de la Comédie-Française ; ou bien M. le caporal un tel, du théâtre Sarah Bernhardt..... C'est un vrai théâtre qu'ils ont fabriqué là, avec une scène surélevée, une rampe et un rideau.

Les trois coups, et le rideau se lève. C'est d'abord un vaudeville, de je ne sais qui, mais certainement très retouché par eux, avec une drôlerie imprévue, à laquelle on ne résiste pas. Inénarrables sont les dames, les belles-mères qui ont des chevelures en étoupe.... Ensuite se succèdent les scènes comiques et les chansons du Chat-Noir.....

(*Les derniers Jours de Pékin*, p. 400.)

représentations à bénéfice; mais souvent des soldats, dénommés « amateurs », apportaient leur concours. Parfois on vous prévient que « la salle est aérée » ou bien que « deux poêles la chaufferont aussi bien que possible, » (15 février 1864, division de Lorencez).

Signalons enfin des théâtres à Alger et à Milianah et la série des programmes exécutée par M. Postiaux, en 1865, pour le 62e à Dijon, qui avait monté le théâtre des Ursulines.

Programme de Crimée (*Coll. G. Cottreau*).

La guerre de 1870 fit disparaître tout cela. On réorganisa l'armée ; la durée du service fut diminuée, le travail intensif qui en résulta ne laissait plus de loisirs, et l'on n'avait ni le temps, ni la possibilité ni même le besoin d'y songer. Seules, les troupes coloniales, lorsqu'elles ont quelques ressources artistiques, organisent des théâtres où le répertoire de café-concert tient la plus grande place et je reproduis ci-dessous un extrait de journal qui montre que l'on profite des moindres occasions pour chasser l'ennui des longs séjours dans des lieux peu hospitaliers.

« La gaieté française ne perd jamais ses droits. A 800 kilomètres de la côte algérienne, à Igli — station peu connue des hivernants parisiens — nos soldats ont improvisé... un Casino.

» Et voici l'invitation originale qui était adressée, le 8 novembre, aux amis d'Afrique et de France :

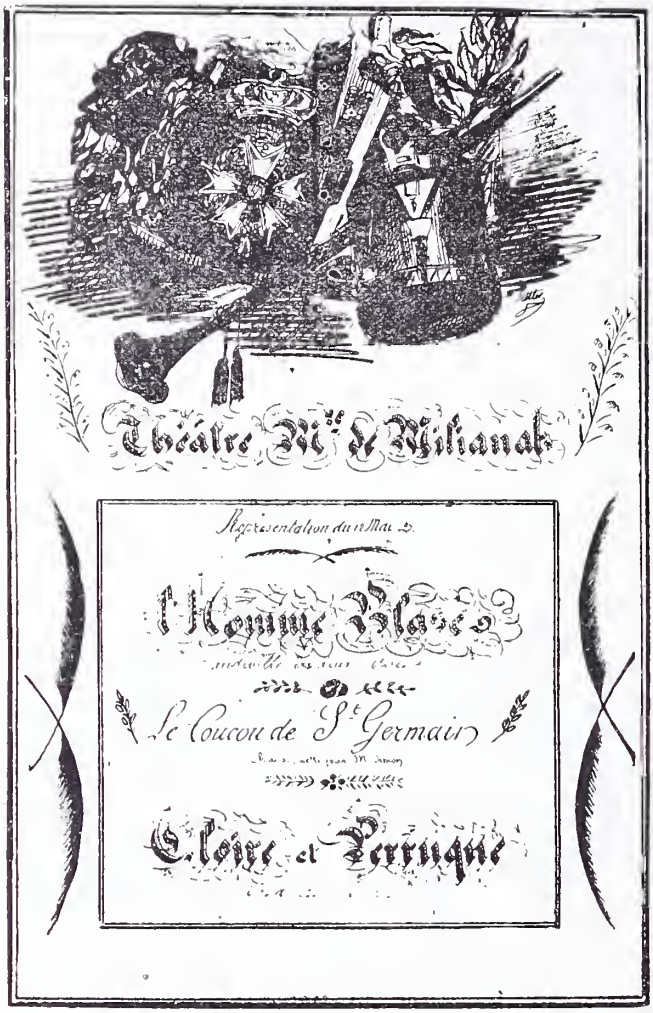

Programme d'après l'original à la plume. (*Coll. Cottreau*).

MM. les officiers de la garnison ont l'honneur de vous prier de vouloir bien assister à l'ouverture du Casino d'Igli, qui aura lieu le 17 novembre 1901, à huit heures du soir.

PRIÈRE D'AMENER DES DAMES

ON DANSERA

L'Étoile du Sud, la « Belle Kuiss », des Ouled Terma, prêtera son concours. Une distribution de pain de guerre et de viande de conserve sera faite à l'issue de la fête.

» Une saison à Igli, au fond du Sud africain, voilà qui n'est pas banal pour

les Parisiens qui s'ennuient ! Le Casino leur promet une étoile... et du pain de guerre. Heureux accord de Vénus et de Mars ! »

Enfin, dans ces dernières années, quelques colonels, animés des meilleurs sentiments, ont cherché à créer des théâtres dans la caserne, à côté des bibliothèques et des cercles, afin d'attacher un peu plus le soldat au régiment et de lui faire perdre la fréquentation des cafés et autres lieux où la morale n'a rien à gagner. On cite, à cet égard, le 6e colonial, à Brest, le 1er cuirassiers, les 24e, 76e, 82e et 84e de ligne dont les représentations et le répertoire sont très appréciés.

*
* *

Pour terminer cette rapide revue, nous dirons quelques mots de certains documents qui, sans émaner directement de l'armée, ont avec elle un rapport trop étroit pour qu'il soit impossible de ne pas les y comprendre.

Les conscrits organisent toujours des banquets où l'invitation et le menu sont parfois illustrés de motifs guerriers.

Puis, après avoir quitté l'armée, on conserve toujours des liens avec ceux dont on a partagé si longtemps l'existencecôte à côte. Les anciens offi ciers ont créé des banquets de promotions dont l'origine remonte, je crois, à 1873, et qui sont toujours accompagnés de menus symboliques du plus heureux effet. Enfin les très nombreuses sociétés d'anciens militaires, aux noms si pittoresques, qui rivalisent de dévouement pour venir en aide aux camarades, organisent des fêtes de toutes sortes ; et il ne faut pas oublier les compagnies de sapeurs-pompiers dont on connaît les fréquentes agapes.

Tout cela peut procurer à un collectionneur des invitations, des menus et des programmes assez artistiques parce qu'ils sont préparés à l'avance. Ils n'ont pas toujours la saveur de ceux de l'armée, mais on y trouve encore un peu de l'esprit militaire et de l'âme guerrière que gardent toujours ceux qui ont passé joyeusement quelques années de leur jeunesse sous les plis du drapeau.

La caractéristique de la petite estampe conçue et exécutée au sein du régiment, c'est son originalité. Il ne faut pas y chercher de l'art. La plupart de ces documents sont d'une conception très médiocre et parfois même de la plus grande banalité ; mais l'intention est toujours excellente et mérite des encouragements et surtout de l'indulgence lorsqu'on a vu combien parfois cela est difficile. L'on n'a pas souvent dans les rangs un dessinateur de talent doublé d'humour ; on prend qui veut bien s'offrir et avec les moyens très rudimentaires dont on dispose, on imprime tant bien que mal. Quel est, au fond, le but ? Conserver un souvenir d'une bonne fête, s'amuser..... Nos troupiers y parviennent sans peine.

En achevant ce court exposé, je tiens à remercier nos confrères qui ont mis tant de bienveillance à m'aider à constituer l'ensemble des documents que je fais passer sous vos yeux : M. Cottreau, dont la compétence en ces matières est bien connue, M. Miguet, M. Cottin qui m'a spontanément envoyé l'album de programmes de Sathonay, et enfin à regretter l'absence de M. Daymard dont les riches cartons vous auraient vivement intéressés. Très aimablement, il m'avait autorisé à les prendre et à vous les montrer ; mais j'ai dû reculer, il y en avait trop et je n'en ai extrait que quelques programmes de Crimée, en lui laissant le plaisir de vous les apporter une autre fois.

Paul FLOBERT.

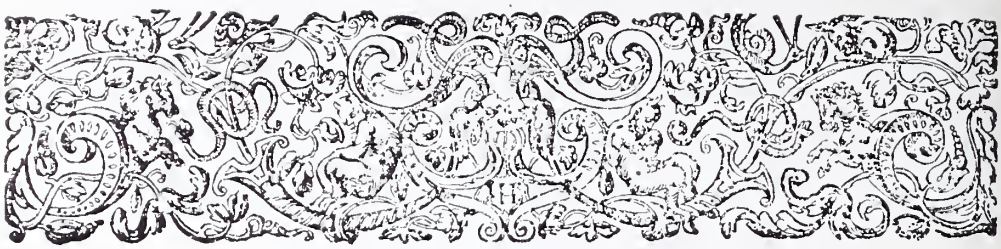

La Confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice.

Le catalogue de l'exposition rétrospective du papier publié par M. Flobert en septembre 1907 consacre à l'imagerie religieuse un chapitre où nous voyons défiler ces brevets de confréries qui furent une des attractions de cette exposition.

La Normandie semble avoir été la terre classique des confréries religieuses. L'étude de M. Helot sur l'imagerie populaire dans cette province a été une révélation, mais aussi un sujet d'amères réflexions pour les collectionneurs obligés de renoncer à emplir leurs cartons de ces feuilles volantes, devenues d'autant plus rares qu'elles furent autrefois plus abondantes, l'expérience ayant démontré qu'on ne fait pas de cas d'un placard ou d'une image d'un sou. L'incurie des hommes, l'action destructive du temps, les incendies, ont fait notre part bien petite et ce qui doit nous attrister le plus dans ce naufrage, c'est la disparition de l'image. Les statuts des confréries se ressemblent beaucoup ; si on en formait un recueil, ce serait une prose assez monotone, tandis que nous ne nous fatiguerions jamais de feuilleter un grand album de ces placards si originaux et si variés dont M. Helot nous a donné, dans notre fascicule de mars 1908, quelques belles reproductions.

J'ai réuni sur la Confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice quelques petites images bien mesquines à côté de celles de la collection Pelay; elles ne sont pourtant pas dépourvues d'intérêt.

C'est à Périgueux que j'ai fait ma première trouvaille, consistant en deux exemplaires reliés d'un petit volume de 72 pages. *La Sainte Confrairie ou confédération d'amour de Notre-Dame Auxiliatrice, érigée à Munich par autorité de feüe S. A. S. E. de Bavière, et confirmée par N. S. P. le Pape Innocent XI.* Nouvelle édition plus correcte que les précédentes. A Avignon, chez Joseph Joly, imprimeur libraire, près le Corps-Saint MDCCLXIX.

Chaque exemplaire est orné d'un frontispice au bas duquel est mentionnée l'entrée de son possesseur dans la Confrérie. Je reproduis celui de

Jeanne Chereaux de Latulière; l'autre volume avait appartenu à André Borac, affilié à la Confrérie le 25 août 1775. Le nom de Borac surcharge celui d'un précédent possesseur, un sieur Montozon.

La découverte de deux exemplaires de ce petit volume à Périgueux, qui à la fin du XVIIIe siècle, ne comptait guère de 7.000 habitants, fait présumer que la Confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice est une de celles qui furent alors établies dans cette ville; mais je n'ai pu recueillir là-dessus aucun renseignement précis.

Pour encadrer mes images, je réimprime l'histoire et les règles de la Confrérie placées en tête du volume.

Précis de l'Histoire de la Confédération d'Amour, sous le titre de Notre-Dame Auxiliatrice.

La consternation où se trouva l'empire Romain l'an 1683, lorsque le Turc vint inopinément avec une armée formidable assiéger la ville de Vienne en Autriche, occasionna cette fervente dévotion envers Notre-Dame Auxiliatrice. Un père capucin, qui prêchoit alors avec grand zèle dans l'Eglise paroissiale de Saint-Pierre de Munich en Bavière, exhorta tout le monde, d'une manière fort touchante, à se mettre sous la protection de Notre-Dame

Auxiliatrice, qui étoit déjà en vénération dans cette église, et à venir fréquemment implorer son secours contre les efforts d'un puissant ennemi, dont il y avoit tout à craindre pour les États de la chrétienté. Le zèle du prédicateur eut bientôt le succès qu'on en espéroit; on fit des prières publiques; la dévotion à Notre-Dame Auxiliatrice s'accrut de jour en jour et devint tellement du goût de tout le monde, qu'après que l'armée chrétienne eut battu celle des infidèles, et fait lever le siège de Vienne, qui étoit pour ainsi dire aux abois, on souhaita de continuer, par manière d'actions de grâces, la même dévotion à Notre-Dame Auxiliatrice et d'établir sous sa protection une confrairie en mémoire de cette victoire signalée, qui fut visiblement un coup du ciel.

Le sérénissime Électeur Maximilien de Bavière qui avoit commandé une aile de l'Armée chrétienne pendant que le Roi de Pologne et le Duc de Lorraine commandoient le reste, étant informé de ce qui s'étoit passé dans la ville capitale de son électorat, demanda à N. S. Père le Pape Innocent XI l'érection de cette confrairie. Sa Sainteté la lui accorda par une bulle en date du 18 août 1684 et annexa des indulgences à la Confrairie, si bien que le 8 de septembre suivant, pendant que son Altesse Sérénissime Electorale faisoit le siège de Bude, on érigea solemnellement par ses ordres, dans l'Église paroissiale de Saint-Pierre à Munich, cette célèbre confrairie dont la prise de Bude peut servir d'époque.

C'est depuis ce temps-là que les confrères de cette association, unis de cœur dans l'amour de Jésus et de Marie s'assemblent à Munich et offrent les uns pour les autres des prières et des sacrifices, implorant avec un saint empressement la miséricorde de Dieu, afin que par les mérites de Jésus-Christ et de la Sainte-Vierge, il veuille préserver de tous les maux de l'âme et du corps, ceux et celles qui sont de cette confrairie, les favoriser de sa bénédiction spéciale dans toutes leurs actions et entreprises et leur faire la grâce de mourir de la mort des justes. Tel est le but et la fin de cette confrairie. En voici les devoirs.

RÈGLES DE LA CONFRAIRIE

Ceux qui sont reçus dans cette confraternité, doivent, s'ils sont prêtres, dire une messe tous les ans, dans laquelle ils recommanderont particulièrement à Dieu les âmes de tous les défunts associés. Cette messe ne sera pas seulement appliqué en général à tous les confrères vivans, mais à chacun d'eux en particulier, en la manière que Jésus-Christ s'offrit à son père Éternel le jour de sa passion. Ceux qui ne sont point prêtres, diront un chapelet les fêtes de l'Immaculée Conception, de la Nativité, de la Présentation, de l'Annonciation, de la Visitation, de la Purification et de l'Assomption de la Sainte-Vierge, ils ajouteront à ce chapelet un *Pater* et un *Ave* pour les confrères défunts, et recommanderont leurs âmes à Dieu. Que si quelqu'un avoit manqué de dire son chapelet les jours ci-dessus marqués, soit par oubli ou par quelque empêchement, il y pourra suppléer un

autre jour, ou bien il fera dire une messe dans l'année, pour l'acquit des prières qu'il aura omises.

Voilà en quoi consiste l'obligation de cette confrairie ; il n'y a point d'autres prières à réciter durant toute l'année, et ces devoirs n'obligent même personne sous aucun péché ; mais si l'on y manque, on est seulement privé des fruits que l'on en retireroit en s'en acquittant, c'est-à-dire, que si étant prêtre, vous ne dites point la messe prescrite, ou si étant laïque, vous ne récitez point vos chapelets vous n'avez pas non plus de part aux messes et aux prières des autres ; c'est pourtant vous priver d'un bien considérable, dont vous pourriez profiter à peu de frais.

Pour ce qui regarde l'enrollement, on avertit le public que la confrairie permet à tous prêtres associés de recevoir ceux et celles qui souhaitent de s'y engager, non pas toutefois de leur autorité privée mais comme agens ou députés de la confrairie ; laquelle trouve bon de donner ce pouvoir à chacun desdits prêtres, afin que cette dévotion si importante et si utile, fasse plutôt et plus facilement les progrès que l'on désire.

Les parens peuvent aussi enrôler leurs petits enfans dans cette confrairie, pourvu qu'ils s'obligent de dire pour eux les prières prescrites, jusqu'à ce que ces enfans soient en état de les dire eux-mêmes ou bien ils feront célébrer une messe tous les ans pour chacun d'eux, selon qu'il a été dit ci-devant.

On prie les prêtres qui admettent quelques personnes dans la confrairie de se donner la peine d'en prendre les noms et de les envoyer à celui de qui ils ont reçu leur billet d'association, afin qu'il les fasse tenir au Préfet de la confrairie à Munich en Bavière, pour être insérés dans les registres de l'Association.

Il est bon que l'on sçache que l'image qui est à l'entrée de ce petit livre, aussi bien que celles qui se distribuent séparément, sont bénites, et que par conséquent on doit les avoir en singulière vénération. Il convient même de les baiser souvent par dévotion. On peut aussi mettre une des images sur sa poitrine à l'heure de la mort et ordonner qu'elle soit mise avec soi dans le tombeau. Si quelqu'un vient à perdre son image, il doit au plutôt s'en procurer une autre et y écrire ou faire écrire son nom.

AVANTAGE DE LA CONFRAIRIE

Tous les associés s'étant confessés, et approchant dignement de la sainte table le jour de leur entrée dans la confrairie, gagnent indulgence plénière, comme aussi à l'article de la mort ; que s'ils ne le peuvent faire alors, il leur suffira de produire un acte de contrition le plus parfaitement qu'ils pourront, invoquant le nom de Jésus de bouche ou de cœur.

Il y a aussi pour eux soixante jours d'indulgences autant de fois qu'ils feront un œuvre de dévotion ou de charité, comme par exemple, visitant les malades, les prisonniers, accompagnant le Très-Saint-Sacrement, logeant les pauvres, assistant aux funérailles, aux processions, aux litanies, etc.

Outre le grand nombre de messes qui se disent annuellement par les prêtres associés, on en célèbre une solennelle à Munich toutes les fêtes de la sainte Vierge, à l'autel de Notre-Dame Auxiliatrice, pour tous les membres de la confraternité. Après quoi on chante solemnellement les litanies, ce qui attire un grand concours

de peuple, qui joignent leurs vœux particuliers à toutes ces prières publiques pour les associés.

De plus, on célèbre chaque année dans la même église un obit solennel et un grand nombre d'autres messes le mercredi d'après la nativité de Notre-Dame, pour les âmes de tous les confrères défunts. On vous recommande de dire pour elles un *Pater* et *Ave*, les jours des fêtes de la sainte Vierge, parce qu'il est fort croyable que Dieu leur sera plus propice ces jours-là qu'en d'autres.

Enfin, l'autel de la confrairie étant privilégié pour tous les mercredis de l'année, et pour toute l'octave des Trépassés, les associés peuvent espérer qu'après leur mort, ils seront bien-tôt délivrés des flammes du purgatoire, eu égard aux prières et aux messes de leurs confrères.

De tout ce qui vient d'être dit, il est aisé de conclure que cette confrairie est assurément l'une des plus avantageuses du christianisme, puisque l'on y dit annuellement plus de quarante mille messes ; et plus de deux millions de couronnes ou chapelets pour ceux et celles qui s'y sont fait enregistrer et cela afin que Dieu les préserve de tout mal spirituel et corporel, qu'il les bénisse dans toutes leurs actions et entreprise, et qu'il les favorise enfin d'une mort heureuse.

Après cela ne paroit-il pas en quelques sortes impossible, que tant de milliers de personnes implorant le secours de Dieu par un si grand nombre de prières et de sacrifices, et pour de si justes fins, elles ne soient pas favorablement écoutées?

Cette confrairie étant donc l'une des plus avantageuses et des plus salutaires à tous égards on prie très humblement Messieurs les ecclésiastiques et surtout les pasteurs des âmes, de la vouloir annoncer aux Prônes à leurs paroissiens et de contribuer autant qu'il leur sera possible, à l'accroissement de cette dévotion.

A la suite d'un recueil de prières le volume se termine ainsi :

APPROBATION

J'ai lu un petit ouvrage qui a pour titre : *La Sainte Confrairie ou Confédération d'Amour, etc.* et je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. Fait à Douai ce 10 juillet 1743.

A. d'Assenoy, Censeur de Livres.

Le R. P. Ubalde d'Auchi, provincial des Capucins de la Province de l'Ille, ayant écrit à Munich, en 1743, pour s'instruire si tout ce que rapporte ce petit livre touchant l'institution, la confirmation, etc., etc., de la Confrairie de Notre-Dame Auxiliatrice, étoit véritable, on lui a répondu que tout y est détaillé dans la plus exacte vérité.

AVIS

Ceux qui voudront s'associer dans la Confrairie de Notre-Dame Auxiliatrice, s'adresseront à Amiens au père gardien des Capucins, ou au père Jérôme d'Amiens, à Monsieur Dincour, prêtre, à Monsieur Nicolas-Vincent Pingré, chanoine.

A Abbeville, Mondidier, Péronne et Saint-Quentin, aux P.P. Gardiens des Capucins de ces villes.

A Paris, aux Père Edouart, capucin, rue Saint-Honoré, et à M. l'abbé Guérard, à Saint-Méry.

A Bourges, au Père gardien des Capucins.

Une fois en possession de ce volume, je me suis mis en quête d'autres images et bien que je n'ai pas réussi autant que je l'aurai désiré, je ne suis pas retourné les mains vides. C'est déjà quelque chose que de pouvoir montrer en bon état de conservation un brevet du 1er novembre 1730. Je

JE SUIS LA MÈRE DE BEL AMOUR.
(Eccl. 14.)

JE souscris à la Confédération d'AMOUR sous le titre de la Très-Sainte Vierge MARIE AUXILIATRICE.

n'ai pas eu entre les mains un autre brevet de la même année. Il appartient à un collectionneur de l'Ile de Ré, M. Moreau, qui m'en a fait parvenir cette description :

Gravure représentant la Sainte Vierge, tenant dans ses bras l'Enfant Jésus, qui embrasse sa mère. Le tout est entouré d'un dessin grossier sur bois, et, au pied de la gravure, se trouve une inscription imprimée en partie et manuscrite d'autre part, que voici textuellement :

N.-D. AUXILIATRICE

Moi *Pierre Gaétan Fontaine*, je me dédie et consacre aujourd'hui et pour toujours, à Jésus et Marie.

Le 27e *d'Avril 1730.*

Il me faut traverser près d'un siècle pour trouver dans ma collection une autre image sur le *Passe-Port de l'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge*, 2 pages in-12. A Autun, chez F. Dejussieu, Imprimeur-libraire.

Voici le texte du brevet :

Je soussigné, député et agent de la confrérie de Notre-Dame-Auxiliatrice, érigée en la ville de Munich, par Mgr l'Electeur de Bavière, et confirmée par le

Pape Innocent XI, reçois par ce certificat, et admets en cette confrérie *Marie Roidor, femme Vacherot* pour être participant de toutes les grâces, faveurs et autres biens spirituels accordés à cette confrérie.

Donné *a Chagny le onzième jour de septembre 1825.*

RENAULT, curé.

L'image que je reproduis est au verso.

Vers la même époque, au Mans, la Veuve Dureau, imprimeur-libraire du clergé, éditait une gravure sur bois du même type que les précédentes, sur une prière à la sainte Vierge, avec la formule du brevet en passe-partout au verso.

L'image de Notre-Dame Auxiliatrice la plus récente que je possède est une feuille volante d'une meilleure exécution que les précédentes. On lit au bas :

Moi *Thérèse Archambeaud*, je me dédie et consacre aujourd'hui et pour toujours à Jésus et Marie, le *15 août 1836*. A Paris, chez Billot le Noir, rue Saint-Jacques n° 6, Au saint nom de Marie.

Je citerai enfin un volume de 108 pages in-12 : *Confédération d'amour ou Sainte-Confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice, érigée à Munich et confirmée par Innocent XI en 1684*. Nouvelle édition revue et corrigée. Lyon, chez F. Guyot, imprimeur-libraire, grande-rue Mercière, n° 39; Aux trois vertues théologales. 1834.

Le frontispice gravé sur bois représente la Vierge debout, tenant l'Enfant Jésus, ils sont entourés de têtes d'anges. Légende : « Je suis la mère du bel Amour. — Joachim, Maria, Jésus, Joseph, Anna. — Marie est une voie pour aller à Jésus-Christ, Jésus-Christ est la voie pour aller à Dieu. »

Voilà tout ce que j'ai trouvé sur la Confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice. C'est peu, mais n'oublions pas qu'ici une cause de destruction s'ajoute à toutes celles que nous connaissons. Je veux parler de la recommandation aux confrères de faire déposer leur brevet, ou autre image pieuse, dans leur cercueil. Ainsi ont disparu beaucoup de ces petits documents iconographiques qui feraient aujourd'hui la joie des collectionneurs.

JULES PELLISSON.

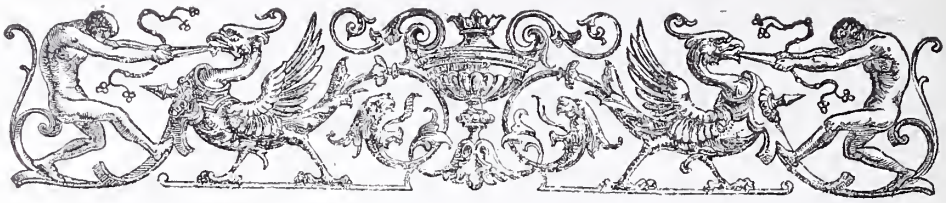

Sur un billet de deuil anglais.

La question des lettres de deuil a été traitée à maintes reprises, dans ce *Bulletin*, et avec des détails circonstanciés. Mais, jusqu'à présent, la plupart des auteurs des articles qui lui ont été consacrés se sont bornés à l'étudier au point de vue français, sans doute faute de documents leur permettant de pousser leurs investigations sur un autre terrain.

C'est, tout au plus, si nous avons pu effleurer le sujet, grâce à M. Bertarelli, au point de vue italien. Du moins, la richesse des collections de notre distingué confrère lui permettrait, s'il en avait le loisir, de nous donner une étude particulièrement documentée et nous pouvons ne pas renoncer à cet espoir.

Mais dans les autres pays, en Allemagne, en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Espagne, il est hors de doute que cette loi fatale de la mort, qui est universelle, doit avoir créé, comme chez nous, des usages funéraires ressemblant aux nôtres, et il est étonnant, étant donnée l'ardeur des recherches de ceux que cet intéressant sujet a passionnés, que nous n'ayons pas eu, jusqu'à présent, à ouvrir, par quelques découvertes inespérées, le chapitre des papiers de deuil à l'étranger.

C'est à une bonne fortune de ce genre que je dois de pouvoir aborder aujourd'hui les billets de faire part anglais par la reproduction d'une petite estampe gravée d'après le célèbre peintre William Hogarth (1697-1764).

C'est, comme on le voit, une image que les nécessités de la mise en pages nous ont obligé de réduire au-dessous de sa dimension originale qui est de 11 cent. × 16 cent. 50. Elle représente un convoi funèbre au moment où il va entrer dans un monument, sans doute à l'église.

Un ordonnateur, armé d'un attribut formé d'une sorte de hampe, le précède : vient ensuite un ecclésiastique (sans doute), revêtu d'un surplis blanc qui chante ou lit dans un grand livre ; suit le corbillard armorié et surmonté de quatre panaches. Deux femmes en larmes, un mouchoir à la main, chacune accompagnée d'un personnage, forment le cortège.

Trois hommes, vêtus de noir, escortent ou portent le corbillard en tenant un drap blanc. Cette partie de la gravure est assez confuse et manque de précision. Elle ne permet absolument pas de se rendre compte du mode de suspension et de transport de la voiture funèbre.

En haut sont inscrits les mots : *Funeral ticket*.

Au-dessous et à chaque côté :

Hogarth pinx^{t} et T. Cook sculp^{t}.

Puis au bas :

You are desired to Accompany ye Corps of. . . . . from h. . . . . late Dwelling in. . . . . to. . . . . on. . . . . next at. . . . . of the Clock in the Evening.

Au-dessous, en petits caractères :

Perform'd by Humphrey Drew Undertaker, in King street Westminster.
Published by Longman, Hurst, Rees et Orme July 1st 1809.

Cette pièce est donc un passe-partout, c'est-à-dire une pièce dont la formule comporte des blancs que chacun peut remplir à sa volonté en y inscrivant le nom du défunt et les circonstances (date, heure et lieu) de son ensevelissement.

Le libellé suggère quelques réflexions.

La première a trait au peu d'étendue des renseignements qu'on pouvait y inscrire. L'espace y était très limité et on peut en conclure que l'usage était alors de les réduire à leur minimum. On n'y voyait certainement pas les séries généalogiques et les titres honorifiques qui s'étalent aujourd'hui sur les nôtres. La communication était impersonnelle et la désignation du défunt des plus sommaires.

C'est, ensuite, l'absence de tout caractère religieux, non seulement dans l'inscription, mais dans l'image elle-même. Il est vrai que nous sommes ici en Angleterre, c'est-à-dire dans un pays protestant, où les signes religieux extérieurs sont réduits au minimum. Seul le personnage revêtu d'un surplis indique qu'il ne s'agit pas d'un enterrement civil.

Enfin, si l'heure de la cérémonie est arbitraire et à indiquer au gré de chacun, la mention " evening " c'est-à-dire " soir " démontre que l'usage était de procéder aux enterrements à la fin de la journée.

Ce *Funeral Ticket* est mentionné dans l'ouvrage anglais qu'Austin Dobson a consacré à W. Hogarth (1902).

Il détonne un peu avec le caractère général de l'œuvre de l'artiste qui s'est surtout appliqué, on le sait, à peindre et à graver des scènes grotesques et bouffonnes, des tableaux d'instruction morale mais de réalité triviale et

outrancière, sans doute pour donner l'horreur et le dégoût des vices et des travers qu'ils représentent.

Hogarth a aussi gravé quelques autres pièces analogues, entre autres des billets de théâtre, mais ces tickets constituent une exception dans l'ensemble de son œuvre. A ce titre il n'en sont, sans doute, que plus dignes de curiosité.

La seule chose qui resterait à expliquer, c'est pourquoi le *Funeral Ticket* fut gravé en 1809 par Cook sur un dessin ou un tableau d'Hogarth qui était mort en 1764, c'est-à-dire 45 ans auparavant, et à découvrir quelle avait été l'intention d'Hogarth en peignant ou en dessinant cette scène d'enterrement.

Ce sont de petits problèmes dont on parviendrait peut-être à trouver la solution si quelque collectionneur avisé s'adonnait en Angleterre à l'étude des pièces de deuil comme cela a été fait en France.

En attendant, pour accompagner la reproduction du premier billet d'enterrement anglais publié dans notre *Bulletin*, voici celle de la carte de visite de W. Hogarth, son auteur.

HENRY VIVAREZ.

La Carte à jouer en Guyenne.

(*Suite*).

Les Cartes de 1746 et de 1773.

CARACTÉRISTIQUES ET MENSURATIONS — LES FILIGRANÉS.

Nous avons déjà indiqué que les *Archives départementales de la Gironde* ont conservé les deux feuilles de moulage qui furent déposées en 1746 et en 1773 en suite des édits.

Le 2 mars 1746 le premier de ces deux dépôts était fait dans les bureaux du greffe de l'Intendance à la requête de Jean Souillard, adjudicataire général des droits sur les cuivres et cartes. Deux feuilles de papier pot imprimées, noir sur blanc, sans habillage, attestaient l'empreinte du moule officiel : l'une de têtes, l'autre de valets. En même temps on déposait une lame de cuivre sur laquelle était empreinte, en trois endroits différents, un R couronné qui était la marque de Souillard et aussi une empreinte du cachet à cacheter les cartes, le tout pour servir d'« étalons » au cas de contrefaçon ou de contestation.

Les cartes de 1746 donnent comme mensuration : 0,081 × 0,055 $^{m}/_{m}$.

Mais encore ici et comme toujours on se trouve fréquemment en présence de séries de cartes qui ont 1 millimètre et même 1 $^{m}/_{m}$ 1/2 en plus ou en moins.

Le 3 novembre 1773, autre dépôt effectué, au nom de Nicolas Follet, d'une feuille de papier pot imprimée sur le moule de têtes à portrait français « pour le dedans du royaume dont on fait actuellement usage au bureau de la dite Régie à Bordeaux pour l'impression des jeux de cartes qui se consomment dans l'intérieur du Royaume », est-il dit à la requête. La feuille, tirée noir sur blanc, est visée par l'intendant Esmengart qui, en marge, à gauche, a signé et apposé son cachet.

Le directeur de la Régie à Bordeaux, M. Cazaubon, déposa encore le même jour, au nom de Nicolas Follet, *une nouvelle bande de contrôle de jeux*, et une autre *bande de sixains* qui devaient entrer en usage à partir du 1er juin 1773 ; les motifs en sont tirés en noir et en rouge ; la décoration est bonne et le dessin très correct. Il n'est pas besoin de faire ressortir la rareté de documents de ce genre [1].

Les cartes de 1773 donnent la même mensuration que celle de 1746.

Signalons tout de suite la différence capitale qui permet à première vue de distinguer les jeux de 1773 de ceux de 1746.

Elle consiste dans l'introduction de *filigranés* disposés sur trois des cartes de figures du jeu : sur le valet de trèfle, sur la dame de carreau, et sur le roi de pique.

Nous ne pensons pas qu'il y ait jamais eu de *filigranés* sur les cartes de Guienne avant 1773. De 1773 à la Révolution, ces filigranés ont assez souvent varié ; nous en avons compté quatorze de dessins différents sur les seuls valets de trèfle, ce qui suffit à montrer qu'on les a modifiés au moins quatorze fois afin de déjouer la fraude et la contrefaçon. Ce sont, au centre d'un médaillon circulaire, des fleurs, des vases contenant des fleurs, une tulipe, un profil de visage avec une tulipe, des rosaces de divers genres etc., etc., dont nous reproduisons d'ailleurs la série.

Nous n'avons pu, faute d'indications à cet égard, fixer les dates d'entrée en service de chacun de ces *filigranés* ; toutefois nous connaissons ceux de 1773 par la feuille de moulage qui fut déposée à cette époque et sur laquelle figure le nom du cartier LABARTHE. Nous avons aussi remarqué que le médaillon qui figure sur la dame de carreau au moule de 1773, où l'on aperçoit sur la gauche le demi-profil d'une figure qu'affronte une tulipe, était encore en usage en 1793. Nous le retrouvons en effet sur les cartes révolutionnaires de Bordeaux où il persiste jusqu'à subir les déformations les plus grossières.

Quelques autres particularités secondaires différencient encore les cartes de 1746 de celles de 1773 ; mais nous nous bornerons à signaler que, dans le jeu de 1746, le roi de carreau tient un sceptre surmonté d'un cœur et d'un œil et que dans l'écu surmonté de la couronne royale sont inscrites les trois fleurs de lis ; l'œil au sommet du sceptre n'existe plus en 1773, et des initiales entrelacées y remplacent, dans l'écu, les fleurs de lis.

Les autres modifications portent sur des détails tellement spéciaux du dessin dans le costume, les attributs ou l'ornementation qu'il suffira de se reporter aux planches reproduisant les jeux de 1746 et de 1773 pour les démêler, ce qui sera aisé au moyen du simple rapprochement des figures.

---

1. Les deux feuilles de moulage de 1746 et de 1773, ainsi que les deux bandes, ont déjà été reproduites par M. H. d'Allemagne à qui nous avions signalé leur existence aux Archives de la Gironde.

Il ne faudrait cependant pas croire que les feuilles de moulage déposées à l'Intendance ont constitué un type d'une rigidité absolue ; ici encore nous trouvons une preuve de plus de cet à peu près si déconcertant que l'on rencontre à chaque pas lorsqu'on étudie les choses du XVIIIe siècle. Rien n'est plus trompeur que la lettre ; il semble qu'elle ait été faite pour n'être jamais suivie. Ces moules de cuivre semblent d'une rigidité bien faite pour braver toute fantaisie ; n'importe. Ici les personnages auront de grands pieds et là des pieds tout petits ; ici les pieds des rois et des valets reposeront sur le filet d'encadrement de la carte, là ils seront en l'air, à deux millimètres au-dessus du filet ; ici le semis d'hermines sera plus dense et là beaucoup plus clairsemé ; les hermines elles-mêmes seront de dessins et de dimensions quelque peu dissemblables. Un œil exercé aura vite fait de noter ces variantes qui s'étendent aussi aux attributs des personnages.

La planche de cuivre ne s'est pas répétée avec plus d'exactitude que la planche de bois. Nous avons noté soigneusement ces mêmes variantes dans notre collection, chacun pourra se livrer à ce travail une fois averti.

Il n'y a pas eu davantage uniformité absolue de moules; jusqu'à la Révolution on s'est servi de planches de cuivre et de planches de bois.

Cartes Révolutionnaires (1793-1800).

Jusqu'à 1793 aucune modification ne fut apportée au type des cartes de 1773, sauf de temps à autre le changement des filigranés.

Mais lorsque, la Révolution battant son plein, l'abolition de tous signes extérieurs susceptibles de caractériser l'ancien despotisme fut décrétée et que le vandalisme se déchaîna sans discernement, les attributs de la royauté furent supprimés jusque sur les rois inoffensifs et les dames des jeux de cartes. En attendant que les artistes et les graveurs aient eu le temps de mettre à la mode des jeux républicains et patriotiques, on se contenta de supprimer à la gouge, sur les moules, les fleurs de lis, les couronnes royales, les emblèmes trop monarchiques des sceptres. Et cela se fit de cent façons différentes, dans des conditions qui démontrent le peu de hâte ou le peu de conscience qu'on y mit tout d'abord. C'est ainsi que nous connaissons un moule en bois qui fait partie de la collection Daleau à Bourg-sur-Gironde dans lequel les fleurs de lis ont été supprimées aux couronnes des rois et ne le sont pas aux couronnes des dames ; c'est, au premier chef, ce que l'on peut appeler très proprement du style de transition. Sur d'autres moules on se borna à supprimer d'un coup de gouge les fleurs de lis à la couronne des rois et la couronne tout entière pour les dames qui sont ainsi sans diadème sur leur coiffe, moyen rudimentaire et expéditif d'observer la loi sans grands frais tout en continuant à utiliser les moules anciens. Cela ne pouvait avoir qu'un temps cependant et alors on fit des moules nouveaux

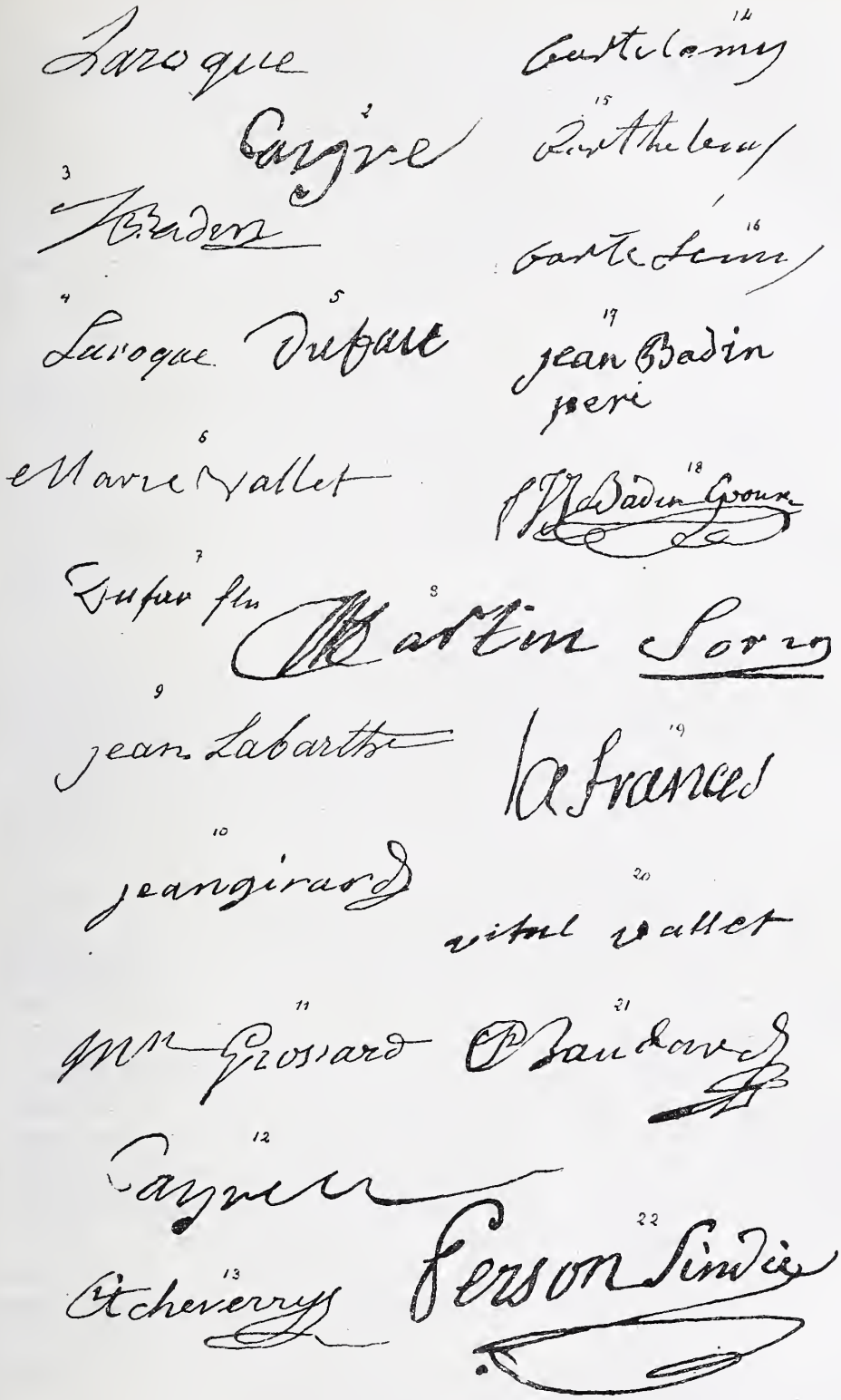

Signatures de cartiers.

toujours sur le type de 1773 où les diadèmes des rois sont encore de vrais diadèmes, mais de fantaisie, n'ayant plus les emblèmes royaux traditionnels. Aux dames on ne conserva que la coiffe mais on l'agrémenta d'une ou deux petites plumes d'un dessin fort maigre et d'autres fioritures aussi : des rois ont aussi été affublés de plumets du même genre. On arriva d'ailleurs à démocratiser tout à fait ces derniers en les coiffant de bonnets bleus ou rouges, pseudo bonnets phrygiens, bien plus semblables à des casques à mèche de meuniers, quand on ne surmonta pas leur chef de chapeaux dans le goût de nos chapeaux de feutre ronds, à bords larges. Il nous suffira de réunir quelques-uns parmi les plus intéressants, de ces divers types que les greffes des justices de paix nous ont livrés en assez grande abondance. Nous en devons aussi quelques bons échantillons à l'aimable contribution qui nous est venue de M. Castets, greffier du tribunal civil de La Réole.

Il nous est arrivé de trouver plusieurs exemplaires de cartes dans lesquelles la dame de cœur est inversée, c'est-à-dire regardant à gauche, au lieu de le faire à droite comme dans les moules anciens. Nous avons la certitude, par des rapprochements certains, que l'on n'obéissait à aucune règle et que le type ancien et le type « variante » ont coexisté ; il n'y a eu là évidemment qu'une fantaisie de cartiers.

L'art de fabriquer les cartes n'est jamais tombé plus bas que pendant la période révolutionnaire ; on n'a travaillé pendant longtemps que sur de vieux moules incontestablement fatigués dont l'impression était forcément mauvaise. Le même reproche ne peut être adressé aux moules créés pendant la Révolution dont les empreintes sont de beaucoup meilleures, mais d'une façon générale les tirages sont peu soignés et les habillages faits à tort et à travers le plus souvent.

On fabrique pour fabriquer sans art et sans goût.

Par habitude, par routine, on conservera sans nécessité des types de *filigranés* d'entre 1773 et 1789 ; ils finiront par être tellement dénaturés qu'on se demande si l'on se rendait même compte de ce que le dessin primitif avait figuré.

Pour quiconque ayant quelque peu manié les cartes, la teinte *sui generis* du bleu et du vermillon employés par les cartiers révolutionnaires suffit pour permettre de discerner à toute première vue une carte d'après 1789 d'une carte d'avant 1789. Nous avons du reste indiqué, que sauf la couleur et la nature de la teinte, les cartes du XVIIe siècle avaient aussi présenté de ce côté une caractéristique non moins intéressante à retenir.

Avec ces cartes de 1793 et en dépit de la décadence qu'elles accusent nous disons adieu aux cartes de l'ancien régime. Elle ont prolongé le type de la Guienne jusqu'au moment où l'État, redevenu centralisateur à outrance, infligera au pays tout entier un moule uniforme d'un dessin aussi irréprochable que banal dans sa correction.

23 J Laroque

Jubercaseaux

24 J. J. Badin

P. Baudard

Badin aîné fondre

25 Rontin

26 Marie vallet Rontin

27 pierre Badin

28 Badin

29 francois Choiseau

30 pierre vallet

31 jean Badin espouse

32 Marie Vallet Épouse

33 Vital Vallet

34 Marie vallette ajnee

35 jean girard

36 Lorant girard

37 jean Crougman

38 Vinney

39 joseph Bernard

40 grossard

41 Dufau

42 Caelle

43 Lamirail

44 F. Mouton

45 Anne badin

46 jean Badin

47 Vital Vallet

48 Grossard

49 J Vallet

Signatures de cartiers.

Tout l'intérêt qui s'est attaché à notre longue recherche s'évanouit avec l'apparition du type d'État. A peine conviendra-t-il d'accorder un coup d'œil aux premières cartes officielles de Napoléon Ier et de Louis XVIII où les personnages sont conservés encore en pied, aux tout à fait premières cartes de figures à double tête qui inaugureront la carte moderne et puis ce sera la banalité s'attachant définitivement à un type inchangé durant près d'un siècle au moment où nous écrivons.

Cartiers du XIXe siècle.

C'est pourquoi nous nous bornerons à donner la simple nomenclature des cartiers qui ont fabriqué à Bordeaux à partir de 1800. En 1904, Pairreaud, seul survivant de cette longue lignée de cartiers, fermait sa boutique; tout son matériel passait sous la surveillance de la Régie aux mains d'un cartier d'Avignon. L'industrie cartière est donc bien morte à Bordeaux qui ne s'approvisionne plus aujourd'hui qu'auprès des grands cartiers de la capitale. La grande fabrique parisienne de MM. Grimaud et Chartier a, du reste, un dépôt de vente à Bordeaux, 29, rue de Lachassaigne depuis 1877, où l'on fait le gros, le demi-gros et l'exportation.

On sait avec quel soin sont fabriquées les cartes de la maison Grimaud avec qui la fabrique de Fossorier et Amar peut seule lutter avec quelque avantage. Ceci devait donc tuer cela à la faveur de l'uniformisation du type des cartes à jouer.

Les modestes ateliers de nos cartiers provinciaux n'ont pu lutter avec cette fabrication supérieure admirablement outillée; leur inertie, leur routine, leur habituelle médiocrité dans la pratique de leur art, leur défaut de sens artistique et peut-être plus encore le manque de capitaux leur ont valu de disparaître comme ont disparu les petits métiers de tisserands dans nos campagnes ou les moulins à vent devant les gros tissages et les minoteries. Quelques vieilles boutiques d'ancienne création ont cependant joui de quelque prospérité encore jusqu'aux environs de 1880. LECOMTE pouvait s'enorgueillir comme successeur de E. BOISSE de tenir une officine fondée en 1780 et occupant parfois jusqu'à quinze et vingt ouvriers. On y faisait des cartes à coins et à tranches dorés, aux portraits français et étrangers, et aussi beaucoup de jeux pour l'exportation : cartes pour la Belgique, pour l'Angleterre, pour l'Allemagne, pour les colonies, plus spécialement des tarots pour l'Espagne et les colonies espagnoles.

Les cartiers de Bordeaux fabriquaient aussi de ces jeux d'*aluette* auxquels les Bretons d'aujourd'hui sont encore demeurés fidèles et que la Régie fait fabriquer pour eux. On connaît ces cartes en très proche parenté avec les tarots espagnols mais dont les origines sont mal connues.

Dans son ouvrage sur l'*Origine des cartes à jouer*, M. Merlin a signalé

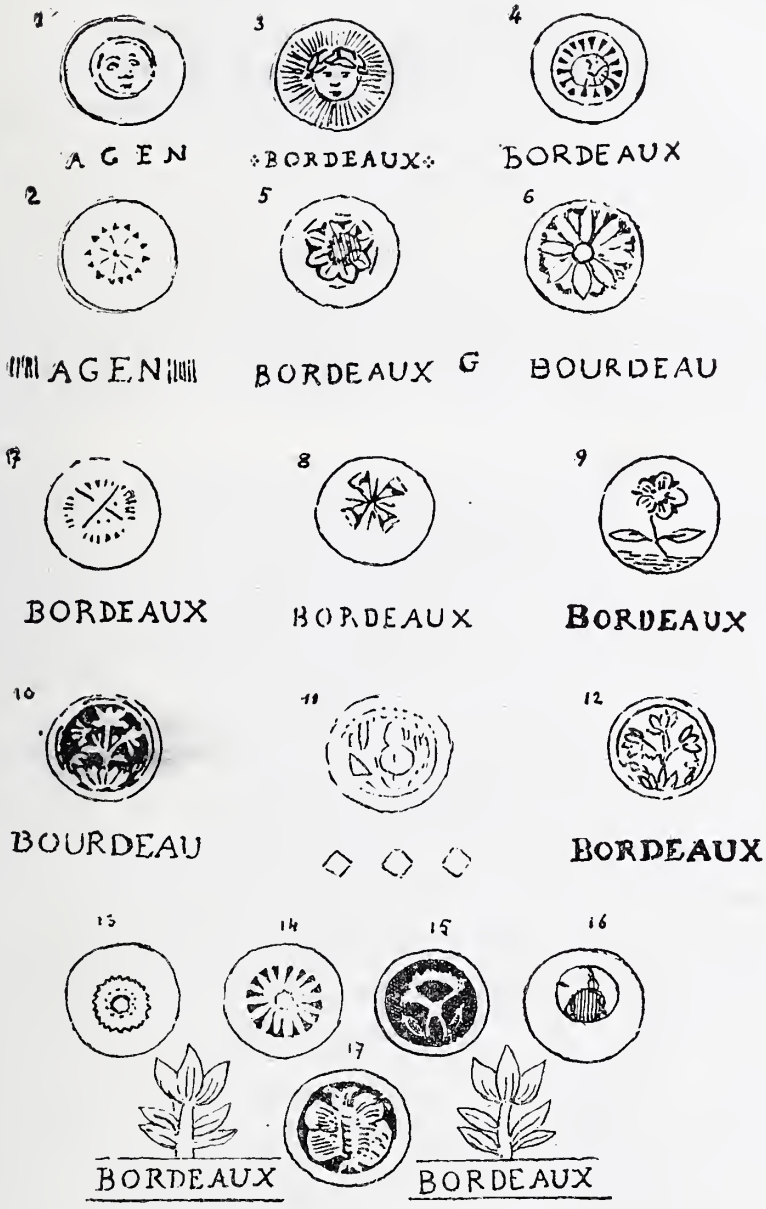

Filigranés des cartes de Guienne.

trois jeux d'aluette anciens dont deux datés et signés, l'un de Pierre Sigogne (1776), à Bourges, l'autre de Pierre Boine (1784), à Nantes. Le troisième, de 1791, étant incomplet, n'a pas donné de nom de cartier. M. d'Allemagne a également signalé les aluettes. Nous possédons un moule sur pierre lithographique de RENARD ET GAIDET, cartiers bordelais ayant fabriqué de 1846 à 1866, qui reproduit exactement le type de 1791 figuré dans l'ouvrage de Merlin. Encore ici un exemple de la constance de certains types adoptés, bien fait pour nous mettre en garde contre des attributions hâtives à telle ou telle époque rien qu'en se basant sur des apparences extérieures telles que, par exemple, le costume des personnages.

Graveurs.

Nous aurions voulu établir la liste des graveurs bordelais auteurs des moules en bois ou en cuivre qui servaient à nos cartiers. Nos recherches à cet égard sont demeurées à peu près infructueuses, car nous n'en avons pu découvrir qu'un de façon certaine.

En 1773, un sieur Ignace Luchessigny représente à l'Intendant que graveur de son métier il a traité avec un sieur *Badin*, maître cartier de Bordeaux, pour lui graver sur bois des moules de cartes espagnoles mais qu'atteint de paralysie il ne peut plus se transporter de la rue Carpenteyre où il demeure au bureau du sieur Cazaubon, directeur de la ferme des cartes, situé hors la porte Dijeaux où il a déjà fait les deux premières planches; il lui reste deux planches à finir et il sollicite d'être admis à les achever chez lui.

Le Régisseur répond que les abus qui se sont de tout temps commis au détriment de la Régie par la contrefaçon des moules du Régisseur par les graveurs ont donné lieu à des défenses rigoureuses mentionnées dans l'art. 22 de l'arrêt du Conseil d'État du 9 novembre 1751 et défense a été faite aux graveurs de graver des moules servant aux impressions des cartes ailleurs que dans les bureaux de la Régie et sous les yeux des employés. D'ailleurs les cartiers de Bordeaux n'ont jamais essayé de se soustraire à ces prescriptions. Le Régisseur rappelle d'ailleurs une lettre en date du 7 novembre 1753, que lui avaient écrit les Régisseurs au sujet de quelques moules que les sieurs *Rontin* et *Badin* de Bordeaux voulaient faire graver : « ... quant aux moules à portrait espagnol, Monsieur, qui sont usés, » c'est aux M^es^ cartiers à en faire d'autres à leurs frais et dépens, mais il » faut qu'ils vous indiquent le graveur qui les faira afin que conformément » à l'art. 22 de l'arrêt du 9 9bre 1751 vous lui donniés la permission de les » graver, nous exigeons même qu'il ne travaillera que chez vous et sous vos » yeux, etc... Les Régisseurs du droit sur les cartes, Signé : Dampierre, » Mongenat, Caulet ».[1]

1. Archives départementales, C. 1204.

Nous sommes persuadés que les initiales qui se trouvent dans les jeux du XVIIe siècle et du XVIIIe siècle marquées sur la carte du valet de trèfle, au coin supérieur à gauche, dans l'attribut cordiforme que le personnage tient en main, sont des initiales de graveurs. Cet indice n'est donc pas à négliger.

Enveloppes de jeux et Bandes.

Nous n'en avons qu'un fort petit nombre à signaler en Guienne. Tout d'abord les deux enveloppes du XVIIe siècle au bluteau de *Jean* ALARIC et de *François* PHILIPOU que nous avons reproduites ci-dessus. Rappelons aussi que le cartier DELOTZ de Thiers avait obtenu des Jurats de Bordeaux l'autorisation de mettre les armes de la ville en rouge sur ses jeux ; toutefois aucun spécimen d'enveloppe au bluteau de DELOTZ ne nous a été signalé et nous nous bornons à en signaler la caractéristique aux chercheurs : les armes de Bordeaux, avec le château, le léopard, le croissant sur les plats, la couronne comtale et peut-être la devise : *lilia sola regunt lunam, undas, castra, leonem.*

C'est encore par une description que nous enregistrons les motifs d'une enveloppe de jeux. Le 6 juin 1754, les employés de la Régie découvrent, dans une chambre occupée par une femme Philippe, au n° 16 de la rue Leyteyre (paroisse Saint-Éloi), un atelier de fabrication clandestine et de réassortiment de vieux jeux. On saisit entre autres choses : 1° 6 enveloppes de sixains et 53 jeux ayant pour enseigne : *deux licornes* et pour inscription : CARTES FINES ; 2° un *vieux moule d'enveloppe de jeux* dont les armes sont fort effacées portant : A BON JEU BON ARGENT ; 3° un petit *paquet de bandes* au nombre de 220, toutes représentant la Fortune avec ces mots : *Fortuna juvat*, paraissant avoir été levées sur des jeux et avoir servi comme étant déchirées aux extrémités [1].

Enfin nous possédons quatre enveloppes relativement récentes, deux de sixains et les autres de jeux simples.

Sur des nuées une Fortune est assise tenant de sa main gauche une pique et de l'autre une couronne ; à ses côtés à gauche un petit Amour brandit une couronne et une trompette. Dans une banderole, au-dessus de ce sujet allégorique : A LA FLEUR DES CARTES ; au-dessous : CARTES FINES DE LA FABRIQUE DE PIERRE JOLY SURNOMMÉ CHEVALIER M^D CARTIER VEND TOUTE SORTE DE PAPIER ET POUR CE QU'IL CONSERNE LECRITURE SUR LES FOSSÉS S^T ELOY AU N° 37 A BORDEAUX.

Le cartier JOLY a fabriqué de 1809 à 1838.

Autres enveloppes de BOISSE, successeur de Joly, pour sixain et pour

1. Archives départementales, C. 3259.

jeu simple au tirage bleu et violet. Même enseigne : A LA FLEUR DES CARTES. Au-dessous, un sujet qui rappelle celui de l'enveloppe de Joly: une Fortune encore et un Amour, mais l'un et l'autre se présentent de façon différente quoique avec semblables attributs : pique, couronnes, etc. Au bas : CARTES SUPERFINES DE LA FABRIQUE DE EUGENE BOISSE Md DE PAPIERS FOSSES St ELOY No 13 A BORDEAUX et dans un cartouche au-dessous : UNE BOISSE.

Nous avons encore une enveloppe de BARDON (1834-1862) sans aucun intérêt particulier et enfin celle de C. PAIRRAUD, le dernier cartier bordelais.

Bandes. — En ce qui concerne ces dernières une seule nous est parvenue : c'est la bande officielle de 1775 à 1779 dont le dépôt fut effectué par le fermier des cartes au greffe de l'Intendance à Bordeaux avec celui du moule mis en même temps en vigueur. Nous l'avions signalée à M. H. d'Allemagne qui l'a reproduite et nous en donnons également un *fac-simile* [1].

(*A suivre*.) ALEXANDRE NICOLAÏ.

---

1. *Op. cit.* t. I, p. 364.

Papiers et Parchemins timbrés de France

(*Suite*).

GÉNÉRALITÉ DE RIOM

Gnal de Rion, Généralité d'Auvergne, Auvergne.

Cette généralité comprenait toute la haute et basse Auvergne, à l'exception du petit district compris dans la généralité de Moulins.

Les premiers papiers et parchemins émis pour la généralité de Riom ne portent pas l'indication du quartier de juillet 1673.

Placée à l'angle gauche de la feuille, la première marque se compose d'une fleur de lis entourée de deux dauphins affrontés et supportant une couronne royale; au-dessous, dans un ruban : GNAL · DE · RION.

La formule inscrite en caractères gothiques; le mot POUR *plus fort, en gothique ornée, ou capitale, et la valeur en italique.*

PAPIERS

POUR — les Procedures des — Procureurs *six deniers*
POUR — Procedures des — Procureurs. »
POUR — Procedureurs des — Procureurs (erreur) »
POUR — Servir aux Iurés — Iaugeurs »
POUR — les Fermes du Roy. »

POUR — Expeditions des — Greffiers — *huit deniers pour — feuille.* Format 19 × 25 1/2.
POUR — Contracts & Actes — des Notaires & — Tabellions — *Huit deniers pour — demy feuille.*
POUR — Procedures des — Procureurs — *Huit deniers pour — demy feuille.*
POUR — les Fermes du Roy. *Huit deniers pour demy — feuille.*
POUR — Servir aux Requestes »
POUR — le sieur Commissaire departy »
POUR — Exploit. *huit deniers pour — demy feuille.* Format 18 × 29.
POUR — Coppie de pieces. — *douze deniers pour — feuille.* Format 19 × 25 1/2.
POUR — Servir aux Requestes »
POUR — Procedures d'Avo — cats »
POUR — Expeditions des — Greffiers — »

POUR — Procédures des — Procureurs — *douze deniers pour — feuille.*
POUR — Minutes de Sen — tences, Iugemens et — Ordonnances. »
POUR — Enquestes, Infor — mations, Verbaux et — Adjudications. »
POUR — Messieurs les gens — du Roy. — »
Pour — Servir au Procureur — du Roy au Présidial — de Clermont.
Pour — Servir au Procureur — du Roy au Présidial — de Riom.

Ces deux dernières pièces sans indication de valeur.

Feuille pour Coppie — de pieces. *Douze deniers pour — feuille*
POUR. — les fermes du Roy — *douze deniers pour — feuille.*

Cette feuille est marquée à l'angle gauche, feuille ouverte pouvant ainsi servir à l'impression d'un placard 25 1/2 × 37.

FEUILLE — des Estapes pour — servir au Com — missaire departy
Pour — Exploit. — *douze deniers pour feuille.* Format 18 × 29.
Feuille — de Registre » Format 22 × 35.
Coppie d'Arrest. (Pour les imprimés sans indication de valeur).

1673
Août

Marque dans le même genre, placée au milieu de la feuille, mais avec ruban posé au-dessus de la couronne : GÉNÉRALITÉ DE RION. *Formule en gothique sans indication de valeur.*

PAPIER

Pour = Commissaire — Desparty. (Placard).

PARCHEMIN

Même type. Formule en gothique. Valeur en italique.

Pour = Greffiers — *dix sols = pour deux rolles.*

Même type. Formule en romain, valeur en italique.

Pour = Greffier — *dix sols. = pour deux rôlles*

1674

Type de juillet 1673 placé au milieu de la feuille. La formule en capitale et la valeur en italique indiquées de chaque côté de la marque.

PAPIERS

POVR ROLLE = DES TAILLES — *huit deniers = demy feuille.*
FEVILLE = DE REGISTRE. — »
POVR = ADVOCATS — *douze deniers = pour feuille.*
POVR ROLLE = DES TAILLES — »

Même genre. Formule en gothique, valeur en italique.

PAPIER

Pour — procureurs — *Douze deniers = pour feuille*

PARCHEMINS

Pour = Greffier — *Six sols.*
Pour = Greffier — *dix sols = pour deux Rôlles.*

GENERALITE' DE RIOM.
Pour Procureurs.
huit deniers pour demy feuille.

1'4 *Même marque avec suppression du ruban; légende* GENERALITE' DE RIOM *placée de chaque côté avec la formule en gothique et la valeur en italique.*

PAPIERS

Coppie = de Piece. — *six deniers*
Pour = Procureurs — »
Decharge = et main-levée. —
Pour Contracts et = Actes des Nottaires — et Tabellions. = *six deniers*
Pour = Nottaires *six deniers.*
Pour Nottaires = et Tabeillions. — »
Pour = Greffiers. — »
Pour = Greffiiers. — »
Pour = Exploits. — »
Pour = Exploi — »
Pour Billets, = Promesses, Acquits — et autres Actes = produits — *six deniers.*
Pour Roolle = des Tailles — *six deniers.*
Pour = Quittance. — »
Pour = Certificats. — »
Quittance = des Receveurs. — »
Pour fermes = du Roy
Pour les Fermes = du Roy.
Pour = Procureurs. — *huit deniers pour = demy feuille.* Format 19 × 25 1/2.
Feuille = de Registre »
Pour = Procureurs »
Coppie = de Pièces. — »
Pour = Avocats. — »
Pour = Greffiers. — »
Pour = Greffier — »
Pour = Nottaires. — »
Pour les Fermes = du Roy »
Pour Secretariats = des Evéchés »
Pour = Requestes. — »
Pour = Requeste »
Pour Nottaires = et Tabeillions. — *huit deniers pour = demy feuille.* Format 18 × 29.
Pour = Greffiers. — »
Pour = Exploit. — »
Pour = Requeste. — »
Coppie = de Pièce »
Pour = Requestes »
Pour Rolle = des Tailles. — » Format 19 × 29.
Pour = Exploit. — »
Pour = Roolle — » » 22 × 34.
Pour Papier = Terrier. — »

Feuille = de Registre. — *huit deniers pour — demy feuille.* Format 22 × 34.
Feuille = de Registre. — » » 28 × 43.
Pour = Avocats. — *douze deniers = pour feuille.* » 19 × 25 1/2
Pour Escritures = d'Avocats. — »
Coppie = d'Avocats. — »
Pour Informations, = Enquestes, Decrets, — et Proces verbaux. — »
Pour Enquetes, = Informations, — Verbaux et Adjudi = cations. — »
Coppie = de Piece. — *douze deniers pour feuille.*
Coppie = de Pieces. »
Pour Contrainte = du Receveur — des Tailles. — »
Pour = Greffier. — »
Pour = Greffiers. — »
Pour = Nottaires. — »
Pour = Minuttes = d'Arrests — Santences et = Ordonnances. »
Pour = Procureurs. — »
Pour = Requeste. = »
Pour = Requestes. — »
Pour Nottaires = et Tabeillions. — »
Pour le Procureur = general de la Cour — des Aydes. »
Feuille = de Registre. — *huit deniers = pour feuille.*
Erreur, le mot *huit* a été biffé et remplacé par *douze* (inscription manuscrite).
Pour = Exploit. — *douze deniers = pour feuille.* Format 18 × 29.
Pour Nottaires = et Tabeillions »
Pour = Requeste. — »
Pour = Avocats. — » » 21 × 31.
Rolle = des Tailles. — » » 31 × 34.
Feuille = de Registre. — »
Pour le Bureau = des Finances. — » » 22 × 35.
Pour = Compte. »
Coppie = de Pièces. »
Pour les Fermes = du Roy »
Pour Secrétaires = des Evéchés »
Feuille = de Registre » 25 × 37.
Feuille = de Registre. — *huit deniers pour demy feuille.* » 38 × 23 1/2.
Coppie = de Pièces. — *seize deniers = pour feuille.* » 45 × 59.
Placard avec surcharge manuscrite: Deux sols et paraphe.

Pour — Commissaire = desparty. Format 41 × 57.
Placard sans indication de la valeur.

PARCHEMINS

Quittance de Par = ties prenantes. — cinq sols = pour roolle.
Pour = Greffiers. — *cinq sols.*
Erreur, surcharge manuscrite *Six sols.*
Pour = Greffiers. — *six sols.*
Quittance = comptable. — *six sols.*
Pour Lettres = de Chancellerie. — *six sols.*
Pour servir aux = Chancelleries. — *quinze sols.*

Ces différents papiers et parchemins se trouvent aussi contremarqués du timbre suivant.

Pour les quarts et les demi-feuilles de petit, moyen et grand papier, ils sont frappés, au verso de la feuille, de la marque avec indication du format et de la valeur placée de chaque côté.

Pour les feuilles de petit et moyen papier, la marque est frappée à gauche, quelquefois avec l'indication du format et de la valeur.

Petit Papier. Petit = Papier — Vn sol pour feuille.
Moyen Papier — dix-huit deniers.

Les parchemins sont frappés à gauche de la marque seule.

Fleur de lis ornée, avec légende circulaire: GENERALITE DE RIOM. *La formule et la valeur en caractères gothiques placées à droite et à gauche de la marque. Impression au milieu de la feuille.*

PAPIERS	PARCHEMINS
Quart de feuille = Six deniers.	Pour Notaire = Six sols
Demy feuille = huit deniers	Pour Greffiers = Six sols
Demye feuille = huit deniers.	Chancellerie = Six sols
huit deniers — demy feuille	Six sols = pour Roolle
Petit Papier = un sol pour feuille	Dix Sols = pour deux Roolles
Petit Papier = Un sol pour feuille	Pour Greffier = Dix sols
Petit Papier Un = sol la feuille	Pour Greffiers = Dix sols
Petit Papier = Un sol la feuille	Dix sols = Pour Notaire
Grand papier Un = sol la *demy* feuille	Dix sols = Pour Greffiers
Erreur rectifiée à la plume.	
Moyen Papier neuf = deniers demye feuille	
Demye feuille = Neuf deniers.	
Moye = Papier n = Neuf deniers (*Erreur*).	
Moyen Papier = Neuf deniers.	
Moyen Papier = Dix huit deniers	
Grand Papier Un = sol la demy feuille	
Grand Papier Un = sol la demye feuille	
Grand Papier = deux sols la feuille	
Grand Papier = Deux sols la feuille	
Grand papier = deux sols la feuille	

La marque seule fut employée pour des quittances, sur des quarts de feuille de petit papier.

1674
Novembre

Même type. La formule et la valeur en italique. Imprimé sur du moyen papier.

Demye feuille = neuf deniers.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1676
1er octobre

Même genre. Fleur de lis florentine. Le format et la valeur en grosse italique à double trait placés de chaque côté de la marque.

PAPIERS	PARCHEMINS
Six den = po. quart	. . . . .
Huict den = La demie feu.	*Six = Solz*
Un sol = La feu.	*Dix = Solz*
Dix huict den = La feu	
Deux solz = La feu	

Les mêmes, contremarqués du timbre suivant, ainsi que des papiers et parchemins de 1674.

1677
Janvier

Fleur de lis au centre d'un soleil rayonnant ; au-dessus un ruban cintré avec légende : GNALITE · DE · RIOM ; *au-dessous, comme embase, un lion passant et une aigle éployée.*

La valeur en italique ornée placée à droite et à gauche de la marque. Impression au milieu de la feuille.

PAPIERS	PARCHEMINS
Six = deniers	*Cinq = Solz*
Huit = deniers	*Six = sols*
Huict = deniers	*dix sols.*
Huit = den	
Huict = deniers	
Huit = deniers	
Vn = sol	
Vn sol = la Feull	
Vn sol la = Feull	
Vn sol la = Feuille	
un sol la = Feuille.	
Vn sol la = Feuille (Avec les lettres *PP* de chaque côté de la marque.)	

PAPIERS

dix Hviet = deniers la Feu.
Dix Hviet = deniers
d. = solz
deux = solz — la = feu
deux = sols.
deux = sols — la = feu
deux = sols — la Feuil

POVR SERVIR = AV TERRIER — DU ROY A = CLERMONT

Petit papier sans indication de valeur.

Les mêmes contremarqués avec la marque du timbre suivant. Des feuilles de petit papier à un sol, de la généralité de Moulins, furent aussi contremarquées du timbre de même valeur.

Dans un cercle, les armes d'Auvergne, au gonfanon de gueules, frangé de sinople, surmontées de la couronne royale; autour: GÉNÉRALITÉ D'AUVERGNE. *Le format et la valeur en italique placés en deux lignes de chaque côté.*

PAPIERS

Quart de = papier = a Six deniers
Petit = papier — huit d. = le feuillet
Petit = papier — Vn sol = la feuill
Petit = Papier — Vn sol = la feuille
Moyen = Papier — dix huit d. = la feuille
Grand = Papier — deux sols = la feuille
Papier = extraordre

PARCHEMINS

Six = Sols — pour = quart
Dix = Sols — les deux = roolles

La marque fut aussi employée seule sur les papiers, et avec inscription manuscrite sur les parchemins.

Pour = quitte — Cinq Sols, Six Sols, Dix sols.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
SIX DEN.	CINQ SOLS
HVIT DEN	SIX SOLS
	DIX SOLS
	EXTRAORDIN

Le même avec le mot controllé de chaque coté.

VN SOL
DIX HVIT DEN
DEVX SOLS
EXTRAORDIN.

Les papiers à SIX DEN, HVIT DEN *et* UN SOL *portent dans l'ornement placé à droite, après l'indication de la valeur, un numéro qui doit être un contrôle.*

1690
1er juin

Les mêmes avec augmentation.

PAPIERS			PARCHEMINS		
SIX DEN	AUGON	2 D.	CINQ SOLS	AUGON	20 D.
HVIT DEN	»	2 D.	HVIT SOLS	»	2 S.
VN SOL	»	4 D.	DIX SOLS	»	3 S. 4 D.
DIX HVIT DEN	»	6 D.			
DEVX SOLS	»	8 D.			

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1692
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
8. DEN. LE QVART. D. FEVILLE	. . . . .
DIX. DENIER LA DEMY FEVILLE	PLACART HVIT SOLS
VN SOL. 4 DEN. LA FEVILLE	13. SOL. 4 DEN. LA FEUILLE
DEVX SOL. LA FEUILLE	. . . . .
2 SOL 8. DEN. LA FEUILLE	

Les parchemins portent à droite le mot : con^{lle}. (controllé).

1698
1er janvier

Les mêmes contremarqués du timbre suivant, ainsi que des feuilles de juin 1690 contremarquées en 1692.

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN.	. . . . .
DIX DEN.	HVIT SOLS
VN S. 4 D.	13 S. 4 D.
DEVX SOLS	EXTRAO.
2 S. 8 D.	
EXTRAO	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

Des papiers et parchemins de 1692, contremarqués de 1698, sont encore marqués de ce timbre.

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENIERS	. . . . . , . .
DIX DENIERS	HVIT. SOLS
VN SOL. 4 D	13 SOLS 4 D.
DEVX. SOLS	EXTRAORDINA
2 SOLS. 8. D.	
EXTRAORDINA	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

Des feuilles de 1698, contremarquées en 1700, sont frappées du nouveau timbre.

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENIERS	. . . . . , . . .
DIX DENIERS	HVIT SOLS
VN. SOL 4. DEN	13. SOLS 4 DEN.
DEVX SOLS	EXTRAORDIN
DEVX S. 8 D.	
EXTRAORDIN	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

Les impressions de 1703 et les registres de 1700, contremarqués en 1703, sont frappés d'un timbre spécial :

POUR LES = IMPONS ET REGTRES — A CONTRE = TIMBRER. — BAIL DE = 1706.

1706
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
QVART. A. 8. D	. . . . .
DEMI.F A 10. D	QUART A 8 S
FEVIL. A. 16. D	F. A. 13. S 4 D
FEVIL. A. 2. S	
F. A. 2. S. 8. D	

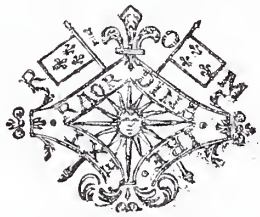

TIMBRE EXTRAORDINAIRE

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

Des papiers et parchemins de 1703, contretimbrés en 1706, sont contremarqués du nouveau timbre.

1709
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENIE	. . . . .
DIX DENIE	HVIT SOLS
VN. S. 4 DEN.	13. S. 4 DEN.
DEVX SOLS	. . . . .
DEVX S. 8 DE	
. . . . .	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENI.	. . . . .
DIX DENI	HVIT SOLS
VN S. 4 DE.	13 S. 4 DE
DEVX SOLS	. . . . .
DEVX S. 8 D.	
. . . . .	

Les mêmes contremarqués du timbre de 1717.

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN.	. . . . .
DIX DEN.	HUIT SOLS
VN S. 4 DE	13 SOLS 4 DE
DEUX SOLS	. . . . .
DEUX S. 8 D.	
. . . . .	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant (1717).

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN	. . . . .
DIX DEN	VIII SOLS
1. SOL IV. D.	XIII. S. IV D.
II SOLS	EXTRAO
. . . . .	
EXTRAO	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

Des parchemins de 1712, contremarqués de 1717, et des papiers de 1716, contremarqués 1717, sont frappés du nouveau timbre.

1719
1er avril

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENIE	. . . . .
DIX DENIE	HVIT SOLS
SEIZE DENIE	13 S. 4 DENIE
DEVX SOLS	. . . . .
DEVX S. 8 DE	
. . . . .	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1723
1er juillet

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN. P. QUART	. . . . .
DIX DENIERS LE FEUILLET	HVIT SOLS
UN S. 4 DEN LA FEUILLE	13 SOLS 4 DEN. LA F.
DEUX SOLS LA FEUILLE	EXTRAORDINAIRE.
DEUX SOLS HUIT D. LA F.	
EXTRAORDINAIRE.	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

Les registres de 1719, contremarqués en 1723, furent frappés du nouveau timbre.

1727
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DENIE	. . . . .
DIX DENIE	HUIT SOLS
SEIZE DENIE	13 SOL. 4 DEN.
DEUX SOLS	EXTRAORDIN
2 SOLS 8. DEN	
EXTRAORDIN	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN.	. . . . .
DIX DEN.	HUIT SOLS
UN SOL 4 DEN	13 SOL 4 DEN
DEUX SOLS	EXTRAORDIN
2 SOL 8 DEN.	
EXTRAORDIN.	

Quelques parchemins ont un paraphe frappé à droite du timbre.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN.	. . . . .
DIX DEN.	HUIT SOLS
UN S. 4 D.	13 S. 4. D.
DEUX SOLS	EXTRAORDIN
2 SOL 8 DEN	
EXTRAORDIN	

Les parchemins sont frappés, à droite, d'un paraphe entouré de la légende : BAIL DE PIERRE LEBLANC.

Les registres pour l'enregistrement des édits et ordonnances étaient de moyen papier, frappé du timbre extraordinaire accompagné du timbre ci-dessus.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1745
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN.	. . . . .
DIX DEN	HUIT SOLS
1. SOL 4 DEN.	13. S. 4 DEN
DEUX SOLS	EXTRAORDIN
2 SOLS 8 DEN.	
EXTRAORDIN	

Les timbres des parchemins accompagnés à gauche d'un paraphe avec légende FORMULE DAUVERGNE.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1751
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
UN SOL	. . . . .
1 SOL 3 DEN	DOUZE S.
DEUX S.	VINGT S.
TROIS S.	EXTRAORDI
QUATRE S.	
EXTRAORDI	

Les quittances des tailles imprimées sur demi-feuilles de petit papier à l'extraordinaire portaient, frappé à côté du timbre de la ferme, un autre petit timbre spécial : QUITTANCE DES TAILLES.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1757
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
UN SOL	. . . . .
1. SOL 3. DEN	DOUZE SOLS
DEUX SOLS	VINGT SOLS
TROIS SOLS	EXTRAORDI
QUATRE SOLS	
EXTRORDI	

REGIST. DES FERM DU ROY.
EXPED DES FERM DU ROY.
Q. DES TAILL. UN SOL

35 SOLS

Papiers et parchemins de 1757 contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
Q. D. F. 1 SOL 2 D.	Q 11 SOLS 8 D
D. F 1 SOL 5 D. ½	ROLLES 14 SOLS
P. P. 2 SOLS 4 D.	F. D. P. 23 SOLS 4 D
M. P 3 SOLS 6 D.	35 SOLS
G. P. 4 SOLS 8 D.	EXTRAORDI
EXTRAORDI.	
Q. D. TAI. 1 SOL 2 D.	

Des feuilles de papier de la généralité de Moulins, du bail de 1781, quart, demi-feuille et feuille de petit papier, furent frappées du timbre d'Auvergne du même bail et y furent utilisées.

EXPEDI DES FERM DU ROY. T. D. D.
REGIST. DES FERM DU ROY T. D. D.

RÉGIE GÉNÉRALE

EXPÉDITIONS

OCTROIS TARIFS & TIMB. EXTRAORD.

(A suivre).

A. DEVAUX.

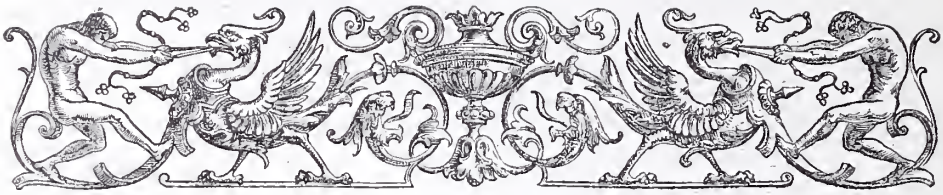

Essai d'une Bibliographie spéciale

des Livres perdus, ignorés ou connus à l'état d'exemplaire unique.

(*Suite*).

1.756. Supplication à Nostre-Dame faicte par maistre Pierre de Nesson, pet. in-4°, sans lieu ni date.

Le seul exemplaire connu figurait à la vente La Vallière où il fut adjugé au prix de 9 livres 15 sous.

1.757. La Croix du Maine cite l'hommage fait à Nostre-Dame par Pierre de Nesson, c'est très probablement une édition aujourd'hui perdue du même poème sous un titre différent.

1.758. C'est encore à Pierre de Nesson, qui, au commencement du XVe siècle, était attaché à la maison de Jean, duc de Bourbon, que du Verdier attribue un poème, *Neuf leçons de Job en rimes*, sur lequel il m'a été impossible de me documenter.

1.759. Vigiles des morts en francoys, par Pierre de Nesson, sans lieu ni date, in-4°.

L'unique exemplaire connu de cette édition, qui aurait été publiée à Lyon vers 1490, a été vendu 1.800 fr. à la vente Doulle.

1.760. **Neuf-Preux** (Les). Cy fine le livre intitulé le triumphe des Neuf-Preux. Et a été imprimé en la ville d'Abbeville par Pierre Gérard et finy le penultieme jour de may mil quatre cens quatre-vingt-sept. 1 vol. pet. in-f° goth.

Ce précieux volume a été adjugé au prix de 3.960 fr. à la vente d'Ambroise Firmin Didot.

1.761. Michel Lenoir a publié à Paris, en 1507, format in-f°, une autre édition de ce roman de chevalerie, presque aussi rare que la première.

Le catalogue Téchener signale encore une édition de Michel Lenoir de 1527 ; mais l'indication donnée résulte probablement d'une erreur de date, 1527 au lieu de 1507, car Michel Lenoir avait cédé son imprimerie à son fils Philippe en 1514.

1762. **Neufville** (François de), abbé de Grandmont. Discours utile pour tous estatz sur la vie des hommes illustres de la Généalogie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, aultrement dict le Droguier de l'âme chrestienne. Paris, chez Gilles Gourbin, 1577, in-8°.

Livre perdu, qui figure aux catalogues des foires de Francfort, et est aussi cité par La Croix du Maine et du Verdier; mais dont on ne connaît aucun exemplaire.

Brunet mentionne cet ouvrage, simplement sous le titre : *Le Droguier de l'âme chrestienne.*

1763. **Nibles** (De), gentilhomme provençal. La Vérité provensale au roy. Discours contenant sommairement l'estat de la Provence avant la naissance Jésus-Christ et après soubs les romains, empereurs, rois Goths, rois de France et comtes du dict pais; et les raisons par lesquelles Sa Majesté très chrestienne est très humblement suppliée d'y laisser vivre ses subjets dans leurs anciennes libertés, privilèges, franchises et conventions, par L. S. D. N. G. P. Aix, David, 1631, in-4°.

On ne connaît de ce livre que deux exemplaires, celui de la Bibliothèque nationale et un second, en fort mauvais état, qui figurait à la vente Bory.

1764. **Nicaise** (Claude), chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, est né dans cette ville vers 1623 et y est mort en 1701.

Il est l'auteur d'un *Discours sur la musique des anciens*, qui est, je crois, résté manuscrit. Ce discours est mentionné dans la *Bibliothèque grecque* de Fabricius.

Voir l'Abbé Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne.*

1765. **Nicolas** Peltret, capucin, né à Dijon, mort à Lyon en 1694.

Il a publié 15 ou 16 volumes de sermons ou de panégyriques.

Quelques-uns de ces ouvrages sont introuvables.

1766. **Nicolaus** Smyrnans artobarda numerorum notationis per gestum digitorum i Græca nunc primum prodeunt : item venerab Bedæ de indigitatione et manuali loquela liber : F. Morellus recensuit, attica latine vervit et illustravit. Paris, Morel, 1614, in-8°.

Livre perdu, signalé par Maittaire dans son *Histoire de la typographie parisienne.* Renouard, qui avait vainement recherché cet ouvrage, se demande, dans son *Catalogue d'un amateur*, s'il a jamais été imprimé à cette date de 1614 ; mais le doute n'est pas possible, puisque non seulement cette édition est signalée par Maittaire, mais qu'un exemplaire figurait au catalogue d'Askow.

1767. **Nicolaus V** Pontifex maximus. Litteræ indulgentiarum pro regno Cypri. Mayence, 1414, in-4°.

Cet incunable, qui n'a cependant qu'un seul feuillet, est célèbre. C'est en effet une des premières productions de l'imprimerie, et on l'attribue à Gutenberg. Parmi les quelques exemplaires qui ont été conservés, on

distingue des différences dans l'arrangement où le nombre des lignes et les bibliographes admettent qu'il y a eu au moins six tirages avec remaniements constituant six éditions différentes.

1.768. **Nicolaus.** Incipit Antidotarium Nicolai : tractatulus quid pro quo ; Sinonima. Venise, Nicolas Janson, 1471, 1 vol. in-4°.

Ces trois petits traités, d'un médecin de Salerne, qui, réunis, ne comptent pas plus de 67 pages, ont été adjugés au prix de 109 livres à la vente La Vallière. Ce simple détail suffit à indiquer leur insigne rareté.

1.769. **Nicolai** (Philippe). De duobus anti christis primariis, Mahumete et pontifice romano. Morpurgi, 1590, in-8°.

De antichristo romano perditionis filio conflictus. Rostock, 1609, in-8°.

Ces deux violents pamphlets contre le pape, attribués à Philippe Nicolai, luthérien du landgraviat de Hesse sont introuvables.

Brunet cite, sans l'avoir vu, un seul exemplaire passé en vente et croit à une édition antérieure aujourd'hui disparue.

1.770. **Nicolai,** de Preliis et occasu Ducis Burgundie histhoria. 1 vol. in-4° goth., sans date, de 18 feuillets.

Ce récit de la mort de Charles le Téméraire devant Nancy a échappé aux recherches du père Lelong. Le seul exemplaire connu figurait sous le numéro 288 au catalogue de Payre et Fosse publié en 1830.

Les auteurs de ce catalogue indiquaient que cette plaquette provenait de l'imprimerie de Georges de Reysnor, dont les presses roulaient à Wurtzbourg vers 1478.

1.771. **Nicolay** (Nicolas de), sieur d'Arfoville, géographe et voyageur dauphinois, mort à Paris vers 1583.

La navigation du roy d'Escosse Jacques cinquieme de nom, autour de son royaume et isles Hebrides et Archades soubz la conduite d'Alexandre Lyndsay, excellent pilote escossais, par Nicolas de Nicolay, sieur d'Arfoville : Recueillie et rédigée en forme de description hydrographique et représentée en carte marine et routière où pilotage, pour la cognoissance particulière de ce qui est nécessaire et considérable à étudier en ladicte navigation. Paris, Gilles Beys, 1583, 1 vol. in-4°.

Je ne connais d'autre exemplaire de ce livre introuvable, que celui qui figurait à la vente Héber.

L'ouvrage suivant, du même auteur, est au moins tout aussi rare que le précédent :

1.772. Double d'une lettre missive envoyée par le seigneur Nicolas Nicolay, géographe du roy à Monseigneur Du Buys, vice-baillif de Vienne, contenant le discours de la guerre faicte par le roy nostre sire Henry deuxieme de nom, pour le recouvrement du pays de Boulongnoys, en l'an mil cinq cens quarante-neuf. Lyon, Guillaume Roville, 1550, in-4°.

Cet ouvrage n'est jamais passé en vente.

1773. **Nicole** (Claude). Le Phantosme, tragi-comédie dédiée à M. De Bonnelle. Paris, Charles de Sercy, 1656, 1 vol. in-12.

Cette pièce n'est citée que par de Beauchamps.

Si mes investigations ne sont point égarées, elle serait l'œuvre de Claude Nicole, président de l'élection de Chartres, mort à l'âge de 74 ans, vers 1685, qui a publié plusieurs recueils de poésies et de traductions de Catulle, Lucrèce et Petrone.

1774. **Nicole** (Pierre). L'hérésie imaginaire. Lettres I à XVII. Dix mémoires sur la cause des évêques, qui ont distingué le fait du droit. 1 vol. in-4°, sans lieu ni date, publié vers 1666.

C'est l'édition originale absolument introuvable *Des imaginaires et des visionnaires*. Le seul exemplaire, passé en vente en 1875, a atteint le prix de 61 francs.

1775. **Nider** (Johannes). Dispositorium moriendi. 1 vol. in-4°, sans lieu ni date.

Le seul exemplaire connu de cet ouvrage, publié à Anvers vers 1475, se trouverait à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

1776. **Nider** (Johannes). Præceptorium divinnæ legis. Cologne, Jean Koelof de Lubeck, 1472. 1 vol. in-f° goth.

Je cite cet ouvrage, bien que j'en connaisse au moins trois exemplaires, parce que c'est le premier livre imprimé avec des signatures au bas des pages.

1777. **Niebuhr** (Cariton). Voyage en Arabie et en autres pays circonvoisins. 2 vol. in-4°. Amsterdam, 1776-1780.

La première édition du troisième volume de cet ouvrage, publiée peu de temps avant la mort de Niebuhr, a été détruite tout entière dans un incendie à Copenhague, en 1795.

(Voir *Bulletin du Bouquiniste*, tome XVIII, page 620).

1778. **Niger** (Pierre). Tractatus ad judæorum perfidiam extirpendam.

Esslingen, par Conrad Fyner de Gerhussen, 1475, 1 vol. in-f°.

Très rare. C'est le premier livre où il ait été fait usage de caractères hébreux.

1779. **Nipiville** (Godefroy de). Le portrait de la Ville et Citadelle ou Havre de grace, avec les avantages de son port et de ses rades, présenté à M. le Duc de Saint-Aignan. 1 vol. in-4°, sans lieu, 1667.

Le seul exemplaire connu se trouve à la Bibliothèque nationale.

Ne figure pas dans la *Bibliographie normande* de Frère, qui le signale simplement à l'état manuscrit.

(A suivre). A. DELPY.

Avis divers

A tous les Membres de la Société.

Notre Société aura accompli, au mois de mars prochain, la dixième année de son existence.

C'est un anniversaire dont nous avons quelques droits d'être fiers et qu'on pouvait être surpris de ne pas nous voir commémorer d'une manière quelconque.

Nous avons, en effet, songé à sa célébration et il nous a paru que rien ne serait mieux approprié à cette intention, que la publication d'un numéro spécial du *Bulletin* pour la rédaction et l'illustration duquel, nous ferions un appel chaleureux à la collaboration de tous nos confrères.

Chacun de nous a, dans ses collections, des pièces préférées, dont il est particulièrement fier et dont il aurait plaisir à raconter l'histoire.

S'il voulait bien le faire en accompagnant son article d'un ou plusieurs clichés, prêts à être tirés, la réunion de tous ces articles et de ces précieuses images constituant, à peu de frais pour chacun et pour la Société, un ensemble absolument unique, un véritable monument élevé à la gloire du vieux Papiérisme, le livre d'or de notre Société.

Plusieurs mois nous séparent encore du moment auquel ce programme pourrait être mis à exécution. Nous aurions donc, les uns et les autres, tout le temps nécessaire pour passer nos cartons en revue et y faire le choix qui répondra le mieux au *desideratum* que nous exposons.

Nous soumettons ce projet à la critique de tous les membres de la Société, heureux s'ils veulent bien nous faire connaître les réflexions qu'il leur aura suggérées et, certains d'avance que, de cette consultation, ne pourra sortir que quelque chose d'utile pour l'avenir de notre Association.

H. VIVAREZ.

Notre distingué collègue, M. R. Devaux, de Caen, qui recueille avec passion tout ce qui concerne l'illustration des livres, vient d'avoir la très artistique idée, en puisant dans ses cartons, de faire reproduire en cartes postales un certain nombre de vignettes dont les sujets se rapportent principalement aux modes féminines.

Qui plus est, M. Devaux a retrouvé une réclame d'un de ses prédécesseurs, établi au même endroit en 1829, et qui, quatre-vingts ans plus tard, a conservé toute sa saveur. Très ingénieusement il la reproduit au recto d'une carte, faisant ainsi, avec beaucoup d'habileté, du " vieux neuf ".

Nous lui en adressons nos meilleurs compliments.

ADHÉSIONS NOUVELLES

MM. BUDAN (comte Emile de), ✠, vice-président des Vatra Luminoasa Regina Elisaveta, membre d'honneur et correspondant de sociétés savantes, secrétaire du Consulat d'Allemagne, à Venise (Italie).

HAWKES (Mc Dougall), ingénieur des mines, ancien vice-président de la Chambre maritime de New-York, etc., aux soins de MM. Morgan, Harjes et Cie, 31, boulevard Haussmann, à Paris (VIIIe).

BRAYE (Lucien), docteur en droit, membre de la Société des Lettres de Bar-le-Duc, avoué, à Bar-le-Duc (Meuse).

CHANGEMENTS D'ADRESSES

MM. THOMIRE (Henri), 39, rue Jules-Simon, à Tours (Indre-et-Loire).

RENAUD (J.-B.), 125, rue de la Pompe, à Paris (XVIe).

QUESTION

Billet de décès d'Élisa Mercœur. — J'ai recours à l'obligeance de nos collègues pour tenter de découvrir un document qui m'intéresserait.

Je commence la publication d'une étude fort longue sur la poétesse *Élisa Mercœur*, de Nantes, dont nous comptons glorifier sous peu le centenaire de naissance. La pauvre muse est décédée à Paris, 43, rue du Bois, le 7 janvier 1835; la cérémonie funèbre a été célébrée le 9 à Saint-Thomas-d'Aquin et le corps inhumé à Montparnasse. L'année suivante, grâce à une souscription, une concession temporaire au Père-Lachaise et un beau tombeau recevaient les restes de la jeune morte.

Or, dans un fort bel article nécrologique donné aux *Débats*, le 11 janvier je crois, Mélanie Waldor dit que peu de personnes vinrent aux funérailles, *malgré le grand nombre de billets de faire-part envoyés*.

C'est ce faire-part d'Élisa Mercœur que je serais très heureux — je n'ose pas dire d'acheter — mais de voir.

Quelqu'un de nos collègues le posséderait-il ?

Bon G. DE WISMES.

Variétés

Invitations à dîner avant la Révolution.

Parcourant ces temps derniers un piquant tableau de mœurs, intitulé : *Vieux Souvenirs du Poitiers d'avant 1789, par B. de la Liborlière. Poitiers, 1846*, j'ai été frappé par ce renseignement que je me hâte de transcrire pour les lecteurs du *Vieux Papier* :

« Les gens riches se réunissaient, presque de fondation, au moins une fois par semaine, dix-huit ou vingt convives autour d'une table de demi-cérémonie... La formule d'invitation à dîner communément employée était la suivante, qu'on écrivait sur le dos d'une carte à jouer : « *M. et Mme..... prient M. et Mme.... de leur faire l'honneur de venir manger de leur soupe, tel jour.* »

Quelque confrère poitevin possède peut-être dans ses archives de famille des exemplaires de ces curieuses invitations.

Bon G. DE WISMES,
Vice-Président de la Société des Bibliophiles bretons.

Les marchands de journaux.

Hier, a passé inaperçu un cinquantenaire bien parisien : il s'agit des petites guérites où sont installées les marchandes de journaux, kiosques étincelants de lumière aujourd'hui, et, autrefois, modestes échoppes plus ou moins délabrées.

C'est, en effet, le 3 décembre 1857 que furent inaugurés ces débits de journaux, dont le nombre était si restreint alors. La Compagnie qui avait obtenu la concession du préfet lançait un prospectus véritablement amusant. Nous l'avons retrouvé et nous le donnons dans sa piquante saveur :

Nos kiosques n'offensent en rien les regards au point de vue de la décence, ils ne blessent pas l'odorat au point de vue de la salubrité, ils ne seront jamais revêtus d'annonces éveillant des susceptibilités morales...

Nous avons marché depuis lors, et si M. Bérenger avait vécu à cette époque, il n'aurait eu aucune raison de fulminer, tandis qu'aujourd'hui...

(*Le Gaulois*, décembre 1907).

Le Gérant : PAUL FLOBERT.

RÉUNIONS MENSUELLES

Cinquante-huitième Réunion. — 22 juin 1909.

Assistaient à la réunion : MM. Bargallo, Chamboissier, Couderc, Daymard, Debacq, Favelat, Mme et M. Flobert, M. Fournier, Mme et M. de Gruchy, MM. Halphen, Havette, Hawkes, Henry-André, Jarry, Langlassé, Le Senne, Martin, Meunié, Miguet, Poëte, Prévost, Tumbeuf, Vivarez et Wiggishoff. M. L. Reber.

Le menu du dîner était orné de l'encadrement d'un superbe frontispice de Léonard Gaultier, appartenant à M. Vivarez.

Le président ouvre la séance par ces mots :

Nous avons ce soir à nous réjouir de la présence, trop rare à notre gré, de M. Marcel Poëte, le distingué conservateur de la Bibliothèque historique de la ville de Paris, qui est, comme vous le savez, un fervent du *Vieux Papier* et qui témoigne un intérêt particulier à notre Société en introduisant parmi nous M. Me Dougall Hawkes, de New-York, un cordial ami de la France (*Applaudissements*).

Je leur souhaite à tous deux une chaleureuse bienvenue ainsi qu'à M. Reber qui a bien voulu accompagner M. Favelat.

Je profite de cette réunion pour féliciter et fêter comme il convient, au nom de tous, notre ami Couderc, qui vient d'être l'objet d'une distinction bien méritée en recevant la rosette d'officier de l'Instruction publique (*Un ban est frappé en l'honneur de M. Couderc*).

Enfin j'ai à vous présenter les excuses de M. Condamin de Clumanc qui se proposait d'être des nôtres ce soir, mais que l'état de sa santé a empêché de faire le voyage de Marseille à Paris.

Il m'a chargé de vous distribuer, puisqu'il ne peut le faire lui-même, un certain nombre d'images religieuses. Je m'acquitte de ce soin et lui transmettrai l'expression de notre gratitude.

M. Vivarez développe ensuite en ces termes l'objet de la réunion en l'accompagnant de la présentation d'un nombre considérable de belles et intéressantes gravures.

LA GRAVURE SUR CUIVRE EN FRANCE

Jusqu'au XVIIIe siècle.

Mes chers Confrères,

En vous présentant un modeste portefeuille d'estampes contenant quelques œuvres des principaux graveurs français du XVIIe siècle, je n'ai ni la prétention de vous faire une conférence d'art, à laquelle mes études antérieures ne m'ont pas suffisamment préparé, ni la naïveté de croire que j'ai réussi à former une collection méritant ce nom et véritablement digne de votre intérêt.

Je me suis simplement inspiré, quoique de très loin, de l'exemple du célèbre abbé de Marolles qui fut un collectionneur d'estampes, dont le cabinet a formé le noyau des richesses conservées à la Bibliothèque nationale [1] et dont la première collection fut acquise pour distraire Louis XIV au cours d'une maladie.

L'abbé de Marolles recueillait des estampes, les classait avec un soin minutieux, les collait légèrement par les coins sur de grandes pages blanches et y joignait les notes qu'il pouvait recueillir sur les artistes dont il rassemblait les œuvres.

Et, ne pouvant naturellement, pour de multiples raisons toutes plus impérieuses les unes que les autres, me rapprocher de très près de mon modèle, je me suis borné à rechercher, pour quelques artistes d'une période déterminée, un nombre restreint d'estampes, donnant, autant que possible, la caractéristique du talent et des spécimens des principales œuvres de chacun.

C'est ainsi un petit cours très élémentaire, appuyé par quelques exemples, que je me suis fait à moi-même, en le documentant par de nombreuses séances à notre grand musée d'estampes, par des lectures et quelques visites chez nos principaux marchands de gravures.

J'ai éprouvé, dans l'élaboration de ce programme, une satisfaction très vive que je serais heureux de vous faire partager. J'ajoute que mon travail n'a rien de personnel ; je l'abrite derrière l'autorité des érudits qui ont écrit l'histoire de la gravure et dont les ouvrages ont été mes inspirateurs.

* * *

La fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe siècle marquent, en France, l'aurore de la gravure au burin.

Alors qu'en Italie, en Allemagne, dans les Flandres, elle fleurissait déjà et comptait des maîtres comme Dürer, Lucas de Leyde, Mantegna, Marc-Antoine Raimondi, chez nous elle esquissait à peine ses premiers pas.

C'est que, fille et imitatrice de la peinture, elle ne pouvait naître et progresser qu'à côté d'elle. Et, tandis qu'à l'étranger elle trouvait des modèles en abondance, elle en manquait en France et était réduite à les chercher dans les estampes du goût italien, en attendant qu'elle pût trouver ses inspirations dans un art national. A l'imitation des promoteurs de la gravure sur métaux, qui furent, on le

---

1. Le fonds de Marolles, à la Bibliothèque nationale, a été relié à l'aide des 6.000 peaux que les Marocains payèrent à Louis XIV à titre de tribut.

sait, des orfèvres italiens, des faiseurs de *nielles*, nos premiers graveurs furent aussi des ciseleurs tels que Jean Duvet et Etienne Delaune. L'œuvre de ce dernier surtout, d'un art élégant et délicat que *jamais graveur allemand ne connut* [1], composée en grande partie de petites estampes miniatures et de sujets décoratifs, rappelle à l'œil l'apparence caractéristique des émaux, qui, sans doute, l'inspirèrent et lui servirent de modèles.

Etienne Delaune, qui signe ses estampes de son nom latinisé, *Stephanus*, est un orfèvre devenu, *par la force des choses, dessinateur et graveur* [2]. Il était bien Français, étant né à Paris en 1519. Il y mourut en 1583. Au nombre de ses producductions figurent quelques portraits, ceux de Henri II et d'Ambroise Paré, entre autres. Pour continuer à citer l'auteur auquel j'emprunte les rares détails qu'on connaît sur sa vie, disons qu'il fut, pour l'école de gravure française, ce que furent ceux qu'on a qualifiés de *petits maîtres* de l'école allemande, les élèves de Dürer et de Lucas de Leyde : Aldegrever, Beham et Binck, avec le charme et l'élégance du style en plus.

*
* *

Après ces précurseurs, les premiers qui secouèrent la tutelle étrangère n'étaient pas à proprement parler des Français. **Léonard Gaultier** [3] était né, croit-on, à Mayence à une date qu'il a précisée lui-même sur une de ses gravures sur l'Ancien et le Nouveau Testament où l'on lit : *Cum priv reg. achevé le XX octobre, ætatis XIX, 1580*, ce qui fait remonter sa naissance à 1561, contrairement à l'opinion de Basan qui, dans son *Dictionnaire des Graveurs*, le fait naître en 1552, puis en 1575. Thomas de Leu était vraisemblablement originaire des Flandres, car ses premiers travaux étaient signés *de Leuw*. Mais tous deux vinrent de bonne heure à Paris et y passèrent leur vie. Leurs carrières se déroulèrent parallèlement et leurs œuvres présentent des analogies de style et de sujets qui les associent l'un à l'autre dans l'estime de la postérité.

Ils gravèrent de nombreux portraits de rois et de princes, des frontispices et des illustrations de livres, des scènes historiques et religieuses.

Chose singulière pour des artistes dont l'œuvre est abondante et dont il est relativement facile de réunir un nombre assez important de gravures, la documentation est à peu près nulle. Nous ignorons à peu près tout de leur vie et ce que l'on peut dire d'eux se résume aux impressions et aux appréciations qu'inspire l'étude de leurs ouvrages. Leurs biographies sont d'une sécheresse complète et il ne nous reste même pas le portrait d'artistes qui ont gravé des centaines de portraits de leurs contemporains.

Le catalogue de l'œuvre connue de Léonard Gaultier, tel qu'il a été dressé dans le *Bulletin des Beaux-Arts*, se compose de 924 pièces : portraits, frontispices de livres et vignettes diverses.

Dans le nombre on peut citer :

120 pièces relatives à l'Ancien et au Nouveau Testament (1576-1580). C'est sur l'une d'elles (S. Matthieu, xxv) que l'auteur a indiqué la date de sa naissance.

La chronologie Collée, suite de 144 petits portraits gravés sous le titre : *Pour-*

---

1. *Le peintre-graveur français*, par Robert Dumesnil, tome IX. Notice sur Etienne Delaune.
2. Robert Dumesnil, déjà cité.
3. Notice et catalogue sur l'œuvre de Léonard Gaultier, publié dans le *Bulletin des Beaux-Arts*, 1re année, 1883-1884.

traits de plusieurs hommes illustres qui ont flory en France depuis l'an 1500 jusqu'à présent.

La Bibliothèque nationale possède cette suite sur deux feuilles séparées.

Deux portraits d'Henri II.

Huit portraits d'Henri III.

Vingt portraits d'Henri IV.

Dix portraits de Louis XIII.

Et nombre d'autres portraits.

*
* *

La vie de **Thomas de Leu** est aussi peu connue que celle de Léonard Gaultier. D'après la notice que lui consacre Robert Dumesnil [1], il aurait vécu entre les années 1560 et 1612 « sans qu'aucun document permette de fixer les dates d'une façon précise ».

Le catalogue de son œuvre comprend 507 numéros au nombre desquels 134 se rapportent à des estampes qu'il édita ou qui furent gravées sous sa direction. Le surplus, qui constitue son œuvre personnelle, comprend :

75 sujets pieux, portraits de saints ou saintes, sujets mythologiques ou historiques ;

84 vignettes et titres de livres ;

212 portraits divers.

On peut citer, dans la première série : les douze Sibylles d'après Crispin de Passe, dans la seconde, vingt planches d'un ouvrage *sur les fortifications et artifices d'architecture et perspective de Jacques Penet, gentilhomme savoysien*, dans la troisième, un portrait de François Ier, deux de Henri II, deux de Charles IX, un de François II, sept de Henri III, vingt-quatre de Henri IV, trois de Louis XIII et de nombreux portraits de reines et de personnages divers.

*
* *

Jacques Callot [2] dont l'existence est mieux connue, ne fut pas, lui aussi, un graveur français d'origine. Il était né à Nancy, qui était alors sous la domination du duc de Lorraine. Ses escapades de jeunesse ont été souvent racontées. Un de ses amis, Israël Henriet, que tenaillait aussi une vocation précoce, s'était rendu à Rome pour y faire son apprentissage artistique. Désespéré de ce départ, Callot se mit en route un beau jour (1604), à pied, avec un mince bagage dans l'intention d'aller le retrouver. Il ne serait jamais arrivé au but, si, le lendemain de son départ, il n'avait rencontré une bande de bohémiens dans laquelle il s'enrôla. Callot nous a conservé, en quatre planches, le récit de cette aventure. Le voyage dura deux mois. A son arrivée à Florence, un officier du grand-duc de Toscane remarqua le jeune homme, et, frappé de sa bonne mine, s'intéressa à son sort et le fit entrer dans l'atelier d'un graveur nommé Canta Callina. Après quelques mois d'études, il partit pour Rome, but définitif de son voyage, où l'attendait son ami. Mais, par malechance, des marchands de Nancy, qui le connaissaient, le rencontrèrent, le reconnurent et, bon gré mal gré, le ramenèrent dans son pays.

Une seconde fois, il s'évada et partit par Lyon et le Mont Cenis; mais, à Turin, il rencontra son frère, envoyé à sa recherche, et fut encore rendu à sa famille.

---

1. *Le peintre-graveur français*, tome x. Notice sur Thomas de Leu.
2. Né à Nancy en 1592, mort en 1635. — *Jacques Callot*, par Marius Vachon. Paris, 1886.

Sa constance finit sans doute par la désarmer, car elle lui permit un troisième voyage qu'il accomplit dans le personnel d'une ambassade officielle que le duc de Lorraine envoyait au pape pour lui notifier son avènement.

Callot arriva à Rome au commencement de l'année 1609 et rejoignit, dans l'atelier de Tempesta, son ami Israël Henriet et un autre de leurs compatriotes qui a également laissé un nom estimé : Claude Deruet. Mais, peu après, il quittait cet atelier et s'associait à un graveur français nommé Thomassin chez lequel il resta trois ans et qu'il quitta à la suite d'une aventure galante avec sa femme.

Il dut même s'éloigner de Rome et se rendit à Florence où le grand-duc Cosme II de Médicis se l'attacha. Il resta à Florence jusqu'à la mort de son protecteur survenue en 1621.

Le séjour de Callot à Florence marque l'époque de floraison de son talent. Il mena dans cette ville une vie mondaine et élégante, qui le mit en contact avec toutes les classes de la société et lui fournit des éléments d'études et d'observations d'une variété infinie.

La liberté d'allures de l'eau-forte, plus légère et plus fantaisiste que le burin, vint à l'aide de son tempérament indépendant et prime-sautier et lui fournit un instrument fait à son image. Grâce à son emploi judicieux, il put exécuter ces estampes si légères et si vivantes, comme les *caprices*, si grouillantes de vie intensive comme la grande estampe *de la foire de l'Impruneta* à Florence, dont la verve paraît exclure toute fatigue de composition et tout effort de travail. C'est là le caractère de l'œuvre de Callot. Il paraît l'avoir exécutée en se jouant et l'abondance de sa production, mise en regard de la brièveté de sa carrière, donne un caractère de certitude à cette appréciation de son talent qui semble tout fait d'improvisation.

A son retour de Florence, Callot revint en Lorraine et se maria, puis il alla à Paris où sa réputation l'avait précédé. La Rochelle venait d'être prise par Richelieu. Louis XIII confia à l'artiste la mission de célébrer ce fait d'armes (1628).

Il avait retrouvé à Paris son ami Israël Henriet, devenu à la fois éditeur et graveur. Ils logeaient ensemble au Petit Bourbon.

Sur ces entrefaites, le Roi étant entré à Nancy, voulut donner un pendant au tableau du siège de La Rochelle et en chargea Callot. Celui-ci pria le Roi, respectueusement, de l'en dispenser « parce qu'il était Lorrain et ne voulait rien faire contre l'honneur de son prince et contre son pays. »

Louis XIII, loin de l'en blâmer, lui répondit que le duc de Lorraine était bien heureux d'avoir des sujets si fidèles, mais quelques courtisans ayant dit qu'il fallait l'obliger à obéir, il leur répondit qu'il se couperait plutôt le pouce.

La douleur que lui causa cette campagne lui inspira la série célèbre *Des misères et malheurs de la guerre*. Ce fut le chant du cygne.

Rentré en Lorraine, il y mena une existence très retirée, toute de dévotion et de mysticisme, que la maladie abrégea.

Il mourait le 24 mars 1635, à l'âge de quarante-trois ans.

Ses compatriotes lui firent des funérailles royales.

L'œuvre de Callot est considérable. J'en ai défini sommairement le caractère. Elle ne comprend pas moins de 1.400 pièces qu'on peut grouper en trois séries principales :

1° Les sujets *historiques* : portraits de souverains, batailles, sièges, parmi lesquels celui de La Rochelle.

2° Les sujets *religieux* qui comprennent : l'histoire de l'Enfant prodigue (10

pièces); la Genèse (23 pièces); la Passion (12 pièces); les Sept péchés capitaux (7 pièces), etc.

3° Les *fantaisies* : les Gueux (26 pièces); la Noblesse, les Misères et malheurs de la guerre (23 pièces) et une foule d'autres sujets humoristiques.

Nous avons, de Jacques Callot, un élégant portrait par Michel Lasne.

***

Dans l'ordre de mérite des graveurs de l'école française sous Louis XIII, **Abraham Bosse** [1] vient après Callot.

Il naquit à Tours en 1611 et sa carrière s'y termina en 1678.

Après des débuts précoces, dans sa ville natale, il vint à Paris en 1629 et se signala bientôt par deux séries de petites estampes, délicates et spirituelles, intitulées : l'une : *Le Jardin de la Noblesse française*; l'autre : *La Noblesse française à l'église*, précieuses par la documentation qu'elles fournissent sur les costumes de l'époque.

Peu d'années après, Abraham Bosse avait conquis une vogue extraordinaire. Il avait abordé tous les sujets : frontispices et vignettes pour des livres de piété, des romans, des poèmes épiques comme la Pucelle de Chatelain; illustrations de thèses, de prospectus commerciaux même; portraits, scènes familières, dessins d'histoire naturelle, de géographie, etc.. etc., et complété son œuvre par la publication de traités ornés de planches où il exposait la technique de son art. Il publia également, avec des gravures élégantes, trois mémoires de son maître, le géomètre Desargues de Lyon, sur la construction des cadrans solaires, la coupe des pierres et la perspective.

Sûr de l'autorité de son enseignement, il offrit à l'Académie royale de peinture de professer aux étudiants un cours de perspective et d'anatomie. L'Académie accepta, avec les signes d'une vive reconnaissance, et, au bout de quelque temps, décerna à Abraham Bosse le titre d'académicien honoraire (1652) pour le remercier de son concours.

Mais l'artiste ne fit pas longtemps bon ménage avec l'Académie qu'il paraît avoir un peu agacée par sa manie de mettre la perspective, comme l'on dit, à toutes les sauces. Il en résulta des libelles qu'il fit imprimer des froissements fâcheux.

En 1660, l'Académie, prévoyant sans doute les conséquences de cette mesure, décida que les lettres de nomination des académiciens honoraires devraient être rapportées pour être confirmées et remplacées par de nouvelles. A. Bosse, seul, ne se conforma pas à cette prescription, et fut exclu.

Il se consola en publiant un mémoire dans lequel l'Académie et le peintre Lebrun, son directeur, étaient consciencieusement malmenés.

Il n'en resta pas moins exclu, aigri et diminué par la privation de sa chaire. Il rentra dans l'ombre, se retira à Tours et ne tarda pas à y mourir, oublié, à l'âge de soixante-neuf ans (1678).

Avec Abraham Bosse, l'école de gravure française est définivement fondée. Elle vivra désormais et formera de nombreux et brillants disciples.

***

Michel Lasne [2] et **Claude Mellan,** qui furent peut-être les élèves de

1. *Catalogue de l'œuvre d'A. Bosse*, par G. Duplessis. Paris 1859.
2. *Notice sur M. Lasne*, par Thomas Arnauldet et G. Duplessis, Caen, 1856.

Léonard Gaultier, étaient les contemporains de Callot et d'Abraham Bosse. Michel Lasne, né à Caen en 1595, apprit, dans l'atelier de son père, les premiers éléments de son art. Après un voyage à Anvers, il se fixa à Paris en 1621, s'y maria peu après, et, à partir de 1630, donna la mesure de son talent en exécutant surtout des portraits, d'une facture correcte et délicate. En 1633, le Roi lui avait accordé un brevet et un logement dans les galeries du Louvre. Il mourut en 1667.

On a de lui un portrait gravé en 1700 par Nicolas Habert.

Claude Mellan [1], qui est l'un des initiateurs de cette école d'Abbeville qui a produit tant d'artistes distingués, eut une carrière particulièrement longue qu'un accident fortuit, une chute dans un escalier, termina en 1688. Il était né en 1601. Il était le fils d'un chaudronnier qui le recommanda à des graveurs auxquels il fournissait des planches de cuivre, et c'est sous leurs auspices qu'il fit ses débuts. Il vint de bonne heure à Paris, grava des thèses, des titres de livres, des sujets religieux, puis alla étudier à Rome.

A son retour, en 1637, il se signala par une invention originale qui appela l'attention sur ses œuvres et éveilla une vive curiosité : c'est un procédé de gravure en une seule taille, tour de force dont le succès fut très vif, mais ne persista pas.

Il a laissé une tête de Christ vue de face (Sainte Face de Sainte-Véronique) gravée par ce procédé. Le trait part du nez, s'arrondit en spirales serrées, s'élargit ou s'amincit suivant le dessin et arrive aux bords de l'image sans s'être interrompu une fois. Je possède cette estampe mais je ne puis vous la présenter à cause de sa trop grande dimension. En voici une autre exécutée par un autre artiste, de la même façon et qui est, sans doute, inspirée par son exemple.

*
* *

Les paysagistes **Perrelle** et **Israël Sylvestre** appartiennent encore à la même période, mais ils ont gravé dans un genre tout à fait différent que celui de leurs contemporains.

Le premier, né à Vernon en 1610, a surtout gravé à l'eau-forte des paysages et des vues pittoresques de châteaux et de maisons royales.

Le second (1621-1691) fut l'héritier et le neveu d'Israël Henriet dont j'ai parlé à propos de Callot, et qui fut l'ami et l'éditeur de ce dernier. Israël Sylvestre mûrit son talent naissant sous les auspices dans le rayonnement de cet illustre prédécesseur. Il avait acheté toutes les planches et recueilli celles que sa veuve possédait encore.

Son œuvre est considérable ; elle se compose d'environ 800 vues de l'ancien Paris, d'un grand nombre de résidences seigneuriales et royales de France et d'Italie.

Dans les planches de Perrelle et d'Israël Sylvestre est écrite toute l'histoire de l'architecture du XVIIe siècle.

Israël Sylvestre fut professeur du Dauphin. Il mourut en 1691 membre de l'Académie royale.

*
* *

Les graveurs dont je viens de retracer l'histoire en termes succincts se rattachent surtout au règne de Louis XIII. Du moins, c'est sous ce règne que leur carrière artistique a commencé et a eu son premier épanouissement.

---

1. *Catalogue de l'œuvre de Cl. Mellan*, par A. de Montaiglon. Abbeville, 1858.

D'autres sont venus ensuite, en grand nombre, que les faveurs prodiguées à l'art, sous le règne de Louis XIV, ont encouragés et multipliés.

C'est l'époque où, sous la direction suprême du peintre Lebrun, l'établissement royal des Gobelins devint le conservatoire de l'art français.

Par un édit daté de Saint-Jean-de-Luz, en 1659, le Roi avait affranchi la gravure des entraves auxquelles elle était soumise et l'avait élevée au rang et à la liberté des arts libéraux.

La création des ateliers des Gobelins, en 1667, fut la réalisation de cette pensée. Sous l'autorité d'un maître qui était fait à l'image de son roi et qui, comme lui, avait, à un haut degré, le sentiment de sa personnalité et de sa responsabilité, des dessinateurs, des peintres, des sculpteurs, des graveurs furent réunis par Colbert et formèrent une véritable Académie, compacte et disciplinée, où les jeunes talents mûrissaient et se développaient au contact et à l'exemple de leurs aînés.

*
* *

Trois artistes, **Sébastien Leclerc, Robert Nanteuil** et **Gérard Edelinck** furent les plus remarquables de cette pléiade.

Sébastien Leclerc [1] (1637-1714) était le fils de Laurent Leclerc, orfèvre, qui était né à Metz en 1590 et qui y mourut en 1695, à l'âge de 105 ans. Il reçut de lui les premiers principes et manifesta de bonne heure un goût très vif pour les mathématiques. Dès 1650, il grava une vue de la ville de Metz et, en 1658, la vie de saint Benoît en 38 pièces.

Attaché comme ingénieur géographe au maréchal de La Ferté, il exécuta plusieurs dessins de forteresses de la Lorraine, mais à la suite d'un passe-droit, il donna sa démission et vint à Paris en 1665 avec des recommandations pour Lebrun, qui, reconnaissant ses capacités, lui conseilla de se vouer plus particulièrement au dessin et à la gravure. Colbert lui accorda plus tard un logement aux Gobelins avec une pension de 600 écus. Enfin, en 1672, chargé par Lebrun de dessiner le catafalque du chancelier Séguier, il accomplit ce travail avec une maîtrise qui lui valut son admission à l'Académie royale de peinture et de sculpture.

L'année suivante, il se maria et sa famille s'accroissant avec une grande rapidité (il eut dix enfants) il dut, devant ses charges, abandonner ses fonctions aux Gobelins et reprendre sa liberté. Il en profita pour illustrer un nombre considérable d'ouvrages.

En 1710, il faillit perdre la vue et fut obligé d'arrêter ses travaux. Il les reprit cependant mais ce ne fut pas pour longtemps, car il mourut en 1714 au moment où il venait de terminer son traité d'architecture.

*
* *

Robert Nanteuil [2], dont l'œuvre consiste presque exclusivement en portraits dessinés, pour la plupart, par lui-même, eut une carrière très mouvementée, sur laquelle il a donné lui-même d'intéressants détails dans une notice qu'il avait remise à l'abbé de Marolles, qui fut égarée et retrouvée plus tard.

Il manifesta, tout jeune, de vives dispositions et, au cours de ses études au collège de Reims, sa ville natale, il occupait ses loisirs à faire les portraits de ses camarades.

---

1. *Éloge de Sébastien Leclerc*, par l'abbé de Vallemont. Paris, 1715.
2. *Le peintre-graveur français*, par Robert Dumesnil, tome IV. Notice sur R. Nanteuil.

En 1645, faisant sa philosophie, il grava lui même le sujet qui, suivant la mode du temps, ornait sa propre thèse. Cette œuvre, qui n'a pas été conservée, représentait la Piété, la Justice et la Prudence allant saluer l'Université.

Bien que médiocre, paraît-il, elle lui valut, auprès de son entourage, un succès qu'accroissait encore sa facilité à faire des vers. Le jeune Nanteuil fut choyé, courtisé, et, malgré son récent mariage avec la sœur du graveur Regnesson, entraîné à des aventures qui l'obligèrent à quitter sa ville natale. Par une fâcheuse coïncidence, sa famille venait d'être ruinée. C'était la misère.

Il vint chercher fortune à Paris et demanda à son talent de dessinateur les ressources qui devaient lui permettre de vivre. M. Delaborde raconte dans son *Histoire de la gravure* que Nanteuil s'avisa d'un stratagème qui lui réussit : « Il » avait apporté de Rheims, comme échantillon de son savoir-faire, quelques » portraits au crayon ; il en choisit un, attend à la porte de la Sorbonne l'heure à » laquelle les jeunes étudiants en théologie sortent du cours, entre à leur suite » chez un traiteur du voisinage où ils avaient coutume de prendre leurs repas et » feint de chercher parmi eux celui dont il avait, disait-il, fait le portrait la » semaine précédente. Il ne connaissait ni son nom, ni sa demeure et il pensait » que ses condisciples voudraient bien lui donner quelques indications à ce » sujet lorsqu'ils auraient jeté les yeux sur le dessin. Il serait superflu d'ajouter » que le prétendu original ne put être reconnu, mais le portrait passa de main en » main et parut agréable ; on en demanda le prix à l'auteur qui n'eut garde de se » montrer exigeant et quelques-uns de ces jeunes gens, séduits par la modicité de » la somme, offrirent à Nanteuil de poser devant lui. »

Après les étudiants, leurs familles et leurs amis apportèrent au jeune artiste de fructueuses commandes. De degré en degré, il finit par arriver jusqu'au Roi, dont il grava onze fois les traits majestueux. A la première, en 1661, il accompagna son travail de l'hommage suivant :

Je n'eus jamais un tel ouvrage
Et jamais un objet n'eut pour moi tant d'attraits ;
J'ai pu dans mes tableaux, exprimer le courage,
Crayonner la prudence, en former tous les traits,
Et même j'ai fait voir quelques vertus ensemble.
Mais, en peignant mon Roi, j'aurai fait encor plus
Car si son portrait lui ressemble
J'aurai peint toutes les vertus.

C'est au bas de cette épître louangeuse que Nanteuil écrivit, pour l'abbé de Marolles, la notice biographique dont j'ai parlé plus haut.

Nanteuil reçut le titre de dessinateur du Cabinet du Roi avec une pension de mille livres.

Les portraits de Nanteuil ont joui et jouissent encore d'une grande vogue. S'ils n'atteignent pas dans les grandes ventes les prix exagérés de certaines estampes du XVIIIe siècle, ils attirent cependant les enchères des amateurs éclairés.

J'ai vu, il y a peu de temps, un grand portrait de Louis XIV, exécuté par lui, vendu 430 francs et la plus modeste des épreuves atteindre à l'hôtel de la rue Drouot au moins le prix d'un louis.

Cela ne veut pas dire, il est vrai, qu'il soit impossible de s'en procurer ailleurs à bien meilleur compte.

*
* *

Gérard Edelinck [1] était né en 1640 à Anvers, et il avait fait ses premières études artistiques dans l'atelier de Corneille Galle le jeune. En 1666, il arriva à Paris où son frère Jean était déjà fixé depuis quelque temps. Un de ses condisciples de l'atelier de Galle, Nicolas Pitau, l'avait aussi précédé à Paris et lui facilita ses débuts. De même, le grand peintre Philippe de Champaigne, son compatriote, l'accueillit et lui confia la copie de quelques-unes de ses œuvres.

François de Poilly, Robert Nanteuil et Lebrun lui-même, lui accordèrent leur appui. Il épousa Madeleine Regnesson, fille de Nicolas Regnesson, dont Nanteuil avait épousé la sœur à Reims.

Aussi, à peine installé à Paris depuis six ans, Edelinck y avait-il conquis une place honorable. Son ambition était d'aller se perfectionner à Rome et le Roi était disposé à l'y envoyer. Colbert lui représenta qu'on pouvait bien l'y retenir et on le garda à Paris en lui confiant d'importants travaux.

Ce furent d'abord l'exécution d'une Sainte-Famille par Raphaël; puis, une thèse pour le second fils de Colbert; enfin la gravure du célèbre tableau de Lebrun : *La famille de Darius devant Alexandre.*

Ces ouvrages, le dernier surtout, mirent le comble à sa réputation. Plus de deux cents portraits furent gravés par lui, parmi lesquels on peut citer ceux de Louis XIV, Colbert, Louvois, le maréchal de Fabert, Bossuet, Fléchier, Massillon, Pascal, Racine, La Fontaine, Israël Sylvestre, Nanteuil, Chapelain, Mignard, Mansart, Rigaud et tant d'autres.

A côté de Nanteuil, dont il était l'ami et dont il était devenu l'allié, sa réputation grandissait. Les deux artistes s'élevaient rapidement à la gloire et à la fortune, mais leurs tempéraments différents leur réservaient des destinées dissemblables.

Nanteuil, dès qu'il se vit en possession de la célébrité, fit venir sa femme de Reims où elle était restée, s'installa et mena un train de vie qui altéra sa santé et tarit ses ressources. Quand il mourut, en 1678, à l'âge de 52 ans, il laissa sa femme dans le dénûment quoique ayant gagné des sommes considérables.

Edelinck, lui, replié sur lui-même, ne vivait que pour son travail. Sa maison était comme une retraite monacale qu'il ne quittait que pour aller s'occuper de ses ouvrages avec les peintres dont il gravait les œuvres, ou avec les imprimeurs qui tiraient ses planches ou pour assister aux séances de l'Académie.

Sa seule ambition fut d'être nommé marguillier de sa paroisse, satisfaction qu'on lui refusait sous un prétexte quelconque. Grâce à l'intervention du Roi il vit enfin son désir accompli. Il avait reçu du pape la dignité de chevalier romain. Il en était très fier et signait toujours *eques* ou *eques romanus.*

Il s'éteignit en 1707, laissant plusieurs fils. Un seul aurait pu soutenir l'honneur du nom paternel, Nicolas, mais une indolence impardonnable paralysa ses heureuses dispositions et son œuvre est presque nulle malgré une carrière de quatre-vingt-sept ans.

Edelinck a réalisé un progrès dans son art. Le premier, il réussit, dit un de ses biographes : « à faire distinguer la matière des objets et donna de la couleur à la gravure. »

*
* *

La seconde partie du XVIIe siècle a vu une floraison extraordinaire de l'art

1. *Gérard Edelinck. Le peintre-graveur français*, par Robert Dumesnil, vol. VII.

de la gravure. Ces artistes deviennent légion et s'il fallait consacrer quelques lignes à chacun de ceux dont le nom mérite d'être cité ou conservé, je sortirais des limites modestes de ce travail.

Je me bornerai à citer : **François Chauveau** (1613-1676) dont l'œuvre est considérable et variée et dont on a deux portrait dont l'un gravé par Edelinck. — **Gérard Audran** (1640-1703) artiste puissant qui grava les *Batailles d'Alexandre* de Lebrun. — **François de Poilly d'Abbeville** (1623-1693) qui reproduisit les œuvres de Raphaël, de Lebrun, de Mignard, du Poussin, de Ph. de Champaigne.

Jean Pesne (1623-1700), qui grava les œuvres du Poussin. — **Jean Picart** (1620-1670). — **Jaspar Isac, Jean Morin Briot, Roullet, Van Schuppen** et tant d'autres.

Tous ces artistes portèrent à un haut degré le renom de l'école de gravure française qui devint aussi le modèle et l'éducatrice des écoles étrangères.

En Allemagne et dans les Pays-Bas, en particulier, son influence rayonna et répandit une uniformisation de l'inspiration, des procédés, de la méthode qui a permis à l'un des historiographes de la gravure, M. Delaborde, de dire que l'art s'y est montré « naturalisé français ».

C'est encore en France que les graveurs anglais, fondateurs de leur école nationale, plus tard si brillante, vont venir bientôt chercher leurs maîtres. Et c'est aussi dans l'œuvre des artistes du règne de Louis XIV que la jeune école naissante du règne de son successeur puisera les principes qui, rajeunis par de nouvelles inspirations, ont fait de la gravure française au XVIIIe siècle un art si gracieux, si délicat et si captivant.

Nomenclature des pièces présentées.

François DELAUNE

Combats de fantassins et de cavaliers, d'hommes et d'animaux (2 pièces).
Gravures sur l'Histoire sainte (2 pièces).
Les principales sciences (4 pièces).

Léonard GAULTIER

Frontispice de l'Histoire de Jeanne d'Arc publiée à Pont-à-Mousson en 1612, chez Melchior Bernard.

Portrait de Jeanne d'Arc à pied.
id. id. à cheval.

Jeanne d'Arc natifve de Vaucouleurs en Lorraine, dite la Pucelle d'Orléans. — Frontispice avec le portrait de Jeanne d'Arc. A Orléans, chez Olivier Boynard et Jean Noyon, 1606.

Portrait de Pierre Ayrault, lieutenant criminel au Présidial d'Angers et maire de cette ville, mort le 21 juillet 1601. — 1615.

Portrait de Josias Berault, avocat au Parlement de Normandie, conseiller à la table de marbre de Rouen... 1614.

Portrait de César Baronius, cardinal et bibliothécaire du saint Siège apostolique et prestre de l'Oratoire de Paris en l'aage de soixante-neuf ans.

Portrait de Steph. Paschasius, 1617.

Portrait de Pierre de Besse, docteur en théologie, célèbre prédicateur (1568-1639), 1618.

Portrait de Claude Fauchet, premier président de la Cour des Monnaies (1510-1603), 1610.

Le Jugement dernier de la Chapelle Sixtine.

Histoire de Navarre, grand frontispice gravé, 1612.
Decretum Gratiani, grand frontispice gravé, 1612.
Annales de Sénèque, grand frontispice gravé, 1613.
Commentaires sur saint Paul, grand frontispice gravé, 1623.
Les Hiéroglyphiques de Vulerian, grand frontispice gravé, 1615.
Symboles et paraboles, grand frontispice gravé, 1618.
Bucoliques et Géorgiques de Virgile, grand frontispice gravé, 1619.
Histoire universelle de toutes les nations par Jacques de Charron, grand frontispice gravé, 1621.
Annales ecclésiastiques, grand frontispice gravé, 1625.
Commentaires de B. d'Argentié, grand frontispice gravé, 1628.
Commentaires sur le Pentateuque, grand frontispice gravé, 1637.
Le Cantique des Cantiques, grand frontispice gravé, 1622.
Annales de César Baronius, grand frontispice gravé, 1647.
Divers petits frontispices. — Métamorphoses d'Ovide. Conceptions théologiques de P. de Besse, etc., etc. (24 pièces).

Thomas de LEU

Portrait de Jacques Ier, roi d'Angleterre.
Images des sept planètes, frontispice gravé.
Mythologie, frontispice gravé, 1668.
Œuvres de Sénèque, frontispice gravé, 1604.
Décades de Tite-Live, frontispice gravé, 1606.
Civitas Veri, frontispice gravé, 1609.
Cinq gravures.

Jacques CALLOT

Son portrait par lui-même (Odieuvre, éditeur).
Les Bohémiens (suite complète en 4 feuilles).
Les misères et les malheurs de la guerre (frontispice et une pièce).
Joutes sur la Seine. — Vue de la Tour de Nesle.
Les Gueux (2 pièces).
La noblesse (3 pièces).
Les sept péchés capitaux (6 pièces).

Abraham BOSSE

Le jardin de la noblesse française (2 pièces).
La noblesse française à l'église (2 pièces).
Les vertus théologales et cardinales (9 pièces).
Le retour du marché.
Trois illustrations de la Pucelle, par Chapelain.

Michel LASNE

Portrait de Callot à 36 ans (1629).
Portrait de J.-B. Hautin, conseiller du Roy au Châtelet de Paris (1639).
Portrait de François Quesnel, premier peintre du roi Henri III (1616).
Femme à l'éventail.

Claude MELLAN

Son portrait (C. Mellan Pinx., Marlie Lepicié, sculp.).
Spécimen de taille en spirale (Vénus).
Le Buisson ardent.
La Vierge et l'Enfant Jésus.

G. AUDRAN

Saint Ignace battu par les démons.

François CHAUVEAU

Frontispice des Métamorphoses d'Ovide.
Deux grandes compositions..

HURET

Logicus.

Sébastien LECLERC

Son portrait (De la Croix pinx. P. Dupin, sculp.).
Huit petites compositions.

J. MORIN

Anges d'après Ph. de Champaigne.

Robert NANTEUIL

Son portrait dessiné par lui-même et gravé par Edelinck.
Portrait de Voiture d'après Ph. de Champaigne (1649).
Portrait de Jean Chapelain, conseiller du Roy en ses conseils (1655) dessiné et gravé par Nanteuil.
Portrait de Jacques Lecoigneux grand Président au Parlement, gravé par Nanteuil d'après Beaubrun.
Portrait d'Edouard Molé, conseiller du Roy enses conseils, Président au Parlement.

Gérard EDELINCK

Son portrait, gravé par P. Dupin, d'après Tortebat (Odieuvre, éditeur).
Portrait de Pierre de Marca, archevêque de Paris.
Portrait de J.-B. Santeul, chanoine régulier de l'abbaye royale de Saint-Victor.
Portrait de René Descartes, chevalier seigneur du Perrou, d'après Franz Hals.
Portrait de Jacques Savary.

Nicolas PITAU

Portrait de F. Marguerite de Joncoux.

J.-L. ROULLET

Portrait de Jean Delpech, conseiller au Parlement, d'après Largillère.

VAN SCHUPPEN

Portrait de Messire Louis-François Le Fevre de Caumartin, conseiller d'Estat.

François de POILLY

Portrait de Clément XIII.

Israel SYLVESTRE

Diverses vues et frontispices (5 pièces).

PERELLE

Diverses vues et frontispices (15 pièces).

M. Wiggishoff qui a l'intention de nous faire prochainement une conférence sur l'Histoire des débuts de l'illustration, avait apporté un gros carton de gravures qui présentait un complément précieux à celles de M. Vivarez, car il était exclusivement composé de gravures de la seconde moitié du XVIIe siècle, composées par des artistes presque inconnus dont notre savant confrère s'est efforcé de rechercher les origines, la vie et les œuvres.

Enfin, M. Langlassé nous a montré un lot intéressant de gravures de l'époque.

Visite à l'Exposition de la Bibliothèque de la Ville de Paris (4 juillet 1909).

Comme les années précédentes, l'aimable conservateur, M. Marcel Poëte, avait bien voulu convier notre Société à visiter l'Exposition organisée avec le concours de la Société d'histoire de la Révolution de 1848 et de plusieurs collectionneurs, parmi lesquels nos collègues MM. G. Hartmann, Chamboissier et Lebey, dans une des salles de la Bibliothèque et consacrée à

Caricature sur l'Assemblée nationale.

Paris sous la République de 1848.

La visite a eu lieu le 4 juillet conformément à l'invitation qui avait été envoyée à tous nos collègues. Cinquante membres s'y trouvaient réunis.

M. Poëte nous en a fait lui-même les honneurs. Avec une érudition consommée, il nous a retracé l'histoire des journées tumultueuses du commencement de la deuxième République rendues si vivantes par les documents de toutes sortes exposés : journaux, affiches, portraits, proclamations, scènes

de la rue qui illustrent cette période pour ainsi dire jour par jour jusqu'au coup d'État du 2 décembre 1851.

Après le côté politique, l'Exposition nous montre, sous diverses rubriques, la physionomie de la ville à cette époque. Comme cadre topographique, des vues des barrières, des nouvelles gares de chemins de fer, des Champs-Elysées, des boulevards, de la Seine, de la rue de Rivoli, des caricatures sur la construction des chaussées en macadam.

Les principaux événements qui surviennent dans la vie de Paris : le mouvement féministe avec les Vésuviennes, la création du timbre-poste, le congrès de la Paix, les fêtes des 21 mai et 12 novembre 1848, l'Exposition de 1849. L'engouement public pour les mines de Californie et l'émigration sur l'Icarie et l'Algérie ; les tentatives aérostatiques ; les principales pièces

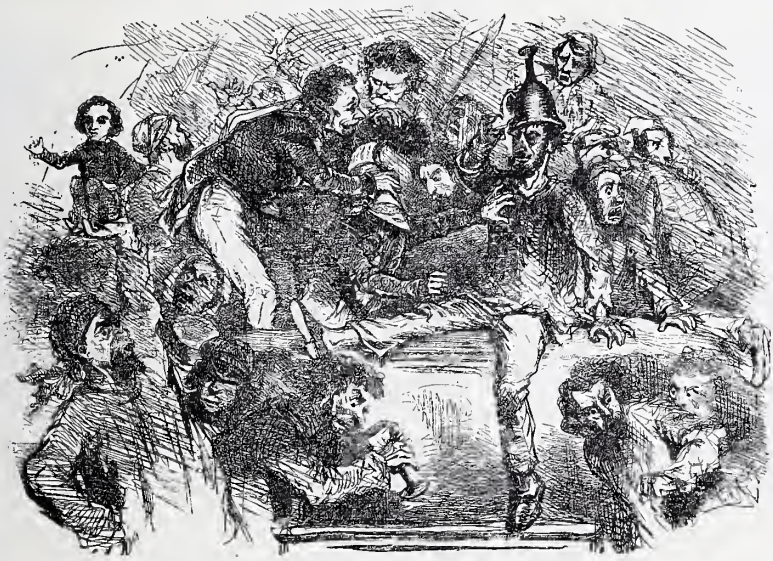

L'envahissement de l'Assemblée, 15 mai 1848.

de théâtre et leurs interprètes ; la vogue de la chanson sentimentale et politique, les concerts, les bals, la vie de Bohême.

Enfin les modes féminines et masculines, les magasins représentés par des factures curieuses et la rue animée par l'innombrable quantité de crieurs de journaux et placards éphémères éclos dès que la Révolution eut rendu la liberté à la presse.

Il est à remarquer que la caricature politique n'a guère brillé à cette époque. C'était une Révolution bourgeoise dans laquelle il y eut peu d'hommes marquants. La reproduction qui illustre notre invitation d'après le *Journal pour rire* d'une séance de l'Assemblée nationale est une des rares pièces satiriques. On rencontre surtout des estampes sur les événements, scènes des barricades, enterrement des victimes, fêtes et cortèges,

On s'achemine ainsi, insensiblement, vers sa véritable dénomination — bien en rapport avec son ministère — et elle va surgir le jour où, les généralités étant abolies, la hiérarchie protocolaire impériale gagnera les municipalités, avec le goût des titres de cette époque ; ce jour-là, notre inspecteur sera carrément bombardé « Inspecteur des pavés » !

Témoin le certificat reproduit en hors texte.

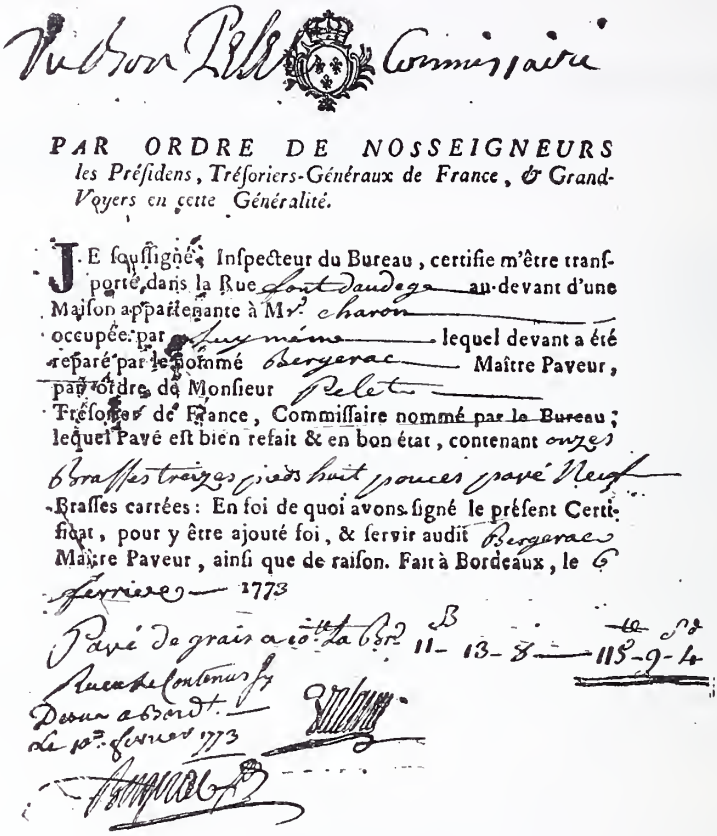

PAR ORDRE DE NOSSEIGNEURS *les Présidens, Trésoriers-Généraux de France, & Grand-Voyers en cette Généralité.*

JE soussigné, Inspecteur du Bureau, certifie m'être transporté dans la Rue Fort Daudege au-devant d'une Maison appartenante à Mr. Charon occupée par Luy même lequel devant a été reparé par le nommé Bergerac Maître Paveur, par ordre de Monsieur Pelet Trésorier de France, Commissaire nommé par le Bureau ; lequel Pavé est bien refait & en bon état, contenant onzes Brasses treizes pieds huit pouces pavé Neuf Brasses carrées : En foi de quoi avons signé le présent Certificat, pour y être ajouté foi, & servir audit Bergerac Maître Paveur, ainsi que de raison. Fait à Bordeaux, le 6 fevrier 1773

Pavé de grais a 10 lt la Brs 11 - 13 - 8 — 115 - 9 - 4

Rue de Contenus sy Dessus a Bordt. le 10e fevrier 1773

Fig. 1.
Certificat de l'Inspecteur du Bureau (*Collection F. Pifteau*).

J'ajoute qu'il avait un collaborateur qui signait le « Sous-Inspecteur des pavés », ainsi qu'en fait foi un certificat analogue au précédent.

Ce nouveau titre ronflant ne dut pas vivre longtemps, car sur des documents de 1819, on voit ce fonctionnaire reprendre son titre antérieur et redevenir « l'Inspecteur de la voirie ».

On ne se doute sûrement pas, en désignant ainsi malicieusement les désœuvrés et autres *ejusdem farinæ* qui courent après des situations problématiques, que « l'Inspecteur des pavés » eut son heure officielle et qu'il avait figuré dans les rangs de l'administration municipale de la ville de Bordeaux à côté, du reste, de nombreux inspecteurs du même genre, ins-

MÉDAILLE DE PROXÉNÈTE JURÉ DE BORDEAUX

(*Collection Paul Dupuy.*)

PAVÉS. An 1807

MAIRIE DE LA VILLE DE BORDEAUX. DIVISION. SECTION.

Extrait des états des pavés à refaire, F. N°.

Numéros d'ordre	NOMS DES RUES.	N°s. des maisons	NOMS DES PROPRIÉTAIRES.	PAVE NEUF.	RELEVAGE.	OBSERVATIONS.
	Porte Dijeaux	39		Long. 1 m. 10 cent. Larg. 1 m. 30 cent. Total. 1 m. 43 cent. qua.	Long. 4 m. 60 cent. Larg. 1 m. 00 cent. Total. 4 m. 60 cent. qua.	

Je soussigné, inspecteur des pavés, certifie qu'ayant examiné les pavés réparés au-devant de la propriété de M. par le sieur Berthomme adjudicataire de la division, en vertu de l'ordonnance du 28 avril dernier affichée et publiée à son de trompe, je les ai trouvés bien et dûment confectionnés, et qu'il est dû par ledit propriétaire audit paveur adjudicataire, SAVOIR :

Pour 1 mèt. 43 cent. quar. pavés neufs de grès, à 6 ... 8 fr. 58 cent. } 11 fr. 11 cent.
Pour 4 mèt. 60 cent. quar. relevage, à 35 ... 2 fr. 53 cent. }
Pour remblai ... et Nimbre ... 1 fr. 25 cent. } 1 fr. 25 cent.
~~Pour déblai~~ ... fr. cent. }
Total Douze francs trente six centimes — 12 fr. 36 cent.

En foi de quoi j'ai signé le présent certificat. à Bord. le 21 juillet 1807

L'inspecteur des pavés, Arrêté à la somme de

L'ingénieur de la voirie,

Vu pour être payé par le sieur

Le Maire,

pour acquit Berthomme

CERTIFICAT D'INSPECTEUR DES PAVÉS A BORDEAUX

(1807)

(*Collection Pifteau*).

pecteur des cimetières, des illuminations, etc., etc. (Voir Calendrier du Commerce de Bordeaux, an 1807, pages 74 et suivantes).

Proxénettes Jurés de Toulouse.

Les entremetteurs toulousains ainsi désignés, je me hâte de le dire, ne furent pas ce qu'on serait porté à croire et leur titre est bien loin de désigner les professionnels d'un métier interlope !

Il s'agit tout bonnement de simples « peillarots », comme on les appelle de nos jours dans la région, autrement dit pour les « francimans » [1] : *chiffonniers*, *marchands d'habits*, *revendeurs à la toilette*.

Pendant longtemps on s'est mépris sur la portée du qualificatif, (l'erreur s'explique facilement), ce nom ne pouvait servir qu'à désigner ces individus se livrant au trafic de procurer, contre « honneste rétribution », celles qu'on appelait « filles folles et ribaudes » au moyen âge.

Aussi plus d'un curieux, croyait-il avoir déniché l'oiseau rare, et surtout suggestif, lorsque sa bonne étoile lui avait fait rencontrer la médaille du « proxénette juré ».

Il faut en rabattre et le doute ne peut subsister. *Les coutumes de la ville, gardiage et viguerie de Toulouse*, de Soulatges, 1770, traitant des règlements de police concernant les ventes faites par ces revendeurs, mettent bien les choses au point en supprimant toute équivoque.

Au XVIIIe siècle, les marchands fripiers, revendeurs de meubles, habits, nippes, etc., etc., vendant ces objets par les rues de la ville, étaient appelés « Corratiers » ou « Proxénètes ». Ils devaient être assermentés et portaient comme insigne une médaille en bronze sur leurs vêtements, comme les portefaix ont une plaque spéciale, et certains agents d'administrations privées et de l'État en portent actuellement.

Ils étaient autorisés par les règlements, à louer les objets leur appartenant, mais ne pouvaient « bailler en gage ceux qui leur étaient confiés à la vente, sous peine de perdre le prix du gage ». « Ceux, dit Soulatges, page 131, qui ont prêté de l'argent sur ces effets, peuvent les retenir jusqu'à ce qu'ils soient remboursés du gage par le propriétaire des dits effets, à qui il est permis de les retirer ». Et la raison, c'est : « que ceux qui achètent ou prêtent par le ministère des Corratiers et Proxénètes suivent la foi publique, surtout lorsque ces personnes font ce commerce publiquement dans la ville et qu'elles ont été assermentées en justice.» (*Ibidem*).

Les Corratiers et Proxénètes devaient être assermentés, et leurs noms et numéros étaient consignés dans un registre spécial à l'hôtel de ville.

Mais ils ne se conformaient pas tous aux règlements et la majeure

---

1. *Franciman*, expression toulousaine, désignant les personnes parlant le français et étrangères aux patois ex-langue romane parlés par les paysans et gens du peuple.

partie, vers la fin du XVIIIe siècle, s'affranchit de la prestation du serment. Il semblerait même que cette formalité fût devenue facultative à cette époque et tombât en désuétude.

C'est seulement au XVIIIe siècle que les revendeurs sont désignés aussi sous le nom de Proxénètes, car au XVIIe siècle ces mêmes marchands entremetteurs ne figurent pas sous ce nom.

G. Gayron (*Le parfait praticien en droit, avec la coustume de la ville et viguerie de Tolose*, 1655), dans sa longue description des « Ordres, rangs, prééminences des habitants de Tolose, gardés aux honneurs funèbres

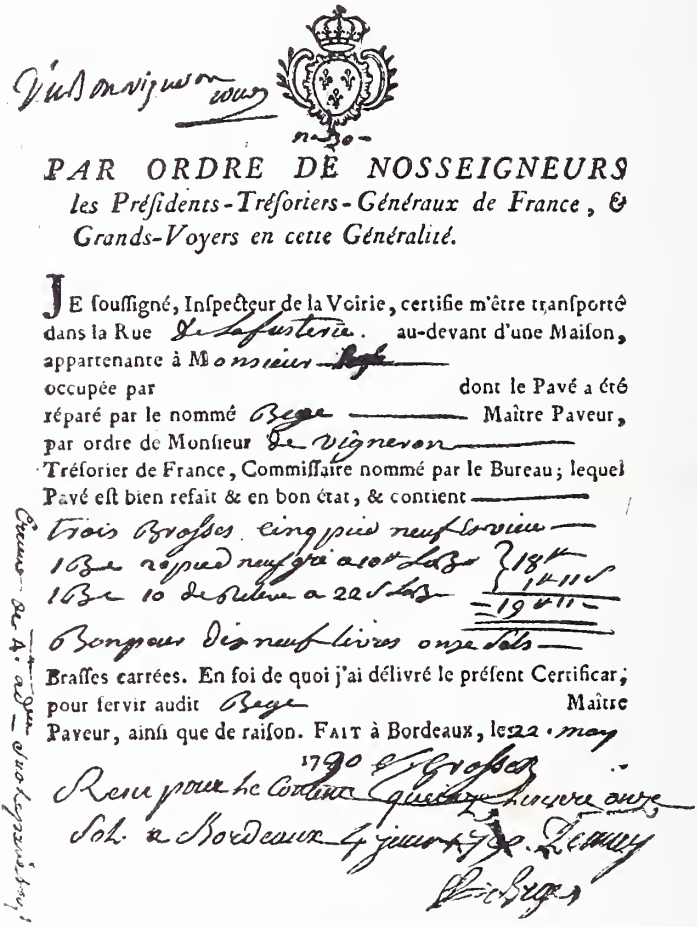

PAR ORDRE DE NOSSEIGNEURS
les Présidents-Trésoriers-Généraux de France, & Grands-Voyers en cette Généralité.

JE soussigné, Inspecteur de la Voirie, certifie m'être transporté dans la Rue de la fusterie. au-devant d'une Maison, appartenante à Monsieur [illegible] occupée par dont le Pavé a été réparé par le nommé Bege Maître Paveur, par ordre de Monsieur de Vigneron Trésorier de France, Commissaire nommé par le Bureau; lequel Pavé est bien refait & en bon état, & contient trois Brasses cinq pied neuf le vieu
1 Be 20 pied neuf gré a 10 ll la Be } 18 ll
1 Be 10 de relève a 22 s la Be } 1 ll 11 s
19 ll 11
Bon pour dix neuf livres onze sols
Brasses carrées. En foi de quoi j'ai délivré le présent Certificat, pour servir audit Bege Maître Paveur, ainsi que de raison. FAIT à Bordeaux, le 22 may 1790 [illegible]
Reçu pour le Contenu quinze livres onze sol. a Bordeaux 4 juin 1790. [illegible]
[illegible] Bege

Fig. 2.
Certificat de l'Inspecteur de la Voirie (*Collection F. Pifteau*).

du Roy Louis XIII en 1643 », ne les désigne pas ainsi. Dans le défilé des corporations, entre les « Courdonniers et les Contrepointeurs » figurent les « Courretiers-Jurez » qui, au siècle d'après, deviennent les Courratiers, mais point de Proxénètes Jurés ; il n'en souffle pas mot, dans tout son ouvrage, pourtant assez étendu !

Il faut donc admettre que c'est vers le début du XVIIIe siècle que la corporation fripière fut ainsi baptisée : à propos de quoi ?

That is the question ! Ici nous tombons en plein mystère. Est-ce à la suite de quelque événement suspect ou de quelque entremise douteuse ? Malgré mes recherches, je n'ai pu, je l'avoue, trouver la clef de l'énigme et n'ai pas été plus heureux du côté « Vieux Papier » ! Pas le moindre document manuscrit ou imprimé à soumettre à nos collègues, et combien la découverte d'un brevet ou d'un certificat de prestation de serment, m'eût fait plaisir ! Aussi, ne pouvant rien vous communiquer de ce côté, j'ai eu recours à l'obligeance de notre collègue, *Paul Dupuy*, et suis allé frapper à la porte des vitrines de son remarquable musée. Grâce à lui, il m'est permis de vous soumettre la reproduction textuelle de la fameuse médaille des Proxénettes jurés. Elle est, on en jugera, en parfait état de conservation et cela ne saurait nuire au mérite de sa rareté qui est incontestable ! (On en connaît tout au plus trois ou quatre exemplaires bien authentiques).

La médaille est en bronze et bombée dans le champ. Elle n'a pas de revers. Diamètre, 0.044. Elle porte un numéro d'ordre en creux. Les armes de Tolose sont en relief et c'est dans la bande qu'entoure le câblé extérieur, qu'on lit :

PROXÉNETTE JURÉ

Le « Peillarot » qui l'arborait sur ses nippes en criant ses vieilles hardes, dans les rues tortueuses de Toulouse la rose, au XVIIIe siècle, aurait-il pu prévoir que son modeste insigne devint un jour un objet de haute curiosité toulousaine, et qui serait disputé à des prix tels, que, pour la posséder aujourd'hui, il faut comme la médaille..... « ne pas avoir de revers ! ».

FERNAND PIFTEAU,

Tholozain.

N. B. — Un accident, survenu au cliché au dernier moment, nous empêche de publier dans ce numéro la planche hors texte reproduisant la médaille du Proxénette juré et le certificat de l'Inspecteur des Pavés. Cette planche sera jointe au prochain *Bulletin.*

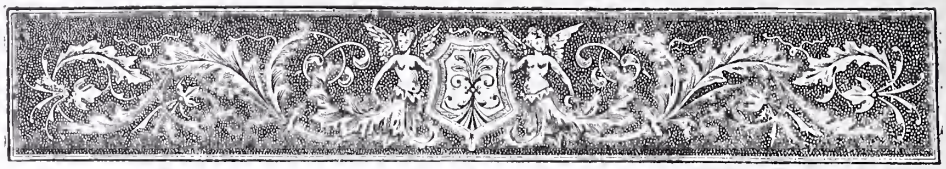

Congés et permissions militaires.

(Voir le Vieux-Papier, *tome V, pages 111 et 469.)*

De nouvelles acquisitions me permettent d'ajouter quelque chose à mes précédents articles. A titre d'analogie je comprends dans cette série un certificat de découcher sous la Restauration et les adieux de Charles X à ses gardes du corps. Toutes ces pièces font partie de ma collection à l'exception du congé donné au soldat du Régiment de Monaco qui appartient à M. Couraud. Son encadrement est à peu près identique à celui du Congé publié par M. Creste, tome II, page 416 du *Vieux-Papier*.

I

Il est à remarquer que les congés donnés dans les corps d'élite, mousquetaires, gardes du corps, etc., ne se distinguent par aucune ornementation; c'est du moins ce que j'ai observé dans les pièces de ma collection. Voici encore un de ces congés entièrement manuscrit, de très petit format, sans vignette et qu'on prendrait au premier abord pour le premier papier venu. Beaucoup de ces documents ont été détruits parce qu'ils n'ont pas attiré l'attention des collectionneurs.

Maupertuis, capitainne lieutenant de la première Compagnie des mousquetaires à cheval de la garde du Roy et brigadier de cavalerie.

Certifions à tous qu'il apartiendra que le sieur Daydie, mousquetaire de ladite compagnie, a bien servy de puis le 28 février 1683 jusques a présant et désirant ce retirer, nous luy avons acordé son congé.

Fait à Paris ce 16me janvier 1685.

MAUPERTUIS.

II

Pièce petit in-8 sans ornementation :

Nous brigadier mestre de camp du Régiment de Loraine, certifions que le nommé Claude-François Goujon dit Saint-Remi, sort actuellement du service et qu'il a perdu son congé venant du régiment.

Fait à Paris ce 27 avril 1724.

VARÈNES.

III

Original sur papier in-folio sans ornementation :

RÉGIMENT D'HUSSARTS D'ESTERHAZY

Le Roy sachant le besoin qu'ont les sieurs de Racsarousky, Tsengovy et Béringuier capitaines dans le régiment d'hussarts d'Esterhazy d'aller faire des recrues Et voulant leur en donner le moyen, Sa Majesté leur a donné et donne congé pendant deux mois à commencer du premier février prochain, après lequel temps, elle veu et entend qu'ils retournent a leurs charges et que cependant ils soient passés absans comme présans, aux montres et reveües qui seront faites dudit régiment et payés de leurs apointemens en vertu de la présente.

Fait à Versailles le vingt-septième janvier 1743.

Louis
De Voyer D'Argenson.

IV

INFANTERIE

RÉGIMENT
de Monaco.
Veû *par nous pour le Roy*
Commandant à Dunkerque
Le Marquis D'Arembon

CONGÉ MILITAIRE

Nous soussignez, certifions à tous ceux qu'il appartiendra, avoir donné Congé *absolu pour se retirer ou bon luy semblera* au nommé *Antoine Chaldry* dit *Xaintonge soldat* de la Compagnie de *Copley capitaine* au Régiment de *Monaco infanterie* natif *de la paroisse Saint Gille de Pessines* [1] en la province de *Xaintonge* juridiction de *Xaintes*, âgé de *vingt-un* ans, de la taille de *cinq pieds un pouce six lignes*, *visage oval, long, plein*, *marqué de petite vérole*, *front grand*, *les yeux presque roux gros, le nez court*, *retroussé*, *peu de barbe*, *sourcils et cheveux chatain clair*, *plats*, *Bonettier de son métier.*

Fait à *Dunkerque* le *troisième* jour du mois de *avril* mil sept cens *quarante trois*.

Le Capitaine
de Copley.

Approuvé par Nous
Colonel du Régiment de Monaco
Le Prince de Monaco.

Certifié par nous
Capitaine Adjudant Major dudit Régiment
Voisin,

Cachet de cire rouge aux armes de France. — *Régiment de Monaco-Infanterie.*

---

1. Pessines est une commune de l'arrondissement de Saintes, où les touristes peuvent admirer le célèbre chêne de Montravail sur lequel la *Revue de Saintonge et d'Aunis* a publié plusieurs articles. Rappelons, puisqu'il s'agit ici de choses militaires, que d'après la tradition, saint Louis se reposa, le soir de la bataille de Taillebourg, à l'ombre du chêne de Montravail et qu'un officier saintongeais, prisonnier pendant la guerre de 1870, put lire, dans une revue allemande, un article consacré à ce colosse du règne végétal.

V

Bayonne le 30 vendémiaire 4e année républicaine,

Au citoyen BASSUET, pharmacien de 3e classe,

Je vous préviens, Mon cher Camarade qu'ayant été conservé dans l'armée, d'après l'avis que vous aviez donné au Conseil de santé du désir de suivre l'expédition pour les Antilles, je viens d'apprendre qu'elle a été remplie sans vous y comprendre, mais le Conseil me charge de vous témoigner combien votre dévouement pour la chose publique, et le zèle que vous avez montré pour votre service, lui ont été agréable. Il saisira avec empressement les occasions de vous utiliser. D'après cela vous pourrez jouir des avantages de l'article 2 de l'arrêté du Comité de Salut Public du 24 messidor dernier qui licencie les officiers de santé non commissionnés.

Salut et fraternité. Signé : Magen.

Pour copie conforme,

Le Commissaire ordonnateur

Desquey.

Vu la lettre ou congé de licenciement dont extrait ci-contre, et l'arrêté du Comité de Salut Public du 24 messidor

L'Agent général des hôpitaux est autorisé à payer au citoyen Bassuet, pharmacien de 3e classe, l'indemnité qui lui est dûe en vertu de l'arrêté précité et qui sera égale au prix de son traitement d'un mois, attendu qu'il est distant de moins de cent lieues de son domicile.

Bayonne le 19 frimaire 4e année Républicaine.

Le Commissaire ordonnateur,

Desquey.

VI

Passe-partout in-folio expédié par la poste avec cette suscription : « A Monsieur Briffault, Payeur de la 27e Division militaire à Turin ». *Ministère du Trésor Public*. Ces mots imprimés à la griffe sont répétés dans un cachet à timbre humide apposé sur le pli fermant la lettre. Cette dernière est illustrée de la vignette au faisceau surmonté du bonnet phrygien: *République Française*.

MINISTÈRE
du Trésor Public

BUREAU
du Secrétariat général

PERMISSION D'ABSENCE
pendant *trente* jours

NOTA. — Les agents extérieurs du Trésor Public feront viser cette lettre par le Secrétaire général à leur arrivée à Paris et à leur départ, conformément à l'arrêté du 7 thermidor an 9.
Ce visa sera exprimé comme il suit :
Le Cen *Briffault* m'a déclaré être arrivé à Paris le 7 *février*.
Le Secrétaire général du Trésor public.
(Signature illisible).

Il m'a déclaré aujourd'hui an qu'il se remettait en route pour sa résidence le

Paris, le *19 frimaire* an *14*, (*10 Xbre 1805*).

L'Administrateur du Trésor Public,

A *Mr Briffault*, employé du Trésor public, en qualité de *Payeur de la 27e division militaire*.

Le Ministre, *Monsieur*, ayant pris en considération la demande que vous lui avez faite d'un congé, vous autorise à suspendre, pendant *trente* jours, vos fonctions pour vous rendre à *Paris* département *de la Seine*. Vous mentionnerez [1] votre départ et votre retour au registre des absens, et vous renverrez la présente au secrétariat, revêtue des visa prescrits.

Je vous salue,

LAQUIANTE.

1. Aux termes de l'article VI de l'Arrêté du Directeur Général, du 7 thermidor an 9, les Agens extérieurs informeront le Ministre du jour où ils quitteront leur résidence; et à leur retour, ils lui renverront le congé en vertu duquel ils se seront absentés.

VII

CORPS ROYAL DE GENDARMERIE

e Légion
Compagnie
d
Trimestre
an

CERTIFICAT
DE
DÉCOUCHER

Lieutenance
d
Brigade
d

Je soussigné Commandant de la Brigade de gendarmerie Royale à la résidence d ordonne au sieur gendarme de ladite résidence, de se porter en la commune de à l'effet d pour lequel service il tenu de découcher.

A le 181

Vu à la Mairie d le nommé au présent ordre auquel il a été fourni le logement, conformément à l'article 69 de la loi du 28 Germinal an VI.

A le 181

VIII

Placard original, 35 × 23 centimètres :

ORDRE DU JOUR

Le Roi, en quittant le sol français, voudrait pouvoir donner à chacun de ses Gardes-du-Corps et à chacun de Messieurs les Officiers, sous-officiers et soldats qui l'ont accompagné jusqu'à son vaisseau, une preuve de son attachement et de son souvenir.

Mais les circonstances qui affligent le Roi ne lui laissent pas la possibilité d'écouter le vœu de son cœur; privé des moyens de reconnaître une fidélité si touchante, S. M. s'est fait remettre les contrôles des Compagnies de ses Gardes-du-Corps, de même que l'état de MM. les officiers-généraux, supérieurs et autres, ainsi que des sous-officiers et soldats qui l'ont suivi ; leurs noms conservés par M. le Duc de Bordeaux, demeureront inscrits dans les archives de la Famille royale, pour attester à jamais et les malheurs du Roi, et les consolations qu'il a trouvées dans un dévouement si désintéressé.

Valognes, le 15 août 1830.

CHARLES.

Pour copie conforme,

Le Major-général,
MAL DUC DE RAGUSE.

Imprimerie Carette-Bondessein.

IX

14e Division militaire.

17e Régiment d'*Infanterie de Ligne.*

CONGÉ TEMPORAIRE, SANS SOLDE, POUR CAUSE DE REMPLACEMENT

Le *Général de Division Commandant supérieur des 12e 13e et 14e* Divisions militaires, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, faisant application de la circulaire ministérielle du 10 août 1832, et aussi de la Lettre ministérielle du 30 septembre 1833, au nommé *Julien François Dionis, fusilier*, qui a traité de son remplacement avec le nommé *Rivière Joseph Méniguet, voltigeur*, libérable le *31 Décembre 1852*, autorise le nommé *Julien François Dionis*, à se retirer dans ses foyers à *Périgueux*, canton *dudit*, département de *la Dordogne*, à charge par lui de se représenter, ou de désigner, dès aujourd'hui, un fondé de pouvoir, pour qu'à l'époque du *31 décembre 1852*, jour de la libération définitive du nommé *Rivière Joseph Méniguet*, il puisse être dressé acte de son remplacement, conformément aux règlemens — devant le Sous-Intendant militaire.

Il est bien entendu que, si pour des motifs non prévus, le remplacement dudit *Julien François Dionis*, ne se trouvait point effectué au *31 décembre 1852*, il devra immédiatement rejoindre le régiment, sous peine d'être traité comme déserteur.

Fait à *Bordeaux* le *14 Juillet* 1852,

Le *Général de Division* Commandant *supérieur des 12e, 13e et 14e* Divisions militaires,
(Signature illisible)

Le Sous-Intendant militaire,
(Signature illisible).

Deux cachets à timbre humide : *14me Divon militaire. Le Général Commandt.*
De Vieil Castel, Ss-Intendant militaire.

Léautey, imprimeur de l'armée, rue Saint-Guillaume, 21.

X.

Permission manuscrite sur un petit carré de papier rouge. La signature du capitaine manque.

50e RÉGIMENT D'INFANTERIE

6me Compagnie.

Le sergent réserviste Weizy numéro matricule 010587, est autorisé à manger et à coucher en ville. Devra être rentré au réveil.

Périgueux, le 22 Août 1907.

Le Colonel, Le Capitaine,

BADENHUYER.

XI.

Notre collègue, M. le Capitaine Quenaidit, a enrichit ma collection des permissions illustrées en usage à Douai, au 33e régiment d'infanterie; j'en ai sept variétés représentant des militaires de différentes armes et des drapeaux. Je reproduis un de ces types.

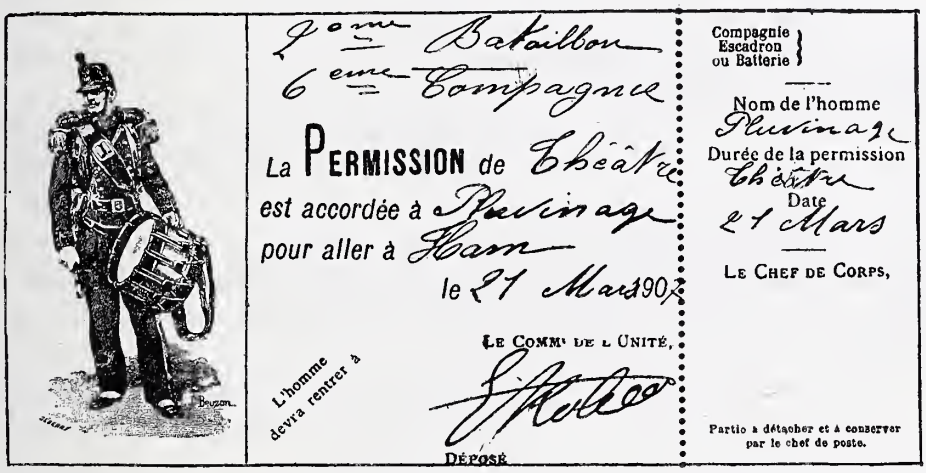

Au verso est imprimée cette mention : « Education morale du soldat par le titre de permission. *Déposé* ». En regard, des fragments sur l'amour de la Patrie, la fidélité au Drapeau, le recrutement de l'armée, la nature des punitions, la devise républicaine, les tarifs de solde.

Ces permissions se distinguent de celles déjà publiées *Bulletin* tome V pages 114 et 115 par un pointillé qui marque le talon que le soldat remettra au chef de poste en rentrant au quartier, conservant ainsi les instructions et les bons conseils qui lui sont donnés.

Voilà un usage excellent qui devrait être adopté dans tous nos régiments.

JULES PELLISSON.

Contribution à l'Histoire du Costume

en France.

A l'exemple du bon Roi Henri IV qui voulait que chaque paysan français pût mettre une poule au pot le dimanche, le Sous-Secrétaire d'État à la Guerre voudrait que chaque soldat français pût recevoir un quart de vin tous les jours et la Chambre des députés vient de décider, qu'à titre d'essai, cette distribution serait faite pendant le mois de juillet.

Cette mesure, qui sera bien accueillie par les intéressés, le sera, non moins, sans doute, par les vignerons du Midi à qui elle facilitera l'écoulement de leurs récoltes, problème devenu presque insoluble depuis quelques années. Ils n'en profiteront que par contre-coup car, évidemment, ce n'est pas à eux que l'on a pensé tout d'abord, mais, en définitive, ils en profiteront tout de même et cette sorte de protectionnisme à l'intérieur sera la bienvenue pour eux.

Ce fait m'a rappelé une circonstance analogue où Louis XIV intervint au profit des sériciculteurs du Midi. Elle est précisée par une *Déclaration du Roy* qui porte la date du 25 septembre 1694.

A cette époque, les boutons des habits étaient recouverts d'étoffe de soie, ce qui correspondait à une consommation importante de ce genre de tissu, dont la matière première était fabriquée principalement dans le Languedoc. Peu à peu, l'usage s'établit de faire les boutons de la même étoffe que l'habit lui-même, d'où diminution de la consommation de la soie, et, sans doute, vives réclamations des producteurs.

Elles furent entendues, car la *Déclaration du Roy* vise le préjudice considérable qui résulte de cette variation de la mode. « Et, dit-elle, comme » nous n'avons rien de plus à cœur que d'augmenter les manufactures et » procurer à nos sujets les moyens de subsister par leur travail, nous avons » résolu de pourvoir à cet abus ».

Le remède était, tout simplement, l'interdiction aux tailleurs de faire des boutons de drap ou autres étoffes à peine de 500 livres d'amende applicables un tiers au dénonciateur, un tiers aux hôpitaux de la ville, un tiers au Roi, et aux particuliers d'en porter à peine de 300 livres d'amende applicables moitié aux hôpitaux et moitié au profit du Roi.

*
* *

Quel fut le sort de cet ordonnance ?

Il est probable qu'elle ne produisit pas tout l'effet désirable, car elle fut confirmée par lettres patentes du 5 octobre 1706 et renouvelée le 15 mai 1736 par une *Déclaration du Roy* Louis XV qui vise, cette fois, la concurrence étrangère et l'emploi et la vente de boutons en une étoffe de crin, faite au métier, et, qu'en raison de ces circonstances, on n'avait pas considéré comme comprise dans les dispositions antérieures.

L'usage de ces étoffes portait à la fois préjudice aux fabricants de soie et aux maîtres passementiers-boutonniers qui, d'après leurs statuts, ne pouvaient travailler qu'à la main ou à l'aiguille.

Cette déclaration interdisait, en conséquence, la fabrication, la vente et le port des boutons de drap, de tissus d'une matière quelconque, soie, fil ou crin, or ou argent, faits au métier, de fabrication étrangère ou françaises, à peine de 500 livres d'amende applicables un tiers au Roi, un tiers au dénonciateur, un tiers aux hôpitaux.

*
* *

Un souci de protectionnisme n'était pas le seul qui portait le Roi à réglementer le costume de ses sujets. D'autres ordonnances sont dictées soit par une nécessité de police, soit par ce sentiment de lutte contre le luxe qui, sous l'ancienne monarchie, a inspiré tant de mesures somptuaires.

Telle est l'ordonnance du prévôt de Paris du 27 juin 1724 qui concerne les gens de livrée et « considérant que la plupart des maîtres et maîtresses » se donnent la licence de faire habiller leurs gens de livrée superbement » et sans aucune marque de livrée qui puisse les faire connaître et distinguer, » qu'en cet état les domestiques commettent beaucoup d'indécences dans les » églises et d'insolences aux promenades publiques où ils insultent les » femmes, ainsi qu'à la sortie des spectacles, ce qui peut causer de grands » inconvénients par la licence que ces sortes de gens se donnent, fait » défense à toutes personnes de quelque qualité que ce soit, de faire mettre » sur les justaucorps, surtous, casaques, manteaux, culottes, baudriers et » autres habillements des cochers, laquais, portiers français ou suisses, » postillons, palfreniers, porteurs de chaises, frotteurs et autres domestiques » (à l'exception des pages seulement, tambours et timbaliers) aucuns boutons

» d'argent massif ou filé, galons bordez, boutonnières ni autres ornements » d'or et d'argent (hors pour border les chapeaux), ni de faire doubler de » velours les manches, le tout à peine de confiscation des habillements, de » cent livres d'amende contre les maîtres pour chacun des domestiques » trouvés en contravention, de privation de la maîtrise contre les maîtres » tailleurs, d'incapacité d'aspirer à la maîtrise contre les compagnons et » apprentis et d'un mois de prison contre les domestiques ».

Ces défenses ne concernaient pas les gens de livrée des ambassadeurs, résidents, ministres des princes étrangers ni des autres étrangers, qui restaient libres de faire habiller leurs domestiques à leur gré.

La même ordonnance prescrivait, en outre, que « les gens de livrée » seront tenus de porter sur le parement des manches et sur les poches un » galon de livrée de couleur apparente bordant entièrement le tour des » manches ou des poches, ou, sur le devant des justaucorps ou surtous, » six galons en forme de boutonnière d'au moins un pouce de largeur et un » demi-pied de longueur et le même nombre de bouts de galon de pareille » qualité sur les basques de derrière, sous les mêmes peines que ci-dessus. »

N'étaient pas astreints à ces prescriptions : « les domestiques des notaires, » procureurs ou autres officiers inférieurs et généralement tous ceux qui » vivent, sans aucun titre ni qualité, dans le simple ordre de la bourgeoisie, » pourvu qu'ils n'aient pas de carrosses à eux appartenant ».

*
* *

Ces exemples de réglementation des parties les plus infimes du costume, boutons et galons, évoqués par un détail d'administration moderne, rappellent combien, au bon vieux temps, les moindres choses étaient soumises à la volonté du prince et imposées au peuple sous des motifs souvent plausibles et justifiés par l'état social d'alors. Il serait facile de les multiplier, s'il était permis de prouver qu'il vaut, tout de même, mieux vivre dans le temps présent, à tous égards, qu'avoir vécu dans le temps passé.

HENRY VIVAREZ.

Documents sur la chasse.

En classant des vieilles coupures de journaux, j'ai mis la main sur celle-ci, qui est empruntée au *Temps*, et peut remonter à environ quinze ans.

Le droit de chasse.

Le droit de chasse, considéré par les philosophes et les économistes comme un droit naturel, se légitime en même temps par le besoin qu'a l'homme de donner quelque variété à sa nourriture, par la nécessité de détruire le gibier dont la surabondance amènerait l'altération et, dans certaines régions, l'anéantissement, à bref délai, des récoltes. Absolu à l'origine, il devint, sous la féodalité, le privilège exclusif de la noblesse. Le braconnage était puni avec la dernière rigueur : le carcan, les galères, le bannissement, la marque au fer rouge, attendaient les braconniers pris en flagrant délit. Henri IV même, ce père du peuple, et qui braconnait cependant si volontiers sur les terres et dans les alcôves d'autrui, édicta contre eux la peine de mort en cas de récidive. Il y avait loin, comme on voit, de la poule au pot au lièvre en civet...

L'Assemblée constituante supprima ces abus et, par un décret du 11 août 1789, conféra à tout propriétaire le droit de détruire ou de faire détruire sur ses terres toute espèce de gibier, à la seule condition de se conformer aux droits de police dans un intérêt de sûreté publique.

Napoléon Ier porta limite à l'exercice de ce droit : il institua, en 1810, un permis de port d'arme, fixé, à sa création, à 30 fr., et le prix en fut réduit à 15 fr. en 1816. Le chasseur sans permis était passible d'une amende qui variait de 30 à 60 francs.

La création de ces permis devint également une ressource pour le Trésor. Le produit s'en élevait dès 1834 à 1.200.000 francs et dépassait 2 millions en 1843. Mais, dès cette époque, le braconnage menaçait d'amener une destruction prochaine du gibier, et il devint nécessaire d'apporter des restrictions au droit de chasse. La loi du 3 mai 1844, dont les dispositions sont encore en vigueur, a substitué le permis de chasse au permis de port d'arme et en a fixé le prix à 25 francs, dont 10 sont attribués à la commune où le permis a été délivré. Ce prix est resté le même ; mais depuis 1875, il supporte les décimes établis par la loi du 23 août 1871. Cette mesure a eu pour effet de l'élever à 28 francs.

Ce qu'on vient de lire résume en quelques mots notre législation sur la chasse; mais l'histoire vraie ne peut s'écrire qu'avec les documents. Habitués que nous sommes à voir la plupart de nos tribunaux punir les délits de chasse d'une amende de 16 francs, nous ne pourrions jamais nous faire

une idée de la jalousie féroce avec laquelle les propriétaires du droit de chasse le défendaient contre les entreprises de leurs voisins, si nous n'avions sous les yeux les vieilles ordonnances réglementant la chasse et les procédures instruites contre les délinquants, où nous voyons à chaque instant les juges et les greffiers employer à propos de la mort d'un lièvre ou d'un perdreau le mot *crime*, réservé aujourd'hui aux débats de la Cour d'assises.

J'ai réuni là dessus quelques documents. Voici d'abord une ordonnance dont je possède une copie, transcrite sur le feuillet de garde d'un vieux livre :

Nous maître particulier des eaux et forest d'Angoumois, faisant droit sur le requizitoire du Procureur du Roy audit siège, ordonnons que Icels dits déclarations et ordonnance du Roy, sur le fait de la chasse et vante du gibier seront exécutées selon leur forme et teneur. En conséquence :

Faisons très expresse inhibition et défensse à tous regratiers et revandeurs de courir les campagnes pour achepter du gibier, et à tous marchands, tant forains que de la présente ville, pâtissiers, traiteurs, cabaretiers, revandeurs de gibier, d'acheter, faire acheter, vendre, débiter et mettre en pâte aucuns lièvres et lapins, depuis le premier jour de carême de chaque année, jusqu'au dernier juin suivant, et aucune perdrix et faisan depuis le premier jour de carême, jusqu'au dernier juillet, à paine de confiscation et de vingt livres d'amande, tant contre le vandeur que contre l'acheteur pour chaque pièce de gibier.

Article II. — Faisons aussy inhibition et défensse, à toutes personnes de prendre les œufs de faisans, perdrix et cailles dans les bois et campagnes, soit pour les vandre ou les faire couver et nourrir les petits, à peine de cent livres d'amende pour la première fois, de double peine pour la seconde et du fouet et Banissement pour cinq ans, du ressort de la maitrise pour la troisième.

Article III. — Défendons aussy à toutes sortes de personnes de tendre ou se servir, pour prendre le gibier, de lacs, Rets, tirasses, tonnelles, tabliers de fil ou de soyes, traineaux, bricolles ou lacets de corde ou fil d'archal, pièges, Bâtons ou autres instruments, à peine du fouet et de trante livres d'amende pour la première fois et d'être fustigés, flétris et bannis pour cinq ans du ressort de la maîtrise pour la seconde fois.

Article IV. — Faisons très expresses inhibitions et défensses à touttes personnes non possédans fiefs, de chasser aucune sorte de gibier, en quel temps et de quelque manière que ce soit à peine de cent livres d'amende pour la première fois, du double pour la seconde, et d'être attachés au carcan et bannis pour trois ans du ressort de la maîtrise pour la troisième fois.

Article V. — Défendons très expressement à touttes sortes de personnes de chasser avec chiens couchans, à peine de deux cents livres d'amende pour la première fois, du double pour la seconde, et du bannissement à perpétuité hors la maîtrise pour la troisième.

Article VI. — Faisons aussy défenses à tous laboureurs, vignerons, paysans, de nourrir et élever aucuns chiens de chasse, ni même d'avoir des mâtins ou autres chiens pour la garde de leurs maisons, à moins qu'ils n'ayent un jarret coupé; leur enjoignons en conséquence de se défaire dans quinzaine de la publication de la présente ordonnance, de leurs chiens de chasse et de couper un jarret à leurs

mâtins ou autres chiens de garde, faute de ce faire et ledit délay passé, permettons aux Seigneurs de les faire tuer en leur présence, chacun dans létendüe de leur fief ou seigneurie. Enjoignons pareillement aux bergers et pasteurs de tenir exactement leurs chiens en lesse, et de ne les lâcher que lorsque le cas de la conservation de leurs troupeaux l'exigera, à peine du fouet, même de peines plus sévères en cas de récidive.

Article VII. — Faisons très expresses inhibitions et défensses à touttes personnes, même à tous seigneurs de chasser sur les terres ensemencées depuis que le bled est en tuyau jusqu'après la moisson et dans les vignes depuis le premier may jusqu'après les vendanges, à peine de privation de droit de chasse contre les seigneurs, de cinq cent livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérêts envers ceux de leurs vassaux, tenantiers ou autres sur les fonds desquels ils auront chassés et de plus grosses peines contre les particuliers non possédant fief ou seigneurie.

Ordonnons que la présente ordonnance sera imprimée, lüe et publiée et affichée partout où besoin sera, à la requête et diligence dudit procureur du Roy, Ordonnance sera même signifiée aux bailes et viendra aux pâtissiers, rotisseurs traiteurs, cabaretiers, avec injonction de tenir la main à son exécution, à peine de répondre en leur propre et privé nom.

Fait à Angoulême le 28 juin 1749. *Signé :* Sarlandye.

* * *

Voilà à quoi s'exposaient les chasseurs en Angoumois. C'est dans la même province que fut instruite, sur papier timbré de la généralité de Limoges, la procédure dont je vais donner quelques extraits. L'abbaye royale de Bournet était située dans la paroisse de Courgeac, faisant aujourd'hui partie du canton de Montmoreau, arrondissement de Barbezieux.

A Monsieur le Juge Sénéchal civil et Criminel de l'abbaye Royalle de Bournet.

Le Procureur fiscal de la présente Cour vous remontre que quoi qu'il soit sévèrement défandu par l'art. 28 de l'ordonnance des Eaux et forêts, aux artisans, paysans et autres de chasser en quelques lieux et temps que ce soit, il arrive journellement que certains quidams de la qualité ci-dessus, chassent ouvertement dans l'étandue de la terre du seigneur abbé avec chiens et armes à feu, traversent les bois, brandes, terre et vignes de tous les propriétaires, tirent et tuent le gibier à poil et à plume, de sorte que les terre et fiefs dudit seigneur abbé situés au dit lieu de Bournet, Nonac, Courgeac, St-Lorend et ez environ sont presqu'entièrement dépourvus de gibier; Comme il est instant de faire cesser ses abbus aussi préjudiciables et aussi condamnables.

Le Remontrant requiert qu'il vous plaise lui permettre de faire informer pardevant vous des faits contenus en la présente remontrance, circonstances et dépendances contre certains quidams, pour l'information faite communiquée et par devers vous raportée, être décernez tels décrets qu'il apartiendra, sauf à nous de prendre dans la suittes toutes et telles autres concluzions à quoi conclud. Fait par nous Gabriel Gadrad, notaire royal et procureur fiscal de la dite abbaye le six février 1787. Gadrad.

Vu la plainte à nous rendue contre certains quidams, les conclusions du procureur fiscal, lui requérant permis d'informer par devant nous des faits y contenus, circonstances et dépendances, pour l'information faite communiquée et devers nous raportée, être décernés tels décrets qu'il apartiendra.

Fait à Bournet ledit jour six février mil sept cent quatre-vingt-sept par nous Pierre Déroulède, notaire Royal et juge ordinaire de la juridiction.

DEROULLÈDE.

Le cahier de l'information faite en vertu de l'ordonnance qui précède contient vingt-et-une dépositions. J'en transcris quelques-unes. En voici le début :

Information faitte pardevant nous Pierre Déroullède, notaire royal, juge sénéchal civil et criminel de la juridiction de l'abbaye royalle de Notre Dame de Bournet — à la requête de Gabriel Gadrad, notaire royal et procureur fiscal de la ditte juridiction, demandeur et accusateur en crime de chasse à l'encontre de certain quidam suivant sa remontrance du six février dernier, à laquelle information nous avons procédé étant au lieu de Bournet, ayant avec nous maître Jean Baptiste Rougier, greffier de la ditte juridiction, ce jourd'hui huit mars mil sept cent quatre vingt-sept, ainsi qu'il suit :

Pierre Seguin journallier âgé de vingt-huit ans, demeurant au village de Lavidaud, paroisse de Nonat, a ce qu'il a déclaré de ce intérogé, tesmoin assigné à la requête dudit maître Gadrad, procureur fiscal pour déposer de vérité sur les faits contenus et portés par sa remontrance, par exploit qu'il nous a représenté à lui délivré cejourd'hui par de Labatut, huissier, dont lecture lui a été faitte sur le contenu desquels dits faits ledit Seguin, après serment par lui fait de dire vérité, dépose connaître ledit procureur fiscal de la présente juridiction duquel il a dit n'estre parant, allié, serviteur ny domestique et ne rien sçavoir des dits faits, si ce n'est cependant qu'il a veu chasser Monsieur de Saint Paul, Seigneur de La Léotardie et ne point se rapeller du temps, qui est tout ce que ledit Seguin tesmoin a dit sçavoir. Lecture à lui faitte de sa déposition, il a aussi dit qu'elle contient vérité qu'il y persiste et a déclaré ne scavoir signer de ce enquis et a requis taxe.

DÉROULLEDE. — ROUGIER, greffier.

Taxé au témoin, luy requérant, dix sous.

Pierre Geay, marchand, âgé de quarante-huit ans ou environ, demeurant au village du petit Maignat, paroisse de Courgeat, à ce qu'il a déclaré.... *Formules*.... dépose connaître ledit Procureur fiscal, duquel il a dit estre son cousin germain par alliance, mais que cella ne l'empêchera pas de dire vérité, dépause avoir veu passer et repasser en différant temps sur les terres dépendantes de l'abbaye dudit Bournet et notamment les jours gras derniers, plusieurs personnes armées de fusils et qui avaient des chiens courant et ne point reconnaître lesdittes personnes qui est tout ce que ledit Geay tesmoin a dit sceavoir Lecture à luy faitte de sa déposition, il a aussi dit quelle contient vérité, qu'il y persiste et a signé avec nous et a chaques pages et a requis taxe. Dont lecture lui a été faitte. Taxé au témoin lui requerrant vingt quatre sous.

GEAY. — DEROULLÈDE. — ROUGIER, greffier.

Pierre Limousin, laboureur, âgé de trente-huit ans ou environ, demeurant au village de chez Ballan paroisse de Courgeat à ce qu'il a déclaré..... *Formules*..... dépose bien scavoir que trois semaines avant le carnaval dernier il a veu les nommés Ramonnet du village de chez Batard paroisse de Saint Laurant et le nommé Coustit du Maine Chauchard paroisse de Saint Eutrope, qui chassaient dans les terres dépendantes de l'abbaye dudit bournet, étant armés de chascun un fusil et avaient un chien de chasse; ajoute le dépauzant avoir veu chasser une autre fois ledit Coustit dans les terres de la ditte abbaye ayant deux chiens avec lui et cela quelques temps auparavant le temps qu'il était avec ledit Ramonnet et tirra un coup de fusil et ne scait point s'il tua quelques gibier, qui est tout ce que ledit Limouzin tesmoins a dit scavoir. Lecture à lui faitte de sa déposition, il a aussi déclaré qu'elle contient vérité qu'il y persiste et a déclaré ne scavoir signer de ce enquis et a requis taxe. Taxé au tesmoin luy réquérant vingt sous.

Deroullède. — Rougier, greffier.

Le cahier d'information se termine ainsi :

Soit communiqué au Procureur de la Cour, fait à Bournet le huit mars 1787.

Deroullède.

Vu la remontrance par nous faite contre certains quidams, la permission d'informer donnée en conséquence, charges et informations ci-dessus et l'ordonnance de soit à nous communiqué le tout en datte des six février et huit mars derniers je requiers qu'il soit ordonné que les nommés Mouchet du village des Guérinaud, paroisse de Courgeat, Coustet le jeune dit Janet, de celui du Maine Blanchard paroisse de Saint Eutrope, et le nommé Ramonet laboureur du village de chez Bâtard, paroisse de Saint Lorend de Belzagot, soient ajournés a comparoir en personne à huitaine pour être ouis et interrogés sur les faits résultant de notre remontrance, charges et information et répondre aux concluzions par nous prises et à celles que nous jugerons à propos de prendre contr'eux.

Fait à Bournet le douze Avril 1787, par nous Gabriel Gadrad, Notaire royal et procureur fiscal de la juridiction de l'abbaye royalle dudit Bournet. Taxe 1 l. 12 s.

Gadrad.

Vu la remontrance du procureur de la Cour en crime de chasse à l'encontre de ces trois quidams notre ordonnance portans permission d'informer étant au bas, du six février dernier, l'information faite pardevant nous, le huit mars aussi dernier, notre soit communiqué audit Procureur de la Cour, au bas du mesme jour huit mars, les concluzions étant ensuite du douze avril dernier, mandons au premier huissier ou sergent sur ce requis d'adjourner à huitaine à comparoir par devant nous les nommés Mouchet de Courgeac, Coustet le jeune dit Janet du village du Maine Blanchard paroisse de Saint Eutrope et le nommé Ramonet du village de chez Bastard paroisse de Saint Laurent de Belzagot, pour être ouys et interrogés sur le fait rézultant de ladite remontrance, charges et information, le tout suivant l'ordonnance.

Fait et prononcé par nous Pierre Deroullède notaire royal, juge sénéchal de l'abbaye royalle de Bournet, étant au lieu ordinaire des expéditions de justice le dernier may 1787. Taxé 1 l. 10 s.

Déroullède.

* * *

Je ne sais pas comment se termina cette affaire, mais je possède cet état de frais qui, en tenant compte de la valeur comparative de l'argent, nous donnera d'utiles renseignements sur le coût d'un procès de chasse en ce temps-là [1].

État des frais dans l'affaire criminelle pour fait de chasse contre Mouchet, Coustet et Ducher dit Ramonet.

Pour la plainte	1	12	6
Assignation	8	17	19
Payé aux tesmoins	11	17	»
Productions de 12 tesmoins	3	»	»
A M. le Juge pour les avoir ouis	6	10	»
Au greffe	3	5	»
Papier	»	12	6
Pour les concluzions audience	1	»	»
Pour le décret	1	10	»
Expédition	»	17	6
Signification et assignation	5	7	9
Conseil	»	15	»
État	»	6	»
Calcul	»	3	»
	45	15	»

* * *

Dans un article sur la chasse, il faut bien dire un mot de saint Hubert.

Saint. HUBERT, priez pour nous.

1. Non compris l'amende et les réparations civiles.

La vignette dont je donne une reproduction fait partie de ma collection. M. Couraud possède un exemplaire identique avec ce cantique imprimé au verso. :

CANTIQUE

DE SAINT-HUBERT

Sur l'air : *Hélas ! pleurez sans cesse.*

Venez, peuple de France, pour entendre chanter aujourd'hui la puissance que Jésus a donné, par sa bonté, à ce noble grand Saint ; par-tout il est notre soutien.

Hubert aimoit la chasse, toujours dans les forêts d'un cerf suit la trace ; voyant ce beau portrait, à cet effet, le cerf assurément dans ce moment s'arrêta promptement.

Le cerf sur sa tête portant un crucifix ; sitôt Hubert s'arrête, à genoux se mit, sitôt s'écrie : mon aimable Sauveur et Rédempteur, je vous donne mon cœur.

*
* *

Dans l'histoire de la vénerie, une place importante doit être faite à la louveterie, qui a une réglementation particulière. La destruction des loups a été l'objet de plusieurs mesures générales importantes à connaître; tels

MISSION
DE
T DE LOUVETERIE,
DÉPARTEMENT
Dordogne
ONSERVATION
NSEIGNE

Le Maréchal de l'Empire, Alexandre Berthier,

GRAND-VENEUR de la Couronne GRAND-CORDON de la Légion d'Honneur.

Commandant la première Cohorte MINISTRE DE LA GUERRE

SAVOIR FAISONS, qu'ayant pouvoir de L'EMPEREUR, de commettre et établir des LIEUTENANS DE LA LOUVETERIE, à l'effet des pourvoir aux désordres causés par les loups existans dans les bois des Domaines de l'Empire, informés des la fidélité et de l'affection à la Personne de SA MAJESTÉ du Sieur Nicolas Beaulaurent de son expérience particulière pour la destruction et la chasse des loups et bêtes voraces qui il a justifié du droit de port d'armes TAVONS nommé et établi et en considération du plus grand bien public les nommons et établissons en l'état et office de LIEUTENANT de la Louveterie pour en jouir aux charges et prérogatives y attribuées conformément à l'ordonnance de la Louveterie. Sera tenu ledit Sieur Nicolas Beaulaurent des faire autant des Chasses des loups qu'il sera jugé nécessaire. En conséquence il pourra chasser les loups, renards blaireaux et autres bêtes nuisibles, de cette et de ceux des chiens et avec les fusil bâtons et pièges dans les bois buissons et forêts impériales du Département de la Dordogne. Dans le cas ou les battues des loups seroient jugées nécessaires le Préfet en sera la demande au Capitaine de la Louveterie, qui devra autant que possibles, les commander en personnes sera tenu ledit Sieur Nicolas Beaulaurent de se trouver aux dites battues des veillers à ces qu'il ne se commette aucun délit et ce qu'il ne se détruise aucune espèce de gibier Il veillera exactement à ce que dans les battues il ne se passe rien de contraire aux lois et réglemens sur le fait des Chasses et à ce qu'on ne tue que les loups ou renards pendant lesdites Chasses Il sera enfin tenu d'envoyer tous les trois mois au Capitaine des Louveteries de son Arrondissement un état des loups présumés exister dans l'étendue de sa Lieutenance, et tous les ans, au premier prairial, l'état de ceux qu'il aura détruits INVITONS tous Membres des Autorités civiles et militaires, de quoi nous lui avons fait expédier et délivrer ces Presentes signées de notre main, contresignées par le Secrétaire-Général de la Vénerie et auxquelles nous avons fait apposer le sceau de la Vénerie

Donné à Paris, le 17 Messidor an 13

Par le Préfet du département de la Dordogne le 18 messidor an 13

Par MONSEIGNEUR,

Le Secrétaire-Général de la Vénerie de la Couronne.

Nota. La Commission dudit Sieur Nicolas Beaulaurent a été enregistrée à la Préfecture du Département de la Dordogne visée par le Conservateur des Forêts, et par le Commandant de la Gendarmerie.

sont : 1° l'établissement de primes décernées à toute personne qui a tué un loup, suivant l'âge et le sexe de l'animal détruit ; 2° les chasses générales ou battues ordonnées par le préfet. Tel est enfin, l'établissement d'officiers de louveterie. La commission de lieutenant dont je donne une reproduction est sur parchemin et porte au verso les mentions suivantes :

Enregistré à la préfecture du département de la Dordogne, Périgueux le 26 Messidor an 13.

Le Secrétaire Général de préfecture,
G. Delfau.

Vu et enregistré par moi Capitaine commandant la gendarmerie impériale du département de la Dordogne, à Périgueux le 14 thermidor an 13.

Pour le capitaine, le lieutenant
Plazanet.

Ces mentions sont accompagnées des cachets à timbre humide du préfet et du capitaine de la gendarmerie.

*
* *

Les livres de vénerie remplirait une bibliothèque et les amateurs de curiosités peuvent s'en donner à cœur joie, avec les boutons de chasse, les colliers de chien historiés, les plaques armoriées, les costumes, etc.... Pour nous en tenir au papier, mentionnons que dans le monde élégant, les invitations aux parties de chasse sont imprimées sur bristol dans le format de celles qui sont en usage pour les dîners et les soirées. En voici deux tirées de ma collection :

L'Équipage du Lude
chassera le *Samedi 30 Décembre et le Mardi 2 Janvier.*
Rendez-vous
Déjeuner à 9 heures à St Hubert.

L'Équipage du Lude
chassera le *Lundi 5 et le Jeudi 8 Mars.*
Rendez-vous *Forêt de Bercé le lundi 5 a St Hubert.*
Déjeuner à 9 heures 1/2.
Le jeudi 8 au Poteau de Bercé à 11 heures.

Jules PELLISSON.

La Carte à jouer en Guyenne.

(*Suite*).

Les Cartiers bordelais de 1779 à 1904.

1779.	MOREAU.	Allées de Tourny.
1779.	LAMBERT.	Vis-à-vis la Nouvelle Salle des Spectacles.
1779.	Joseph BADIN.	Près la Fontaine Saint-Christoly.
1779-1806.	CROUGNIAU.	Rue Sainte-Catherine.
1779-1811.	Vital VALLET.	Rue de la Devise-Sainte-Catherine.
		Rue Sainte-Catherine, 76. (1806).
		Rue Sainte-Catherine, 22. (1807).
1779-1792 (?)	GROSSARD.	Rue des Bahutiers.
1779-1785.	Pierre BADIN.	Sur les Fossés de Ville.
		Sur les Fossés de Bourgogne. (1785).
1779-1819.	DUFAU.	Rue du Cahernan.
		Fossés de Ville. (1805).
		Rue Bonaparte. (1807.)
		Rue des Ayres, 24. (1809).
		Rue du Cahernan. (1811).
		Fossés Saint-Éloy. (1819).
1779-1816.	PERSON.	Hors la porte Tourny, vis-à-vis l'Ambigu-Comique.
		Rue de la Petite-Taupe. (1807).
1781-1785.	Hugues BADIN.	Rue Dijaux.
1781-1784.	Jean-François BADIN.	Rue Baubedat.
1781-1792 (?)	LAROQUE.	Fossés des Tanneurs.
		Rue Sainte-Catherine.
1785-1792 (?)	Pierre VALLET aîné.	Rue Saint-André.
1787-1792 (?)	Vve BADIN.	Fossés de Bourgogne.
1788-1792 (?)	FERRAND.	Rue Sainte-Catherine.
1788-1792 (?)	LATTACHE.	Cours de Tourny.
1788-1800 (?)	MORGAIN.	Rue du Cahernan.

1805-1811.	DUROUCHAIL.	Rue Sainte-Catherine, 63.
		Rue Marchande, 14. (1809).
1805-1820.	EVENOT.	Place Nationale, 48.
		Cours de Tourny. (1816).
		Place Dauphine. (1817).
1807-1811.	CARDAILLAC.	Rue Baubedat, 15.
1807-1834.	VEYSSIÉ.	Rue du Fort-Lesparre.
		Rue de la Cour des Aydes. (1818).
		Impasse du Pas-Saint-Georges. (1825).
		Rue Saint-Siméon. (1826).
		Rue Sainte-Catherine, 37. (1831).
1807.	Vve CROUGNAU.	Rue Bouffard.
1807.	N...	Rue Saint-Paul.
1807-1811.	FOUGÈRE.	Rue des Ayres.
1809-1838.	JOLY.	Fossés Saint-Éloy, 38.
		Fossés de Ville. (1816).
		Fossés Saint-Éloy, 37. (1818).
1809-1816.	VINSOT.	Rue Bouffard, 31.
1817-1831.	VINÇOT (Melle Julie).	Au coin de la rue Bouffard.
		Rue Bouffard, 31. (1821).
1818.	N...	Rue Saint-Rémy, 11.
1819-1854.	VILLESAUVÈS.	Rue Saint-Rémy, 40.
		Au Marché-Royal. (1825).
		Rue Porte-Dijeaux, 96. (1831).
		Rue du Cerf-Volant, 14. (1840).
		Rue du Cerf-Volant, 11. (1849).
		Rue du Cerf-Volant, 5. (1851).
		Rue du Cerf-Volant, 11. (1853).
1821.	BARGEAS.	Rue du Hâ, 64.
1821.	BEYNARD.	Rue Sainte-Hélène, 11.
1821-1831.	Vve EVENOT.	Place Dauphine, 11.
1821-1830.	LOUIS.	Place Dauphine, 41.
		Place Dauphine, 48. (1825).
1821.	PELETINGEAS fils.	Rue Saint-Rémy, 23.
1821.	SIMON.	Rue Dieu, 10.
1821-1834.	RECLU.	Rue Puits de Baigne-Cap, 4.
		Rue du Loup, 32. (1825).
		Rue Répond. (1831).
1831-1846.	VINSOT jeune.	Rue Bouffard, 31.
		Rue du Palais-Royal, 3. (1842).
		Rue de l'Archevêché, 6. (1843).
1834-1860.	BARDON.	Place Dauphine, 12.
1835-1839.	LEROY.	Place Dauphine, 1.
1835-1836.	VILLECHAIZE.	Rue du Hâ.
1839-1862.	E. BOISSE:	Fossés Saint-Éloy, 38.
		Fossés Saint-Éloy, 13. (1844).

		Cours Napoléon, 73. (1859).
1846-1866.	RENARD et GAIDET.	Rue de l'Archevêché, 6.
1852-1872.	ROLLAND frères.	Quai de Bourgogne, 20.
1854-1856.	DELAS.	Rue Belleville, 127.
1854-1859.	Vve DELAUNAY.	Rue Tustal, 21.
		Rue Arnaud-Miqueu, 36. (1855).
		Rue des Herbes, 21. (1857).
1854-1856.	MALLET.	Rue des Tanneries, 23.
1857-1859.	FORGERON.	Rue Belleville, 127.
		Rue Bonafous, 8. (1859).
1860.	GUIRAUT aîné.	Quai de Bacalan, 38.
1860.	HENRY.	Fossés du Chapeau-Rouge, 17.
1860.	SARRAZIN et Cie.	Rue des Bahutiers, 11.
1861-1862.	G. BARDON fils.	Place Dauphine, 12.
1862.	BASTARD.	Cours d'Aquitaine, 26.
1862-1870.	BOISSE fils.	Cours Napoléon, 73.
1864.	BASTARD et PERRAUD.	Rue de Ségur, 24.
1865-1878.	E. RENARD fils.	Rue Lecoq, 36.
		Rue Belleville, 136. (1870).
1871-1876.	A. BOISSE.	Cours des Fossés, 73.
1877-1880.	Vve BOISSE.	Cours des Fossés, 73.
1879-1882.	A. BASTARD.	Rue de Patay, 13.
		Rue du Tondu, 181.
1880-1890.	RÈCHE frères.	Rue des Menuts, 76.
1881-1886.	A. LECOMTE.	Cours des Fossés, 73.
1887.	Vve A. LECOMTE.	Cours Victor-Hugo, 73.
1891.	Ch. RÈCHE.	Rue Adolphe-Thiers, à Bègles.
1896-1904.	PAIRREAUD.	Route de Toulouse, 242.

ALEXANDRE NICOLAÏ.

Les Vues d'Optique [1]

DANS un précédent article, j'ai rappelé, en quelques lignes, ce qu'étaient les vues d'optique et la vogue persistante qu'avait obtenu autrefois ce genre d'amusement simple et innocent.

Il me manquait pour être complet, sur ce sujet, de pouvoir décrire l'appareil lui-même dans lequel on plaçait et on regardait l'image. Ce que je n'avais pu faire alors, et pour cause, m'est possible aujourd'hui grâce à notre collègue, M. Dumont, l'érudit libraire de la rue Barbet-de-Jouy, qui

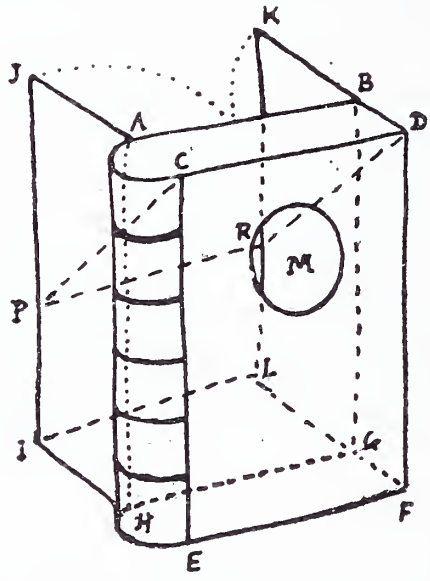

Fig. 1.

ABCDEFGH : livre ; M : lentille ; GBLK-AJIH : volets mobiles ; CDPR : volet avec glace à 45°

a acquis récemment un de ces appareils et chez qui on peut l'étudier, comme je l'ai fait moi-même.

Le dit appareil se présente sous l'aspect extérieur d'un grand livre in-folio de 56 cent. de hauteur et de 45 cent. de plat. Sur le dos, à la place ordinaire, on lit les mots : *Traité d'Optique*. (Fig. 1).

On pourrait se méprendre à l'aspect extérieur de ce pseudo volume, si l'un de ses plats ne portait une grosse lentille. L'autre plat présente deux

1. Voir le n° du 1er janvier 1909.

volets mobiles qui s'ouvrent de part et d'autre. Le livre forme, par conséquent, une boîte dans laquelle, sans doute, on renfermait la collection des images à montrer.

Le système est complété par un autre volet mobile portant une glace tournée vers le bas qui s'abattait autour de l'arête supérieure du livre et était arrêtée par deux crochets de façon à garder une inclinaison de 45°.

La figure ci-contre, qui représente la vue de face et de côté de l'appareil, en montre les détails plus clairement qu'une description.

Ceci dit, le livre étant posé sur sa tranche inférieure et placé debout, on ouvrait les deux volets latéraux, on rabattait le volet à 45° et le système devenait une boîte dont on disposait l'ouverture devant une fenêtre ou devant une lampe.

L'image était alors posée à plat, horizontalement, elle se réfléchissait sur la glace à 45° et l'observateur l'apercevait redressée, à travers la lentille, légèrement grossie.

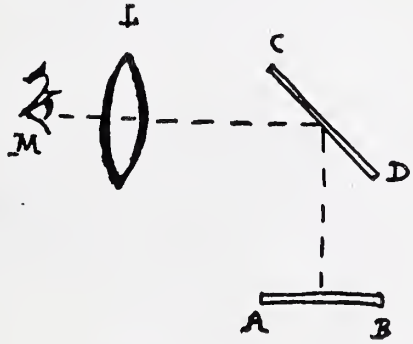

Fig. 2.

AB : plan de l'image ; CD : glace réfléchissante ; L : lentille ; M : œil de l'observateur.

Il est bien évident que l'aspect d'un livre n'est pas indispensable et qu'il servait seulement à habiller d'une façon originale le dispositif optique essentiellement composé de trois éléments : un plan recevant l'image, une glace inclinée à 45° sur le plan et une lentille placée perpendiculairement. (Fig. 2).

Ceci dit, on peut se demander quel avantage réalisait l'emploi de cet appareil. Au lieu de regarder l'image directement, pourquoi cet attirail volumineux, encombrant et coûteux ? On n'y gagne rien au point de vue de la netteté de l'image. Tout au plus est-elle légèrement grossie par l'emploi de la lentille. Maigre bénéfice !

Malgré cela le jeu de l'optique a été très longtemps en honneur ; des centaines d'opérateurs ont vécu de la curiosité qu'il a excitée.

Aujourd'hui il est oublié et c'est par miracle qu'on en découvre une épave permettant de se rendre compte comment il fonctionnait.

HENRY VIVAREZ.

Papiers et Parchemins timbrés de France

(*Suite*).

GÉNÉRALITÉ DE LIMOGES

Cette généralité comprenait le Limousin, la partie orientale de l'Angoumois, ainsi qu'une partie du Poitou et la Basse Marche.

De même que pour la généralité de Riom, il ne semble pas que les timbres du quartier de Juillet 1673 y aient eu cours.

La première marque frappée à l'angle gauche de la feuille est composée du chiffre BL enlacé, avec une fleur de lis au centre et surmonté d'une couronne royale ; la généralité de Limoges dépendant du gouvernement de la Guyenne (parlement de Bordeaux), portait le même chiffre que la généralité de Bordeaux; la formule en romain avec le mot Pour *en gothique plus forte est placée au dessus de la marque, et la valeur et le format en italique au-dessous; au milieu de la feuille*: Generalité de Limoges *en gothique.*

1673-1674

Pour Feuillet de Registre

Generalite de Limoges

PAPIERS

Les demi-feuilles de petit papier à huit deniers le feuillet ont la valeur indiquée dans des cartouches ornés.

Huit

Den.

Pour — Actes & — Contracts de — notaires = *Huit — Den.*
Pour — Feuillet de — Registre = »
Pour — Expéditions — des greffiers = *douze deniers — pour feuille.*

1674

Pour Procedures des Procureurs

Generalite de Limoges.

Même type. Dans la légende Generalite de Limoges, placée au milieu de la feuille, le mot Limoges *en caractère romain.*

douze deniers parfeuille.

PAPIERS

Pour — Exploit = *six deniers — pour quart de feuille.*

Pour — Exploit = *huit — deniers — pour demy — feuille.*
Pour — Actes & — Contrats de Notaires = *douze deniers — par feuille.*
Pour — Expeditions — des greffiers = » »
Pour — Procédures des — Procureurs = » »

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

Marque au milieu de la feuille. Fleur de lis entourée de deux L ornés et enlacés. Au-dessus et au dessous, dans un ruban, la légende en lettres blanches sur fond noir : GÉNÉRALITÉ DE LIMOGES, *avec la valeur et le format de chaque côté en capitale penchée.*

PAPIERS	PARCHEMINS
SIX DENIERS = POUR QUART DE FEUILLE	. . . . .
HUIT DENIERS = POUR DEMY FEUILLE	*SIX = SOLS*
HUIT DENIERS = POUR DEMI FEUILLE	*DIX = SOLS*
VN SOL = POUR FEUILLE	
NEUF DENIERS = POUR DEMY FEUILLE	
NEUF DENIERS = POUR DEMI FEUILLE	

Fleur de lis posée sur deux L enlacés avec légende circulaire : GENERALITE DE LIMOGE *placée au milieu de la feuille ; valeur et format en capitale penchée placés de chaque côté.*

PAPIERS

SIX DENIERS POUR = QUART DE FEUILLE
NEUF DENIERS = POUR DEMI FEUILLE.

Même type. La valeur indiquée en gothique.

PAPIERS	PARCHEMINS
Six = Deniers	cin = Sols
huit = Deniers	six = Sols
un = sol	dix = Sols
un = Sol	Dix = Sols
Un = Sol	
Neuf = Deniers	
Dix huit = Deniers	
. . . . .	

Les mêmes avec la marque du timbre suivant.

1677
Janvier

PETIT PAPIER
Vn Sol La feüille

Deux L enlacés, accompagnés de trois fleurs de lis surmontées de la couronne royale; au-dessous, dans un ruban: GENERALITE DE LIMOGES *de chaque côté en deux lignes; le format en anglaise ornée et la valeur en italique.*

Pour les parchemins, la valeur seule en italique placée au-dessous de la marque.

PAPIERS		PARCHEMINS
Petit = Papier	*Six den = Le quart*	*Cinq Sols*
»	*Huit den = La demye feuille*	*Six Sols*
»	*Un Sol = La feüille*	*Dix Sols*
	. . . . .	
	. . . . .	

Le timbre de 1676 et les suivants offrant une grande similitude dans leur composition avec ceux de la généralité de Riom, peuvent être attribués à une même sous-ferme.

Des papiers de 1677 sont contremarqués du timbre suivant.

1680
1er octobre

Moyen Papier
dixhuit d' la feüille

Dans un cercle, les armes du Limousin : d'hermines, à la bordure de gueules, surmontées de la couronne royale; autour : GENERALITE DE LIMOGES *; le format et la valeur en italique placés en deux lignes de chaque côté.*

PAPIERS	PARCHEMINS
Quart de = papier — a Six = deniers	. . . . .
Petit = papier — huit d' = le feuillet.	*Six = Sols — pour = quart*
Petit = Papier — Vn sol = la feuille	*Dix = Sols — les deux = roolles*
Moyen = Papier — dix huit d' = la feuille	
Grand = Papier — deux sols = la feuille	
Papier = extraordre	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1688
Janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
SIX DEN	CINQ SOLS
HVIT DEN	SIX SOLS
VN SOL	DIX SOLS
DIX HVIT DEN	EXTRAORDINA
DEVX SOLS	
EXTRAORDINA.	

Les papiers à six deniers, huit deniers et un sol portent un chiffre au milieu de la banderole où se trouve indiquée la valeur.

Les mêmes avec augmentation.

PAPIERS		PARCHEMINS	
SIX DEN	AUG^ON 2 D.	CINQ SOLS	AUG^ON 20 D
HVIT DEN	» 2 D	SIX SOLS	» 2 S.
VN SOL	» 4 D	DIX SOLS	» 3 S. 4 D.
DIX HVIT DEN	» 6 D		
DEVX SOLS	» 8 D		

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
8 DEN. LE QUART DE FEUILLE	8. SOLS LE PLACART
DIX DEN LA DEMIE FEUILLE	13 SOL. 4 DEN. LA FEUILLE
VN SOLS 4 DEN. LA FEUILLE	. . . . .
2 SOLS LA FEVILLE	
2 SOLS 8 DEN. LA FEUILLE	
. . . . .	

Les parchemins portent à droite le mot: con^lle. (controllé).

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN	. . . . .
DIX DEN	HVIT SOLS
VN S. 4 D.	13 S. 4 D
DEVX SOLS	EXTRAO
2 S. 8 D.	
EXTRAO.	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.
Des papiers de 1692 en furent aussi contremarqués.

1700
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENIERS	. . . . .
DIX DENIERS	HVIT SOLS
VN S. 4 DEN	13. S. 4. D.
DEVX. SOLS	. . . . .
2 SOLS. 8. D.	
. . . . .	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1703
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN	. . . . .
DIX DEN	HVIT SOLS
VN S 4. DEN	13 SOLS 4 DEN.
DEUX SOLS	EXTRAORDIN
DEUX S. 8 D.	
EXTRAORDIN	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1706
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
QVART. A. 8. D.	. . . . .
DEMI. F A 10. D	QUART A 8 S
FEVIL. A. 16. D	F. A. 13. S. 4. D
FEVIL A. 2. S.	
FEVIL A. 2. S. 8 D.	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENI	. . . . .
DIX DENI	HVIT SOLS
VN. S. 4. DE	13. S. 4 DE
DEVX SOLS	. . . . .
2. S. 8. DE	
. . . . .	

Bail de la sous-ferme Dhollier

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENIERS	. . . . .
DIX DENIERS	HUIT SOLS
UN SOL 4 DEN	13 SOL 4 DEN
DEUX SOLS	EXTRAORDINAIRE
2 SOLS 8 DEN	
EXTRAORDINAIRE	

Les mêmes contremarqués du timbre de 1717.

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENI	HVIT SOLS
DIX DENI	13 SOL. 4. DE
VN S 4 DE	. . . . .
DEUX SOLS	
DEVX S. 8. D.	
. . . . .	

Les mêmes contremarqués du timbre de 1719.

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN	. . . . .
DIX DEN	VIII. SOLS
I. SOL IV. D.	XIII. S. IV. D.
II. SOL.	EXTRAO
. . . . .	
EXTRAO	

1719
1er avril

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENI	. . . . .
DIX DENIE	HVIT SOLS
SEIZE DENIE	13. S. 4 DENIE
DEVX SOLS	EXTRAORDIN
DEVX S 8 DEN	
EXTRAORDIN	

1723
1er juillet

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN P. QUART	. . . . .
DIX DENIERS LE FEUILL	HUIT SOLS
UN S. 4 D. LA FEUILLE	13 SOLS 4 DEN. LA F
DEUX SOLS LA FEUILLE	EXTRAORDINAIRE.
DEUX SOLS HUIT D. LA F.	
EXTRAORDINAIRE	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1727
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DENIE	. . . . .
DIX DENIE	HUIT SOLS
SEIZE DENIE	13 SOL. 4 DEN
DEUX SOLS.	EXTRAORDIN
2 SOLS 8 DEN	
EXTRAORDIN	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN.	. . . . .
DIX DENI	HUIT SOLS
SEIZE DEN	13 SOL 4 DEN
DEUX SOLS	EXTRAORDIN
2 SOLS 8 DEN.	
EXTRAORDIN	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

Ce timbre porte les armes de La Marche : de France à la cotice de gueules chargée de trois lionceaux d'argent.

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN	. . . . .
DIX DEN	HUIT SOLS
UN SOL 4 DEN	13 SOL 4 DEN
DEUX SOLS	EXTRAORDIN
2 SOL 8 DEN.	
EXTRAORDIN	

De même que pour la généralité de Moulins, il fut créé un petit timbre spécial pour les quittances des tailles, frappé au-dessous du timbre à dix deniers.

Les rôles des tailles étaient marqués dans le haut de la feuille d'une vignette : PAPIER DE ROLLE.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1745

1er janvier

Mêmes armoiries que le précédent.

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN	. . . . .
DIX DEN	HUIT SOLS
UN SOL 4. DEN	13 SOLS 4. DEN.
DEUX SOLS	EXTRAORDIN
2 SOLS 8 DEN	
EXTRAORDIN	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1751

1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
UN SOL	. . . . .
1 SOL 3 DEN	DOUZE. S.
DEUX S.	VINGT S.
TROIS S.	EXTRAORDI
QUATRE S.	
EXTRAORDI	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1757

1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
UN SOL	DOUZE SOLS
1 SOL 3. DEN	VINGT SOLS
DEUX SOLS	EXTRAORDINAIRE
TROIS SOLS	
QUATRE SOLS	
EXTRAORDINAIRE	

EXPED. DES FERMES DU ROY.
REGIST DES FERMES DU ROY.
Q. DES TAILLES UN SOL

---

35 SOLS

Papiers et parchemins de 1757 contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
Q. D. F. 1 SOL 2 D.	Q II SOLS 8 D.
D. F. 1. 5 D. $\frac{1}{2}$	ROLLES 14 SOLS
P. P. 2 SOLS 4 D	F. D. P. 23 SOLS 4 D
M. P. 3 SOLS 6 D.	35 SOLS
G. P. 4 SOLS 8 D.	EXTRAORDI
EXTRAORDI.	
Q. D. TAIL 1 SOL 2 D.	

EXP DES FERM. DU ROY T. D. D.
REGIST DES FERM DU ROY T. D. D.

RÉGIE GÉNÉRALE

EXPEDITIONS

TIMB. EXTRAORD.

VICOMTÉ DE TURENNE

Lors de l'établissement de la formule dans les généralités du royaume, le vicomte de Turenne, qui jouissait des droits régaliens et prérogatives souveraines, mit en vigueur l'impôt du timbre dans la vicomté, au profit de la caisse vicomtale. Au mois de septembre 1673, des papiers timbrés furent distribués et employés aux environs de Turenne. L'usage ne dut pas en être prescrit avec grande rigueur. Sur toute l'étendue du territoire, enclavée dans les provinces d'Auvergne, Quercy, Périgord et Limousin, les papiers et parchemins timbrés des généralités de Riom, Bordeaux, Montauban et Limoges furent employés concurremment à ceux de la vicomté jusqu'à l'époque de sa cession à Louis XV, le 8 mai 1738, et à compter du 1er janvier 1739, les droits furent perçus pour le compte du Roi.

L'absence de documents sur la régie des fermes des papiers de la vicomté, jointe à la rareté des pièces, ne me permettent de donner qu'une nomenclature restreinte d'après les pièces que je possède et les travaux publiés [1].

1673 PAPIER POVR LE VISCONTE' DE TVRENNE.

Six Deniers par Feuille.

En haut de la feuille, en lettres capitales: PAPIER POUR LE VICOMTE DE TURENNE. *A l'angle gauche, un écusson écartelé: aux 1 et 4, de La Tour d'Auvergne; au 2, de Boulogne; au 3, de Turenne; sur le tout, parti d'Auvergne et de Bouillon. L'écusson timbré d'une couronne ducale surmontée d'une fleur de lis et accosté de deux palmettes. Valeur en italique au-dessous.*

PAPIER

Six Deniers par — Feuille. Format 18 1/2 × 28.

---

1. *Sigillographie du Bas-Limousin*, par Philippe de Bosredon et Ernest Rupin. Un vol. in-4. Brive, 1886.

Les papiers et parchemins timbrés de la vicomté de Turenne, par A. Delpy (*Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique « Le Vieux-Papier »*. Janvier-mars 1902).

POVR LE VISCOMTE' DE TVRENNE.

Quatre Deniers pour feuillet.

Même type : les mêmes armoiries à l'angle gauche, surmontées d'une fleur de lis ; au milieu de la feuille, à droite des armoiries, en lettres capitales : POUR LE VISCOMTÉ DE TURENNE.

PAPIERS

(Sans indication de valeur.)
Quatre Deniers — pour feuillet.
Six Deniers — par feuille

Il existe une variété de cette marque où les armoiries de la vicomté furent biffées par des traits de plume, laissant seulement subsister la fleur de lis placée au-dessus.

TU Vicontéde TUrenne pouractes

douzedeniers pour feuille

1er type. — Au haut de la feuille : T U *majuscules gothiques,* Viconté de TUrenne. *Les lettres* V, T U *en capitale, le reste de la légende en gothique. A l'angle gauche, une fleur de lis avec trois fleurons au-dessous, accostée, à droite, de la formule ; sous les fleurons, la valeur. Ainsi qu'il a déjà été indiqué, cette variation de caractères ne doit être que le fait d'un contrôle, comme l'on peut encore le remarquer dans les types suivants.*

PAPIERS

pour actes — douze deniers pour — feuille.
pour ex — peditions — des greffi — ers — douze deniers pour — feuille.
pour con — trats ac — tes des no — taires — » — »

---

pour acte

huict deniers pour demy feuille.

TU Uicomté de Turenne

2me type. — T U Uicomté de Turenne. *Les lettres majuscules* U T *en capitale ; le complément de la légende en gothique ; la lettre* m *de Vicomté plus petit ; à l'angle gauche, une fleur de lis avec trois fleurons au-dessous ; la formule au-dessus de la fleur de lis en gothique, et la valeur sous les fleurons en italique.*

PAPIERS

pour acte. = *huict deniers — pour demy — feuille.*
pour actes = » » »
pour greffiers = *douze deniers — pour feuille.*
pour con — tras et ac — tes = » »

---

pour re gistres

huit deniers pour feuillet

T U Vicomté de Turenne

3me type. — T U Vicomté de Turenne. *Les lettres majuscules* V T *en capitale, la légende en gothique, comme dans le type précédent; l'*m *de Vicomté plus petit. La fleur de lis placée à l'angle gauche sans les fleurons; la formule à la droite, la valeur au-dessous de la fleur de lis; le tout en gothique.*

PAPIER

= pour re — gistres — huit deniers pour — feuillet.

4me type. — De même disposition que le premier, mais avec la suppression des trois fleurons placés sous la fleur de lis; la légende composée d'un mélange de caractères gothiques et italiques.

PAPIER

pour les — procedu — res des — procureurs — huit deniers — pour feuilet.

Pour Acte.

Huit Den. pour demy feuille.

Le Vicomté de Turenne

5me type. — Le Uicomté de Turenne *en lettres gothiques majuscules et minuscules; à l'angle gauche, une fleur de lis surmontée de la formule et, au-dessous, la valeur; le tout en gothique.*

PAPIERS

Pour Quit — tance. = Six deniers — pour quart — de feuille.
Pour Pro — cureurs. = » »
Pour Con — tract et Acte. = Huit den — pour demy — fueille.
Pour Acte. = Huit deniers — pour demy — feuille.
Pour Acte. = Huit den. — pour demy — feuille.
Pour Acte. = Huit den. — pour demy — Feuille.
Pour Gref — fier = Huit deniers — pour demy — feuille
Pour Pro — cureurs = Huit den^s. — pour demy — feuille.
Pour Acte = Douze den. — pour feuille.
Pour Con — trat. = » »
Pour Con — trat et Ac — te = » »
Pour Com — ptes = » »
Pour Ex — ploit = » »
Pour Gref — fier = » »
POUR — Contrat. = Douze den. — pour Feuil. — le. (POUR en majuscules gothiques).

Vicomté de Turenne

huict deniers pour demi feuil.

6me type. — Fleur de lis, légende et valeur placées dans le haut de la feuille, au milieu; la valeur indiquée en caractères italiques.

PAPIERS

huict deniers = pour demi feuil.
huit deniers = »
douze deniers = pour feuille.

Vicomté de Turenne

Six deniers pour quart de feuille

7me type. — Même genre, la valeur indiquée en caractères gothiques.

PAPIER

Six deniers = pour quart de — feuille.

PETIT PAPIER

Huit den Le feüillet

Fleur de lis ornée, avec légende circulaire : VICOMTE · DE · TVRENNE, *frappée au milieu de la feuille ; le format en anglaise ornée et la valeur en italique placés à droite et à gauche.*

PAPIERS

PETIT = PAPIER — *Six dens = Le quart.*
» — *Huit deniers = Le feuillet*
» — *Vn Sol = La feüille*
MOYEN = PAPIER — *Dix huit den = La feüille*

Fleur de lis ornée, placée dans un cercle à double trait renfermant la légende : VICOMTE DE TVRENNE. *Valeur en gothique de chaque côté.*

PAPIERS

six = deniers
neuf = deniers

Le papier frappé de cette marque se trouve contremarqué, au verso, du timbre de la généralité de Limoges du 1er janvier 1677.

1679

Au milieu de la feuille, écusson aux armes de Turenne, timbré d'une couronne ducale et accompagné de deux fleurs de lis, à dextre et à senestre de l'écusson. Légende circulaire : VICOMTÉ DE TVRENNE. *A droite et à gauche, indication du papier en anglaise capitale, et de la valeur en italique.*

PAPIERS

PETIT = PAPIER — *Six dens = Le quart*
» — *Huit dens = Le feuillet*
» — *Vn Sol = La feuille*
MOYEN = PAPIER — *Dix huit den = La feuille*

1681

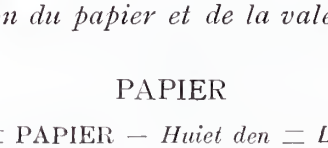

Marque dans le même genre; légende circulaire : VICONTE DE TVRENNE. *L'indication du papier et de la valeur en caractères un peu plus forts.*

PAPIER

PETIT = PAPIER — *Huiet den = Le feuillet.*

1684

Déesse assise, coiffée d'une couronne murale, tenant deux cartouches : celui de dextre aux armes de La Tour d'Auvergne, celui de senestre au lion ; dans le haut, deux bannières portant une fleur de lis. Au-dessous, une banderole avec l'inscription : VICONTE DE TVRENNE. *L'indication de la valeur manuscrite.*

En 1690, les papiers timbrés de Turenne subirent aussi l'augmentation. Sur le timbre suivant, la valeur est cotée selon le nouveau tarif.

1692

Écusson ovale aux armes de La Tour d'Auvergne, entouré de la légende : VICOMTE DE TVRENNE, *et accompagné de rinceaux ; au-dessous, un cartouche portant l'indication de la valeur.*

PAPIERS

HVIT DEN
DIX DEN
VN SOL 4 D.
DEUX SOLS.

196

Écusson ovale aux armes de La Tour d'Auvergne, timbré de la couronne ducale et entouré d'une bordure circulaire contenant la légende : VICOMTE DE TVRENNE. *Ce timbre et les suivants, sans indication de la valeur, sont frappés en tête des feuilles, sur tous les formats de papier.*

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

114

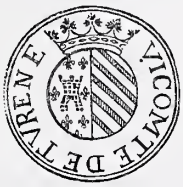

Écusson rond, parti de La Tour d'Auvergne et de Turenne, timbré de la couronne ducale et entouré de la légende : VICOMTE DE TVRENNE. *Sans indication de valeur.*

123

Écusson rond ; écartelé : aux 1 et 4, de La Tour d'Auvergne ; au 2, de Boulogne ; au 3, de Turenne ; sur le tout, parti d'Auvergne et de Bouillon, timbré d'une couronne ducale et entouré de la légende : VICONTE DE TVRENNE, *avec deux branches de lauriers, sans indication de valeur.*

Ce timbre, gravé en creux, n'a donné que des épreuves défectueuses, formant une tache noire sans aucun détail.

Il existe des papiers marqués de ce timbre, contremarqués du timbre suivant.

1731

Écusson ovale ; écartelé aux armes décrites pour le timbre précédent ; timbré d'une couronne ducale et accosté de rinceaux. A droite et à gauche, dans une banderole : VICOMTE DE TURENNE. *Au-dessous :* BAIL DE FAGET. *Sans indication de valeur.*

1735-1738

Mêmes armoiries que pour les deux types précédents ; légende : VICOMTE DE TURENNE BAIL DE 1735. *Sans indication de valeur.*

Les papiers et parchemins timbrés, compris dans le bail des fermes fait à Jacques Forceville ; les droits en furent perçus au profit du roi à compter du 1er janvier 1739.

COMTÉ DE MONTFORT [1]

La châtellenie de Montfort, située dans la paroisse de Vitrac, dépendait de la vicomté de Turenne ; elle en fut démembrée par la vente qu'en fit M. de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon et vicomte de Turenne, à M. le duc de Roquelaure, en 1667 ; elle fut érigée en comté entre 1675 et 1683.

Le comté de Montfort fut vendu au Domaine royal par les princesses de Pons et de Léon, filles du dernier duc de Roquelaure, en 1741. Quelques années plus tard, le Domaine le revendit au duc de Noailles ; mais il n'est pas vraisemblable que le privilège dont jouissaient les anciens acquéreurs ait été rétabli au profit du nouveau ; à partir de 1741, le papier timbré de la généralité de Bordeaux fut seul en cours dans le comté.

61682 PAPIER POUR LA COMTE' DE MONTFORT.

18 den. la feüille.

Fleur de lis dans un ovale formé d'un double trait. Au-dessus, en capitale : PAPIER POUR LA COMTE' DE MONTFORT. *La valeur de chaque côté de la marque sur une seule ligne.*

PAPIERS

Douze deniers = la feuille
18 den = la feuille.

Même type. POUR LE COMTE DE MONTFORT. *L'inscription indiquant le prix sur deux lignes.*

PAPIERS

Papier = six deniers — pour quart = de feuille
» = huit deniers — pour la = demie — feuille

---

1. Voir *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XI, cinquième livraison. Septembre-octobre 1884.

Petit Papier = huit deniers — pour la = demie feuille.
» = douze deniers — pour la = feuille
Papier = moyen — dix huit deniers = pour feuille
Grand papier = douze deniers — pour la = demie feuille.

Même type. POUR LA COMTE DE MONTFORT. *Inscription de la valeur sur une seule ligne.*

PAPIERS

Six deniers = pour quart
Un sol = la feuille

POUR LA COMTE DE MONFORT

un fol la feüille

Même type. POUR LA COMTE DE MONTFORT. *Inscription de la valeur sur une seule ligne.*

PAPIERS

six deniers = pour quart
huit deniers = la feuille
un sol = la feuille.

Écusson à trois rocs d'échiquier, couronne ducale surmontée d'une fleur de lis; manteau de pair. Les armoiries sont entourées de deux banderoles: la banderole intérieure porte comme légende: MONFORT · VICOMTE · DE · TVRENNE; *celle extérieure:* PARCHEMIN X SOLS · LA · FEVILLE. *Cette marque est antérieure à 1690, où la feuille de parchemin fut cotée 13 sols 4 deniers.*

1706 MONFORT VICOMTE DE TURENNE

un ſol la feüille

Écusson à trois rocs d'échiquier, timbré d'une couronne ducale sommée d'une petite fleur de lis inscrite dans un ovale formé d'un double trait. A droite et à gauche de la fleur de lis, la légende: MONFORT VICOMTE = DE TURENNE *de chaque côté de l'écu; la valeur et le format en romain.*

PAPIERS

Six deniers = pour quart
Huit deniers = le feuillet.
un Sol = la feuille.

---

73 *Même genre, mais avec l'écu posé sur un manteau de pair.*

PAPIERS

Six deniers pour quart
Huit deniers la feuille
Un sol la feuille
Dix huit deniers la feuille

72

Écusson ovale; écartelé: aux 1 et 4 à trois rocs d'échiquier, de Roquelaure; aux 2 et 3 à deux vaches passantes de gueules, accornées et clarinées d'azur, à un chef chargé de trois étoiles, qui est de Bezolles; sur le tout, d'azur au lion d'or, qui est de Bouzet. Couronne ducale. Dans une bordure contenant l'écusson, la légende: PAPIER DE MONTFORT. *Sans indication de valeur.*

---

77 *Écusson : d'azur au lion d'or, qui est de Bouzet. Couronne ducale; manteau de pair. A droite et à gauche de l'écusson, la légende :* PAPIER DE MONTFORT.

(*A suivre*). A. DEVAUX.

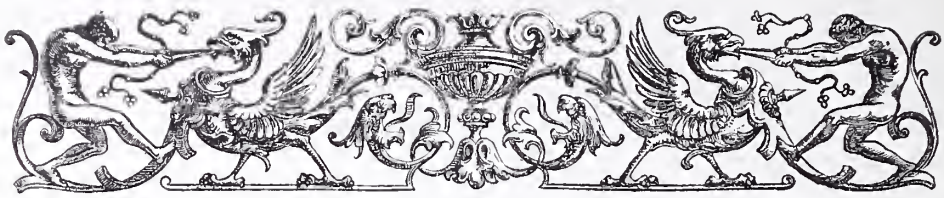

Essai d'une Bibliographie spéciale

des Livres perdus, ignorés ou connus à l'état d'exemplaire unique.

(*Suite*).

Nivers (Gabriel), organiste de Saint-Sulpice et de la Chapelle de Louis XIV, mort très âgé, vers 1710.

1.780. Livre d'orgue, contenant cent pièces de tous les tons de l'Eglise. Paris, Ballard, 1665, 1 vol. in-4°.

Livre probablement aujourd'hui perdu, dont M. Fétis ne possédait qu'une copie manuscrite.

1.781. **Nobiliaire** de Picardie ou recueil des jugements de maintenue de noblesse, rendus dans la dernière recherche générale, par MM. de Bignon et de Bernage, publié par Nicolas de Villiers, seigneur de Rousseville. Amiens, 1708, grand in-f°.

On ne connaît pas d'exemplaire complet, sauf peut-être celui de la Bibliothèque nationale.

1.782. **Noble** (La) Science des joueurs d'Espée. Anvers, Guillaume Vorsterman, 1538, 1 vol. in-4°, figures sur bois.

Le seul exemplaire connu, qui figurait dans la collection du baron Pichon, a atteint le prix de 991 francs.

1.783. **Noels** des bergers auvergnats, par J. Pezant. Clermont, 1652, 1 vol. in-8°.

Cette édition, signalée au catalogue Falconet, n° 11.700, ne se trouve pas à la Bibliothèque nationale.

(Voir *Recueil d'opuscules patois*. Paris, Gayet et Lebrun, 1839).

1.784. **Noels** (Les grands) nouveaux en français, en Poitevin. Paris, in-8° gothique, sans date.

Cet ouvrage ne se trouve dans aucune bibliothèque publique.

(Voir *Recueil d'opuscules patois*. Paris, Gayet et Lebrun, 1839).

1.85. **Noelx** nouveaux imprimez nouvellement. On les vend à Paris en la maison de Jehan Ollivier. Pet. in-8° gothique, sans date.

Catalogue La Vallière n° 3081.

1.86. **Noelx** nouveaux faits par les prisonniers de la Conciergerie sur les chans de chancons qui s'ensuyvent, sans lieu ni date, pet. in-8° gothique.

Catalogue La Vallière n° 3081.

1.87. **Noelx** nouveaux (s'ensuyvent plusieurs, titulus) : Chansons nouvelles de Nouel, composées tout de nouvel. Esquelles verrez les praticques de confondre les hérétiques, io Daniellus organista, sans lieu ni date, in-8° gothique.

Catalogue La Vallière n° 3081.

1.88. **Noels** joyeulx plein de plaisirs à chanter sans nul desplaisirs.

Johannis Danielis organista, sans lieu ni date, petit in-8° gothique.

Catalogue La Vallière n° 3081.

1.89. **Noelx** nouveaux faitz soubs le titre du plat d'argent, dont maint se courousse ung soit au couvent et chapitre des confrères de plate bourse.

On les vend à la rue Sainct-Jacques à l'enseigne Sainct-Martin, par Jehan Olivier. Sans date, pet. in-8° gothique.

Catalogue La Vallière n° 3081.

1.90. Cantiques de Noelx anciens, les mieux faicts et les plus requis du commun peuple compozés par plusieurs anciens autheurs, à l'honneur de la Nativité de nostre Sauveur Jésus-Christ et de la Vierge Marie.

Au Mans, par Gervais Olivier, sans date, pet. in-8° gothique.

Catalogue La Vallière n° 3081.

Ces six recueils de Noels, réunis en un seul dans la Bibliothèque du duc de La Vallière, furent acquis par Méon, au prix de quatre livres seize sols. A la vente Méon, en 1803, ils furent adjugés au prix de 7 francs 95 centimes, passèrent en diverses mains notamment en celles de M. de Soleinne et du baron Jérôme Pichon.

Ce célèbre bibliophile eut l'idée de les diviser et de les faire relier séparément. Ainsi présentés au public, à la vente Pichon, ces six recueils adjugés à Méon pour quatre livres seize sols ont atteint la somme de 1.255 francs.

1.91. **Noelx**. S'ensuyvent les Noels tres-excelens et contemplatifz lesquelz chantent les filles rendues par dévotion. Nouvellement imprimez par maistre Guillaume Guesson de Villelongue demourant devant le coliege de Reins, près Saincte Geneviève. Sans date, 1 vol. in-16 gothique.

Le seul exemplaire connu se trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

1.92. **Noelx** vieux et nouveaux en l'honneur de la Nativité Jésus-Christ et de sa très digne Mère. Lyon, Jan de Tournes, 1557. Pet. in-8°.

Le seul exemplaire connu a été adjugé 350 fr. à la vente Tross en 1869.

1.793. **Noelx** nouveaux (Les) composés à l'honneur de l'incarnation et nativité de Nostre Seigneur Jésus-Christ. A Pont-à-Mousson, par Melchior Bernard. Sans date. 1 vol. pet. in-8°.

Pas d'autre exemplaire connu que celui qui figurait à la vente Cailhava en 1862.

1.794. **Noelx** nouvellement composez sur le chant de plusieurs belles chansons. Lyon, Claude Le Nourry, sans date (vers 1520), pet. in-8°.

Ce recueil, écrit en langage lyonnais rustique, doit aujourd'hui se trouver à Chantilly, puisqu'il faisait partie de la Bibliothèque Cigongne.

1.795. **Noelx** et chansons nouvellement composez tant en vulgaire francoys que savoisien, par Nicolas Martin, musicien de la cité de Saint-Jean de Maurienne.

Lyon, Marie Bonhomme, 1556, 1 vol. in-8°.

Le seul exemplaire connu a été adjugé 120 francs à la vente Héber en 1836.

1.796. **Noels** très nouveaux dans tous les stiles pour tous les gouts, par un pasteur à l'usage de sa paroisse. Fontenay Jacques-Poirrier, 1738, 1 vol. in-12.

Plusieurs éditions antérieures, aujourd'hui perdues, car sur le titre de l'édition de 1738, on relève la mention suivante :

Plusieurs de ces Noels, quoique imprimés ailleurs, sont du même autheur.

1.797. **Noels** nouveaux sur le chant de plusieurs belles chansons nouvelles de cette présente année 1554. Au Mans, 1555.

Ce petit recueil a été réimprimé au Mans, chez Belon, en 1832, à 29 exemplaires numérotés, sur le seul exemplaire connu de l'édition de 1555.

1.798. **Noels** provenceaux et français sur les plus beaux airs du temps, à la louange de la naissance du fils de Dieu, qui ont été chantez en musique, dans l'église insigne, collégiale et paroissiale de Saint-Agricol d'Avignon, en l'année 1708. Orange, Cl. Marchy, 1708, in-12.

Absolument introuvable, comme beaucoup d'autres recueils français ou patois publiés dans le courant du XVIIIe siècle qu'il serait trop long d'énumérer.

1.799. **Nogaret**. *La Capucinade*, histoire sans vraisemblance par frère Discret. Partout, 1765.

Ce roman très libre fut saisi à son apparition et l'auteur mis à la Bastille. Il a été réimprimé plusieurs fois, soit sous le titre de *La Capucinade*, soit sous celui d'*Aventures galantes de Jérôme, frère capucin*.

L'édition originale de 1765, rigoureusement pourchassée et saisie, est devenue introuvable.

1500. **Nogerolles** (Pierre). La Bienvenue faicte à Monsieur D'Anguien visroy (*sic*) au pays de Languedoc. A Tholose, Guyon-Boudeville, sans date, 1 vol. in-4°.

1501. Epistre à Jean Collier, seigneur de Vareillettes. Tholose, Guyon-Boudeville, sans date, 1 vol. in-4°.

Deux livres perdus, dont les titres nous ont été conservés par leur inscription aux catalogues des foires de Francfort, qui qualifient leur auteur Pierre Nogerolles de docteur en la gaie science. J'ai vainement cherché d'autres renseignements biographiques.

L'ouvrage suivant de Nogerolles, qu'il serait beaucoup plus intéressant de retrouver que les deux qui précèdent, est également perdu, car on ne le connaît que par une mention de Du Verdier.

Le titre, malgré son ampleur, est à reproduire en entier :

1502. Requete ou langage, contenant plusieurs belles, merveilleuses et grandes receptes, seulement appropriées à l'utilité des femmes et conservation de leur cas ; avec plusieurs balades couronnées, enchaînées et batelées, kyrielles, couplets, rondeaux, partie en rime française, partie en langage tholosain : Plus une pronostication pour toujours et à jamais en rime : le tout fait et baillé aux maîtres et mainteneurs de la gaie science de rhétorique, au consistoire de la maison commune de Thoulouse, par maistre Pierre Nogerolles, docteur en ladicte gaie science. Imprimé à Thoulouse, par Jean Damoisel, sans date, in-4°.

On peut, je crois, attribuer encore à Pierre Nogerolles :

1503. La requeste faicte et baillée par les dames de la ville de Tolose aux messieurs maistres et mainteneurs de la gaye science de rhétorique au moys de may, auquel dit moys par lesdits seigneurs se adjugent les fleurs d'or et d'argent aux mieux disants, tendent affin qu'elles fussent recueus à gaigner ledit prix, avec plusieurs sortes de rithmes en divers langages et sur divers propos, par lesdites dames de Tholose composées, ensemble une epistre en rithmes aussi par icelles faicte et envoyée aux dames de Paris le premier jour de may. Imprimé à Tolose, par Jacques Colomies, 1555, pet. in-8°.

On ne connaît de ce curieux opuscule qu'un seul exemplaire, qui se trouvait relié à la suite d'une édition du *Libre blanc* publiée aussi par Colomies en 1555.

Ce recueil, adjugé 178 francs en 1837, a été revendu 184 francs à la vente Baudelocque.

1504. **Noms** (s'ensuyvent) des Roys de France et combien de temps ils ont régné et comment ung roi doit ouyr les saiges parler. Sans lieu ni date, 1 vol. in-16 gothique.

Cet opuscule, qui n'est cité par aucun des anciens bibliographes, n'est passé qu'une seule fois en vente et a été adjugé au prix de 54 francs.

1.805. **Nonantes** (De). L'Après-dînée des dames de la Juiverie, comédie en trois actes en prose avec un avis au lecteur. Nantes, Nicolas Verger, 1722, 1 vol. in-12.

De Beauchamps, dans ses *Recherches sur les théâtres*, est le seul à citer cette comédie, qui ne figure sur aucun catalogue, et dont le titre est au moins curieux.

1.806. **Nondon**. Cyrus, tragédie publiée en 1642.

Encore une tragédie introuvable citée par De Beauchamps.

1.807. **Non le trésor** ny le trias, ny le cabinet, moins la beauté, mais plus la fleur, où l'eslite de toutes les chansons amoureuses et airs de cour, tirée des œuvres et des manuscrits des plus fameux poètes de ce temps. Rouen, Adrien de Launay, 1602, 1 vol. in-12.

Le seul exemplaire connu de ce recueil publié après *Le trésor de chansons*, faisait partie de la collection Méon. Il n'est pas repassé en vente depuis que cette bibliothèque a été dispersée.

1.808. **Nonius Marcellus**. De proprietate sermonis. Sans lieu, 1471, 1 vol. in-f°.

Édition du célèbre ouvrage de ce grammairien, qui vivait au IIIe siècle, absolument introuvable et bien plus rare que l'édition princeps publiée à Rome vers 1470. Les éditions de Venise 1476 et 1478 sont presque aussi rares.

Norry (Milles de), originaire du pays chartrain, était à la fois mathématicien, poète et auteur dramatique. Il est l'auteur de plusieurs tragédies, dont tous les titres ne nous sont pas parvenus. Je puis en citer deux d'après La Croix du Maine et Du Verdier qui n'ont peut-être pas été imprimées :

1.809. Les trois journées d'Hélie le Prophète, tragédie.

1.810. Les deux journées d'Ammon et de Thamar, tragédie.

La Croix du Maine signale encore, du même auteur, deux ouvrages, qui ont bien quelques droits à figurer dans cet essai de bibliographie.

1.811. Arithmétique contenant la réduction tant des espèces de monnayes de toutes sortes, servantes à faire tous payements et receptes, que des aulnes, brassées, cannes, palmes, poids et autres mesures d'un pays à l'autre. Imprimé à Paris, chez Gilles Gourbin.

1.812. L'Univers, poème. Paris, Gilles Beys, 1583.

1.813. Northumbriæ ducis in Anglia oratio quum ad supplicium productus est. Coloniæ, J. Gennepæus, 1554, in-8°.

Le seul exemplaire connu figurait à la vente Héber.

1.814. Joannis Dudleii Northumbriæ nuper in Anglia ducis, jam tum securi perentiendi, ad populum londinensem concio. Rome, apud Paulum Manutium, 1570, in-4°.

Un exemplaire se trouve à la Bibliothèque du Vatican et un autre aurait été vendu en Angleterre.

1815. **Nostradamus** (Michel). Les prophéties de M. Michel Nostradamus. Lyon, chez Macé Bonhomme, 1555, in-8°.

Édition originale absolument introuvable des célèbres prophéties. M. de la Vallière en possédait un exemplaire qui fut adjugé à sa vente au prix de sept livres dix sols.

1816. **Nostradamus** (Michel). Prophéties ou révélations des quatre saisons de l'an et apparitions des grands et horribles signes, comettes, estoilles et tremblements de terre qui pourront advenir depuis l'an présent jusqu'en l'an 1567, par M. de Nostradamus. Lyon, Jean Gérard, 1565, 1 vol. in-8°.

Le seul exemplaire connu se trouverait dans une bibliothèque lyonnaise.

1817. **Nostradamus** (Michel de). Prognostication nouvelle et prédiction portenteuse pour l'an M. D. L. V. composée par maistre Michel de Nostradamus, docteur en médecine de Salon de Craux en Provence, nommée par Ammianus Marcelinus Saluvium. Lyon, Jean Brotot, sans date, in-8°.

Édition connue par son inscription au catalogue (D'Ortigue), où figuraient aussi les deux ouvrages suivants :

1818. Les significations de l'éclipse qui sera le 15 septembre 1559, laquelle fera sa maligne extension jusqu'en l'an 1560, diligemment observée par M. Michel Nostradamus de Salon de Craux en Provence, avec une sommaire responce à ses détracteurs. Paris, Guillaume Le Noir, sans date, 1 vol. in-8°.

1819. Prophétie merveilleuse commençant cette présente année et dure jusqu'en l'an de grande mortalité, que l'on dira M.D.LXVIII ou de Bissexte, par Michel de Nostradamus. Paris, Guillaume de Nyverd, sans date, 1 vol. in-8°.

1820. Excellent et moult utile opuscule à tous nécessaire, qui désirent avoir connaissance de plusieurs exquises receptes divisé en deux parties : la première traicte de diverses façons de fardements et senteurs pour illustrer et embellir la face ; la seconde nous monstre la façon et manière de faire confitures de plusieurs sortes, tant en miel que sucre et vin cuict, le tout mis par chapitres comme est faict ample mention en la table. Nouvellement composé par maistre Michel de Nostredame, docteur en médecine de la ville de Salon de Craux en Provence et de nouveau mis en lumière.

Lyon, Ant. Volant, 1555, 1 vol. in-16.

Le seul exemplaire connu se trouve à la Réserve de la Bibliothèque nationale.

La mention du titre (*de nouveau mise en lumière*) indique clairement que cette édition n'est pas la première et que l'originale est perdue.

Cet ouvrage a été réimprimé plusieurs fois, mais tous les exemplaires semblent avoir disparu.

1.821. Sous le même titre. Benoist Rigond, 1572, in-16.

Édition citée par Du Verdier et analysée par M. de Roure dans son *Analectabiblion*. (Voir *supra*, n° 810, au mot Fardement de Nostradamus.

1.822. Même ouvrage, sous le titre : Le vray et parfait embellissement de la face et conservation du corps en son entier, contenant plusieurs receptes très secrettes, pour le fard, le tout divisé en deux parties, imprimé à Anvers chez Plantin l'an 1557.

Édition perdue citée par La Croix du Maine.

1.823. Paraphrase de Galien sur l'exhortation de Menedote aux estudes des bons arts et mesmement de la médecine. Lyon, chez Antoine Du Rosne, 1557.

Édition citée sans indication de format, par La Croix du Maine, autre édition de 1558 connue par les catalogues des foires de Francfort.

1.824. Les quadrains ou prophéties de Nostradamus. Lyon, Sixte Denyse, 1556.

Édition citée aussi par La Croix du Maine sans indication du format.

1.825. Le remède très utile contre la peste, aussi la singulière recepte de l'œuf, dont usait l'empereur Maximilien Ier du nom. Paris, Guillaume Nyverd, 1561, in-8°.

Livre perdu, dont le titre a été conservé par les catalogues des foires de Francfort.

Cette énumération des livres perdus ou introuvables de Nostradamus est loin d'être complète, car, toujours d'après La Croix du Maine, il a publié un nombre infini d'almanachs et de prognostications, dont on ne retrouve plus trace aujourd'hui, malgré les nombreuses éditions sorties des presses de Langelier, Kerver, Nyverd, Rigond, etc., etc.

Pour compléter cette série sur Nostradamus, je signale encore deux ouvrages pouvant être considérés comme perdus, publiés contre lui, car s'il avait beaucoup de fidèles et d'admirateurs, il avait aussi ses détracteurs.

1.826. Déclarations des abus, ignorances et séditions de Michel Nostradamus de Salon de Craux en Provence, nouvellement traduict de latin en françoys. Avignon, Pierre Roux, 1558, 1 vol. in-4°.

1.827. Le Monstre d'abus, traduict du latin de maistre Jean de la Dagueniore, docteur en médecine et mathématicien ordinaire des landes d'Asnière, par Le More du Vergier, recteur extraordinaire de l'Université de Mottefon. Paris, Barbe Regnault, 1558, in-8°.

Ce dernier ouvrage nous est connu par une mention de Du Verdier.

(A suivre). A. DELPY.

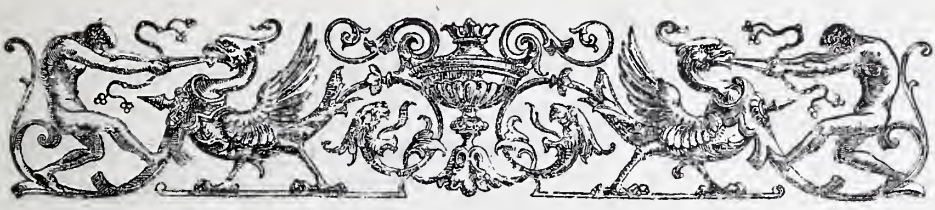

Avis divers

Nous étions, à notre grand regret, exposés à ne pouvoir accompagner d'aucune illustration le texte de la conférence de M. Vivarez sur la gravure sur cuivre au XVIIe siècle, lorsque la gracieuse intervention de notre aimable confrère M. Couderc est venue à notre secours d'une manière inespérée.

M. Couderc possède la planche originale d'une gravure célèbre d'Abraham Bosse : La Galerie du Palais, *et, avec une générosité dont nous lui sommes profondément reconnaissants, il nous a offert de nous la prêter et de nous autoriser à en faire un tirage.*

Cette planche, encore en bon état, peut permettre un tirage restreint qui constituerait une prime de première ordre (étant donnée la valeur qu'ont les œuvres d'Abraham Bosse et celle-ci en particulier) pour les membres de la Société qui en désireront une reproduction.

Comme le nombre des exemplaires sera forcément limité par l'état du cuivre, il ne serait pas facile d'en joindre un à chaque exemplaire du Bulletin, *mais nous pourrons en faire l'envoi à ceux des membres de la Société qui en désireront un ou plusieurs exemplaires, en demandant seulement à chaque souscripteur le remboursement des frais correspondants du papier, de tirage, d'empaquetage et d'envoi, soit 2 fr. 50 par exemplaire.*

Nous prions donc ceux de nos collègues qui désireront profiter de cette occasion et de recevoir cette superbe estampe, de vouloir bien en donner avis à notre trésorier, M. A. Tumbeuf, 10, avenue Malvesin, à Bécon-les-Bruyères (Seine) en lui envoyant un mandat représentant, à 2 fr. 50 l'un, le nombre d'exemplaires souscrits.

Les unités demandées seront d'abord servies. Chaque exemplaire de l'estampe sera frappé d'un numéro d'ordre et d'une marque indiquant son origine afin qu'elle ne puisse être considérée comme un tirage ancien.

La liste de souscription sera arrêtée le 1er octobre et la distribution faite aussitôt après.

Nous prions nos collègues de bien vouloir prendre bonne note du changement d'adresse de notre trésorier M. A. Tumbeuf, qui va habiter

LA HOTTE
10, Avenue Malvesin,
A BECON-LES-BRUYÈRES (Seine).

A la demande d'un certain nombre de nos collègues nous étudions la réimpression du fascicule n° 28 qui s'est trouvé très vite épuisé et manque à beaucoup de collections.

Avant de prendre une décision, nous aurions besoin de connaître le nom de nos confrères qui désirent posséder ce numéro, et nous les prions de nous le faire connaître le plus tôt possible.

Dans un but similaire, nous prions ceux à qui il manquerait d'autres numéros du Vieux Papier de nous le rappeler ; il peut nous arriver de rentrer en possession de numéros dépareillés dont nous nous empresserions de faire profiter nos collègues qui possèdent des collections incomplètes.

NÉCROLOGIE

Nous avons le très vif chagrin de faire part à nos collègues de la mort prématurée de M. Pierre-Eugène Masson, de Nancy, décédé le 14 juillet à l'âge de trente-six ans.

Tous ceux qui l'ont connu se souviendront, non sans émotion, de cet excellent confrère, cordial, généreux, obligeant, pour qui, jusqu'à présent, la vie n'avait eu que des sourires et qui disparaît en pleine jeunesse.

Nous adressons à sa famille nos vives condoléances et nous nous associons bien cordialement à sa douleur, qui est aussi la nôtre.

Nous apprenons également le décès de notre collègue M. A. Girault, de Cressanges, depuis peu des nôtres : c'était un philatéliste très distingué, et sa perte nous est très sensible.

Congrès des Sociétés savantes en 1910.

Nous avons reçu du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts une lettre nous informant que le prochain Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 29 mars 1910, et nous communiquant le programme des questions qui y seront traitées.

Nous mettrons très volontiers ce programme à la disposition des membres de la Société qui désireront participer effectivement à ce Congrès.

Ils sont invités à n'envoyer au Ministère que des manuscrits entièrement terminés, lisiblement écrits *sur le recto*, et accompagnés des dessins, cartes, croquis, etc., nécessaires, de manière que si elle est décidée, leur impression ne souffre aucun retard.

Les mémoires devront, de toute rigueur, parvenir au 5me bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur *avant le 30 janvier prochain.*

M. Havette nous communique une note qui a un grand intérêt pour tous les écrivains et à laquelle nous nous associons avec plaisir.

Au troisième Congrès national des Publicistes français tenu récemment à Paris, M. Harmand, avocat, a fait adopter un vœu par lequel le Congrès :

1° Prie instamment tous ses membres d'unir leurs efforts pour assurer la conservation des manuscrits et des épreuves de correction des auteurs célèbres ;

2° Recommande vivement à tous ses membres d'assurer la conservation de leurs manuscrits et de leurs épreuves de correction, ainsi que leur dépôt dans des bibliothèques publiques, au cas où il leur serait impossible d'en assurer personnellement la conservation ;

3° Exprime le vœu que, dans tous les contrats d'édition, l'usage s'établisse que les manuscrits et les épreuves de correction d'auteur soient conservés et remis à l'auteur, aussitôt que l'éditeur a réglé ses comptes avec l'imprimeur (*Adopté*).

PROCHAINES RÉUNIONS

La 59e réunion aura lieu le **mardi 26 octobre** et sera consacrée à

Vieux Paris, Vieux papiers.

Le sujet sera présenté *avec projections* par M. Paul Jarry.

ADHÉSIONS NOUVELLES

CLAUDE (Docteur Octave), chef de clinique, adjoint à la Faculté de médecine de Paris, 12, rue de Thann, à Paris (XVIIe).

DEYSSIÉ (Gustave), libraire et marchand d'estampes, 53, rue de Seine, à Paris (VIe).

DROZ-FARNY (Arnold), membre de sociétés savantes, professeur à Porrentruy (Suisse).

LIKHATSCHEFF (Nicolas), docteur ès-lettres, vice-directeur de la Bibliothèque impériale publique de St-Pétersbourg, 7, Petrozawodsnaya, St-Pétersbourg (Russie).

Van HEURCK (Émile), 8, rue de la Santé, à Anvers (Belgique).

BARTHÉLEMY (André), 15, rue Louis-le-Grand, à Paris (IIe).

CHANGEMENTS D'ADRESSES

MM. G. THOURET, principal clerc de notaire, villa Corbelle, rue Louis-Blanc, à Cannes (Alpes-Maritimes).

L. ESQUIEU, 2, rue de Rohan, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

QUENAIDIT, chef de bataillon au 154e d'infanterie, 5, rue Nationale, à Lérouville (Meuse).

TUMBEUF (Al.), La Hotte, 10, avenue Malvesin, à Bécon-les-Bruyères (Seine).

HAVETTE (René), 9, rue des Arènes, à Paris (Ve).

ALARET (Maurice), château de la Touche, à Donnery (Loiret).

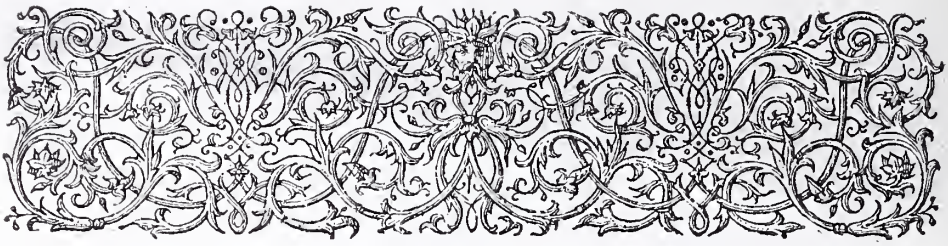

Variétés

La chasse aux vieux papiers il y a cent ans

Les collectionneurs sont dans le marasme ; la plus petite pièce devient hors de prix et même en payant cher ne fait-on que rarement une trouvaille qui vaille véritablement la peine. Il y a seulement quelques années, les fanatiques de vieux papiers n'avaient qu'à aller flâner une heure ou deux sur les quais et, en dépensant quelques sous, ils revenaient chez eux chargés d'un véritable butin dont la moindre pièce se paierait aujourd'hui un prix inconnu jadis.

Mais il fut un temps encore meilleur pour le collectionneur, et si vous voulez me permettre de vous citer un passage de Mercier dans son *Tableau de Paris*, chapitre des *Épiciers* et *Droguistes*, vous serez certainement de mon avis.

« Sans l'épicier et la beurrière, les livres et les papiers, qui s'accumulent journellement, nous chasseroient de nos demeures.

» M. le chevalier Blondeau, courant toutes les boutiques d'épicier, et se faisant présenter tous les papiers achetés à la livre, est parvenu à former un trésor de chartres et de titres, lorsqu'ils alloient être employés à des enveloppes, couvertures et cornets. Parmi ces titres égarés il a retrouvé l'original du contrat de mariage de Louis XIV. Le tems, les souris et les vers dispersent, rongent et détruisent ces parchemins orgueilleux qui soutiennent les généalogies humaines. Telle maison s'est éteinte, parce qu'un vieux parchemin a fini par boucher un bocal dans la boutique d'un apothicaire. Tel poème digne de l'admiration de l'Europe est devenu humble cornet enveloppant une once de tabac pour le nez d'un chantre d'enterrement.

» Il est aussi impossible de constater le génie d'un siècle que la noblesse de telle maison qui a perdu ses titres, parce que l'ignorance, les

incendies et les événemens bisarres ont anéanti ou vendu à la rame, comme chose inutile, plusieurs productions précieuses. »

M. le chevalier Blondeau devait, d'après ces lignes, avoir une collection unique et qui ne lui avait certes pas coûté bien cher. Qu'est-elle devenue ?...

De nos jours encore, en feuilletant les vieux papiers destinés à être passés au pilon, on trouve quelquefois de bonnes choses, mais je crois que le temps passé ne vaut pas les trouvailles.

Les quelques lignes de Mercier nous font regretter cette heureuse époque où, en allant acheter pour deux sols de poivre, on avait, par dessus le marché, le contrat de mariage de Louis XIV !

LAURE-PAUL FLOBERT.

Sur la contrefaçon des livres au XVIIIe siècle.

Voir le *Vieux Papier*, tome IV, page 409.

Dans une précédente communication, j'ai montré les libraires acquéreurs des ouvrages de Barrême, tenant le public en garde contre les manœuvres des contrefacteurs. Voici maintenant Barrême, qui n'avait pas encore cédé son privilège, prenant la parole pour défendre ses droits. Cet avis au public est imprimé au verso du feuillet de garde de son livre.

AVIS AU PUBLIC

Le Roy a accordé au sieur Barrême, un privilège pour être le seul, en droit de faire imprimer des tarifs de toutes sortes de monnoyes, pour qu'il ne s'en vende aucun, qui ne soit composé et corrigé par l'autheur, afin que la correction en soit plus certaine.

Le livre des comptes-faits et les autres dudit sieur Barrême, se vendent contrefaits jusques aux planches, — adresses et avertissemens, lesquels sont pleins d'erreurs, personne ne pouvant avoir l'exactitude d'un autheur.

Pour les avoir parfaits, il faut les prendre chez la veuve Macé, qui demeure dans la maison du sieur Barrême, sur le quay de Conty, à la première porte cochère après la rue de Guènegaud, il faut monter à l'entre-sol qui a un tableau au-dessus de la fenêtre qui indique la vente desdits livres, seul endroit du Royaume où ils se vendent par privilège du Roy.

Il n'en sort pas un seul qui ne soit corrigé à la main, supposé qu'il s'y soit glissée une ou deux erreurs et qui ne soit signé de la main du sieur Barrême, ce qui est une marque certaine pour distinguer les bons d'avec les contrefaits.

BARRÊME.

Cachet à timbre humide noir : *Livre de Barrême*; au centre, une fleur.

L'exemplaire sur lequel j'ai relevé ce curieux avis porte que le privilège est daté du 7 janvier 1704. On lit au verso du premier feuillet :

Le sieur Barrême donnera à chaque mutation d'espèces de petits tarifs particuliers pour les monnoyes courantes.

Il est le seul nommé pour les comptes et calculs de la Chambre des comptes de Paris, et est appelé pour toutes sortes de comptes de tutelles, de contributions, etc.

JULES PELLISSON.

Réclame nouveau genre.

Les jurés de Gand, ayant récemment eu à juger des anarchistes, reçurent tous des lettres comminatoires. L'un d'eux trouva dans son courrier... un valet de carreau ; les deux carreaux qui ornaient la carte étaient couverts d'encre et, sur le carton même, une main mystérieuse avait écrit : « Tâchez de lire... et de comprendre ! »

Le juré, fort troublé, demanda la protection de la police. Or, le lendemain, il recevait tout un jeu de cartes auquel il manquait le valet de carreau. D'une écriture plus élégante que la première, on lui disait :

« Monsieur..., vous avez dû être considérablement ennuyé ces jours » derniers... Des appréhensions secrètes ont dû bouleverser votre âme, votre » esprit a certainement été mis à l'envers. Vous devez avoir besoin de vous » remettre de ces émotions... Allez vous reposer... Allez à la mer pendant » quelques semaines... Choisissez de préférence une plage tranquille comme » celle de X... Grattez un peu l'enduit rouge du carreau et vous verrez...»

En frottant légèrement l'encre du carreau on lisait, en effet, en minuscule caractère :

« Plage de X..., villa Z... à louer, confortable, vue sur la mer, 500 fr. pour toute la saison ! »

C'est ainsi qu'on fait des affaires.

(*La Croix Illustrée*, 11 juillet 1909).

Communiqué par M. E. LÉON-DUFOUR.

Affiches de chemins de fer.

Voici revenu le temps où dans toutes nos gares parisiennes d'immenses affiches, illustrées de paysages alléchants, annoncent les traditionnels trains de plaisir. Une vieille gravure que nous soumet un de nos amis représente « le premier train de plaisir » qui ait circulé en France et doit faire s'estimer heureux les voyageurs de 1907.

On y voit un long convoi formé de deux ou trois voitures fermées seulement, tandis que toutes les autres sont des wagons à *ciel ouvert*, semblables aux wagons actuels de marchandises ; et c'est là que prirent place, debout et par milliers, et à raison de quarante par voiture, les Parisiens de 1848.

Le train fut annoncé sous ce titre :

Train de plaisir monstre pour aller à la mer
l'août 1848.
Trajet de Paris à Dieppe en une seule nuit.

Le succès fut tel que le train dut refuser de prendre des voyageurs.

Aujourd'hui, nous sommes devenus plus exigeants.

(*Le Gaulois*, juillet 1907).

Une héroïne vendéenne : Renée Bordereau

Renée Bordereau et non Bordeau comme elle est appelée par erreur dans l'autographe que je publie, est bien connue de ceux de nos collègues qui ont étudié l'histoire des insurrections vendéennes pendant la Révolution et les Cent-Jours.

Elle a laissé des notes éditées à Paris par Michaud en 1814 et réimprimées en 1888 à Niort chez Favre sous ce titre : *La Jeanne d'Arc vendéenne. Mémoires de Renée Bordereau dite Langevin, touchant sa vie militaire dans la Vendée, rédigés par elle-même*, in-8°, 47 pages.

La préface de Michaud n'apprend rien sur Renée qui les rédigea en 1814 en vue probablement d'obtenir une pension. Voici sur elle quelques notes tirées des mémoires de Mme de La Rochejaquelein :

« Renée Bordereau dite Langevin, née à Soulaines près des Ponts-de-Cé (Anjou), juin 1770, mourut vers 1824. Elle était couverte de blessures ; elle fut six ans prisonnière de Bonaparte et même enchaînée au Mont Saint-Michel ; elle ne recouvra sa liberté qu'en 1814. Elle se battit en 1815. Elle fut présentée par la marquise de La Rochejaquelein au prince de Condé qui lui donna de l'argent. Elle était à Paris tantôt habillée en femme, tantôt et plus souvent en homme. Elle reçut de l'argent du Roi ; elle se confia trop à une personne qui la vola.

» Son père qui servait dans les armées vendéennes fut tué aux Ponts-de-Cé, et par vengeance elle tua 19 hommes de sa main. Elle était de taille ordinaire et fort laide. Elle servait dans la cavalerie. »

Voilà ce que dit la marquise de La Rochejaquelein, mais Renée Bordereau, dans ses mémoires, ne parle pas de son père et dit avoir tué 21 bleus aux Ponts-de-Cé. Elle dit que son père et 42 de ses parents furent massacrés, au début, ce qui l'engagea à suivre l'armée. Elle coupa le cou à un de ses oncles, chef d'une compagnie de bleus, parce qu'il aurait trempé dans le meurtre de son père.

Voici maintenant l'autographe tiré de ma collection. Cette lettre au sous-préfet de Bressuire est un document curieux qui témoigne de l'inquiétude que les excentricités de Renée Bordereau inspiraient au gouvernement de la Restauration.

PRÉFECTURE
DES DEUX-SÈVRES

CABINET

Niort le 30 septembre 1818.

Monsieur le Sous-Préfet,

Il paraît que des avis particuliers ont annoncé à S. E. le Ministre de la police générale que la nommée Renée Bordeau, surnommée Langevin, parcourt habituellement le Bocage en habits d'homme et coëffée d'un chapeau d'uniforme.

Quoi qu'il n'existe dans nos lois aucune disposition qui prohibe positivement

ces sortes de travestissements [1], on ne peut se dissimuler qu'ils ne soient généralement contraires à la décence publique, et il entre dans les devoirs de l'Administration de remédier autant qu'il dépend d'elle, à ce que la législation peut avoir de défectueux sous ce rapport. Si donc ce que l'on dit de la femme Langevin n'est pas dénué de fondement, s'il est vrai qu'elle parcourre vos contrées, et qu'il vous soit possible de la mander auprès de vous, je vous invite au nom de S. E. à lui faire sentir que son propre intérêt doit la porter à quitter un costume qui l'expose à des insultes et peut, suivant les circonstances, fournir le prétexte d'attaquer ses intentions aussi bien que ses mœurs.

Je vous prie de ne charger du soin de la rechercher et de la conduire ou de l'inviter à se présenter devant vous que des personnes discrètes. Vous voudrez bien ensuite me faire connoître le résultat.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée, Monsieur le Sous-Préfet,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
Pr Mr le Préfet absent et par délégation
Le Conseiller de Préfecture,
PASTUREAU [2].

P. S. — Cette femme a figuré dans la guerre de la Vendée où elle a commis plusieurs atrocités. Son histoire a paru imprimée en 1816, sous le titre de *L'héroïne vendéenne*. Si elle refusoit d'obtempérer à vos invitations ou de suivre vos avis, vous ne négligeriez pas de faire surveiller de près ses démarches, mais toujours avec circonspection. Je crois même qu'il seroit prudent de la faire observer avant qu'elle sût qu'on s'occupe d'elle.

A Monsieur le Sous-Préfet de Bressuire.

Pour copie conforme :

JULES PELLISSON.

---

1. Cela ne serait plus vrai aujourd'hui. Une femme qui veut porter le costume masculin doit se munir d'une autorisation de la police.

2. Le conseiller de préfecture Pastureau appartenait à une ancienne famille encore représentée de nos jours qui a donné des maires à Niort et à Poitiers aux XVIe et XVIIe siècles. Il est question de lui dans le célèbre écrit de Chateaubriand, *De la Vendée*, qui parut pour la première fois en 1819 dans une revue ultra-royaliste, *Le Conservateur*.

Chateaubriand donne le texte d'un arrêté qu'il prit le 25 mai 1819, par délégation du préfet des Deux-Sèvres, relatif aux recherches des dépôts illicites d'armes et de munitions de guerre.

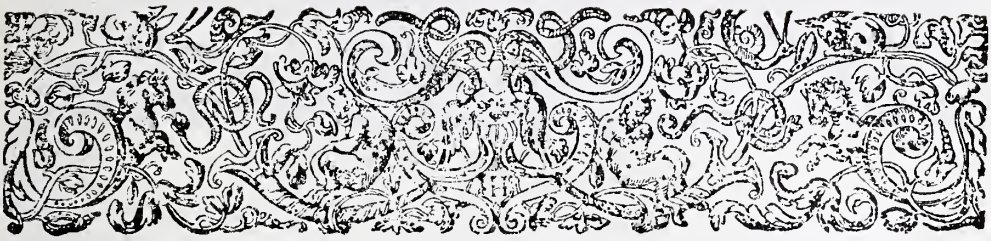

BIBLIOGRAPHIE

André de la Vigne, orateur et poète (1457-1527), *par Edouard-L. de Kerdaniel.* Daragon, éditeur, 1909.

Notre confrère, M. de Kerdaniel, n'est pas seulement un poète délicat. Il consacre volontiers les loisirs que lui laissent la pratique du droit et le culte de la muse, à des études d'un vif intérêt.

Il publie aujourd'hui, sur un de nos plus anciens poètes français, André de la Vigne, une notice qui éclaire d'un peu plus de lumière *l'art confus de nos vieux romanciers* et nous fait connaître un rimeur qui accompagne Charles VIII en Italie et qui nous a laissé de cette expédition un récit précieux.

C'est là, à côté d'ouvrages poétiques, farces, moralités, rondeaux, etc., qui ne sont pas sans mérite, la plus précieuse de ses œuvres, et, par son intérêt historique, elle suffirait à défendre la mémoire de son auteur ; il faut remercier M. de Kerdaniel de l'avoir protégée contre un injuste oubli.

H. VIVAREZ.

Signalons, dans la revue *Le Papier*, dirigée par notre confrère M. Everling, des réimpressions d'études fort utiles pour nous :

Nos des 25 avril et 25 mai, de M. A. Firmin-Didot sur *Le prix du papier dans l'antiquité.* No du 25 juin, de La Lande (1762), sur *L'Art de faire le parchemin.*

Dans le torrent de cartes postales qui se déverse sans interruption, il est difficile de trouver à signaler quelque édition qui se distingue par son caractère artistique et le mérite de son exécution. C'est donc à la fois un plaisir et un devoir de faire connaître celles que recommandent l'intérêt des modèles choisis et le soin avec lequel ils sont reproduits. De ce nombre est la collection des *Monuments historiques des Vosges* dont les clichés sont dus à M. Philippe, conservateur du Musée d'Épinal, et que MM. Homeyer et Ehret, de la même ville, viennent d'éditer. Les amateurs de sujets archéologiques (et ils sont nombreux parmi nous) trouveront une grande satisfaction à feuilleter ces élégantes cartes dont l'ensemble, formé de 35 sujets, forme le commencement d'une collection qui sera continuée et qui mérite le succès que nous lui souhaitons de grand cœur.

H. V.

Les Échos des grands monts. Dessins de Mme Alice de Gruchy. Texte de M. Alfred de Gruchy.

Tirage limité à 85 exemplaires numérotés et signés. Prix : **12** francs

Pour recevoir l'ouvrage, adresser un mandat de cette somme à M. J.-L. Aubert, 5, rue des Dauphins, Grenoble.

Nos collègues, Mme et M. de Gruchy, ont au cœur un amour profond pour le Dauphiné, et cette affection, que légitime le charme si puissant de cette région privilégiée, vient de se manifester par la publication d'un élégant et artistique album de 150 pages, où dans un style poétique, que rehaussent de charmants dessins, exécutés la plupart d'après nature, M. de Gruchy évoque à notre esprit les paysages pittoresques, cimes altières, vallées profondes aux pâturages verdoyants, rivières placides ou torrentueuses, dont la merveilleuse variété fait de ce beau pays l'un des plus beaux de notre chère France.

On éprouve une sensation rafraîchissante à faire ce voyage, dans son fauteuil, à la suite de guides aussi renseignés et aussi persuasifs, en attendant que, convaincu par eux, on se décide à le faire en réalité.

C'est rendre service aux amants des beaux sites, que leur signaler cet ouvrage et leur en recommander la lecture.

H. V.

Le Gérant : Paul FLOBERT.

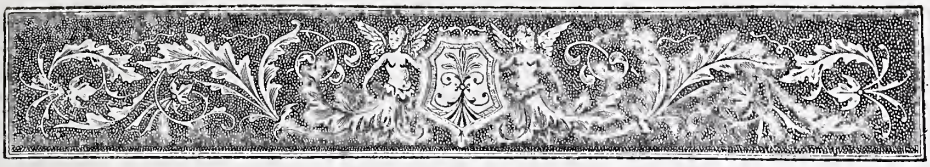

Les anciennes signatures et en particulier celles des notaires français et italiens.

Il y a, dans la vie contemporaine, si compliquée et si fiévreuse, toute une série d'actes que nous accomplissons sans effort et en quelque sorte automatiquement, que nos aïeux (j'entends les plus lointains), enlisés dans le terre à terre d'une existence presque exclusivement végétative, ont complètement ignorés et que la succession des siècles, seule, a fait entrer, par une progression lente et patiente, dans le cycle de nos gestes familiers.

La lecture et l'écriture sont du nombre.

Leur usage qui est, aujourd'hui, presque universel, grâce aux progrès de l'instruction, était autrefois, au moyen âge et avant, l'apanage d'un très petit nombre de gens.

La masse ignorante et misérable, uniquement absorbée par le souci de la vie matérielle, n'avait ni le temps, ni l'occasion, ni le moyen de lire et d'écrire. Elle n'y songeait même pas. A l'autre extrémité de la hiérarchie sociale, les seigneurs se faisaient un point d'honneur de mépriser un art qu'ils considéraient comme indigne de leur rang. Volontiers, ils faisaient étalage de leur ignorance et on a trouvé sur des actes, dans lesquels sont intervenus des nobles, cette mention : « Le dit seigneur a déclaré ne pas savoir écrire, attendu sa qualité de gentilhomme. »

A fortiori, les rois ne savaient-ils pas écrire.

L'empereur Justin, le premier, traça lui-même son monogramme à l'aide d'une sorte de grille dont il suivait les contours d'une main inhabile.

Les rois mérovingiens et carlovingiens faisaient écrire leurs signatures par des secrétaires.

Entre les grands et les petits, dont l'ignorance était égale, les clercs, les notaires, les écrivains publics et surtout les moines, enlumineurs et copistes, suffisaient aux nécessités restreintes et aux médiocres velléités littéraires de leurs contemporains.

Pour les actes, contrats, testaments et autres transactions entre les particuliers, les notaires intervenaient. Leur institution, extrêmement

ancienne, remontait aux Romains. Dans les Gaules, où l'organisation administrative fut calquée sur celle de leurs envahisseurs et éducateurs, il dut y avoir, de très bonne heure, pour les besoins rudimentaires de la société en formation, des scribes qui rédigeaient les conventions et leur donnaient une authenticité et une valeur certaine par la précision de l'écrit. D'abord exclusivement nommés par les rois, il y en eut plus tard qui, au moment où la féodalité grandissait, tinrent leur investiture des seigneurs. Philippe le Bel, par une ordonnance de 1302, coupa court à ces usurpations. Il y eut, cependant, diverses catégories de notaires et, à côté des notaires royaux, des notaires seigneuriaux ; mais ces derniers étaient nommés par le Roi. Il y eut aussi des notaires apostoliques désignés par les archevêques et les évêques, que Charles VIII supprima et qu'Henri II rétablit en limitant leur nombre à quatre pour toute la France. Plus tard, Louis XIV nomma des notaires apostoliques dans chaque diocèse.

Il y eut aussi des notaires de corporations, des notaires des universités, des capitouls de Toulouse. Les marchands italiens, qui venaient aux foires de Champagne, avaient le leur, appelé *Notaire des Italiens*. Ceux du Châtelet de Paris jouissaient du privilège de pouvoir exercer leur ministère dans toutes les villes du royaume.

La Révolution, qui a simplifié tant de choses, a simplifié aussi cette institution, comme on le sait. Je n'insisterai pas davantage sur ce sujet, bien connu de tous.

Je rappelle seulement que, contrairement à une erreur courante, il ne faut pas confondre le *notaire* et le *tabellion*. Aux débuts, ils remplissaient des fonctions essentiellement distinctes. Le notaire rédigeait la minute de l'acte ; le tabellion la conservait et en délivrait des copies. C'est seulement en 1560 que les deux charges furent réunies.

En 1673, Louis XIV accorda aux notaires, moyennant 452.000 livres, des lettres patentes d'après lesquelles les fonctions de notaire à Paris *ne pouvaient être imputées de dérogeance à la noblesse*[1].

Les notairés étaient donc, à l'origine, des écrivains qui rédigeaient les contrats intervenant entre les particuliers et en établissaient l'invariabilité par l'apposition de leur seing.

La signature, cet acte que la vie moderne impose à tous d'une façon courante et à certains d'une façon presque continue, n'a pris naissance dans les mœurs qu'à une époque relativement récente. Autrefois on ne signait pas de son nom. Dans l'antiquité, puis à Rome, on marquait les documents de son *signe* à l'aide du chaton d'une bague. Parmi les anneaux, l'*annulus signatorius* avait une autre fonction que l'ornementation de la main ; il servait de sceau. Il en fut d'ailleurs l'origine. Plus

1 *Dictionnaire des Institutions, Mœurs et Coutumes de la France,* par A. Cheruel.

tard, quand l'usage de la souscription se généralisa pour tous les actes, les illettrés furent autorisés à remplacer le signe par une croix tracée à la main. Charlemagne avait, le premier, adopté un monogramme en forme de croix que traçait un secrétaire ; ses successeurs l'imitèrent ; le roi se bornait à inscrire de sa main, au centre de cette figure, un petit signe, en forme d'Y, dont la signification reste mystérieuse et dans lequel on a cru voir l'initiale du mot *Ya*, c'est-à-dire oui.

L'usage d'apposer des seings manuels sur les actes, en se généralisant, contribua à leur variété et fit apparaître, à côté des croix, des monogrammes, des armoiries, des devises telles que *Deo gratias*, *amen*, *Salve mater domini*, etc., des tracés symboliques ou professionnels, puis des initiales, des prénoms et, plus tard, les noms eux-mêmes.

C'est là l'origine de la signature telle que nous la comprenons aujourd'hui. On voit qu'elle dérive du seing manuel dont elle fut d'abord l'accessoire.

Ce furent les notaires français qui, au XIIIe siècle, imaginèrent de substituer aux seings hiéroglyphiques dont ils faisaient usage, l'inscription de leur nom accompagné d'un paraphe plus ou moins compliqué. Cette signature, qu'on appela le *seing du nom*, par opposition à l'autre qu'on appelait le *grand seing*, ne fut, tout d'abord, employée que pour les actes de peu d'importance ou pour les renvois, tandis qu'on réservait l'autre pour les actes plus sérieux. Petit à petit son emploi s'étendit à tous les actes et se généralisa. C'est de cette époque que date la signature nominale [1].

Au XVIe siècle, en France tout au moins, l'usage du sceau disparaît. Henri II, aux États d'Orléans, en 1560, puis un arrêt du Parlement en 1579, rendirent les signatures obligatoires. Les témoins illettrés furent autorisés à apposer sur les actes des croix ou des seings personnels.

Les anciens documents portent souvent la trace de ces signatures parlantes empruntées, pour la plupart, à la profession des signataires. Deux articles du *Magasin Pittoresque*, publiés en 1899, montrent de nombreuses variétés de ces signatures où la plupart des corps de métiers sont représentés par une image symbolique grossière des instruments qu'ils utilisent. On y voit des clefs pour les serruriers, des fers à cheval et des enclumes pour les maréchaux, des socs de charrue pour les laboureurs, des ciseaux pour les tailleurs, des roues pour les charrons, des instruments de toute espèce, plus ou moins faciles à discerner, pour des professions imprécises, et même une potence pour le bourreau.

C'est un ensemble, vraiment fort curieux, de représentations naïves des objets les plus divers, auquel viennent s'ajouter des croix, des initiales et jusqu'à des essais, gauches et timides, de noms tracés par des mains pesantes.

---

1. *De l'origine de la signature et de son emploi au moyen âge*, par C. Guigue, ancien élève de l'École des Chartes. Paris, Dumoulin, 1863. Bibliothèque nationale. F. 36093.

*
* *

En résumé, on voit qu'à la fin du moyen âge la signature, et surtout la signature par le nom, était une chose d'exception.

Il semble que les gens aient éprouvé une grande répugnance à affirmer leur personnalité.

Quand ils le peuvent, ils ne signent pas ; dans le cas contraire, ils le font par croquis symboliques, monogrammes ou initiales. Puis c'est leur prénom qui se risque. Enfin, avec peine, on voit venir le nom tout entier.

Cette répugnance à signer, ce besoin d'anonymat complet ou restreint, quelles qu'en fussent les causes, ressort de plusieurs faits.

Je rappelle à ce propos une note publiée dans notre *Bulletin* (mai 1909) reproduisant un jugement du 27 juin 1457, communiqué par M. de Mely à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui, conformément à une ordonnance du 1er mai 1456, condamnait à l'amende plusieurs enlumineurs pour n'avoir pas signé plusieurs de leurs œuvres qu'ils avaient mises en vente.

Une ordonnance du 21 mars 1500 rendit la signature obligatoire ; elle est accompagnée des signatures des miniaturistes, reçus maîtres dans l'année, qui faisaient suivre leurs noms des marques qu'ils adoptaient.

On sait combien l'usage des monogrammes fut répandu chez les artistes, peintres ou graveurs. Certains d'entre eux, aux XVe et XVIe siècles, dont on ignore les noms, ne sont dénommés que d'après les marques symboliques qu'ils ont apposées sur leurs œuvres. C'est ainsi qu'on connaît le maître à l'écrevisse, le maître aux banderoles, le maître au caducée, le maître au dé, le maître à la licorne, le maître à l'étoile, sans savoir au juste quels furent les vrais noms de la plupart d'entre eux.

Même plus tard, quand l'usage se fut établi de signer son nom tout entier, les artistes eurent de la peine à renoncer aux petits motifs dont ils accompagnaient leur signature.

Le célèbre graveur sur bois Papillon, qui vivait au XVIIe siècle, raconte, dans son *Traité historique et pratique de la gravure sur bois*, que son père, graveur habile lui-même, était si adroit à dessiner les chevaux qu'il n'a presque jamais signé son nom sans l'orner, au lieu de paraphe, *d'un petit cavalier, d'un chasseur tirant le gibier, d'un cheval échappé, de quelques chevaux caracolant, ou de quelques autres, gravés très délicatement.*

*
* *

Les notaires, dont l'influence en la matière a été considérable, ont, comme je viens de le dire, adopté la signature du nom à une époque relativement ancienne, en France, du moins. — Jusqu'au XIIIe siècle, ils se servent de seings manuels plus ou moins compliqués. A cette époque, on

y voit figurer leur nom en partie ou en totalité et alors s'établit l'usage du seing du nom qui devient universel au XIVe siècle.

Après, la signature survit seule, accompagnée généralement de paraphes volumineux, dont certains couvrent presque la moitié d'une feuille et dont le but a été sans doute de décourager les faussaires. Puis elle s'est encore simplifiée.

En Italie, au contraire, l'usage de la signature du nom sur les actes est beaucoup plus récent qu'en France. Celui du seing s'est perpétué jusqu'à notre temps et y persiste encore. Une réunion de vieux actes italiens présente, sous ce rapport, une extraordinaire variété de marques étranges dont l'étude ne peut manquer de passionner les vieux papieristes.

Cette étude, j'ai pu la faire, grâce à la richesse documentaire de notre collègue M. Bertarelli et à l'obligeance avec laquelle il a mis à ma disposition une collection importante d'actes notariés s'étendant du XVe au XIXe siècle, présentant des variétés nombreuses de seings en usage en Italie pendant environ cinq siècles [1].

* * *

Le plus ancien de ces documents est un cahier de dix feuilles de parchemin recouvertes d'une écriture jaunie, en caractères minuscules à

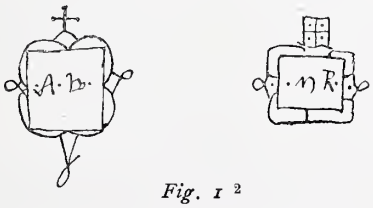

Fig. 1 [2]

interlignes d'environ 5 m/m et par conséquent d'une lecture difficile, d'autant plus que le scribe s'est rapidement lassé de former régulièrement les lettres.

C'est un contrat qui porte la date du 20 octobre 1434 et qui est ainsi désigné par un titre d'époque plus récente : *Compositio facta per Bonifatium de Cornazzan et Johannem de Cigallis doctores inter sorores Mady Captandis, Bagarium de Allegro, etc.*

Les notaires, dont la déclaration suit l'acte, sont Aloysius Baninus, Michael Rum.... (illisible). Leurs initiales figurent dans deux petits cadres surmontés d'une croix (fig. 1).

Cette forme du seing est dominante. On la retrouvera longtemps, encadrant les initiales, suivies plus tard de la lettre N (notaire) ou des lettres N P (notaire public).

---

1. En France, tandis que les notaires renonçaient progressivement au seing, les notaires apostoliques, sans doute sous l'influence italienne, ont continué à faire usage de signatures symboliques et de paraphes compliqués.

2. Les figures qui accompagnent cet article ont été reproduites aux 4/5 environ des originaux.

Pendant tout le XVe siècle, cette allure du seing se maintient en s'enrichissant plus ou moins de quelques ornements, comme on le voit sur les figures 2 et 3.

La première de ces deux marques est celle de Bernard de Motopegro (1540). Elle est, comme on le verra toujours, à la fin du document, dans la marge de gauche, en face de la déclaration du notaire : *Ego*, etc., etc.

L'initiale du mot Ego s'est rapidement déformée et est devenue une main, grossièrement tracée, avec un doigt indicateur. Le tracé du cadre révèle quelques efforts décoratifs. La figure 3 répond au même type. Sur sa droite, une main informe se dirige vers la déclaration du notaire : *Ego Antonius della Nuce, etc., etc., pro fide me suscripsi*. Cette marque porte la date de 1589.

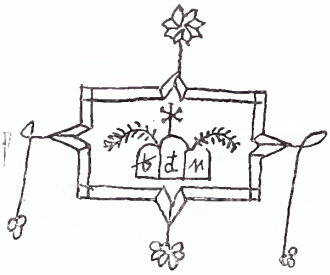

Fig. 2

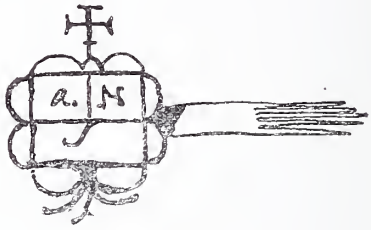

Fig. 3

Plus tard la main devient un paraphe qui s'étend sous le texte et le souligne.

On pourrait multiplier les exemples de marques de cette forme, dans lesquelles le cadre renfermant les signatures, varie d'aspect, s'allonge dans le sens vertical et finit par se transformer en une sorte de clocher pointu surmonté de la croix.

Quelquefois le seing s'émancipe et fleuronne. Tel celui que représente la figure 4. Il est vrai qu'il a subi l'influence d'un milieu étranger, la marque étant celle de François Hochtmans, notaire public de la Curie apostolique romaine en résidence à Bruxelles (1565). Une légende complète cette marque : *Deus protectio mea.*

Vers la fin du XVIe siècle, les notaires commencent à imprimer leurs seings à l'aide d'un patron découpé ou pochoir et cet usage va se développer. Je possède un acte de 1647 qui est enveloppé d'une couverture sur laquelle un encadrement à l'encre, jaune et rose, a été imprimé de cette façon.

D'autres seings sont frappés à l'encre grasse avec un cachet à main en bois ou en métal donnant une impression plus ou moins nette.

La figure 5 reproduit un seing de 1589 qui semble avoir été frappé avec un cachet en plusieurs parties, assez maladroitement ajustées les unes avec les autres.

Au XVIIe siècle, les marques des notaires italiens commencent à s'affranchir de leur monotonie primitive. On retrouve encore le cadre à initiales dans la signature de Jean-Augustin Dejan, dont le seing imprimé est complété par des paraphes à la plume (1600) (Fig. 6.)

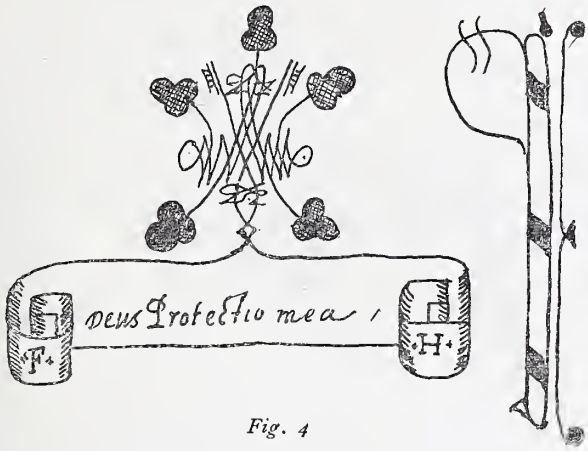

Fig. 4

Mais le cadre change de forme dans la figure 7 (seing de Nicolas Trebius, notaire à Monte Reale); il se dédouble.

Dans la figure 8 il est devenu un vase, surmonté d'une croix élevée, dans lequel on lit les lettres A M qui sont les initiales du notaire Antoine

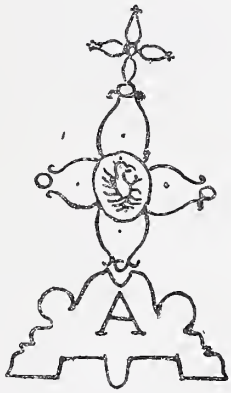

Fig. 5

Montuanus (1629). Son attestation se termine par une devise : *Laus Deo et B^mæ Virgini.*

Dans la figure 9, les initiales sortent du cadre qui n'est plus qu'un ornement simple formé de cercles pointillés.

Marque d'Isidoro Villesy, notaire à Monte Reale.

La marque imprimée (fig. 10) du notaire Jean-Baptiste Paphy de Saedo, est formée d'un arbre placé dans un losange à contour perlé surmonté d'une

croix. Au-dessus des initiales on lit *Paphos (?)* (1656). Le texte de l'acte est en italien et l'attestation finale en latin.

Les marques figure 11, seing de Bernardinus Bonacettus et figure 12, seing de Johannis Rubens sont, comme la précédente, imprimés à l'aide d'un cachet. Croix au-dessus.

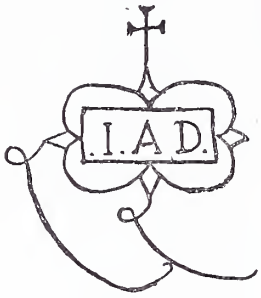

Fig. 6.

Fig. 7.

On voit par ces exemples que, tout en conservant ses caractères généraux, la marque des notaires du XVIIe siècle s'émancipe et commence à représenter les sujets et objets les plus variés. On y trouve des personnages divers :

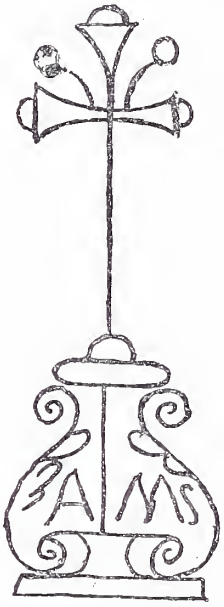

Fig. 8.

Fig. 9.

anges, Vierge, saints, guerriers; des animaux : oiseaux, bœufs, chiens, serpents; des arbres, des fleurs, des étoiles, le soleil, des tours, etc., etc.

La nature entière fournit son contingent de dessins réels ou symboliques, souvent accompagnés de légendes.

J'ai été déçu, toutefois, je l'avoue, en ne rencontrant pas, comme je l'avais espéré, une seule de ces marques reproduisant le fameux 4 de chiffre si en honneur dans les seings des imprimeurs et des libraires d'autrefois.

Fig. 10

Fig. 11

Fig. 12

Au XVIIIe et au XIXe siècle, les caractères s'accentuent encore ; la marque manuscrite disparaît peu à peu, il en est de même de la marque au pochoir; la marque imprimée domine et, dans son application matérielle, prend une netteté qui souvent lui a fait défaut auparavant.

Fig. 13

J'ai choisi, au milieu d'un grand nombre de pièces, celles qui sont les plus aisées à reproduire en raison de leur frappe correcte et les plus intéressantes.

Ce sont :

Fig. 13. — Le seing imprimé de François de Panesys, citoyen et habitant de Guastalla représentant une plume (1717). — Texte italien. — Affirmation latine.

Fig. 14. — Le seing imprimé de Jean Laurenzonius (1737). La formule finale n'est plus la même. Au lieu de la déclaration : *Ego*, etc., etc., elle est devenue : *Ita est*, *c'est ainsi*, suivie des noms et qualités du notaire.

Fig. 15. — Seing manuscrit avec grandes initiales, type très fréquent. Guy Antoine Brunetti, notaire à Aquila (1743).

Fig. 16. — Le seing manuscrit de Stephanus Stornemanus (1771).

Texte et déclaration en latin. L'affirmation se termine ainsi : *Et pro fide subscripsi.*

Fig. 17. — Le seing manuscrit de Joseph-François Alciatus (1777).

Fig. 18. — Le seing imprimé d'Alexandre Corbelli, notaire de Reggio (1778). Texte et déclaration en italien ; il représente un arbre dans un cadre orné.

La déclaration commence ainsi : *In fede di che ; en foi de.*

Fig. 14

Fig. 15

Fig. 16

Fig. 19. — Le seing imprimé de Jean Manfredi Ferrari, notaire de Reggio (1782), représentant une autruche tenant, dans son bec, un fer à cheval.

Texte et déclaration en italien.

Fig. 17

Fig. 18

Fig. 20. — Le seing imprimé de Pierre-Antoine Squadroni, notaire à Sarsina (1792). L'influence des idées nouvelles se manifeste sur cette marque par la présence d'un niveau avec le fil à plomb, symbole maçonnique.

Fig. 21. — Le seing imprimé de Pierre Grasselli représentant un navire avec la devise : *Tuta Procellis* (1798). Le *ita est* latin de la déclaration est devenu en italien *cosi e*.

Les figures 22 et suivantes représentent des marques du XIXe siècle.

Les types sont de plus en plus variés et la signature, telle que nous la comprenons aujourd'hui, apparaît près du sceau, mais sans l'exclure.

Fig. 22. — Marque de Charles-Marie Stormani (1806) formée d'un simple écusson avec les initiales et la devise : *Tamquam aurum.*

Fig. 19

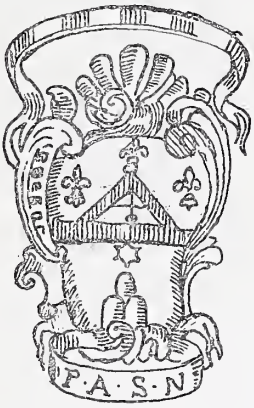

Fig. 20

Fig. 21

Fig. 23. — Marque de Nicolas Cicarelli, notaire de Mantelica (1808). Soleil avec la devise : *Omnibus idem.*

Fig. 24. — Marque de Dominique de Paivente (1809) représentant un arbre sur trois bornes superposées. Ce dernier dispositif est très fréquent et doit avoir une signification qui m'échappe.

Fig. 25. — Marque de Nicolas Bartoli (1810) représentant un guerrier armé, avec cette devise : *Stat armatus pro fide.*

Fig. 22

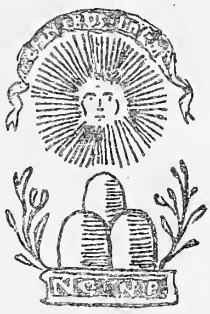

Fig. 23

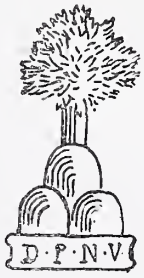

Fig. 24

Fig. 26. — Marque de Baptiste Jules Offredi, citoyen romain, par la grâce de Dieu et l'autorité apostolique, notaire public du collège du Capitole (1811).

Une rose avec la devise : *Non laedor inter Spinas.*

Fig. 27. — Marque de Vincent Pernazza, Rome (1814). Un oiseau.

Fig. 28. — Marque de Vincent Petti (1817). Une armure romaine.

Fig. 29. — Marque de Louis Cazoli (1821). Un oiseau monté sur les trois bornes déjà signalées.

Fig. 25

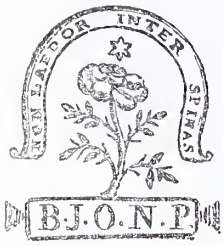

Fig. 26

Fig. 27

Fig. 30. — Marque de François Fiametta (1821). Une plume et une épée croisées avec la devise : *Æqua potestas : Pouvoir égal.*

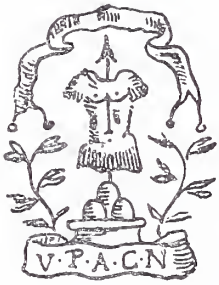

Fig. 28

Fig. 29

Fig. 30

Les quelques marques que j'ai reproduites ne forment qu'une infinie minorité parmi les centaines que j'ai cues sous les yeux et les milliers qui ont été en usage chez les notaires italiens pendant plusieurs siècles et dont le nombre atteste la richesse d'imagination dc leurs auteurs.

Elles suffiront cependant à donner une idée de l'évolution qu'a subie la pratique de la signature en Italie.

Peut-être, un jour, si le hasard de découvertes me favorise, entreprendrai-je la même étude pour l'Espagne où l'art des signatures pompeuses et compliquées a été longtemps et est encore cn honneur.

De même, en France, le même sujet mériterait de trouver des historiographes, qui auraient, dans les archives de nos dépôts publics, des éléments de recherches d'une fertilité prcsque indéfinie.

Je ne me plaindrai pas, bien au contraire, si d'autres parmi nos amis abordaient aussi ce sujet et me devançaient dans les espérances qu'il me fait concevoir.

HENRY VIVAREZ.

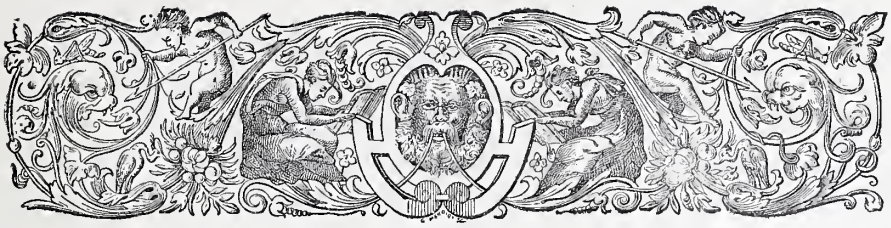

A propos du droit des pauvres au Théâtre.

ALLEZ-VOUS souvent au théâtre ? — Oui, le plus possible ; mais comme j'aime à être bien placé, je suis obligé de choisir mes pièces, les places au théâtre étant vraiment hors de prix !

Voici ce que nous entendons, hélas ! très souvent. Pauvres de nous, les prix n'étaient pas assez élevés et Messieurs les Directeurs viennent d'y ajouter encore le *droit des pauvres* que, paraît-il, ils versaient bénévolement pour nous depuis de longues années à l'Assistance publique.

Ils se sont réveillés tout à coup, et ont trouvé que les spectateurs à leur tour pouvaient bien financer. Pour cela ils ont exhumé le décret originaire de l'impôt sur les billets de théâtre remontant à la Révolution, qui établit, en effet, que le spectateur doit payer un décime par franc en sus du prix de sa place. De là, réunions, commission nommée pour étudier la question, et enfin, application de la loi du 7 frimaire an V à partir du 1er octobre. Et il y a des gens qui ont le mauvais esprit de murmurer et de se plaindre ! Mais nous devrions remercier nos bons directeurs (je dis bons, ne payaient-ils pas pour nous ?) d'avoir attendu si longtemps pour faire valoir leurs droits.

Il est vrai de dire qu'ils n'y ont peut-être.... pas perdu, et que le prix des places ayant beaucoup augmenté depuis quelques années, il se pourrait fort bien qu'ils y aient même gagné... Ne leur tenez pas ce langage, ils vous foudroieraient avec l'énumération des dépenses qu'ils sont obligés de faire pour vous attirer au théâtre, et vous y donner toute satisfaction. Seulement, sentant qu'ils ne pouvaient plus augmenter indéfiniment sans faire crier, très à point ils se sont rappelé le droit des pauvres, et vous voilà forcé d'accepter sans rien dire ! La loi est formelle.

La manière prise pour nous faire avaler cette charité forcée est bien un peu bizarre, car nous ne voyons pas, par exemple, un débitant ayant ses liqueurs imposées mettre sur chaque bouteille un petit timbre de la valeur de l'impôt et nous le faire payer en surplus ! Il se contente de nous donner sa marchandise pour la somme de tant, ses frais généraux, l'achat, les impôts

ainsi que son bénéfice étant compris dedans. C'est, je crois, ce que faisaient nos directeurs, et celui qui crie bien fort qu'il a donné une centaine de mille francs dans l'année au bureau de bienfaisance ne trouvera personne pour le plaindre et pour croire qu'il a été assez... naïf pour les prendre dans sa caisse et ne pas les faire payer par le public.

Quoi qu'il en soit, la chose est formelle et vient d'être mise à exécution. Depuis le 1er octobre un joli petit timbre orne nos billets de théâtre, et nous informe de ce que nous avons à payer en sus du prix de notre place. Ce petit timbre a été dessiné par M. Paul Berthou qui en a fait deux

Affiche du théâtre d'Orléans *(Coll. P. Fougeu)*.

modèles. Dans l'un, on voit une Thalie, à l'ombre d'un olivier, versant son aumône dans une urne tenue par un enfant. En bas est gravé l'extrait du texte de la loi sur lequel s'appuient les directeurs.

Le 30 septembre, sur les affiches théâtrales collées sur nos murs, il y avait déjà quelques avis préventifs: Déjazet annonçait 6 p. 100 en plus pour le droit des pauvres; Trianon prélève un impôt de 0 fr. 10 par franc. Et au théâtre Sarah Bernhardt: 0 fr. 10 par franc pour l'Assistance publique.

Une petite étude rétrospective sur ce sujet m'a tentée et, grâce à l'obligeance de M. Poète, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Paris, et

de ses collaborateurs, j'ai pu avoir en entier le fameux texte de la loi du 7 frimaire an V, et les dates des lois qui l'ont prorogée, car elle n'avait été faite d'abord que pour six mois.

Pour égayer un peu ces quelques lignes, je n'ai eu qu'à faire appel à notre si érudit collègue, M. Fougeu, d'Orléans, qui a bien voulu mettre à ma disposition quelques-unes des vieilles affiches de théâtre dont il a une si belle collection, et dont vous trouverez ici trois curieuses reproductions où il est précisément fait mention du droit de 0 fr. 10 par franc en sus du prix de chaque billet.

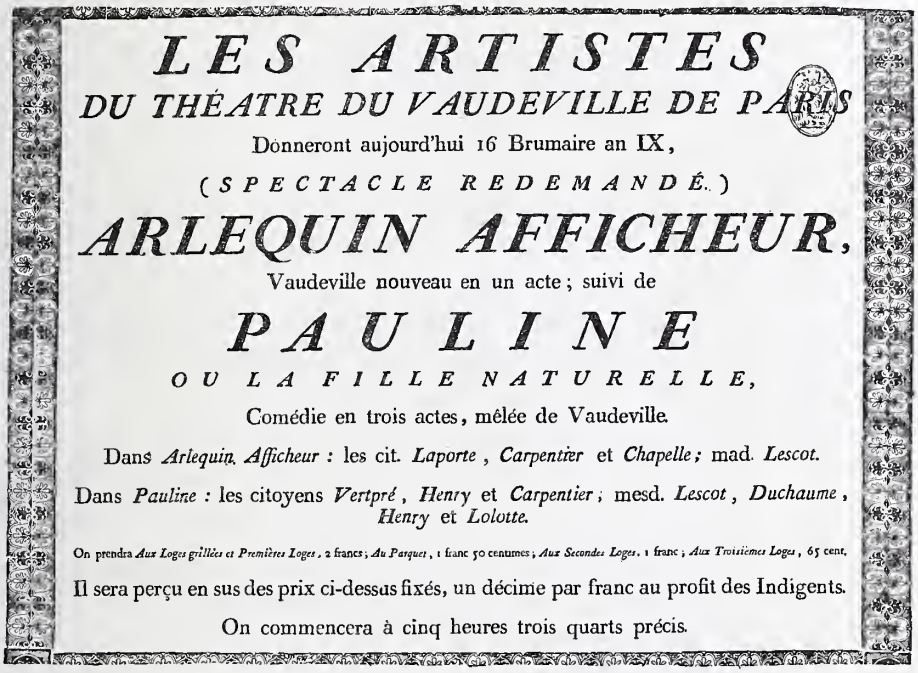
LES ARTISTES
DU THÉATRE DU VAUDEVILLE DE PARIS
Donneront aujourd'hui 16 Brumaire an IX,
(SPECTACLE REDEMANDÉ.)
ARLEQUIN AFFICHEUR,
Vaudeville nouveau en un acte; suivi de
PAULINE
OU LA FILLE NATURELLE,
Comédie en trois actes, mêlée de Vaudeville.
Dans *Arlequin Afficheur* : les cit. *Laporte*, *Carpentier* et *Chapelle*; mad. *Lescot*.
Dans *Pauline* : les citoyens *Vertpré*, *Henry* et *Carpentier*; mesd. *Lescot*, *Duchaume*, *Henry* et *Lolotte*.
On prendra *Aux Loges grillées et Premières Loges*, 2 francs; *Au Parquet*, 1 franc 50 centimes; *Aux Secondes Loges*, 1 franc; *Aux Troisièmes Loges*, 65 cent.
Il sera perçu en sus des prix ci-dessus fixés, un décime par franc au profit des Indigents.
On commencera à cinq heures trois quarts précis.

Affiche de théâtre de l'an IX *(Coll. P. Fougeu)*.

Voici le texte de la loi qui nous occupe :

Loi qui ordonne la perception pendant six mois, au profit des indigens, d'un décime par franc en sus du prix des billets d'entrée dans tous les spectacles. Du 7 frimaire an V.

(Du 12 brumaire). Le Conseil des Cinq-Cents, après avoir entendu le rapport de sa commission de l'organisation des secours, et trois lectures faites les 13 messidor, 2 thermidor et 11 fructidor;

Et après avoir déclaré qu'il n'y a pas lieu à l'ajournement, prend la résolution suivante :

Art. Ier. — *Il sera perçu un décime par franc (deux sous par livre, vieux style) en sus du prix de chaque billet d'entrée, pendant six mois, dans tous les spectacles où se donnent des pièces de théâtre, des bals, des feux d'artifice, des concerts, des courses et exercices de chevaux pour lesquels les spectateurs payent.*

La même perception aura lieu sur les prix des places louées pour un temps déterminé.

II. — *Le produit de la recette sera employé à secourir les indigens qui ne sont pas dans les hospices.*

III. — *Dans le mois qui suivra la publication de la présente, le bureau central, dans les communes où il y a plusieurs municipalités et l'administration municipale dans les autres, formeront, par une nomination au scrutin, un bureau de bienfaisance, ou plusieurs s'ils le croient convenable : chacun de ces bureaux sera composé de cinq membres.*

Les articles suivants, jusqu'à l'article XIII, s'occupent de la formation des bureaux de bienfaisance.

XIII. — *La présente résolution sera imprimée.*

Signé : Cambacérès, président, T. Berlier, Mathieu, Dubois (des Vosges), Fabre, sénateurs.

Après avoir entendu les trois lectures dans les séances des 14-20 brumaire et ce jour, le Conseil des Anciens APPROUVE la résolution ci-dessus.

Le 7 Frimaire, an V de la République Française.

Signé : Bréard, président, Vigneron, Girod (de l'Ain), Rousseau secrétaires.

Cette fameuse loi que nos directeurs remettent soi-disant en vigueur ne parle que de *six mois*; aussi en trouvons-nous d'autres qui la prorogent successivement pour de courtes durées jusqu'à ce qu'enfin elle devienne définitive en 1809.

Voici la date de ces différentes lois :

7 frimaire, an V.
2 floréal, an V.
8 thermidor, an V.
2 frimaire, an VI.
19 fructidor, an VI.
6 complémentaire, an VII.
7 fructidor, an VIII.
9 fructidor, an IX.
18 thermidor, an X.
10 thermidor, an XI.
30 thermidor, an XII.
8 fructidor, an XIII.
21 août, 1806.

Et enfin perception indéfinie le 9 décembre 1809.

J'ai trouvé plusieurs articles explicatifs ajoutés à cette loi. Ainsi à la date du 31 août 1828 on peut lire :

Les entrées à un théâtre, délivrées sous le titre d'actions, et les billets qui en dépendent, sont de véritables abonnements, achetés à un prix fixe, payé d'avance.

Ces entrées sont, dès lors assujéties au prélèvement du dixième.

Et le 5 août 1831, on trouve :

La taxe doit atteindre tous les billets d'entrée non-gratuits, nonobstant les combinaisons qui tendraient à dissimuler le prix, soit par la vente des billets ailleurs qu'au bureau, soit en les faisant servir au paiement des frais.

Mais elle ne peut s'étendre aux billets d'entrée qui ne donnent lieu au paiement d'aucun prix ou compensation soit au bureau, soit ailleurs.

Le 13 février 1812 on a annexé cet article :

Les représentations gratuites ou à bénéfices seront, au surplus, exemptes des droits mentionnés précédemment sur l'augmentation mise au prix ordinaire des billets.

Et voilà ! C'est la loi, il ne nous reste plus qu'à payer ou, si nous voulons nous exempter de ce nouvel impôt (chose souvent impossible), qu'à nous priver du théâtre, chose bien difficile.

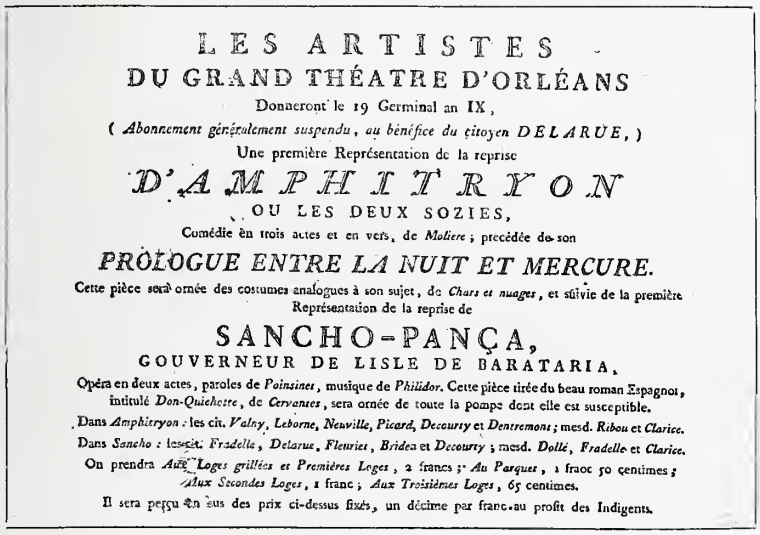

LES ARTISTES
DU GRAND THÉATRE D'ORLÉANS
Donneront le 19 Germinal an IX,
(*Abonnement généralement suspendu, au bénéfice du citoyen DELARUE,*)
Une première Représentation de la reprise
D'AMPHITRYON
OU LES DEUX SOZIES,
Comédie en trois actes et en vers, de *Moliere* ; précédée de son
PROLOGUE ENTRE LA NUIT ET MERCURE.
Cette pièce sera ornée des costumes analogues à son sujet, de *Chars et nuages*, et suivie de la première Représentation de la reprise de
SANCHO-PANÇA,
GOUVERNEUR DE LISLE DE BARATARIA,
Opéra en deux actes, paroles de *Poinsinet*, musique de *Philidor*. Cette pièce tirée du beau roman Espagnol, intitulé *Don-Quichotte*, de *Cervantes*, sera ornée de toute la pompe dont elle est susceptible.
Dans *Amphitryon* : les cit. *Valny*, *Leborne*, *Neuville*, *Picard*, *Decourty* et *Dentremont* ; mesd. *Ribou* et *Clarice*.
Dans *Sancho* : les cit. *Fradelle*, *Delarue*, *Fleuriet*, *Bridea* et *Decourty* ; mesd. *Dollé*, *Fradelle* et *Clarice*.
On prendra *Aux Loges grillées et Premières Loges*, 2 francs ; *Au Parquet*, 1 franc 50 centimes ; *Aux Secondes Loges*, 1 franc ; *Aux Troisièmes Loges*, 65 centimes.
Il sera perçu en sus des prix ci-dessus fixés, un décime par franc au profit des Indigents.

Affiche du théâtre, an IX (*Coll. P. Fougeu*).

Et cela durera plusieurs années. Puis un jour viendra où les directeurs se lasseront d'appliquer le petit timbre sur les billets, on aura l'habitude de payer un certain prix, l'on continuera, sans s'inquiéter de la disparition du timbre, et ainsi, jusqu'au moment où ces messieurs, jugeant une augmentation utile, ne trouveront rien de mieux que d'exhumer ! ! ! l'application intégrale de la loi du 7 frimaire, an V, de réclamer au public le paiement du droit des pauvres, etc., etc. *(Voir la suite plus haut !)*

Cette taxe du droit des pauvres n'est pas applicable aux billets de faveur, et pourtant, ce sont surtout ceux-là qui devraient payer une somme déterminée au profit de l'Assistance publique. On parle de les imposer pour les droits d'auteur, qu'on le fasse en même temps pour celui des

pauvres et il y en aura un peu moins, et ce sera un abus qui disparaîtra.

Il serait très curieux de faire la statistique du nombre de billets de faveur et je crois que l'on serait étonné du total de gens allant au théâtre sans payer. Ils seraient encore contents s'ils n'avaient à débourser qu'une légère somme et ce serait une source considérable de bénéfices pour la caisse publique.

Il y a certainement, sans compter les médecins, commissaires, officiers de service, quelques personnes ayant droit à l'entrée gratuite au théâtre ; mais par contre, combien s'en trouve-t-il qui l'obtiennent simplement par la faveur ? Et justement ce seraient les favorisés qui ne paieraient pas l'impôt ?

Puisque nous parlons d'entrées de faveur, je terminerai par une petite anecdote sur le sculpteur Houdon qui, on le sait, est l'auteur de la statue de Voltaire du foyer de Comédie-Française.

Il avait son entrée permanente à ce théâtre et ne manquait pas une représentation. Tous le connaissaient et il entrait dans la salle comme chez lui. Il fut privé de ce plaisir pendant les quelques mois que l'on mit à réparer le Théâtre Français.

A la réouverture il arriva un des premiers, tout prêt à retrouver son cher fauteuil d'orchestre ; mais les contrôleurs avaient été changés, et, quand il voulut passer, l'un d'eux lui demanda son billet. Houdon, très étonné de cette question, qu'on ne lui avait jamais posée, le regarda fixement et lui dit : « Comment, vous ne me reconnaissez pas ? C'est moi le père de Voltaire ! » Grand salut du contrôleur qui se confondit en excuses et le fit immédiatement entrer. Le lendemain, voyant de nouveau arriver Houdon, il le salue d'un gracieux sourire avec un petit air de connaissance et dit à l'un de ses collègues : « Laissez passer, c'est Monsieur Voltaire père ! »

LAURE-PAUL FLOBERT.

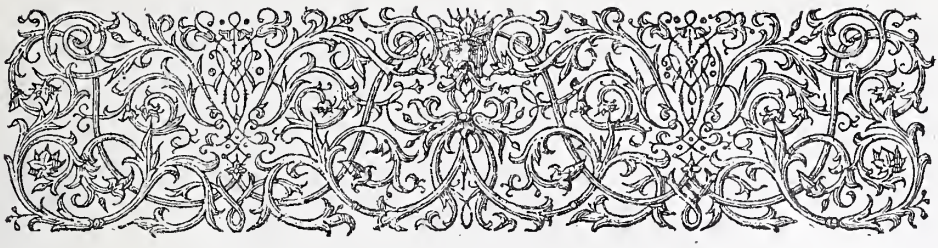

L'Imagerie populaire flamande.

Les ouvrages consacrés à l'histoire de l'imagerie populaire sont fort rares, et la bibliographie n'en est pas longue. En France, où l'image régna souverainement, nous ne pouvons encore citer que quelques monographies locales : Chartres, Orléans et la Normandie, publiée par nous, l'an dernier, la seule étude d'ensemble entreprise ayant été interrompue, presque au début de sa publication, par la mort de l'auteur, notre regretté collègue M. Paul Beurdeley.

C'est pourtant un sujet riche en documents et en curiosités de toutes sortes, et nous ne saurions trop louer notre collègue M. Van Heurck et M. Boekenoogen d'avoir passionnément recueilli tout ce qui concernait l'imagerie flamande, fort peu connue en France, et dont ils viennent d'écrire l'histoire, abondamment illustrée comme il convient à ce genre d'ouvrage.

Comme on le verra par le court résumé que nous en donnons ci-dessous, les érudits auteurs ont étudié les fabrications en énumérant leurs produits, ce qui est la meilleure base d'étude, chaque fabrique devant avoir son originalité particulière.

Les deux clichés que nous reproduisons sont extraits de l'ouvrage. Ce sont deux images de la fabrique Brepols et Dierckx Zoon, à Turnhout. L'une des deux images est dirigée contre les plaisirs profanes de la danse, l'autre est une adaptation d'imagerie religieuse française ayant pour sujet Notre-Dame de Lorette.

Histoire de l'Imagerie populaire flamande et de ses rapports avec les imageries étrangères, *par Émile VAN HEURCK, membre de la Commission administrative du Musée de Folklore d'Anvers, et G.-J. BOEKENOOGEN, docteur ès lettres, à Leyde.*

Les estampes décrites dans cet ouvrage n'ont pour la plupart aucune valeur académique ; mais elles appartiennent à un art aujourd'hui entièrement disparu. Les auteurs ont jugé qu'il était utile de faire connaître à ceux qui viendront après nous ce qu'a été l'imagerie populaire flamande aux siècles écoulés, ces images

naïves devant lesquelles les populations flamandes si ingénues ont prié dans leur ferveur crédule ; ces images satiriques, légendaires ou d'aventures qui ont été nos premiers livres et ont enchanté, autour de la lampe, l'enfance du riche et celle du pauvre.

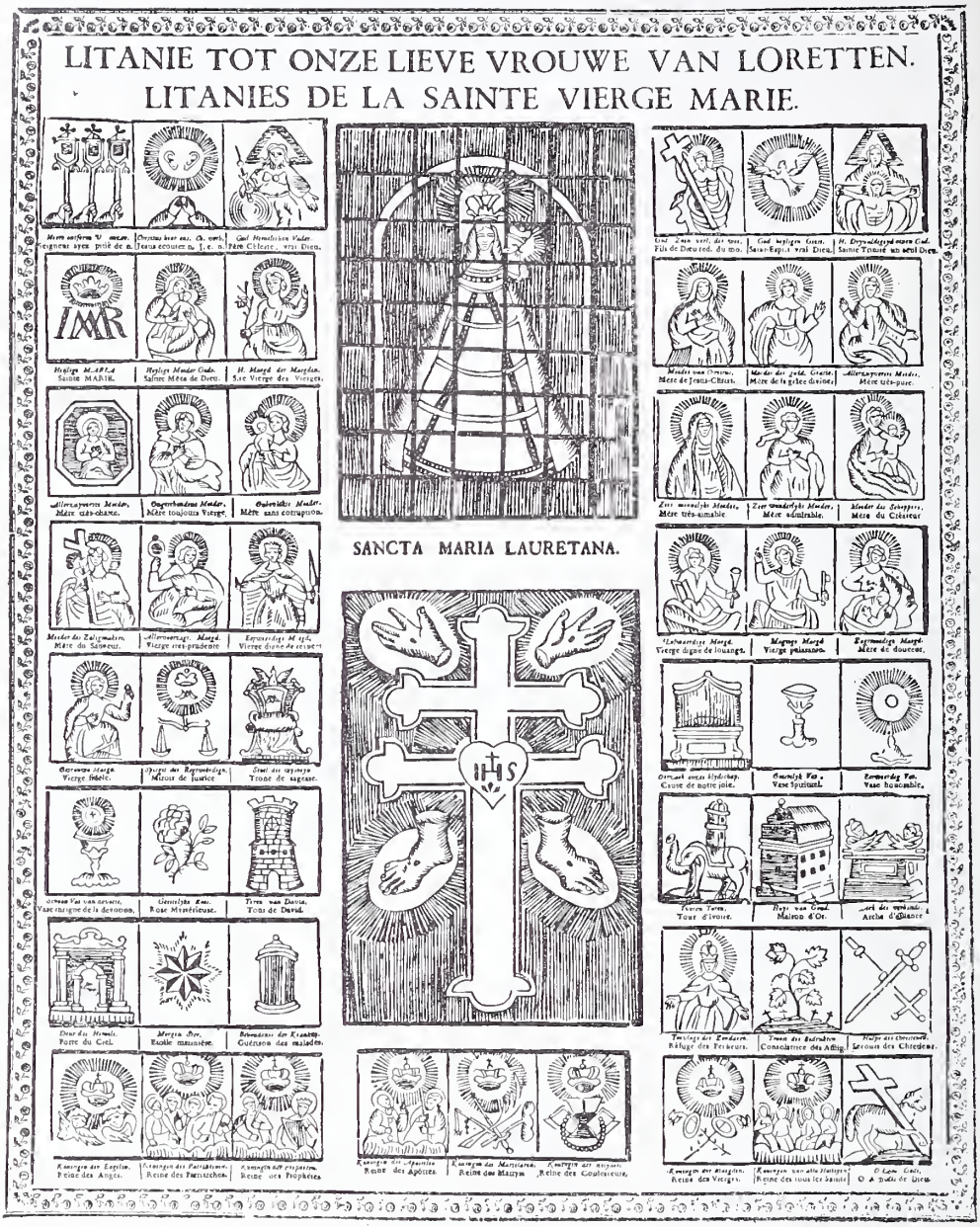

LITANIES DE NOTRE-DAME DE LORETTE
Image flamande d'après un original français.

Ils ont voulu conserver pieusement le souvenir de ces planches laborieusement taillées dans le bois, qui appartiennent sans conteste aux archives de leur peuple et ainsi à celles de l'humanité.

Cet ouvrage constitue une bibliographie raisonnée de tout ce que l'imagerie flamande a produit au XIXe siècle, une étude de ses rapports avec les imageries étrangères, un historique de ses bois gravés, de ses légendes populaires et des altérations que celles-ci ont subies au cours des siècles, un aperçu sur les caractéristiques des saints dans l'imagerie populaire ; en un mot, il est une contribution

DUYVELS DANS.

DEN DANS is eenen kring, welkers middenpunt den Duyvel is, en den omtrek alle zyne rondom staende engelen.

Deze Beschryving is van Conrardus Clingius, *Godsgeleerden van 't orden van* S. Franciscus, *die leefde in 't jaer 1550, welke beschryving is goedgekeurd door den H.* Carolus Borromæus *in zyn Tractaet tegen het dansen.* Ziet Cont. Tournely op de 10 Geboden. tom 6 fol. 318. edit. Paris 1748.

Uytlegging der Print binnen de Ronde.

1. In 't middden is Lucifer, die zyne medo afgevallen eengelen opwekt, om met hem de jongheyd eene lokkon tot de geselschappen waer men danst. Hy springt van vreugdeby het zien van zynen goeden buyt, to zynen regter klauw heeft hy 't aerpent, 't welk Eve bedrogen heeft, en 't welk alneg zyn venyn spuwt om de jongheyd voorzichtigheyd te bedriegen. In zynen linker klauw heeft hy eenen hack om de zielen te grypen.

2. Vyftwendertig duyvelen danssen zyn vreugd in de ronde en maken als een net, opdat er niemand uytgeraka. Hierdoor is 't, dat de Jongheyd zoo moeyelyk den danstutt verleet als zy eens in 't net is.

3. Boven aenbeneden Lucifer on zen zynen linker klauw zyn drypaer dwerse dansers gevongen.

4. Aen zynen regter klauw zitten de verloydende speelliodon, als zyne voornamelyke medewerkers so gunstelingen.

5. Boven deze staet eenen drinker, die van dansen zweetende, zich verkoelt door den drank en zyne zinnen verdreuyt.

6. Voor hem staet eenen die den tot botseit van drinken en dansen.

7. Onder do speellieden zit eene dochter siende dansen, wiens heri verlangt om weder tot den dans gereegdte worden.

8. Onderstaeschen den weerd elkenlyk voor zyne beurs uyt zynde, zoekt meer gedurig te schenken. Hy dient en allen, en meekt zich van elles modogligtig.

Uytlegging der Print buyten de Ronde.

1. Eenen godvruchtigen man doet voor het crucifix een kruysgebed, opdat den Heer, door zyne bittere Dood en dierbaer Bloed de verblinde jongheyd zoude de willen van 't dansen afkeertig maken, en 't haer vergeven zou, mits zy niet weet wat zy doet.

2. Aen den anderkant, hidt eene godvruchtige dochter tot het zeldeeynde, aenroepende de voorspraek van onze lieve Vrouwe.

3. Eenen Vader staet van onderen weent, doch te laet beklaegd, om dat zynen zoon door het dansen, eenen slemper is geworden, en zyne dochter hare eer verloren heeft.

4. Aen de overzyde eene Moeder, die met haer Roosenhoeyken den ommegang of den krnysweg gaet, op dat hare kinderen zouden betere zinnen krygen en de danscholen voor altyd verlaten zouden, want zy er geen meester meer van is.

Zoo verliest men goede zeden!
Opzigt, erbied, g'hoorzaemheyd
Worden met den voet getreden
door des hoorens lustigheyd.

LIEDEKEN. Stemme t'uwer keus.

1. Let hier wel die zyn genegen
En wiens hert vliegt tot den Dans.
Wat het werk is 't geen zy plegen,
Eer zy wagen nog de kans.
Lucifer is daer in 't midden,
Hy speelt meester van de bend';
Zonder men het kan verbidden,
Met zyn hack uw' ziele scheodt.

2. Al zyn zwarte steerregaellen
Dansen, springen in do roud,
Als ze er maer veel binnen tellen
'T is voor hun den beiten vond.
Ziet hen dansen, lustig springen
In de ronde poot aen poot,
Om da dwaze stervelingen
Zoo to brengen in den nood

3. Lucifer wekt all' zyn' knapen
Om ta werken even snel,
Om een siele meò te rapen,
En te stooten to de Hell'!
Hy beloofd heel gouden bergen
Zen wie danst bevalligkyk.
'K zal u, zegt hy, nimmer tergen,
En u kroonen in myn ryk.

4. Komt dan, zegt hy, komt wat spelen
Komt en neemt wat uw vermaek,
Waerom t'huys zoo zitten kwelen,
Droog en treurig als een stoek?
Danst maer, zegt hy, 't is geen zonde,
'K zeg het op myn woord van eer,
Of ik nu voor 't oordeel stonde,
Heyntje-pek ou liegt niet meer.

5. Wie van twee wilt gy gelooven,
Borromée of Heyntje-pek?
'K bid' u, speelt voortaen den slooven,
Eer hes u in d'Helle trekk'!
Al die het gevaer benimmen,
Zullen in 't gevaer vergaen,
Stel op GOD 'en eer' uw' zinnen,
Dat zal eeuwig blyven staen.

6. 'T dansen baert veel dortelheden
GODS Gebod is daer op straet,
Daer leert men veel zydelheden,
En op 't laetst men GOD verlaet!
Daer zyt gy tu veel gevaren
Van te kwetsen do eerbaerheyd!
'T is de school, men mag 't verklaren,
Van de snoodste onzuyverheyd!

7. Velen nogtans durven eggen,
'K heb er nooyt iets kwaeds ontmoet'
Dit zal Heyntje wel weerleggen,
Waer de vreugd hem schaeren doet
'T kwaed niet altyd zich van buyten
Durft vertoonen openbaer,
'T oordeel zal het eenmaal uyten,
Hoe uw' ziel was in gevaer

8. Hier in 't duyster, daer aen kanten
Ginder in 't naer huys gelegt'
Dansters worden ligte danten,
Stoot en koppig als een kryt!
Vader, moeder, 't dan beklagen,
'T huys is zoo ontzielenis!
'T is te laet dan hulp te vragen,
Als 't to eerr' gekomen is.

9. Jongheyd, ach! kost gy gelooven
Wat uyt 't dansen spruyt voor kwaed
Gy soudt zeker God beloven,
Nooyt to dansen met er daed!
Daer leert men veel kwade zeden,
Vuylo muylen, zottigheyd!
Daer leert niea de trouwe smeden,
Dio tot d'Hell' uw' stoppen leydt.

10. Zyt gy eerbaer, goed van zeden,
Gy geeft maer verregenis.
Want den slechten geelt voor reden,
Dat uw doen zyn voorbeeld is.
Neen! zegt hy, is goed van fame,
Ergo ik hem volgen mag.
Aldus op uw goeden name
Wordt hy erger iedren dag!

11. Jongheyd, wil uw ziel bewaren,
Uwe vreugd en eerbaerheyd,
Wil uw' danslust toch bedaren,
En peyst veel op de eeuwigheyd!
Zeg eens, zoudt gy willen storven,
Als ge aen 't dansen bezig zyt,
Waer by veel huisn' ziel verderven,
Raken Eer en Hemel kwyt?

12. Adieu dansen, mallen, springen,
Adieu 's werelds zottigheyd!
'K stel myn hert op beter dingen,
'K verzack' al die yiellheyd!
'K heb zien duyvel zigzaweren
Als ik eerd eeu' Christen mensch,
'K leef voortaen om Uytverkoren
Eens to zyn naer GODES weetch!

Te Turnhout uyt het Fabrick en Boekdrukkery van BREPOLS & DIERCKX, ZOON. — N. 15

LA DANSE DUDÉMON

Image satirique dirigée contre la danse.

archéologique et folklorique de premier ordre. Un pareil travail n'avait pas encore été entrepris, il a donc exigé des études considérables et des recherches nombreuses.

Cet ouvrage de plus de 650 pages de format in-quarto (30 × 25 c.m.), illustré

d'environ 150 reproductions au trait d'images belges et étrangères, contiendra aussi un assez grand nombre de petits bois originaux, ayant appartenu à l'imagerie de Turnhout, l'Epinal belge, et douze images originales en taille de bois, qu'il n'est plus possible de se procurer actuellement.

Voici les principales subdivisions de cet important travail :

I. — *Introduction. Origine de la gravure sur bois et de l'imagerie populaire. Fabrication de l'image. Evolution, prix et rôle de l'image populaire ;* pp. 1 à 20.

II. — *Les industries de Turnhout, centre de fabrication de l'imagerie populaire belge au XIXe siècle,* pp. 21 à 26.

III. — *La maison P.-J. Brepols et Brepols et Dierckx Zoon. Ses origines, son histoire, ses images ;* pp. 27 à 331.

IV. — *La maison Wellens, Delhuvenne et Cie et P.-J. Delhuvenne. Ses origines, son histoire, ses images ;* pp. 333 à 354.

V. — *Les maisons Glenisson et van Genechten, Glenisson et fils, Antoine van Genechten. Leurs origines, leur histoire, leurs images ;* pp. 355 à 470.

VI. — *La maison Beersmans-Pleek (Jacobs-Brosens succ.), son origine, son histoire, ses images ;* pp. 471 à 517.

VII. — *L'imagerie bruxelloise. La maison Hemeleers-van Houter à Schaerbeek. Son origine, son histoire et liste de ses images ;* pp. 521 à 527.

VIII. — *Aperçu de l'imagerie populaire des divers pays de l'Europe. Dans cet aperçu, qui comportera plus de 100 pages et un grand nombre d'illustrations, les auteurs donneront une histoire de l'imagerie dans les Pays-Bas (Belgique et Hollande) et des renseignements sur les imageries française, allemande, russe, scandinave, italienne, espagnole, etc. On y trouvera aussi une étude inédite sur François Georgin, le graveur d'Epinal, par Lucien Descaves.*

L'ouvrage, qui paraîtra en décembre prochain (1909), sera tiré à 520 exemplaires, dont 20 sur japon. Le prix des exemplaires de luxe sera de 75 fr. ; — celui des exemplaires sur papier ordinaire de 25 fr. — On souscrit dès maintenant chez un des auteurs, M. Emile van Heurck, 8, rue de la Santé, Anvers (Belgique).

N. B. — Cet ouvrage, dont nous avons eu le plaisir de parcourir les bonnes feuilles, présentant un intérêt considérable pour beaucoup de nos collègues, nous avons demandé aux auteurs d'en reproduire quelques pages. Ils y ont consenti de la meilleure grâce et nous avons choisi, pour paraître dans le prochain *Bulletin*, une bonne partie de l'Introduction qui traite de la technique de l'imagerie populaire, si peu connue encore.

Sur les jumeaux.

On a raconté sur les jumeaux beaucoup d'anecdotes tirées principalement des fréquentes méprises occasionnées par une ressemblance si parfaite que les personnes vivant dans leur intimité pouvaient seules déterminer à coup sûr leur identité. Ils nous appartiennent dès leur naissance parce qu'ils font déjà partie des curiosités du papier.

Un mot d'abord sur la rédaction des actes de baptême. « Aujourd'hui j'ai baptisé deux enfants de la même ventrée ». Telle était la formule très souvent employée par les curés des paroisses rurales du Périgord et Maxime du Camp constata qu'elle était quelquefois en usage, même à Paris, lorsqu'il compulsa les registres paroissiaux avant l'incendie en 1871.

Ce qui est autrement intéressant que cette prose un peu trop réaliste, c'est le tour original que pouvait prendre la rédaction, lorsque la mort des jumeaux suivait de si près leur naissance que l'acte de baptême et l'acte de décès n'en faisaient qu'un, semblables à ces frères siamois qui vécurent rivés l'un à l'autre. Je ne connais qu'un exemple de cette curiosité littéraire, mais il vaut la peine d'être cité.

Pierre Pelleprat, curé d'Ars près Cognac, que les bibliographes ont confondu avec Pierre Pelleprat, jésuite, mort au Mexique le 21 avril 1667, fut précepteur de Josias de Brémond d'Ars, jeune homme qui donnait de grandes espérances et qui mourut le 15 juin 1652 au combat de Montanceys en Périgord ; il lui avait dédié un livre extrêmement rare. *Petri Pelleprati Burdigalensis Prolusiones Oratoriæ*. Paris, Libert, 1644, in-8.

Le 4 février 1651, Pelleprat, baptisa trois jumelles, Isabeau, Jeanne et autre Jeanne Gueslin, filles de Jean Gueslin et de Marie Juteau. Ces enfants, comme il arrive souvent, ne vécurent que quelques heures et tout autre que Pelleprat eût inscrit un acte de décès sur le registre à ce destiné. Mais ce fin lettré trouva plus élégant d'écrire au bas de l'acte de baptême :

Una dies una peperit tres matre puellas ;
Una simul genitas misit ad astra dies.

Je dois la connaissance de ce distique à un ancien possesseur du château d'Ars qui l'avait traduit ainsi :

Une mère en un jour vit trois filles lui naître,
Qu'un même jour rendit à l'Auteur de tout être.

Notons en passant que lorsque les enfants ne vivaient que quelques jours les curés ne se donnaient pas toujours la peine de dresser un acte de décès en règle. Coutant, curé de Cognac, à la fin du XVIIIe siècle, écrivait sur le registre paroissial de Saint-Léger cette note plus brève encore que le distique de Pelleprat :

Obiit vigesima die ejusdem mensis.

Ayant examiné les registres paroissiaux des arrondissements de Cognac et de Barbezieux, il me semblait que les naissances de jumeaux étaient plus fréquentes autrefois qu'aujourd'hui, surtout si l'on tient compte du grand accroissement de la population depuis le XVIIe siècle. Je fis part de mes observations à un médecin de la Charente-Inférieure, le docteur Savatier, qui publiait alors dans le *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* des extraits des registres paroissiaux de Beauvais-sur-Matha, commune de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. On trouvera dans le tome II de la collection (Saintes, Mortreuil, 1886, pages 259 et suivantes) le résultat des recherches intéressantes de M. Savatier, depuis 1618 jusqu'en 1872. Dans cet espace de deux cent cinquante-quatre ans, il y eut soixante-sept naissances gémellaires et une seule fois la naissance de trois jumeaux mâles : 17 nivôse an XII, François, Louis et Jean Combeau, à onze heures du soir, quatre et cinq heures du matin. Entre toutes ces naissances les intervalles sont très irréguliers, quelquefois d'année en année, quelquefois séparés par de longues périodes ; on n'en trouve pas une entre 1636 et 1645, 1655 et 1669, 1672 et 1683, 1683 et 1690, 1696 et 1706, 1706 et 1717, 1737 et 1743, 1763 et 1780, 1780 et 1788, 1838 et 1854. Quant au sexe, jumeaux tous garçons dix-neuf, jumeaux tous filles vingt-cinq, jumeaux garçon et fille vingt-trois.

Je n'insiste pas davantage sur cette question de la fréquence des naissances doubles ; je peux d'ailleurs m'être trompé dans mes appréciations. Il y aurait à faire des recherches analogues sur divers points de notre territoire et je signale ce point si tant est qu'il n'ait encore été traité nulle part à l'attention des amateurs de démographie.

Les sources d'information sur les jumeaux sont, indépendamment des registres paroissiaux, les livres de médecine, les recueils d'anecdotes et les mémoires. Les plus grands écrivains n'ont pas dédaigné de tenir le public au courant des curiosités physiologiques et tératologiques qu'ils rencontraient en cet humain voyage, pour parler comme Montaigne. Il est question dans les *Essais* d'un individu qui, né sans bras et moins artiste que le peintre

Ducornet, gagnait sa vie en se montrant par curiosité. Il prit avec le pied l'argent que le philosophe lui donna et le serra dans sa bourse avec autant de facilité qu'un autre eût pu le faire avec la main.

L'iconographie des jumeaux tels que les frères siamois, Millie-Christine, Dodica et Rodica, soudés si étroitement qu'une opération chirurgicale eût entraîné leur mort, comme il est arrivé dernièrement pour Dodica et Rodica, doit être très abondante. On pourra consulter aussi les collections de pros-

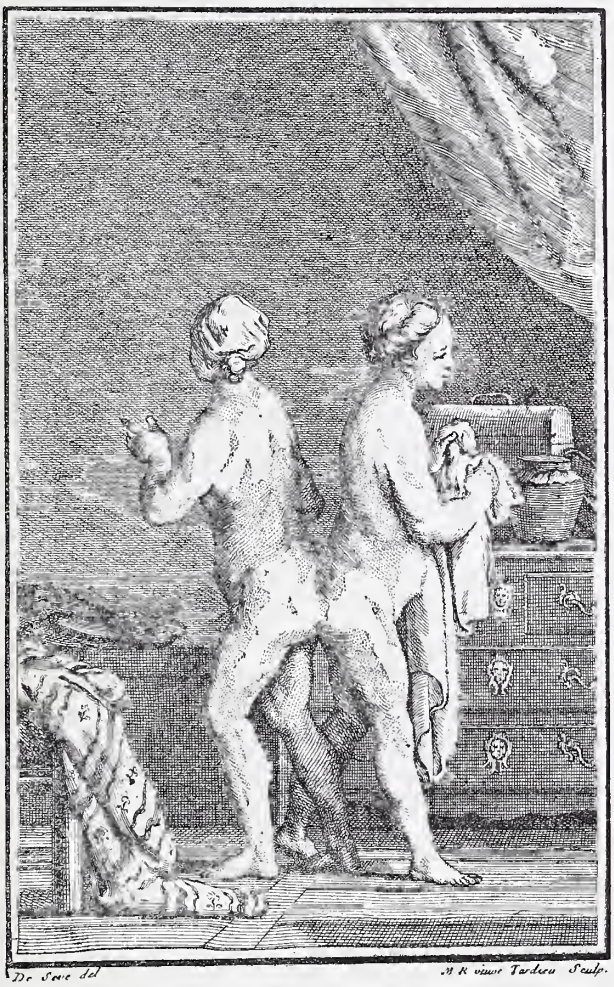

Jumelles, gravure du XVIIIe siècle.

pectus des théâtres forains, malheureusement assez rares, les réclames des saltimbanques étant souvent verbales à cause du crédit très limité dont jouissent ces modestes industriels. Un jour que je disais à un imprimeur de Cognac : « Il y a bien longtemps que vous ne m'avez donné des prospectus de la foire », il me répondit : « La dernière fois que j'ai imprimé pour des hercules, il aurait fallu, pour un peu plus, faire le coup de poing pour être payé ». Beaucoup de ces pauvres hères sont comme ce chanteur ambulant

qui se vantait de faire de sa voix tout ce qu'il voulait et qui s'attira cette réplique : « Commencez par vous en faire un autre pantalon ». Sur les jumeaux je ne possède que ce prospectus de petit format dans un encadrement :

Avec permission des autorités

Sur le Champ de foire

CAS DE FÉCONDITÉ MIRACULEUX

CINQ ENFANTS JUMEAUX

Nous avons l'honneur d'annoncer au public de cette ville que nous venons d'exposer sur le champ de foire un fait des plus intéressants.

Les journaux en ont parlé comme étant un des cas les plus curieux et les plus extraordinaires, dignes d'être visités par des hommes de science. Au mois de mars dernier, une femme de la Bouverie, province du Hainaut, a donné le jour à cinq enfants, nés vivants, dont deux garçons et trois filles, parfaitement constitués et mesurant chacun 40 centimètres en naissant. Leur remarquable beauté, leur force et leur hauteur ne sont pas les seules causes de l'admiration qu'ils excitent. Chose miraculeuse et qui jusqu'à ce jour ne s'était pas encore vue, ils sont venus au monde avec des dents parfaitement visibles et blanches comme de l'ivoire.

Le lendemain du jour où la sage-femme délivra la mère par un miracle d'adresse, elle fut décorée par le roi Léopold.

Tous les hommes de la science, médecins, chirurgiens, anatomistes, visitèrent à Bruxelles ces remarquables jumeaux. L'autorité certifia leur naissance et ils furent soumis ensuite à l'admiration publique.

Il y a vingt jours seulement, l'Académie de Paris, l'École de médecine, les Sociétés d'anatomie et de chirurgie avaient réuni plus de 600 membres et examinaient ces intéressants petits êtres que nous soumettons aujourd'hui au public de cette ville.

La mère les accompagne ; elle donne aux visiteurs les détails sur la naissance de ces enfants.

Ce sujet de fécondité est visible de dix heures du matin à dix heures du soir.

La mère de ces cinq enfants invite tous les hommes de science à rendre visite à son intéressante famille.

Prix d'entrée :

25 centimes. — Les enfants et les militaires non gradés : 15 centimes.

Valenciennes, imp. Giard et Seulin.

Ce prospectus peut dater d'environ cinquante ans et nos collègues du Nord peuvent avoir gardé le souvenir de ce phénomène, si phénomène il y a. Pour moi, je conserve quelques doutes sur son authenticité. Ne serait-ce pas le cas de répéter que le papier porte tout? Je vois bien que le boniment entre dans des détails très précis, mais l'exhibition des cinq jumeaux aurait pu être accompagnée de l'exhibition d'un acte de naissance dûment légalisé et de cela il n'est pas question. Où notre scepticisme doit se trouver tout à fait à l'aise, c'est lorsqu'il est en présence de faits divers comme ceux-ci que je lis dans les *Étrennes mignonnes* de 1729 et que je mentionne bien entendu simplement à titre de curiosité.

En 1666 un homme de Clèves, âgé de cent vingt ans, à qui les dents étoient revenuës à l'âge de cent-dix-huit ans, alla à la Haye, où il vit un Anglois plus âgé que lui, à qui elles étoient revenuës à même âge.

En 1678, on ouvrit à Toulouse une femme qui avoit porté un enfant vingt-six ans.

En 1683 en Saintonge une femme accoucha de onze enfants et de neuf en 1684.

Schoeffer, auteur allemand, dit en 1706, qu'une femme, âgée de soixante-dix ans, accoucha d'un garçon.

En 1681 à trois lieües d'Ypres, une fille âgée de huit ans et demi accoucha d'un gros garçon.

En 1692 le 24 janvier près d'Ulm, une femme accoucha d'un fils, et le 14 mars suivant, d'un autre fils.

Il y a actuellement à Pont-Saint-Maxence une fille si grande et si forte, qu'en 1725, âgée de huit ans, elle portoit aisément feu M. le Prince de Conty entre ses bras. Le marquis de Flavacourt l'a menée au Roy à Compiègne, qui l'a trouvée bien faite, excepté qu'elle a les pieds trop grands, elle est âgée de treize ans, elle a six pieds de haut.

En iconographie je ne possède que deux pièces, celle dont je donne une reproduction et qui doit être tirée d'un livre ou d'une brochure dont le titre m'est inconnu, et une lithographie in-folio en couleur qui est dans mes cartons depuis au moins trente ans. Exécutée à Londres chez J.-W. Last, Princes Street, Drury Lane ; elle représente deux jumelles en robe courte, soudées par le buste, avec ce titre :

The Wonderful
Two-Headed-Nightingale
The eighth wonder of the world

Traduction : *Le merveilleux rossignol à deux têtes, huitième merveille du monde.*

La réclame dit que les jumelles chantent bien, dansent élégamment, causent en même temps avec deux personnes sur des sujets différents et font l'admiration de tous les spectateurs.

JULES PELLISSON.

Images de piété espagnoles.

Au mois de janvier 1904, le *Bulletin du Vieux Papier* a déjà publié quelques fort belles gravures espagnoles tirées sur d'anciens cuivres de la collection de M. l'abbé Dubarat, archiprêtre de Pau. Cette collection s'est enrichie depuis lors de nombreux clichés nouveaux recueillis par l'érudit chercheur au cours de ses explorations " tras los montes ".

Comme il y a cinq ans, M. l'abbé Dubarat a bien voulu me confier les plus remarquables de ses dernières trouvailles, pour en offrir des tirages à nos collègues et, comme il y a cinq ans, je serai le modeste commentateur de cette nouvelle série de gravures, que notre secrétaire général fera passer dans le *Bulletin* au fur et à mesure des possibilités typographiques... et financières.

J'estime d'ailleurs que ces images parlent d'elles-mêmes et je n'ai pas l'intention de me répandre à leur sujet en longs discours. Je me bornerai à les identifier, à traduire leurs légendes espagnoles que les abréviations rendent souvent assez difficiles à interpréter, en un mot à rédiger leur " fiche " de catalogue.

Pour commencer, nos collègues trouveront dans ce numéro les quatre gravures suivantes :

I

V^{o} R^{to} de Maria SS^{ma} de la Piedad q^{e} se Ven^{a} en el arq^{llo} de la Contra^{on} El Excelen^{mo} Sor Arzo^{po} de Sevilla con^{o} 80 dias de indu^{as} resan^{o} 1^{a} Salve tienen conce^{as} estas efig^{es} 120 dias p^{r} var^{os} prelados.

Traduction : Véritable portrait de Marie très Sainte de la Piété qui se vénère dans la niche de la ?. Son excellence Mgr l'Archevêque de Séville a accordé 80 jours d'indulgences à ceux qui réciteront un Salve. A ces images ont été concédés 120 jours d'indulgence par divers prélats.

Cette gravure ne porte ni signature, ni indication d'éditeur.

PLANCHE I.

IMAGE RELIGIEUSE ESPAGNOLE

Tirage sur cuivre original de la collection Dubarat.

PLANCHE II.

IMAGE RELIGIEUSE ESPAGNOLE

Tirage sur cuivre original de la collection Dubarat.

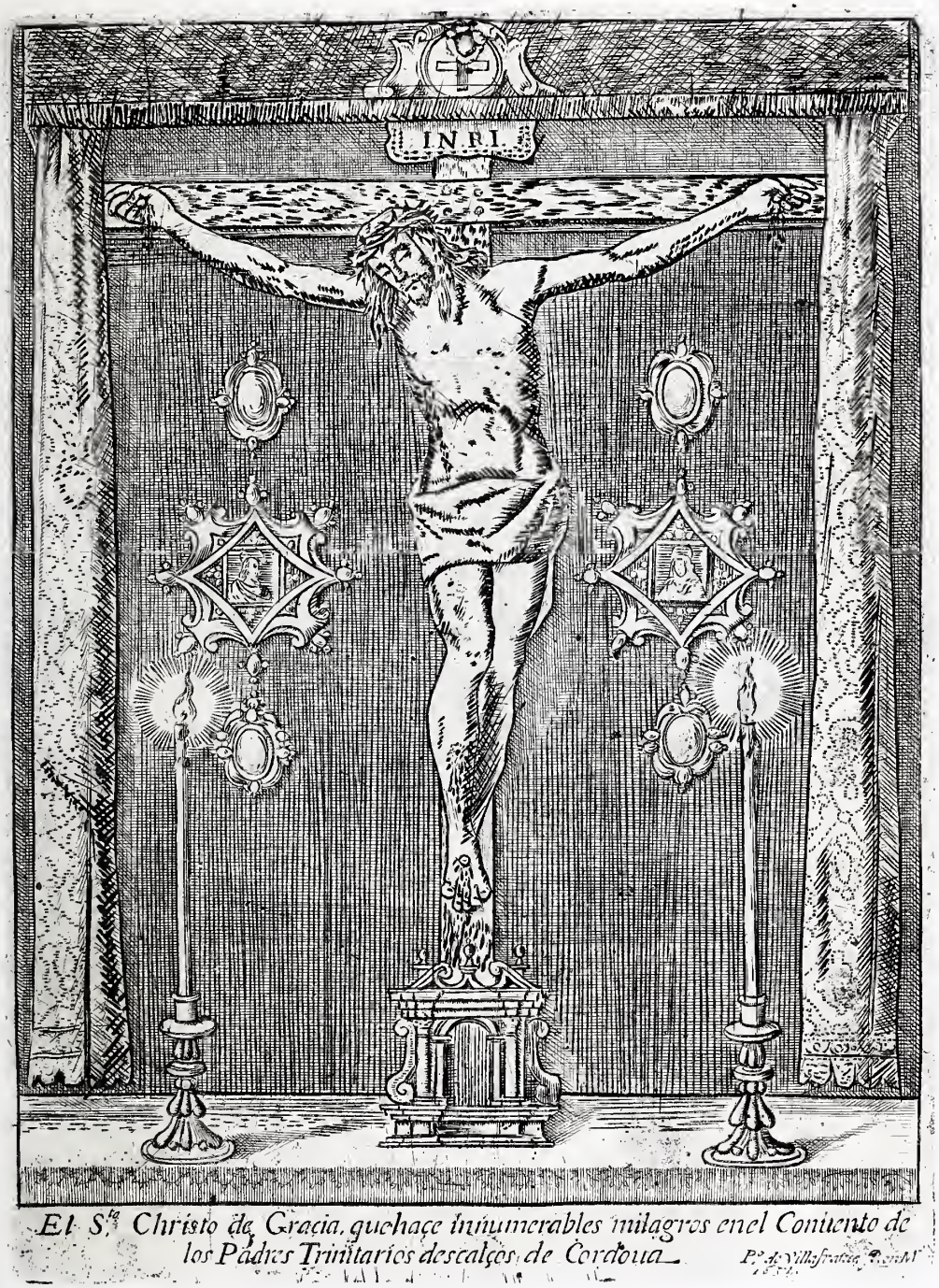

IMAGE RELIGIEUSE ESPAGNOLE

Tirage sur cuivre original de la collection Dubarat.

PLANCHE IV.

IMAGE RELIGIEUSE ESPAGNOLE

Tirage sur cuivre original de la collection Dubarat.

II

De la Cofradia de la Corona de la Pur^{ma} Concecion de nrâ S^{a} del Conv^{to} de la Reg^{r} observ^{a} de N. P. S. Fran^{co} del P^{to} de Sta M^{a} en la prov^{a} de Andalucia — Todo el fiel q. dice Ave Maria sin pecado concebida gano 200 dias indulg^{a} concedidas por el Sor Sixto V.

Traduction : De la Confrérie de la Couronne de la Très Pure Conception de Notre-Dame du Couvent de la régulière observance de Notre Père St François du Port de Ste Marie dans la province d'Andalousie — Tout fidèle qui dit Je vous salue Marie conçue sans péché gagne 200 jours d'indulgence concédés par le Seigneur Sixte Quint.

En bas, à gauche, signature illisible.

III

El S^{to} Christo de Gracia que hace innumerables milagros en el Convento de los Padres Trinitarios descalços de Cordoua.

Traduction : Le Saint Christ de Grâce qui fait d'innombrables miracles dans le couvent des Pères Trinitaires déchaussés de Cordoue.

En bas, à droite, on distingue avec peine la signature du graveur : P^{o} de Villafranca et la date 1654 (?)

IV

Petite image sans légende de Notre-Dame des Sept Douleurs, le sein percé d'un glaive ; à ses pieds est gravé un blason écartelé de Castille et de Léon.

(A suivre.) MARCEL MONMARCHÉ.

Crimes et Châtiments d'autrefois.

LES BLASPHÉMATEURS

Parmi les vieux papiers qu'on trouvait jadis, en abondance, chez les libraires et sur les quais, et qui, depuis quelques années, en ont presque totalement disparu, il faut citer les ordonnances et les édits de l'ancienne monarchie, dont la réunion et le classement méthodique, par groupements de sujets, constitueraient le meilleur et le plus intéressant répertoire des coutumes et des institutions de la France, depuis le XVIe siècle.

Aujourd'hui, la découverte inattendue de quelques-unes de ces épaves est presque une bonne fortune qui demande qu'on la souligne, surtout quand elles touchent à des questions un peu exceptionnelles et ne se traînant pas dans la banalité de la législation courante. Elle a, de plus, l'avantage d'éveiller, dans notre esprit, le désir d'étudier et d'approfondir certains sujets qui s'offrent ainsi, par hasard, à nos méditations, et de donner matière, avec le charme de l'imprévu, à des recherches auxquelles on était loin de songer.

C'est la chance (maigre chance, il est vrai !) qui vient de m'échoir, par la rencontre, à quelques jours de distance, de deux documents se rattachant au même sujet : la punition des blasphémateurs sous l'ancien régime.

Le premier, par ordre d'ancienneté, est un petit cahier de huit feuillets qui porte la date du 27 octobre 1588 et le titre suivant : *Arrest de la Chambre ordonnée par le Roy, au temps des vaccations de la Court de Parlement pour la correction des Blasphémateurs, Contempteurs des Festes commandées par l'Eglise et du divin service, Promeneurs aux Eglises, non résidence des Evesques et Curez; absence des Prestres, tolérance des Devins, Œgyptiens et Bohemiens, Tavernes et Cabarets; Superfluitez d'habits et Banquets, souffrance des Bordeaux* (honny soit qui mal y pense !) *Berlans et Jeux de hazard, Associations et Assemblées illicites.*

Le second est une modeste feuille dont le titre est : *Déclaration du Roy contre les Jureurs et Blasphémateurs du saint nom de Dieu, de la Vierge et des Saints, donnée à Fontainebleau le 30 juillet de l'an de grace 1666.*

Le sujet détonne tellement avec nos habitudes contemporaines, le crime qui est dénoncé et puni avec une rigueur barbare, est devenu si véniel, il est passé si complètement de la série des choses que la loi poursuit dans celles qui relèvent seulement de la décence du langage et de la bonne éducation, qu'il mérite qu'on s'y arrête, ne serait-ce que pour mesurer le chemin qu'ont fait les mœurs publiques dans le sens de l'adoucissement, de la modération et de la tolérance.

*
* *

On doit bien penser qu'inféodé comme il l'était à l'Église, le gouvernement des anciens rois de France, d'ailleurs épris de réglementation, ainsi que cela a été l'usage, à toute époque, dans notre pays, ne devait pas manquer d'édicter des peines sévères contre les gens irréligieux, surtout quand ils manifestaient leur irréligion.

Si l'on parcourt le recueil de nos anciennes lois [1], il faut remonter aux plus lointaines origines de la monarchie pour trouver la première manifestation de ce souci.

Un capitulaire de 824, donné dans l'Assemblée du peuple *sur la suppression des rapines et les matières ecclésiastiques*, contient un article, le cinquième, intitulé : *De blasphemia in Deum.*

A l'autre extrémité de la chronologie, c'est en 1686 que s'arrête la législation spéciale qui nous occupe. Mais ses effets se poursuivent, dans toute leur rigueur, jusqu'au seuil de la Révolution.

Entre ces limites extrêmes, les déclarations du roi, les ordonnances, les arrêts du Parlement, se multiplient, prenant acte, le plus souvent, de la négligence des officiers de justice chargés de les appliquer et renouvelant, avec un soin méticuleux, les pénalités rigoureuses qui furent en usage aux temps de la barbarie première. A partir des Valois, presque chaque roi a renouvelé les prescriptions de ses prédécesseurs ; certains les ont multipliées et aggravées.

Philippe-Auguste faisait payer 20 sols d'amende aux blasphémateurs et lorsqu'ils ne les avaient pas, il les faisait jeter à l'eau, sans péril de mort.

Après son *Ordonnance contre les blasphémateurs*, promulguée en 1182, et dont le texte précis n'est pas relaté, vient une ordonnance en neuf articles donnée par le roi saint Louis, en 1268, sous le titre de : *Ordonnance rendue en Parlement contre le Blasphème*, qui contient en germe toute la législation future sur le sujet. — On n'y trouve pas la mention de tortures corporelles. Avant son ordonnance, au dire de ses biographes, saint Louis avait coutume de faire percer ou couper la langue aux blasphémateurs. Le pape Clément IV lui envoya une bulle (12 juillet 1268) dans laquelle, se montrant plus tolérant que le roi, il le conviait à moins de sévérité. C'est à cette circonstance, sans doute, qu'on doit de ne pas voir figurer la peine de mutilation dans l'ordonnance de saint Louis. — Il est à noter que c'est le plus haut représentant de la religion qui protesta contre la rigueur de la répression des outrages proférés contre elle. C'est le cas de dire, qu'en cette matière, le roi se montrait plus catholique que le pape.

---

1. *Recueil des Lois*, par Jourdan, Decrusy et Isambert.

Voici le texte des principaux articles de cette ordonnance :

1. — *Il sera crié par les villes, par les foires et par les marchiez, chascun mois, une fois au moins, que nul ne soit si hardy, qu'il jure par aucuns des membres de Dieu, de Nostre Dame, ne des Sainz, ne qu'ils fassent chose par manière de blasme ne ne dient vilaine parole, ne par manière de jurer ne autrement qui torne à despit de Dieu, de Nostre Dame, ne des Sainz et se il le fait ou dit l'on en prendra vengence tele comme elle est establie. Et c'il l'orra, ou scaura, est tenuz de le faire savoir à la justice ou il en sera à la mercy au Seigneur qui en porra lever tel amende comme il verra que bien sera.*

2. — *Se aucune personne de l'aage de quatorze ans ou de plus, fait chose ou dit parole en jurant ou autrement qui torne a despit de Dieu ou de Nostre Dame ou des Sainz et qui fust si horrible qu'elle fust vilaine a recorder il poira quarante livres ou moins, mès que ne soit moins de vingt livres selon l'estat et la condition de la personne et la manière de la vilaine parole ou du vilain fait et, à ce, sera contraint se mestier est. Et si il étoit si povre que il ne peust poyer la poine desusdite, ne n'eust autre qui pour li la voussit poyer, il sera mis sur l'eschiele l'erreur d'une luye* (journée) *au lieu de nostre justice ou les gens ont accoustumé de assembler plus communement et puis sera mis en la prison pour six jours ou pour huit jours au pain à l'eau.*

3. — L'article 3 stipule des pénalités moins sévères qu'à l'article 2, *si la chose n'est pas si horrible que celle desudite.*

5. — Si le coupable a de 10 à 14 ans, *il sera batu par la justice du lieu, tout à nud de verges en apert ou plus ou moins, selon la gravité du mesfait et de la vilaine parole, c'est assavoir li homme par hommes, et la fame par fames sans présence d'homme, se ils ne rachetoient la bature en payant convenable poine selon la forme desudite.*

6. — L'article 6 règle le témoignage lorsqu'il y a dénonciation.

7. — L'article 7 règle le partage de l'amende : un quart au dénonciateur; un quart à ceux qui feront la justice, un quart au sire de la terre; le dernier quart sera gardé pour " *guesredonner* " (récompenser) les dénonciateurs lorsque le coupable sera trop pauvre pour " *poyer rien* ".

8 et 9. — Les articles 8 et 9 contiennent des instructions aux " *bailliz, prévoz, maires des villes et les autres justices dessous les seigneurs* ", pour l'exécution de l'ordonnance.

Cette ordonnance devait fort tenir au cœur du roi, car, au moment de s'embarquer pour la croisade, la veille de la Saint-Jean-Baptiste 1269, il écrivit, du camp d'Aigues-Mortes, une lettre aux Régents pour leur enjoindre de faire exécuter les ordonnances contre les blasphèmes, de faire expulser les filles publiques, etc.

En somme assez bénigne, puisqu'elle ne prévoit comme peines que l'amende, la prison, le pilori et les verges, elle paraît avoir été la base de la législation en la matière.

Philippe le Bel la renouvela le 8 mars 1293.

La peine de la mutilation a été introduite, ce semble, pour la première fois,

d'une façon officielle, dans une *ordonnance contre le blasphème* édictée le 12 mars 1329, par Philippe VI de Valois.

En voici les articles principaux :

1. — *C'est assavoir que quiconque les jurra* (les vilains sermens et les vilaines paroles) *on dira pour la première fois qu'il en sera surpris et convaincu, sera mis au pilory devant le peuple et y demourera de l'eure de prime jusqu'à l'eure de midy.*

2. — *La seconde fois, il aura fendu à un fer chaut la banlieure (lèvre) dessus, c'est assavoir ce qui est entre le nez et la banlyeure desous, si que les deus dessoub li parront parmi la fendue en tele manière que les parties de la dite banlieure ne se pourront joindre.*

3. — *La tierce fois la dite banlieure dessus li sera coupée tout hors à un razeur ou coutel.*

4. — Le témoin qui ne dénonce pas est condamné à l'amende selon sa faculté.

Philippe de Valois, par une nouvelle ordonnance contre les blasphémateurs, du 22 février 1347, confirma les dispositions précédentes et y introduisit la section de la langue.

Première fois, *mise au pillory depuis l'heure de prime jusqu'à l'heure de nonne et luy pourra ton jetter aux yeux boue ou autre ordure sans pierres ou autres choses qui le blessent et, après ce, demourera au pain et à l'eau sans autre chose.*

A la deuxième fois, *si, par adventure, il luy advenait qu'il rechut, nous voülons qu'il soit au dit pillory au jour de marché solemnel et qu'on lui fende la lèvre de dessus d'un fer chaud et que les dents lui apparaissent.*

A la tierce fois, *la lèvre de dessous et à la quarte toute la bas lèvre.*

Et si par meschance il lui advenait, la quinte foy, nous voulons et avons ordonné et ordonnons qu'on lui coupe la langue tout outre, si que dès lors en avant il ne puisse dire mal de Dieu ne d'autre.

A partir de ce moment, les ordonnances contre les blasphémateurs se succèdent sans que rien vienne tempérer leur rigueur, au contraire.

Ordonnance de Charles VI du 7 mai 1397 ;

Lettres du Dauphin du 8 janvier 1409 ;

Lettres de Charles VI du 7 septembre 1415, portant réglementation pour la punition des blasphémateurs.

Ces lettres furent publiées à l'occasion de l'entrée en campagne du roi contre le roi d'Angleterre, pour se rendre le ciel propice. Elles ratifient les peines antérieures et y ajoutent une amende de deux livres de cire vierge pour chaque blasphème. La reine, le dauphin, l'inquisiteur de la foi et l'université furent chargés de leur mise à exécution.

Lettre du Dauphin, régent, contre les blasphémateurs, du 8 octobre 1420 ;

Ordonnance de Charles VII contre les blasphémateurs, du 1er décembre 1437 ;

Statut ou édit royal contre les blasphémateurs, de Charles VII, du 14 octobre 1460 ;

Louis XI. — Ordonnance contre les blasphémateurs, les maisons de jeu et assemblées nocturnes à Angers. Aux Forges près Chinon le 12 mars 1478.

En 1483 les Etats généraux, assemblés à Tours, demandent que *ensuivant les*

ordonnances faites par les Rois St Louis et autres ses prédécesseurs et successeurs Roys de France tels serments, jurements et blasphemes execrables doivent être expressement deffendus et les blasphemateurs directement pugnis et corrigés jouxte les ordonnances et selon les peines instituées en icelles.

Ordonnance contre les Blasphémateurs. Minorité de Charles VIII. — Rouen, 3 décembre 1487.

Cri du Prevot de Paris pour l'exécution d'un édit ou ordonnance contre les devins et magiciens, ceux qui les emploient et ne les dénoncent pas et contre les blasphémateurs. Charles VIII, 20 juillet 1493.

Ordonnance contre les Blasphémateurs, donnée à Blois le 9 mars 1510. — Louis XII.

Ordonnance contre les Blasphémateurs confirmative de la précédente. — François Ier, 30 mars 1514.

Déclaration pendant la Captivité du Roy, portant commission au Prevot de Paris de commettre un lieutenant pour visiter les rues, cabarets, lieux publics et y saisir les vagabonds, gens sans aveu, mendians valides, blasphémateurs et gens surpris en flagrant délit, les conduire dans les prisons du Châtelet pour en être fait justice.

Coignac, 7 mai 1526.

Ordonnance contre les Blasphémateurs. — François Ier, octobre 1535.

Estats de Blois. — Janvier 1560. — Article demandant qu'on applique aux blasphémateurs les ordonnances du feu Roy St Louis et autres Rois nos prédécesseurs.

Déclaration contre les Blasphémateurs. — Charles IX, 24 octobre 1572.

Déclaration pour la punition des Blasphémateurs. — Henri III, Paris, 4 décembre 1581.

Arrest de la Chambre. — Henri III, 27 octobre 1588 (cité plus haut).

Déclaration pour la punition des Blasphémateurs. — Henri IV, 6 avril 1594.

Les peines stipulées par l'édit d'Henri IV sont une amende de 10 écus pour la première fois, du double pour la seconde et une punition corporelle pour la troisième.

Il est à remarquer que les mots *punitions corporelles* sont substitués à la spécification détaillée qui figurait dans les ordonnances antérieures. On peut en conclure qu'une atténuation avait été apportée à la rigueur du châtiment. Cependant, en 1599, un blasphémateur fut condamné à avoir la langue percée d'un fer rouge, les deux lèvres fendues et, par dessus le marché, banni à perpétuité.

Edit sur les plaintes et remontrances du Clergé assemblé à Paris. — Henri IV, décembre 1606.

L'article 9 de cet édit porte que les ordonnances contre les blasphémateurs seront exécutées.

Déclaration contre les Blasphémateurs. — Louis XIII, 10 novembre 1617.

Peines édictées : 50 livres d'amende pour la première fois, huit jours de prison et 100 livres d'amende pour la seconde, un mois de prison au pain et à l'eau et 200 livres d'amende pour la troisième.

En cas de récidive, punition corporelle proportionnée à la gravité du blasphème.

Déclaration contre les Blasphémateurs. — Louis XIII, 7 août 1631.

Edit contre les Blasphémateurs. — Louis XIV, 7 septembre 1651.

Déclaration sur les édits d'avril 1663 et 20 juin 1665; portant que les relaps ou apostats et les blasphémateurs seront jugés par le Parlement.

Déclaration pour la punition des jureurs et blasphémateurs. — Fontainebleau, 30 juillet 1666.

C'est la déclaration que j'ai mentionnée au début de cette étude :

« Nous nous estimerions, dit le Roi, indignes du Titre que Nous portons de » Roy Très Chrétien si Nous n'apportions les soins possible pour réprimer un » crime si détestable et qui offense et attaque directement et au premier Chef la » divine Majesté. »

Et la Déclaration, confirmant une Déclaration antérieure de 1651, défend très expressément à tous les sujets de quelque qualité et conditions qu'ils soient de blasphémer, jurer et détester le Saint Nom de Dieu, ni proférer aucunes paroles contre l'honneur de la très Sacrée Vierge Sa Mère et des Saints, sous des peines ainsi graduées :

Première fois : amende pécuniaire selon les biens du blasphémateur, la grandeur et énormité du blasphème, les deux tiers de l'amende applicables aux hôpitaux des lieux et où il n'y en aura, à l'Eglise et l'autre tiers au dénonciateur.

Seconde fois, troisième fois, quatrième fois : amende double, triple, quadruple.

Cinquième fois : mise au carcan de huit heures du matin jusqu'à une heure après midi, les jours de fête et dimanches, sujets à toutes injures et opprobres et, en outre, condamnés à une grosse amende.

Sixième fois : conduits au Pilori et la lèvre supérieure coupée d'un fer chaud.

Septième fois : la lèvre inférieure coupée.

« Et si, par obstination et mauvaise coutume, ils continuent, après toutes ces » peines, à proférer les dits jurements et blasphèmes, voulons et ordonnons qu'ils » aient la langue coupée toute juste afin qu'à l'avenir, ils ne pussent plus pro- » férer; et en cas que ceux qui se trouvent convaincus n'ayent de quoy payer » lesdites amendes, ils tiendront prison pendant un mois au pain et à l'eau, ou » plus longtemps, ainsi que les juges le trouveront plus à propos suivant la qualité » et énormité des dits blasphèmes et afin que l'on pusse avoir connaissance de » ceux qui retomberont auxdits blasphèmes, sera fait Registre particulier de ceux » qui auront été pris et condamnés.

» Voulons que tous ceux qui auront ouï les dits blasphèmes ayent à les » révéler aux Juges des lieux dans vingt quatre heures ensuivant à peine de » soixante sols parisis d'amende et plus grande s'il y échet.

» Déclarons néanmoins que nous n'entendons comprendre les énormes blas- » phèmes qui, selon la Théologie, appartiennent au genre d'infidélité et dérogent » à la bonté et grandeur de Dieu et ses autres attributs. Voulons que les dits crimes » soient punis de plus grandes peines que celles que dessus à l'arbitrage des Juges » selon leur énormité. »

Ordonnance portant que les militaires qui commettront blasphèmes auront la langue percée d'un fer chaud. – Versailles, mai 1686.

Ordonnance contre les forçats blasphémateurs. — 6 novembre 1686.

Le 18 décembre 1647, aux premières années du règne de Louis XIV, un arrêt du Parlement de Paris, rendu sur la remontrance du Procureur général, fit défenses de jurer, *blasphémer le S^t nom de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie et des Saints, à peine de punition corporelle, d'avoir les lèvres coupées, la langue percée et de la vie, s'il y écheoit. Cet arrêt enjoint aux officiers de justice de constituer prisonniers, sur le champ, ceux qu'ils trouveront jurant et blasphémant, pour, sur leur procès-verbal, contenant l'audition sommaire de deux ou trois témoins, en être fait prompte et exemplaire justice et obligation à tous ceux qui auront ouï proférer les dits blasphèmes et jurements de les dénoncer dans les 24 heures à peine d'amende arbitraire.*

On a vu plus haut que le crime de blasphème fut déféré au Parlement. Sous le règne de Louis XIV, le Parlement rendit un grand nombre d'arrêts condamnant des blasphémateurs.

Le répertoire des lois, auquel sont empruntés les détails qui précèdent, en mentionne plusieurs et donne ainsi un commentaire effrayant à cette législation monotone où les mots de lèvres coupées et de langue percée reviennent avec une régularité lamentable.

C'est, le 8 mars 1655, Claude Poulin, condamné à être tiré de la prison de Senlis ce jour de marché et conduit, nu, en chemise, la torche au poing, la corde au col, attaché sur une claie, au cul (*sic*) d'un tombereau, au devant de la principale église de Senlis et, là, faire amende honorable, puis être conduit au marché pour y être pendu et étranglé, son corps et son procès brûlés et réduits en cendres et les cendres jetées au vent, comme blasphémateur du Saint Nom de Dieu et de la Sainte Vierge.

Le 9 juin 1655, arrêt semblable contre Pierre Mercier, tavernier.

Le 19 août 1655, arrêt semblable contre Pierre Bernier, exécuteur de la Haute-Justice à Romorantin, exécuté à son tour pour avoir blasphémé en jouant aux cartes et aux quilles.

Le 13 mars 1656, arrêt, contre Louis Juppin, porteur de hotte, qui le condamne à être fustigé, nu, de verges, par tous les carrefours du Faubourg St Germain, puis mis au carcan, ayant écriteau devant et derrière portant ces mots : Jureur du St Nom de Dieu.

Le 9 janvier 1657, arrêt qui condamne Denis Dubois aux galères perpétuelles, pour avoir juré le Saint Nom de Dieu, étant prisonnier dans les prisons de Fort l'Évêque.

J'en passe et termine ce martyrologe par le cas d'un « religionnaire » c'est-à-dire d'un protestant, condamné, le 11 mars 1681, à faire amende honorable et au bannissement pour cinq ans, pour avoir blasphémé contre le Saint-Sacrement les saints et la religion catholique, apostolique et romaine, et à 200 livres d'amende sur lesquelles seront prises 10 livres pour être employées à l'achat d'un tableau sur lequel sera peint un crucifix qui sera mis au lieu le plus apparent de l'auditoire.(?)

Quelquefois, le parlement avait des retours d'indulgence. Le 12 mai 1685, il réformait une sentence qui avait condamné Ruminy, sommelier du gouverneur de Douai, à faire amende honorable, à avoir la langue coupée et à être pendu et étranglé Il lui fit grâce de la vie et se contenta de lui faire percer la langue et de le condamner aux galères à perpétuité.

Le règne de Louis XIV (on pouvait s'en douter) fut donc particulièrement rigoureux pour les blasphémateurs. Ses successeurs n'ajoutèrent rien à l'arsenal des lois édictées contre eux. Mais il ne faut pas se hâter de conclure à un subit adoucissement des mœurs. Les anciennes ordonnances continuèrent à être appliquées sous Louis XV.

Notre collègue, M. Guizard, a rappelé, dans le *Bulletin du Vieux Papier* [1], qu'elles étaient encore en vigueur en 1720, par la mention d'une criée en proclamation faite à Cournonterral (Hérault).

Un exemple plus éclatant nous serait donné, s'il était nécessaire, par le célèbre procès du chevalier de la Barre, qui eut pour cause ou pour prétexte la mutilation d'un crucifix, le 9 août 1765, sur le Pont-Neuf d'Abbeville, et se termina, sans preuves certaines, malgré l'intervention de l'évêque d'Amiens en faveur de l'accusé, par la condamnation de cet infortuné jeune homme (il avait 18 ans) à recevoir la question ordinaire et extraordinaire, *puis à faire amende honorable en chemise, nu tête et la corde au cou, tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, au devant de la principale porte et entrée de l'église royale et collégiale de Saint-Wulfran, où il sera mené et conduit dans un tombereau par l'exécuteur de la haute justice qui attachera devant lui et derrière son dos un placard où sera écrit en gros caractères :* IMPIE, *et là, étant à genoux, confessera ses crimes à haute et intelligible voix, ce fait, aura la langue coupée et sera ensuite mené dans le dit tombereau en la place publique du grand marché de cette ville pour y avoir la tête tranchée sur un échafaud. Son corps et sa tête seront ensuite jetés dans un bûcher pour y être détruits, brûlés, réduits en cendres et ycelles jetées au vent.*

En même temps, le Dictionnaire philosophique de Voltaire (qu'on avait trouvé dans sa chambre) *sera jeté par l'exécuteur de la haute justice dans le même bûcher du dit Lefebvre de la Barre.*

Ce jugement reçut son exécution le 1er juillet 1766, vingt-trois ans avant la Révolution française !

HENRY VIVAREZ.

---

1. Tome IV, année 1906, page 151.

Nos Ex-Libris.

DEPUIS peu de temps, beaucoup de membres du *Vieux-Papier* se sont fait graver un ex-libris. Le développement de ce goût et cette abondance spontanée m'ont donné l'idée de les réunir et, malgré une très médiocre compétence, de voir s'il était utile d'en étudier le groupement. Il m'a paru qu'il pouvait en naître quelque enseignement pour ceux qui n'en ont pas encore et peut-être aussi pour ceux qui, par suite de l'évolution de leurs goûts, conséquence inévitable du développement des études et de la connaissance plus grande de nos recherches, auraient le désir de modifier leur ex-libris ou de s'en confectionner un nouveau.

Sur trois cents et quelques membres que réunit à l'heure actuelle notre société, près de cent, à ma connaissance, possèdent un ex-libris, et certains, plusieurs; cela permet donc une vue d'ensemble intéressante.

Et puis j'ai trouvé, au cours de cette étude, toute une suite de sensations fort agréables. La vue de ces petites estampes, image de l'âme de leurs possesseurs, ne laisse pas que d'être prenante, et amène maintes réflexions. C'est donc avec infiniment de plaisir que je remercie ici tous ceux qui ont bien voulu répondre à mon appel, m'ont envoyé des renseignements précieux et m'ont très aimablement permis de reproduire leurs clichés.

***

Les petits documents de la vie intime, cartes de visite, billets de naissance, de mariage, papier à lettre, ne peuvent donner, dans l'état actuel de nos mœurs, sauf de rares exceptions, qu'un pâle reflet de la personne qui les a créés. Ils ne présentent aucune originalité et sentent simplement l'atelier d'un imprimeur. Dans l'ex-libris, au contraire, l'esprit et l'âme peuvent s'épandre à loisir. Destiné primitivement à être collé sur la garde des livres et à demeurer chez son propriétaire, il a, plus que tout autre document, revêtu un caractère intime et une allure bien personnelle. Les collections, les échanges, ne l'ont heureusement pas altéré. Si certains bibliophiles estiment que leur ex-libris doit conserver son but initial en ne

sortant pas de leur cabinet, la plupart se sont laissés aller à en offrir aux quémandeurs devenus collectionneurs. Il faut leur en savoir gré, car il nous procurent le plaisir de les connaître un peu, et ce lien, si léger, si fragile et si éloigné soit-il, serait à lui seul une raison suffisante pour en excuser la prodigalité.

*
* *

Qu'est-ce d'abord qu'un ex-libris?

Il en a été déjà donné mainte définition; mais en l'état actuel des choses, je ne crois pas mieux faire que de reproduire quelques lignes d'un excellent article de Léon Lebègue, sur les ex-libris allemands modernes, paru dans l'*Art Décoratif* de septembre 1908, que je recommande à tous les collectionneurs d'ex-libris :

Alors que, jadis, l'ex-libris était une simple marque de propriété, ce n'est plus maintenant qu'une vignette ayant pour objet de synthétiser, dans un cadre très réduit l'amour du livre (ou, pour nous, des collections) *ainsi que la personnalité de son possesseur, et le faire avec assez d'art pour que l'individualité de l'auteur se révèle dans ce programme imposé à tous, et dans lequel la banalité est forcément l'écueil à redouter.*

Nous pouvons même aller plus loin, et établir que, d'ici peu, l'ex-libris ne sera plus guère une marque héraldique, un monogramme, ou des armes parlantes, mais seulement une petite estampe où intervient un symbole expressif. Il a d'ailleurs deux destinations : être collé sur les livres ou les pièces de collections; ou bien n'être qu'une simple vignette, dénommée ex-libris, mais qui devient une sorte de carte de visite, inventée par des collectionneurs qui n'ont que peu ou prou de livres, et uniquement employée à faire des échanges et à grossir les cartons d'autres collectionneurs. Bien que sortie de son but, cette classe d'ex-libris ne doit pas être tout à fait dédaignée car on y trouve, plus que par exemple dans l'ex-libris héraldique qui est immuable, l'expression de l'art personnel, et puis ces vignettes marquent un retour prononcé vers la petite estampe intime auquel nous ne pouvons que prodiguer des encouragements. L'un des buts de notre Société n'est-il pas en effet de propager l'illustration et le goût dans les manifestations de la vie exprimées par le papier?

Mais qui dit emploi ne dit pas abus, et je profite de l'occasion pour consacrer quelques lignes à une certaine catégorie de collectionneurs qui méritent d'être voués aux gémonies.

En matière d'ex-libris, il s'est trouvé des personnes qui ont fait un rêve. A force de voir monter le prix des ex-libris dans les ventes et chez les marchands, elles ont cru avoir découvert la mine d'or. Bien vite elles se sont fait imprimer quelques milliers d'exemplaires d'une vignette quelconque, pompeusement accompagnée du terme consacré : *Ex-libris X...* et se sont

lancées à la recherche des bibliophiles, de tous ceux qui pouvaient posséder un ex-libris, essayant de pratiquer des échanges très rémunérateurs « pour eux ». C'est ainsi que les véritables collectionneurs, ceux qui cherchent dans l'ex-libris une note d'art ou un sentiment, et non une matière commerçable, sont journellement harcelés de pièces dénuées de tout intérêt quelconque. Il est évidemment difficile parfois de démêler le bon grain et l'ivraie, de savoir si l'on a affaire à un véritable collectionneur ou à un simple accapareur. En pareil cas, le mieux est de retourner la pièce à l'expéditeur, il n'y reviendra pas. Si par malheur on se laisse séduire, que, par politesse, on réponde, il n'y a plus d'autre ressource que de mettre la vignette dans ce que notre excellent confrère M. J. C. Wiggishoff appelle spirituellement « le petit jeu », c'est-à-dire le rebut.

Je viens de dire que le grand défaut de ces pièces tient à ce qu'elles sont totalement dénuées d'intérêt. Il ne suffit pas, en effet, parce qu'une vignette est accompagnée de la légende *Ex-libris*, pour qu'elle ait acquis droit d'entrée dans les cartons du collectionneur : il faut encore qu'elle présente, dans le fond surtout, des marques d'une honorable intelligence, car l'ex-libris ne souffre pas la banalité.

Se composer un ex-libris n'est pas aussi facile que l'on se figure. Longuement, patiemment, il faut étudier son sujet pour arriver peu à peu, d'idée en idée, de projet en projet, à l'œuvre qui synthétisera nos aspirations et nos goûts.

Ce que l'on demande au petit rectangle de papier qu'est un ex-libris, dit encore M. Lebègue, *ce n'est pas tant une exécution serrée qu'une conception ingénieuse.* Ce qui doit dominer surtout, c'est la simplicité unie à la grâce du sujet : cela est un principe dont on ne doit pas se départir. Tous les sujets sont bons, du moment où l'on saura les approprier avec discrétion et goût. Le plus bel ex-libris sera toujours le plus simple et celui dont l'idée maîtresse sera facilement compréhensible.

Pour y parvenir, si l'on n'est pas soi-même dessinateur ou graveur, lorsque l'idée principale est arrêtée, il faut chercher l'artiste qui l'interprétera, soit en faisant un dessin à la plume qui sera transformé en cliché par la photogravure, soit par les procédés directs de la gravure sur cuivre, pierre ou bois. Bien entendu, l'eau-forte devra être préférée ; il suffit de feuilleter une collection pour se convaincre qu'elle a une valeur artistique bien supérieure à toute autre gravure, car le cuivre permet d'obtenir des finesses extrêmes.

Enfin, pour nous, collectionneurs de vieux papiers et d'estampes, il est une ressource très légitime, c'est d'utiliser, par d'habiles transformations, quelque vignette ou estampe, et d'en faire un ex-libris ou ex-collectis très présentable s'il est bien en rapport avec l'objet de nos collections ou de nos recherches.

*
* *

Classer des ex-libris est une tâche fort difficile de nos jours, où la fantaisie du sujet est extrême. Voici pourtant un essai de classement qui me paraît suffisant pour de petites collections où le sujet est pris pour base :

1° L'ex-libris de bibliophile, ayant pour unique objectif l'amour du livre (Meunié, André, Dor), ou un emblème indiquant le genre de livres composant la bibliothèque dont le prototype est la série imaginaire créée par R. Wiener.

2° L'ex-libris héraldique, qui a conservé tout son prestige dans la noblesse : chaque génération le transforme en l'accommodant au style du jour ; mais le fond reste le même.

3° L'ex-libris parlant, dont le propriétaire fait le fond du sujet s'il y fait figurer son nom, un monogramme, des armes parlantes ou un rébus, ou même son portrait (Porcherot, Esquieu, Creste, Vivarez).

4° L'ex-libris professionnel, où l'on rappelle une profession actuelle ou ancienne, tels que ceux de MM. Duris, Quinet, Hornung, Décret, Dujardin et ceux des médecins et pharmaciens fort nombreux dans notre Société.

5° L'ex-libris que j'appellerais patriotique, consacré au pays natal ou à celui que l'on habite (MM. Sadoul, Martineau, Mareuse, Le Senne, Mercier, Drioton, Helot, Tumbeuf).

6° L'ex-libris ex-collectis, dont le sujet est emprunté aux collections autres que les livres (Cochon, Chanut).

7° Enfin l'ex-libris symbolique, dont le sujet n'a aucun rapport ni avec la personne ni avec les collections, mais qui exprime une idée ou une pensée morale, parfois difficile à définir, mais toujours intéressante puisqu'elle synthétise l'âme de son possesseur.

On trouve naturellement plusieurs de ces catégories réunies dans beaucoup d'ex-libris.

Il nous reste à donner l'énumération des ex-libris des membres du *Vieux Papier*, énumération trop sèche et trop courte à notre gré, car beaucoup de pièces mériteraient une copieuse description. Si les œuvres d'art sont minorité, on trouve en revanche une ingéniosité et un goût souvent très remarquables. Il se rencontre, parmi nous, des collectionneurs de toute espèce de choses, voire même de livres, et la variété des recherches imprime son effet sur l'ex-libris. C'est donc surtout du côté de la variété des sujets qu'il faut chercher la ligne de fuite vers laquelle tend la masse de ceux qui ont des ex-libris, et ce sera la seule conclusion de cette note qui n'a d'autre but que de montrer ce qui a été fait, et d'inciter ceux qui n'ont pas d'ex-libris à faire assaut d'originalité aidée du meilleur cachet artistique pour s'en composer un, ce qui est facile avec les mille ressources et les nombreux moyens de reproduction dont nous disposons aujourd'hui.

(*A suivre*). PAUL FLOBERT.

Papiers et Parchemins timbrés de France

(*Suite*).

GÉNÉRALITÉ DE BORDEAUX

Cette généralité comprenait la partie occidentale de la Guyenne, c'est-à-dire le Bordelais, le Périgord, l'Agenois, le Condomois, le Bazadois, les Landes et le pays de Labour.

1673

Quartier de juillet

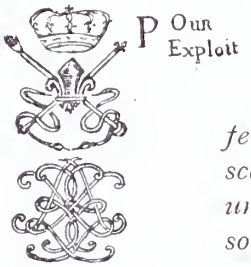

Quartier de Iuillet 1673.

Generalité de Bordeaux.

La première marque frappée à l'angle gauche de la feuille est composée d'une fleur de lis placée sur un sceptre et une main de justice posés en sautoir, liés par un ruban et surmontés de la couronne royale ; au-dessous, le chiffre BL enlacé, avec l'indication de la valeur en italique et quartier de Juillet 1673 en romain ; à droite de la marque, la formule également en romain.

Dans le haut de la feuille : Généralité de Bordeaux, en grosse italique.

PAPIERS

Pour — Exploit — *huit deniers pour — demie feuille*

1673-1674

Generalite de Bordeaux

Marque semblable à celle de la généralité de Limoges. Chiffre BL enlacé avec fleur de lis au centre, et surmonté d'une couronne royale. Placée à l'angle gauche de la feuille, elle est accostée, à sa droite, de la formule ; le mot Pour *en caractère gothique avec le complément de la légende en romain. Au-dessous du chiffre, la valeur indiquée en italique ; dans le haut de la feuille, au milieu :* Generalite de Bordeaux *en grosse gothique.*

PAPIERS

Pour — Billets, — Acquits, — Promesses, — & Actes, — privez. — *six deniers — pour quart.*

Pour, — Billets, pro — messes, ac — quits & au — tres actes — privez *six deniers — pour quart.*
Pour — Exploit — *Six deniers pour — quart de feuille.*
Pour — Actes & — Contrats — des Notaires — *huict deniers pour — demie feuille.*
Pour — Exploi. — » »
Pour — Exploit — *huit deniers pour — demy feuille.*
Pour — les Proced — ures des Procu — reurs » »
Pour — les Actes & — Contracts — des Notai — res. — *douze deniers — pour feuille.*
Pour — Minutes & — Expeditions — des Greffes. — » »
Pour — Procedures — des Procureurs. — » »
Pour — les Actes. — » »
Pour — feuille de Re — gistre. — »
Pour — coppie de pièces. — » »
Pour — servir aux — Ecritures — des Avocats. — » »
Pour — Exploit — » »
Pour — les Actes — & Contracts — des Notaires. — *Douze deniers — pour feuille.*
Pour — les Actes. — » »
Pour — Procedures — des Procureurs. — » »

PARCHEMINS

Pour — Quittance — *Cinq Sols*
Pour — Quittances — »

Pour les quittances, il existe des variétés où Généralité de Bordeaux est placé à l'angle gauche, au-dessus de la marque.

Pour — les Expedi — tions des — Greffiers — *six sols*
Pour — les Expedi — tions des — Greffiers. *dix sols pour — deux Rolles*

---

54 *Même type, avec le* P *majuscule de* Pour *en caractères de civilité.*

PAPIERS

Pour — les Actes — *huit deniers — pour demie — feuille.*
Pour — les Billets, — Promesses, — Acquits & — autres Actes — privez. *huit deniers — pour demie — feuille.*
Pour — servir aux — Escritures — des Avocats — *douze deniers — pour feuille.*
Pour — les Procédures — des Procureurs — » »
Pour — les Fermes — & Droicts — du Roy. — *Douze deniers — pour feuille*

Sur quelques pièces de papiers et parchemins Bordeaus *est indiqué avec la lettre* s.

PAPIERS

Pour — Exploit — *douze deniers — pour feuille.*
Pour — Exploict » »
Pour — les Escritures — des Avocats — *Douze deniers — pour feuille.*

PARCHEMINS

Pour — Servir de — Quittance. *Six sols.*

Marquée six sols par erreur, la valeur est biffée d'un trait de plume avec inscription manuscrite au-dessous : Cinq sols. Le mot Bordeaus *avec un* s.

La marque se trouve employée seule, placée dans le haut de la feuille au milieu ; il est à supposer qu'elle servait ainsi comme timbre à l'extraordinaire.

Les mêmes papiers et parchemins contremarqués de la marque du timbre suivant.

1675

Petit 12 d

Papier pour feuille

Placée au milieu de la feuille, cette marque est composée d'une fleur de lis au centre d'un ovale ; autour, la légende : GENERALITE DE BORDEAUX ; *à droite et à gauche, en deux lignes, l'indication du format et de la valeur en gothique et caractères de civilité mélangés.*

PAPIERS

Petit = Papier, — 6. d pour = quart.
» , — 8 d pour = demie feuille.
» , — 12 d pour = feuille
» — 12. d Pour = feuille
» — 12. d. = pour feuille.
Petit = Papier — 12. d = pour feuille.
Pectit = Papier — »
Moyen = Papier — 1 s. 6. d. = pour feuille
Moyen = Papier — 9. d. pour = demie feuille.
Grand = Papier — 2 s. pour = feuille.

PARCHEMINS

Pour = Quittances — 5 s. = —
Pour expeditions = des Greffier — 6 s. =
Pour servir aux Lettres = de Chancellerie — Presidialle = 6 s.

Les papiers et parchemins de cette marque ne sont pas contremarqués du timbre suivant, mais ceux de 1674 en furent contremarqués.

1676-1680

Petit 8 d

Papier feuille.

Marque au milieu de la feuille ; format et valeur en deux lignes placés à droite et à gauche comme dans le timbre précédent. Il fut employé une grande variété de caractères (gothique, capitale, ronde et civilité) dans les majuscules indiquant les formats.

PAPIERS

Petit = Papier — 6 d = quart.
» — 8 d = feuillet
» — 12 d = feuille (timbré à l'angle gauche de la feuille).
» — 12 d = Feuille »
Petit = Papier — 12 d = feuille
Petit = Papier — 12 d = feuille
Moyen = Papier — 9 d = feuillet.
» — 1 s 6 d = feuille
Moyen = Papier — 1 s 6 d = feuille
Grand = Papier — 2 s = feuille

PARCHEMINS

Pour = Quitance — 5 s =
Expedition des = Greffiers — 6 s =
Expeditions des = Greffiers = 10 s deux = roolles.
Expeditions = des Greffiers — 10 s pour = deux Roolles
Contracts des = Nottaires — 10 s deux = rolles
Contrats = actes des Nottaires — 10 s pour = deux Rolles.
Lettres de = Chancellerie. — 6 s =
Lettres de = Chancellerie — près les = cours 6 s.

Petit douze deniers

Papier Feuille

Marque au milieu de la feuille, format et valeur en deux lignes de chaque côté, en caractère italique.

PAPIERS

Six = Deniers
Petit = Papier — six deniers = quart
» — *huit deniers = feuillet.*
» — *douze deniers = feuille*
» — *douze deniers = Feuille*
» — *Douze Deniers = Feuille*
Moyen = Papier — dix huit deniers = feuille
Grand = Papier = deux sols = feuille.

PARCHEMINS

Parchemin = quart — six = sols
Parchemin = feuille — dix = sols
Parchemin = Feuille — dix = sols

1682
1er janvier

douze den
feuille

Même type, la marque placée à gauche, la valeur au milieu, et sur la droite une contremarque. Les épreuves de ce timbrage sont toutes défectueuses.

PAPIERS	PARCHEMINS
Six den — quart	*quart — six sols*
Huit den — feuillet	*Quart — six sols*
douze den — feuille	*Dix sols — feuille.*
dix huit den — feuille	*Dix Sols — feuille.*
deux sols — feuille	*Chancellerie — six sols*

Les mêmes contremarqués du timbre suivant. Des feuilles de 1676 sont également contremarquées de ce timbre.

1684

PAPIERS	PARCHEMINS
SIX DENIERS	. . . . .
HVIT DENIERS	SIX SOVX
VN SOL	DIX SOVX
. . . . .	EXTRAORDINAIRE
. . . . .	
EXTRAORDINAIRE	

Pour les lettres de chancellerie, le mot CHANCELLERIE, *entouré d'un filet, est frappé au dessous du timbre.*

SIX SOUX

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1688
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
SIX DEN.	CINQ SOLS
HVIT DEN	HVIT SOLS
VN SOL	DIX SOLS
DIX HUIT DEN	EXTRAORDINAIRE
DEUX SOLS	
EXTRAORDINAIRE	

Les mêmes contremarqués de la nouvelle marque.

Vignette dans le même genre; la banderole du bas, contenant la valeur, est supprimée. La désignation du papier et la valeur placées à droite et à gauche.

PAPIERS

Six = Den — Le = Qv^T
Pe. Pa. = Hvit — Denie = Fevillet
Petit = Papier — Vn Sol = La feville
Moien = Papier — Dix hvit D = La feville
Grand = Papier — Deux S = La feuille
Pap. Et = Parch — Extra = ordin.

PARCHEMINS

Cinq = Sols — Qvit = tance
Not. Et = Greff. = Six = Sols
Not. Et = Greffier — Dix sols = 2 Rolle.
Six = Sols. — Chance = llerie
Pap. Et = Parch = Extra = ordin

Les mêmes avec augmentation.

PAPIERS

Six = Den — Le = Qv^T aug^on 2. D.
Pe. Pa. = Hvit — Den Le = Fevillet. Aug^on 2. D.
Petit = Papier — Vn Sol = La feville. Aug^on 4. D.
Moien = Papier — Dix Hvit D. = La feville Aug^on 6 D.
Grand = Papier = Deux S = La feuille. Aug^on 8 D.
Pap. Et = Parch — Extra — ordin. aug^ON extra^RE

Sur les papiers à l'extraordinaire, la valeur est aussi portée suivant le format employé.

PARCHEMINS

Cinq = Sols — Qvit = tance — Aug^on 20 D.
Not. Et = Greff. — Six = Sols Aug^ON 2 S.
Not. Et = Greffier — Dix Sols = 2 Rolle Aug^on 3 S. 4 D.
Pap. Et = Parch — Extra = ordin. Aug^on extra^RE
Six = Sols — Chance = llerie Avg^ON. — 2 S.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant ainsi que des feuilles de 1684.

1695
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN.	6 S. 8 DEN.
DIX DEN.	HVIT SOLS
SEIZE DEN.	13 S. 4 DEN
DEVX SOLS	EXTRAORD.
2 S. 8 DEN	
EXTRAORD.	

Le mot Chancelerie *en gros romain, avec un fleuron à chaque extrémité, est frappé au-dessous du timbre sur les parchemins employés pour ces actes.*

Les mêmes contremarqués du timbre suivant. Des feuilles de 1689 avec augmentation en sont de même contremarquées.

1698
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN	SIX. S. 8 D.
DIX DEN	HVIT SOLS
VN SOL 4 D.	13 S. 4 D.
DEVX SOLS	EXTRAO
DEVX S 8 D	
EXTRAO	

Comme dans le timbre précédent, le mot CHANCELERIE *en capitale est frappé sur ces parchemins spéciaux.*

1703
1er octobre

Ce timbre fut gravé d'une grandeur spéciale à chaque format de papier ou parchemin, et le timbre à l'extraordinaire d'une autre composition.

PAPIERS

QUART DE FEUILLE 8. D.
PETIT PAPIER FEUILLET DE X. DEN
PETIT PAPIER UN SOL 4 D FEUILLE.
MOIEN PAPIER LA FEUILLE DEUX SOLS
GRAND PAPIER — *DEUX S D FEUILLE*

PARCHEMINS

QUITTANCE SIX SOLS. 8. D.

EXPED. DES GREFFIERS ET NOTAIRES. HUIT SOLS

EXPED. DES GREFFIERS ET. NOTAIRES TREIZE. S. 4. D.

Frappé sur les parchemins, pour les lettres de Chancellerie ou d'affirmation, il est accompagné, au-dessous, d'une griffe portant CHANCELERIE *ou bien* AFFIRMATION.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENI.	SIX S. 8 DEN
DIX DENI	HVIT SOLS
VN SOL 4. DEN	TREIZE S. 4 D.
DEVX SOLS	EXTRAORDI
DEVX S 8 DEN	
EXTRAORDI	

Il n'existe pas de timbre pour les lettres de Chancellerie. Le timbre extraordi fut employé avec une griffe frappée au-dessous, portant CHANCELERIE *ou* AFFIRMATION.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DE.	SIX S. 8 D
DIX DE.	HVIT SOLS
UN S. 4 DEN.	13 S. 4 D.
DEUX. S.	EXTRAO
2 S. 8 D	
EXTRAO	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1717
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
VIII DEN	VI S. VIII. D
DIX DEN.	VIII SOLS
I SOL IV D	XIII S. 4 D
II SOL	EXTRAOR
II S. VIII D	
EXTRAOR	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

Des feuilles de 1712, contremarquées du timbre de 1716, sont à nouveau contremarquées du nouveau timbre.

1719
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENI	SIX S. 8 DEN
DIX DENI	HVIT SOLS
I SOL IV D.	13 S. 4 DEN
II SOLS	EXTRAOR
II S. VIII D	
EXTRAOR	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1723
1er juillet

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN. P. QUART	SIX SOLS HUIT DEN
DIX DEN. LE FEUIL.	HUIT SOLS
UN S 4 D. LA FEUIL.	13 S. 4 D. LA. FEUIL
2 SOLS LA FEUIL.	EXTRAORDINAIRE
2 SOLS 8 D. LA F.	
EXTRAORDINAIRE	

Les parchemins portent à droite du timbre un paraphe que l'on retrouve avec les trois timbres suivants.

Les mêmes papiers et parchemins contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN.	6 SOL 8 DEN.
DIX DEN.	HUIT SOLS
UN SOL 4 DEN	13 SOL 4 DEN
DEUX SOLS	EXTRAORDI
2 SOL 8 DEN.	
EXTRAORDI	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

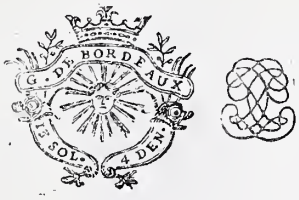

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN.	6 SOL 8 DEN
DIX DEN.	HUIT SOLS
SEIZE DENIE	13 SOL 4 DEN
DEUX SOLS	EXTRAORD
2 SOL 8 DEN	
EXTRAORD	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN.	6 SOL 8 DEN
DIX DEN	HUIT SOLS
UN SOL 4 DEN.	13 SOL 4 DEN.
DEUX SOLS	EXTRAORD
2 SOL 8 DEN	
EXTRAORD	

Comme pour les timbres précédents, les parchemins sont frappés, à droite, du paraphe de 1723, qui fut ensuite remplacé par un nouveau portant la lettre D.

1745
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN.	6 SOL 8 DEN
DIX DEN	HUIT SOLS
UN SOL 4 DEN	13 SOLS 4. DEN
DEUX SOLS	EXTRAORD.
2 SOL 8 DEN	
EXTRAORD	

Les parchemins frappés à droite d'une griffe portant la lettre D avec paraphe.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1751
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
UN SOL	DIX SOLS
1. SOL 3. DEN.	DOUZE S.
DEUX S.	VINGT S.
TROIS SOLS	EXTRAORDI
QUATRE S.	
EXTRAORDI	

Les parchemins portent le même paraphe que le timbre précédent.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1757
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
UN SOL	DIX SOLS
1 SOL 3 DEN.	DOUZE S.
DEUX SOLS	VINGT S.
TROIS SOLS	EXTRAORDI
QUATRE SOLS	
EXTRAORDI	

Les parchemins se trouvent avec et sans paraphe.

EXPED DES FERMES DU ROY
REGIST DES FERMES DU ROY
Q DES TAILLES UN SOL.

PARCHEMIN. — 35 SOLS

Les papiers et parchemins de 1757 sont contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS	PARCHEMINS
Q. D. F. 1 SOL 2 D.	Q II SOLS 8 D
D. F. 1 SOL 5 D. $\frac{1}{2}$	ROLLES 14 SOLS
P. P. 2 SOLS 4 D.	F. D. P. 23 SOLS 4. D.
M. P. 3 SOLS 6 D.	35 SOLS
G. P. 4 SOLS 8 D.	EXTRAORDI.
EXTRAORDI.	
Q. D. TAI. 1 SOL 2 D.	

EXP DES FERM DU ROY T. D. D.
REGIST DES FERM DU ROY T. D. D.

RÉGIE GÉNÉRALE

EXPEDITIONS

TIMB. EXTRAORD.

(A suivre).

A. DEVAUX.

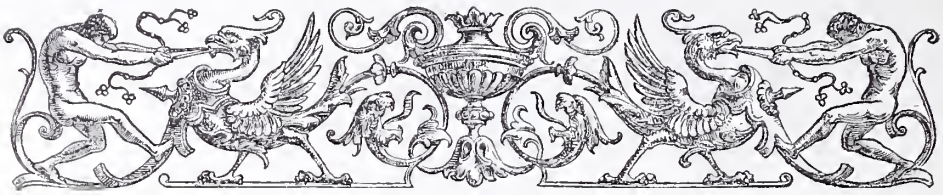

Essai d'une Bibliographie spéciale

des Livres perdus, ignorés ou connus à l'état d'exemplaire unique.

(*Suite*).

1.828. **Nostradamus** (M. Antoine-Crespin). Epistre en vers dédiée au très-hault et très-chrestien Charles IX, roy de France, par M. Anthoine Crespin Nostradamus, conseiller, médecin et astrologue ordinaire de Sa Majesté d'un signe admirable d'une comette apparue au ciel, ensembre (*sic*) l'interprétation du tremblement de terre de Ferrare et du déluge de Hollande, Anvers et de Lyon, qui suyvront leurs effectz jusques en l'année 1584. Paris, de l'imprimerie de Martin le jeune, 1571, in-4°.

Pas d'autre exemplaire connu que l'exemplaire de dédicace au roy Charles IX offert au prix de 350 francs, dans divers catalogues du libraire Fontaine de 1872 à 1877.

L'auteur du Supplément se demande si ce petit poème ne doit pas être attribué au frère cadet de Michel Nostradamus.

Cette attribution ne nous paraît pas possible, car d'après Peignot, presque toujours exact et bien renseigné, le frère puîné du célèbre astrologue s'appelait Jean et était procureur au Parlement de Provence.

1.829. **Nostredame** (César de). L'Hippiade ou Godefroi ou les Chevaliers, par César de Nostradame, gentilhomme provençal. Paris (?), 1622.

Ce poème a-t-il été imprimé ? Figure-t-il dans les pièces héroïques ou diverses poésies de César de Nostredame publiées à Toulouse, par la veuve Jacques Colomies de 1606 à 1608? Il ne m'a pas été possible de m'en assurer.

Charles Nodier possédait le manuscrit autographe de ce poème en dix-sept chants et le considérait comme inédit.

(Voir *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, pages 77 à 89).

1.830. **Notable** (Ung) sermon contenant l'excellence et saincteté du pur et sainct Vierge Joseph, espoux à la très-digne Mère de Dieu la Vierge honorée, composé par ung religieux de l'ordre des frères mineurs de l'observance et

mis en françois à la requeste de plusieurs notables personnaiges. Rouen, Martin Marin, sans date, in-4° gothique.

Le seul exemplaire connu a figuré à la vente Mac-Carthy.

1831. **Notes** d'un voyage fait dans le Levant en 1816 et 1817. Paris, Firmin Didot, 1826, in-8°.

Cet ouvrage anonyme de M. Ambroise-Firmin Didot n'a été tiré qu'à un tout petit nombre d'exemplaires, qui n'ont pas été mis dans le commerce. La seconde partie, qui devait contenir les notes de Didot sur la Grèce, est restée manuscrite et en partie inédite, car quelques fragments seulement ont été insérés dans le *Voyage en Grèce* de M. de Pougenville.

1832. **Nouveau** (Le) cabinet des muses gaillardes, 1665, sans lieu ni nom de libraire. 1 vol. in-12 de 92 pages.

Le seul exemplaire connu se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Gay a publié, en 1867, une réimpression tirée à 100 exemplaires.

1833. **Nouveau** (Le) cabinet des muses gaillardes. Sans lieu ni date, 1 vol. in-12 de 86 pages.

Le seul exemplaire connu faisait partie de la bibliothèque de M. de Pixérécourt.

D'après l'auteur du Supplément, l'exemplaire de Pixérécourt est incomplet et fait partie de l'édition de 1665, tandis que la Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes et au mariage, indique qu'il s'agit d'une édition distincte, antérieure à 1665.

Pour trancher le différend, il serait indispensable d'avoir les deux exemplaires sous les yeux.

1834. **Nouveau** catéchisme poissard ou la trompette du carnaval, Recueil de chansons. Paris, 1843, in-18. (Imprimerie Hiard à Meulan).

Presque tous les exemplaires ont été détruits, à la suite de condamnations pour outrages aux bonnes mœurs, prononcées par les tribunaux de Niort et de Coulommiers.

1835. **Nouveau** (Le) mode avec l'estrif
Du pourveu et de l'ellectif
De l'ordinaire et du nommé
C'est un livre bien renommé
En suivant la forme auctentique
Ordonnée par la Pragmatique.

Ils se vendent à la Juiverie, à l'enseigne des deux sagittaires. Paris, Guillaume Eustace, sans date, pet. in-8° gothique, figure sur bois.

Absolument introuvable.

C'est une satire contre l'abrogation de la Pragmatique sanction.

La Bibliothèque nationale possède un exemplaire sur vélin qui provient de la collection du duc de la Vallière.

1.836. **Nouveau** (Le) Ragotin ou l'assaut du moulin, poème héroï-comique en cinq chants, par Courtin d'Ussy. Paris, Fain, 1822, 1 vol. in-12.

Il existe un unique exemplaire portant la date de 1801, qui paraît composé d'épreuves auxquelles on a joint une lettre du libraire Egron, avertissant M. Courtin d'Ussy, qu'après lecture, il lui est impossible de publier son poème.

1.837. **Nouveau** recueil de chansons amoureuses des divers poètes français. Paris, Didier Millot, 1589, pet. in-8°.

Signalé comme livre perdu par Philomneste Junior.

1.838. **Nouveau** recueil de chançons honnestes et récréatives, tirées pour la pluspart de divers poètes. Paris, Nicolas Bonfous, 1597, 1 vol. pet. in-12.

Absolument introuvable.

Cité par Brunet, sans la moindre référence.

1.839. **Nouveau** recueil de plusieurs et diverses pièces galantes de ce temps : Chapelain décoiffé ; Placet présenté au roi contre les filoux ; Placet présenté par des filoux ; Placet des amans aux maris fascheux ; satyre à Molière, etc. Sans lieu, 1665, pet. in-12. Edition elzévirienne.

Un seul exemplaire connu figurant au catalogue Tross.

1.840. **Nouveau** vergier des belles chansons nouvelles pour la récréation des tristes. Lyon, Benoist Rigaud, sans date, 1 vol. in-16.

Cité comme perdu par Philomneste Junior, mentionné aussi par Brunet, mais sans la moindre référence.

1.841. **Nouveau** voyage de la flotte de France à la rade des enfers, sous la conduite de l'amiral Tourville, contenant plusieurs particularités très remarquables, sur les affaires du temps présent. Paris, Duchêne, 1696, 1 vol. in-12.

Absolument introuvable, n'est passé en vente qu'une seule fois.

1.842. **Nouveau** (Le) Testament en françois, ensemble la déclaration de iceluy faicte et compilée par vénérable personne frère Julien, docteur en théologie de l'ordre de Saint-Augustin demourant au couvent de Lyon sur le Rosne.

Imprimé à Lyon vers 1477, par Barthelemy Buyet. 1 vol. pet. in-f° gothique.

Le père Lelong, dans sa *Bibliotheca sacra*, indique comme unique l'exemplaire de ce livre, qui contient la première traduction du Nouveau Testament en français.

(Voir De Bure, *Bibliographie instructive*, n° 64).

1.843. **Nouvel** (Le) amour, par Alemanque Papillon. Lyon, François Juste et Pierre de Tours, 1543, 1 vol. pet. in-8°.

Le seul exemplaire connu figurait à la vente Veinant.

1.844. **Nouvel** espion des boulevards. Paris, an VIII, 1 vol. in-18, figure coloriée.

Cette curieuse satire des acteurs et actrices de l'époque de la Révolution est devenue tout à fait introuvable.

1845. **Nouvelle** découverte de l'Isle Pines située au delà de la ligne æquinoctiale faite par un navire hollandais l'an 1667. Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1668, in-4°.

Cette curieuse plaquette de quelques pages contenant le récit d'un naufrage dans une île déserte n'est jamais passée en vente. Ce qui fait son intérêt, c'est qu'elle aurait inspiré le Robinson Crusoé de Daniel de Foë.

1846. **Nouvelle** deffence pour les francoys, à l'encontre de la nouvelle entreprinse des ennemys, comprenant la manière d'éviter tous poisons, avec les remèdes à l'encontre d'iceulx dédiée au gentilhomme qui a fait responce au secrétaire allemand son amy sur le différend de l'empereur et du roy tres-chrestien francoys premier de ce nom, par Bertrand de la Luce, médecin. Paris, Denis Janet, sans date.

Le privilège accordé par le Roy à son cher et bien aymé Bertrand de la Luce qui a voulu obvier au péril et danger de poison, etc., est daté de 1537.

Cette pièce, citée par le Père Lelong, fut publiée à l'occasion de l'empoisonnement du Dauphin. Le seul exemplaire connu se trouvait dans la Bibliothèque La Vallière et fut adjugé treize livres dix sols. C'est probablement cet exemplaire qui est repassé en vente en 1866.

1847. **Nouvelles** Dindie et de la terre neufve avecq la description comment le roy et la royne de Lanaz se sont baptisez et faicts chrestiens avecq plus de trois cens mille ames, item la vie mœurs et coustumes de la nation dudict pays, par M. Andria Mathos, avec une lettre à la royne de Portugal, par l'Evesque de Goa. Imprimé en Anvers, par Jehan de Laet, sans date, mais vers 1549, 1 vol. pet. in-8° gothique.

Philomneste Junior range cette curieuse relation au nombre des livres perdus. Un exemplaire est cependant passé en vente vers 1841.

1848. **Nouvelles** de la terre du prestre Jehan (cy-après s'ensuyvent) sans lieu ni date, petit in-4° gothique.

Le seul exemplaire connu de cette première édition française des voyages du prêtre Jean fut adjugé six livres à la vente La Vallière.

1849. Autre édition du même ouvrage publiée à Paris, par Le Petit Laurens en 1507. 1 vol. in-4° gothique, dont on ne connaît pas d'exemplaire.

1850. S'ensuyvent plusieurs nouvelletez et diversitez, entres les bestes en la terre de prestre Jehan. Paris, sans date, in-4°.

Livre perdu.

1851. **Nouvelle** (La) fabrique des excellents traits de vérité, livre pour inciter les resveurs tristes et mélancholiques à vivre de plaisir, par Philippe d'Alcripe sieur de Neri.

La Croix du Maine cite, sans autre précision, une édition aujourd'hui perdue de 1573.

1.852. Autre édition. Rouen, Th. Mallard. Sans date (vers la fin du XVIe siècle). 1 vol. in-16.

Le seul exemplaire connu est à la Bibliothèque nationale.

1.853. Plusieurs éditions postérieures publiées à Rouen en 1639 ou sans date, sont devenues à peu près introuvables.

Charles Nodier, dans ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, donne sur ce recueil de facétics de très curieux détails. Il faudrait l'attribuer à Philippe le Picard, anagramme de Philippe d'Alcripe.

M. Gratel-Duplessis, qui a préparé l'édition de *La nouvelle fabrique* publiée à Paris, par Jannet en 1853, a constaté que Du Moulinet, non plus imitateur, mais véritable plagiaire, avait littéralement copié dans ses *facétieux devis et plaisans contes* publiés à Paris, par Millot vers 1612, 42 contes sur les 99 compris dans *la nouvelle fabrique*.

1.854. Du Verdier cite encore une édition de *la nouvelle fabrique* publiée à Paris, par Jean de Lastre en 1579, dont on ne connaît pas d'exemplaire.

1.855. **Nouvelle** (La) Messaline, tragédie.

Manuscrit qui faisait partie de la collection révolutionnaire du comte de La Bedoyère.

C'était peut-être une simple copie de la nouvelle Messaline, comédie en un acte, par Pyron, pièce obscène, dont les éditions de 1752 et de 1773 sont fort rares.

1.856. **Nouvelle** moralité d'une pauvre fille villageoise, laquelle ayma mieux avoir la teste coupée par son père, que d'estre violée par son seigneur, faicte à la louange et honneur des chastes et honnestes filles, à quatre personnages. Paris, Simon Calvarin, sans date, pet. in-8° gothique.

Livre perdu, dont Méon possédait une copie figurée sur vélin, qui a dû servir pour une réimpression fac-similé donnée par Caron vers 1832 et tirée à 40 exemplaires.

1.857. **Nouvelles** Bones lesquelles sont produictes et venues d'Orient bien brefves entre Sophin où Sophias nomé et le grand turc et Soubdan. Coment le grant turc à gaigné la ville de Damast, Hierusalem, Alkair, avecques plusieurs aultres villes gisantes bien près, et comment le grand turc a ouy messe environ le Sepulchre de Nostre Seigneur et redempteur Jesus-Christ. Paris, 1517, avec la marque de Jehan Richard, 1 vol. in-4° gothique.

Le seul exemplaire connu a figuré dans une vente en 1841.

1.858. Philomneste Junior signale, au nombre des livres perdus, une autre édition des mêmes nouvelles publiée à Anvers la même année 1517.

1.859. **Nouvelles** certaines des isles du Pérou. Lyon, Françoys Juste, 1534, un vol. in-12.

Le seul exemplaire connu se trouve au British Museum.

.860. **Nouvelles** de l'an 1587 des royaumes de Japon et de Chine situez aux Indes orientales tirées d'une lettre du provincial de la Compagnie de Jésus. Douay, 1588, pet. in-8°.

Pas d'autre exemplaire connu que celui qui figurait à la vente Sobolewski.

.861. **Nouvelles** des Indes, ou traicté traduict de langue portugaloyse en françoys, contenant aucuns faicts mémorables nouvellement advenus es Indes. Paris, Jehan du Pré, 1549, in-8°.

Pas d'autre exemplaire connu que celui qui figurait à une vente faite en province en 1869.

.862. **Nouvelles** (Les) du Roy, depuis son partement de son royaume de Naples, envoyées à Monsieur l'abbé de Saint-Ouen de Rouen ce jourd'hui XXVI de juillet. Sans lieu ni date (vers 1495), in-4°.

Le seul exemplaire connu est à la Bibliothèque nationale.

.863. **Nouvelles** (Plusieurs) envoyées à Napples par le Roy nostre Sire à Monseigneur de Barbou, ensemble d'autres nouvelles. Sans lieu ni date (vers 1495), in-4° gothique.

Le seul exemplaire connu est à la Bibliothèque nationale.

.864. **Nouvelles** farces de Pinson, comédie en un acte mêlée de vaudevilles, dédiée à Mademoiselle Lisette de la Chaponnière, par un admirateur de ses grâces et de ses vertus. 1819, in-8°.

Tiré à très petit nombre et non mis dans le commerce.

M. de Soleinne, qui possédait un exemplaire, dit que l'auteur s'appelait Delzoin.

.865. **Nouvelles** (Les) fleurs du Parnasse. Lyon, Daniel Gayet, 1667, in-12.

Introuvable. Un exemplaire figurait au catalogue Téchener de 1864.

.866. **Nouvelles** galantes d'Elisabeth, reine d'Angleterre. Paris, 1674-1680, 4 vol. in-12.

L'auteur de ces nouvelles est inconnu; et l'ouvrage, surtout complet, est absolument introuvable. Un bel exemplaire, bien complet, se trouvait dans la bibliothèque de la comtesse de Verrue.

.867. **Nouvelles** héroïques et amoureuses de M. l'abbé de Boisrobert, 1627, in-8° (?).

D'après Peignot (*Dictionnaire historique*), l'édition originale de ces nouvelles aurait été publiée à cette date et sous ce format; mais je ne crois pas qu'on en connaisse d'exemplaire.

Deux autres éditions ont été publiées en 1651 et 1657.

.868. **Nouvelles** (Les tristes) de Rome advenues le 8me jour d'octobre l'an 1530. Sans lieu ni date, pet. in-4° gothique.

Adjugé à 105 francs en 1869 à la vente du château de Saint-Ylhié.

1.869. **Nova** penitentialis quadragesima Necnon purgatorium in morbum Gallicum sive venereum, una cum dialogo aquæ argenti ac ligni guiaci collectantium super dicti morbi curationis prælatura apus fructiferum. A Jacobo a Bethancourt Rhotomagensi medico nuper editum. Paris, Nicolas Savetier, 1527, in-8°.

Cet ouvrage rarissime et fort curieux sur le mal de Naples figurait au catalogue Luzarches, il n'a pas reparu depuis.

C'est un dialogue entre les deux remèdes en usage, le mercure et le bois de gaïac, qualifiés l'un de *purgatoire*, l'autre de *carême*.

1.870. **Nouvellet** (Claude-Pierre). Les divinailles. Lyon, Jean de Tournes, 1578, in-4°.

Ouvrage dont l'existence est révélée par son inscription aux catalogues des foires de Francfort.

(Voir *Miscellanées bibliographiques*, tome 1er, pages 13 et 14).

Claude Nouvellet, prédicateur du temps de la Ligue, est surtout célèbre par son *Hymne triomphale sur la Saint-Barthélemy*. Paris, 1572.

Peignot ne parle pas des *Divinailles*, dans la courte notice qu'il consacre à Nouvellet. (Voir *Dictionnaire historique*).

1.871. **Nucellencis** (Joannes-Ægidius). Proverbia Gallicana, secundum ordinem alphabeti reposita et ab Jo. Ægidio Nucerienci latinis versiculis traducta. Parisiis. Ex officina Jadoci Badii, 1519, in-4°.

Ce recueil de proverbes français a eu au moins sept ou huit éditions au XVIe siècle.

Elles sont toutes rarissimes et presque introuvables.

D'après une note communiquée à Brunet par M. Duplessis, l'édition originale aurait été publiée à Paris en 1514 par Jean Mérousse, sous format in-16.

1.872. **Nuceus** (Alardus). Quatuor Missæ quinque, sex et octo vacum, auctore Alardo Nuceo vulgo Du Gaucquier insulano. Seren. principis Mathiæ Austrii Musicorum præfecto, jam primum inlucem editæ. Anvers, Christophe Plantin, 1581, in-f°.

Le seul exemplaire connu, incomplet du titre, se trouvait dans la bibliothèque de M. Fétis.

1.873. On ne connaît aucun exemplaire de l'édition antérieure du recueil musical signalée par le titre de l'édition de 1581.

1.874. **Nullus** et Nemo, autheurs tres-anciens et tres-renommez lesquels cachez es-tenebres de l'Eglise imaginaire fugitive, incogneu et invisible des protestans jusques à la venue de Luther, Zvingle et Calvin, et ont esté depuis peu tirez par M. André Jiargevice, chanoine de Vilne, traduicts de latin du mesme autheur par M. Poitevin. Paris, M. Nivelle, 1608, in-12, traduction française beaucoup plus rare que l'original latin. Elle a été adjugée 50 francs à la vente Morante.

875. **Nyctologues** de Platon. Sans lieu, 1784, 2 tomes en 1 vol. in-4°.

Par le marquis de Saint-Simon. Cet ouvrage, imprimé en Hollande à très petit nombre et non mis dans le commerce, est introuvable.

O

876. **Obeilh** (Le père d'). L'aimable Mère de Jésus ; traité contenant les divers motifs qui peuvent nous inspirer du respect, de la dévotion et de l'amour pour la très sainte Vierge, traduit de l'espagnol de père Eusèbe Nuremberg, par le R. P. d'Obeilh.

Amsterdam, chez Daniel Elzévir, 1671, 1 vol. pet. in-12.

C'est peut-être le volume le plus rare de la collection elzévirienne.

Une partie de l'édition, bien qu'imprimée par les Elzévir, portait sur le titre : *à Amiens pour le compte de la veuve Robert Hubaut, 1671, avec privilège du roy.*

Les exemplaires portant cette mention furent saisis en vertu d'une ordonnance du prévôt de Paris du 2 octobre 1671. Un règlement de librairie interdisait en effet à tous imprimeurs ou libraires, sous peine d'être punis de confiscation et de 3.000 livres d'amende de supposer ou d'apposer la marque d'un autre imprimeur ou libraire, que celui qui avait imprimé ou publié.

877. **Obrecht**. Recueil de messes en musique. Venetiis per Octavianum petrutium forosem proniensem, 1593, 4 vol. in-4°.

Obrecht, maître de chapelle de la cathédrale d'Anvers, découvrit le moyen d'imprimer la musique en caractères mobiles ; et son invention fut appliquée pour la première fois dans ce précieux recueil de messes, dont il n'existe que deux exemplaires complets, l'un à la Bibliothèque de Berlin et l'autre à la Bibliothèque royale de Bruxelles provenant de la collection Fétis.

878. **Obsèque** (L') du feu roy de France Loys douzième de ce nom. Sans lieu ni date, pet. in-8° gothique.

Cité par Brunet, sans la moindre référence. Cette petite plaquette de quelques pages, avec figures sur bois, n'est jamais passée en vente ; et je me demande s'il en subsiste encore quelque exemplaire.

879. **Obsèques** (Les) en grandes pompes funèbres de l'empereur Charles V faictes en la ville de Bruxelles, traduictes d'italien en françoys, avec aulcuns vers et épitaphes latines à sa louange. Lyon, Jean Saugrain, 1559, in-8°.

Inconnu à Brunet, qui ne le cite que d'après Du Verdier. Depuis la publication du *Manuel*, un exemplaire, le seul connu, a été adjugé à 101 fr., en 1869, à la vente du château de Saint-Ylie.

1.880. **Observations** et détails sur la collection des grands et petits voyages, par l'abbé d'Orléans de Rotholin. Sans lieu, 1742, pet. in-4°.

Cet opuscule de 44 pages n'a été tiré qu'à un très petit nombre d'exemplaires et aucun d'eux n'est jamais passé en vente.

1.881. **Ochin** (Bernard). L'image de l'Antechrist, par Bernard Ochin, traduict de l'italien.

Édition connue seulement par son inscription aux catalogues des foires de Francfort.

Voir *Livres perdus* de Philomneste Junior.

Tous les ouvrages d'Ochin, et ils sont nombreux, devraient figurer dans cet essai de bibliographie, car ayant été condamnés par la cour de Rome et supprimés avec le plus grand soin, ils sont à peu près introuvables; mais ils ont si peu d'intérêt aujourd'hui, que je juge inutile cette longue énumération.

1.882. **Octavie**. Les œuvres diverses tant en prose qu'en vers. Paris, Le Gras, 1658, 1 vol. pet. in-12.

J'ignore où l'auteur du Supplément a découvert le titre de ce recueil, qui n'est jamais passé en vente et dont il n'indique aucun exemplaire connu. C'est probablement un livre perdu, qu'il serait d'autant plus intéressant de retrouver que le nom de l'auteur ne figure dans aucun dictionnaire biographique.

1.883. **O'Dally**. Initium, incromenta et exitus familiæ Geraldinorum Desmoniæ comitum, palatinorum kyerriæ in hybernia, ac persecutionis hæreticorum descriptio, ex nonnullis fragmentis collecta ac latinitate donata per fratrem Dominicum de Rosario O'Dally. Ulyssiponæ ex officina Craenboeckiana, 1655, 1 vol. in-16.

Le seul exemplaire connu figurait à la vente Héber.

1.884. **Odaxius** (Typhis). La Macharonea. Sans lieu ni date, in-4°.

Typhis Odaxius est le premier des poètes macaroniques. D'après Peignot, qui le nomme Odassi (tifi degli), il était originaire de Padoue et appartenait à la noblesse de cette ville. Son poème a été publié pour la première fois en 1490 et souvent réimprimé à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. Presque tous les exemplaires de ces diverses éditions sont perdus et on ne saurait préciser ni les dates ni le format. Je puis cependant citer encore une autre édition du XVe siècle.

1.885. La Macharonea. Impressum Venetiis per Alexandrum de Bindonis. Sans date, in-8°.

1.886. **Ode** sur la deffaicte de l'armée papistique de Bearn, sur le chant : De Lyon la bonne ville, j'ay chassé tous ces cagots. Sans lieu, 1569, pet. in-8°.

1.887. **Odieux** (L') et sanglant meurtre commis par le maudit Caïn à l'encontre de son frère Abel, tragédie morale à douze personnages, par Thomas Le Coq,

prieur de la Sainte-Trinité de Falaise. Paris, Nicolas Bonfous, 1580, in-8°.

Je crois que le seul exemplaire connu se trouve à la Bibliothèque nationale.

Philomneste Junior, dans ses *Livres perdus*, a relevé le titre de cette tragédie, d'après la Bibliothèque du Théâtre-Français. Elle ne figurait pas dans la collection cependant si complète de M. de Soleinne. De Beauchamps ne la cite point, dans ses *Recherches sur les théâtres*, ou n'en connaît point d'exemplaire.

.888. **Odile** ou l'ange du Bocage, par Gabriel de Moyria. Lyon, imprimerie de Perrin, 1827, in-8°.

Tirage à 100 exemplaires, non mis dans le commerce.

.889. **Œuvre** nouvellement translatée de italienne rime en rime françoyse contenant l'advenement du très-crestien Roy de France Loys XII de ce nom à Milan, sa triomphante entrée audit Milan, avec grande compagnie de noblesse estant avec lui. Imprimé à Lyon le IXe jour de juing l'an mil cinq cens et neuf, in-4°.

Le seul exemplaire connu se trouvait dans la bibliothèque de M. Yemenitz, et, en 1867, il fut adjugé à sa vente au prix raisonnable de 530 francs, pour une petite plaquette de huit pages.

.890. **Œuvres** anonymes (*Théâtre et mélanges*, par Madame de Montesson). Paris, imprimerie de Didot l'aîné, 1782-1785, 8 vol. in-8°.

Ces huit volumes peuvent bien aujourd'hui être rangés dans la catégorie des livres introuvables, car, ayant été imprimés à un tout petit nombre d'exemplaires offerts aux amis ou familiers de la maison d'Orléans, ils ont disparu de la circulation.

En dehors de ces huit volumes de *Mélanges*, Madame de Montesson a encore fait imprimer, toujours chez Didot, les deux ouvrages suivants qui sont encore plus rares, car leur tirage aurait été limité à huit ou dix exemplaires.

[.891. La comtesse de Chazelles, comédie en cinq actes en vers. Paris, Didot, 1785, in-8°.

Cette comédie, jouée à la Comédie-Française, aurait été retirée à la suite des attaques provoquées par son immoralité.

1.892. **Œuvres** de théâtre, comprenant quatre comédies : *Marianne*, *La Marquise de Sainville*, *Robert Sciarts* et *L'heureux échange*.

Ces pièces, déjà publiées dans l'édition des *Mélanges* en huit volumes, auraient été rééditées en deux volumes séparés.

1.893. **Œuvres** de Bluet D'Arbères (Bernard), comte des permissions, chevalier des lignes des XIII cantons suisses.

Sous le n° 212 (voir *supra*), j'ai déjà donné quelques indications sur les œuvres de ce fou littéraire, qui, d'après Mercier de Saint-Léger, aurait publié, sous le titre général d'Œuvres, 180 plaquettes. Grâce à l'obligeance

de Monsieur Félix Chambon, conservateur de la Bibliothèque de l'Université, je suis aujourd'hui en mesure de les compléter.

La réserve de la Bibliothèque nationale conserve de Bluet D'Arbères les plaquettes numérotées 1 à 26, 28, 30 à 85, 91 à 98, 104 à 113 et 141 à 173. Il faudrait donc considérer 52 de ces plaquettes comme perdues.

Le malheur n'est pas grand, s'il faut se fier aux études fort intéressantes publiées sur Bluet D'Arbères, par Charles Nodier, *Bibliographie des fous* (voir *Bulletin du Bibliophile* 1835), Paul Lacroix (*Bulletin du Bibliophile*, année 1856), et enfin par Delepierre. (*Etudes bibliographiques sur les fous littéraires*. Londres, 1858, in-8°).

1.894. **Œuvres** diverses, lettre de l'autre monde, response, lettres galantes, responses, recueil de poésies, le mariage de l'amour désintéressé avec l'amitié généreuse, par M. L. C. D. Grenoble, R. Philippes, 1671, 2 parties en 1 vol. pet. in-12.

Barbier ne cite point cet ouvrage dans ses *Anonymes*. Le seul exemplaire connu, en mauvais état, se trouvait dans la bibliothèque de Viollet-le-Duc.

1.895. **Œuvres** diverses de M. M. P. T. Provins, imprimerie de Lebeau, 1810, grand in-8° de 295 pages.

Ce livre n'a été tiré qu'à trois exemplaires. Il a donc tous les droits à figurer dans cet essai de bibliographie.

Brunet, d'après le témoignage de M. Paris-Dubreuil, qui tenait le renseignement d'un libraire de Troyes, attribue ce recueil de vers et de prose à un M. Monpertuis, riche propriétaire des environs de Bray, mort peu de temps après la publication si restreinte de ses œuvres.

1.896. **Œuvres** diverses d'un auteur de sept ans. (Le duc du Maine). Sans lieu, 1678, 1 vol. in-4°.

On attribue cette publication à Madame de Maintenon. Ce volume ne fut publié qu'à un tout petit nombre d'exemplaires offerts aux grands personnages de la Cour.

Charles Nodier prétendait posséder l'exemplaire ayant appartenu à Racine.

(Voir *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*).

1.897. **Œuvre** (s'ensieult une nouvelle). Contenant plusieurs materes et premiers ; L'an des sept dames ; Rondeaulx et Balades d'amour ; La dernière églogue de Virgile ; Une louange d'Italie de Virgile ; Une oraison de Nostre-Dame où est compris le fondement de la foy christienne ; Une balade reprenant les erreurs des réthoriciens rimeurs et baladeurs ; La première farce de Plaute nommée Amphitrion laquelle comprend la naissance du fort Hercules faite en rime ; et ung sermon que fist frère Olivier Maillart à Bruges l'an mille et cinq cens ; et tout en la fin seront mises aulcunes corrections de faultes des impresseurs par ordre, car lecteur ne veult souffrir que l'on dye

qu'il aye faict le livre ainsi qu'il est impressé, chez eux, dont pora corriger son livre s'il lui plaist. Pet. in-4° gothique, sans lieu ni date.

Ce précieux volume, publié à Anvers, se trouvait à l'état d'exemplaire unique dans la bibliothèque du duc de La Vallière et à sa mort il fut restitué à la Bibliothèque Sainte-Geneviève d'où il provenait.

On ignore par suite de quelles circonstances il est sorti de cette bibliothèque; mais toujours est-il qu'il a été retrouvé à Bruxelles dans la bibliothèque de Mademoiselle d'Yve et adjugé à sa vente à M. de Soleinne au prix de 350 francs.

898. **Offices** (Les) des saints de l'ordre de saint Benoist, avec les rubriques en français pour l'usage des religieuses, où sont ajoutés plusieurs saints nouveaux, avec l'octave de sainte Scolastique, nouvellement composés par un religieux du même ordre.

A Marmande, chez Antoine Pélissier, marchand libraire, 1688, 1 vol. in-8°.

Ces offices ne sont pas cités dans les bibliographies spéciales de l'Agenais.

Claudin signale comme unique un exemplaire figurant dans son catalogue.

(Voir *Archives du bibliophile*, n° 6683).

899. **Officium** Beatæ Mariæ Virginis secundum consuetudinem romanæ curiæ. Anvers, Gérard Leeu, 1487, in-32 gothique.

L'unique exemplaire de cet incunable minuscule, qui est peut-être le plus petit connu, se trouve à la Bibliothèque publique de Hambourg.

900. **Officium** de passione domini nostri Jesu Christi secundum consuetudinem confratrie quinque plagerum ad utilitatem quorumcunque christianorum pie vivere et delictorum veniam consequi volentium nuper contextum. Lugduni, excudebat Cornelius a septemgrangiis, impensis honesti viri Theobaldi Pagani, anno domini M. D. I. 1 vol. in-8°.

Le seul exemplaire connu se trouvait chez M. Yemenitz.

901. **Officium** Beatæ Mariæ sub usum Romanum noviter impressus, in quo multa utilia et devotione digna, quo in aliis autea impressis non habentur, ut in tabula continetur. Venise, Bernard Staguinus, 1512, in-8° gothique.

M. Benjamin Fillon possédait le seul exemplaire connu.

De nombreuses éditions d'offices, soit en latin, soit en français, sont devenues rarissimes et atteignent aux ventes publiques de très gros prix variant suivant la reliure et la provenance.

902. **Officium** Beatæ Mariæ Virginis. Venise, Jenson, 1473, in-32.

Édition signalée par Panzer, d'après Morelli qui avait eu sous les yeux le seul exemplaire connu.

(A suivre). A. DELPY.

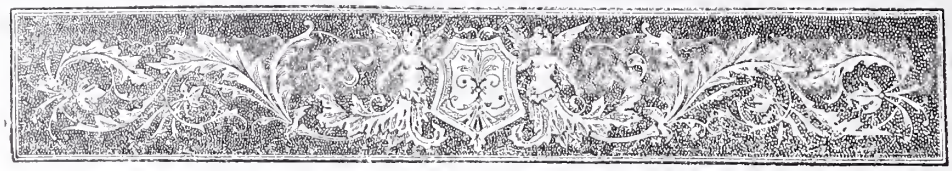

Avis divers

Nous rappelons à nos confrères la note publiée dans le précédent *Bulletin*, page 391, à propos du tirage de la célèbre planche d'Abraham Bosse, la *Galerie du Palais*, que notre érudit confrère, M. Couderc, nous a autorisé à reproduire à quelques exemplaires pour les membres de la Société. La souscription sera définitivement close le **15 novembre.** Le prix est fixé à 2 fr. 50 l'exemplaire.

Nous avons soumis à nos confrères, dans le *Bulletin* de juillet dernier, page 318, le projet de remplacer le *Bulletin* du mois de mars 1910 par un numéro spécial extraordinaire consacré aux trouvailles les plus remarquables que chacun de nous a pu faire. Cela peut se concevoir de deux manières, car un document peut être curieux par son texte, son impression ou son illustration ; mais il peut l'être aussi bien par la façon dont il aura été découvert, n'eût-il par lui-même qu'un intérêt tout à fait secondaire.

L'empressement que nous avons trouvé aussitôt chez nombre de nos collègues nous est de bon augure. Notre intention étant de donner à ce numéro toute l'ampleur qui lui sera nécessaire, nous serions heureux que chacun se fasse presque un devoir d'y participer ; mais il serait bon que l'on se mette à l'œuvre et que les manuscrits et documents à reproduire nous soient adressés le plus tôt possible car la préparation en est longue et elle est déjà commencée.

Nous avons appris avec un vif regret le décès, à Nancy, à l'âge de quatre-vingt-un ans, de l'érudit lotharingiste, M. Lucien Wiener, conservateur honoraire du Musée lorrain, qui était bien connu de nous tous pour l'intérêt très grand qu'il marquait à nos études. Nous rappellerons en particulier qu'il avait publié, il y a quelques années, un ouvrage très remarquable sur les filigranes, le premier paru sur cette matière.

Sa mort est une perte considérable pour l'archéologie française et nous adressons à son fils, notre aimable confrère et ami M. René Wiener, digne continuateur de l'œuvre de son père, dans d'autres branches de l'art, l'expression de notre douloureuse sympathie.

Madame Flobert serait reconnaissante à ses collègues du *Vieux Papier* qui voudraient bien lui signaler tout ce qu'ils pourraient rencontrer (documents, récits, vues et portraits) sur les **Femmes aéronautes** et les ascensions féminines soit dans les collections publiques et privées, soit dans les bibliothèques (bien entendu en dehors des ouvrages classiques Tissandier, Figuier, Lecornu, Marion, Sircos et des albums du Cabinet des Estampes).

PROCHAINES RÉUNIONS

La 60e réunion aura lieu le **mardi 23 novembre**, sur

La Gravure et les Livres illustrés des origines à Louis XIV,

dont l'historique sera présenté par M. J. C. Wiggishoff.

La 61e réunion aura lieu le **mardi 28 décembre.**

Le sujet en sera fixé ultérieurement.

ADHÉSIONS NOUVELLES

MM. CHAPAT (Charles), ✿, ancien président du Tribunal de Commerce à Marmande (Lot-et-Garonne).

KRA (Sally), libraire, 6, rue Blanche, à Paris (IXe).

OLIVIER (Docteur Eugène), interne des hôpitaux de Paris, aide d'anatomie à la Faculté de Médecine, 116, rue de Rennes, à Paris (VIe).

MARSAN (Jules), docteur ès-lettres, 74, boulevard de Strasbourg, à Toulouse (Haute-Garonne).

SAUVE (Fernand), ✿, membre de l'Académie de Vaucluse, secrétaire de la Société d'Études provinciales, bibliothécaire de la ville d'Apt (Vaucluse).

CHANGEMENTS D'ADRESSES

MM. BERTHEAU DE CHAZAL, notaire, 31, rue Jean-Macé, à Brest (Finistère).

MARTIN (Paul), 25, avenue Élisée-Reclus, à Paris (VIIe).

MERCIER (J.-B.), 3, rue de la Préfecture, à Dijon.

Variétés

A propos de la Confrérie de N.-D. Auxiliatrice.

Nous avons reçu d'un érudit, que nous espérons bientôt voir des nôtres, une note faisant suite à l'étude de M. J. Pellisson parue dans le Bulletin *de juillet dernier. Nous lui faisons le meilleur accueil dans nos colonnes.*

Un certificat de réception à la Confédération d'Amour sous le titre de N.-D. Auxiliatrice, pièce in-8° avec vignette sur bois, a passé en vente chez les frères Saffroy, au Pré-Saint-Gervais (catalogue 46, n° 35.578). L'exemplaire en question était le cachet délivré à Marie-Perette Tirion, le 1er novembre 1730. par J.-B. Andrieux, de la Compagnie de Jésus.

* * *

Je possède personnellement trois volumes relatifs à cette Confrérie :

I. — **Confédération][d'amour][sous le titre de][Notre-Dame][Auxilliatrice de Passau][**. *Érigée à Munich, par l'autorité de son Altesse Sérénissime Monseigneur Maximilien, Electeur de Bavière et confirmée par notre Saint Père le Pape Innocent XI, le 18 août 1684. A Nantes, chez N. Verger, imprimeur du Roy, de Monseigneur l'Evêque et de la Ville. M.DCC.XLVI. Avec approbation et permission.*

In-18 de 64 pages, avec figures sur bois, savoir :

1° sur le titre, une vignette de 0,025 × 0,035 (sujet indéterminé).
2° page 2, l'image de N.-D. Auxiliatrice (0,088 × 0,05), signée *D.f T.A.*
3° page 18, Marie debout dans une gloire, les pieds sur le croissant du monde (0,086 × 0,049), signé *D. f.*
4° page 26, l'Annonciation (0,088 × 0,05), signée *Papillon f.*
5° page 31, Marie couronnée d'étoiles, portant le divin Enfant sur le bras droit, avec le sceptre d'une main et le rosaire de l'autre (0,088 × 0,05), non signé.
6° page 38, même image que page 2.
7° page 42, Jésus enfant chargé de tous les instruments de la Passion (0.087 × 0,05), non signé.
8° page 46, le Saint-Sacrement exposé dans l'ostensoir, dans une nuée. Au-dessus, plane la colombe, symbole de l'Esprit-Saint et le Père Éternel en vieillard aux bras étendus (0,086 × 0,05), non signé.
9° page 50, un moribond sur sa couche funèbre rendant son âme à Dieu (0,087 × 0,049), signé : *J. B. D. f.*, avec, au-dessous, une prière à la Sainte Vierge pour obtenir une bonne mort.

II. — **La sainte][Confrairie][ou][Confédération d'amour][de][Notre-Dame][Auxiliatrice][**. *Érigée à Munich, par autorité de feu S. A. S. E. de Bavière et confirmée par N. S. P. le Pape Innocent XI, le 18 août 1684, avec des Prières conformes à l'esprit de cette Association. Le tout traduit de l'Allemand en François, par un Prêtre de la Confrairie. Nouvelle édition. A Lille, chez Van Costenoble, libraire, rue des Malades, coin de la rue du Dragon, 1686.*

Grand in-18 de 240 pages. L'image de N.-D. Auxiliatrice qui se trouvait « à l'entrée de ce livre » (ainsi que cela est déclaré, page 11) a disparu dans l'exemplaire que je possède, sans doute parce que le titulaire a dû mettre en pratique le conseil donné à cette même page 11 et « ordonne qu'elle soit mise avec soi dans le tombeau ».

III. — *L'Ange conducteur dans la dévotion chrétienne réduite en pratique en faveur des âmes dévotes, avec l'Instruction des riches Indulgences dont jouissent les personnes congrégées dans la Confrérie de l'Ange-Gardien. Dernière édition, corrigée et augmentée des quinze Oraisons de sainte Brigitte et des Règles et Indulgences de la Confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice. A Lille, chez L. Lefort, imprimeur-libraire, rue Esquermoise* (vers 1819, puisque le calendrier des fêtes mobiles qui y figure commence à cette date).

Petit in-12 de 492 pages. C'est à la page 462 que commence ce qui a trait à la Confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice. A cette page se trouve l'image de la Confrérie, occupant, avec le texte qui l'accompagne, toute la hauteur de la page. Cette fois, c'est un véritable cachet destiné à porter le nom de la personne agrégée à la confrérie. On y lit en effet, au bas, la formule ci-après :

Moi . . . . . .
Je me dédie et consacre aujourd'hui et
pour toujours, à Jésus et Marie,
le. . . . . 18 . . .

Je possède aussi une fine et gracieuse image, de 0,112 sur 0,059, genre signet, imprimée sur ses deux faces, en sanguine, et éditée « A Paris, chez Pasquier, rue Saint-Jacques ». En tête, se voit un médaillon circulaire représentant le Christ en croix avec Marie et saint Jean à ses pieds. Le titre initial de cette pièce est celui de « **Confrairie de N.-D. Auxiliatrice** ».

A propos d'Ex-libris.

Voici une petite anecdote que je découvre dans l'*Illustration* du 24 avril 1873 ; elle nous montrera le progrès rapide de l'ex-libris depuis quelques années. Maintenant, en effet, il est fort peu de personnes qui ignorent ce qu'est un ex-libris, et on les collectionne avec autant de passion que les timbres-poste.

M. K..., ancien meunier, très riche, avait été élu sénateur en Belgique. Il avait un fils et surveillait de très près ses études. Un jour que ce dernier revenait du collège, le père prit un de ses livres classiques ; il y vit que la première page avait pour épigraphe ces mots, écrits de la main même de l'élève :

Ex-libris K...

— Qu'est-ce que cela veut dire ? demanda le père.

— Ça veut dire, — savez-vous ? — que ça m'appartient.

— Très bien, mon fils, je vois que tu fais des progrès.

Le lendemain, M. K... père, le sénateur, va chez son chapelier et lui commande un feutre à la mode.

— Mon cher, ajouta-t-il en s'adressant au fabricant, vous ajouterez au fond, en lettres d'or, retenez bien les mots, car c'est du latin :

Ex-libris K..., sénateur.

— Qu'est-ce que cela veut dire ? demanda à son tour le chapelier.

— Ça veut dire que ça m'appartient ! *(Communiqué par Mme FLOBERT).*

Une caricature sur la Charte de 1814.

Un gouvernement qui s'établit est toujours en butte au crayon des caricaturistes et aux couplets des chansonniers. Les panégyristes ne lui manquent pas, mais l'adulation appelle la satire. Dès les premiers temps de la Restauration, un homme d'esprit avait osé espérer que les charges publiques seraient moins lourdes :

Enfin la poule au pot sera donc bientôt mise;
On doit du moins le présumer,
Car depuis deux cents ans qu'elle nous est promise
On n'a cessé de la plumer.

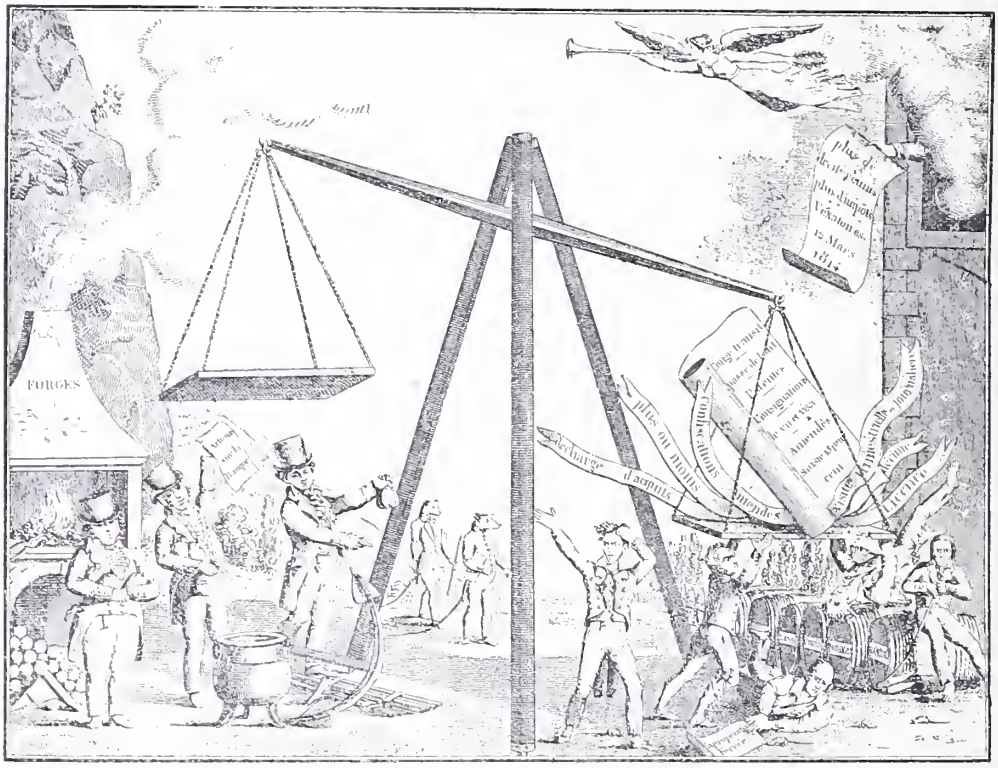

Un caricaturiste anonyme lui donna la réplique dans cette pièce de ma collection que je crois fort rare et qui circula probablement sous le manteau.

Sous la vignette, dont l'original mesure 25 × 19, sont ces mots qui, par oubli, n'ont pas été reproduits par le photograveur :

« Les Français contribuent indistinctement dans la proportion de leur fortune aux charges de l'Etat (Charte constitutionnelle, article 2) ».

JULES PELLISSON.

Nous avons annoncé récemment le don d'une girafe au Jardin des Plantes.

Dans un modeste cabinet de la galerie du Muséum se trouvent enfermées quelques reliques curieuses : le chapeau de Cuvier, son fauteuil, celui de

Chevreul, la table de Buffon... Aux murs, sont des cadres contenant quelques vieilles affiches et, parmi elles, celle-ci [1] :

MUSÉUM ROYAL
D'HISTOIRE NATURELLE
Billet d'entrée
pour voir
LA GIRAFFE
Le lundi, jeudi, samedi, de 1 h. à 5 heures
Bon pour ..... personnes
Le professeur-administrateur :
Signé : Bosc.

Ce simple billet d'entrée date de Charles X, de 1827 exactement. Ce fut à cette époque qu'arriva, en France, la première girafe vivante, que le pacha d'Egypte envoyait au roi de France. Le 9 juillet 1827, il y eut une cérémonie au Jardin des Plantes : on présenta au Roi la « girafe ». Tout Paris défila devant cette bête, que Pline désignait ainsi : « animal qui ressemble au cheval, par le cou ; au bœuf, par les pieds et les jambes ; au chameau, par la tête, et dont le pelage roussâtre est marqué de taches blanches ».

(*Le Gaulois*, 18 octobre 1908).

Marques postales

Aviation et philatélie...

Voici une curieuse " marque postale ", qui prendra bientôt place parmi les plus insignes curiosités philatéliques. C'est celle qui fut utilisée au cours de l'inoubliable semaine aviatique de Reims. Elle fut exclusivement consacrée à timbrer les lettres et les plis déposés au bureau temporaire installé sur le champ même d'aviation. Elle porte, dans un hexagone — outre les différentes marques de service — ces simples mots :

Bétheny — Aviation

Cette " marque postale " n'a servi que durant huit jours et déjà on se la dispute dans le camp des collectionneurs auxquels, en la circonstance, les aviateurs font une rude concurrence.

Cette marque ne matérialise-t-elle pas, en effet, dans son curieux laconisme, la plus grandiose étape dans le domaine de la conquête de l'air ?

(*Le Gaulois*, 14 septembre 1909).

Communiqué par M. P. Dupuy.

Nous pouvons ajouter que l'Administration des Postes a créé également un bureau temporaire pour la grande quinzaine de Paris du 7 au 21 octobre, utilisant un timbre d'oblitération rond portant :

Port — Aviation

---

1. Voir, au sujet de la girafe de 1827, nos *Bulletins* : année 1905, p. 175 ; année 1906, pp. 151 et 324.

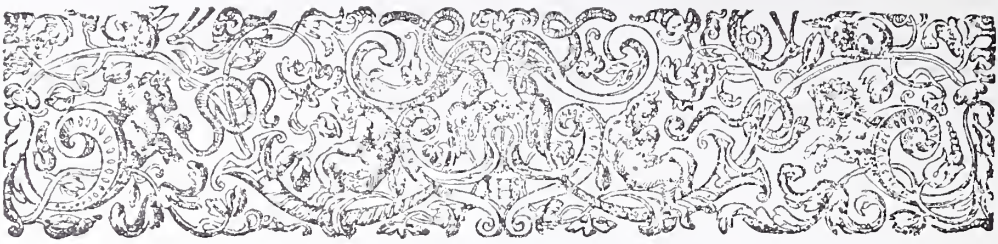

BIBLIOGRAPHIE

L'ex-libris, de plus en plus en honneur parmi les collectionneurs, a besoin d'historiographes. Aussi voit-on poindre à chaque moment quelque monographie, œuvre de bénédictins, dont l'utilité est incontestable.

Nous ne saurions donc omettre d'annoncer celles qui émanent de nos collègues, surtout lorsqu'ils ont en la matière une autorité et une compétence reconnues, comme MM. L. Quantin et J.-B. Mercier.

La monographie des *Ex-libris Franc-Comtois*, par J.-B. Mercier, préface de M. Léon Quantin, vient de paraître en un volume in-8, de XIV-175 pages, orné de 72 reproductions d'ex-libris, dont le tirage comporte 150 exemplaires numérotés : 3 sur japon (non mis en vente) ; 10 sur whatman (4 mis en vente) : 16 francs ; 137 sur papier ordinaire : 10 francs.

Cet ouvrage — qui ne fait pas double emploi avec les travaux déjà publiés sur cette matière, car il renferme plus de 130 pièces nouvelles — donne la description de 674 ex-libris franc-comtois, du XVIe siècle à nos jours.

Son but est de faciliter aux collectionneurs la connaissance et le classement des marques comtoises qui, jusqu'alors, se trouvaient disséminées dans cinq opuscules, la plupart épuisés et rares.

La collection franc-comtoise mérite l'attention des amateurs, tant par le nombre et la variété de ses pièces, que par l'art qui a présidé à l'exécution de nombre d'entre elles. Sous ce dernier rapport, qu'il suffise de citer les noms des de Loisy, des Micaud, des Viotte, pour ne nommer que des artistes locaux. Les reproductions d'ex-libris rares ou typiques, qui ornent ce volume, en feront saisir du premier coup d'œil tout l'intérêt. Les héraldistes y trouveront aussi une très importante série.

Le tirage limité de ce volume, son exécution soignée, le recommandent aux bibliophiles.

En vente chez l'auteur, libraire à Dijon, 3, rue de la Préfecture.

Le Gérant : PAUL FLOBERT.

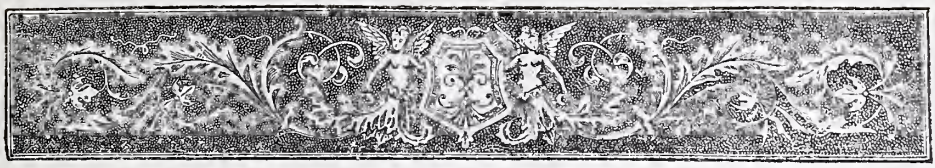

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS D'AUTEURS

BEAUREPAIRE (Edmond) :
Vieux Paris. Vieux Plans 247

BRUNSCHWIGG (André) :
Quelques autographes du XIXe siècle 97

CHANUT (Louis) :
Le Vieux Papier et l'art décoratif. 115

COMTESSE (Dr Alfred) :
A propos d'un Ex-dono 41
Bibliographie 160

DAYMARD (Dr Léon) :
De la publicité par l'enveloppe 45
Certificats de bien vivre. 129

DELPY (Armand) :
Bibliographie des livres perdus, 68, 146, 228, 314, 384 et 454

DEVAUX (Alexandre) :
Papiers et Parchemins timbrés de France, 56, 134, 220, 299, 364 et 442

DUJARDIN (Victor) :
Un document historique inédit. 237

FLOBERT (Paul) :
Imagerie populaire 5
Iconographie de l'aérostation 83
Nos Cartes de souhaits 121
La Petite estampe militaire. 261
Visite à l'Exposition de la Ville de Paris. 334
Imagerie populaire flamande 419
Nos ex-libris 438

Madame FLOBERT (P.) :
Imagerie populaire 4
La chasse aux vieux papiers il y a cent ans. 394
A propos du droit des pauvres au Théâtre 413

GOSSELIN (Florent) :
Etiquettes et cartes adresses 12

HARTMANN (Georges) :
Anciens merciers et magasins de nouveautés 185

LÉON-DUFOUR (Elie) :
Réclame nouveau genre. 396

MONMARCHÉ (Marcel) :
Images de piété espagnoles. 428

NICOLAÏ (Alexandre) :
Les cartes à jouer en Guienne, 22, 204, 288 et. 359

PELISSIER (Léon) :
Comment on enrichit sa collection d'autographes. 197

PELLISSON (Jules) :
Documents sur l'Assistance publique, ... 38
Cartes de visite illustrées et cartes de souhaits 49
Journaux de la Révolution 117
La Confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice 276
Congés et permissions militaires 342
Documents sur la chasse 351
Contrefaçon des livres au XVIIIe siècle 395
Une héroïne vendéenne : Renée Bordereau 397
Sur les jumeaux 423
Une caricature de la Charte de 1814 470

PERROT (Victor) :
Paris en plans. 242

PIFTEAU (Fernand) :
L'inspecteur des pavés de Bordeaux. . . . . .
Les proxénettes jurés toulousains 337

RAISIN (Frédéric) :
Ex-libris imités, falsifiés, supposés 209

VIVAREZ (Henry) :
Frontispice d'un livre édité par Galiot-Du Pré, sonnet 1
Les vues d'optique, 54 et 362
Une histoire de brigands 77
L'Aérostation et les embarras de Paris 89
Barrême arithméticien et poète, 108 et 213
Bibliographie, 160, 238, 399 et 400
Les Passeports 162
Billet de deuil anglais 284
Avis à tous les membres de la Société 318
La gravure sur cuivre en France jusqu'au XVIIIe siècle 322
Contribution à l'histoire du Costume. 348
Anciennes signatures (Les). 401
Les Blasphémateurs 430

VOISIN (André) :
Quelques lettres de Masséna 104

WEILLER (Lazare) :
L'Aviation et l'aéroplane Wright 90

WIGGISHOFF (J.-C.) :
Conseils aux débutants. 6
Classement des cartes à jouer 76

de WISMES (Gaston) :
Question sur Elisa Mercœur 319
Invitation à dîner sous la Révolution. 320

Table Alphabétique des Matières

Adhésions nouvelles et changements d'adresses, 153, 235, 319, 393, 467.
Affiches, 396.
Aérostation. — Aviation, 83, 89, 90.
Assistance publique, 38.
Assemblée générale, 178.
Autographes, 97, 104, 197.
Avis divers, 75, 152, 234, 318, 391, 466.
Barrême, 108, 213, 395.
Bibliographie : Guide des collectionneurs d'Ex-libris, 160.
— Il bene, 160.
— Imagerie suisse, 160.
— Bibliophiles du Bas Languedoc, 239.
— André de la Vigne, 399.
— Le papier, 399.
— Monuments historiques des Vosges, 399.
— Echos des grands Monts, 400.
— Ex-libris franc-comtois, 472.
Bibliographie des livres perdus, etc., 68, 146, 228, 314, 384, 454.
Billets d'enterrement, 154, 284.
Blasphémateurs (Les), 430.
Bulgare (La question du), 76.
Cartes à jouer, 22, 76, 204, 288, 359, 396.
Cartes de visite et de souhaits, 49, 121, 236.
Certificats de bien vivre, 129.
Charte (caricature sur la), 470.
Chasse, 351.
Condamnation à mort, 154.
Confréries, 276, 468.
Congés et permissions militaires, 342.
Congrès des sociétés savantes, 392.
Conseils aux débutants, 6.
Costume, 348.
Crimes et châtiments, 154, 430.
Devinettes, 76.
Enveloppes (le centenaire des), variété, 159.
— (Publicité par les), 45.

Estampes militaires, 261.
Etiquettes et cartes adresses, 12.
Ex-dono, 41.
Ex-libris, 160, 209, 239 438, 469, 472.
Exposition de Nancy, 234.
— de la Bibliothèque de la ville de Paris, 334.
Frontispices de livres, 1.
Gambetta, 237.
Gravure (la) en France, 322
Girafe (la), 470.
Héroïne vendéenne (une), 397.
Imagerie, 4, 5, 160, 419, 428.
Imprimés (dépôt légal des), 238.
Inspecteur des pavés de Bordeaux, 337.
Invitation à dîner, 320.
Journaux de la Révolution, 117.
Journaux (marchands de), 320.
Journaux (sur les), 423.
Livres (contrefaçons des), 395.
Marchands de journaux, 320.
Marques postales, 159, 470.
Masséna (lettres de), 101.
Menus, 158, 237.
Merciers et magasins de nouveautés, 185.
Militaires (documents), 104, 129, 261, 342.
Nécrologie, 392.
Papiers et parchemins timbrés, 56, 134, 220, 299, 364, 442.
Paris en plans, 242.
Passeports, 162.
Plans de Paris, 247.
Poste (la) à travers les âges, 238.
Proxénètes Jurés toulousains, 337.
Publicité, 45.
Questions et réponses, 76, 319.
Réclames, 396.
Réunions mensuelles, 2, 6, 81, 97, 162, 178, 241, 261, 321.
Signatures des Primitifs, 236.
Signatures, 401.
Théâtre (droit des pauvres), 413.
Trouvailles de vacances, 3.
Vieux papiers, 78, 115, 394.
Vues d'optique, 54, 362.